

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE MASSUE

ET DE LA

PAROISSE DE SAINT-AIMÉ

PAR

OVIDE-M. H.-LAPALICE,

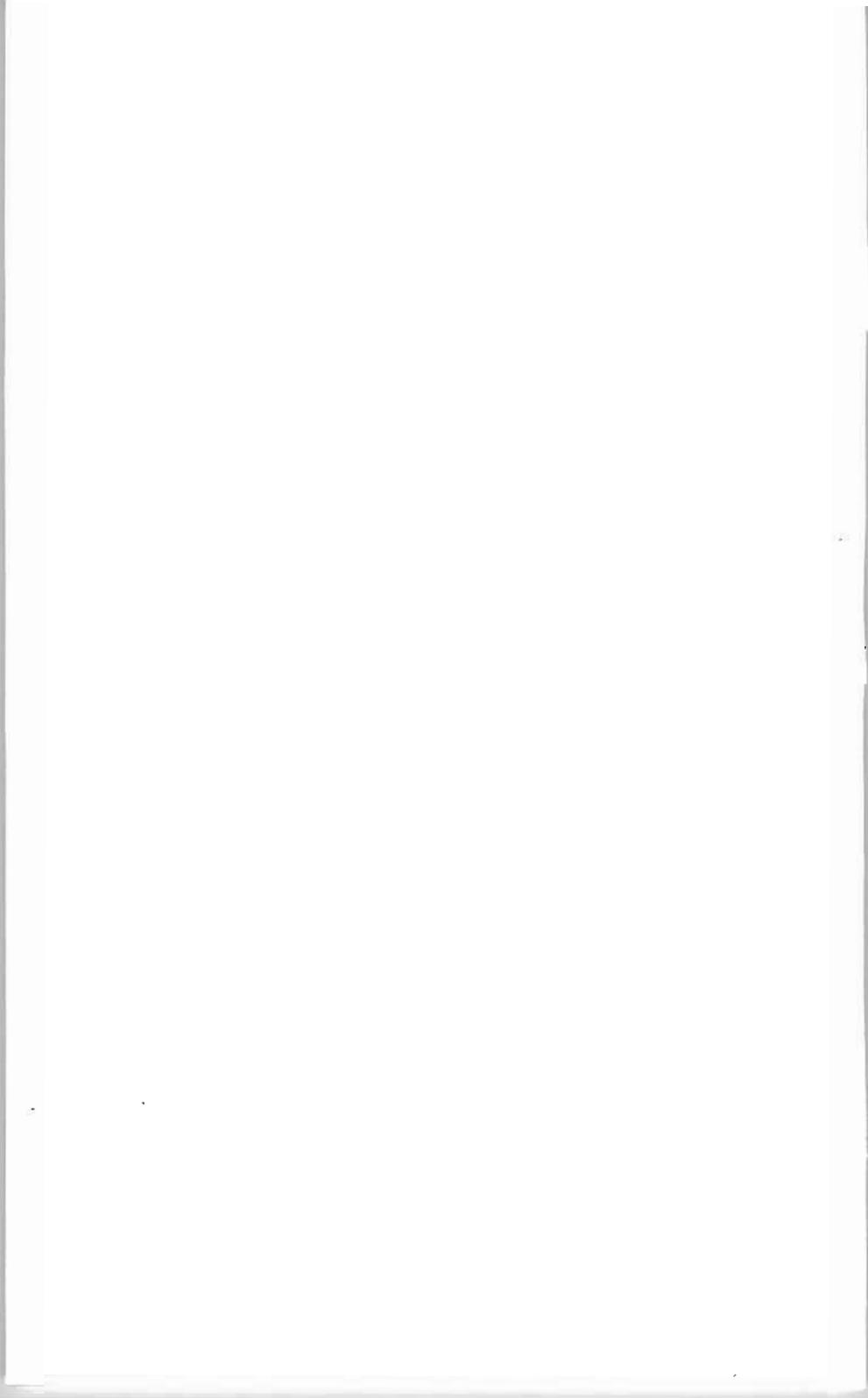
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET
DE NUMISMATIQUE DE MONTRÉAL,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU
CANADA, DE PARIS.



*L'histoire d'une paroisse est une
page de l'histoire du pays.*

1930

Quinta Publications
28 Felsmere Avenue
Pawtucket, R.I. 02861



AVIS DE L'AUTEUR

Depuis quelques années, plusieurs monographies de paroisse ont fait surgir de l'oubli plus d'un coin de notre pays, ignoré jusqu'à aujourd'hui.

Toutes ont reçu l'admiration de ceux qui sont doués du sens patriotique, non-seulement parce qu'elles traitent des faits généraux, mais aussi à cause des faits d'intérêt purement local qu'elles révèlent.

Tout s'enchaîne dans l'histoire.

Le plus grand fait général, toute une épopée, un personnage de haute importance, sont en relation plus ou moins directe avec l'individu le plus obscur, le moindre de ses actes, même à des siècles de distance.

L'histoire d'une paroisse, fût-elle de fondation récente, prend sa source aux gestes des pionniers du pays; et pour écrire l'histoire intime et contemporaine de la paroisse de Saint-Aimé, il a été opportun de consulter l'histoire du Canada, dès le lendemain de sa découverte.

Précédemment à l'agréable étude des archives paroissiales et seigneuriales, s'est imposée la lecture plus aride de nos archives publiques : à Ottawa, Québec, Montréal et Sorel; ajouterai-je, en France et aux Etats-Unis.

Je regrette de n'avoir pu concilier l'agréable à l'utile, en apportant un style convenable à l'ouvrage.

L'élégance du style n'est pas une qualité commune à tous les historiens; et cette qualité me fut toujours rebelle.

Le laconisme des archives, la concision d'un fait, la brutalité d'un chiffre et la sècheresse du registre généalogique, toujours ouvert devant moi, ne m'ont laissé en partage qu'un style lourd, sec et haché.

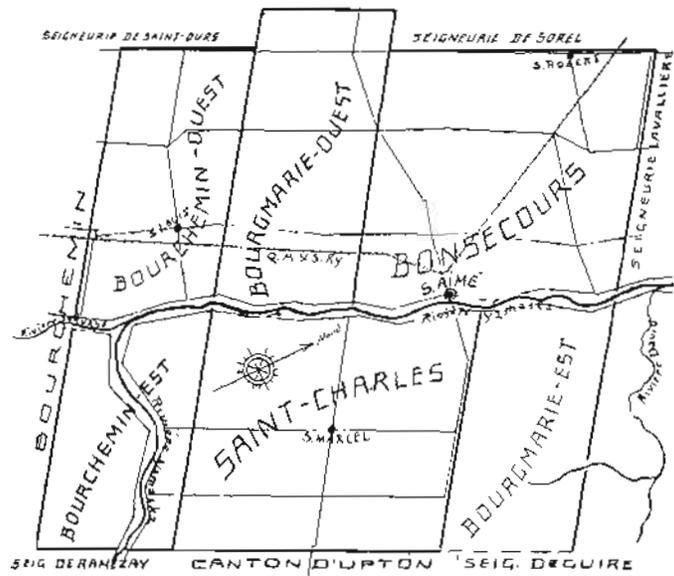
Que le lecteur m'en fasse grâce, et s'attache plutôt au fond qu'à la forme.

Dans le cours de ce travail, qui absorba pendant vingt-cinq années tous les loisirs, avarement prodigués par le gagne-pain quotidien, j'ai été généreusement secondé par des maîtres en archives et histoire. Et je dois un large tribut de reconnaissance à messieurs P.-G. Roy, archiviste de la Province de Québec, E.-Z. Massicotte, archiviste de Montréal, et F.-J. Audet des Archives d'Ottawa, qui ont toujours mis à ma disposition tous leurs riches documents.

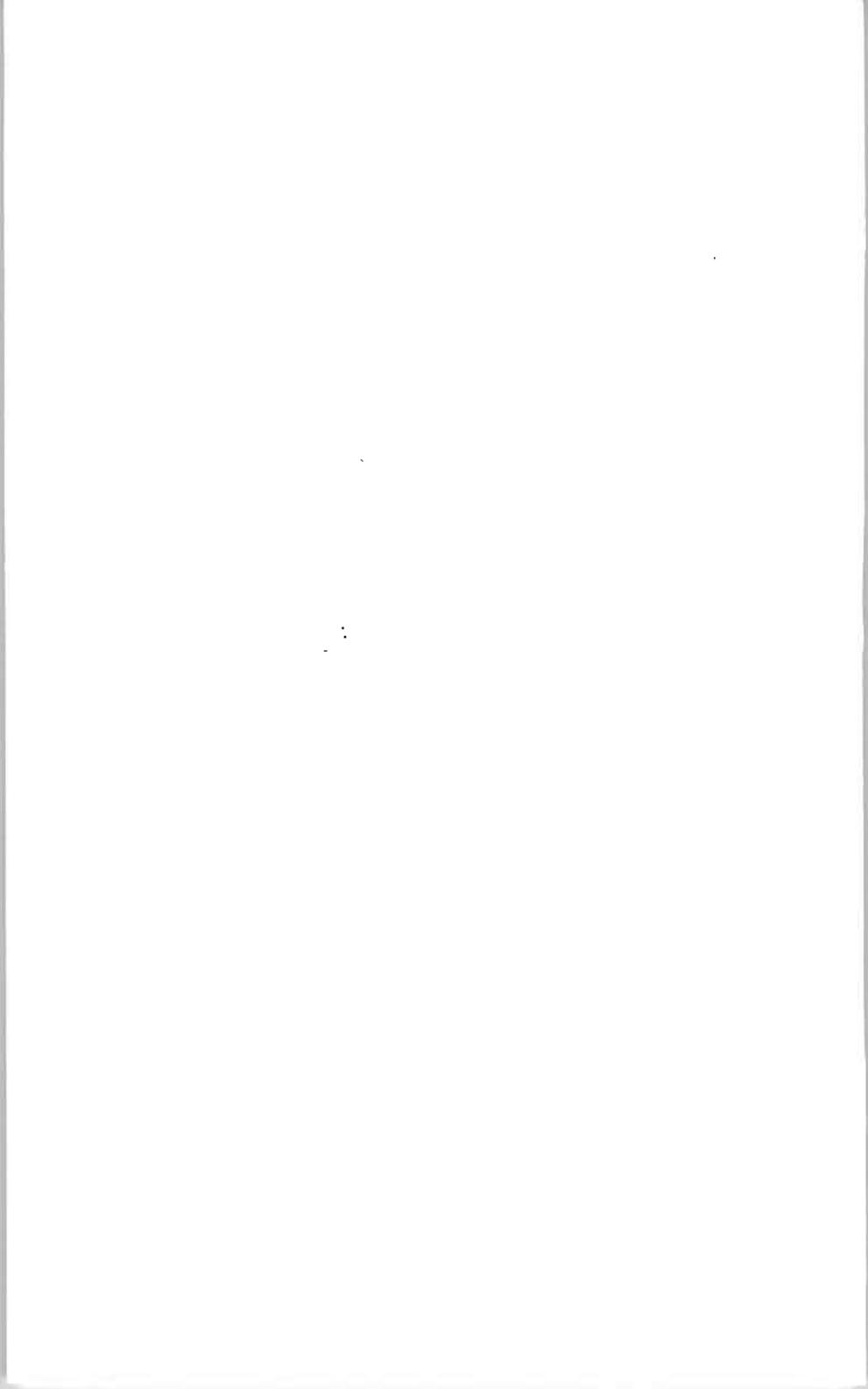
Mais je dois un tout spécial témoignage de gratitude à M. l'abbé P.-A. St. Pierre, dont les notes sur Saint-Aimé ont non-seulement été consultées, mais, même en certains chapitres, citées en entier.

Tout en charmant mes loisirs dans l'accomplissement de mon œuvre, je me flatte de croire que j'ai fait aussi œuvre utile, et que j'ai rempli un devoir de citoyen envers mes co-paroissiens.

Puisse-t-il intéresser ces derniers!



CARTE DE LA SEIGNEURIE MARSUE





PREMIERS HABITANTS

La seigneurie Massue, située sur les bords de la rivière Yamaska, à environ cinq lieues de son embouchure, comprend aujourd'hui les paroisses de S.-Aimé, S.-Louis de Bonsecours, S.-Robert et S.-Marcel, dans le comté de Richelieu, et une légère partie de la paroisse de S.-Hugues, dans le comté de Bagot. Formée d'une partie du fief Bourchemin, des fiefs S.-Charles, Bonsecours et partie de Bourgmarié, concédée déjà à des dates assez reculées, la seigneurie n'est pratiquement exploitée que depuis environ un siècle par les seigneurs Massue.

Il serait bien difficile de préciser quels furent les premiers habitants de la seigneurie Massue. L'érudit historien, Benjamin Sulte, nous apprend que, à l'époque de la découverte du Canada, le nord du fleuve S.-Laurent était occupé seulement par quelques bandes de sauvages algonquins, depuis la région du Saguenay à celle des Trois-Rivières ; mais que la partie sud du fleuve, et surtout celle qui nous intéresse, ne fut occupée que plus tard, par les sauvages abénaquis, lesquels ne commencèrent d'arriver que vers l'an 1680. Venant du sud, ils atteignaient les bords du S.-Laurent par la rivière Kénébec, qui traverse l'état du Maine et prend sa source dans le comté de Beauce ; puis ils se fixèrent sur les bords du fleuve, surtout le long du lac S.-Pierre, depuis Bécancour jusqu'au Chenal-du-Moine. C'est ce dernier endroit, qu'à la vue de maisons ou peut-être de simples cabanes de pêcheurs, qu'ils nommèrent en leur langage "Yamaska", qui signifie "où il y a plusieurs maisons" (1).

D'autre part, M. Sulte affirme que le nom Yamaska fut donné à cette rivière avant l'arrivée définitive des Abénaquis, et que le mot vient de la langue des Algonquins, *maskeg*, une savane. Son eau, étant quelque peu bourbeuse à côté du vert prononcé de l'eau du St-Laurent, lui fit donner aussi le nom de rivière des Savanes.

Dans son histoire des guerres de la révolution française, en langue anglaise (édit. London, 1817, 2 vols, 4 to), Edward Baines publie une carte de l'Amérique et du Canada, sur laquelle il appelle "rivière Vallières", la rivière Yamaska. La seigneurie Lavallière est traversée par cette rivière à son embouchure.

Sur la carte de l'Amérique Septentrionale, dressée par Nicolas Visscher, hollandais, et publiée à Amsterdam vers la fin du XVIIIe. siècle, la rivière Yamaska est nommée "Riv. de Gennesens".

Les premiers colons français s'établirent d'abord sur la rive nord ou gauche du fleuve ; et ce ne furent que leurs enfants de la première et seconde génération qui commencèrent, en 1670 et 1700, à peupler la rive sud ou droite ; or cette époque correspond à celle de l'établissement définitif des Abénaquis dans les régions de l'Yamaska.

"Ces sauvages sont les descendants de la grande tribu des Canibas, qui résidait sur la rivière Kénébec. Les Abénaquis occupaient le Maine et s'éten-

(1) Moreau : hist. des Abénaquis.

daient dans le New-Hampshire, le Nouveau-Brunswick et jusque sur les bords de la Nouvelle-Ecosse. Ils commencèrent à émigrer au Canada, pour fuir les persécutions des Anglais. Jusqu'à cette époque, quelques-uns d'entre eux venaient de temps en temps en Canada ; mais ils n'y étaient considérés que comme des étrangers. Ils se rendaient jusqu'à Québec, soit pour y conduire leur missionnaire, soit pour acheter des fourrures, soit pour conclure quelque traité d'alliance avec les sauvages du Canada " (2).

Les Abénaquis furent toujours ennemis jurés des Anglais. Les mauvais traitements qu'ils reçurent de leur part de tout temps, les empiètements sur leurs terres, dont les Anglais s'emparaient quelquefois en retour d'un flacon d'eau-de-vie, et d'autres plus méchants traitements ; l'emprisonnement de plusieurs membres de la tribu emmenés captifs en Angleterre, pour y être exhibés comme des bêtes fauves, et autres injustices semblables furent cause que la paix ne régna jamais entre les deux nations.

Aussi, pour se venger, nombreuses furent les excursions guerrières que les Abénaquis entreprirent, et le plus souvent avec succès, contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, de l'an 1680 à 1725. Les chemins suivis dans ces expéditions étaient la rivière Kénébec pour se rendre dans l'état du Maine ; et pour atteindre les états de New-York ou le Massachusets par le lac Champlain, la rivière Chambly ou la rivière Yamaska étaient leur chemin. Par contre, ces sauvages, naturellement doux et paisibles, ont toujours été amis des Français, qui les ont toujours traités avec douceur et amitié. En retour, ces bons sauvages, éclairés des lumières de la foi par les missionnaires, résidant habituellement au milieu d'eux, rendirent, par leurs armes et leur constante fidélité, et en maintes circonstances, d'importants services à la Nouvelle-France.

Les premiers êtres humains, qui explorèrent la seigneurie Massue, auraient donc été les Abénaquis, dont les descendants sont réunis aujourd'hui dans leur réserve à S.-Thomas de Pierreville. Encore se contentèrent-ils de canoter sur l'Yamaska, sans pénétrer dans les terres.

Seuls les rivages solitaires de cette rivière étaient témoins du passage de ces Abénaquis, allant ravager les possessions anglaises, et en revenant chargés de butin et de prisonniers. Tout au plus, peut-on risquer d'avancer qu'ils entretenaient quelque chemin de pied à travers la forêt, reliant en raccourci les rivières Chambly, Yamaska et S.-François.

A ce sujet, M. Zéphirin Rivard, un des premiers colons de S.-Aimé, nous racontait autrefois que l'Isle-au-Sable, crête de sable qui origine quelques arpens en bas du village de S.-Aimé, et se poursuit bien distinctement en biais à travers les paroisses S.-Louis, S.-Jude et S.-Denis, était autrefois un " chemin de pied " de sauvages, et que même le sentier paraissait avoir été battu autrefois. Si le fait n'est pas véridique, il est du moins très plausible, puisque les naturels, toujours plus ingénieux que les civilisés pour mettre à profit les bienfaits de la nature, y auraient trouvé un chemin sec en tout temps de l'année, reliant la rivière Yamaska à celle de Chambly.

Si on excepte les canots de l'Yamaska, et quelques piétons marchant à la file sur l'Isle-au-Sable, c'était dans toute l'étendue du territoire en question, il y a quelque deux cents ans, la solitude et la forêt épaisse régnant en maîtresses ; de nombreux ruisseaux, roulant leurs eaux vers la rivière, égayaient cette solitude habitée seulement par quelques animaux sauvages.

(2) Moreau : hist. des Abénaquis.



FIEF BOURCHEMIN

On trouve dans les archives du séminaire de S.-Sulpice à Montréal, la note suivante, au sujet du dit fief : " Il est question dans quelques anciens titres que nous n'avons pas, d'une concession faite le 4 septembre 1683 à Mr François de la Mulière, sieur de Bourchemin, gentilhomme français, d'environ une demi-lieue de front, depuis la ligne de Sorel à la ligne de S.-François, sur 3 lieues de profondeur, à prendre à l'entrée de la Rivière des Savagnes, en remontant dans la dite rivière. Il paraît que ceci n'a rien de commun avec la seigneurie de Bourchemin... "

Cette remarque, dont il faut respecter l'authenticité, manque de précision et d'exactitude. Il y a erreur de nom, de personnage et de date.

Le nom du prétendu concessionnaire n'est pas François de Mulière sieur de Bourchemin, mais Jacques-François de Bourchemin, sieur de l'Herminière ; et il serait douteux que ce gentilhomme, arrivé au pays en cette même année 1683, fût déjà concessionnaire d'une seigneurie.

La date du document est bien précise, mais le document même fait défaut.

Les concessions seigneuriales de Pierreville et de Yamaska avaient été concédées en cette année 1683, celle de Sorel en 1672 et S.-François en 1678. Celle de Bourchemin est dite prendre depuis la ligne de Sorel à la ligne de S.-François, à l'entrée de la rivière des Savagnes (1), en remontant cette rivière. Et la concession n'a qu'une demi-lieue de front. Et pourtant une distance de cinq lieues sépare l'embouchure de la rivière Salvague des concessions de Sorel et d'Yamaska.

Cette concession du fief Bourchemin, trouvée dans les archives du Séminaire est celle qu'on trouve dans les " Titres seigneuriaux ", au bénéfice du sieur de la Hussodière. Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière, une concession d'une lieue carrée, depuis la terre du sieur Crevier, plus tard seigneur de S.-François, en descendant vers la rivière Nicolet, jusqu'au chenal Tardif (2).

Dorfeuille fit abattre quelques bois sur sa seigneurie, puis, après quelque temps, il abandonna sa terre et retourna en France. Comme cet abandon était contraire aux ordonnances du roi concernant la concession et l'établissement des seigneuries, Dorfeuille fut dépossédé de sa seigneurie, laquelle fut réunie au domaine de Sa Majesté et concédée à un autre seigneur, le 26 juillet 1683.

Le nouveau seigneur ne fut pas Jacques-François de Bourchemin, mais Dominique de La-Motte, sieur de Lucière et de S.-Paul, qui mourut à Montréal le 18 septembre 1700. Sa veuve, Marie-Alice de La Feuillée décédait deux mois après, le 24 novembre suivant. Par son testament, elle léguait au sémi-

(1) La rivière Yamaska.

(2) Arch. P. Q.

naire de S.-Sulpice (3) son fief, dit de la Hussodière, dont elle avait hérité de son mari.

M. Sulte, dans son histoire de S.-François-du-Lac, page 64, affirme que le premier mars 1695 la veuve Lamotte cédait le fief de la Hussodière à Jacques-François de Bourchemin ; et le premier mai de la même année le gouverneur Frontenac et Jean Bochart confirmaient cette cession (Titres seigneuriaux, no 112). Quelques lignes plus bas, M. Sulte trouve étrange que la même Dame de la Motte, décédée en 1700, léguât ce même fief au séminaire de S.-Sulpice.

La perplexité de Sulte est justifiable. Le séminaire de S.-Sulpice, devenu héritier du fief de la Hussodière, devait aussi plus tard devenir héritier de celui de Bourchemin ; et l'annaliste, en voulant établir les titres primitifs, a confondu les noms de leurs premiers concessionnaires.

Mais l'erreur de l'annaliste de St-Sulpice fut répétée plus tard.

Le premier mars 1695, soit douze années après (Doc. tenure seign. page 417), le gouverneur Frontenac réunissait au domaine du roi le fief Dorfeuille, où de la Hussodière, quand cette réunion avait été effectuée le 26 juillet 1683 ; et le concédait encore à Jacques-François de Bourchemin, quand ce même fief était la propriété de Dominique Lamotte de Lucièrre, depuis douze années.

Alors la note des archives de S.-Sulpice est inexacte, et le secrétaire du gouverneur, en faisant signer par ce dernier, l'acte de concession du fief de la Hussodière en faveur de Bourchemin, s'est mépris sur le fief.

Quelques semaines plus tard, l'erreur était réparée.

Nous donnons plus bas, et textuellement, l'acte de concession, que nous pouvons affirmer avec la plupart des historiens des seigneuries, être la concession authentique du fief Bourchemin.

Tous les actes de concession de seigneurie se ressemblent : étendue, une lieue et demie carrée ; obligation de rendre foi et hommage, y établir résidence, faire défricher, permettre l'ouverture des chemins et préserver les bois propres à la construction des vaisseaux du roi.

CONCESSION DE BOURGHEMIN

Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale.

Et Jean Bochart Chevalier, Seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, Conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de Justice, Police et finance aux d. pays.

A tous ceux que ces présentes Lettres verront, Salut.

Sçavoir, faisons que sur la requête à nous présentée par Jacques François Du Bourchemin Ecuyer, Sieur de L'Hermitière, Lieutenant d'une compagnie du Détachement de la marine en ce pays où il est marié et établi. A ce qu'il nous plaît lui vouloir accorder concession d'une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la Rivière Onamasca, icelle comprise, à prendre demie lieue audessous du Ruisseau appelé Salvagne et une lieue audessus en lieux non concédés, sur pareille profondeur d'une lieue et demie de chaque côté de la dite rivière courant Nord-ouest et Sud-est, avec les Lacs, Isles, Islets, Rivières & Prairies y contenues, pour pouvoir par led. Sieur Du Bourchemin y faire un

(3) Le séminaire de S.-Sulpice vendit ce fief le 24 juillet 1714 à Pierre Raimbault de Saint-Blin. En 1738, le fief de la Hussodière était la propriété de J.-B. Jutras-Desrosiers. (Arch. can. 1880, CXXXI).

établissement et y placer des habitants incontinent après la guerre (4), pour en jouir par lui ses hoirs & ayans cause en titre de Fief & Seigneurie et aux droicts de Justice, haute, moyenne et basse, de chasse, Pesche et Traite avec les sauvages dans toute l'estendue des dites Terres. Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au dit Sieur Du Bourchemin, la dite lieue et demie de terre de front de chaque coté de la dite Rivière ouamasca, icelle comprise ainsy qu'il est cidessus désigné sur une lieue et demie de proffondeur de chaque coté de la dite rivière courante Nord-ouest et Sud-est, ensemble les Lacs, Isles, Islets, Rivières & Prairies quy s'y trouveront, pour en jouir par le dit Sieur Du Bourchemin, ses hoirs et ayans cause à perpétuité en pleine propriété à titre de Fief & Seigneurie et aux droicts de Justice haute, moyenne & basse, de chasse, Pesche et traite avec les sauvages dans toute l'estendue de la dite concession. A la charge de rendre la foy et hommage au chateau St-Louis de Québec duquel elle relèvera avec droicts et redevances accoutumez suivant la coutume de Paris suivie en ce Pais, que les appellations du Juge quy y sera établi, ressortiront en la jurisdiction royalle des Trois-Rivières, de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux de sa Majesté, de donner avis au Roy ou au Gouverneur du Pais, des Mines, Minières ou Minereaux si aucuns se trouvent dans la dite étendue, de faire insérer pareilles conditions dans les concessions qu'il luy sera pouvoir d'accorder sur la dite terre, d'y tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers, de commencer, aussitôt la présente Guerre finie, à désarter et faire habiter les dites terres à peine d'être déchu de la possession d'icelles, et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique. Tout sous le bon plaisir de sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an, en foy de quoy nous les avons signé et avons apposé les sceaux de nos Armes, et contresigné par nos secrétaires, Fait et donné à Québec ce vingtième juin mil six cent quatre vingt quinze, signé Frontenac, Bochart, Champigny, contresigné par Monseigneur de Monseignal, par Monseigneur André.

La requête du Sieur de Bourchemin à l'effet d'obtenir une seigneurie, qui lui fut accordée le 20 juin 1695, avait été enregistrée au siège du gouvernement à Québec, le 22 avril précédent. La ratification, ou la confirmation, en fut signée au palais de Versailles à Paris le 19 mai 1696, par Louis XIV, roi de France.

C'était déjà la 296ème concession de terre, faite en Canada.

Benjamin Sulte affirme que la rivière Salvaye tire son nom du capitaine Pierre Salvaye, capitaine du régiment de Carignan.

(4) Le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, eut à soutenir pendant son administration une guerre terrible contre les sauvages Iroquois, qui ne cessaient de harceler et d'épier tous les blancs de la colonie pour les massacrer, et contre les Anglais, qui tentaient déjà de faire la conquête du Canada. En 1691, les Iroquois vinrent camper audacieusement près de Sorel, où ils commirent toute sorte de brigandages, promenant le fer et la flamme dans tous les environs. Ils brûlèrent les villages de St-Ours et Contrecoeur, et firent des prisonniers en rôdant dans la campagne. Les colons n'allaient plus aux champs qu'en troupes armées. Un parti de cultivateurs de St-François fut même un jour surpris à l'improviste par ces barbares et presque anéanti. L'année suivante en 1692, ces derniers paraissaient encore sur la rivière Yamaska, et empêchaient la culture des terres. Continuant leurs déprédations et massacres jusqu'aux environs de Montréal, ils furent battus et mis en déroute près de Boucherville par M. de Varennes; et Frontenac, quatre années plus tard, allait dans une expédition dirigée contre leurs cantons, anéantir leurs bourgades.

“ Le capitaine Pierre Salvaye, écuyer, sieur de Fromont, était fils de Jean-Baptiste, capitaine du régiment d’Espagne, au service du duc de Savoie, et de Jacqueline Belle, native de la paroisse St-Donnat, ville de Pignerolle, diocèse de Gênes, Italie. Le capitaine Salvaye de Fromont épouse, en novembre 1673, Catherine Le Roy, fille de Simon Le Roy et de Marie Lussia, paroisse St-Paul, ville de Paris. Ce ménage s’établit à Sorel avant 1675. Salvaye de Fromont a eu la concession d’une des grandes îles St-Ignace, je crois, du lac St-Pierre. Il était mort en 1689. M. Régis Roy me dit qu’Antoine de Salvaye, sieur de Fromont, est désigné quelque part comme fils d’un ancien compagnon d’armes de Pierre de St-Ours. La descendance est encore parmi nous, entr’autres M. l’abbé Narcisse Salvaye, de S-Hyacinthe. La rivière Salvaye, qui arrose la seigneurie de St-Ours, tient son nom de cette famille.” (B. Sulte : mél. hist. VIII, 127).

La famille du capitaine Salvaye s’établit à Sorel et aux alentours. Un de ses fils, Pierre, recevait, en 1708, la concession de l’île S-Pierre (5). En 1734, il était capitaine de la côte de Sorel (5) ; et en 1737, le gouverneur du pays le recommandait pour remplir le poste de capitaine des portes de Montréal (6).

Il peut paraître étrange qu’au commencement de la colonie, quand les forêts couvraient encore tout le pays et que les bords seuls du fleuve S-Laurent et de la rivière Richelieu étaient habités ou exploités, qu’il y ait eu des concessions à sept lieues du fleuve, sur les petites rivières Yamaska et Salvaye.

La raison en est qu’on avait déjà trouvé par là une voie de communication avec la Nouvelle-Angleterre, “ par cette rivière qui va au lac Champlain ” (7).

Le ruisseau Salvagne ou Salvaye, aujourd’hui rivière Salvail, est un tributaire de l’Yamaska, débouchant dans celle-ci à environ sept lieues du fleuve S-Laurent, près du lac S-Pierre. On s’étonne aujourd’hui que cette petite rivière, ignorée et perdue dans les terres, fut déjà connue, explorée et nommée dès le 17^{ème} siècle. Les terres qu’elle baigne ne furent pourtant colonisées qu’un siècle plus tard. Comment les rivières Yamaska et Salvail pouvaient-elles être des voies de communication avec la rivière des Iroquois ou Richelieu et le lac Champlain ? La rivière Salvail vient du sud-ouest, et prend sa source dans les terres de la paroisse de S-Judes, voisines des paroisses de La Présentation et de S-Denis. Vers ce même endroit, prennent aussi leur source, la petite rivière Amiot, courant vers le sud-ouest, et débouchant dans le Richelieu près du village S-Charles, et la rivière des Hurons, débouchant dans le Bassin de Chambly. La correspondance routière entre les trois rivières y était des plus faciles, si l’on tient compte que les forêts d’autrefois retenaient les eaux en tout temps de l’année. De nos jours encore, dans cette partie de la paroisse de Ste-Madeleine, traversée par le chemin de fer du Canadien National, à chaque printemps, la fonte des neiges forme un grand étang qui s’égoutte indifféremment dans chacune des trois petites rivières. Alors nous pouvons affirmer que la petite rivière Salvail est connue depuis longtemps, parce que les indigènes y avaient trouvé la voie qui conduit à la rivière Richelieu et au lac Champlain.

Les sauvages avaient trouvé aussi une autre voie de communication avec la Nouvelle-Angleterre, en remontant la rivière Yamaska, par la branche qui passe à S-Pie de Bagot et à Farnham, et en atteignant la rivière au Brochet

(5) Ord. des Int. 174-11, arch. de Québec.

(6) Ord. des Int. 62-1, arch. de Québec.

(7) Arch. canad. 1886, CXXXXI.

(8) Arch. can. série F, vol. 56.

(Pike-River). laquelle se déverse dans le lac Champlain, dans le comté de Missisquoi.

Cette dernière voie, accidentée de nombreux rapides, était plus cachée que celle de la rivière Salvail. C'est à cette dernière que, tout probablement, l'évêque Dosquet faisait allusion en 1731.

On est au commencement du 18^{ème} siècle. Environ cinquante paroisses, dans tout le pays de la Nouvelle-France, étaient fondées et échelonnées sur les bords du S.-Laurent, formant en tout une population de 15,000 âmes. La colonisation avance lentement. On est plus occupé du commerce des fourrures que de la culture des terres. Les "coureurs des bois" laissent la charrue pour aller rencontrer les sauvages dans les bois, et y trafiquer leurs fourrures. A ces obstacles à la colonisation, s'ajoute le plus terrible d'alors: le farouche et cruel Iroquois, qui guette sans cesse le colon, empêché de s'éloigner des habitations. Les rives du S.-Laurent seules étaient quelque peu habitées.

Les seigneuries des bords de l'Yamaska et de Salvaye, encore plus isolées, durent aussi être oubliées davantage.

Sorel avait été concédé en seigneurie au capitaine Pierre de Sorel en 1672, et était visité par des missionnaires dès 1669. Le village et ses environs, d'après le recensement de l'an 1706, ne comptait que 104 âmes; et c'était le poste le plus près: S.-Michel Yamaska ne devait être ouvert comme mission qu'en 1727.

Gédéon de Catalogne, dans son mémoire sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et Montréal, préparé en 1712, ne mentionne pas les seigneurs des bords de l'Yamaska (9).

Pour avoir une idée de ce que celles-ci pouvaient être, nous donnerons ce qui est dit des plus voisines.

"La Seigneurie de Sorel est en décret depuis très longtemps, sans que l'adjudication s'en suive, la paroisse est desservie par un des prestres du Séminaire de Montréal (10); quoique la Seigneurie ait une grande estendue et que les terres y soient très belles, il y a peu d'habitans, les Iroquois en ayant détruits la plus grande partie, la scituation est très belle et la plus convenable et le seul entrepos entre le Montréal, les trois rivières et Chambly; il se trouve dans son estendue quantité de toute sorte de bois de construction et sa scituation paroist si avantageuse que l'on y pourrait placer plus de trois cens habitans favorisez de la chasse et de la pesche qui s'y peut faire en tout sens.

La plupart des Isles de Richelieu dépendant de cette seigneurie et partie servent de commune aux habitans ou ils pourroient nourrir grand nombre de bestiaux, et les reste mettre en culture qui produisent toutes sortes de grains et légumes en abondance. La plupart des bois qui sont dessus, sont chesnes, ormes, errables, fresnes, noyers, bois blancs et tremble, avec une infinité de vignes sauvages."

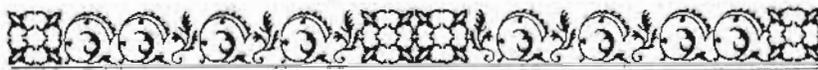
"La Seigneurie de Yamaska qui fait la teste du gouvernement des trois Rivières du costé du Sud-est appartient au Sieur Petit cy devant marchand aux trois Rivières par l'acquisition qu'il en a faite de feu Sieur de la Chesnaye. Elle fait paroisse avec celle de St-François, les terres y sont basses et unies, celles qui sont en culture produisent abondamment toutes sortes de grains et légumes, la chasse et la pesche y sont fort abondans, il y a de toutes sortes de bois mélangés mesme pour construction."

(9) Gédéon de Catalogne naquit à Bresse, dans le Béarn, France, en 1662, et arriva au pays en 1683. Il se distingua dans plusieurs expéditions militaires, et surtout par des ouvrages de géographie et de génie. Il mourut à Louisbourg en 1729.

(10) M. Charles de Goudalie, prêtre de St-Sulpice.

“ La Seigneurie de St-François appartient aux héritiers du Sieur Crevier. Elle est desservie par les Pères Jésuites missionnaires des Sauvages Abénaquis établis au dit lieu, les terres y sont très belles et unies, particulièrement les Isles fertiles en toutes sortes de grains et légumes, les bois y sont mélangés de toutes espèces, la chasse et la pesche abondantes.”

Si de Catalogne avait visité les rives sauvages de l'Yamaska, leur topographie, semblable aux seigneuries plus haut mentionnées, l'aurait sans doute induit à faire un semblable rapport.



LE SIEUR DE BOURCHEMIN (1)

Jacques François de Bourchemin est né le 6 janvier 1664 dans la paroisse de Louze, province de Maine, doyenné de Sonnois (aujourd'hui département de la Sarthe), France: Il était fils de François du Bourchemin, écuyer seigneur de Bourchemin, et de Magdelaine de Guiton, et fut baptisé le 24 septembre suivant dans l'église paroissiale de Pizieux; parrain Jean du Bouchet de Sourche, abbé de Grouard, marraine Marie-Geneviève de Chambre, épouse du marquis de Sourche.

Extrait du livre des bapt. de l'église paroissiale de Pizieux, pays du Mayne, doyenné de Sonnois:

Jacques François de Bourchemin fils de deffunct François de Bourchemin escuyer sieur dud. lieu. et de damoiselle Magdeleine de Guiton, sa femme, né le sixie. janvier mil six cent soixante & quatre. Et ayant esté baptisé en la paroisse de Louze aud. temps lieu de sa naissance comme il nous a appareu par le certificat du sieur curé dud. lieu en date du vingt septembre mil six cent soixante-quatre Portant pouuoir à nous curé de Pizieux sousigné de Luy administrer les cérémonies du saint Baptesme Ce qui a esté par nous fait en l'église dud. Pizieux le vingt et quatrie. jour de septembre dud. an ou il a eu pour parrein noble mere Jean du Boucher de Saourche, abbé de Grouard et pour marraine Dame Marie Geneuiefue de Chambre espouse de Monsieur le marquis de Saourche qui luy ont donné les noms de Jacques et François.

E. Evrard

On lui connaît trois frères, Jean, Pierre et Charles de Bourchemin. Leur père était déjà décédé au mois de mai 1680, puisque son épouse, à cette date, est déclarée veuve.

La famille de Bourchemin appartenait à la noblesse de France. Ses titres ont été établis dans deux documents rédigés, l'un à Paris, le 21 octobre 1654, l'autre à Tours le 20 mai 1680, et déposés dans le greffe du notaire Adhémar le 4 février 1699 (2).

Le 29 décembre 1652, François de Bourchemin écuyer présentait à la "Chambre souveraine des francs fiefs, nouveaux acquets et amortissements" établie à Paris par le roi de France, une requête à l'effet d'être dispensé de payer certaine somme (la taille) dont étaient taxés les simples roturiers, et d'avoir droit à certains "privilèges et prérogatives très-prises à cette époque."

La Chambre souveraine fit droit à la requête de Bourchemin; et en qualité de la "noblesse du suppliant", ce dernier fut exempté de taxe. En plus il fut défendu à tout huissier, sergent, archer ou commissaire d'en réclamer, et ce sous peine d'amende.

(1) Nous devons une bonne partie des notes biographiques sur le sieur de Bourchemin aux renseignements fournis par M. B. Sulte, et à l'article de M. E.-Z. Massicotte, publié dans le "Bulletin des recherches historiques", 1919, p. 210.

(2) Archives de Montréal.

Le 20 mai 1680, la veuve de François de Bourchemin, en son nom et au nom de ses quatre fils, rendait foi et hommage devant "les présidents, trésoriers de France, généraux des finances et francs voyers en la généralité de Tours", pour raison du fief et seigneurie de Bourchemin, relevant de Sa Majesté, et à cause de sa baronnie de Sonnoys.

Le 24 août 1684, les notaires royaux au Maine, Noël Passe et Jacques Huet, faisaient la collation des deux documents à leurs originaux écrits sur parchemin, et les remettaient à la veuve Bourchemin, pour valoir ce que de droit.

Jacques François de Bourchemin arriva au Canada en 1683 (3), alors qu'il n'était âgé que de dix-neuf ans, avait le grade d'enseigne dans la compagnie de M. de St-Jean.

Le 17 mars 1687, le roi de France, par son ministre Colbert, envoyait au gouverneur la "liste des officiers choisis par le roi pour servir en Canada en 1687". Le nom de "du Bourchemin" est sur la liste des officiers qui doivent servir comme enseignes; et il était décoré de ce grade dans la compagnie de M. St-Jean.

Le 13 novembre suivant, de Bourchemin épousait à Champlain Elisabeth Dizy, fille de Pierre Dizy et de Madeleine Drouillet. (Voir appendice).

De Bourchemin demeure à Champlain jusqu'en 1691. En cette même année, il va commander au fort de Contrecoeur, et défendre cette place et les environs contre les incursions des Iroquois.

En octobre 1691, probablement en raison de sa belle conduite à ce poste, il est nommé lieutenant-réformé, en remplacement du sieur J.-B. Couillard de Lespinay.

Le 5 octobre 1692, le ministre français du département de la marine publiait le "Rolle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services", et mentionne parmi les "Lieutenans reformez :— Bourchemin. En 1687, enseigne et en 1691, lieutenant reformé en Canada où il est marié et establi, bon officier, propre pour le pays". (Bull. rech. hist. 1928, 604).

En ce temps-là, toute cette partie du pays, comprise aujourd'hui dans les comtés de Verchères, Richelieu et Yamaska, tremblait de crainte devant le tomahaw du farouche Iroquois, et déplorait les terribles massacres qu'il faisait sur son passage.

La "collection de documents" de l'année 1692, relate "qu'un autre party d'Iroquois descendu par la rivière Yamaska fut enlever deux familles auprès des Trois-Rivières, et trois ou quatre jeunes gens à la rivière-du-Loup (Louiseville). La milice des Trois-Rivières, commandée par Hertel courut après eux jusqu'aux îles (du Moine), mais n'osèrent attaquer l'ennemi, qui cependant se voyant poursuivi, lorsqu'il fut un peu en avant d'Yamaska, y brûlèrent une partie des prisonniers; tout le blâme fut rejeté sur le sieur Hertel".

Si les bords de l'Yamaska, en ces années 1691 et 1692, eussent été occupés de colons et bordés d'habitations, il est bien probable que les Iroquois y auraient laissé des traces dévastatrices de leur passage.

Quand Hertel de Rouville, fut blâmé de n'avoir pu réprimer les massacres du lac St-Pierre, de Bourchemin voit encore la reconnaissance de ses services, par la confirmation de son grade militaire, le premier mars 1693.

Enfin, le 15 avril de l'année suivante, il est nommé lieutenant.

De son mariage avec Elisabeth Dizy, naquirent deux enfants; baptisés à Champlain: Marie-Anne, née le 10 novembre 1689, et François, né le 27 octobre 1691. Ce dernier mourut jeune à Montréal, le 7 avril 1703.

(3) Notes de M. B. Sulte.

Le sieur de Bourchemin, d'après l'Alphabet Laffilard, repassa en France en 1695, pour ne plus revenir au pays. Et, d'après une note que nous a adressé Benjamin Sulte, de Bourchemin, "à partir de l'année 1694, servit en Acadie, où il fut tué en 1696, à la rivière St-Jean. Il servait en Acadie comme simple enseigne".

Cette contradiction de deux historiens sérieux n'empêcha pas de Bourchemin de mourir avant l'année 1698.

Sa veuve, Elisabeth Disy, convola en seconde nocé à Champlain le 20 janvier 1698, avec Alexis Guay ou Le gay, fils de Jean Guay et de Marie Brière, de Québec.

Alexis Guay était établi comme marchand à Montréal. Son emplacement était sis rue S.-Paul, à l'endroit où est aujourd'hui la maison A. Racine & Cie, en face de l'ancien Hôtel-Dieu (5).

Du mariage d'Alexis Guay et d'Elisabeth Disy naquirent trois enfants, nés à Montréal : René, baptisé le 15 novembre 1698, épousa en 1728 Thérèse Mouet, fille de Pierre Mouet, sieur de Moras, et de Marie Toupin, et décédait à Nicolet le 3 novembre 1766; Elisabeth, baptisée le 4 novembre 1700, épousa en 1722 Louis Lefebvre, fils de Jacques Lefebvre, seigneur de la Baie St-Antoine (Baie du Febvre), et de Marie Baudry; et Alexis, baptisé le 27 juin 1712 et décédé à l'âge de quelques mois.

Elisabeth Disy, épouse d'Alexis Guay, mourut à Montréal, le 16 février 1703, âgée seulement de trente-un ans. Elle laissait comme héritiers du fief Bourchemin trois enfants mineurs : Marie-Anne Bourchemin, née de son premier mariage, René et Elisabeth Leguay, nés du second mariage.

Marie-Anne Bourchemin, orpheline de père et mère, repassa en France à une date ignorée.

Les archives de la Province de Québec (6) rapportent sur le sieur de Bourchemin un fait qui lui causa quelque désagrément avec les autorités civile et ecclésiastique.

En 1694, le dimanche de la Sexagésime, il était de garnison au fort de Sorel avec quelques autres officiers, entre autres, le capitaine Joseph Dejoridy, seigneur de l'île Bouchard, dont les moeurs furent parfois trop légères. Or, ce même dimanche, Mgr de S.-Vallier, évêque de Québec, se trouvait à Sorel en visite pastorale; et l'évêque crut remarquer que les deux jeunes officiers, de Bourchemin et Dejoridy, n'avaient pas assisté à l'office dominical, ce jour de dimanche.

L'évêque alors écrivit au gouverneur Frontenac à Québec, et lui rapporta le fait, alléguant "que cela était de mauvais exemple et le pria de recommander ces officiers à leur devoir". La lettre arriva à Québec quelques jours après l'arrivée à Québec de ces deux officiers qui se trouvèrent dans la salle du gouverneur lorsqu'il la reçut. Il leur fit en présence de tout le monde une cruelle réprimande, malgré les récriminations des accusés, qui protestèrent de leur innocence, et affirmèrent qu'ils avaient entendu la messe à Sorel, le dimanche de la Sexagésime. Et les accusés portèrent leur plainte devant le Conseil Souverain.

Lamothe-Cadillac, homme peu digne de foi, rapportait le 28 septembre 1694, ces faits à sa manière, laquelle tendait à jeter le ridicule sur l'évêque de St-Vallier; il affirme que "les accusés furent justifiés devant le conseil et le gouverneur, lequel fut surpris de la méprise de l'évêque".

L'intendant Bochart de Champigny, le 27 octobre suivant, écrivait au ministre, et racontant et commentant les mêmes faits, emploie plus de modération.

(4) Archives N.-D. de Montréal.

(5) Rapport de l'Archiviste, 1923-24, pages 82 et 101.

Il affirme que la "lettre de l'évêque au gouverneur, a apparemment été écrite avec confiance, et en vue seulement de l'avertir du mal, que le gouverneur remit la lettre aux deux officiers, et que ces derniers la présentèrent au conseil souverain avec une requête, et que le conseil "n'a encore rien ordonné".

Ce nous semble que l'affaire en resta là, puisqu'elle était pendante depuis près de dix mois, et que le conseil souverain ne se prononça point sur la question (6).

(6) Nous avons cherché longtemps et en vain le décès ou le départ du sieur de Bourchemin, quand la publication du rapport de l'Archiviste de la P. Q., année 1928-1929, élucide la question. Le 4 novembre 1693, le gouverneur de Frontenac écrivait au ministre des colonies, et lui annonçait, que pour le bien de la colonie, il était obligé par nécessité de faire repasser en France trois ou quatre officiers "à cause de leur mauvaise conduite, et des affaires qui s'y sont faites, et qui auraient dû estre punis plus sévèrement."

Le lieutenant de Roussel donnait des signes de démence depuis son arrivée au pays; Chauny, d'esprit querelleur, était accusé d'immoralité; le Sr. de la Ragotterie, coupable de grave indiscipline, mérita de passer en conseil de guerre; et "pour le dernier qui se nomme Bourchemin, son affaire est encore plus vilaine, estant accusé d'avoir empoisonné sa femme, et destre dans le dessein, n'ayant pas réussi, de recommencer, par une passion desordonnée qu'il a pour une petite fille qu'on croit l'avoir sollicité à cela, dans l'esperance de l'épouser après; ils sont tous deux en fuite, et on travaille à faire leur procès par coutumace."



PREMIÈRES CONCESSIONS DE BOURCHEMIN

Le seigneur de Bourchemin, décédé jeune après un court séjour au pays, et engagé activement dans le service militaire, n'avait pu nullement s'occuper de sa seigneurie. Il eut été de plus difficile de convaincre des colons, de pénétrer à plus de sept lieues dans les terres éloignées du S.-Laurent, isolées au milieu des forêts, et s'implanter sur les bords sauvages de la rivière Yamaska, sillonnée seulement par le passage des guerriers iroquois ou abénaquis.

Au début de la colonie, qu'il en fallait une somme de courage de vigueur, d'endurance et d'énergie, pour fonder des paroisses ! et les héritiers de Bourchemin n'étaient que trois enfants en bas âge.

Alexis Guay a fait les premières concessions de la seigneurie Massue.

Le 4 février 1698, (1) Le Gay en fait une première de douze arpents de largeur sur soixante de profondeur, à René Fézeret, arquebusier de Montréal, lequel et ses héritiers devaient posséder quelques années plus tard, la majeure partie de la seigneurie Massue.

Cette concession, dans le fief Bourchemin, d'après la désignation que nous avons cru comprendre, était située sur la droite de l'Yamaska, entre les rivières Salvail et Scibouet ; et ferait aujourd'hui partie de la paroisse de S.-Hugues.

En plus, le 7 octobre 1698, (notaire Raimbault) s'intitulant seigneur d'un fief sur l'Yamaska, (quand il ne devait être que tuteur de Marie-Anne Bourchemin et procureur de sa femme), à titre de cens et rente seigneuriale, sujet au moulin de la seigneurie, lorsqu'il y en aura un d bâti, et aux droits de banalité, Leguay fait la concession suivante, savoir : à Jean Bizeux dit Larose, habitant de Montréal, et Madeleine Berserat son épouse, une concession " dans la seigneurie Leguay ", sur les bords de l'Yamaska, de 160 arpents en superficie, quatre de front par quarante de profondeur, en bois de bout; au-dessus ou au-dessous de la terre que choisira le seigneur Leguay pour son principal manoir.

Le concessionnaire aura droit de chasse et de pêche, sera tenu de bâtir maison et autres dépendances, d'y tenir feu et lieu, et de souffrir l'ouverture des chemins. La rente annuelle sera de quatre francs et quatre chapons, payables à la St-Martin. Le seigneur pourra aussi prendre sans aucune rémunération tout le bois nécessaire à l'utilité publique.

Le même jour, 7 octobre 1698, devant le même notaire, Leguay faisait une pareille concession à François Freté dit Lamotte, aussi de Montréal et Marguerite Pottier son épouse. Ces deux concessions sont dites être voisines des terres de René Fézeret.

Faisons connaissance avec ces premiers concessionnaires de la seigneurie qui nous occupe. S'ils n'y vinrent pas faire de défrichement, il faut au moins leur prêter quelque bonne intention, si éloignée qu'elle fût.

Jean Bizeux (2), né en 1671, de la paroisse St-Etienne, diocèse de Bordeaux, était fils de Bertrand Bizeux et de Jeanne Dubois. Enrôlé dans la compagnie du

(1) Not. Raimbault, arch. de St-Sulpice.

(2) Registre N.-D. de Montréal, 1698.

capitaine Levasseur, il résidait à Verchères. C'est dans cette paroisse que le 27 juin 1696 le soldat Bizeux contracta un mariage désapprouvé par l'Eglise, avec Madeleine Berserat (veuve de Vincent Poupaux), ayant à leur paroisse de Verchères, dans le temps que le père Bertin récollet célébrait la messe paroissiale, déclaré tout haut au scandale du public, et contre l'usage et la défense de l'Eglise, déclaré qu'ils se prenaient pour époux et pour épouse (3), pour lesquelles le dit soldat aurait souffert plusieurs châtements comme prisons et cachots, et depuis ledit temps les deux délinquants, ayant beaucoup témoigné de repentir de leur faute....". Le premier juillet suivant, Bizeux et sa femme étant à Montréal, se présentaient au curé de Notre-Dame, M. Dollier deCasson; et considérant que le gouverneur de Frontenac et le père Bertin ne s'opposaient plus au mariage "vu les bontés de notre mère la Ste Eglise pour les repentans, et le départ dudit soldat pour la guerre (4) dès le jour de demain" M. Dollier régularisa le mariage de Bizeux (Voir appendice).

A son retour de la guerre, Bizeux vint s'établir dans la Côte St-Laurent aujourd'hui paroisse de S.-Laurent, près Montréal. En 1703, une épidémie de petite vérole sévissait dans la ville et les environs; et son épouse Madeleine Berserat succomba à la contagion, et fut inhumée à Montréal le 19 juin de cette même année.

Le 29 octobre suivant, Jean Bizeux convoitait en secondes noces avec Catherine-Gertrude Forgues, âgée de 16 ans, native de Lévis, fille de Pierre Forgues dit Montrougeau et de Marie Robineau. Une fille, baptisée à Montréal, naquit de ce second mariage le 24 octobre 1704. Après cette date, nous perdons les traces de Jean Bizeux (5).

François Freté dit Lamotte, né en 1669, était fils de François Freté, marchand bourgeois, de Lamotte St-Héroïe, diocèse de Poitiers, France (6).

Freté appartenait à la religion de Calvin, et venait, vers la fin du 17ième siècle s'établir dans la Nouvelle-Angleterre. C'est probablement là qu'il connut et épousa Marguerite du Poitiers Dubuisson, née à Sorel le 10 juin 1673, du mariage de J.-B. du Poitiers Dubuisson et d'Elisabeth Jossard.

Freté, résidant à Esopus, comté d'Ulster, près d'Orange (Albany) y fait baptiser deux enfants par le ministre Peter Hanspetrec.

Vers la fin de l'an 1698, ou au commencement de l'année suivante, il semble venir à Montréal, pour y résider. Y ayant appris les mystères de la religion catholique, il en embrassa la foi. Le 26 avril 1699, une de ses filles, Marie-Catherine était baptisée à Notre-Dame-de-Montréal; le 29 juin suivant, lui-même abjurait solennellement son erreur dans la même église; enfin, le 22 novembre suivant, il y présentait pour être baptisé de nouveau, son fils Louis-

(3) C'est le mariage appelé "à la gaumine", dont on retrace quelques rares exemples dans les premiers temps de la colonie. De tels actes étaient d'autant plus scandaleux, qu'autrefois la discipline de l'Eglise était plus rigoureuse, et que nos pères étaient plus fidèles à en observer les règles. Les tribunaux civils condamnaient à l'emprisonnement ceux qui autrefois contractaient mariage contre les lois ecclésiastiques, quand aujourd'hui ils protègent les mariages clandestins. Et d'ailleurs les mariages de catholiques devant un ministre non catholique ou encore les mariages mixtes d'aujourd'hui quoique tolérés, ne semblent guère valoir mieux que les mariages "à la gaumine" d'autrefois.

(4) Le 7 juillet 1696, le gouverneur de Frontenac partait de l'Isle Perrot, en haut de Montréal, avec 2000 hommes de troupe et sauvages alliés, en expédition contre les Iroquois, près du lac Ontario. Ces derniers s'enfuirent dans les bois, mais leurs bourgades furent rasées et anéanties.

(5) Mgr Tanguay mentionne que sa fille Jeanne, née à Montréal en 1695, se maria en 1716 à Jean Leroy, à St-Etienne de Beaumont. La famille Bizeux résidait-elle à cet endroit vers cette époque ?

(6) Notes puisées dans Bull. rech. hist., vol. XXII, p. 275, par E.-Z. Massicotte, sur famille Freté; et registres N.-D. de Montréal.

Jean-Baptiste, qui l'avait déjà été dans la Nouvelle-Angleterre, par un ministre protestant.

Les descendants de François Freté s'établirent à Montréal et ses environs. Le nom se changea en Ferté et Forté. C'est ce dernier nom qu'ils portent aujourd'hui.

Les nouveaux concessionnaires Jean Bizeux et François Freté, ne jouirent pas longtemps de leur terre. Deux mois s'étaient à peine écoulés, qu'ils en disposaient déjà.

Le 14 décembre de la même année 1698, par un acte commun devant le notaire Rimbault, Bizeux et Freté transportaient leurs 320 arpents de terre, à eux cédés par Alexis Guay, "situés sur la rivière Yamaska, au sud du lac St-Pierre, en la censive de la seigneurie des héritiers de Bourchemin", à René Fézeret, premier arquebuisier de la Nouvelle-France. Ce dernier devait payer les frais du contrat, faire border et mesurer la concession.

René Fézeret, qui devait trois années plus tard acquérir le fief S.-Charles, voisin de Bourchemin, possédait déjà dans ce dernier fief, au-delà de mille arpents en superficie : soit 720 arpents concédés par Alexis Guay, et les 320 arpents de Bizeux et Freté.

Tout ce terrain, de vingt arpents de front sur la rivière, par quarante et soixante de profondeur, ne devait jamais être défriché. Encore de nos jours, il est possédé par un grand nombre de cultivateurs des paroisses environnantes, et réservé comme terres à bois.

Il fait partie de la paroisse de S.-Hugues.

Nous ne connaissons rien de plus de l'histoire du fief Bourchemin, durant la minorité des trois héritiers, Marie-Anne Bourchemin, René et Elisabeth Guay, de 1700 à 1724.

Le gouverneur Rigaud de Vaudreuil, (7) ainsi que sa famille, paraissait convoiter ce fief, qui, tout éloigné qu'il fût des rives du St-Laurent, ne devait pas en être moins riche par ses bois, la chasse et la pêche. Il avait l'espoir de le vendre ensuite avec grand profit.

En 1724, les trois héritiers du fief Bourchemin, étant devenus ou en âge de majorité ou émancipés par leur mariage, de Vaudreuil put mettre à exécution son projet d'acquérir Bourchemin, en achetant la part de chacun.

Marie-Anne Bourchemin, vivant à Paris, reçut une offre de vente de ses droits à son fief. Et le 4 mai 1724, devant les notaires Péan et Raymond, conseillers du roi au Châtelet de Paris, elle vendit pour la somme de 320 livres (8), au gouverneur de Vaudreuil, représenté par Denis Hersant, marchand drapier de Paris, la part de ses droits au fief Bourchemin, à elle échus par la succession de son père, (lesquels droits) équivalant aux trois quarts indivis du fief. (Arch. de S.-Sulpice).

Le 19 mars 1725, le gouverneur de Vaudreuil payait la somme de cinquante livres la part d'Elisabeth Guay épouse de Louis Lefebvre, laquelle part équivalait à un huitième indivis du fief Bourchemin.

De Vaudreuil mourut le 10 octobre suivant. L'inventaire de ses biens mentionnait qu'il possédait la majeure partie du fief Bourchemin, (9) la part de René Guay n'était pas encore acquise. Alors Pierre Rigaud, sieur de Cavagnal,

(7) Philippe de Rigaud, chevalier et marquis de Vaudreuil, quatorzième gouverneur du Canada de 1704 à 1725; administrateur doux et sage, encouragea l'agriculture, réforma plusieurs abus, et réussit, par de sages mesures, à donner au pays un grand accroissement de prospérité.

(8) Une livre ou un franc valait 20 sous.

(9) Inventaire des biens du gour. de Vaudreuil, 19 juin 1726, notaire Barthe, archives de Québec.

fils et héritier du gouverneur de Vaudreuil, se chargea de faire l'acquisition de ce reste; et le 19 septembre 1731, par acte passé aux Trois-Rivières, il acquérait pour la somme encore de cinquante livres, la part de René Guay.

En 1736, en évaluant les propriétés immobilières du gouverneur de Vaudreuil, à l'article du fief Bourchemin, il était dit : " sur lequel il n'y a aucun bâtiment ni terre en valeur ".

Le fief Bourchemin devait attendre encore un quart de siècle avant de voir arriver son premier colon.

Si les de Vaudreuil eurent l'ambition de réaliser quelque bénéfice par des transactions immobilières du fief Bourchemin, ils réussirent pleinement à satisfaire cette ambition.

Juste un mois après l'achat de la dernière part des héritiers du fief, les deux fils de l'ancien gouverneur, Pierre de Rigaud, sieur de Cavagnal, et François Rigaud, sieur de Vaudreuil, héritiers de leur père et mère défunts, vendaient le fief Bourchemin à Monseigneur Dosquet, évêque de Québec, le 19 octobre 1731, devant le notaire Claude Barolet, pour la somme de mille livres (acte passé à Québec, le 19 octobre 1731).

Le profit, dévolu par cette vente, était, comme on le voit, assez rémunérateur. Ce fief était dit être sous la juridiction royale des Trois-Rivières.



MGR L'ÉVÊQUE DOSQUET (1)

(FIEF BOURCHEMIN. SUITE)



MGR HERMAN DOSQUET

L'évêque Dosquet, belge d'origine, avait apporté avec lui, cette grande qualité qui caractérise le peuple belge, l'amour de l'agriculture. Au milieu de sa grande sollicitude de pasteur des âmes, il trouva moyen d'exercer son zèle à encourager l'agriculture auprès de ses diocésains, dispersés par toute la province de Québec actuelle. Son champ d'action comprenait environ cent paroisses, échelonnées sur les rives du S-Laurent, depuis Rimouski jusqu'à Montréal, y compris l'Acadie.

Ne se contentant pas de prêcher seulement par la parole, il y ajouta l'exemple. Le fief Bourchemin, situé sur la rivière Yamaska et dont il connaissait les richesses (2), ne lui suffit pas; il voulut agrandir son domaine.

Le 15 octobre 1731, (quatre jours avant l'achat de Bourchemin) Mr de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France et M. Hocquart, intendant du Canada, par leur titre commun, en date dudit jour, venaient d'accorder à monseigneur Pierre Herman Dosquet, Evêque de Samos, et co-adjuteur de l'évêque de Québec, une concession de quatre lieues de front sur la rivière d'Yamaska, sur parcelle profondeur de chaque côté de la dite rivière.

(1) Dosquet, Mgr Pierre Herman, né à Liège en Belgique le 4 mars 1691, du mariage de Laurent Dosquet et d'Anne Jeanne Goffin; entra au séminaire de St-Sulpice à Paris en 1715, y fut agrégé et ordonné prêtre en 1716. Envoyé en Canada en 1721, remplit pendant deux années les fonctions d'aumônier chez les sœurs de la Congrégation Notre-Dame à Montréal. Pour cause de santé, retourna en France, où il fut supérieur du séminaire de Lisieux pendant deux années. Quitta la compagnie de St-Sulpice en 1725, pour aller à Rome où le pape Benoît XIII le sacra évêque, le 25 décembre 1725. Y demeurant sous le titre d'évêque de Samos, il fut pendant trois années procureur-général des missions étrangères, et vicaire apostolique des Indes. Revenant au Canada en 1729, il fut nommé co-adjuteur de Mgr de Mornay, évêque de Québec, son prédécesseur. Nommé évêque de Québec le 12 septembre 1733, quitta le pays en 1736, pour n'y plus revenir; en 1739, il donna la démission de son évêché de Québec. Après avoir rempli les fonctions de nonce apostolique dans différents pays d'Europe, il mourut à Paris le 4 mars 1777. Il est le quatrième évêque de Québec. Si le climat du Canada fut contraire à sa santé, comme il l'écrivait au ministre des colonies en 1736, celui d'Europe lui fut favorable puisqu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans.

(2) Madame Claude de Ramezay, héritière par la mort de son époux en 1724, du fief Ramezay concédé en 1710, et voisin de Bourchemin, avait vendu en 1725 et 1726 une grande quantité de bois pour la construction des vaisseaux du roi.

re, joignant le terrain de la seigneurie Bourchemin" (Archives du Sém. de S. Sulpice) (3).

Cette seconde seigneurie, acquise par l'évêque Dosquet, n'a jamais fait partie de la seigneurie Massue. Elle comprenait en partie les paroisses de S.-Hugues, S.-Simon, Ste-Rosalie, S.-Barnabé et S.-Judes.

Deux jours après l'acquisition du fief S.-Hermand, l'évêque Dosquet en donnait reconnaissance au gouverneur de Beauharnois, lui faisant part de ses projets; et il écrivait en ces termes :

17 8 bre 1731

M. le Gouverneur

Monsieur,

Je suis très sensible à la bonté que vous avez eue de m'obtenir de Sa Majesté une Seigneurie attenant celle de Bourchemin dans la rivière Yamaska. Mr. le Général et Mr. L'Intendant m'avaient fait espérer jusqu'à présent qu'ils accorderoient la concession selon vos ordres; mais ils ne veulent m'en concéder qu'à deux ou trois lieues au dessus, à cause des prétentions de Mme de Ramsay sur le terrain que j'avois demandé. J'ai examiné tous les titres avec ces Messieurs. Elle n'en a pas d'originaux. Il est marqué dans l'acte de foy et hommage signé de Mr Begon intendant, que Mr de Ramsay a déclaré avoir perdu ses titres, et qu'il n'en avoit qu'une copie non signées. L'inconvénient que je trouve à ce changement, c'est que je serai séparé de la seigneurie de Bourchemin que j'ai achetée de Mr de Cavagnal; parce qu'il y a un endroit propre à y faire un moulin à farine ce qui est nécessaire pour établir cette rivière qui va au lac Champlain, les habitants du voisinage étant obligés d'aller à trente lieues pour faire moudre leur bled. J'avois déjà envoyé du monde et pris des mesures pour faire valoir cette terre. Ces messieurs ont voulu favoriser Mme de Ramsay, comptant que j'acheterois celle qu'elle prétend depuis vingt années et qu'elle n'est pas en état d'établir, mes moiens ne me permettent pas de faire cet achat. Je ne l'avois demandée qu'en vue du bien de la colonie et sur le bruit public qu'elle n'y avoit aucun droit, je joins icy la concession qu'ils m'accordent pour être confirmée, ne pouvant obtenir la continuation de la Seigneurie de Bourchemin.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur

P. H. Evêque de Sainos

Coad. de Québec.

A Québec le 7 8 bre 1731.

(Archives canad série F, vol. 56, page 104)

Le projet de construction d'un moulin à farine au fief Bourchemin, qui eut sa réalisation cent ans plus tard par M. Massue, avait déjà germé dans les dessein de l'évêque Dosquet. Pour le bien général de la colonie et l'utilité des colons, un moulin était déjà jugé opportun dès 1731; et cette même année l'évêque fit la commande d'une moulange (4) de fabrique française. Préoccupé du

(3) C'est la seigneurie de St-Hermand dont les titres sont au séminaire St-Sulpice à Montréal, "laquelle, ayant été quelques années après comme secrètement réunie au domaine du Roi, elle a été depuis accordée à M. de Rigaud, et par lui-même vendue à des particuliers. C'est celle dont jouit aujourd'hui Mr Deberge (Debartacé), ou les héritiers Delorme, sous le titre de seigneurie ou paroisse de St-Hyacinthe".

Cette seigneurie de St-Hermand semble ignorée dans la plupart des traités sur les seigneuries; et les Archives Canadiennes mentionnent à ce sujet qu'il y a "un fief sans nom sur l'Yamaska à 21 milles de son embouchure (c'est la distance exacte). Simon Delorme qui rendit foi et hommage en 1754, l'avait acheté en 1753 de Vaudreuil, qui avait été le concessionnaire original en 1748.

(4) M. Gosselin: Eglise du Canada.

bien spirituel de la colonie mais aussi de son bien-être temporel en même temps, à l'encontre d'une foule de seigneurs qui négligeaient le défrichement de leurs domaines, l'évêque, dans le but de favoriser quelques rares censitaires et en attirer d'autres, mettait en pratique ses projets de colonisation.

L'évêque Dosquet déplorait la négligence des colons pour l'agriculture, (quand) toutes les ambitions et les énergies étant consacrées au commerce des fourrures. L'évêque avait à cœur de mettre en pratique les sages conseils du roi de France, lequel écrivait à l'intendant de Chazel, le 8 mai 1725, en exprimant son désir d'encourager l'agriculture, spécialement la culture du chanvre et du lin (5). Le roi réitérait ce même désir le 12 mars 1755, même déplorait la négligence de la culture du blé, qui procurerait l'aisance aux habitants, quand le surplus de production pourrait être exporté (6).

Nous pouvons à peu près localiser l'endroit où l'évêque avait l'intention de construire son moulin, lequel endroit n'est pas sur le fief S-Hermand, mais bien Bourchemin, et probablement au même endroit que M. G. Massue trouva aussi propice, cent ans plus tard.

Le fief S-Hermand est baigné seulement par la rivière Yamaska, qui va se perdre dans le comté de Sheiford, tandis que Bourchemin l'est aussi par la rivière Salvaye, qui communiquait autrefois avec la rivière Richelieu; et l'évêque, avait choisi comme site, un endroit de "cette rivière qui va au lac Champlain", qui n'est qu'un élargissement de la rivière Richelieu.

Sous le régime français, l'évêque de Québec faisait partie du "Conseil souverain" (7) et avait voix délibérative dans le gouvernement civil du pays. Bel exemple de nos gouvernants d'alors, qui, dans le but de faire la colonisation du pays, s'occupaient plus du moulin à farine, que ceux d'aujourd'hui qu'intéresse plus le moulin à scier.

Nous avons vu qu'en 1731, Mgr Dosquet, co-adjuteur de l'évêque de Québec, aurait voulu se faire concéder une plus grande étendue de terres que ses fiefs Bourchemin et S-Hermand, avoisinant ceux-ci, mais madame de Ramesay exerçait des prétentions sur ces terres convoitées par l'évêque, et même sur celles que ce dernier possédait déjà à juste titre, et que MM de Vaudreuil leur avait rendu à un assez haut prix. Elle reposait ses prétentions sur une copie non signée ni collationnée d'un acte de concession dont l'original était perdu. Son époux, Claude de Ramesay, avait en plus rendu foy et hommage de ces fiefs qu'il prétendait lui appartenir. Mais le roi de France avait refusé de lui donner ratification et confirmation des fiefs.

À la demande de l'évêque de régler la question, le ministre des colonies en France renvoya la plainte de madame de Ramesay, et écrivit en ces termes au gouverneur du Canada :

Archives des Colonies. B. 59-1, p. 76

A Mrs de Beauharnois et Hocquart

A Versailles le 24 mars 1733

Mrs

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 25 octobre de l'année dernière au sujet du Terrain dont M. le Coadjuteur avoit demandé la Concession et que Made de Ramezay a prétendu luy appartenir.

Si vous eussiez examiné les droits de Made avec l'attention nécessaire vous auriez reconnu qu'ils ne sont point aussy certains que vous me le marquez, c'est ce que je vais vous faire sentir dans le Compte que vous me rendez vous mesme.

(5) Doc. Faillon : IV, 564.

(6) Doc. Faillon : IV, 122.

(7) Mgr Dosquet fut élu membre du Conseil Souverain le 14 nov. 1729.

Il paroist par la copie que vous m'avez envoyé du Brevet du 6 juillet 1711 qu'il a esté rendu pour confirmer plusieurs concessions faites par Mrs de Callieres, Tallon et Champigny et par Mrs de Vaudreuil et Raudot a divers particuliers, entr'autres une accordée a feu de Ramezay. Mais ce Brevet n'explique la consistance des Concessions ny leurs tenans et aboutissans; il rapelle seulement leurs dattes, et rien de plus. En sorte qu'on peut apliquer cette ratification a quelque concession que l'on voudra, pourvü qu'elle ait esté faite a M. de Ramezay d'autant plus que les dattes rappellées dans ce Brevet, y sont confondues.

Il est vray que par la Copie de la concession que Made de Ramesay pretend avoir esté accordée a feu M. de Ramezay par Mrs de Vaudreuil et Raudot, elle paroist avoir esté expediée le 17 8bre 1710 et que c'est la une des dattes rappellées dans le Brevet du 6 juillet 1711.

Mais cette pretendue concession dont Made de Ramezay n'a qu'une copie non signée, porte qu'il est accordé a M. de Ramezay un terrain de trois lieues de front sur 3 lieues de profondeur, scavoir une lieue et demie au dessous de la Rivière Sibouette, qui tombe dans la Rivière Yamaska, et une lieue et demie au dessus avec les isles et islets qui pourroient se trouver dans lad. Rivière vis a vis lad. Concession courant du Nord-Est au Sud-Ouest.

Cette concession, en la suposant réelle doit donc estre scituée sur les deux costez de la Rivière Sibouette puisqu'elle consiste dans une lieue et demy de terrain au dessus de cette Riviere en pareille quantité au dessous, et dans les isles et islets qui peuvent sy trouver.

Ainsy elle ne devoit point estre apliquée au Terrain que M. le Coadjuteur avoit demandé sur les deux costez de la Riviere Yamaska. Tous les titres de Made de Ramezay se reduisent donc a l'acte de foy et hommage que vous me marquez avoir esté rendus par feu M. de Ramezay devant M. Begon, mais cet acte de foy et hommage seroit d'autant moins suffisant pour établir le droit de propriété pretendu sur le terrain en question par Made de Ramezay, qu'il y a toute aparence quil est relatif a la Concession dont elle ne produit qu'une copie informe et qui dans le fait ne devoit point estre apliquée ce terrain.

Cependant sur les representations que j'ay fait au Roy a ce sujet. Sa Majesté veut bien que Sr de Ramezay auquel ce terrain a esté cédé par sa mere, en demeure propriétaire, mais il faut quil le mette en Valeur, et sur tout qu'il y etablisse un moulin pour la commodité des habitans voisins, vous aurez agreable de luy expliquer les intentions de Sa Majesté, et de m'informer exactement des mesures qu'il prendra pour l'exécution.

Non signé.

(Le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine).

Nous verrons, dans un chapitre subséquent, que madame de Thiersant, autre voisine de madame de Ramezay, formula les mêmes plaintes contre les prétentions de cette dernière.

Les prétentions de madame de Ramesay furent donc réduites a néant, et ne s'étendirent point au delà du fief dit de Ramesay, situé sur la rivière Sibouet. Se rendit-elle aussi aux ordres du ministre, qui l'obligeait de mettre ses terres en valeur et lui demandait surtout qu'elle y établit "un moulin pour la commodité des habitans voisins"! Des colons, cent ans avant la fondation de la paroisse de S-Hugues en 1827, étaient déjà donc établis sur les bords de la rivière Sibouet, comme il y en avait déjà sur la rivière Salvail dès 1731 ou avant.



DONATION DE BOURCHEMIN

Monseigneur Dosquet ne put réaliser les beaux projets de colonisation de ses fiefs. Ses occupations étaient multiples. Les réparations de son palais épiscopal de Québec, qui tombait en ruines, lui causèrent beaucoup de vicissitudes, et l'administration et le parcours de son vaste diocèse absorbaient tout son travail (on retrace ses visites pastorales à Montréal en 1730 et 1731). A ces labeurs, s'ajoutait une santé délicate, incompatible avec la rigueur du climat canadien.

Enfin en 1732, il fit voile pour la France, avec l'intention, à son retour, de se rendre jusqu'en Nouvelle-Ecosse y faire sa visite épiscopale (1).

Après un séjour de deux années à Paris, Mgr Dosquet revint à Québec, à bord du vaisseau le "Rubis", commandé par de Chaon, et débarqua le 16 août 1734.

Comme ses seigneuries non exploitées lui étaient devenues un ennui et un embarras, il songea à s'en défaire. Ses grands moyens pécuniaires lui permettaient d'en disposer sans bénéfice. Puis en 1735, avant de quitter le Canada pour n'y plus revenir, il donna la moitié de ses deux seigneuries de Bourchemin et de St-Hermand au séminaire St-Sulpice à Montréal. Cette moitié de Bourchemin comprenait la partie sud-est. Le legs comportait une condition, que le séminaire s'est empressé d'accepter et de remplir généreusement, et fait voir à l'évidence la piété et le zèle apostoliques du donateur, pour l'avancement spirituel de la colonie (2).

L'évêque Dosquet eut-il l'intention de revenir au Canada ? La lettre suivante qu'il écrivit au ministre de la colonie, dès son arrivée à Paris en 1736, semble l'insinuer, tout en affirmant son attachement au royaume de France :

Monsieur

J'ay l'honneur de vous envoyer le mémoire que vous m'avez fait la grâce de me demander pour être instruit de mon affaire; j'y joins un autre que j'ay fait que je crois aussy nécessaire, car selon ce que m'on dit Mr d'Amboise, son secrétaire, M. du Portault et d'autres personnes qui ont connoissance de ce qu'il s'agit, ces affaires traineroient en longueur.

(1) Evêque Dosquet au gouv. Armstrong. 1732.

(2) Le 19 octobre 1735, devant le notaire Barolet à Québec, Mgr Pierre Herman Dosquet, assistant au trône pontifical, et résidant ordinairement à Québec, fait donation à titre onéreux et entre vifs, au séminaire de St-Sulpice, dont M. Louis Normand est le supérieur à Montréal, de la moitié des deux seigneuries, Bourchemin et St-Hermand, à prendre au nord-est du côté de St-François; ladite donation à charge par le dit donataire, que lorsque les rentes des deux dites moitiés de seigneurie produiront ensemble mille livres de rente, il sera obligé de recevoir dans le séminaire de Montréal, ou d'entretenir dans celui de Québec, à leur option, deux jeunes élèves pour être formés à l'état ecclésiastique. C'est l'origine des deux lecteurs au réfectoire du séminaire de Montréal. Cette pièce est enregistrée au greffe des Trois-Rivières, suivant l'ordonnance du lieutenant-général Louis Godfroy de Toussacour, le 9 janvier 1736. Le séminaire se répartit de ces parts de seigneurie en 1796, en faveur de Patrick Langan, pour la somme de 11,500 francs (Not. Chaboilley, arch. du séminaire).

Je me repose, Monsieur, sur vos bontés pour moy et sur vos lumières pour trouver les expédients de les faire finir assés tôt pour que je puisse me disposer à partir au premier embarquement. Le suffragant de Liège est mort, l'on m'écrit en secret que le Prince a dessein de m'offrir cette place. Je l'ay déjà refusée deux fois, et quoyque l'air de Canada me soit très contraire, je suis encore plus éloigné de l'accepter; quand même j'auray moins d'attachement que je n'ay pour la France, l'agrément qu'il y a d'avoir quelque rapport avec vous, Monsieur, seroit plus que suffisant pour me faire mépriser tout ce que l'on pouvoit me présenter hors du Royaume.

J'ay l'honneur d'estre, avec tout le respect possible, Monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur,

Paris le 8 Sbre 1736

L'Evesque de Québec

(Arch. canad. série F. Vol. LVI p. 80)

L'évêque alors était donc bien résolu de ne plus revenir au pays. Pourtant, quelques années plus tard, il fut question de sa venue au pays. Il avait donné sa résignation comme évêque de Québec en 1739, et son successeur monseigneur Pourroy-de-l'Aube-Rivière, après huit mois seulement d'épiscopat, décédait en 1740. Et nous relevons dans les "Documents Faillon" (IV, 45) les lignes suivantes à la date du 12 mai 1741 : "L'évêque Dosquet doit s'embarquer sur le vaisseau le Rubis".

A cette époque, ce vaisseau, sous le commandement du capitaine Meschin, devait faire voile pour le Canada (Arch. can. 1904, p. 289 et 294).

Nous ne croyons pas que l'évêque Dosquet fit le voyage du Canada en 1741, vu qu'il était parti pour Rome l'année précédente (Arch. can. 1904, p. 271) et qu'il y était encore en 1742 et les années suivantes.

L'évêque Dosquet était devenu ennuyé et embarrassé de ses fiefs.

Tout seigneur ou propriétaire de fief ou de terre était obligé, par l'acte de concession, de faire valoir et défricher les terres concédées; maintes fois, les édits et ordonnances royaux décrétèrent que les concessions non défrichées devaient revenir au domaine du roi.

Or, le 10 mai 1741, le conseil supérieur de Québec rendit un jugement, qui revint au domaine de sa Majesté plusieurs seigneuries, qui n'avaient point été jusque là mises en valeur, notamment : "celle concédée le 15 octobre 1731 à Mgr Dosquet, de quatre lieues de front de chaque côté de la rivière Yamaska, icelle rivière comprise sur quatre lieues de profondeur aussi de chaque côté de ladite rivière" (3).

Si l'on s'en tient au texte, la seigneurie de S.-Hermand est seule visée dans le jugement de l'Intendant. Mais pour le seigneur propriétaire, le fief Bourchemin, y attaché, ne formait qu'un seul tout.

Monsieur Rançonnet, un des directeurs du séminaire de Québec, prit la défense de l'évêque absent, devant le tribunal. Le 15 mars 1741, il écrivait en ce sens à l'intendant. L'abbé alléguait que la négligence objectée à l'évêque était justement motivée et méritait quelque indulgence. "Deux voyages successifs en France, dans l'intérêt du diocèse, l'avaient forcé de négliger ses seigneuries; les moulanges importées de France se sont gâtées à la longue, sans avoir été employées, d'où, la construction d'un moulin a été forcément différée; l'évêque a déjà disposé d'une partie de sa seigneurie au séminaire de Montréal"; enfin,

(3) Jugements des Intendants du Canada, 1741, p. 557.

monsieur J.-B. Gosselin, curé de S.-Charles de Chambly, affirmait qu'il y avait déjà à ce temps plusieurs habitants tenant feu et lieu.

Le tribunal de l'intendant eut quelque égard à ces représentations, et accorda un délai d'un an, à l'évêque et à seize autres seigneurs du même cas, avant de réunir leurs seigneuries au domaine du roi ; mais à la condition expresse que, dans l'espace de cette année, ils missent leurs terres en valeur.

Et l'évêque Dosquet demeura encore en possession de ses fiefs. Comme il ne résidait pas au pays et ne devait plus y revenir (résidant à Rome alors), il fit part à la cour de ses inquiétudes sur les meubles et immeubles qu'il avait laissés en Canada (4) ; et le président de la marine lui écrivit de Versailles en ces termes :

“ A M. Dosquet, ancien Ev. de Québec a Rome.

M. Vous ne devés avoir aucune inquiétude sur les reparations du palais épiscopal de Québec. Je n'ay point oublié ce qui a esté convenu en vostre faveur a ce sujet. Et je prendray incessamment les ordres du Roy pour rendre un arrest qui opérera vostre entière discharge. Ainsy vous pouvés prendre les mesures que vous jugerés a propoos soit p fe revenir les meubles que vous avés laissés a Quebec, soit pr. les y faire vendre ; et je ne prevois pas que vous ayés aucune difficulté a craindre sur cela.

Quant à la concession de terre que vous avés obtenue en vous esues proposé d'establir en Canada, des que vous l'abandonnés absolument. Le party le plus convenable est d'en fe. fe. la reunion au Domne du Roy ; et j'enverray les ordres neces. pour cela. Je suis etc...” (5).

Il fallait donc que l'évêque Dosquet se départît de sa seigneurie. Mais les règlements et les lois ont toujours, et le plus souvent atteint les petits plutôt que les grands : les instructions du ministre, comme le jugement du conseil l'année précédente, demeurèrent lettre morte pour l'évêque, qui garda ses fiefs quatre années encore.

Et au lieu de les réunir au domaine du roi, il en fit don à mademoiselle de Ramesay.

(4) M. Gosselin, Eglise du Canada.

(5) Arch. des colonies, série B, vol. 75, page 28.



LOUISE DE RAMESAY

Claude de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières, puis de Montréal, s'était fait concéder, le 7 octobre 1710, un fief de trois lieues carrés sur la rivière Sebouet, qu'il nomma fief Ramesay, avec l'intention d'y construire un moulin.

Ce fief, qui touche par le sud-est celui de Bourchemin, comprend aujourd'hui la paroisse de S.-Hugues et une partie de Ste-Hélène, dans le comté de Bagot. Depuis l'an 1708, Claude de Ramesay était concessionnaire du fief de Monnoir, sur la rivière des Hurons (comté de Rouville). Les deux fiefs étaient en communication par la rivière Salvaye.

La famille de Ramesay s'est distinguée, dans l'histoire du Canada par des carrières civile, militaire et religieuse : Claude de Ramesay, l'aîné fut tué au Brésil en 1711, âgé de 20 ans ; Louis de Ramesay, sieur de Monnoir, fut tué à la rivière Wabash en 1716, âgé de 22 ans ; Charles de la Gesse, périt dans le naufrage du "Chameau" en 1725, âgé de 30 ans ; Nicolas-Roch fut un des derniers défenseurs de la Nouvelle-France, et mourut en France, après la cession, en 1777 ; Catherine mourut dans le monastère des Ursulines en 1725, âgée de 29 ans ; Charlotte chez les Hospitalières de Québec en 1767, âgée de 70 ans ; Geneviève, épouse de Boishébert, se retira, après la cession, aussi chez les Hospitalières pour y mourir en 1769, âgée de 70 ans ; Elisabeth, épouse de Louis Lacorne, mourut retirée chez les Sœurs Grises de Montréal ; Madeleine-Angélique demeura célibataire, et mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1749, âgée de 48 ans, après s'être dévouée au service des malades ; enfin Louise, qui nous occupe, tout en demeurant célibataire, resta mêlée à la société civile, et fit preuve d'activité autant que pouvait le permettre sa condition.

La famille de Ramesay appartenait à la noblesse de France et du Canada français. Ses titres lui furent accordés le premier juin 1701 par Phélypeaux, intendant de Paris, lesquels devaient être confirmés le 15 août 1725, par le Conseil Supérieur de Québec (Lettres de noblesse, Arch. P. Q.). Nota.

Louise de Ramesay est la treizième des seize enfants de Claude, et la huitième de ceux qui survécurent. Le registre de Notre-Dame la mentionne née le 6 juillet 1705 (1).

Louise de Ramesay, ainsi que ses cinq sœurs, puisa son éducation religieuse et classique au couvent des Ursulines à Québec, dans les années 1710 à 1715.

Nota : Le blason de la famille de Ramesay portait : d'azur au bélier issant d'or, à quatre bandes, deux de gueule et deux d'or, aux quatre étoiles d'or.

(1) "Le huitième jour de Juillet de l'an mil sept Cent Cinq a été batizée françoise Louise, âgée de deux jours fille de Messire Claude de Ramezai Chevalier de L'ordre militaire de Sainct Louis, Gouverneur de L'Isle de Montréal et autres Lieux en dependans et de Dame Charlotte Denis son épouse. Le parrain a été françois Daigremont Ecuyer Commissaire des troupes dans le Canada et subdelegué de Monsieur L'Intendant, La Marrene Dame Louise Denis Epouse de Pierre Daillibout Ecuyer Sieur D'argenteuil, Lieutenant d'une Compagnie du détachement de la marine. De Ramezay Daigremont Louise Denis Print ptre."

Nous croyons devoir reproduire le passage de l'annaliste de ce célèbre couvent, à l'endroit des demoiselles de Ramesay :

" Angélique, Louise et Elisabeth retournèrent à Montréal à leur sortie du pensionnat, et se fixèrent dans leur famille, faisant l'édification du monde par une vie digne des premiers siècles de l'Eglise. Par leur haute vertu, surtout par leur héroïque charité, elles pouvaient servir de modèle aux personnes même vouées par état à la perfection religieuse. Elles étaient ravies de trouver quelque occasion d'assister des pauvres ou de servir les infirmes ; et elles n'eussent pas hésité à exposer leur santé et leur vie, pour procurer à un pauvre mourant quelque soulagement corporel, ou quelque consolation spirituelle.

En 1735, un vaisseau du roi apporta une maladie contagieuse à Ville-Marie. Neuf religieuses moururent.

L'évêque et le gouverneur obligèrent les sœurs d'aller à la campagne, six exceptées. Les trois demoiselles de Ramesay s'offrirent d'aller remplacer les religieuses absentes, ne demandant d'autre récompense que d'être soignées à l'Hôtel-Dieu et être enterrées avec les religieuses, en cas de mort, dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

Les religieuses admirèrent le dévouement et le sacrifice des Demoiselles, mais ne crurent pas devoir les exposer à une mort, qu'on regardait comme inévitable " (2).

Louise de Ramesay habitait alors Montréal, c'est-à-dire en 1745 (3).

Héritière, par la mort de son père, décédé à Québec en 1724, et de sa mère décédée à Montréal en 1742, des deux fils Ramesay et Monnoir, Louise de Ramesay avait la légitime ambition d'agrandir ses domaines, et tout intérêt à les agrandir par de nouvelles terres contiguës aux siennes.

Il faut croire que les difficultés survenues entre l'évêque Dosquet et madame de Ramesay, touchant la possession et les limites de leurs fiefs respectifs, s'arrangèrent à l'amiable par la suite. Du moins, l'évêque n'avait gardé aucune rancune contre la famille de Ramesay, puisque Louise demanda en toute gratuité cette partie du fief Bourchemin, concédée à l'évêque Dosquet, alors résidant à Rome, et dont madame lui avait contesté la propriété douze ans auparavant.

C'était cette partie du fief qui touche par le sud-est au fief Ramesay.

Après réponse favorable, Louise de Ramesay se rendit à Québec, pour y rencontrer M. Elzéar Vallier, prêtre du séminaire, et procureur en Canada de Mgr Dosquet, et y passer l'acte de donation.

Nous croyons devoir intéresser le lecteur en donnant " in extenso " la teneur des trois documents suivants, dont les originaux sont déposés au greffe de Québec.

Par devant Les Notaires Royaux en la prevoté de Quebec y résidents sous-signez, fut présent Mre francois Elzesrd Vallier Prestre supérieur du séminaire des Missions Etrangèrse etablies en cette ville, au nom et comme fondé du pouvoir de Monseigneur Pierre Armand Dosquet ancien Eveque de Québec ainsy qu'il appert par la lettre messive dattée de Rome du vingt un fevrier mil sept Cent Quarante Cinq Certifié véritable par Mond. sieur Vallier, et par luy déposée pour minutte pour estre anexée a ces presentes, lequel audit nom et en vertu dud. pouvoir a reconnu par ces memes presentes avoir fait Donation

(2) Hist. des Ursulines de Québec, vol. 11, 183.

(3) M. Massicotte, dans le bulletin des "Recherches historiques" a donné en 1910 et 1914 de belles pages sur la vie des anciens chatelains de Montréal, et en particulier sur la famille de Ramesay.

pure simple entre-vifs et en la Meilleure forme que Donation puisse valloir et avoir lieu sans autres garentie par Mond. seigneur Dosquet que de ses faits et promesses seulement, a Delle Louise de Ramezay la Gesse, fille Majeure demeurante ordinairement a Montreal, de présent en cette ville, a ce présente et acceptante acquereure aud. titre pour Elle et ses ayans cause a lavenir. C'est a seavoir la Moitié de la seigneurie de Bourchemin seituée sur la Rivière Dya-maska, qui est la partie Restant au sud ouest consistant en... de front sur la profondeur que peut avoir lad. seigneurie suivant le contrat Dacquisition contenant la totalité de lad. seigneurie fait en faveur de Mond. seigneur Dosquet par Monsieur De Vaudreuil de Cauagnial a present Gouverneur de la Louisiane, lequel contrat n'a pû estre Representé par Mond. sieur Vallier, qu'il croit cependant pouvoir estre entre les mains de Mes. du Seminaire de Saint Sulpice qui sont Donnataires de l'autre Moitié de lad. Seigneurie, tel et ainsy que lad. Moitié de seigneurie se poursuit et comporte et Qu'en a joui Mond. seigneur Dosquet aux termes de son contrat d'acquisition, et sans autre désignation ny specification ; Laquelle est presentement cedée et transportée par ledit Sieur Vallier aud. nom suivant les Intentions de Mond. seigneur aud-titre de Donation par pure Libéralité et par ce que tel est sa volonté et dont lad. Delle De Ramezay remercie Mond. seigneur Dosquet qui luy accorde bien volontiers lad. Moitié de seigneurie suivant les termes enoncés dans la lettre Missive qu'elle a reçue de Mond. seigneur Dattée de Rome du même jour que celle écrite à Mond. sieur Vallier cy devant Dattée, laquelle sera ainsy que la precedente annexée a ces presentes et Deposée a cet Effet pour minutte au Moyen de quoy et en vertu dudit pouvoir Mond. sieur Vallier Cede et transporte des ce jour a lad. Demoiselle de Ramezay tous droits de propriété fonds, tresfonds, noms, raisons et actions que pouvoit avoir Mond. seigneur dans lad. Moitié de seigneurie, s'en etant démis desaisi et Devestû pour et au profit de lad. Donnataire et de ses ayans cause a l'avenir pour en juoir en toute propriété et à perpetuité en vertu des presentes, comme de son propre Bien, a la Charge seulement des droits et Devoirs Dûs, Echûs et a Echeoir pour rajson de laditte Moitié de seigneurie envers le Domaine de qui elle relève, consentant que lad. Donnataire au Moyen de ce que dessus en soit mise en Bonne possession par qui et ainsy qu'il appartiendra, Constituant a cet Effet pour Mondit seigneur. Dosquet Le porteur des Presentes, et pour la validité de lad. Donation qu'elle soit Insinué partout ou Besoin sera. Car ainsy a été Convenue et accepté ; promettant, obligeant, Renonceant etc. fait et Passé a québec étude de Boucault l'un desd. Notaires l'an mil sept cent Quarante Six le trois Novembre avant Midy, et ont lesdits sieurs Vallier aud. nom et Demoiselle Louise la Gesse de Ramezay signé avec nous Notaires. Lecture faite, ainsy signé sur la Minutte. Vallier, Louise Deramezay lagesse, Dulaurent et Boucault.

Ensuit la teneur des lettres annexées au susdit Contrat :

Rome, 21 fevrier 1745.

C'est toujours avec Bien du Plaisir, Monsieur, que Japrend de vos nouvelles, mais je ne pourrois vous dire ou vous pourriez les adresser l'année prochaine. Je Partiray dans peu pour La france, d'ou Je Conte partir aller en allemagne pour Exécuter les ordres du St. père. Je ne scay combien de temps cette commission marrestera dans Différentes coures, mais selon les apparences Il y en a ponr plusieurs années avant que Je puisse retourner a Rome, priez Dieu qu'il Donne sa Benediction sur mes demarches et sur ces projets que Je ne puis vous dire. Mademoiselle de Ramezay la Gesse m'écrit pour avoir la Par-

tie de la Seigneurie qui me Reste. Je la Luy Donne Volontier. faite a ce sujet ce qui est nécessaire ; vous avez Bien fait Monsieur de Vendre ma Chaise. Il sera Bon de vous deffaire de même de ce quil peut me Rester deffets. La Congregation de N.-Dame a fait une perte par la mort de la Sr St. Joseph (4) mais Je conte Quelles ont en sa personne une patronne Dans le Ciel. Cestoit une fille d'une grande Vertu.

Vous m'apprené aussy la mort de plusieurs pretres. C'est une perte pour le séminaire et pour le Diocèse que je prie dieu de reparer en Donnant les Qualités requises aux Clercs que vous avez sous votre Conduite presente. Je vous prie mes respects a Monsieur le General et a Monsieur L'Intendant. vous Mavez fait Plaisir de m'apprendre qu'ils sont en Bonne santé. C'est apparemment ce qui les rende sy constants a rester dans ce Pays là ; sy la mienne avoit pu soutenir la rigueur de ce climat Il y a de L'apparence que je jouirois encore de leur Bonne Compagnie.

Je suis Monsieur avec un attachement Inviolable et une parfaite considération Votre très humble et très obéissant serviteur

L'anc. Ev. de Quebec

A Mr. Elzéar Vallier Pretre
Séminaire de Québec

A ces deux documents est jointe la lettre suivante de l'évêque Dosquet à l'adresse personnelle de Louise de Ramezay :

Rome 21 fevrier 1745

Mademoiselle,

Jay receu les lettres par lesquelles vous demandez la partie qui me Reste de la seigneurie achetée de Mr. de Vaudreuil. Je vous l'accorde Bien Volontier; mais je ne scay sy cette lettre suffit pour cet Effet, vous pouvez en parler a Monsieur le general et a Monsieur L'Intendant. Je me souvenois pas a qui Jay laissé une Procuration. Mr. Vallier supérieur du séminaire pourra vous en Informer, et sy c'est luy qui en est Chargé. Il pourra vous faire cette cession. Je suis Charmé de voir cette petite occasion de temoigner mon attachement pour votre famille. Je suis avec respect. Mademoiselle, votre tres humble et tres obéissant serviteur

L'anc. Ev. de Quebec

Mademoiselle Louise de Ramesay La Gesse Montreal

Le fief Bourchemin mesure une lieue et demie de largeur par trois lieues de profondeur, soit environ 42,000 arpents carrés de terre riche en bois, chasse et pêche. La moitié sud-est, attenante à la seigneurie S.-Armand, avait été cédée par l'évêque Dosquet au Séminaire de S.-Sulpice ; l'autre moitié cédée à Louise de Ramezay, soit trois quarts de lieue par trois lieues, est la partie nord-ouest qui touche aux fiefs Bourgemarie et S.-Charles. Et de cette partie de Bourchemin, qui touche au fief S.-Charles, environ mille arpents, appartenaient déjà à René Fézeret.

Louise de Ramesay était célibataire, riche et femme d'affaires. Libre des soucis de famille, les héritages à elle légués par tous ses parents retirés de la vie

(4) Née Marguerite Trottier, à Champlain; prit l'habit sous Marguerite-Bourgeois; dépositaire de sa congrégation de 1705 à 1722; supérieure générale de 1722 à 1723; directrice à Louisbourg de 1733 à 1744; meurt sur le navire qui la ramenait à Montréal et inhumée à Québec le 6 octobre 1744, âgée de 70 ans dont 54 de vie religieuse.

active ou repassés en France après la cession, lui permirent de se livrer à diverses industries. Femme active et entreprenante, elle eut l'ambition de mettre en exécution et à profit ses talents et ressources en industrie et colonisation. De grands revenus pécuniaires, soutenant ses ambitions, pouvaient lui assurer le succès, du moins le faire espérer, si toutefois, le but n'était pas toujours atteint.

En plus, le trésor royal la gratifiait d'une pension (5).

Jouissant de grands revenus et de domaines considérables, Louise de Ramesay résolut d'augmenter et d'exploiter ces derniers. Les seigneuries, dont elle était possesseur, ou dans lesquelles elle avait des intérêts, ou encore qu'elle se fit concéder, étaient nombreuses (6).

En 1745, la demoiselle passa un acte de société avec dame J.-B. Hertel, seigneuresse de Rouville, dans le but de construire et d'exploiter deux moulins, l'un à scie et l'autre à farine, dans la paroisse de Chambly, seigneurie de Monnoir, sur le ruisseau appelé Notre-Dame-de-Bonsecours.

L'industrie prospéra plusieurs années; du moins, le chiffre d'affaires fut considérable. En 1751 (7), Jacques Charbonnier, marchand de bois, achetait pour 4000 francs de produits des moulins. En 1756 (8), François Bouthier, autre marchand de bois de sciage, était redevable à Louise de Ramesay de l'énorme somme de 12,578 francs.

Trouvant son champ d'activité encore trop restreint, le 25 octobre 1749, elle se faisait concéder par le gouverneur de La Jonquière, au nord du Lac Champlain, une étendue de terre de trente-six lieues en superficie, à une lieue de la rivière au Sable, et dans le but d'exploiter le bois de ce vaste domaine, elle fit construire un moulin à scie, sur la petite rivière Chazi, laquelle se déverse dans le lac Champlain.

Michel Lague et Jean Chartier, charpentiers de Montréal, avaient entrepris la construction du moulin (Not. Hodiesne).

En 1749, le premier février, Louise de Ramezay, demeurant rue St-Paul, à Montréal, achetait, pour la somme de 3,000 lbs, la tannerie de Charles Plessis Belair, du Côteau S.-Louis. La propriété consistait en un arpent de terre, sur lequel étaient construits une maison de trente pieds carrés, écurie, poulailler, porcherie, four, moulin à eau (9).

La tannerie fut exploitée pendant quatre années.

En 1753, Louise de Ramezay transportait tout le matériel de la tannerie à Chambly et y installait Denis Richer, comme son maître-tanneur.

(5) Le 5 juin 1743, le président du conseil de marine écrivait au gouverneur de Beauharnois : "La pension dont les Dames de Longueuil et de Ramesay, à même les revenus du Trésor, seront éteintes à la mort de ces pensionnaires. Néanmoins, à raison des grands services qu'ont rendus le Baron de Longueuil et Mr de Ramesay, la pension accordée à leurs veuves sera continuée à leurs enfants."

Plus tard, cette pension est encore confirmée. Le 2 juillet 1751, le même président, écrivant au gouverneur de La Jonquière, et traitant des pensions payées aux veuves des officiers, dit : "quant à la pension payée à Mademoiselle de Ramesay, provenant du trésor royal, elle s'éteindra à sa mort." (Arch. canad.) Le montant de cette pension que le roi avait accordée à la dame de Ramesay, le 5 juin 1725, se chiffrait à 1000 lbs par année. (Arch. canad., page 63 1904).

(6) Le volume des titres seigneuriaux de 1854, énumère les seigneuries suivantes, concédées à la famille de Ramesay : Monnoir, 1708; avec augmentation, 1739; de Ramesay (comté de Bagot), 1710; de Ramesay (comté de Joliette), 1736; augmentation de Sorel, 1739; la moitié de Bourchemin, 1746; lac Champlain, 1749; et Rivière-Ouelle, 1750. Aucune famille ne fut mieux partagée en seigneuries, dont la somme d'étendue équivalait à environ soixante-douze lieues carrées.

(7) Not. Hodiesne, 4 mars, arch. de Montréal.

(8) Not. Hodiesne, 26 sept. arch. de Montréal.

(9) Documents Faillon, M, 11, 415 (10) Arch. Judiciaires de Montréal. Le moulin à scier à échasse débitait au moins huit mille billots par année.

Elle était co-héritière, avec Roch de Ramesay et Geneviève de Ramesay, épouse de Boishébert, du fief de leur nom sur la rivière Scibouet. En 1764, ces trois héritiers vendirent le fief à John Bonfield, lord anglais. Puis, devenant successivement la propriété de James Strachan, Joseph Howard, Henry Bethune Starke, Jacques Lemoyne de Martigny, le révérend David Shaw Ramsay, sir William Hingston, le fief Ramesay est aujourd'hui la propriété du "Crédit Foncier Franco-Canadien".

En 1770, les deux sociétaires, Louise de Ramesay et madame de Rouville, sont en démêlé avec la justice, touchant l'exploitation du moulin à seie de Chambly (10).

L'année suivante, la société semble se dissoudre, et le moulin était loué à Niverville de Montizambert, à raison de mille livres par année.

Demurant habituellement à Chambly, Louise de Ramesay, grâce à ses opérations industrielles, vit affluer un grand nombre de colons ; et environ cinquante de ceux-ci, durant les années 1755 à 1775, prirent des terres sur la rivière des Hurons (Not. Grisé).

Par contre, le fief de Bourchemin fut plus délaissé. Pendant les vingt-huit années qu'elle le posséda, elle ne semble pas y avoir fait beaucoup de colonisation. Le nombre des concessions, toutes sur la rivière Salvail, se chiffre à douze en tout (Not. Rigault).

Les noms des concessionnaires de Louise de Ramesay n'indiquent pas un grand élan de colonisation, mais plutôt un but d'industrie commerciale. Le colon canadien prenait une terre pour la défricher et s'y fixer ; mais non l'étranger et l'anglais qui, au lendemain de la cession, s'emparaient de tout ce qui pouvait arrondir leur fortune par le commerce.

Les premiers concessionnaires du canton Salvail, si riche en bois, et le plus probablement en ce temps-là, de 1760 à 1790, en animaux à fourrure, furent les Joseph Moore, Jonathan Philipps, William Less, William Mathews, John Proctor, David Flemaut, John Jones, John Bracken, M. Lewis et Moses Hart.

Ce dernier devait être sans doute ce juif, natif des Trois-Rivières, dont le père Aaron Hart, et les deux frères Ezechiel et Alexander Hart, monopolisaient, dans le commencement du dernier siècle, le commerce des pelleteries du St-Maurice ; et en plus, ils exploitaient une brasserie et une potasserie (11).

L'anglais, et surtout le juif, n'a jamais été un défricheur ni un colonisateur ; mais il est toujours arrivé dans un pays nouveau, après qu'il eut été découvert par les autres, et que les richesses naturelles eussent été reconnues comme un champ ouvert et favorable au commerce. Le colon se contentait d'un lot de trois arpents sur trente ; et ce champ était reconnu comme suffisant pour y déployer son labeur et son activité, et y élever une nombreuse famille.

La grande étendue des lots, concédés dans le canton Salvail, aux Anglais et Juifs, indique peu de fins de défrichement. Lewis avait six arpents de front sur trente de profondeur ; Moore, dix arpents de front ; Moses Hart, neuf arpents ; et Jones douze arpents. Ces lots étaient évidemment trop grands pour être utilisés et exploités pour autre fin que le commerce du bois.

De sa résidence à Chambly, dans la seigneurie de Monnoir, Louise de Ramesay était plus à la portée de coloniser cette seigneurie que celle de Bourchemin, et d'exploiter sa tannerie et ses deux moulins. Et son éloignement de Bourchemin, ses goûts et aptitudes à l'industrie l'engageaient à concéder, plus

(10) Arch. de Montréal.

(11) B. Sulte : Pages d'histoire.

pour des fins industrielles, les terres de cette dernière seigneurie, que dans le but de les coloniser.

L'âge de Louise de Ramesay avançait. Bientôt septuagénaire, elle songea, deux années avant sa mort, à vendre le fief de Bourchemin. Elle trouva l'acheteur propice dans la personne de Thomas Barrow, déjà acquéreur, comme nous le verrons dans un chapitre subséquent, des fiefs S.-Charles, Bonsecours et Bourgmarié.

Le 25 août 1774, pardevant le notaire Grisé à Chambly, Louise de Ramesay vendait la partie nord-ouest de Bourchemin, pour la somme de 3,000 che-lins, à Thomas Barrow, député-payeur général des troupes de Sa Majesté en Amérique, par son procureur John Burke (Arch. de Montréal).

L'acte y dit : "la moitié du fief et seigneurie de Bourchemin, situé en cette province, sur la rivière Ouamaske ou Yamaska, contenant en sa totalité, une lieue et demie de front de chaque côté de ladite rivière Ouamaska, icelle comprise, a prendre une demi lieue audessous du Ruisseau appelé Salvaye, et une Lieue audessus sur pareille profondeur d'une lieue et demie, chaque côté de ladite Rivière, courant nord-ouest et sud-est avec Isles. & c. tel que concédé par le gouv. Frontenac en 1695..."

Louise de Ramesay mourut à Chambly, le 2 octobre 1776, âgée de soixante-onze ans, trois mois et seize jours (12).

Puis laissons temporairement le fief Bourchemin, dont Thomas Barrow est devenu le propriétaire, deux années après qu'il le fut déjà des trois autres fiefs de la seigneurie Massue, dont les concessions originales nous occuperont dans les chapitres suivants.

(12) "Le vingt Troisième jour du mois d'8bre mil sept Cent soixante seize par Nous ptre. soussigné a Été Inhumé dans le Cimetière de Cette paroisse le Corps de Mademoiselle Louise de ramesay, decedée hier agé de Soixante et onze ou environ, munie des Sacrements de L'église, presents a L'inhumation Jean Bertrand, J. Bapt. Taupier, Joseph Hébert et plusieurs autres qui ont delarés ne sçavoir signer de Ce Enquis suivant L'ordonnance. Petrimoulx ptre." (Registres de Chambly).

L'acte de sépulture de Louise de Ramezay fut moins aristocratique, que ne l'avait été son acte de naissance.



FIEF BONSECOURS
ET
FRÈRE FRANÇOIS CHARON

Jean-François Charon de la Barre naquit à Québec le 9 septembre 1654, d'un mariage de Claude Charon marchand et de Claudé Le Camus (Tanguay I, 118).

"Jeune encore, à la tête d'un négoce qui paraît considérable, il quitte les affaires, renonce au monde pour se consacrer au service des infirmes, des vieillards et des nécessiteux ; et il poursuit ce but avec une ténacité, une activité et une confiance inaltérables.

Le 16 juillet 1679, François Charon de la Barre, marchand de présent à Montréal, apparaît dans un document judiciaire. Il avait alors 25 ans, et commercerait pour son compte, ou bien venait représenter son père à Montréal.

Le 6 décembre 1684, dans un acte de Basset, il apparaît comme marchand de Québec, de présent à Montréal. Après cette date, François Charon semble résider continuellement à Montréal.

Le 26 novembre 1687, étant au lit, malade de corps, il fait son testament dans lequel les legs y mentionnés démontrent la grande piété religieuse du testateur et sa charité envers les pauvres.

Le 12 mars 1688, étant revenu à la santé, il révoque le testament ci-dessus ; mais sa maladie, la vision de la mort, et peut-être quelque vœu qu'il a pu faire pour son rétablissement, l'orientent vers les choses religieuses ; et c'est à partir de cette année qu'il entre en relation avec l'abbé Dollier de Casson, et prépare la fondation de son institut" (1)

"En 1692, le sieur François Charon, de concert avec Jean Frédin et Pierre Leber, citoyens vertueux et charitables, fondait la communauté des "Frères hospitaliers" dits Frères Charon.

En avril 1694, le roi émettait des lettres patentes confirmant la communauté ; et en octobre de la même année, Mgr de S.-Vallier, évêque de Québec, approuvait aussi la même communauté, sous le titre de "Frères hospitaliers de St-Joseph de la Croix."

En 1747, plus de cinquante ans après cette fondation, les efforts des Frères hospitaliers ayant été infructueux, le séminaire donna provisoirement à Madame d'Youville, née Marguerite de Lajemmerais, la charge de l'hôpital ; et l'établissement de ces Frères, qui ne pouvaient plus se soutenir, fut remplacé par la fondation, que fit Madame d'Youville de l'institut des Sœurs Grises.

Dans un voyage qu'il faisait en France pour le maintien de sa communauté, le sieur Charon était décédé en rade de La Rochelle en 1719" (2).

(1) E.-Z. Massicotte : Bull. rech. hist., 1916.

(2) Annuaire de Ville-Marie, 2ème liv., II, 35.

Le sieur Charon, qui s'était occupé de commerce, en même temps qu'il payait de ses biens et de sa personne à l'épanouissement de son institut, a-t-il voulu encore étendre plus loin son zèle pour l'avancement matériel de la colonie ? L'œuvre de colonisation avait-elle trouvé chez lui un champ de louable ambition, à côté de ses œuvres de charité ?

En 1702, il présenta une requête au gouverneur, dans le but d'obtenir un fief seigneurial, lequel fut accordé. Les fiefs, riverains du fleuve S.-Laurent et la rivière Chambly dans le voisinage de Montréal, étaient à peu près tous concédés. Les rivages de l'Yamaska, qui se concédaient vers cette date, devaient être les plus avantageux aux résidents de Montréal ; et le sieur Charon obtenait la concession suivante :

CONCESSION DU FIEF DE BONSECOURS

Hector, Che^{er} de Callière et Jean Bochart de Champigny.

Sur la requête à nous faite par le sieur Charon, supérieur des Frères Hospitaliers établis à Montréal.

Concession d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur sur le long de la Rivière Yamaska icelle comprise, à prendre vis à vis celle accordée au Sieur René Fezeret tenant d'un côté à la Seigneurie du Sieur Petit et de l'autre à un espace de terre non concédée qui se trouve entre la présente concession et celle du feu Sieur Bourchemin.

Conditions :

A. — De conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté.

B. — De tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers.

C. — De désarter et faire désarter la dite terre à peine de déchéance.

D. — De laisser les chemins et passages nécessaires.

Signé et contresigné à Montréal, le 8 août 1702. Signé De Calliere Bochart de Champigny.

C'était la 351^{ème} concession seigneuriale dans la Nouvelle-France.

Le fief Bonsecours comprend cette partie de la paroisse de S.-Aimé, bornée à l'est par la rivière Yamaska ; au nord par la " Pointe à l'ours ", neuf arpents plus bas que la route vis-à-vis S.-David ; à l'ouest par le rang de Pécaudy, jusqu'à la route qui descend au village, et au sud par une ligne qui descend vis-à-vis la terre occupée par M. Joseph Cartier, sur le bord de la rivière.

Tout Massueville set compris dans ce territoire.

Le sieur Charon ne jouit pas longtemps de sa seigneurie. Treize jours seulement après son acquisition, le 21 août 1702, il en effectuait la vente pour la somme de trois cents francs au sieur Fézeret, déjà concessionnaire du fief S.-Charles, tout voisin de Bourchemin, dont il possédait environ mille arpents. Comme Fézeret résidait aussi à Montréal, on peut bien présumer qu'il dut y avoir entente préalable dans ces transactions ; et les deux intéressés se présentèrent devant le notaire Adhémar pour y passer le contrat de vente, dont nous donnons l'extrait suivant : "... fut pnt. (présent) frere francois Charon supérieur des freres hospitaliers établis a montreal lequel a volontairement Recongnu avoir vendu Ceddé quitté transporté & delaisé par ces pntes des maintenant & a tousiours sans autre Garentie que de ses faits & promesses seult. a René fezeret Sr. de St-Charles et marie Carlié sa femme quil autorise pour Le fact quy Ensuit demt. aud. ville marie a ce pnt & acceptant acqrs. pour Eux leur hoirs & avants Cause a La venir une concession dune Lieue & demy

de terre de front sur pareille proffondr. le Long de la Rivière ouamasca Icelle comprise vis-avis celle accordée aud. Sr. Fézeret Tenant d'un Costé a la seigneurie du Sr. Petit (3) & de l'autre un Espace de terre non concédé qui se trouve entre la pnte. concession vendue et celle du Sr. de Bourhemine, avec les Isles... ainsy que le tout se comporte, et a esté concédé aud. Sr. frere Charon par le contract a Luy fait... le huitième de ce mois... a la Charge de la foy & hommage au roy qui sera Rendu au Chasteau St. Louis de québec et moyt. la somme de trois Cens liures que led. frere Charon a déclaré auvoir Recu ce jourdhuy... faict & passé aud. ville-marie Estude dud. notaire lan mil sept Cens deux le vingt uniesme iour d'aoust auant midy en pnce. des Sre. Charles de Couagne fils et Charles Emmanuel fourre dit Damancourt Tesmoins demts. aud. ville marie soussignez avec lesd. parties et noe. apres lecture faite suiuant l'ordce (l'ordonnance). F. Charon Fézeret Marie Carlié — C. De Couagne. fourre Adhemar notaire. (Greffé de Mnotréal, voir appendice).

La remise des droits de quint fut faite par la Compagnie de Montréal au sieur Fézeret le 5 juillet 1703.

Le quint représentait la cinquième partie de la valeur du fief, à laquelle avoit droit le roi, quand ce fief changeoit de propriétaire. Le quint n'était pas exigible quand le fief passait de père en fils.

(3) Pierre Petit seigneur de la paroisse d'Yamaska.



FIEF ST-CHARLES --- RENÉ FEZERET

René Fézeret, non satisfait de l'exploitation de sa boutique d'armurerie et de la traite des pelleteries, nourrissait de plus l'ambition de devenir seigneur. Il était déjà concessionnaire, à titre d'habitant, d'une terre de douze arpents sur soixante, à lui concédée par Alexis Guay, et de deux autres terres voisines, de quatre arpents sur quarante chacune, achetées de Jean Bizeux et de François Freté ; ces trois concessions acquises en 1698, dans le fief Bourchemin.

En l'an 1700, les deux rives de la rivière, depuis Yamaska jusqu'à Salvail, à l'exception de Bourchemin, font encore partie du domaine du roi ; et Fézeret a tout avantage de se tailler, sur cette rivière, un domaine voisin de ses terres, à titre de seigneur. En 1701, il présenta sa supplique au gouverneur de Callières, dans le but d'obtenir un fief. Le gouverneur répondit favorablement à sa demande, par le document suivant dont nous donnons le résumé :

CONCESSION DU FIEF S.-CHARLES

Hector de Callière, gouverneur de la Nouvelle-France, et Jean Bochart, Chevalier seigneur de Champigny.

Sur la requête à nous présentée par le Sieur René Fezeret, bourgeois de cette ville... a été accordée :

Concession d'une lieue et demy de terre en superficie dans la Rivière Yamaska, icelle comprise, à prendre du côté du sud de la rivière tirant sud est, tenant d'un bout à la concession du feu sieur de Bourchemin, et de l'autre aux terres non concédées...

Conditions :

A. — Tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers ; de commencer à désarter et faire désarter ladite terre dans un an, à peine d'être déchu de la possession d'icelle.

B.—De laisser les chemins et passages nécessaires.

C.—De prendre confirmation des présentes dans un an.

Fait et apposé les sceaux de nos armes et contresigné par nos secrétaires.

Donné à Montréal le 14^{me} aoust 1701.

Signé.— Le Che. er de Callière, Bochart de Champigny.

Fezeret reçut la confirmation de ses titres de Louis XIV, roi de France, trois années après la concession par le gouverneur, en ces termes :

RATIFICATION DU FIEF S.-CHARLES

Aujourd'hui, 1^{er} du mois de juin 1704, le Roy étant à Versailles voulant confirmer la concession faite le 14 aoust 1701 au Sieur Fezeret par feu Sieur de Callière, Gouverneur et Lieutenant Général, et par le Sieur de Champigny lors intendant au pays de la Nouvelle France, d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur, etc.

Sa Majesté leur a fait don et remise par le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et contresigné par moi, Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

Signé : Louis et plus bas Phelipeaux.

C'était la 347e concession seigneuriale faite dans la Nouvelle-France. Pourquoi l'appelle-t-on S.-Charles ? Nous l'ignorons. Mais le fils aîné de René Fézeret s'appelait Charles-François ; on peut supposer que le nom du fief en dérive.

Le fief S.-Charles a une étendue superficielle de 10,584 arpents ; les sinuosités de la rivière et peut-être la non-précision de l'arpentage le diminuant de près de cinq mille arpents, pour lui donner exactement une lieue et demie carrée. Il comprend aujourd'hui la presque totalité de la paroisse de S.-Marcel, et toute cette partie de S.-Aimé, située sur la rive-est de l'Yamaska.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, que René Fézeret avait déjà fait l'acquisition du fief Bonsecours du frère Charon, en 1702. Ces deux fiefs Bonsecours et S.-Charles, étaient hmitrophes dans leur majeure partie, seulement séparés par la rivière.

Au commencement du 18ème siècle, ces deux seigneuries étaient encore inhabitées. Le recensement de la colonie, fait par l'intendant Raudot en 1706, a bien mentionné la seigneurie d'Yamaska, mais s'est arrêté là, ne remontant pas plus haut sur la rivière. Gédéon de Catalogne, dans son mémoire sur les seigneuries de la colonie en 1710, a mentionné que les seigneuries de la côte sud du S.-Laurent, Yamaska, S.-François, La Baie et Nicolet, ont si peu d'habitants qu'un seul prêtre récollet des Trois-Rivières suffit à les desservir (1). Et les autres seigneuries de la rivière Yamaska furent encore omises.

Dans un mémoire que le roi de France expédiait au gouverneur de Vaudreuil et au ministre Beauharnais, daté de Versailles le 17 juin 1704 (2), il est dit qu'il " fera expédier la concession au Sieur de Fezeray, mais non pas celle qu'il a acquise du Sieur Charron, laquelle est révoquée." Sa Majesté attendit jusqu'au 6 juillet 1711 pour en accorder la ratification (Insin. Cons. Souv., III, 56).

Le 27 juin 1706, par acte passé devant le notaire P. Raimbault (Arch. de Montréal), René Fézeret, concessionnaire du fief S.-Charles et acquéreur du fief Bonsecours, rendait foi et hommage, selon le cérémonial ordinaire, à l'intendant Jacques Raudot, lors de son passage à Montréal. A raison de son grand âge, soixante-quatre ans, il avait demandé et obtenu d'être exempté de se présenter au château S.-Louis à Québec.

Mgr Tanguay l'appelle seigneur de Ouamaska, vu que ses deux fiefs sont situés sur cette rivière. Dans l'acte de foi et hommage, René Fezeret s'intitule " Sieur de St-Charles " (3).

(1) J. Caron, Colonisation du Canada.

(2) Arch. canad. 1899, p. 199.

(3) La foi et hommage, que nous rencontrerons plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, et que rendait le seigneur à son supérieur, prend son origine au moyen-âge, au temps où fut instituée la hiérarchie féodale. Dès l'an 1668, le gouvernement de Paris avait ordonné aux seigneurs de la Nouvelle-France de s'acquitter de cette cérémonie. C'était le signe sensible par lequel le seigneur reconnaissait l'autorité du souverain; et un des attributs de l'ancienne tenure seigneuriale ou féodale que la France nous avait léguée. La foi était l'engagement par lequel le nouveau seigneur ou l'acquéreur d'un fief, sur son honneur et conscience, promettait au représentant de l'autorité de lui être fidèle. L'hommage désignait qu'il voulait être son homme, c'est-à-dire, employer son bras et ses armes à son service. L'acte de foi et hommage prescrivait un cérémonial variant par la coutume et l'usage. Au Canada, le seigneur se rendait au château St-Louis à Québec et se présentait au gouverneur;

Au commencement de l'année 1720, René Fézeret est malade et songe à mettre ordre à ses affaires. Le 18 février, Fézeret et son épouse Marie Philippe, autorisée à cet effet, firent une concession d'une partie du fief S.-Charles, à leur ami Louis Philipeaux, bourgeois de Montréal, "par reconnaissance pour services rendus jusqu'à ce jour depuis un an, tant dans leurs maladies qu'en autres affaires". La concession a le titre de Seigneurie, et comporte le privilège "de rendre la haute, basse et moyenne justice". Elle consiste en une terre de bois debout, sur les bords de l'Yamaska de douze arpents de largeur sur une lieue et demie de profondeur. C'était cette partie du fief S.-Charles en face du village de Massueville, bornée à l'ouest par la rivière, au nord de la paroisse de S.-David et à l'est par le rang de Ste-Julie.

L'acte de concession avait été passé pardevant le notaire Jacques David, dont Fezeret avait requis la présence à son domicile. Ce dernier profita de la présence du notaire pour rédiger son testament, étant pour lors "malade de corps, et résidant dans sa maison sise sur la rue St-Paul", à Montréal. Il veut que sa seigneurie, le fief S.-Charles, soit vendue et que le produit soit appliqué à faire dire des messes pour le repos de son âme. Le fief Bonsecours n'a pas été mentionné (4). Pendant quelques années, Fezeret avait possédé, défriché et cultivé une terre de trois arpents sur trente dans la paroisse de St-Martin, Isle Jésus, voisine de Jacques Millet, laquelle terre était vendue en 1719 à Charles Lefebvre pour la somme de 1500 lbs. Et il veut en plus, par son testament, que cette somme soit "employée pour faire prier Dieu pour lui et sa première femme." Le résidu de ses biens devenait l'héritage de son petit-fils, Charles-Henri de Thiersant, âgé de quatre ans. Louis Philipeaux, son ami, est nommé son procureur et exécuteur testamentaire.

La famille de René Fezeret dut se récrier, et avec justice, en face des clauses d'un tel testament. Le testateur était réellement malade de corps; sa signature au bas du testament, dont nous avons consulté l'original au palais de Justice à Montréal, est illisible. Le mental pouvait bien être aussi indisposé. Il est édifiant, en ayant une haute idée de l'immortalité de l'âme, de faire prier Dieu pour son salut, et d'appliquer à cette fin quelques biens temporels et périssables, laissés à la mort. Mais la bonne intention dépassait outre mesure le chiffre des finances. Si l'on tient compte de la différence de valeur du numéraire, deux siècles passés, avec sa valeur d'aujourd'hui, Fezeret appliquait, en prières pour le repos de son âme, une somme fabuleuse. Le prix de vente du fief S.-Charles (5) et de la terre de S.-Martin, représentait environ cinq mille dollars de nos jours. Et l'avoir de la succession devait à peine suffire aux réclamations des créanciers.

Heureusement, pour le plus grand bien de tous, ce testament n'eut pas son effet. La santé de Fezeret s'améliora et lui permit de prolonger ses jours quelques mois encore.

puis, genou en terre, tête nue, sans épée ni éperons, appelant le souverain par trois fois et à haute voix, le seigneur disait "qu'il lui porte et fait le foy et hommage qu'il est tenu de faire à cause de son fief mouvant de lui; et déclarait à quel titre le fief lui est venu, le requérant qu'il lui plaise le recevoir". Enfin, il était dressé, pardevant notaire, procès-verbal de cette cérémonie, lequel résumait en même temps l'acte de concession originale du fief.

(4) Nous verrons plus bas qu'il avait disposé du fief Bonsecours l'année précédente.

(5) Il valait pour le moins 500 lbs. puisque le fief Bonsecours, son équivalent, avait été payé 300 lbs vingt années auparavant.

Le 17 juin suivant, devant le même notaire et dans son bureau, René Fézeret fit un second et dernier testament. Il n'y est pas question de terres (6) ni de fiefs ; mais il veut que sa forge, comprenant "enclume, soufflet, bigorne, estocs (étaux) et autres outils" soient vendus dans le but de faire prier Dieu pour lui. Sa fille, Marie-Joseph Fézeret, épouse de Gabriel de Thiersant, et son petit-fils Charles-Henri, enfant mineur de ces derniers, sont ses légataires universels. Claude Dudevoir est nommé son procureur et exécuteur.

Comme un grand nombre d'anciens seigneurs, qui négligèrent d'établir leurs terres, Fézeret s'est peu occupé de coloniser les siennes.

On ne rencontre aucune trace de défrichement sur la concession qu'il reçut de Leguay, dans le fief de Bourchemin, ni sur celle qu'il accorda à son ami Louis Phi'ipeaux, dans le fief S.-Charles.

Mais il fit quelques défrichements dans le fief Bonsecours. Les documents attestent (Aveu et dénomb. 1723) qu'il se choisit un domaine de douze arpents de front sur cinquante de profondeur dans ce dernier fief. Il y batit une maison, une grange et une étable, mit douze arpents de terre en état d'être labouré et dix arpents en prairie. Mais tous ces bâtiments furent ruinés dans la suite, pendant les guerres avec les sauvages et les anglais.

Les premiers défrichements de la seigneurie Massue et de la paroisse de Saint-Aimé, ont donc commencé, en dépit de l'insuccès, avec le dix-huitième siècle.

Nous pouvons affirmer en toute sécurité que ce domaine, choisi par Fézeret, fut bien cet endroit idéal au point de vue topographique, respecté par tous les seigneurs subséquents, et choisi plus tard par le seigneur Massue pour être le centre de la seigneurie et le site du village et du manoir.

Les seigneurs anglais, qui devaient succéder aux Fézeret et Thiersant, devaient laisser intact ce domaine, borné par la terre de M. Delphis Laplante et celle de M. Denis Bélisle.

Le plus vieux plan terrier que nous connaissons, non daté, mais remontant à un siècle et demi, trouvé dans le greffe du notaire Robin (Archives de Sorel), a laissé en blanc les numéros de terre 35 et 36, qui correspondent à l'endroit du village et du manoir, et y a inscrit le mot "domaine".

Nul doute pour nous ; le domaine choisi par René Fézeret fut bien celui-là.

Un point d'histoire à élucider se pose ici. Les premiers établissements du fief Bonsecours furent ruinés pendant les guerres contre les sauvages et les anglais. Dix années avant que Fézeret acquit ses fiefs, les iroquois avaient déjà dévasté la région de Saint-Ours, Sorel et de Saint-François. Il est admissible que les établissements de la rivière Yamaska, qui leur servait de communication avec la Nouvelle-Angleterre, furent aussi saccagés. Mais nous demeurons dans la perplexité en apprenant que les anglais, déjà établis au sud du lac Champlain, aient descendu l'Yamaska et soient venus ruiner vers l'an 1700 les établissements français, presque au cœur de la colonie.

L'histoire aura toujours des faits obscurs à éclaircir.

René Fézeret, en opérant ses premiers défrichements, avait fait en même temps quelque exploitation forestière. Dans un procès qu'il intenta en 1719 (il en eut jusqu'à la veille de sa mort), il avait affirmé incidemment "avoir fait scier cinquante à soixante madriers sur ses fiefs d'Ouamaska."

(6) Le 31 octobre 1710, Marie Carlié, première femme de René Fézeret, avait emprunté 300 lbs. de l'Hôtel-Dieu de Québec (Not. Rivest, Arch. de Québec) pour subvenir à des besoins pressants. Cette somme devait être remise par Charles Lefebvre, acquéreur de la terre de Saint-Martin, selon les dernières volontés de Fézeret.



RENÉ FÉZERET (Suite)

Claude Fézeret, maître-serrurier, Suzanne Guilbault, son épouse et leur fils René, âgé de dix-sept ans, arrivèrent au pays en l'an 1659. Originaires de la paroisse de S.-Sauveur, ville de Larocheville (département de Charente-Inférieure, ancienne province de l'Aunis), France, ils faisaient partie de la recrue, que les Associés de Montréal avaient levée et organisée dans le but de fortifier la colonie naissante.

Embarqués le 2 juillet sur le vaisseau le "St-André", capitaine Poulet, les passagers atteignaient Montréal le 29 septembre suivant, après trois mois de traversée (1). Parmi eux, avaient pris passage les abbés Jacques Le Maistre et Guillaume Vignal, prêtres de St-Sulpice, qui devaient deux années plus tard tomber victimes des Iroquois; Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, et Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu, lesquelles avaient fait le voyage de France dans l'intérêt de leur communauté respective; et environ deux cents autres passagers.

Claude Fézeret établit sa boutique de serrurerie sur la rue S.-Paul, côté sud-est, à cet endroit aujourd'hui exproprié pour la prolongation du boulevard S.-Laurent jusqu'au fleuve. Il mourut le 24 avril 1665, âgé de 61 ans; et son épouse mourut à l'Hôtel-Dieu le 21 avril 1672, âgée de 60 ans.

René Fézeret continua d'exercer le métier de son père.

Le 4 novembre 1662, les seigneurs de Montréal lui concédaient dans leur domaine, un emplacement de quatre arpents non défrichés, en attendant que le concessionnaire reçût en échange un terrain tout défriché (2).

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, organisa le 27 janvier 1663 la milice "de la Sainte-Famille" pour la protection de la ville contre les Iroquois. Au nombre de cent-quarante, cette poignée de braves s'offrait spontanément et généreusement pour le salut public; et le nom de René Fézeret figure dans le rôle de la "milice de la Sainte-Famille" (3).

Le 11 novembre 1670, René Fézeret contractait mariage avec Marie Carlié, dans l'église de Notre-Dame de Montréal, en présence de la plupart des notables de Ville-Marie. Marie Carlié, que certains par erreur ont écrit Cartier, était fille de Georges Carlié maître-menuisier et de Françoise Fleury, de la paroisse de St-Sulpice à Paris (4) (voir appendice).

Elle était arrivée seule de sa famille au pays, âgée de vingt-trois ans lors de son mariage. Nous n'avons rencontré ce nom nulle autre part dans les registres et les archives. On peut conjecturer qu'elle faisait partie des "filles à marier", que la compagnie des Associés de Montréal, choisissait et triait sur le volet parmi les plus dignes et respectables familles de l'ancienne France, avant de leur permettre de passer dans la Nouvelle-France. Et sur ce point de

(1) *Canad. Antiquarian*: E.-Z. Massicotte, 1913, p. 63.

(2) *Documents Faillon*, Paris, F. I. K.

(3) *Faillon*, III, p. 18.

(4) *Registre de N.-D. de Montréal*.

l'origine d'un nombre de familles canadiennes, ces dernières ont légitimement droit d'être fières et dignement orgueilleuses. L'écriture de Marie Carlié et ses faits et gestes indiquent qu'elle avait reçu une belle éducation classique et chrétienne.

Huit enfants naquirent du mariage de René Fézeret et de Marie Carlié, tous baptisés à Montréal :

Charles-François, baptisé le 28 février 1672 ;

Jean-Claude, baptisé le 26 décembre 1673 ;

Jean-Jacques, baptisé le 29 mai 1676, mort jeune (5) ;

Anonyme décédé le 21 mai 1679 ;

Marie-Josette, baptisée le 9 septembre 1681, et inhumée sous la nef de l'église le 10 septembre 1686 ;

Guillaume-Laurent, baptisé le 10 août 1683 ;

Marie, baptisée le 23 et décédée le 28 octobre 1687 ;

Marie-Rose, baptisée le 17 février 1692. Cette dernière sera connue plus tard sous le nom de Marie-Joseph.

Des trois fils, qui survécurent jusqu'à l'âge adulte ou au moins adolescent, Charles-François, Jean-Claude et Guillaume-Laurent, aucun pourtant ne fit souche. Ils furent ravis tous trois par une mort prématurée au service du pays, dans ces nombreuses et continuelles guerres contre les Iroquois. La plus jeune des enfants, Marie-Rose ou Marie-Joseph, devint l'épouse de Gabriel de Thiersant, dont la famille hérita de toute la seigneurie Massue.

René Fézeret avait établi sa boutique de serrurerie sur la rue S.-Paul, côté nord-ouest, près de la rue S.-Nicholas, sur un terrain qu'il avait acheté de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal.

En 1678, le curé Gilles Perot, et les marguilliers Jean Martinet de Fomblanche, François Pougnet et Antoine Forestier se trouvaient en pressant besoin d'argent pour bâtir l'église. Le 28 mars, pardevant le notaire Mauge, ils vendaient un terrain de soixante pieds par quatre-vingt-dix, sur la rue S.-Paul à René Fézeret, voisin de celui que ce dernier occupait déjà. Le prix de vente s'élevait à 173 lbs. 13 sols et 3 deniers, avec la charge de payer cinq sous de rente seigneuriale (Doc. Faillon, EE. 40).

Grâce à cet agrandissement, Fézeret se mit en état d'exploiter un atelier des mieux outillés.

Le 29 septembre suivant, M. François Lefebvre supérieur et seigneur de Montréal concédait encore à Fézeret " un restant de place qui est dans la commune, entre Migeon de Branssat et Jean Leduc. Si Fézeret bâtit, il ne pourra prétendre à aucun dédommagement, si le bien public demande l'enlèvement des bâtisses " (Doc. Faillon, EE, 48).

René Fézeret, brave homme, habile ouvrier, sincère chrétien, n'avait pas pourtant toutes les hautes qualités du citoyen intègre et exemplaire. D'une nature bouillante, belliqueuse et chicanière, il semble s'être disputé avec tous ceux qui se mirent en rapport avec lui ; et dans la plupart des cas, avoir vidé ses différends devant les tribunaux de justice. Nous pourrions ajouter aussi que, malgré son esprit d'entreprise, sa droiture et probité en affaires, le succès lui fit défaut, et les déboires furent très souvent le résultat de ses activités.

Pour avoir une idée de l'esprit de foi et de chicane de René Fézeret, nous relaterons un épisode ou une page de la vie sociale de nos ancêtres, dont Fézeret fut le principal héros. M. E.-Z. Massicotte, dans le " Bulletin des recher-

(5) Mgr Tanguay le mentionne décédé avant 1681 ; l'abbé St-Pierre le mentionne décédé accidentellement à Québec, à l'âge de quatre ans.

ches historiques". 1917, raconte les faits en détail ; nous en donnerons un court résumé.

En 1676, Pierre Gadois, René Fézeret, Jean Bousquet, O'ivier Quesnel et Simon Guillory, tous armuriers, arquebusiers ou serruriers, s'unissent en société et décident de chômer, le premier décembre de chaque année, la fête de saint Eloi, leur vénéré patron.

Le programme de la journée comportait une grand'messe, avec diacre et sous-diacre, puis un dîner plantureux. Chaque membre, à tour de rôle, fournissait le pain bénit que le bedeau distribuait pendant l'office divin ; et était également tenu de contribuer une pistole (6), un mois avant la fête, afin de défrayer les dépenses du repas, qui se prenait à l'issue de la cérémonie chez un des associés.

A Fézeret échet l'honneur de donner le premier pain bénit et de recevoir les invités. Avant la messe, il se querella avec sa femme, qui voulait lui faire changer de cravate ; puis, les altercations du mari et l'agacement des nerfs de madame engagèrent les associés à aller, après la messe, prendre le dîner chez Gadois, chez qui on s'adressa réciproquement force injures.

Le chroniqueur du "Bulletin" omet la fête de 1677 ; mais en 1678, le dîner, se prenant encore chez Gadois, fut suivi de querelles et de disputes, sur la manière dont le pain bénit avait été distribué pendant la messe. Des querelles, on en vint aux coups, qui forcèrent Fézeret à s'aliter à l'hôpital. Les tribunaux mirent les querelleurs à la raison.

L'esprit de discorde n'en continua pas moins de régner parmi les fils de saint Eloi. Aucune célébration n'eut lieu en 1679 et 1680.

En 1681, les associés décident d'expulser Fézeret de la société.

Les marguilliers de Notre-Dame, étant mis en cause, réclament la célébration des messes promises pour le jour de la S.-Eloi, et négligées depuis trois ans ; puis confisquent, au bénéfice de l'église, les pistoles de contribution.

Enfin, les tribunaux y mettent la dernière note en fulminant condamnation et amendes ; et la société de S.-Eloi est dissoute à toujours.

A chaque page où il est question de René Fézeret, il est qualifié de maître-serrurier ; et de fait, il devait être maître en son métier. L'étendue de son emplacement lui permit d'y construire un vaste atelier ; et la nature et la variété des travaux y effectués ont démontré l'importance de l'établissement.

Les archives de Notre-Dame et du palais de Justice de Montréal témoignent que, dans l'atelier de Fézeret, on fabriquait toute sorte d'ouvrages de forge, de quincaillerie, de serrurerie, de chaudronnerie et de coutellerie. En ces temps reculés, quand l'industrie n'avait pas encore établi les manufactures, la main-d'œuvre confectionnait tous les accessoires métalliques de la construction, les ustensiles de cuisine, les armes à feu, etc. etc. Les comptes-rendus des marguilliers de Notre-Dame, des années 1675 à 1715 mentionnent à maintes reprises des travaux en fer, en cuivre et en argent exécutés par René Fézeret (7).

Le commerce des pelleteries avec les sauvages fut, en Canada pendant près de deux cents ans, la grande importance du pays, sa principale source de revenus, mais aussi, le plus grand obstacle à la colonisation. Restreints d'abord aux marchés de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, les trafiquants de fourrures et les "coureurs de bois" s'éloignèrent bientôt de ces centres, puis

(6) La pistole valait dix francs.

(7) René Cuillerier, marguillier en 1692 rapporte : "...payé 100 lbs à René Fézeret pour du travail qu'il a fait à l'église". Jacques Lebé, marguillier en 1708 a écrit : "Le banc du bonhomme Fézeret a esté payé au moyen du travail qu'il a fait pour outils qui ont servi à tirer la pierre".

ensuite s'enfoncèrent dans les forêts les plus lointaines, et atteignirent les rives les plus reculées, pour y rencontrer les sauvages et négocier leurs fourrures.

Comme un grand nombre de gentilshommes, d'officiers militaires et de seigneurs, Fézeret fut pris de la fièvre de la traite des pelleteries. Le pays des Outaouais, les bords du lac Huron et les plaines des Illinois étaient les endroits les plus fréquentés par les traiteurs ; et le fort de Michillimakinac, au nord du lac Huron, en était autrefois le poste le plus important, dans les "pays d'en haut".

En l'an 1689, on retrace Fézeret dans ces contrées, faisant des transactions de fourrures ; entre autres avec Ignace Hébert, un autre traiteur, habitant de Varennes. L'humeur chicanière de Fézeret ne manqua pas de bouillonner chez lui, et d'engendrer chicane à Hébert.

En 1710, le juge Rimbault à Montréal mettait fin à un litige entre les deux trafiquants, qui, vingt années auparavant, s'étaient disputé et probablement n'avaient pas cessé de se disputer durant ce laps de temps, touchant une transaction de 245 lbs. de castor. Hébert, avant de revenir au pays, avait déposé ses fourrures aux soins des RR. PP. Jésuites, missionnaires de Michillimakinac. A ce dernier endroit, Fézeret les avait fait saisir. Il eut gain de cause (8).

Le 12 septembre 1694 (9), René Fézeret formait une société avec Paul Bouchard, marchand de Montréal, et Gilles Boissel, marchand de Beaumont, dans le but de faire la traite des pelleteries. A cet effet, ils empruntèrent de Jérôme Leguay et de Jean-Bte Malhiot, pour l'équipement de leur voyage au pays des Outaouais, la somme de 3308 lbs, promettant de les rendre l'année suivante, au retour de leur voyage vers le commencement de septembre, en castor bon et loyal, au prix de Québec. Comme Fézeret était le porteur du congé ou permis de faire la traite à lui accordé par le gouverneur Frontenac, il était convenu que sa part des profits serait des deux-tiers, et celle des deux autres associés, un sixième à chacun (10).

Quatre années après son départ de Montréal, René Fézeret est encore dans les "pays d'en haut", ayant laissé à Montréal plus d'un créancier non payé, et sa femme qui s'endette pour subvenir à sa subsistance ; et les créanciers causent des ennuis à cette dernière. Le conseil souverain de Québec, auquel elle demande protection, fait grâce à sa requête ; et le 29 juillet 1698, "fait défense aux créanciers de René Fézeret, qui est encore au pays des Outaouais, de troubler sa femme, restée à Montréal en dette avec plus d'un, avant le retour de son mari, avec ses marchandises et pelleteries.

René Fézeret, durant son séjour dans les pays d'en haut, se serait-il occupé exclusivement du commerce des Pelleteries ? Il semblerait pourtant qu'il y exerça son métier habituel. Le conseil souverain de Québec, le 25 juin 1708, à la requête de Fézeret, émettait une ordonnance à l'effet d'obliger Pierre Chartier de rapporter l'inventaire d'une forge située à Miamis, aux Illinois, et appartenant à Fézeret.

Claude Fézeret, leur deuxième fils, en l'an 1694 et 1700, résidait à Michillimakinac, et y trafiquait probablement pour le compte de son père.

(8) Archives judiciaires de Montréal.

(9) Notaire Maugue, Greffe de Montréal.

(10) Ce congé qui "portait permission d'aller traiter aux sauvages Outaouais" et autres nations éloignées, avait été d'abord accordé le 5 septembre précédent par le gouverneur Frontenac à Jacques Petit de Verneuil, commis du Trésorier général. Fézeret en obtint le transport en sa faveur le 10 suivant, et le paya 1000 lbs au sieur de Verneuil. (Basset, Arch. de Montréal).

A son retour à Montréal, René Fézeret continua encore d'occuper les tribunaux. De 1701 à 1704, le conseil souverain eut à rendre plus d'un jugement, dans le but de régler des différends et chicanes, survenus entre Fézeret et Jean Boudor, marchand de fourrures à Québec.

Les cours de Justice n'ont jamais enrichi ceux qui les fréquentent. Aussi les affaires financières de Fézeret ne furent pas toujours florissantes ; quoiqu'il y eût, à certaines heures, elles lui permirent de faire des actes de générosité.

René Fézeret s'est occupé de mines.

En 1703, une mine d'argent était découverte sur les bords de la Rivière-du-Lièvre. L'ambition de faire fortune excita la convoitise de Fézeret : le 12 avril, de cette même année, il obtenait le permis du gouverneur de Callières d'exploiter cette mine d'argent. Le 25 avril suivant, il formait une société dans ce but, avec Joseph Trottier des Ruisseaux, de Montréal, Antoine Barrois, de Laprairie, Jean Cuillerier, marchand de Lachine et beau-frère de Desruisseaux, François Leber, de Laprairie, et Louis Descaris, marchand de Montréal. Les associés, selon leur capacité et suffisance, devaient jouir des prérogatives, fruits et profits que pourrait produire la mine, s'il plaisait "à Dieu que la réussite fût heureuse". Ils devaient subvenir en communauté à tous les frais "qu'il conviendra faire pour l'équipement de l'entreprise, soit canots, vivres, armes, munitions et autres ustensiles" (11) (voir appendice).

Mais nous n'avons pu suivre les associés dans leur voyage de découverte et d'exploitation de la mine d'argent, et non plus, des profits qu'ils ont pu en réaliser.

René Fézeret avait-il poussé encore plus loin son esprit d'aventure ?

A peine exploré, le pays de la Louisiane, ou Nouvelle-Orléans, attira l'ambition de la France à y fonder un établissement. Soit par dévouement ou soit par intérêt, Fézeret sembla concourir dans "la fondation de l'établissement. Le 13 juin 1689 (Not. Achémar, et doc. Faillon, AA-DD, 467), Pierre Lespine dit Laviolette, en conséquence d'un contrat de concession à lui donné par Robert Cavelier de Lasalle, fondateur de l'établissement de la Louisiane, accordait une concession à Fézeret, dans le pays de la Louisiane. La concession consistait en une terre de six arpents de front par quarante-quatre de profondeur, et à titre de rentes seigneuriales.

Nous croyons bien que tous les intérêts de Fézeret dans la Louisiane, se limitèrent à cet acte de concession. Nous n'en avons rencontré aucune autre mention postérieurement.

Le 16 septembre 1717, René Fézeret avait la douleur de perdre son épouse Marie Carlié, décédée à l'âge de 70 ans. Fézeret parut pourtant s'en consoler assez promptement, puisque après neuf mois de veuvage, le 13 juin 1718, il convolait en secondes noces, à Notre-Dame de Montréal, avec Marie Philippe, âgée de quarante-cinq ans, veuve de Jean Legras, ancien marchand de Montréal. Marie Philippe était née aux Trois-Rivières, fille de Laurent Philippe et de Charlotte Giguère, natifs de la paroisse de S.-Thomas, ville de Blois, du Lac S.-Pierre de Prélinc, France (12). Fézeret était alors âgé de soixante-seize ans. L'avant-veille de son mariage, le 11 juin, il avait passé un contrat avec sa deuxième épouse, devant le notaire Lepailleur à Montréal, sous le régime de la communauté de biens. L'épouse y étalait et apportait une longue

(11) Acte passé devant le notaire Lepailleur et les témoins Charles Decouagne et Pierre Gadols, archevêque de Ville-Marie. (Arch. de Montréal).

(12) Marie Philippe était héritière, pour une moitié, de la seigneurie de Pierre-ville, laquelle avait été concédée à son père le 3 août 1683.

liste de linges, hardes et articles de ménage ; et recevait en douaire, après la mort de son époux, une pension annuelle de 250 lbs.

René Fézeret ne vécut que deux années après son second mariage. Déjà usée par l'âge, les infirmités, un dur travail, de longs voyages, le désarroi de ses finances et autres ennuis, sa santé était délabrée. Il mourut à Montréal le premier août 1720, à l'âge de 78 ans. Il fut inhumé dans le cimetière, joignant l'église, vis-à-vis son banc. C'était l'ancienne église, dont le site occupait le milieu de la rue Notre-Dame, en face de l'église actuelle, dont le perron occupe le site de l'ancien cimetière.

René Fézeret fut un des premiers membres de la congrégation de la Sainte-Vierge, dite "Congrégation des Hommes de Ville-Marie". En 1692, de concert avec les principaux citoyens de Ville-Marie, il avait souscrit 150 lbs. pour la construction de la chapelle des Ames du purgatoire, dans laquelle s'assemblerent plus tard les congréganistes. René Fézeret devait avoir le privilège, avec sa femme et ses enfants, d'être inhumé dans la crypte de cette chapelle. Mais la souscription n'ayant jamais été versée et la chapelle ayant été démolie en 1710, le souscripteur fut privé de son inhumation en son lieu choisi.

En feuilletant les archives de la paroisse de Notre-Dame, nous avons fait les cueillettes suivantes au sujet de Fézeret : en 1678, il avait souscrit et soldé 28 lbs pour la construction de l'église, son aumône, à l'occasion du grand jubilé de cette même année, se montait à 7 lbs, 10 sols ; la rente annuelle de son banc se montait à 10 lbs, quand il avait déjà payé 100 lbs pour le fond (13) ; à maintes et différentes dates, il contribua par son travail et son métier à la construction et à l'embellissement de l'église ; et le service funèbre de sa première femme, Marie Carlié, avait coûté 25 lbs.

Le 12 août 1668, René Fézeret avait fait partie de l'assemblée des notables de l'Île de Montréal, dans laquelle fut établi le paiement de la dîme à l'église (14).

Les concitoyens de Fézeret ne lui firent pas l'honneur de l'élire marguillier de sa paroisse.

À sa mort, Fézeret laissa une succession assez embarrassée. Il abandonnait à ses héritiers des biens considérables, mais leur réservait, en même temps, des troubles encore plus sérieux. Pendant les vingt années subséquentes à son décès, les héritiers furent en butte à toute sorte de tracasseries judiciaires, dont les plus importantes seront mentionnées plus loin.

L'année 1720 ne s'écoula point, après le décès de René Fézeret, sans que les tribunaux fussent saisis d'une foule de réclamations. Le chirurgien Antoine Forestier réclamait 38 lbs pour soins professionnels, prodigués au défunt durant sa dernière maladie ; le marguillier en charge de Notre-Dame, 83 lbs pour le service funèbre, et 10 lbs pour la dernière année de rente du banc de famille ; Marie Philippe, sa veuve, en outre de ses 250 lbs de rente, prétendit avoir droit à toutes les hardes de son mari ; Jacques Gadois, pour un billet de 20 lbs, Jean-Baptiste Nepveu, pour un billet de 42 lbs et Jean-Baptiste Parent, pour une mesure d'huile et un dindon de 50 sols, intentèrent poursuite et obtinrent jugement en leur faveur.

L'exécuteur testamentaire, Claude Dudevoir, qui avait fait aussi ses réclamations, après avoir subi tous ces ennuis, se déclara quitte de ses fonctions, et se démit de sa charge le 17 octobre de l'année suivante (Arch. de Montréal).

(13) On entendait par fond d'un banc le droit de le passer à ses héritiers.

(14) Il avait été résolu de donner la vingt-unième gerbe de blé, et le vingt-sixième minot des autres grains.



MARIE-JOSEPH FÉZERET -- FIEFS BOURGMARIE- EST ET BOURGMARIE-OUEST

Marie-Joseph Fézeret était la plus jeune des enfants, issus du mariage de René Fézeret et de Marie Carlié. Elle fut baptisée à Notre-Dame de Montréal le 17 février 1692 (1), sous le nom de Marie-Rose, qu'avait porté sa sœur, née onze années plus tôt et décédée à l'âge de trois ans.

Née et élevée au temps où ses parents jouissaient d'une certaine opulence, ceux-ci songèrent à doter leur fille d'une haute éducation, et à cette fin, la confièrent aux Dames Ursulines de Québec ; et ils réussirent pleinement dans leur noble dessein.

Nous ne croyons devoir faire mieux que de transcrire les notes de l'annaliste des Ursulines, au sujet de demoiselle Fézeret. Nous y voyons la piété de la jeune fille envers ses parents, les louables motifs de la concession du fief Bourgmarié, et les bons souvenirs laissés par l'élève à son couvent.

" Parmi les compagnes de classe de Mme d'Youville (2), il s'en trouve une qui s'est rendue particulièrement remarquable par son dévouement envers sa famille. Son père, Mr. René Phézeret, était un armurier de Montréal, que l'âge et les infirmités mettaient hors d'état de pourvoir à l'avenir de sa fille. Accablé par la perte de ses trois fils, morts au service, il ne faisait plus que languir dans le découragement et la douleur ; ces pauvres jeunes gens, qui rêvaient gloire et honneur, n'avaient trouvé sur nos frontières qu'une mort prématurée. Melle Phézeret, revenue du pensionnat, est témoin de la désolation de son vieux père. A peine âgée de 17 ans, elle se trouvait sans autres ressources, pour l'avenir de ses parents et le sien, que celles que pourraient lui suggérer sa piété et son bon cœur. Que fit alors la douce et timide jeune fille ? Son bon ange l'inspira sans doute. Elle se détermine à révéler au chef du gouvernement, au Marquis de Vaudreuil lui-même, toute la détresse de sa position, et, dans cette résolution, elle va trouver un homme d'affaires pour dresser son placet.

" Le Gouverneur, qui connaissait bien la famille Phézeret, les jeunes ayant servi sous ses ordres, fut charmé de ce noble dévouement de l'intéressante Dlle, et en répondant favorablement à sa demande avec son bon cœur ordinaire, il prit plaisir à entrer dans le détail des circonstances propres à relever son mérite, et voulut même consigner, dans les documents publics, le témoignage de son admiration : " Delle Marie Joseph de Phézeret, dit-il, nous ayant présentée qu'étant âgée de dix-sept ans... elle s'est trouvée dans l'obligation pres-

(1) " Le dix sept fevrier mil six cent quatre vingt douze, a été batisé marie rose fille de rené fezeret pere, armurier et de marie Carlié sa feme. le perein a été Alphonse de Tonty (Baron de Paludy, commandant à Détroit) lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, maréchal marie noland, épouse de Louis de la Porte sieur de Louigny (gouverneur des Trois-Rivières, aide-major des troupes du roi, chevalier de St-Louis)." (Registres de N.-D. de Montréal).

(2) Marguerite Dufrost de la Jemmeraye, veuve Youville continuatrice de l'œuvre du frère Charon, et fondatrice de l'Hôpital-Général des Sœurs Grises.

sante de s'adresser à nous, afin de venir en aide à son père et à sa mère, nous priant de vouloir bien lui concéder une terre sur la rivière Ouamaska, ayant cinquante arpents de front sur environ deux lieues de profondeur..." Non seulement les 50 arpents furent octroyés, mais pour lui prouver davantage son estime, le Gouverneur ajouta à ce premier don une autre concession sur la même rivière, et donna à ce dernier fief qui est non loin de celui de Melle Louise de Ramesay, le nom de "Bourg Marie", gratifiant la jeune Delle "de tous les pouvoirs de haute, moyenne et basse justice, ainsi que tous les privilèges de la pêche et de la traite avec les sauvages".

Le fief de "Bourg Marie" avait soixante arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, le tout accordé aux conditions ordinaires : "qu'elle rendrait foi et hommage au représentant de Sa Majesté, au Château St-Louis, selon les coutumes de Paris, qu'elle défricherait ses terres et y maintiendrait feu et lieu.

Melle Phezeret trouva moyen de concéder et de faire valoir ses terres, et entourra ainsi de joie et de consolation les vieux jours de ses bons parents. Quelques années après cette heureuse démarche, elle épousa Gabriel de Thiersan, Ecuyer, Sieur de Genlis, Lieutenant de la Marine Royale. Vingt-cinq ans plus tard, probablement pendant l'absence de son mari en guerre ou en Europe, on retrouve cette ancienne élève au Monastère parmi les "pensionnaires en Chambre". Elle séjourna auprès de nos Mères pendant près de trois ans, et les laissa au mois d'octobre de 1734 (3).

Les démarches de Marie-Joseph Fézeret ne furent pas inutiles ; et le gouverneur de Vaudreuil fit la concession suivante :

Concession du fief de Bourg-Marie par Philippe de Rigaud et Jacques Raudot.

Nous ayant été exposé par Marie-Joseph Fézeret, qu'étant âgée de 17 ans et en âge d'être pourvue, son père et sa mère n'étant point en état de le faire à cause de l'état de leurs affaires, et demandant une concession d'un reste de terre non concédé d'environ 50 arpents de front sur deux lieues moins un arpent de profondeur sur la rivière Yamaska, tirant au nord ouest dans sa profondeur joignant au sorouest la ligne de la Seigneurie de Bourchemin, au nord est la ligne des terres concédées au Sieur Charron et au nord ouest les profondeurs de la seigneurie de Sorel, et aussi de lui concéder au sud est de la dite rivière un autre reste de terre non concédée d'environ 60 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur tirant au sud aux terres non concédées, joignant au sorouest à Sieur Fézeret son père et au nord est la seigneurie de la Vallières, que nous lui accordons, d'autant plus volontiers qu'elle a eu trois frères qui ont été tués et estropiés au service du Roy, dont nous, Marquis de Vaudreuil, avons connaissance pour avoir servi à notre suite à quoi ayant égard

Conditions :

- A. — De laisser les chemins qui seront jugés nécessaires.
- B. — Porter foi et hommage au Château S.-Louis de Québec.
- C. — De conserver et faire conserver les bois de chênes,
- D. — De tenir feu et lieu et de le faire tenir par les tenanciers,
- E. — De désertre et faire désertre aussitôt la présente guerre finie,

(3) Les Ursulines de Québec, II, 182.

F. — S'il y a besoin de faire construire des forts et autres bâtiments dans la dite Concession et de pouvoir prendre tous les bois propres à bâtir, fortifier et clore qui lui seront nécessaires.

G. — D'obtenir ratification.

Signé après avoir fait apposer le sceau de nos armes et fait contresigner par l'un de nos secrétaires, à Québec, 1er août 1708. Signé Raudot et plus bas par Monseigneur Lambert et à côté Vaudrenil et au-dessous par Monseigneur Dumontier. En marge sont les armes.

La confirmation du fief Bourmarie fut ratifiée au palais de Versailles, par le roi de France Louis XIV, le 6 juillet 1711.

L'annaliste des Ursulines, qui écrivait ses notes cent cinquante ans après les faits passés, a bien pu facilement laisser glisser quelques incorrections. Demoiselle n'était âgée que de seize ans, quand ses deux fiefs lui furent octroyés ; ou elle s'est vieillie d'un an, en faisant les démarches à cette fin auprès du gouverneur. Les deux fiefs ont toujours été appelés Bourmarie, quoique séparés par la rivière.

M Sulte (Premiers seigneurs du Canada) a écrit que "la concession d'une seigneurie était autrefois chose assez facile. Le seigneur devait posséder quelques ressources, être prêt à de certains sacrifices, et s'en tenir, pour le résultat, aux chances de l'avenir, en risquant son temps, son argent et son travail. Comme privilège, cette situation était des plus minces ; elle se bornait à accepter un devoir et à le remplir dans l'espérance d'en retirer, après une assez longue suite d'années, des bénéfices solides. Il y avait des obligations à remplir ; la principale consistait à établir, dans un temps prescrit, tel et tel nombre de colons ou habitants tenant feu et lieu et leur bâtir un moulin ; ce qui nécessitait des sacrifices d'argent et l'attention continuelle du seigneur. Les redevances que les habitants se trouvaient obligés de payer au seigneur, étaient des plus minimes ; la loi protégeait surtout l'habitant. Il est vrai que, à la longue, les terres devenant toutes peuplées dans la seigneurie, le seigneur en retirait un revenu raisonnable ; mais que d'années et de sacrifices avant d'en arriver là ! A tous les points de vue, le seigneur était moins favorisé que l'habitant.

Les gouvernants du pays ne faisaient aucune difficulté d'accorder des seigneuries à ceux qui en demandaient, mais ils se gardaient bien d'aider ces seigneurs dans les travaux qu'il fallait exécuter, pour transformer ce coin de forêt en campagne cultivée ; aussi voit-on peu de seigneurs arriver à un résultat profitable. La plupart d'entre eux abandonnaient l'œuvre, et celle-ci passait aux mains des habitants les plus prospères qui, tout en y mettant des années, parvenaient à défricher la terre et à y établir des colons. Le système seigneurial du Canada n'avait à peu près qu'un défaut : la pauvreté des seigneurs au début de la colonisation : on alla même jusqu'à donner des seigneuries à des militaires qui ne possédaient ni sou ni maille, et n'avaient aucune connaissance du métier de défricheur et de cultivateur."

Et on avait accordé une seigneurie à une jeune fille de seize ans, qui devait, quelques années après, en posséder et administrer deux de plus.

Le sacrifice des trois jeunes frères Fézeret morts pour la patrie méritait bien une récompense, et dut compter dans l'obtention d'une seigneurie par leur jeune sœur. Mais on entrevoit déjà que de nobles aspirations et des sentiments patriotiques soutenus d'une mâle énergie et d'une éducation chrétienne, se révélaient déjà chez la jeune femme, et la mettaient en état d'affronter les devoirs du seigneur colonisateur.

La première partie du fief concédé à Marie-Joseph Fézeret, mentionné dans l'acte de concession est Bourmarie-ouest, dont les limites sont les suivan-

tes : au nord-ouest, le rang de S.-Pierre, depuis le coin de la route jusqu'à son extrémité sud, dans la paroisse de S.-Louis de Bonsecours ; au sud-ouest, une ligne depuis le bout du rang de S.-Pierre, aboutissant, au bord de la rivière, à la terre occupée par M. Jean Gignère, à la côte appelée "côte Therrien" ; au sud-est, la rivière Yamaska ; au nord-est, une ligne de la terre occupée par Me Joseph Cartier, jusqu'au coin de la route de la concession du rang S.-Pierre. Cette dernière concession, dont les terres n'ont que vingt arpents de profondeur, a été aussi appelée : allonge Ste-Sophie.

Bourgmarie-est comprend cette partie de la seigneurie Wurtele, dans la paroisse de S.-David, attenant à S.-Aimé, laquelle fut vendue plus tard par les successeurs de Marie-Joseph Fézeret ; et avant que Me Massue fit l'acquisition de sa seigneurie.

Le 17 octobre 1715, Marie-Joseph Fézeret épousait, dans l'église Notre-Dame de Montréal, François Gabriel de Thiersant, âgé de vingt-cinq ans, sieur de Genlis, natif de Metz en Lorraine, fils de Jean de Thiersant, seigneur de Buys et de Pétronille Clausin de Genlis. En sa qualité de militaire, de Thiersant dut obtenir, d'après la loi du temps, l'autorisation de son supérieur militaire, lequel était le sieur Claude de Ramesay, seigneur du fief de son nom, qui comprend aujourd'hui les paroisses de S.-Hugues et de Ste-Hélène (4).

La veille de leur mariage, les époux de Thiersant avaient arrêté, par-devant notaire, les conventions matrimoniales. Ils devaient vivre sous le régime de la communauté quant à leurs biens meubles et immeubles ; de Thiersant garantissait à sa femme un douaire de vingt mille livres ; le préciput devait être égal et réciproque entre eux de la somme de six mille livres ; advenant le décès de l'époux, il sera loisible à l'épouse d'accepter la communauté ou d'y renoncer, "et en y renonçant, remporter franchement et quittement tout ce qu'elle y aura apporté comme ses dot, douaire et préciput ; en plus ses linges, bijoux et sa chambre garnie de la valeur de trois mille livres".

De telles sommes ne peuvent être énumérées que par des seigneurs. Nous ne connaissons pas le chiffre de la fortune personnelle de Gabriel de Thiersant, mais nous sommes porté à croire qu'elle était plutôt modique. Comme un bon nombre de contrats de mariage passés de nos jours, des sommes purement fantaisistes et nominales sont énumérées et accumulées dans le rêve d'une fortune future (voir appendice).

(4) (Voir appendice). Registre de N.-D. de Montréal.



GABRIEL DE THIERSANT

De Thiersant naquit en 1690, d'après l'âge donné à son mariage ; était originaire de la ville de Metz en Lorraine. Il dut recevoir son éducation militaire dans sa ville natale, même endroit où un de ses fils, plus tard, devait être dirigé, pour y recevoir aussi la même éducation.

Nous ignorons la date de son arrivée au pays, et le grade qu'il occupait, s'il en eut un, dans "les armées entretenues en ce pays par le roy de France".

Quelle est l'orthographe du nom ? Jusqu'aujourd'hui plus d'un de nos concitoyens de S.-Aimé a paru l'ignorer. Dans les documents, nous avons rencontré indifféremment les signatures du premier du nom : Thiersan, Thiersant, de Janlis et de Genlis. Ce dernier nom était celui de sa mère. Madame de Thiersant, dont l'éducation classique, acquise chez les Ursulines, fut assez soignée, signait son nom avec le "t" final. Le fils, prêtre, l'omettait quelquefois ; et l'autre fils, qui fit ses études dans la ville de ses ancêtres, signait Thiersant. Et nous croyons devoir adopter cette dernière orthographe comme étant la véritable.

De Thiersant n'est pas arrivé au Canada après l'été de l'an 1712. Dans une pièce judiciaire, des archives de Montréal, il affirme qu'il a passé toutes les années complètes des années 1713 et 1714, et les six premiers mois de l'année 1715, au fort Cataracoui, aujourd'hui la ville de Kingston, dans l'Ontario.

Il s'est occupé de la traite des pelleteries, dont les profits devaient être plus rémunérateurs que ses honoraires d'officier. Le fort Cataracoui, bâti par le gouverneur Frontenac en 1672, sous prétexte de protéger la colonie contre les incursions des Iroquois, n'était réellement qu'un poste de traite. En plus, en 1722 et 1723, dans un démêlé judiciaire avec Théophile Barthe, armurier de Montréal, il est question du raccommodage de vingt-huit fusils, ordonné par le Thiersant (1), quelques années précédemment. La nature et la quantité de ces armes, et ces transactions opérées pour le compte personnel de Thiersant, et non au nom du roi, indiquent que ces fusils servaient plutôt à la chasse des fourrures, qu'à la milice royale. Enfin, pour corroborer ce que nous avançons, de Thiersant comptait, en 1722, avec Charles Rucette d'Auteuil, une transaction dont l'objet était la solde de 200 lbs de castor, et dont le commencement du litige datait de l'an 1714.

Le 17 octobre 1715, Gabriel de Thiersant épousait Marie-Joseph Fézeret.

Le 23 avril 1717, par contrat passé devant le notaire Lepailleur à Montréal, il empruntait de Jean Gasson la somme de 1600 livres, en monnaie de carte (2) les-queles il devoit employer au bien de ses affaires. Le remboursement devoit se faire à la S.-Michel. Comme garantie, il s'engageoit de livrer à la prochaine arrivée des vaisseaux de France, la quantité de six cents livres en marchandises, et au prix de France.

(1) La réclamation de Barthe se chiffrait à 84 lbs. Les fusils, après avoir été visités et examinés par des experts, furent reconnus impropres et non recevables; et la réclamation fut mise à néant.

Le conseil de marine ayant proposé au roi, en présence de monsieur le duc d'Orléans régent, de donner au sieur de Thiersant un enseigne de compagnie en Canada, à la place du sieur Ramesay la Gesse, fait lieutenant, Sa Majesté, de l'avis de Son Altesse Royale, l'a accordé, voulant qu'il soit nommé en ladite qualité d'enseigne de compagnie. Fait au Conseil de Marine, assemblée au Louvre le 1er juillet 1718.

(Signé) A. L. de Bourbon, le maréchal d'Estrée.

Par le Conseil Lachapelle.

Enregistré au contrôle de la marine et des fortifications de la Nouvelle-France, à Québec le 27 septembre 1719 De Monseignat.

En automne 1719, il s'embarquait pour la France y rejoindre son épouse, qui y séjournait depuis la fin de l'année 1716.

Durant son séjour en France, le roi écrivait au gouverneur le 2 juin 1720, qu'il nommait de Thiersant lieutenant des troupes dans un détachement de la marine.

Le 6 juillet suivant, étant à Paris, il passait avec son épouse un acte de séparation quant à leurs biens.

Comme son beau-père, René Fézeret, Gabriel de Thiersant n'eut pas toujours à honneur le paiement de ses dettes. Il se disputa maintes fois avec ses créanciers et fournisseurs, qui requièrent à maintes reprises l'intervention des tribunaux pour le règlement de leurs négociations. Les archives judiciaires de Montréal contiennent plusieurs pages, relatant les faits et gestes de G. de Thiersant aux prises avec la Justice, depuis son retour en Canada jusqu'en 1729.

En trois reprises différentes, en 1721, ce dernier ennuya le juge Raimbault à propos d'une transaction de 8 lbs, 10 sous, avec Jacques Millet et Marie Millet, épouse de Joseph Lenoir, habitants de S-Martin, lesquels étaient ses voisins de terre (3).

Ne pas s'étonner s'il y eut des boissons enivrantes. Jacques Héry-Duplanty, marchand de vin, avait vendu une barrique d'eau-de-vie à de Thiersant au prix de 135 livres ; il eut judiciairement raison de se faire payer par le consommateur (4).

Le tailleur eut son tour. François Lafargue obtint gain de cause en 1724 contre de Thiersant, qui avait ordonné la confection d'un habit, et la réparation d'un autre (5).

(2) La monnaie de cartes était représentée par de simples cartes à jouer, coupées de différentes manières, suivant la valeur qu'on leur donnait. Il y avait des cartes de deux, quatre, seize et de trente-deux livres. La valeur était inscrite sur chaque côté de la main du commis du trésorier du Canada ; et toutes les cartes étaient signées par le gouverneur-général, l'intendant et le commis du trésorier. On y frappait les armes du roi, celles du gouverneur-général et de l'intendant. Il faut remarquer que cette monnaie de cartes portait, comme les monnaies de France ayant cours en Canada, une valeur d'un tiers en sus. Ainsi, une carte d'une livre (vingt sols en Canada) ne valait que quinze sols en monnaie de France, et les autres cartes en proportion. De là les dénominations "monnaie de France, monnaie du pays" que l'on rencontre si souvent dans les vieux actes. (Abbé I. Caron : *Colap, du Can.*)

M. Sulte affirme que la monnaie de carte du Canada français fut le premier papier-monnaie, mis en circulation dans le monde.

(3) Arch. Jodie, Montréal, 1721.

(4) Arch. Jodie, Montréal, 1724. La barrique contenait 72 gallons. Si de Thiersant achetait de telles quantités d'eau-de-vie, pour son propre usage, l'incertitude peut être supprimée, si non, il est à presumer qu'il l'employait, conjointement aux lois civile et ecclésiastique dans le commerce des pelleteries avec les sauvages.

(5) L'habit neuf consistait en une veste et une culotte en drapet d'Angleterre. Comme de Thiersant ne se soumit pas à la décision du tribunal, Lafargue fit vendre les habits à son profit.

Charles Lepallieur de Voisy, propriétaire du logement occupé par de Thiersant (1728 et 1729), se plaint à la cour d'audience de la malice et négligence de ce dernier, qui ne payait pas le loyer, et avait même détruit le four de l'habitation. La sentence fut défavorable au défendeur, lequel fut sommé en plus de déguerpir.

Enfin, de Thiersant plaida avec son curé, en intentant un procès avec la fabrique de Notre-Dame. En 1692, Fézeret, son beau-père, avait souscrit 150 lbs pour la construction de la chapelle des Ames du purgatoire ; avec le privilège de sépulture, pour lui et sa famille, dans la crypte de la dite chapelle.

Vu que la chapelle fut démolie et que le souscripteur et sa famille n'y furent pas inhumés, de Thiersant réclama des droits frustrés par l'autorité religieuse.

Mais le lieutenant-général rejeta la réclamation du plaideur, parce que Fézeret n'avait pas fait honneur à sa souscription, et parce que la chapelle avait été démolie en 1710 du vivant même du souscripteur (Doc. Faillon, HH, 110).

En 1716, de Thiersant s'était engagé à rembourser les créanciers de son beau-père René Fézeret, qui avait emprunté 2600 livres, pour payer le voyage de dame de Thiersant en France. De Thiersant cette fois fit honneur à ses engagements. Comme garantie, il avait déposé la somme entre les mains du trésorier de la marine à Québec. Par deux ordonnances édictées en 1772 (6), l'intendant donna satisfaction à de Thiersant en renvoyant les prétentions des réclamants.

Mais il serait trop long d'énumérer tous les démêlés de Justice de de Thiersant. Nous en avons relaté suffisamment. Passons maintenant à une matière plus grave et importante (7).

Si notre homme causa des soucis et des ennuis dans la vie privée et aux autorités civiles, il fit aussi des siennes dans la vie militaire. Et chez les militaires, tout est brusque, strict et expéditif.

A cause d'une désobéissance réitérée durant le cours de l'année 1728, le lieutenant de Thiersant fut cassé de ses grades.

Les détails manquent sur les circonstances de cette grave affaire ; mais le jugement porté contre lui, tout laconique qu'il soit, n'en est pas moins formel dans son motif.

Le président du conseil de la marine écrivit en ces termes au lieutenant du roi à Québec :

A M. LeVerrier Lt. de Roy.

A compiegne le 2 May 1729.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 15 8bre de l'année dernière au sujet de la conduite que tenu le S. Thiersant Lieutenant dans les troupes et de sa désobéissance formelle et réitérée aux ordres que vous luy aviez donné de monter de Québec a Montreal ou son Service l'appeloit, sur le compte que j'en ay rendu au Roy. Sa Majesté a jugé a propos de le Casser, J'envoye l'ordre a M. Le Marquis de Beauharnois.

Non signé

(Président du Conseil de Marine)

(Archives des colonies : B. 53-2, page 416)

(6) Arch. de Québec.

(7) Le Bulletin des Recherches Historiques, XXXVI, p. 212, donne la " Liste des officiers de guerre qui servent en Canada (octobre 1722) dressée par le gouverneur de Vaudreuil : Le sieur Tiersan, âgé de 30 ans. Il est en état de servir ; mais il n'est pas en bonne réputation par rapport à ses mœurs et à la mauvaise conduite qu'il a tenue. Il est à souhaiter pour lui qu'il change. "

De Thiersant était donc à Québec en 1728. A Montréal on venait d'apprendre que les sauvages Outagamis, qu'on avait vaincus en 1715 et 1717, avaient repris les armes et leurs anciennes habitudes de pillage sur les rives du lac Michigan. Le gouverneur M. de Beauharnois, organisa une expédition militaire dans le but de subjuguier ces sauvages. Nous ignorons pourtant si de Thiersant reçut ordre de faire partie de cette campagne, ou simplement de remplacer à Montréal les officiers partis.

Le Gouverneur du Canada, qui avait fait rapport de la conduite de de Thiersant au président du conseil de marine à Paris, et en avait reçu le document que nous venons de citer, fit rapport à son tour qu'il avait reçu cet ordre; et annonça qu'il avait chargé le chevalier Jean-Louis de Lacorne, sieur de Chapt, supérieur militaire du lieutenant de Thiersant, de remettre à ce dernier l'ordre de sa cassation.

Nous croyons devoir intéresser nos lecteurs en citant, intégralement cette lettre, malgré qu'elle traite de différents sujets, étrangers au nôtre.

" Monseigneur,

J'ay receu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire Le 2 may dernier, les Commissions, qu'il vous a plu m'adresser pour les officiers qui ont eus part a la promotion de cette année, et je leur ai remis a chacun.

J'ay receu aussi l'ordre de cassation pour le S. de Thiersant, je l'ay Envoyé a M. de la Corne a Montreal, qui luy a remis

Puisque Sa Majesté n'a pas jugé a propos d'accorder de croix de S-Louis cette année je vous supplie, Monseigneur, de penser aux sujets que j'ay eu l'honneur de vous proposer lorsqu'elle se determinera a en accorder.

Le S. de Becancour qui exerçoit la place de Grand Voyer est decedé ce printemps, nous avons l'honneur de vous proposer M. hocquart et moi (dans une lettre commune) des sujets pour remplir cette place.

J'ay remis aux Srs Chevalier Begon, Bailleul et du Sablé les congés qu'il a plu a Sa Majesté de leur accorder pour passer en France, Le Sr Chevalier Begon y passe cette année chargé des paquets de la Cour et les Srs Bailleul et du sablé vous supplient, Monseigneur, de trouver bon qu'ils s'en servent l'année prochaine, leurs affaires ne leur permettant pas d'en profiter cette année.

J'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne desapprouverés pas que j'ay permis au Sr. Thibert Enseigne des troupes de passer en France cette année, sur la demande qu'il m'a faite d'y aller recueillir une succession dont il a hérité l'année dernière.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Beauharnois.

A quebec ce 25. Octobre 1729". (Archives du Canada, série F. vol. 51, p. 167)

Les commissions, dont il est parlé au commencement de la lettre, sont les nominations des militaires à un grade plus élevé; tel, le grade d'enseigne que reçut de Thiersant le 27 septembre 1719, et que nous avons cité.

La croix de S.-Louis était la décoration à laquelle aspirait tout militaire. Comme on le voit, elle était décernée sur recommandation des gouvernants du pays, en récompense de services signalés. Nombreux étaient les personnages du régime français, décorés de la croix de S.-Louis.

Pierre Robineau de Bécancour, seigneur de Portneuf, grand-voyer du pays depuis 1689, était décédé à Bécancour le 14 juin 1729.

Une permission, qu'on appelait congé, s'imposait légalement à tout individu de la Nouvelle-France, pour s'en absenter; soit pour passer en France, dans la Nouvelle-Angleterre, ou même pour aller faire la traite des fourrures sur les bords des grands lacs de l'ouest. L'ancien intendant de la colonie Michel Bégon, Louis Odet de Pierre-Cot, sieur de Balleul et Adrien Dandonneau sieur du Sablé, tous deux lieutenants comme de Thiersant, et l'enseigne Thibert, demandent un congé pour passer en France y traiter d'affaires officielles ou personnelles.

L'effet de la cassation de Thiersant entraînait la suppression de son nom de la liste des officiers militaires de Sa Majesté, avec la suppression de sa paye.

Qu'advint-il de lui dans la suite? Restait-il même au pays? Une grande probabilité et une forte présomption nous font supposer qu'il quitta Montréal après 1729; vu que les archives judiciaires ne le mentionnent plus dans la suite, et qu'il cesse en 1730 de payer le banc de famille à l'église.

S'il resta au pays, il ne paraît plus jouer aucun rôle dans l'exploitation des seigneuries de son épouse. Nous ne pouvons non plus retracer son décès. Mais il était déjà décédé en 1733, puisque le 21 avril de cette année, le ministre des colonies mentionne dans une lettre que madame de Thiersant est veuve.



CONVENTIONS FAMILIALES

Gabriel de Thiersant nourrissait l'ambition de faire fortune en ce pays. Dans quelle branche, dans quelle voie et par quels moyens ? Nous l'ignorons. Sa famille, demeurant à Metz, pouvait bien, même devait jouir de certains moyens pécuniaires. Comme son épouse, Marie Joseph Fézeret, née à Montréal, ne connaissait pas encore les parents de son mari, il fut décidé, dans la famille Fézeret, de députer la jeune femme auprès de la famille Thiersant en France, avec mission d'intéresser ses beaux-parents et leurs amis à l'établissement de la fortune des jeunes époux.

Ces derniers étaient déjà mariés depuis près d'un an; et le père René Fézeret, qui n'avait pas fait de dot à sa fille, lors de son mariage, lui fit le magnifique cadeau de trois mille francs en argent, pour défrayer les dépenses du voyage en France. Cette somme était considérable dans ce temps où la monnaie était rare dans le pays. Aussi le crédit financier de René Fézeret le força d'emprunter la majeure partie de cette somme.

C'était au commencement du mois d'octobre 1716; les derniers vaisseaux du roi allaient quitter Québec, pour la France, et n'en revenir qu'au printemps suivant. Comme la navigation du fleuve ne permettait pas encore aux vaisseaux océaniques de le remonter jusqu'à Montréal, le trajet jusqu'à Québec se fit en barque, puis, Gabriel de Thiersant se hâta de conduire son épouse à son embarquement. (Arch. de Montréal).

Le document suivant est annexé au contrat de mariage des époux de Thiersant : " Je sousigne et confesse avoir reçu la some de trois mil francs en argent par les mains de Monsieur et Madame fesret pere et mere de marie joseph fesret mon épouse et ce pour subvenir aux frais du voyage quelle va faire de ce payés de canada en france, pour vacquer au près de mes parents et amis à l'établissement de notre fortune. Je prie Monsieur de la ferté, nottaire Royale d'insérer la presante quittance au bas de la minutte de nostre contract de mariage qu'il a entre les mains pour valoir en temps et lieu en ce que de raison. fait a montreal ce 6e, 8bre 1716. Thiersant

Je ne peux aller chez vous Monsieur, parce que je pars alheur qu'il est pour quebec avec mon espouse pour la conduire a son embarquement que vous scavés estre precipité, Je suis veritablement Monsieur vostre tres obeissant serviteur. f. Gabriel Thiersant de genlis.

La dame de Thiersant, faisant voile pour la France, apportait avec elle son fils aîné, âgé de trois mois, et ne devait être de retour qu'en 1720. Selon toute probabilité, l'enfant ne dut jamais revenir au pays.

L'épouse de René Fézeret, Marie Carlié, était décédée le 16 septembre 1717. En vertu de son contrat de mariage, sous le régime de la communauté, ses biens étaient dévolus, à sa mort, moitié à son époux survivant et moitié à sa fille unique madame de Thiersant, alors absente en France.

De Thiersant, presque toujours à bout de ressources, et anxieux d'hériter au plus tôt de la succession de sa belle-mère, ne cessait de harceler son beau-père Fézeret de faire le partage des biens; et ce dernier était déjà marié en secondes noces avec la veuve Jean Legras.

Leurs démêlés judiciaires avaient déjà commencé du vivant de madame Fézeret, car le 7 mars 1717, Fézeret s'était adressé au tribunal de juridiction de Montréal, dans le but de faire rembourser par Thiersant les 3000 francs empruntés pour le voyage de sa femme. Thiersant fut condamné, et résolut alors de se reprendre.

Profitant de l'absence de sa femme, Thiersant poursuivit Fézeret devant les tribunaux de Montréal, demandant le partage de la succession, et obtint gain de cause (1).

Fézeret ne se tint pas encore pour battu. Alléguant l'absence de sa fille, il se disposait à en appeler du jugement de la Cour de Montréal au Conseil Souverain de Québec, quand les deux contestants s'entendirent et en vinrent à un arrangement. L'accord était d'autant plus opportun que les finances de Fézeret étaient loin d'être florissantes; même les parties intéressées entrevoyaient les ennuis et les déboires d'un grand procès.

Fézeret et de Thiersant se présentèrent chez le notaire Rimbault (2), le 25 août 1718, et requirèrent comme conseils et témoins MM. Pierre Rémy et François Chêze, prêtres de S.-Sulpice. Ces deux messieurs, procureurs de leur compagnie, étaient réputés par leur sagesse et érudition en matière théologique et leur haute expérience et intelligence en matière financière. Il fut convenu volontairement et amiablement que le partage des effets et propriétés se ferait sans frais : Les meubles et effets mobiliers seront partagés également entre Fézeret et Thiersant.

Il en est de même des maisons, emplacements, habitations, terres et seigneuries. La moitié de l'emplacement de la rue S.-Paul, sur lequel sont construits la résidence et la boutique de Fézeret, joignant Pierre Gadois, demeurera la propriété dudit Fézeret; l'autre moitié avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, touchant la propriété de Michel Decarie sera dévolue à de Thiersant. La terre dans la paroisse de S.-Martin est partagée en deux parties égales sur toute la profondeur; et les frais de la récolte de la présente année seront payés en égale part par les deux parties. Fézeret avait emprunté 2600 livres de Jean Quénet et de Jean Lamoureux pour payer une partie du voyage de sa fille en France : De Thiersant s'engagera de solder cette dette. Fézeret de son côté se désista de l'appel à Québec du jugement obtenu contre lui par la cour de Montréal, en faveur de Thiersant; et ils se déclarèrent quittes l'un envers l'autre de toutes leurs poursuites.

Le partage des seigneuries se fait comme suit : Fézeret garde la propriété du fief S.-Charles, et passe à de Thiersant le fief Bonsecours avec tous les bâtiments qui s'y trouvent. Les titres de concession de ce dernier fief seront mis en possession du nouveau titulaire, afin qu'il soit en état d'y placer des habitants et de le faire valoir. De Thiersant ne pourra disposer ni des propriétés de la ville, ni de la seigneurie, pendant l'absence de sa femme et sans son pouvoir spécial. Il ne pourra faire couper du bois sur la seigneurie qu'auprès des déserts, et en nettoyant et mettant en labour les terres où l'on aurait pris du bois.

Ces dernières clauses de la transaction entre Fézeret et de Thiersant touchant le fief Bonsecours, et qui mentionnent des déserts et des bâtiments indiquent qu'on y avait déjà commencé quelques défrichements. Le plus probablement, ces premiers travaux de colonisation ont dû commencer dans les limites de la paroisse, voisines d'Yamaska, mais nous n'avons trouvé aucun document qui atteste le fait.

(1) Arch. Jud. Montréal, févr. 1718.

(2) Arch. de Montréal.

Nous donnons ci-après la liste des objets que de Thiersant reçut de son beau-père, d'après l'accord passé entre eux. Nous y avons une idée du mobilier, ornant la maison des anciennes familles du pays :

"État de ce que Jay recu de la succession de feu madame fesret suivant l'accord qui en a esté fait entre mr. fesret et moy dont a ete pardevant Sr Raimbault

un lit de plume avec son traversin
une paliasse
une couverte de normandie
une courte pointe d'un tissu de coton des illes (3)
deux couchettes
neuf chaises tournés et empaliés
un caretoire, couverte de serge verte
un bureau de merisier de façon avec ses tiroirs
Trois tableau à cadre doré
un armoire de pin
une valise
une cassette
un grand coffre
quatre chaises de bois
deux tables pliantes
un panier couvert pour le voyage
une marmitte de fer, un fer
une marmitte de voyage
un fanal
une cubière a pot
un evantail a chaine
une broche
une manière de sieaux feré
six poules et trois poulets
24 volumes tant bons que mauvais
une corde et demy de bois, moitié dans les poids qui se sont trouvé sur la terre de S.-Martin
le contrat de seigneurie appartenant a ma femme portant nom bourgmarie Paraphé à montréal ce 12. 7bre 1718
degenlis fezeret P. Raimbault not.

L'énoncé des conditions de l'accord, passé entre le beau-père et le gendre ne suffisait pas pour rétablir l'ordre : il fallait aussi les remplir. De Thiersant, qui n'en était pas à ses premières ni à ses dernières frasques, dédaigna de s'acquitter de ses engagements. Il était convenu qu'il rembourserait Quénet et Lamoureux des 2600 lbs, et une année s'était déjà écoulée sans règlement de la dette. Fézeret alors obtint de la cour de juridiction jugement contre de Thiersant qui fut forcé de s'exécuter (4).

Il ne devait pas non plus vendre aucune propriété sans le consentement de sa femme, alors encore en France ; le 29 août 1719, il vendait la terre de S.-Martin à Charles Lefebvre, et quatre jours plus tard, il vendait sa part des droits sur la maison et boutique de René Fézeret. Enfin, un emplacement avec maison, situé près de la porte Lachine (5), fut aussi vendu. Et comme de

(3) Les Iles Antilles avec lesquelles le Canada et la France faisaient du commerce.

(4) Arch. Judic. de Montréal, 18 août 1719.

(5) Dans le temps que Montréal était confiné dans ses premières fortifications, la "Porte de Lachine" débouchait du côté de l'ouest, au de Lachine, au coin des rues Notre-Dame et McGill.

Thiersant avait hérité, par sa femme, de la moitié indivise des biens de sa belle-mère, la part vendue fut déterminée par le tirage au sort.

A l'allure qu'avait prise Gabriel de Thiersant, sa part de propriété dans le fief Bonsecours eut été aussi bien brochantée s'il n'en eût été empêché. Mais il avait suffisamment arrondi son porte-monnaie pour entreprendre un voyage : dans l'automne de l'an 1719, il partit pour la France (6), y rejoindre son épouse qui y séjournait depuis trois ans.

Madame de Thiersant, qui avait à cœur de conserver ses biens et de les administrer avec sagesse et intelligence, dut regretter leur dilapidation par son mari. Dans le but d'y mettre un frein, et prévoyant peut-être les déboires que lui réservait l'avenir, elle comprit l'opportunité de supprimer le régime de communauté en biens. Les époux passèrent alors un acte de séparation de leurs biens, et obtinrent une sentence à cet effet du Châtelet de Paris, le 6 juillet 1720.

Nous ignorons la date exacte du retour des époux au pays, mais ils durent revenir en automne 1720 ; puis la sentence de séparation fut enregistrée à Montréal le 6 mars 1721. A cette saison de l'année, les vaisseaux du roi de France n'arrivaient que plus tard. Deux années après, le 23 septembre 1723, dans un voyage que les deux époux firent à Québec, cet acte de séparation quant à leurs biens fut confirmé de nouveau, en vertu d'une obligation solidaire, passée devant le notaire Gilles Rageot (7).

Pendant l'absence de Thiersant et de son épouse en France, René Fézeret était décédé le 1er août 1720.

Il avait laissé une succession des plus embarrassée. Aussitôt après son décès, les créanciers réclamèrent leur quote-part des héritiers : celui qui vit dans le désaccord et la querelle peut rarement régler tous ses différends avant de mourir, et laisse ainsi à ses successeurs le trouble de démêler et d'apaiser d'anciennes disputes.

Avant que madame de Thiersant fût de retour, plusieurs particuliers s'étaient déjà emparés de ses biens, après la mort de son père. Cette dame, dont la condition sociale et la haute éducation permettaient d'accéder aux hautes autorités et d'en être entendue, se plaignit au conseil de la marine en France. Et ce dernier écrivit à Bégon, intendant de la Nouvelle-France, lui donnant instruction de rendre à madame de Thiersant la justice qui lui était due.

Archives des Colonies.

A Mr Begon.

A Paris le 14 juin 1721.

Vous trouvez cy joint, Mr. un placet de la De. Thiersant qui se plaint que pendant son absence plusieurs particuliers se sont emparés de ses biens après la mort de son Père, le Conseil souhaite que vous lui fassiez rendre la justice qui lui sera due.

Non signé
(Conseil de Marine)

N. B. La copie du placet n'accompagne pas cette lettre.

(Arch Cand B. 44, page 341)

Les plaintes de madame de Thiersant eurent bon effet en sa faveur. Le 22 avril 1723, fondée d'une procuration spéciale de son époux, passée devant le notaire Raimbault à Montréal le 8 avril précédent, elle rendait foi et hommage

(6) Arch. de Montréal: Not. Raimbault.

(7) Arch. de Québec.

au roi, à Québec, devant le même intendant Michel Bégon, pour ses trois fiefs, Bourg-Marie, St-Charles et Bonsecours, dont la validité des titres avait été présentée. Elle fut dispensée de se rendre au château St-Louis, " mais à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la coutume de Paris. "

Le lendemain le 23 avril 1723, la dame de Thiersant se rendait à cette obligation en fournissant à l'intendant un aveu et dénombrement de ses fiefs, mentionnant les noms de quelques colons, leurs défrichements et tous les travaux exécutés en vue de la colonisation (voir appendice).

Aux termes du contrat de son second mariage avec Marie Philippe, veuve de Jean Legras, Fézeret lui avait accordé une pension annuelle de 250 lbs. La veuve fut une des premières à ennuyer l'exécuteur testamentaire, Claude Du-devoir, et à réclamer la pension, quelques semaines seulement après le décès de son mari (8).

L'année suivante, le paiement de la pension fut négligé, la dame de Thiersant alléguant l'insuffisance des revenus. La veuve s'adressa encore aux tribunaux, et le 31 octobre 1721 (9), devant le Conseiller du Roi, elle somma de comparaître la dame de Thiersant, et la mit en demeure de rendre compte de la succession de feu son père, alléguant que l'inventaire n'ayant pas été fait, on ne pouvait savoir si les biens laissés pussent surpasser les dettes. Il fut jugé par le lieutenant-général du roi que Marie-Joseph Fézeret, épouse de Thiersant, ne s'opposera pas à l'inventaire, si, après que ses droits auront été retirés, il reste assez de biens, pour accorder une pension à la demanderesse.

L'inventaire ne fut pas fait.

Le 18 septembre 1722, les deux femmes sont encore en démêlé devant la cour de la juridiction royale de Montréal, qui donne gain de cause à la veuve Fézeret. La dame de Thiersant, en appelant de cette cour au conseil souverain de Québec, eut gain de cause à son tour, le 1er mars 1723.

Les cours de plaidoirie ne devant jamais mettre les partis d'accord, ces derniers firent acte de sagesse en faisant à l'amiable un acte d'accord. La rentière comprit que les revenus de la jeune seigneuresse étaient insuffisants, pour solder annuellement les 250 lbs.

Le 14 juin 1723, elles se présentèrent devant le notaire (10), convinrent de réduire la rente à 70 lbs, au lieu de 250 lbs, payables à la Toussaint de chaque année.

Le 24 janvier 1725, Marie Philippe, veuve en premières noces de Jean Legras, et veuve en deuxièmes noces de René Fézeret convolait en troisièmes noces avec Pierre Rivest, marchand de Montréal (11).

La rente viagère de madame Rivest ne s'éteignait qu'à sa mort. Plus tard, le 29 février 1732, et le 13 août 1734 (12), son fils et procureur Jean-Baptiste Legras, pendant que la dame de Thiersant jouissait d'une paisible retraite chez les Ursulines à Québec, ennuyait encore cette dernière, en réclamant des arriérés de la rente de 70 lbs.

(8) Arch. Judic de Montréal, 11 oct 1720

(9) Documents Faillon, vol. VIII: p 75

(10) Arch. de Montréal, Not. David, 1723.

(11) Reg. N.-D. de Montréal

(12) Arch. Judic de Montréal



MADAME GABRIEL DE THIERSANT

Après l'an 1721, madame de Thiersant prit en mains toutes les affaires de la succession de son père, et résolut de se pourvoir à elle-même. Le règlement des affaires de famille, l'administration de plusieurs maisons et autres propriétés sises à Montréal, joints aux ennuis de plusieurs procès, absorbaient la plus grande partie de ses occupations, et les seigneuries furent négligées (1). Il devait s'écouler encore vingt-cinq années avant qu'il se fit une première concession dans la seigneurie Massue. Mais vers ce temps, la paroisse de S.-Michel d'Yamaska commençait à s'ouvrir, et on signale un missionnaire dans la personne du révérend J.-B. Dugast, qui vient visiter ce poste, en même temps qu'il est missionnaire résident à S.-François-du-Lac. Le ministère n'est pas encore encombrant, et le prêtre est la personne la plus compétente et la plus proche des lieux, pour surveiller les bords de l'Yamaska et les nouveaux arrivants.

En 1725, madame de Thiersant nommait son procureur le R. P. Jean-Baptiste Dugast, curé de S.-François, et le chargeait de gérer sa seigneurie de "Quamaska". L'administrateur avait le pouvoir de concéder des terres, de passer les contrats avec les nouveaux censitaires, qui devaient payer, comme rente seigneuriale, un sou par arpent et un demi minot de blé par chaque 20 arpent de terre concédée (No. David, 16 juillet 1725, Montréal).

Le contrat ajoute que le Père Dugast est chargé d'avoir soin du moulin à scie, et "retirer les ferrures du moulin, lesquelles sont chez le nommé Larivière."

L'acte de procuration ajoutait de plus que le curé Dugast était autorisé "de retirer des mains de Joseph Brisebois deux vaches avec leurs écroits (veaux) appartenant à la dame de Thiersant ; et de retirer aussi de chez Pierre Couturier et Pierre Gamelin dit Chateaufort, tous deux habitants de S.-François-du-Lac, deux chevaux qu'il pourra vendre à qui et au prix qu'il semblera bon."

Nous n'avons pu découvrir si l'abbé Dugast fit quelque concession de terre à des colons, dans les années qui suivirent 1725. Mais il est évident, par cette mention de moulin et d'animaux de ferme, que madame de Thiersant avait déjà mis en pratique des projets de défrichement et de colonisation, sur les bords de la rivière, soit du côté de S.-Aimé ou de S.-David.

Le projet fut cependant abandonné et les terres restèrent incultes encore plusieurs années.

Nous sommes en 1730. Les terres qui bordent les rives de l'Yamaska sont d'un sol riche, fécond et abondant en belles forêts. A mesure qu'on remonte la rivière, depuis Yamaska vers les fiefs Bonsecours et Bourgmarié-est, où les terres sont plus sablonneuses, et vers la rivière Salvail où le sol est plus argileux,

(1) Madame de Thiersant, d'après l'ancien livre terrier des seigneurs de Montréal, No 138, occupait l'ancienne résidence du gouverneur de Montréal, François Marie Perrot, sise sur la rue St-Paul, coin St-Nicolas. Ce site est aujourd'hui occupé par le magasin de la "Cie de la Baie d'Hudson".

les rives sont ornées et enrichies d'une splendide végétation, et en particulier de l'érable, orgueil de nos forêts canadiennes. Ces beaux bois, et surtout les érables, de cette contrée encore inhabitée, font envie aux habitants voisins, d'Yamaska surtout. On coupe du bois, et on entaille les érables pour faire du sucre, sans gêne et sans permission de la seigneuresse absente.

Celle-ci s'en plaint à l'intendant de la Nouvelle-France, Gilles Hocquart, lequel lança, le 18 juillet, une proclamation à l'effet d'arrêter de tels abus.

Il fut défendu à tous les habitants des seigneuries de l'Yamaska et des voisines de couper du bois et d'entailler les érables, sans la permission de madame de Thiersant, et ce, sous peine d'une amende de vingt livres, payable à la fabrique de S.-Michel d'Yamaska. La proclamation devait être lue à l'issue de la messe paroissiale, en la manière accoutumée, et l'amende, payée sur le certificat donné par le missionnaire et le garde-côte. Le missionnaire de l'époque était le Père de Verquaille, récollet, deuxième missionnaire d'Yamaska, de 1729 à 1731 (2).

Cette ordonnance pourtant n'eut pas tout l'effet désiré. Si les habitants d'Yamaska cessèrent d'entailler les érables de dame de Thiersant, ils en entaillèrent d'autres en montant plus haut sur la rivière. Pendant la période de l'invasion américaine, la milice canadienne et l'armée britannique occupèrent la rivière Yamaska, de son embouchure à sa source et au-delà, de 1778 à 1784 ; et tout le littoral était soumis au régime militaire.

Le capitaine William Fraser, qui commandait la garnison sur la rivière Yamaska, écrivait le 15 juin 1781, soit cinquante ans après l'ordonnance du conseil souverain, qu'il donnait des passe-ports à certains habitants d'Yamaska, pour aller faire du sucre d'érable jusque dans les environs de S.-Hyacinthe (3).

En 1731, la dame de Thiersant, ennuyée d'embarras judiciaires, de chagrins de famille et de l'insuccès de la colonisation de ses seigneuries, songea à prendre un peu de tranquillité en se retirant comme pensionnaire chez les Ursulines à Québec, dans cette même maison où elle avait reçu son éducation.

C'est de ce dernier endroit que, le 25 octobre, elle écrivit la lettre confidentielle suivante au gouverneur :

A Monsieur de Beauharnois,
Gouverneur de la Nouvelle-France.

Québec le 25 8bre 1731

A luy seul
Monseigneur,

J'ay l'honneur de représenter à votre grandeur que l'intention du Roy est que les terres se tablissent en se pays, je suis dans le cas de ne pouvoir établir

(2) Sur les plaintes qui nous ont été portées par la dame de Thiersant que plusieurs habitans s'ingèrent de couper des bois sur ses seigneuries sans sa permission et qu'ils gâtent les érables en les entaillant, pour faire du sucre.

Nous défendons à tous les habitans des dites seigneuries et autres seigneuries circonvoisines de couper, ni transporter dans l'étendue des dites seigneuries, et de faire des entailles aux érables pour faire du sucre sans la permission de ladite dame de Thiersant, à peine de vingt livres d'amende applicable à la fabrique de la paroisse de Masca, laquelle sera payée sur le certificat du Père Pierre, Récollet Missionnaire de ladite paroisse, et du capitaine de la coste, auxquels nous enjoignons de tenir la main à l'exécution de notre présente ordonnance qui sera lue, et publiée à l'issue de messe paroissiale en la manière accoutumée.

Mandons etc, etc,

Fait à Montréal le 19 juillet 1730.

Hocquart

(Édits et ordonnances de la tenure seigneuriale 1851, p. 138).

(3) Arch. canad. B. vol. 161, p. 276.

les miennes, après y avoir fait bien de la dépence faite d'un lieu propre a batre un moulin, qui attirait les habitans ; et cette difficulté reigno sur plusieurs seigneuries voisines de celle que Monsieur le coadjuteur de Québec vient d'acheter de messieurs de Veaudreuil, ou il se trouve un lieu propre pour en construire un ; ce qui est tres avantageux pour l'establissement des terres voisines et pour tous les habitans qui luy en demendent un avec instance ; les terres se trouvant tres belles chez luy et chez moy, ma seigneurie joignant la sienne, je crains Monseigneur qu'il ne s'en dégoutte par les difficultez que lon luy fait que je vais prendre la liberté de dire a vous tout seul, et que vous pouvez seul lever, Madame de Ramezay intervient et s'oppose a la dessision de la cour qui donna à Monsieur dosquet une concession attenant celle de Bourchemin qu'il vient d'acheter. Elle prettend que cette terre est a elle, et pour prouver sa prétention elle produit une copie non signée ny collationnée du titre original perdu, dont Monsieur de Ramezay fait foi et hommage comme il est expliqué dans l'acte.

Il est vraye, Monseigneur, que monsieur de Ramezay et monsieur de Longueil avoit demendé au Roy, il y a près de vingt ans, chacun une consession dans la rivière Ouamasca au dessus de celle de Bourchemin, monsieur de Ramezay pour son fils monoir dénommé dans le contrat de consession et monsieur de Longueil pour son fils dadoncour aussy dénommé dans le sien. La cour leur en refusa la ratification ; monsieur de Ramezay en a fait hommage et monsieur de Longueil s'en est tenu au reffus de la cour ; et une preuve de ce que j'ay l'honneur de dire à votre Grandeur, c'est qu'il n'a pas été question de cette terre dans le partage des biens de monsieur de Longueil après sa mort. Madame de Ramezay se retranche sur la rattification de la cour donnée en ce qui est une ratification générale de plusieurs fiefs que le Roy ratifie depuis environ 35 ans ou les dattes des contrats se trouvent tout de suite sans explication, tout comme les noms des consessionnaires, ceux de Ramezay et Longueil sy trouvent marqués, qui regarde simplement et ratifie les fiefs qu'ils ont l'un et l'autre dans la rivière de Chambly. Du moins Monseigneur voilà l'explication que m'en donna Monsieur de Longueil l'année que nous avons tous fait nos foy et hommage. Je prends la liberté de demander le segret à votre grandeur ; elle voit sur l'exposé que je luy fait l'interest que j'ay a cette affaire, j'espère tout de ses lumières et de sa justice.

J'ay l'honneur d'estre avec un tres profond respect Monseigneur, de votre grandeur, la très humble et très obéissante servante.

de Thiersant

(Archives publ. du Canada, série F. vol. 55, page 211).

Madame de Thiersant comprend bien la nécessité de construire un moulin, si elle veut voir les colons s'établir sur ses terres. D'autant plus que le roi, en concédant un fief au seigneur, obligeait celui-ci à faire peupler les terres, à fournir aux nouveaux occupants les commodités de subsistance, et le moulin à farine qui était de première nécessité. Dès 1725, la dame avait déjà fait quelques dépenses pour l'établissement de ses terres, et dans sa lettre, elle l'affirme de nouveau. A deux cents ans de distance, on ne peut distinguer aujourd'hui la nature et la quantité de ces dépenses, si ce n'est la division et l'arpentage des terres. Elle fait remarquer aussi qu'il n'y a aucun lieu propice à la construction d'un moulin, et dans sa seigneurie et dans les voisines.

Le site, où fut construit plus tard le moulin de Salvail, aux rapides Ramezay, dans le fief Bourchemin, était déjà choisi comme propice à cette fin. Quelques colons habitaient déjà cet endroit de Bourchemin et demandaient avec

instance à l'évêque Dosquet, propriétaire du fief, de leur construire un moulin. L'évêque ne peut accéder à cette demande parce que madame de Ramesay, sa voisine, lui conteste la propriété de fief Bourchemin (4). La cour civile a bien réduit à néant les prétentions de madame, mais les persistances de celle-ci causent tant d'ennuis à l'évêque que la construction du moulin est retardée.

La lenteur de la concession des terres et le peu de colonisation furent souvent causés ainsi par des disputes analogues entre seigneurs voisins.

Il eût été avantageux et satisfaisant aux colons de Bonsecours, S.-Charles et Bourgmarié de n'avoir à monter qu'à Salvail y faire moudre leurs grains, mais l'avantage d'avoir un moulin à proximité ne devait leur être procuré qu'en 1772. En remontant les rivières Salvail et des Hurons, ils pouvaient atteindre le moulin de Louise de Ramesay, construit en 1745, dans la seigneurie de Monnoir ; mais la distance était encore trop considérable. En 1760, le général Murray disait que les colons de la rivière Yamaska, y compris ceux de S.-Hyacinthe, étaient encore obligés d'aller soit à Berthier ou à la Pointe-du-Lac y faire moudre leurs grains.

En 1736, la dame de Thiersant quitta le pays pour passer en France, après avoir confié à un administrateur ses propriétés de Montréal, et nommé le curé Dugast administrateur de ses seigneuries.

L'annaliste des Ursulines a écrit au sujet de la dame : " D'après une note qui nous a été fournie par M. l'abbé Ferland, nous voyons que Mme de Thiersant passa en France vers le temps de la conquête, avec son mari et son fils, Charles-Henri de Thiersant. "

L'abbé Ferland est dans l'erreur. D'après les archives de la paroisse Notre-Dame, le banc de la famille Fézeret (Allée centrale de droite, huitième du devant, ancienne église), payé par Gabriel de Thiersant jusqu'en 1730, et par son épouse jusqu'en 1736, est abandonné ; et le marguillier, deux ans écoulés après l'abandon du banc, songea à en disposer.

Le compte-rendu de l'assemblée des curé et marguilliers de Notre-Dame, le 15 février 1739, donne le rapport suivant :

" Il est décidé... que le Banc de madame thiersant sera loué au Profit de la fabrique de Cette paroisse, attendu que Lad. Dame est Dans Lancienne franc Et abandonné tous les Biens qu'elle a en cette ville " (5).

Madame de Thiersant semble n'être plus revenue au pays, du moins pour y demeurer.

(4) Le 13 juillet 1711, le ministre de Pontchartrain, à la cour de France, écrivait à de Ramezay que le roi ne pouvait confirmer les seigneuries qui ont été données à M. de Longueuil et à lui-même. (Arch. can. 1899, page 483).

(5) Autrefois dans l'ancien régime, un banc d'église était vendu par contrat notarié, pour la vie durant de l'acquéreur, de sa veuve et ses descendants. Le banc était d'abord payé une assez forte somme lors de l'achat par adjudication, en plus une légère rente était versée annuellement. Il devenait dans la suite la propriété de la famille, et passait de père en fils, tant que ces derniers en payaient la rente. Le marguillier ne pouvait disposer d'un tel banc que deux années après son abandon. René Fézeret avait payé cent francs pour le fond de son banc, et payait en plus dix francs de rente annuelle (Not. Adhémar, 1698). En 1736, le banc étant abandonné, il fut vendu en février 1739 à Pierre Guy, avec la restriction de le rendre à un descendant de la famille Fézeret, s'il était réclamé un jour. Vingt-cinq ans après, en 1764, l'abbé de Thiersant, petit-fils de R. Fézeret, de passage à Montréal, céda ses droits au banc de sa famille, et ratifia la vente faite en 1739 à Pierre Guy, qui avait payé ledit banc deux cents francs, de la fabrique, et qui paya en plus cent francs à l'abbé Thiersant. (Arch. de Montréal, Not. Panet).

M^{gr} Tanguay, dans son dictionnaire généalogique des familles canadiennes, ne donne ni le lieu ni la date de sa sépulture. Elle résidait à Lorient, ancienne province de Bretagne, et elle avisait de diriger ses correspondances au bureau de la compagnie des Indes, à Paris. Le 28 mars 1755 (6), elle est annoncée comme déjà décédée, après avoir nommé ses deux fils, héritiers de ses seigneuries et de tous ses biens.

(6) Not. Lanoullier. Arch. de Québec, 1757.



LE GRAND PROCÈS

Il y a des gens turbulents, qui causent des ennuis à leurs voisins pendant toute leur vie, mais qui laissent au moins ces voisins paisibles, à leur mort. Mais, il en est d'autres qui ne se contentent pas de mettre en activité leur esprit chicanier, seulement de leur vivant ; ils ourdissent, préparent et laissent en héritage des ennuis et des déboires à leurs successeurs et héritiers.

René Fézeret fut un de ces derniers

Presque toute sa vie, il fit des dettes et incommoda les cours de Justice dans presque toutes ses transactions. En 1716, il avait emprunté 2600 lbs de Jean Quénet et Jean Lamoureux ; pour payer les frais de voyage de sa fille, épouse de Gabriel de Thiersant. En 1718, le 25 août (1), il passait avec son gendre un acte d'accord, par lequel les deux intéressés devaient s'en tenir aux avis de MM. Rémy et Chêze, prêtres de St-Sulpice, choisis comme arbitres. L'acte était passé dans le but surtout d'éviter " un grand procès ", que les parties craignaient de subir.

Le contrat ne fit que temporiser et prolonger le temps. Le " grand procès " eut lieu quand même.

René Fézeret mourut le premier avril 1720, laissant par son testament ses propriétés dans la ville de Montréal à sa fille, dame de Thiersant, et ses fils Bonsecours et St-Charles, à son petit-fils mineur, Charles-Henri de Thiersant disons aussi qu'il laissait des dettes, s'élevant à 7621 lbs. C'était une somme considérable pour l'époque.

De cette somme pourtant, il faut déduire 2621 lbs dont Gabriel de Thiersant s'était chargé, et qu'il avait versée comme garantie, entre les mains de Jean Petit, trésorier de la marine (2). Ces beaux messieurs du gouvernement étaient, comme bien d'autres d'ailleurs, plus prompts à recevoir qu'à rendre.

Il fallut une ordonnance de l'intendant, le 2 octobre 1722, pour forcer Jacques Barbel, greffier en chef du conseil souverain et Florent de Cetièrre, huissier du même conseil, de fournir à Gabriel de Thiersant les pièces justificatives du paiement des 2621 lbs, versées à Jean Petit, ancien trésorier. La somme due par la succession de Fézeret se trouvait donc réduite à 5000 lbs, réparties entre plusieurs créanciers (3).

Dans leur voyage en France, les époux de Thiersant avaient passé un acte (Châtelet de Paris, 6 juillet 1720) de séparation quant à leurs biens, et n'avaient pas encore enregistré cet acte, depuis leur retour au pays. Leurs créanciers s'en plaignirent et requêtèrent au conseil souverain de Québec de faire in-

(1) Not. Raimbault, arch. Montréal.

(2) Ordonnances des Intendants, 25 sept. 1722, Arch. de Québec.

(3) Dès l'année du décès de René Fézeret, et en l'absence de sa fille, les poursuites judiciaires commencèrent. Les archives de Québec contiennent un document, au sujet d'un procès, intenté dès 1720, par Peire, Delisle et Fréchet, marchands de fourrures à Larocheille, France, contre les héritiers Fézeret. Nous ne pouvons que le signaler, puisque l'archiviste de Québec affirme qu'il contient 28500 mots.

sinuer cette sentence, comme nécessaire dans leurs poursuites, obtinrent jugement en leur faveur, le 6 mars 1725 ; et la sentence fut affichée au public ce même jour (4).

Dès 1723, le 29 septembre, devant le notaire Rageot à Québec, les époux de Thiersant avaient passé une obligation solidaire envers leurs créanciers. Ils agissaient en même temps pour leur fils mineur Charles-Henri, représenté par Henri Hiché, aussi notaire à Québec, son tuteur. Ce dernier, probablement ennuyé des fonctions de sa charge et profitant de sa nomination à une fonction publique, s'en démettait en 1725 (5), et était remplacé par Louis Lefebvre Duchouquet, traiteur de Montréal, lequel s'en démettait à son tour en 1727.

Les créanciers, qui étaient nombreux, dans le but de réduire le nombre des poursuites, les réunirent toutes en une seule, se nommèrent un syndic et autorisèrent maître Julien Hamard de la Borde, avocat au parlement de Paris, conseiller du Roi et son procureur au sièges de la prévôté et amirauté de Québec, de les représenter. Parmi ces créanciers, outre les marchands de La Rochelle, figurait Claude Barolet, marchand de Québec.

Le procès dura au-delà de vingt années.

Nous n'entreprendrons pas d'en donner tous les détails de procédure, mais simplement les grandes lignes.

Les plaideurs, après avoir occupé toutes les cours de Justice ordinaire et des plaidoyers communs de la juridiction de Montréal, après en avoir obtenu toutes les décisions que pouvaient rendre leur pouvoir et leur compétence, s'adressèrent ensuite au Conseil Souverain de Québec, puis de là personnellement au ministre des colonies, et même au ministre de la cour du roi de France à Versailles.

Le 15 octobre 1725, le conseil souverain donnait gain de cause à Hamard de la Borde contre la dame Thiersant, à l'effet que cette dernière fit cession de ses immeubles, lesquels étaient deux emplacements avec bâtisses dans la ville de Montréal, et les fiefs Bourgmarie-Est et Bourgmarie-Ouest.

Le 19 suivant, Hamard de la Borde s'adressait encore au conseil par une requête, demandant de "déclarer nul et inofficieux" le testament de René Fézeret.

Le 24 décembre de la même année, le conseil "ayant égard à la requête du sieur de la Borde, ordonne que sans s'arrêter au testament, le sieur de la Borde exercera ses droits de créancier de la dame de Thiersant, tant sur la moitié des biens meubles et conquets immeubles, dépendans de la communauté qui a existé entre le feu sieur René Fézeret et feu Marie Carlier sa première femme, que sur le droit de légitime de la dame de Thiersant sur l'autre moitié des biens de la communauté appartenant au feu sieur Fézeret, et autres biens appartenant au même feu sieur Fézeret, et condamne la dame de Thiersant au dit nom aux dépens."

Le conseil ne cassa pas explicitement le testament de René Fézeret, mais en pratique, il en énonça la nullité et la caducité, puisqu'il permit aux créanciers de faire valoir leurs droits, en attaquant des biens énoncés dans le testament.

Les quatre fiefs de la rivière Yamaska, non encore saisis, devenaient saisissables.

Mais ils ne furent pas saisis, la dame de Thiersant ayant trouvé moyen de temporiser, en présentant au conseil Supérieur "une requête tendant à obtenir

(4) Edits et ordonnances. Arch. de Québec.

(5) Cons. souv. Québec 24 déc.

la cassation de la sentence de la prévôté de Québec du 12 octobre, et de l'arrêt du Conseil supérieur du 15 en suivant."

Dans le cours de l'année suivante, savoir en 1726, Hamard de la Borde, procureur du roi et demandeur de la poursuite, "obtenait de sa Majesté la permission de passer en France pour ses affaires". Le 28 septembre, il était remplacé dans sa charge par Henry Hiché, notaire royal de Québec (6). Ce dernier qui était tuteur de François Henry de Thiersant, héritier mineur des fiefs Bonsecours et St-Charles, fut remplacé par Louis Lefebvre Duchouquet.

Hamard de la Borde s'embarqua pour la France à l'automne de 1726, sur le vaisseau du roi "l'Eléphant".

Mais son absence du pays ne mit pas fin aux ennuis de dame de Thiersant. Avant son départ du pays, Hamard de la Borde, s'était nommé un procureur qui le représentât dans ses intérêts, dans la personne de Jean-Baptiste Adhémar, notaire de Montréal. Et le 21 janvier 1727, ce dernier faisait encore saisir les biens de feu René Fézeret entre les mains de Gabriel de Thiersant, de Marie-Joseph Fézeret son épouse et de Charles-Henri de Thiersant, leur fils mineur. Puis, ce qui ajouta davantage aux ennuis, Louis Lefebvre Duchouquet, tuteur de l'enfant mineur, demanda d'être déchargé de cette tutelle, donnant pour raison qu'il ne résidait plus dans la ville.

Les fiefs Bonsecours et S.-Charles étaient encore saisis.

Mais la dame de Thiersant trouva le moyen de temporiser encore. Elle qui n'avait pas craint de s'adresser aux autorités supérieures pour demander la concession de ses seigneuries, fit de même encore pour les conserver. Tout en poursuivant des démarches pour obtenir un arrangement acceptable avec Hamard de la Borde, elle s'adressa au ministre des colonies, à la cour de France, à qui elle fit part de ses embarras et demanda protection.

Ces démarches ne furent pas vaines ; la dame de Thiersant obtint la suspension de l'exécution du jugement, par une lettre que le conseil de la Marine à Versailles expédiait au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle-France et que nous reproduisons ici :

" A Messieurs de Beauharnois et Dupuy.

A Versailles le 10 juin 1727

Messieurs,

La Dame de Thiersant présenta l'année dernière au Conseil une Requête tendante à obtenir la cassation d'une sentence de la prévôté de Québec du 12 Sbre 1725, et d'un arrêt du Conseil Supérieur du 15 du même mois rendus contre elle au profit de Sr Hamard de la Borde Procureur du Roy d. Prevosté. il ne s'est point trouvé de moyens de cassation et elle n'a que la voie de se pourvoir par requestre Civile, si elle veut revenir contre ces sentenes et arrest. Depuis ce temps la le Sr de la Borde estant arrivé en France, ils sont entrez en voye d'accomodement, ainsy il est a propos de faire suspendre pendant un temps les procedures qui pourroient se faire en Canada contre la dl. Dame de Thiersant et en cas qu'ils ne s'accomodent point à l'amiable, vous auez pour agréable de donner les ordies nécessaires pour faire rendre le plus promptement qu'il se pourra a la Dame de Thiersant la justice qui peut luy estre duee."

(Arch. canad. B. 50-2, p. 476).

(6) Arch. de Québec. Invent. d'une coll. II.

D'après cet ordre dicté par le ministre des colonies du royaume de France, les procédures furent suspendues. Aussi deux années s'écoulèrent sans que nous n'ayons rien trouvé dans les archives judiciaires du pays, qui ait rapport avec " le grand procès ".

En 1729, dans le but de parfaire, ou au moins de commencer, un règlement avec ses créanciers, la dame de Thiersant prit le parti de vendre quelques-uns de ses immeubles, et en particulier la maison avec dépendances de son père, sise rue St-Paul ; et le 22 juillet, elle en faisait la demande à la cour d'audience de Montréal, vu que les immeubles étaient sous décret judiciaire.

Son mari, Gabriel de Thiersant, en dépit de la séparation de biens, devait tout de même donner son autorisation, et s'opposait à cette vente. Dans son refus formel, il alléguait que sa femme touchait plus de 2500 lbs de rente, que cette somme est suffisante pour payer les 5000 lbs dues à de la Borde ; que la maison de feu René Fézeret tombe en ruines ; que le prix de vente ne sera pas suffisant, que la dite maison est grevée d'une rente annuelle de 70 lbs payables à Marie Philippe, seconde femme de Fézeret, que la dite dame de Thiersant doit environ 6000 lbs de dettes contractées avec son mari...

Mais les oppositions, formulées par de Thiersant, furent rejetées ; et la cour, dans une audience extraordinaire, présidée par le juge Rajmbault, en date du 27 juillet 1729, ordonna à de Thiersant d'autoriser son épouse à vendre une partie des immeubles pour payer les dettes, et au cas de refus de la part du mari, l'épouse est de fait et de droit autorisée à faire la vente. Cependant les propriétés ne furent pas vendues : la dame de Thiersant voulait seulement se mettre en demeure d'en disposer quand l'extrême nécessité l'obligerait à le faire. Elles ne furent vendues que trente-cinq années plus tard, quand, après la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris en 1763, l'abbé de Thiersant, revint au pays et vendit aux Anglais, nouveaux venus, toutes les propriétés qu'il y possédait. La maison de son grand-père René Fézeret fut vendue à cette époque à Price et Haywood, marchands de Montréal.

En 1730, cette maison était occupée et louée à bail par Michel Sarazin, médecin du roi, et la dame de Thiersant occupait la résidence de feu François-Marie Perrot, ancien gouverneur de Montréal.

En 1731, Gabriel de Thiersant n'est plus mentionné dans les archives du pays. Il dut quitter ou mourir en lieu inconnu ; et la dame se retira comme pensionnaire au couvent des Ursulines à Québec.

C'est de cette retraite qu'elle écrivit le 5 septembre au ministre des colonies à Paris, la lettre suivante dans laquelle elle fait part de ses ennuis et soucis, démontre les services qu'elle a rendus et demande protection :

" A Paris 5 7bre 1731

Monseigneur

Serèje assez heureuse pour que vous lissiez ma lettre, j'auray toujours recours aux bontés de votre grandeur ; malgré les difficultés qui m'en éloigne je mest en Elle toute mes esperances, je la supplie de faire attention que c'est Mr le controlleur général qui décide de tout à la compagnie des indés ; si je manque d'apuye ; comment peux-je obtenir ma demande ; au nom de dieu monseigneur, je vous prie de m'accorder lhonneur de votre protection auprès de luy et de luy parler ou faire parler en ma faveur pour terminer cette affaire, avant que le Roy parte pour fontainebleau ; tout laconique dans ces réponses et tout difficile qu'il est a aborder il sentira la force d'une recommandation comme la votre ; je demande a la compagnie que les cent pistole qu'elle vient de m'accorder depuis mon mémoire présenté, une fois payé, et que je nay point encore touché par la

condition dure et onéreuse qu'elle exige de moy de luy donner une quittance générale de mes prétentions ; précaution, qui prouve mes droits et qui me fait subir la loix du plus fort ; soit monseigneur convertye en pension ou bien une gratification proportionnée a la grandeur de mes services.

Si votre grandeur a fait attention au mémoire que j'ay eu l'honneur de luy présenté, elle a due voir qu'en servant ma patrie j'ay servi l'état en en donnant les moyens delloigner les Englois de la Colonie du Canada qui n'y devoient jamais entrer et que j'ay procuré sa sureté et l'augmentation de son commerce, d'un excédent tout les ans de 140 à 150 milliers de castors, qui s'est toujours soutenue depuis cette établissement ; motif assez considérable pour mériter quelque égards ; c'est ce que j'espère de vous Monseigneur, qui estes notre ministre et le protecteur de la colonie.

J'ay l'honneur destre avec Respect etc

de Thiersant."

(Arch. canad. coll. I, vol. 33, page 209).

La compagnie des Indes, mentionnée dans la lettre, est la compagnie des Indes Occidentales, que le roi Louis XIV avait sanctionnée en 1664, pour contrôler, en toute seigneurie et propriété, toute la Nouvelle-France, avec monopole du commerce, administration de la Justice, obligation de coloniser les seigneuries et de soutenir les missionnaires...

Nous n'avons pu découvrir la raison de la gratification de cent pistoles, que la compagnie des Indes avait accordée à la dame de Thiersant, et que celle-ci demande de convertir en pension. Comme la pistole, vers cette date et un peu plus tard, valait environ quatre louis sterlins, la somme équivalait à peu près à 2000 francs.

René Fézeret, mort endetté, avait tout de même fait un gros commerce de fourrures. Selon le rapport de sa fille, il s'était chiffré à cent cinquante mille livres. Comme la peau de castor était payée ordinairement quatre francs la livre, et que la compagnie réclamaient un quart pour cent comme droit de rovaute pour subvenir aux dépenses de la colonie, on voit que le commerce de Fézeret seul, avait rapporté une somme considérable au trésor public. Les peines les plus sévères, accompagnées de la confiscation des fourrures, étaient imposées à ceux qui les traitaient et échangeaient furtivement, surtout avec les Anglais, déjà établis à la baie d'Hudson et dans la Nouvelle-Angleterre. La dame de Thiersant, évoquant le motif qu'elle avait contribué dans une large part au soutien de la colonie, pouvant demander protection avec certain droit.

Deux années se passèrent encore sans que les cours de Justice du pays ne s'occupassent du "grand procès", vu que son exécution, ordonnée par ces cours reposait maintenant et seulement dans les mains des autorités suprêmes et en leur conseil privé.

Hemard de la Borde le demandeur, était toujours en France. Plus facilement que la dame de Thiersant, qui résidait à Québec, il pouvait aisément atteindre le ministre des colonies. Aussi il fit valoir auprès de ce dernier la légitimité de sa créance et toutes les difficultés que suscitaient sa débitrice, en traînant indéfiniment un règlement de compte.

Il fut écouté. Et le ministre des colonies écrivit la lettre suivante, adressée au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle-France :

"A Mrs de Beauharnois et Hocquart.

A versailles le 21 avril 1733.

Messieurs

Le Sieur Hamare de la Borde cy devant Procureur du Roy en le prevosté de Québec m'a représenté qu'il luy est due une somme de 7156, 16s. par la dame Thiersant qui luy en passa en 1723 une obligation solidaire avec feu son mary ; que pour parvenir au payement de cette somme il a esté obligé de poursuivre le decret des biens Immeubles de cette veuve, mais qu'il ne luy a pas esté possible de la faire mettre a fin pour les difficultez qu'elle trouve le moyen de faire naistre.

Je vous prie de vous faire informer de cette affaire et si l'exposé du Sicur Hamare de la Borde est véritable, l'intention du Roy est que vous luy fassiez rendre bonne et prompte justice.

Non signé

(Le comte de Maurepas, président du Conseil de la Marine)

(Archives cand. Colonies B. 59-1, page 177).

Ces instructions étaient bien formelles et sans appel, édictées qu'elles étaient par le premier ministre de sa majesté Louis XV, roi de France, au gouverneur du Canada. La réclamation de Hamard de la Borde était bien véritable. Les jugements de la cour de Montréal en 1722 et du conseil souverain de Québec en 1725 étaient confirmés et devaient être exécutés ; l'ordre du conseil-ler de la marine à Versailles, en 1727, à l'effet de suspendre les sentences, était renversé ; toute l'habile diplomatie que la dame de Thiersant mettait en jeu pour temporiser, était mise à néant ; le testament de Fézeret était déclaré nul, et les seigneuries confisquées devaient nécessairement être mises à l'enchère.

Madame de Thiersant triompha encore.

Formée dès son enfance à une saine éducation domestique, ayant donné des preuves de grande piété filiale, ayant puisé chez les Ursulines une belle instruction, une saine éducation et une solide direction, ayant essuyé, en restant toujours digne, de noirs chagrins de famille causés par l'inconduite de son mari, rompue à tous les ennuis des tribunaux de Justice, aguerrie par tous les déboires et les égoïsmes que peut offrir la société civile, et encouragée par des succès précédents dans la conservation de sa fortune, la dame de Thiersant fit face encore à la tempête qui sévissait contre elle.

Trois années se passèrent. Si, pendant ce laps de temps, les démarches des créanciers furent actives, nous n'avons rien trouvé de leur réussite.

En 1736, la dame de Thiersant repassait en France, pour ne plus revenir en Canada, laissant l'abbé Dugast, administrateur des seigneuries, et François-Marie Decouagne, procureur de sa maison à Montréal (7).

Rendue en France, elle continua ses démarches avec Hamard de la Borde, pour en arriver à un arrangement, par l'entremise de son avocat.

Mais il paraissait que les choses traînaient en longueur, que la Borde était très exigeant, qu'il refusait d'accepter les propositions d'accommodement de la dame de Thiersant et qu'il avait fait commencer le decret des biens de madame en Canada.

(7) En 1752, Decouagne bailloit à loyer l'emplacement de dame de Thiersant, sis sur la rue S.-Paul à Antoine Cléroux, jardinier.

En effet, le 11 juillet 1738, Hamard de Laborde, avait autorisé le notaire Jacques Barbel à faire saisir la maison et l'emplacement de la dame de Thiersant, sis sur la rue St-Paul, en recouvrement d'une dette de 7150 lbs, 16 sols.

Mais la saisie n'entraîna pas encore la vente, que la dame de Thiersant trouva moyen de différer (8).

Dans le but d'arrêter la séquestration du reste de ses biens, la dame de Thiersant résolut de résister contre cette onéreuse et triste perspective, en s'adressant directement aux autorités, comme elle l'avait déjà fait, pour obtenir leur protection ; et elle adressa la lettre suivante à Louis-Guillaume Verrier, procureur-général du conseil supérieur de la Nouvelle-France, à Québec :

A Lorient, le 24^e may 1739.

Monsieur,

“ Vous voulez bien que je m'adresse à vous avec confiance connaissant votre zelle et votre activité à défendre les droits de l'absent et des mineurs, pour vous prier de vous intéresser dans l'affaire que j'ay avec le sieur Hamard de la Borde, que l'on m'a assuré avoir fait commencer le decret de mes biens en Canada à Montréal en mon absence ; personne du pays ne m'en ayant informé, je vous prie, Monsieur, de vous en faire instruire et de rendre là-dessus toute la justice qui dépend de vous ; je connais toute la mauvaise volonté de ma partie. Il m'a fait à Paris des propositions d'accommodement qui ne sont point encore terminées. L'affaire est entre les mains de Mr Soyer, avocat en parlement, qui est de votre connaissance, m'ayant demandé de vos nouvelles. J'ay luy rendu l'arbitre des conditions de l'accommodement ayant un mémoire instructif de l'affaire dont je vous envoie copie. Il connaît tout le vice de la procédure et l'injustice de ses demandes, quoyque fondée sur des arrêts obtenus par défaut sans défense, et moy absente, et une cassation de testament qui ne peut jamais avoir lieu de sa part, ce qui sûrement ne luy fait pas d'honneur, le Sr Hamard persistant à vouloir decreter mon bien et me ruiner et mes enfans, ne voulant pas souscrire à la somme que je luy propose qui est plus forte que je ne luy dois en conscience, ne s'embarrasse pas des suites du decret et de jeter l'acquéreur dans l'embarras à la majorité de mon fils qui n'est pas loin. Je vous remets, monsieur, mes interests et ceux de mon fils entre les mains, vous connaissant éclairé et à l'abry de prévention. Je vous prie de ne pas permettre que l'on profite de mon éloignement comme l'on a desja fait dans la dernière procédure sur laquelle aujourd'hui il établit ses droits. C'est une obligation que je vous aurai toute ma vie, ayant l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur

Votre très humble et très obéissante servante
de Thiersant ”

“ Mon adresse est à Monsieur Pechonier caissier général de la Compagnie des Indes à Paris, pour faire tenir à madame de Thiersant à Lorient (9) ou sy

(8) C'était la maison de René Fézeret, et l'emplacement sur lequel était bâtie la boutique de serrurerie. Cet emplacement de 60 par 152 pieds contenait encore une vieille maison partie en pierre et partie en bois, pièce sur pièce, et une boulangerie. (Arch. Judiciaires de Montréal).

(9) Lorient, port de mer et place de guerre, avait été fondé en 1709 pour être le dépôt des marchandises de la compagnie des Indes orientales, sous le nom de l'Orient.

vous aimez mieux, monsieur, donner la vôtre au Reverend perre Deslandes qui me la fera tenir, ou Mr de la Marche, cloître S.-Honoré à Paris ; l'on m'a dit que c'était le Sr Barbelle qui s'était chargé de faire le decret. Il peut vous mettre au fait de l'estat des choses."

Ici se terminent toutes les pièces judiciaires et officielles que nous avons recueillies concernant " le grand procès ". Sur son résultat final, les archives de cette province semblent muettes. Il est certain pourtant que les deux intéressés en vinrent à un arrangement, conclu en France, lequel a dû être enregistré à Québec. Tous deux résidaient alors dans l'ancienne France. Mais, dans quelle ville se sont-ils rencontrés ? quel tribunal a entendu et jugé leur accommodement ? quel notaire a rédigé l'acte d'accord, et quelle somme a été versée ?

Nous pouvons tout de même affirmer qu'il y eut accord et règlement définitif du litige, puisque la dame de Thiersant demeura propriétaire de ses fiefs de la rivière Yamaska et de ses propriétés de la ville de Montréal.



LES DEUX FILS DE THIERSANT

I — FRANÇOIS DE THIERSANT

Du mariage de Gabriel de Thiersant et de Marie-Joseph Fézeret, naquirent deux fils, François-Henri, baptisé à Montréal le 21 juillet 1716 (1) ; et Pierre François, baptisé au même endroit le 28 mai 1724.

Comme son père, François-Henri embrassa la carrière des armes.

A l'âge de trois mois, il partait pour la France avec sa mère, qui revenait en 1720 ; et nous avons de graves doutes qu'elle ramenât son fils avec elle.

A cette date, en vertu du testament de son grand-père Fézeret, il devenait co-héritier avec sa mère des fiefs Bonsecours et S.-Charles.

En 1728, il avait alors douze ans, on le retrace à l'école militaire de Metz, en Lorraine, y faisant partie de la Compagnie des Cadets. Metz était la ville natale de son père.

Ce dernier, chez qui nous avons pourtant étalé assez de défauts, avait encore celui de négliger l'éducation, du moins militaire, de son fils, en le laissant complètement à la charge de madame de Thiersant, sa mère.

Le ministre Maurepas, de la cour de Versailles sous Louis XV, sur rapports à lui faits touchant la négligence de Thiersant à l'égard de son fils, prit les moyens d'y apporter remède.

Ecrivant à Claude Dupuy, intendant de la Nouvelle-France, le ministre lui ordonna de retenir 100 livres sur " les appointemens " de Gabriel de Thiersant pour aider à l'entretien de son fils et à payer sa pension, à l'école militaire de Metz ; et d'envoyer une lettre de change à l'ordre du commandement de la Compagnie de Cadets, dont l'enfant faisait partie. Dans le cas où Gabriel de Thiersant refuserait de fournir quittance pour cette retenue de ses appointemens, défense était donnée " au receveur des droits du domaine d'Occident " de ne lui en rien payer.

Transcrivons la lettre du ministre des colonies, laquelle traite de deux cas analogues.

Le Desgly, y mentionné, est François Mariauchau, sieur d'Esglis, chevalier de S.-Louis, et lieutenant du roi aux Trois-Rivières ; père de sept enfants, et entre autre du huitième évêque de Québec.

(1) Ce vint et un juillet de lan mil sept cens seize a été batisé francois henry né dhyer fils de monsieur francois gabriel Thiersant de genlis et de Madame marie joseph de fezeret son Epouse. Le parain a été mr. Zacarie francois Artel de la freniere Lieutenant de la marine et la maraine Madame marguerite nafrechoux.

François gabriel Thiersant de Genlis Lafresniere
Marguerite nafrechoux Belmont ptre (Arch. N.-D. de Montréal)

A Versailles le 24 Mai 1728.

M. Dupuy, Canada.

Monsieur,

Lorsque le Roy voulut bien accorder a M. Desgly la Lieutenance des Trois-Rivières, Sa Majesté qui n'ignorait point son état le fit dans la veue de le mettre en situation de bien élever ses enfans. Elle a cependant esté informé qu'il ne prend aucun soin de leur éducation et qu'ils sont a la charge de la famille de feu sa femme, comme cela n'est pas juste Sa Majesté vous ordonne de faire retenir chaque année 600 lbs sur ses appointemens pour ayder à l'entretien de ses enfans et a payer leurs pensions, vous expliquerez a cet officier les intentions de Sa Majesté à cet égard et au cas qu'il fasse quelque difficulté de fournir sa quittance pour cette retenue, vous defendrés au receveur des droits du domaine d'Occident de lui rien payer sur ses appointemens.

Le fils du S. de Thiersant qui est dans la Compagnie des Cadets a Metz est dans le même cas, l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez retenir 100 lbs par an sur les appointemens de son père et que vous en envoyiez une lettre de change à l'ordre du commandant de cette Compagnie de Cadets, lequel au moyen de cette somme pourvoira a son entretien, vous en userez a l'égard du père comme pour M. Desgly en cas qu'il fit quelque difficulté.

Je suis, Monsieur,

Votre tres humble et tres affectionné serviteur

Maurepas.

à Versailles le 24 May 1728 (2)

En 1755, François Henry de Thiersant vivait encore en France et habitait le château de Fortoi-eau, paroisse de Villiers en Bière, baillage de Melun, situé à environ dix lieues au sud-est de Paris. A cette époque, il est appelé brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de S.-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et de Dragons, commandant d'une brigade de troupes légères au corps des volontaires de Flandre (Arch. Judic. de Québec).

En cette même année 1755 le 28 mars, il constitua son frère l'abbé Pierre François de Thiersant comme son procureur et administrateur des seigneuries : par acte passé devant maître De Bissy, notaire au Chatelet de Melun. Le brigadier de Thiersant s'y appelle chevalier seigneur de S.-Charles, Bonsecours et Bourgmarie (3).

La note du général Murray (4) affirmant que François-Henri de Thiersant était brigadier dans l'armée française en 1760 et la note de l'abbé Ferland, dans l'histoire des Ursulines, affirmant que le même Thiersant, qu'il nomme Charles-Henri, retourna en France avec sa mère au temps de la cession, nous ont fait croire qu'il vint au Canada, faire la campagne de 1759 et 1760, et qu'il fut ramené en France aux frais de l'Angleterre, avec les autres officiers et fonctionnaires.

Nous étions dans l'erreur avec l'abbé. Madame de Thiersant, à l'époque de la cession, était repassée en France depuis vingt années. François-Henri de Thiersant, au lieu de faire la campagne du Canada en 1760, fit plutôt à la même époque en Europe, la campagne de la Guerre de Sept Ans.

(2) Archives canadiennes, série F, vol. 50 page 440.

(3) Une copie de ce document est à Québec, greffe de Lanouillier 1757.

(4) Arch. canad. 1905.

Parti du Canada dès son âge d'enfance, nous croyons qu'il n'y revint jamais, et qu'il passa la majeure partie de sa vie dans les camps militaires et les champs de bataille d'Europe.

Le ministère de la guerre de France, par l'entremise de M. Sévérin Canal, archiviste du département de Seine-et-Marne, a bien voulu nous donner le détail des services de François-Henry Thiersant de Bourgmarié :

Né à Montréal (Canada) le.....	20 juillet	1716
Cadet à Metz.....		1727
Lieutenant de milice (Bataillon de Flandre).....		1733
Lieutenant, réformé (Régiment d'Aquitaine), le.....	1er déc.	1733
Lieutenant, le.....	1er janv.	1734
A quitté, le.....	14 sept.	1737
Capitaine de milice (Bataillon de Mantes).....		1742
Aide-de-camp du Maréchal de Lowendal.....	fév.	1745
Capitaine réformé (Régiment de Lowendal), le.....	16 mai	1745
Lieutenant-colonel (Volontaires de la Morlière) le.....	16 oct.	1745
Brigadier, le.....	10 mai	1748
Chef de Brigade (Volontaires de Flandre) le.....	19 août	1749
Colonel (Volontaires du Haynault) le.....	1er avril	1757
Destitué à l'occasion de la capitulation de Minden, le.....	13 déc.	1758
Admis à une pension de retraite par décret du.....	14 juillet	1791

Fit les campagnes de : Italie en 1734, des Flandres en 1745 et 1746, d'Allemagne en 1758.

Blessures : Coup de feu au tétou droit à la bataille de Cuatalla, le 19 septembre 1734.

Décoration : Chevalier de l'Ordre Royal de S.-Louis, le 8 mai 1746 (5).

Le 5 février 1754, Frs.-Henri de Thiersant épousait, dans la chapelle du château de Fortoiseau, paroisse de Villiers-en-Bière, Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches, fille de Philippe Néricault-Destouches, seigneur de Fortoiseau, et de Dorothy Johnston.

L'acte de mariage a été consigné et conservé dans les registres de la paroisse de Villiers-en-Bière, département de Seine-et-Marne.

De Thiersant y est dit appartenir à la paroisse de S.-Eustache à Paris (voir appendice).

Le 4 juillet 1754, décédait Philippe Néricault-Destouches, beau-père de Thiersant (6).

Le 5 mars 1755, naquit du mariage Thiersant-Destouches une fille qui fut baptisée le jour suivant, à Villiers-en-Bière sous les noms de Marie-Dorothée (7).

(5) Le 2 avril 1755, François-Henri de Thiersant, au décès de son épouse, était qualifié chevalier de l'Ordre militaire du St-Esprit.

(6) Philippe N.-Destouches naquit à Tours le 9 avril 1680; étudia dans sa ville natale et à Paris; fit du service militaire en 1701 et 1702; s'engagea en 1704 dans une troupe de comédiens de province; en 1717, nommé secrétaire d'ambassade à Londres; y épousa en 1720 Dorothy Johnston, jeune Anglaise catholique, vint à Melun en 1725 et y acheta la seigneurie de Voves et le château de Fortoiseau; reçu académicien le 23 août 1733; composa avec mérite environ vingt-cinq comédies théâtrales, en prose et en vers, dont la meilleure est "Le Glorieux". (Encyclopédie universelle)

(7) Archives de Villiers-en-Bière: Registres paroiss. E. 3, fo 17

Le premier avril suivant, décédait Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches, épouse de Messire François-Henry de Thiersant (8).

A ce dernier acte, Thiersant est appelé seigneur de Bourgmarie et autres lieux, chevalier de l'Ordre militaire du S.-Esprit, brigadier des armées du Roi et commandant les volontaires des Flandres.

Le surlendemain de la mort de madame de Thiersant, on procéda à nommer un tuteur à son jeune enfant.

"Aujourd'hui jeudi 3 avril 1755, devant le prévôt et juge ordinaire de la prévôté de Vosves et Fortoiseau sont comparus les parents et amis de demoiselle Marie-Dorothée de Thiersant, âgée de 30 jours, fille de Messire François-Henry de Thiersant de Bourgmary, chevalier seigneur de S.-Charles, Bonsecours et Bourgmarye en Canada... demeurant actuellement au château de Fortoiseau, paroisse de Villiers-en-Bière, et de dame Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches sa femme, décédée le premier du présent mois... lesquels ont requis élire, recevoir et nommer entre eux un tuteur à ladite demoiselle de Thiersant... et après avoir conféré entre eux, ils ont tous, d'une voix unanime, nommé ledit sieur de Bourgmarie pour tuteur à ladite demoiselle sa fille mineure, à l'effet de régir et gouverner ses corps et biens, et le sr. de Bourgmary de ses conseils et avis... lesquelles charges ont été volontairement acceptées..." (9)

Le 28 juillet, par acte homologué devant Louis Dusoulié, lieutenant général au baillage présidial de Melun, Thiersant acceptait la charge de garde-noble de sa fille.

Le 30 mai 1758, les registres paroissiaux de Villiers-en-Bière (10) donnent l'acte de sépulture de Dorothée Jonston, veuve de Philippe Néricault-Destouches, l'un des quarante de l'Académie française, morte la veille au château de Fortoiseau, à l'âge de 58 ans. Parmi les témoins, figure "Messire François-Henry Thiersant de Bourgmarye, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Bourgmary, son gendre."

De Thiersant avait-il formé un régiment, auquel il aurait donné le nom de l'un de ses fiefs de la rivière Yamaska ?

Le même jour du décès de madame Néricault-Destouches, châtelaine de Fortoiseau, les scellés furent apposés au château, dès six heures du matin, à la demande de François-Henry Thiersant. Ce dernier demeurait à cette époque à Chartrettes, commune située à une lieue, au sud-est, de Melun. Ayant appris la maladie de sa belle-mère, il était arrivé la veille au soir au château, et avait invité son beau-frère Philippe-François Néricault-Destouches d'assister à l'apposition des scellés. Ce dernier, par le décès de sa mère, devenait co-héritier du château et de la seigneurie de Vosves, avec l'enfant mineure de Thiersant (11).

Du 6 au 9 juin 1758, eut lieu l'inventaire de tous les meubles, effets, argenterie, etc, etc, trouvés au château de Fortoiseau, en présence de Phil-François N.-Destouches et de Frs-Henry Thiersant de Bourgmarie.

A l'issue de l'inventaire, les sieurs Destouches et de Bourgmarie se donnent mutuellement décharge de tous comptes au sujet des recettes ou dépenses qu'ils pourraient avoir faites pour les successions des défunts sieur et dame Destouches, et décident de partager également et par moitié tous les biens dépendant desdites successions (Baillage de Melun, série B).

(8) Archives de Villiers-en-Bière: Registres paroiss. E. 3, fo 17

(9) Arch. départ. de Seine-et-Marne. Série B. prévôté de Vosves et Fortoiseau

(10) Arch. communales. E. 3, fol. 24.

(11) Thiersant signe les divers documents de ces pièces de son nom territorial "Bourgmary".

L'année suivante (Le 1^{er} juillet 1759), la seigneurie de Vosves et de Fortoiseau étaient offerts en vente par les deux intéressés, à savoir : Philippe-François Néricault-Destouches, officier de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, demeurant à Paris, seigneur pour moitié et par François-Henri Thiersant de Bourgmarie en Canada, demeurant à Melun, veuf de Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches, son épouse et tuteur de Dorothee Thiersant de Bourgmarie, sa fille mineure, héritière et propriétaire de l'autre moitié de Vosves et Fortoiseau (Arch. dép. Seine-et-Marne. 122. B. fo. 140).

Le 25 août 1766, Destouches vendait ses droits à Claude Lelong de Ligny, chevalier, conseiller du Roi, et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris ; et le 12 janvier 1767, ce dernier obtenait sentence d'adjudication par licitation rendue par le bailli de Melun, contre de Thiersant, pour l'autre moitié, appartenant à l'enfant mineure (Série B, baillage de Melun).

Enfin, le 27 août 1768, Claude Lelong de Ligny, seigneur des terres de Fortoiseau, Vosves et autres lieux, enregistre une déclaration par laquelle il affirme qu'il a acquis lesdites terres et relate le mode et les détails de leur acquisition (Déclarations au Terrier de Dammarie et Farcy, - E. 1490).

Après l'année 1767, nous perdons de vue l'ancien propriétaire des seigneuries de Bourgmarie, S.-Charles et Bonsecours.

Les archives militaires de France mentionnent qu'en 1791, il obtint une pension de retraite. Nous n'avons pu découvrir ni le lieu ni la date de son décès.

Il ne resta point dans le veuvage, et sa seconde femme lui survivait encore en 1814.

Comme résultat de nos perquisitions au sujet de la mort de Thiersant, le ministère de la guerre de la République Française nous donnait la réponse suivante, le 18 janvier 1923 :

" En réponse à votre demande concernant le colonel Thiersant de Bourgmarie, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier de cet officier supérieur ne renferme aucune pièce permettant de préciser la date de sa mort.

On peut toutefois affirmer qu'il était décédé au mois de novembre 1814, car il existe une lettre de sa veuve, d'après laquelle celle-ci demandait à cette date un secours au Roi, à la suite de la mort de son mari. Elle avait alors un enfant et était domiciliée à Frans par Villefranche (Ain). "

II — L'ABBE PIERRE-FRANÇOIS DE THIERSANT (1)

Pierre-François de Thiersant entra dans les ordres, suivant sa vocation à la prêtrise, et les sages conseils et les bons exemples d'une mère chrétienne. Il commença son cours classique au séminaire de Québec, probablement en 1736 à l'âge de douze ans, quand sa mère repassa en France. Il était seul de sa famille au pays depuis cinq années, quand sa mère manifesta au président du conseil de marine le désir de l'avoir auprès d'elle. Ce dernier acquiesça au désir de madame de Thiersant, et envoya l'ordre suivant à l'intendant du Canada :

(1) Le huitième de mai de l'an mil sept cent vingt et quatre a été baptisé Pierre François né d'hyer fils de François Gabriel de Thiersant Ecuyer sieur de genlis enseigne dans les troupes et de dame Marie Joseph Fezeret sa femme. Le parrain a été Pierre François Rigault Ecuyer Lieutenant dans les troupes. La marraine demoiselle Geneviève Robert.

gue, Robert, Rigaud vaudreuil, Priat, vicaire.
(Arch. N.-D. de Montréal).

A M. Hocquart.

Id. (A Marly le 17 May 1741).

La Dame Thiersant m'a demandé un passage sur le vaisseau du Roy pour un de ses fils actuellement au College de Quebec, qu'Elle désire fort d'avoir auprès d'elle, de faire venir en France. Jay bien voulu luy accorder ce passage ; Et si ce jeune homme se presente pour en profiter, vous le ferés embarquer sur le Vaisseau le Rubis, et vous reglerés sa subsistance a la table du Capitaine pendant la traversée.

Je suis, M. En. a vous.

Non signé.

(Le président du Conseil de Marine)

Les mots " fort d'avoir auprès d'elle " ont été biffés dans le texte original. " Le Rubis " est un vaisseau de France, lequel, plusieurs fois dans la suite, fit le voyage de Québec en France.

Le jeune homme avait alors dix-sept ans. L'Université de Paris le reçut pour y terminer ses études classiques et compléter ses études théologiques ; il obtint le titre de bachelier de la Faculté de Paris (2).

Après un séjour de neuf années en France, il songea à revenir en Canada en 1750, puisqu'il appartenait au diocèse de Québec. En plus, les seigneuries dont il était co-héritier avec son frère, l'intéressaient aussi.

A la demande de son passage de retour au pays, le président du conseil de marine écrivit en ces termes :

A M. l'Abbé de l'Isle Dieu, Canada.

A Versailles le 5 avril 1750.

J'ai procuré, M., à M. l'abbé du Thiersant son passage sur le vaisseau du Roy L'Anglezea qu'on arme à Brest pour le Canada ; Et il doit avoir été averti par son frère de se rendre incessamment dans ce port. A l'égard du S. Abbé Le Guerne pour lequel vous me demandez aussi passage pour le Canada. Je l'ordonneray pour le mois prochain par Rochefort : Et pour en profiter il n'aura qu'à se rendre du 15. au 20. du même mois.

Je suis M. plus véritablement à vous que personne du monde.

(Arch. des colonies, série B. vol. 92, page 135) (3)

L'abbé de Thiersant arriva donc dans l'été de 1750, et fut ordonné à Québec le 31 janvier 1751 (Abbé Allaire). Mgr de Pontbriand, qui y était alors évêque, l'envoya à la cure de Bastican qu'il desservit jusqu'en 1755. Monsieur le curé de cette paroisse nous écrivait le 9 avril 1918, et donnait les notes suivantes sur cet ancien de ses prédécesseurs.

" J'ai fait une bonne visite dans nos archives pour y chercher les renseignements désirés sur l'Abbé Pierre Frs. de Thiersant. Ce abbé a été en effet curé de Bastican de 1751 à 1755. Je trouve au complet les actes de ces quatre années, lesquels sont tous signés par Mr. de Thiersant. Il en est de même pour les comptes qui paraissent tenus sous son contrôle.

(2) Tanguay, Répertoire du clergé.

(3) Le vaisseau du roi "L'Anglezea", sous la conduite du capitaine Gomain, apportait à son bord les munitions et gréments destinés au vaisseau "L'Original", qu'on construisait dans le port de Québec. Ce vaisseau devait sombrer à son lancement en 1751. (Arch. can. 1888).

L'abbé Frs. Le Guerne se rendait au séminaire de Québec, y enseigner la littérature.

Je ne trouve aucune autre trace du séjour de cet abbé à Batiscan. Mgr de Pontbriand lui a adressé un mandement manuscrit, publiant le jubilé de Benoît XIV. Nous conservons ce manuscrit, lequel porte un post-scriptum, mentionnant le nom de Thiersant. C'est tout ; je ne crois pas que la tradition ait conservé quelque chose de ce curé.

Si toutefois je trouvais du nouveau, je me ferai un plaisir de vous le dire.

Votre humble serviteur,

P.-A.-A. Bellemare, prêtre

De Batiscan, l'abbé de Thiersant fut transporté à la cure de Sainte-Anne de Beaupré, qu'il desservit pendant un an et demi. Le sanctuaire de la grande Thaumaturge, qui reçoit les pèlerins depuis trois siècles, ne devait pas voir une grande affluence de ceux-là, au temps du curé de Thiersant, puisque ce dernier était seul pour correspondre à la piété des paroissiens et pèlerins.

Un révérend père rédemptoriste de Ste-Anne de Beaupré nous écrivait le 10 avril 1918 :

" L'abbé P. Frs. de Thiersant a signé son premier acte dans les registres de cette paroisse le 24 novembre 1755 et son dernier le 9 juin 1757

Dès les premières semaines de son séjour à Ste-Anne, il a fait plusieurs sépultures d'enfants. Une épidémie devait alors sévir. Il y a cela de particulier que, dans les actes de sépultures d'enfants, il ne fait mention ni du père ni de la mère. Ex :

" Le treize janvier Mil sept cent cinquante six, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous prêtre soussigné, le corps de Joseph François Caron, âgé d'un mois, et ce présence d'Etienne Boyer et du Bédaut. "

Le 13 mars 1757, et au nom du marguillier en charge, il rend les comptes de 1756.

Son successeur n'ouvre son livre de compte que le 20 juin 1757 ; de sorte que du 13 mars au 20 juin, il n'y a aucun compte. Mais à cette époque, les affaires de la fabrique étaient si peu considérables, que cette lacune n'offrait aucun inconvénient.

Les archives de Ste-Anne, que je connais parfaitement, ne font aucune mention des faits et gestes de cet abbé, pendant son séjour ici.

Je ne me rappelle pas d'avoir vu ailleurs, pas même à l'Archevêché de Québec, quelque chose à son sujet.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous être utile.

Votre tout dévoué,

E. Lamontagne, c. s. s. r. "

Au mois de juin 1757, l'abbé de Thiersant abandonne la cure de Ste-Anne de Beaupré, se retire, pendant quelques semaines, chez les Pères Jésuites à Québec, et " est sur le point de s'embarquer pour l'ancienne France " Avant de quitter le Canada, il autorise " Louis Joseph Godefroy de Tonnancourt, Conseiller du Roy et son procureur au siège de la juridiction royale des Trois-Rivières, et subdélégué de Monseigneur l'Intendant ", d'administrer ses fiefs et seigneuries durant son absence, et constitue ce procureur à faire tout ce qu'il jugera à propos pour le bien et avantage du constituant, et généralement faire tout ce qu'il avisera bon-être. "

En donnant cette autorisation à Godefroy de Tonnancourt, l'abbé de Thiersant était aussi muni d'une autorisation de son frère François-Henry, qui de-

meurait au château de Fortoiseau en France, à l'effet de faire toute transaction, concernant leurs seigneuries en Canada (4).

L'abbé de Thiersant se disposa à quitter le pays et à prendre passage sur un bateau, qui devait faire voile pour la France, le 6 octobre suivant.

Mais M. Récher, curé à Québec, affirme pourtant dans son journal, que l'abbé partit le 23 juillet 1764.

A cette date, il écrit : "départ de Québec d'un paquebot, chargé de 350 prisonniers anglais, par l'occasion duquel M. de Thiersant repasse en France" (5).

L'abbé Récher fait erreur, puisque l'abbé de Thiersant est encore signalé à Québec le 11 octobre suivant.

Pendant l'absence de l'abbé de Thiersant, Godefroy de Tonnancourt concéda les terres aux colons du "fief Thiersant", comme il appelait alors les fiefs Bousecours, Bourgnarie et S.-Charles. L'abbé y est ordinairement mentionné, vivant à Paris. La Seigneurie n'avait pas encore de moulin, puisqu'il est dit que le colon y sera tenu, "quand il y en aura un de basti."

Au commencement de l'année 1764, l'abbé de Thiersant était de nouveau de retour au pays, et devait alors songer à vendre ses seigneuries et autres propriétés. Plus rien dans le pays ne favorisait l'exploitation de ses domaines. Les fonctions de son ministère et ses voyages en France l'en éloignaient. Enfin, quand il avait été décidé par le traité de Paris en 1763, après trois années d'attente, que le Canada demeurerait possession britannique, l'abbé de Thiersant suivit le courant général des officiers, fonctionnaires et nobles ; et songea comme ces derniers à laisser ou à vendre les biens qu'il possédait en Canada.

A cet effet, l'abbé de Thiersant s'était muni d'une nouvelle procuration de son frère François-Henry dans le but de vendre leurs seigneuries de Bousecours, Bourgnarie et S.-Charles, par acte passé devant les notaires royaux au Châtelet de Melun (Seine-et-Oise, France), le 7 avril 1763, dont l'original est dans l'étude du notaire Serenet à Paris (6).

En arrivant au pays, l'abbé de Thiersant se présenta au séminaire S.-Sulpice, à Montréal, pour régler et définir les limites d'une concession d'environ mille arpents qu'avait acquise son grand-père Fézeret, en 1698, dans le fief Bourchemin. Par donation de Mgr Dosquet, la moitié de ce fief appartenait au séminaire depuis 1735.

Ce dernier, pour en définir les limites exactes, avait fait arpenter le fief Bourchemin, par J.-Bte Péladeau, arpenteur juré, en cette année 1764, et fixer le site exact de la concession de Fézeret, laquelle fut fixée sur la limite du fief S.-Charles. M. Jean Brassier, procureur du séminaire, intima à l'abbé de Thiersant d'accepter le site de la concession, en conformité au procès-verbal du bornage de l'arpenteur ; et l'abbé s'empressa de l'accepter, et avec d'autant plus de satisfaction que la concession était limitrophe à la seigneurie de S.-Charles :

4 mai 1764.

Déclaration de Monsieur Thiersan prêtre au Séminaire.

Fut présent Monsieur Pierre François de Thiersan Prêtre tant en son nom que comme fondé de la procuration de Monsieur François de Thiersan écuyer

(4) Cet acte de procuration passé devant de Billy, notaire au Châtelet de Melun, avait été déposé dans le greffe de Lanouillier, notaire à Québec, le 3 juillet 1757.

(5) Bull. rech. hist. IX, 294.

(6) Not. Pillard, Arch. Trois-Rivières.

sieur de BourgMarie lequel a dit et déclaré à Monsieur Jean Brassier un des prêtres du Séminaire de St Sulpice établi en cette ville et leur procureur Seigneur de l'île de Montréal et de Bourchemin qu'en conformité du dit contrat passé devant Monsieur Pierre Rimbault notaire en cette ville le quatre février l'an mil-six-cent-quatre-vingt-dix-huit, portant concession d'une étendue de terrain dans la Seigneurie de Bourchemin de la contenance de vingt arpents de front, douze par soixante arpents de profondeur, et huit par quarante arpents de profondeur et sur ce que le dit Sieur Brassier lui a intimé qu'il avait fixé le lieu de son domaine, il a fixé la dite concession sur le bord de la rivière Yamaska joignant d'un côté le fief St-Charles, suivant et conformant au procès-verbal de bornage qu'il en a fait faire par Monsieur Peladeau arpenteur le quatre mars dernier, au moyen de quoi mon dit Sieur de Thiersan se trouve rempli du terrain porté au dit contrat de concession et promet se renfermer dans les bornes portées au dit procès verbal.

Laquelle déclaration mon dit Sieur Brassier a eu pour agréable et dont il a requis acte.

P. François Thiersan. Ptre
Brassier prêtre
F. Simonet
Panet
(Arch. S.-Sulpice, documents Failon).

Le 26 septembre suivant, l'abbé de Thiersant, de passage aux Trois-Rivières, vendit à Jean Maillé, l'emplacement et la maison de son grand-père René Fézeret, sur la rue S.-Paul à Montréal (7).

Enfin, le 11 octobre 1764, l'abbé de Thiersant, étant à Québec, juste avant son départ, vendit toutes ses seigneuries à George Jackson ; et, toutes ses propriétés dans le pays étant vendues, il s'embarqua pour la France, pour ne plus revenir. Nous avons rencontré dans un acte judiciaire en 1770 qu'il appartenait "au clergé de Lyon, en France". Sa famille ni celle de son grand-père René Fézeret n'ont laissé de descendants en Canada. Le nom de la deuxième concession de S.-Aimé est le seul souvenir qui reste de la famille Thiersant.

(7) Not. Pillard, archives Trois-Rivières.



PREMIÈRES CONCESSIONS

Un pays nouveau, inhabité et inexploré est presque toujours découvert et connu par la voie de communication fluviale. Notre province de Québec, traversée dans sa longueur par le fleuve S.-Laurent, et sillonnée en tous sens par une foule de rivières qui s'y déversent, vit ses premiers colons se fixer sur les rives du grand fleuve. Il en fut ainsi des rivières, lesquelles offraient au premier colon le seul moyen de voyager. Le chemin du roi, que chaque colon s'obligeait de donner, défrayer et entretenir en vertu de son acte de concession, n'était tracé seulement quand le seigneur ou le grand-voyer jugeait le nombre de colons suffisant à le construire. Et comme le colon préfère toujours se fixer sur le bord de la rivière, plutôt que de s'enfoncer dans la forêt, où il serait privé d'eau et de chemin, il fit de même dans les fiefs, qui furent plus tard la seigneurie Massue.

Les premiers colons arrivèrent donc par la rivière Yamaska, en la remontant, et s'implantèrent sur ses bords. La plupart d'entre eux originaient de la paroisse de S.-Michel d'Yamaska, dont ils devaient dépendre pendant encore quatre-vingts ans.

En 1721, Benoît-Mathieu Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, dressa un procès-verbal sur la commodité et incommodité des quatre-vingt-quatre paroisses de la Nouvelle-France. Dans sa visite à S.-François-du-Lac, il est rapporté que le curé Dugast, de cette paroisse, va dire la messe aux habitants d'Yamaska dans leur église (de S.-Michel) une fois le mois ; qu'il n'y a que vingt-cinq habitants résidents, y compris le seigneur Petit, dans tout Yamaska ; et qu'aucun des fiefs Bonsecours, Bourgmarie et S.-Charles, appartenant aux héritiers de René Fézeret, n'est encore établi ; et que même, plus haut encore, le fief Ramczay (paroisse de S.-Hughes) ne compte non plus aucun établissement (1).

A l'inventaire des biens du gouverneur de Vaudreuil, le 19 juin 1726, il est dit que sur le fief Bourchemin, situé dans le gouvernement des Trois-Rivières, il n'y a encore aucun bâtiment ni terre en valeur (2).

L'abbé de Thiersant fut le premier seigneur qui ouvrit sérieusement la seigneurie à la colonisation. Les transactions et mutations, faites par ses prédécesseurs, semblent n'avoir été que simplement spéculatives. Ont-ils vu et visité seulement les territoires qu'ils ont achetés et vendus ?

L'abbé de Thiersant, pendant les vingt-sept années qu'il posséda et exploita sa seigneurie, concéda environ trente-cinq terres nouvelles. Ce nombre, quelque modeste qu'il soit, est pourtant assez considérable, si l'on tient compte du temps critique d'alors.

Qu'était une concession seigneuriale, à l'époque où l'abbé était le seigneur ?

(1) Arch. de Québec, rapport 1921-1922, page 321. La paroisse de St-François-du-Lac était la 56ème qu'il visitait.

(2) Arch. de Québec, 1921, page 259.

Pendant que celui-ci demeurait habituellement à Paris, il était représenté au pays, dans l'octroi des concessions, par son agent Louis-Joseph Godefroy, sieur de Tonnancour et seigneur d'Yamaska, résidant aux Trois-Rivières.

La dimension d'une terre était le plus ordinairement de trois arpents de front par trente de profondeur. La concession était faite pour toujours au censitaire, et passait de père en fils sans que le seigneur ne pût jamais la reprendre. Seulement, si la terre était vendue à un étranger, le seigneur avait le droit de la reprendre et l'ajouter à son domaine, en rémunérant le censitaire de ses défrichements. Les seigneurs, du moins les premiers, ont rarement réclamé ce privilège, surtout quand les demandes de concession étaient peu fréquentes : ils rivalisaient de zèle à attirer plutôt les colons qu'à les évinner. Alors, dans le cas de mutation d'une terre, celle-ci portait profit au seigneur "de lots et vente" ; c'est-à-dire, le seigneur avait droit à une certaine somme, proportionnée à celle de la vente ou à la valeur de la terre. Cette somme, ou pourcentage, était ordinairement fixée au douzième du prix de vente.

Le censitaire, ne versant aucune somme d'argent lors de la prise de possession de sa terre, s'obligeait évidemment à quelque redevance. A chaque année, l'onzième jour de novembre, jour de la fête de S.-Martin, il devait offrir au seigneur deux, trois ou quatre chapons "vifs en plume", ou vingt sous par chapon au choix du seigneur, ou quelques minots de "blé net, franc et marchand" ; en plus, verser une somme variant de quatre à six francs de rente et cens. Le colon était tenu de se bâtir une maison habitable, dans un an au moins après le contrat de concession ; d'y tenir feu et lieu, et de construire les chemins et ponts nécessaires à l'utilité publique. Le seigneur se réservait le droit de prendre sur la terre du censitaire, tous les bois nécessaires à la construction de l'église, du presbytère, du manoir et du moulin ; les bois de chêne pour la construction des vaisseaux du roi, et les bois de pin pour leur mâture ; les terrains miniers, s'il en était découvert sur la terre d'un colon. C'est au moulin seigneurial, ou moulin banal, et non à d'autres, que le colon devait faire moudre ses grains, le seigneur gardant à son profit, comme droit de mouture, un vingtième et quelquefois un quatorzième du grain moulu. Le colon n'avait le droit de bâtir aucun moulin à farine ou à scie, ni aucun autre moulin. Vers l'an 1800, quelques actes de concession ajoutaient que le colon n'avait le droit de vendre aucune boisson, ni plus que la moitié, soit un arpent et demi, de sa terre.

L'aveu et dénombrement de la Seigneurie, fait par la dame de Thiersant en 1723, nous relate les premiers projets de colonisation, outre ceux tentés par René Fézeret, lesquels furent ruinés entièrement après quelques années.

Dans le fief S.-Charles, Gabriel de Thiersant, s'étant choisi un domaine de douze arpents sur cinquante, se faisait construire en 1723 une maison de pièces sur pièces de trente pieds de longueur, une grange de vingt-cinq pieds et un moulin à scie ; et faisait aussi travailler à défricher les terres.

Nous ne pouvons localiser l'endroit de ces défrichements, ni celui du moulin. Serait-ce l'endroit du moulin Barrow, en face de l'ancien manoir, sur la propriété de M. Arsène Lambert, ou celui du domaine, au ruisseau Variour, sur la propriété de M. Delphis Giguère, à S.-Marcel ?

Quoiqu'il en soit, le moulin n'eut pas une longue existence, puisque, deux ans plus tard, la dame de Thiersant faisait retirer les ferrures de son moulin, lesquelles étaient déposées chez le nommé Larivière.

Dans le fief Bourgmarie-Est, côté opposé et vis-à-vis la pointe à l'Ours, deux colons avaient pris des terres : Charles Brisebois, trois arpents sur vingt, et son voisin Louis Trudeau, six arpents sur vingt ; mais ils n'y avaient élevé encore aucune construction.

Ces deux concessions, aujourd'hui de la paroisse de S.-David, n'ont jamais fait partie de la seigneurie Massue actuelle.

Dans le fief Bonsecours, Antoine Girouard s'était fait concéder trois arpents sur vingt à la pointe à l'Ours, dernière terre de la paroisse, joignant S.-Michel d'Yamaska ; mais ne faisant que commencer, il n'y avait élevé encore aucune construction.

Girouard possédait encore l'île située en face de sa terre.

Nous avons des doutes que Girouard continuât l'exploitation de sa terre, puisque cinquante ans plus tard, le seigneur Barrow (devant notaire Robin) la concédait à Xavier Danis.

Enfin, la dame de Thiersant, pour amplifier la valeur du dénombrement de sa seigneurie, signalait des perspectives futures ; et annonçait que plusieurs colons avaient demandé des terres, " qui ne leur ont point encore été données, et qui leur seront concédées dès qu'ils seront de retour de la seigneurie où ils sont allés pour examiner où ils se placeront " ; lesquels colons se nommaient Laurent Trudeau, Joseph Trudeau, Noël Lapointe, Thomier, Hotesse, Toupin (dit Dussault), L'éguille (dit Saint-Sauveur) et Boutin.

Mais tous ces essais de colonisation ne semblent pas avoir eu de succès. Arrêtons-nous à ceux qui furent plus sérieux et dont nous pouvons suivre les développements ; et mentionnons quelques-uns des premiers colons qui prirent des terres sur les bords de l'Yamaska, depuis la ligne de S.-Michel jusqu'à S.-Louis de Bonsecours.

La plus ancienne concession, enregistrée dans le livre-terrier, est celle faite par Godefroy de Tonnancour, aux Trois-Rivières, procureur de l'abbé de Thiersant, devant le notaire Pillard (3) le 17 janvier 1746, à Jean-Baptiste Boissel, du vingt-sixième lot, en partant de la Pointe-à-l'Ours. La concession devint plus tard la propriété d'André St-Germain, puis de Jean-Marie Méthot, et appartient aujourd'hui à M. Amédée Joyal.

La famille Boissel, une des plus anciennes du pays, est donc la première qui vint s'établir dans la seigneurie, formant plus tard la paroisse de S.-Aimé. D'après Mgr Tanguay, Jacques Boissel (I) était boucher à Québec dès l'an 1639. Son fils Gilles Boissel (II), marié à Marguerite Salois, demeurait aux environs de Québec, mais vint mourir à Yamaska en 1715. Le petit-fils, Jean-Baptiste (III), fils de Gilles, épousa Charlotte Forcier en 1725, à S.-François-du-Lac ; et y éleva une nombreuse famille qui s'allia plus tard aux familles Bibaud, Bréza, Badaillac-Lapointe et Cantara, et se répandit dans les comtés d'Yamaska et de Richelieu.

De l'année 1746 à 1754, il ne paraît y avoir eu aucune concession ; mais cette dernière année en compte neuf, depuis la Pointe-à-l'Ours jusqu'au village de S.-Aimé, des deux côtés de la rivière.

Comme l'agent du seigneur de Thiersant résidait aux Trois-Rivières, et qu'il était plus facile de communiquer avec lui en hiver qu'en été, quand le pont de glace sur le lac S.-Pierre était solide, tous ces contrats de concession sont passés en hiver, dans le mois de janvier.

De ce nombre, mentionnons celle faite à Abraham Méthot, dont l'ancêtre aussi résidait à Québec au dix-septième siècle, et dont les descendants occupent encore aujourd'hui le domaine ancestral, ou peut-être son voisin.

(3) Louis Pillard, ancien frère hospitalier de l'Hôpital Charbon, notaire royal et des Trois-Rivières, originaire de Paris, était établi à la Pointe-aux-Trembles de Québec, où il se maria en 1737 ; pratiqua à la Baie-du-Febvre, puis aux Trois-Rivières ; passa, à ce dernier endroit, presque tous les actes de concession faits par l'abbé de Thiersant. Le notaire Paul Bielle y passa aussi un bon nombre d'actes de concession.

L'année 1757 vit arriver aussi neuf nouveaux colons, dont trois, François Cottenoire, Joseph Danis et Antoine Desrosiers, ont laissé leurs descendants continuer l'exploitation du domaine ancestral, ou s'établir sur d'autres terres de la seigneurie.

François Cottenoire prit le lot No 15. Son ancêtre, Antoine Cottenoire, venait de l'Isle-du-Pas, dont la paroisse était fondée depuis 1704.

Joseph Danis, en l'année 1757, prit possession du lot No 17 ; et Laurent Danis, en 1774, s'établit sur le lot No 1, première terre en deça de la Pointe-à-l'Ours. Ces deux colons étaient les arrière-petits-fils de Honoré Danis, qui faisait partie, comme René Fézeret, de la milice dite " de Sainte-Famille ", que Maisonneuve avait organisée en 1653 pour la défense du pays ; il était esporal dans la seizième escouade (4).

Honoré Danis était originaire de la ville de Tours ; ce qui, à Ville-Marie, le fit surnommer " le Tourangeau ". Il y exerçait le métier de charpentier. Pendant vingt ans, de 1660 à 1680, il remplit les fonctions de suisse dans l'église Notre-Dame.

Ses fils émigrèrent, vers 1720, à S.-Michel et S.-François ; et leurs descendants s'allièrent aux Cottenoire, Thérroux, Vanasse et Lambert, etc. et se répandirent ensuite aux alentours de ces paroisses.

Antoine Deguire-Desrosiers, qui prit la concession No 19 sur le bord de l'eau en 1757, et les autres membres de cette famille, qui, plus tard en 1822 et 1825, prirent des terres dans les rangs de Thiersant et S.-Thomas, sont descendants d'Antoine Desrosiers, juge à Champlain en 1690, et dont les fils vinrent demeurer à l'Isle-du-Pas et à Sorel.

En 1762, le 21 juin, Louis et François Cartier, entreprenaient de mettre en culture, en s'y établissant, les lots nos 50 et 51, dans le haut de la rivière ; ils reçurent leur acte de concession de l'agent Tonnancour, devant le notaire Dielle, aux Trois-Rivières. L'ancêtre de ces deux colons, Guillaume Cartier, originaire de la paroisse de Dren, diocèse de Nantes, province de Bretagne, France, se maria en 1685 à la Pointe-aux-Trembles de Québec, à Etiennette Garnier, vint plus tard s'établir comme meunier à Sorel, puis à S.-François, d'où sa famille se répandit dans les alentours. Quelques années plus tard, la terre de Louis Cartier (no 50) devint la propriété de François Giguère dit St-Castin, dont les descendants sont encore les occupants.

La terre no 51, concédée à François Cartier, est demeurée, croyons-nous, à notre grande satisfaction, un héritage ancestral, puisqu'elle est encore possédée par M. Joseph Cartier, descendant du premier colon.

Résumons ici l'acte primitif de cette concession : terre de trois sur trente arpents, situés sur le 1er rang à l'ouest de la rivière Yamaska, entre la terre de Joseph Fortin au sud-est et la terre de Louis Cartier au nord-ouest, bornée par devant à la rivière, et par la profondeur aux terres non concédées ; le nouveau colon devra payer tous les ans, à la S.-Martin, trois chapons vifs en plume, ou 20 sols par chapon au choix du seigneur, plus 4 livres et 10 sols argent tournois de rente annuelle et un sol six deniers de cens ; la concession gardera au seigneur les droits de lots et vente, de chasse et pêche ; le colon devra fournir les chemins et faire les défrichements, porter son grana au moulin du seigneur, quand il y en aura un de bâti ; contribuera à la construction de l'église ; fournira le bois nécessaire à la construction de l'église, du presbytère, du manoir et du moulin.

(4) Arch. de Montréal, Notre-Dame, Faillon, E.-Z. Massicotte.

De l'année 1757 jusqu'à 1764, époque où l'abbé de Thiersnat vendit ses fiefs à George Jackson, il y eut douze nouvelles concessions, parmi lesquelles est celle faite à Jean-Baptiste Brouillard. Celui-ci, avec ses deux fils Toussaint et Antoine, vint en 1763 s'établir sur huit arpents de terre de front, vis-à-vis la traverse de S.-David. L'ancêtre de cette famille, Charles Brouillard, gendre de Honoré Danis, était de Montréal; son fils Jean-Baptiste vint s'établir à S.-François-du-Lac en 1718; et son petit-fils, aussi Jean-Baptiste, s'établit à S.-Michel en 1753. Il est à noter qu'un descendant du même nom occupe encore aujourd'hui le patrimoine ancestral.

Au temps où la rivière était plus fréquentée, qu'elle était la seule voie de communication, et que les rivages seuls n'étaient bordés que de rares cabanes de colons, les îles, parsemées dans l'Yamaska, faisaient partie saillante et revêtaient une certaine importance. De nos jours, l'abandon de la rivière et la culture avancée de nos campagnes, ont fait de ces îles une quantité presque négligeable.

"L'île du domaine" est celle qui s'étend en haut de la traverse du village Massueville, vis-à-vis le domaine seigneurial. Elle en fit toujours partie.

Jean-Luc Schmid, habitant d'Yamaska, se fit concéder en 1763 (Not. Dielle), par l'agent des frères de Thiersant "l'île Platte". C'est la première en bas de la traverse du village.

Luc Ouf Schmid, officier du roi, natif de Karlsruhe, principauté de Durlach, Allemagne, fils de George Ouf Schmid et de Marie Chaaupine, arriva au pays avant la cession; se maria à Yamaska en 1753 à Elisabeth Desrosiers, fille de Joseph Desrosiers, capitaine de milice et seigneur de Guire et d'Angélique Pepin; prit une part active à la guerre de l'invasion américaine. A la prise du fort S.-Jean par les Bastonnais le 2 novembre 1775, et après la capitulation du major anglais Preston devant le général américain Montgomery, Schmid fut amené prisonnier aux États-Unis avec vingt officiers et gentilshommes, quatre volontaires particuliers comme lui, et soixante-deux officiers de milice et militaires (5). L'assemblée législative de 1795, accorda à Luc Schmid cinquante louis comme pension et allocation pour services rendus au pays, quand il fut lieutenant dans le corps canadien de milice en 1764. Luc Schmid mourut à Yamaska le 22 avril 1797, à l'âge de 71 ans.

Louis Schmid, fils du précédent, fut aussi un amateur d'îles, et reçut en concession de dame Barrow (Not. Robin, 10 mars 1796), "l'île-à-l'Orme", vis-à-vis les terres d'Antoine Lepire et Henri St-Sauveur. En 1787 (Robin, 15 mars), Thomas Barrow lui avait donné l'île-à-la-Chaudière, vis-à-vis la terre de la veuve Antoine Lepire, à la traverse de S.-David. En plus, Louis Schmid s'était fait concéder une autre île nommée "île-à-la-Bouteille, vis-à-vis la terre de Claude Thouvenin, vers la "Pointe-à-l'Ours."

Louis Schmid, capitaine de milice de la paroisse de S.-François, s'y maria en 1777 à Marie-Anne Pélissier-Lafeuille, fille de Pierre-Jacques Pélissier et de Marie-Anne Brouillard.

Luc Schmid échangea plusieurs correspondances (en langue française) avec le général Haldimand, gouverneur du Canada (6), concernant son bataillon, lors de l'invasion et de l'indépendance américaines; et aussi concernant la construction et la tenue d'un poste de garnison (blockaus) à Yamaska.

(5) Arch. canad. 1889.

(6) Arch. canad. 1886.

On trouve, sur une ancienne carte géographique (7), "l'Isle Schmid", vis-à-vis la terre de Delphis Schmid, père du notaire J.-A. Schmid, de S.-Anné, en bas du village d'Yamaska. Cette île n'existe plus aujourd'hui, ayant été absorbée par l'écluse

* * *

Dans le cours de ce travail, en feuilletant les anciens greffes de notaire ou fouillant autres archives, nous avons rencontré plusieurs inventaires de biens de colons, habitant les anciennes paroisses voisines, et dont peut-être plus d'un ferait partie aujourd'hui de quelque paroisse de la seigneurie Massue. Nous croyons intéresser le lecteur, en donnant quelque énoncé de ces inventaires et autres documents. Nous y aurons une idée du coût monétaire de la vie, au commencement de la colonisation de la seigneurie. Les données sont puisées dans des documents qui datent des années 1765 à 1800. Les prix étaient quelque peu plus élevés aux environs des villes, où l'écoulement des produits était plus facile, et la circulation du numéraire plus active :

Un cheval	40	francs
Une vache	35	"
Une taure	20	"
Un veau du printemps.....	5	"
Un cochon gras	20	"
Un cochon jeune	5	"
Un mouton	8	"
Blé le minot.....	3	"
Pois le minot.....	45	sous
Avoine le minot.....	35	"
Foin, cent bottes.....	9	francs
Une charrue	25	"
Une pioche	1	"
Une hache	4	"
Une faucille	2	"
Une tille ronde	4	"
Une tarière	2	"
Une charrette	35	"
Une traîne lissée	20	"
Un harnais.....de 20 à	40	"
Une robe de buffle.....	50	"
Un fusil	25	"
Un rouet	4	"
Toile à l'aulne.....	3	"
Etoffe à l'aulne.....	5	"
Une huche	4	"
Une marmite	4	"
Un poëlon	3	"
Une paire de sabots.....	15	sous
Souliers de ferme.....	4	francs
Une cuiller d'étain	10	sous
Une terrine	8	"
Un seau ferré	40	"

(7) Arch. St-Sulpice.

Un poêle St-Maurice	50 francs
Une terre de 3 par 30 arpents, dont dix en culture, avec maison, grange, etc, etc, environ	600 "
Le salaire par année d'un engagé de ferme, outre de la nourriture et entretien	50 "
Un charpentier par jour	50 sous
Un maçon par jour	60 "
Un journalier par jour	40 "

Ont été omis, dans cette énumération, plusieurs articles de maison, accessoires de la ferme, etc. Leur évaluation monétaire n'était pas toujours mentionnée, vu que le colon se les procurait chez le marchand ou le fabricant en échangeant les produits de la terre, soit en grains ou en bois.



GEORGE JACKSON

Après la cession du pays aux anglais, en 1760, le général Murray, gouverneur de Québec, fit un recensement de la plupart des paroisses du Canada. En parlant de la paroisse d'Yamaska, il mentionne qu'elle renferme les seigneuries de M. de Tonnancour, de M. de Thiersant, de madame de Ramsay et même de S.-Hyacinthe. Ces deux dernières étaient alors encore inhabitées. Les deux premières comptaient en tout 104 familles, et 137 hommes en état de porter les armes. Le sol, quoiqu'un peu sablonneux, est riche ; les habitants y vivent à l'aise, ayant de la chasse et pêche en grande abondance et variété et à proximité. Mais ils n'ont pas de moulin ; et sont dès lors dans l'obligation d'aller faire moudre leurs grains à Berthier ou à la Pointe-du-Lac (1).

Avec l'année 1760, date de la cession du Canada français à la couronne d'Angleterre, les seigneurs de nom français s'effacèrent et furent remplacés, pendant trois-quarts de siècle, par des seigneurs anglais.

" Nos relations avec la France étaient rompues, le commerce, comme la noblesse française, avait repassé la mer, le découragement régnait dans le peuple ; seul le clergé nous restait fidèle, et prêt à tenter l'impossible pour nous tirer de l'abîme, où nous étions si profondément plongés. Il n'existait presque aucun comptoir entre nos mains ; d'ailleurs l'argent faisait défaut, et nous étions peu versés dans les affaires de commerce en général. Le champ était donc ouvert aux Anglais qui, avec leur expérience toute faite et la protection non équivoque du gouvernement, devaient bientôt accaparer le négoce de tout le pays, et le garder pour eux seuls pendant de longues années " (2).

Et l'on vit arriver au pays, un grand nombre de marchands, capitalistes et aventuriers anglais, comptant s'enrichir dans la nouvelle colonie britannique. La plupart ouvrirent un comptoir de commerce ou exploitèrent diverses industries ; et un certain nombre disposèrent de leurs capitaux en achetant les fiefs des seigneurs canadiens et français, la plupart ruinés par la guerre, ou repassés en France. Outre la seigneurie Massue, achetée par George Jackson et Thomas Barrow, des voisines de celle-ci eurent le même sort : notamment la seigneurie Ramezay, achetée en 1764 par John Bonfield, celle de la Rivière David par Jonathan Eckart en 1798, et par Josias Wurtele 1808, et grand nombre d'autres.

(1) Parish of Yamasqua. The parish of Yamasqua (consists) of several Seigns three leagues along the (St. Lawrence) and belongs to Mons. Tenancour, Monsr. Thiersan (Brigr. in the French Service) has two leagues and higher upon the West side. Madam de Ramsey is Seigress of two leagues more, and the same distance upon the opposite shore belongs to Messieurs des Seminaire, besides the above. Monsr. de Ramezay of Quebec has three leagues upon both sides of this River, but uninhabited and Monsr. de Lorme has 6 leagues upon each side of the River: and uninhabited also, there are 104 Families and 137 men able to carry Arms in the parish, the soil tho' a little sandy is rich, and the inhabitants live very much at their ease, they have fishing and hunting of various kinds, without going to great distance, they have no mills here, and are therefore under the necessity of going with their corn to Berthier or Pointe du Lac. (The Murray Map. Legends... Arch. canad. 1912).

(2) Sulte, Pages d'histoire, p. 403.

De plus, grâce au favoritisme gouvernemental, des capitalistes anglais devenaient, avant la fin du dix-huitième siècle, concessionnaires de tous les cantons de l'est.

George Jackson saisit l'occasion d'acquérir à bon marché les trois fiefs Bonsecours, Bourgmarie et S.-Charles que l'abbé de Thiersant, avant de retourner en France, offrait en vente, aux conditions des plus faciles.

" Au décès de Madame Thiersant, ses fils, le lieutenant-colonel François-Henri Thiersant, Brigadier des Armées du Roi Très-Chrétien, et l'abbé Pierre-François Thiersant ont hérité de ladite Seigneurie, (Bonsecours, Bourgmarie et S.-Charles), l'ont vendu avec d'autres héritages, le 10 octobre 1764 pour la somme de 10,000 francs à Georges Jackson, marchand de Québec, et pour en effectuer la vente, ils ont fait et signé, à Québec, le même jour, suivant les formes anglaises, un acte sous seing privé, nommé " Indenture of Lease ", et un autre nommé " Indenture of Release ", le 11 du même mois. "

En dépit des recherches les plus persévérantes, faites à Québec, aux Trois-Rivières, à Montréal et à Ottawa, nous n'avons pu retracer le document original de cet acte de vente, fait le 10 octobre 1764. Et plus tard, Gaspard Massue, écrivant à Burroughs et Fiset, protonotaires à Québec, lesquels demandaient une copie de cet acte de vente, leur disait qu'il avait cherché en vain lui aussi ce document; qu'il croyait avoir été fait par un nommé Cunningham; leur demandait de le chercher dans les minutes de ce notaire, ou de chercher dans les minutes des autres notaires de l'époque.

Nous n'avons pu retracer le nom de ce Cunningham dans le répertoire des notaires.

Finalement, nous avons retracé l'énoncé du document de cette vente dans la bibliothèque de M. Charles Wurtele, avocat de Sorel, et héritier de la seigneurie de la Rivière David, dans un volume intitulé, " Précis des titres " (3).

Georges Jackson fut donc le premier seigneur des fiefs de la rivière Yamaska sous le régime anglais. Depuis près de deux ans qu'il en était le propriétaire, il n'avait en mains que l'acte de vente, signé par l'abbé de Thiersant, avant son départ pour la France en automne 1764. L'abbé avait confié aux soins du juge François Mounier (4), la liasse des titres originaux, pour les remettre à Jackson en temps opportun.

Le lieutenant François-Henri de Thiersant, s'intitulant seigneur de Bourgmarie dans une lettre datée de Paris le 22 mars 1766, donna instruction à Frs. Mounier de remettre ces anciens titres à Jackson. Et le 5 août de la même année, Mounier invita Jackson à se présenter devant le notaire Jean-Claude Panet, qui rédigea l'inventaire des titres des seigneuries Thiersant. George Allsopp, secrétaire de la province du Canada, voulut bien s'y trouver, pour interpréter Jackson en langue anglaise. Puis le paquet cacheté étant ouvert, furent remis à Jackson les documents suivants :

(3) Gaspard A. Massue, qui devait en 1854, relever tous les titres de sa seigneurie, lors de l'abolition des droits seigneuriaux, a compilé le document suivant, signé par J.-A. Sheperd régistrateur à Sorel, lequel a dû le puiser aussi dans le " Précis des Titres " :

" Upon searches made in the Registry office, it appears that the deed of sale made by Mr. Thiersant to Mr. Jackson of the seigniory in the River Yamaska is dated 11th October 1764. "

Le document aurait bien pu être égaré par les nombreuses pièces judiciaires qui furent émises plus tard, à l'occasion du procès entre Thiersant et Jackson.

(4) L'honorable François Mounier, jugé des plaidoyers communs du district de Québec, conseiller législatif, examinateur en chancellerie, mourut à Québec le 17 juin 1769, et fut inhumé dans la chapelle de l'évêché.

- 1° L'acte de concession (du fief S.-Charles) par le gouverneur de Callières à René Fézeret, le 14 août 1701 ;
- 2° Le brevet de confirmation de cette seigneurie, le premier juin 1704 ;
- 3° L'acte de concession (du fief Bonsecours) au frère Jean-François Charon de la Barre, le 8 août 1702 ;
- 4° L'acte de vente du fief Bonsecours par sieur Charon à Fézeret, le 21 août 1702 (Not. Adhémar).
- 5° Copie de ce même acte, sur parchemin, suivie de l'entrée du registre, portant la remise des droits de quint ;
- 6° L'acte de concession des fiefs Bourgmarie-Est et Bourgmarie-Ouest à dame Marie-Joseph Fézeret, le 19 août 1708 ;
- 7° Une copie de ce dernier titre ;
- 8° L'acte de foi et hommage par René Fézeret le 6 juillet 1706 ;
- 9° L'acte de foi et hommage par dame Marie-Joseph Fézeret, le 22 avril 1723 ;
- 10° L'aveu et dénombrement par dame Fézeret le 23 avril 1723 ;
- 11° Acte de confirmation enregistré par le Conseil Souverain, le 6 novembre 1711 (des fiefs Bourgmarie).

Jackson reconnut avoir en sa possession tous ces documents, et en donna quittance à François Mounier, fondé de procuration des sieurs de Thiersant (5).

Jackson était venu en 1765 établir sa résidence à Yamaska, comme en font foi quelques-uns de ses actes de concession ; ce village étant le plus près de ses fiefs ; mais ne paraît pas y avoir séjourné longtemps.

Il ne parut pas faire honneur à ses obligations pécuniaires, envers les sieurs de Thiersant. Il se trompa grandement, s'il escompta la concession rapide de ses domaines à de nouveaux et rares censitaires. A cette époque de l'histoire, le Canada venant d'être cédé à la Couronne britannique, les Canadiens, décimés et ruinés par une longue guerre, abandonnés par l'ancienne noblesse repassée en France, s'étaient réfugiés autour du clocher de la paroisse. Resserrés auprès du curé devenu leur seul soutien, ils songèrent à réparer les ruines matérielles causées par la guerre et à lutter de courage et d'endurance contre les prétentions du nouveau conquérant, qui en voulait à sa langue et à sa religion. Le colon canadien semble avoir attendu la ferme et stable sécurité de ses droits et le manque d'espace, causé par la population croissante, pour quitter les rives du S.-Laurent, et s'enfoncer dans les terres et forêts incultes d'alors.

Le nouveau seigneur anglais fut victime de cet état de choses, en ne retirant qu'un mince bénéfice de ses terres, dont un nombre assez restreint avait déjà été concédé par le procureur des de Thiersant. Dans l'ancien livre terrier de la seigneurie, on ne compte que six concessions faites par Jackson, en 1765 et 1766. Ces concessions avaient été faites par l'entremise de François Vuillard, agent de la seigneurie Jackson, résidant à Yamaska. Les actes furent passés devant le notaire Rigault, de Maskinongé.

Mentionnons que l'une d'elles fut accordée en 1765 à Joseph Forcier ; c'est la dixième terre de trois arpents en bas du village de S.-Aimé, et du même côté. Joseph Forcier était originaire d'Yamaska, et sa famille était répandue aussi dans S.-François-du-Lac. L'ancêtre, Pierre Forcier, était venu s'établir à Sorel puis à S.-François. C'est à ce dernier endroit, qu'un jour en l'an 1692, avec un parti de cultivateurs, il fut pris à l'improviste par les sauvages iroquois, qui le massacrèrent avec tous ses compagnons.

(5) Arch. Judic. de Québec. Inventaire des titres des seigneuries de Bourg-Marie, Thiersant, etc. etc. portant quittance par Mr. George Jackson à Mr. Thiersant. (Jean-Claude Panet, 5 août 1766).

Y eut-il chez George Jackson, insuffisance de capitaux, négligence ou incapacité d'administration ? Pas un sol n'avait été versé en acompte sur les dix mille francs, prix de l'achat ; et quatre années étaient déjà écoulées, sans que Jackson eût rempli ses obligations envers les sieurs de Thiersant. Alors ceux-ci employèrent les moyens judiciaires dans le but de faire valoir leurs droits non respectés et leurs créances non honorées. François Mounier fut encore nommé leur procureur, et poursuivant Jackson devant la cour des plaidoyers communs à Québec, il obtint jugement contre le défendeur le 8 août 1768. Les frais du procès, y compris l'intérêt de la somme principale, soit 10,000 francs, s'élevèrent au-delà de 2,000 francs.

George Jackson ne put verser ces sommes. Tous ses biens avaient été saisis. François Mounier, procureur des frères de Thiersant, mourut après l'obtention du jugement de la cour, et ces derniers vivaient en France. C'est pourquoi les concessions étaient arrêtées ; car à l'exception des six concessions de terre accordées par Jackson en 1765 en 1766, on n'en retrace aucune de 1764 à 1772.

Les de Thiersant se nommèrent un autre procureur dans la personne de Charles Maillet, marchand de Québec et receveur du domaine du roi, lequel fut chargé de mettre à exécution le jugement du 8 août 1768. Le 21 janvier 1772, la cour des plaidoyers communs de Québec ordonna la mise en force du jugement de 1768. Les frais nouveaux de la cour s'élevèrent au-delà de 1700 francs, soit somme exacte : 13,738 francs, 1 sou, 3 deniers, monnaie française ou ancien cours ; ou 886 louis, 18 chelins, 1 denier, monnaie anglaise ou nouveau cours ; ou \$2,747.60 (6).

Ce bref "Fieri facias", saisie des biens, châteaux, terres et propriétés de George Jackson, lui fut signifiée le 25 janvier suivant (7).

Et les trois fiefs Bonsecours, Bourgmarie et S.-Charles devaient passer en d'autres mains.

Joseph M. Godfroy de Tonnancour était seigneur d'Yamaska et accordait lui aussi des concessions à de nouveaux colons. On peut bien présumer qu'à cet-

(6) Frs. Henry et Peter Frs. Thiersant

vs

Geo. Jackson Esqr.

It is ordered on motion of Mr. Kneller and heading the petition of Mr. Charles Maillet the Plaintiffs Atty in this province now filed in this Court that the Plaintiff shall have leave to take out Execution on the judgment obtained here for them on the 8th day of Augts. 1768 by Frs. Mounier Esqr their then Atty since Deceased for 10000 French livres, Principal money with interest thereon due and costs of suit together also with the interest on the said principal since accrued to this date.

Principal	10000
Cost of suit and interest due the 8th day of August 1768,	
Cost of Bill taxed 100 lbs, interest	1911 lbs. 18 s. 7:
Interest on the said Principal sum of 10000 from the 8th day of August 1768 to the 21 January 1772 at 5 p. c. according to the purchase deed bearing date 11th Oct. 1764	1726,2,8
Amounting in the whole exclusive of poundage and sheriff officers usual fees to	13738.1,3

Equal to the sum of six hundred and eighty six pounds, eighteen shilling and one penny lawfull money of the province of Quebec.

A. Mabane

(Register of the Court of Common Pleas. — 15 Oct. 1768 to 10 April 1775).

(7) Vers cette même date, Jackson avait subi à Montréal deux procès devant douze jurés, tous de noms anglais, qui l'avaient déclaré coupable ou du moins redevable : 1o Woolsey et Bryan demandeurs et Jackson de 160 louis ; 2o Gabriel Christie, demandeur et Geo. Jackson, de 293 louis. A ce dernier procès, les seigneuries de Jackson avaient été saisies entre les mains de Luc Schmid d'Yamaska. Jackson est mentionné absent aux deux procès. (Arch. Judic. Montréal).

te époque les bornes et limites entre chaque seigneurie n'étaient pas nettement définies. De Tonnancour avait empiété sur les biens de Jackson et concédé, au détriment de ce dernier, plusieurs terres à son propre bénéfice.

Il fut convenu d'abord de rectifier les bornes limitrophes entre les fiefs Yamaska et Bonsecours. John Collins, député arpenteur-général, fut chargé de dresser un procès-verbal de bornage. Il termina son œuvre le 7 mars 1768, puis, l'affaire fut portée devant les tribunaux.

La cour des plaidoyers communs siégeant à Québec rendit jugement le 8 août suivant dans la même audience de la première poursuite et régla le différend en faveur de Jackson (8). Le tribunal, après avoir examiné le procès-verbal de bornage, ordonna que les habitants qui avaient eu des concessions faites par De Tonnancour dans la seigneurie de Jackson paieront à ce dernier les cens et rentes de leurs concessions. En plus, De Tonnancour remboursera à Jackson les sommes de rente et cens qu'il a reçues des habitants à qui il avait concédé des terres à son profit dans la seigneurie de son voisin ; et ce, depuis le temps que Jackson avait acheté ses seigneuries, c'est-à-dire quatre années.

Mais comme de Tonnancour pouvait bien être dans la bonne foi, les frais de la poursuite ainsi que le coût de l'arpentage, furent soldés en égale part par les deux intéressés.

George Jackson, réservant l'endroit où est bâti le village de Massucville comme étant le plus convenable au site d'un manoir seigneurial, sembla le destiner à cette fin et fit la concession du lot voisin, en montant la rivière, contenant quatre arpents et demi de front à Joseph Desmarais, en 1766 (Not. Rigeault, 26 fév.).

Cette propriété est aujourd'hui (1925) occupée par M. Denis Bélisle.

A la fin de l'année 1767 et au commencement de 1768, pendant que son agent François Vuillard s'occupait fort peu de la seigneurie et que les frères de Thiersant organisaient leur poursuite judiciaire, George Jackson fit un voyage en Angleterre.

Le gouverneur du Canada, Guy Carleton, lui avait confié trois volumes d'ordonnances à être remis au secrétaire d'Etat d'Angleterre. Les archives canadiennes de l'année 1890, dans la correspondance échangée entre le ministère de cette colonie et le ministère impérial, donnent la lettre suivante, que nous traduisons et donnons à titre de renseignement. Jackson, parti du Canada sur un voilier, dans le cours du mois de novembre, annonçait son débarquement sur les côtes d'Angleterre, après avoir fait une traversée des plus orageuses : "Axminster (Angleterre), le 13 janvier 1768.

Comme je pars d'ici pour Bristol, je viens de déposer au bureau de poste, un paquet et une lettre du Général Carleton, qu'il envoie de Québec sous mes soins, par le brick "Betty" (capitaine Hughes), dont je suis débarqué hier soir, près de Lyme, après une traversée de cinquante-deux jours. Au moment d'accoster le ressac montant très haut, nous eumes le malheur de voir le bateau rempli d'eau, tout son contenu jeté à la mer ; et c'est avec les plus grandes difficultés que nous nous sommes sauvés. Comme le temps était très obscur, le paquet ne put être retrouvé que ce matin, et encore à un demi-mille de l'endroit

(8) Court of Common Pleas, Quebec, 8 August 1768.
(F. Mounier vs Jackson)

This Court having considered the Deeds and Plan of the Survey made by Mr. Collins, do condemn the Defendant to pay the sum of ten thousand livres or shillings current money of the Province, for the remainder of the Purchase money with lawful interest and costs.

où j'ai mis pied à terre, et dans l'état que je vous l'envoie. Je suis, Monsieur, votre très obéissant et humble serviteur, George Jackson.

Les trois volumes d'ordonnance mentionnés dans la lettre du gouverneur Carleton sont sérieusement endommagés par l'accident ci-haut relaté ; mais prenez-en un grand soin, afin de les préserver le mieux possible. Whitehall, le 16 janvier. Aux frais de sa Majesté.

Adressé à Richard Sutton Ecr., sous-secrétaire d'Etat pour le Ministère-Sud, à Whitehall. "

Nous perdons de vue George Jackson, après qu'il fut dépossédé de ses fiefs, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

Les seigneuries Fézeret et de Thiersant avaient passé ; et les quatre fiefs Bourchemin, Bonsecours, S.-Charles et Bourgmarie-est et ouest, qui devaient être plus tard la seigneurie Massue, après avoir été concédés séparément à dates diverses et à divers concessionnaires, après avoir changé plusieurs fois de propriétaires : soit évêque, prêtre ou religieux, militaire ou civil, noble ou roturier, homme ou femme, soit français, canadien ou anglais, soit par donation, héritage, vente entre vifs ou à l'encan, passaient entre les mains d'un seul et unique propriétaire.



THOMAS BARROW

C'était le 3 août 1772. Depuis plus de six mois, les biens de George Jackson avaient été saisis. Dans l'intervalle, il avait été décidé que ces biens seraient vendus à l'encan par le Prévost-Maréchal, Edward William Gray, lequel remplissait la fonction de shérif de l'époque, pour le gouvernement de Montréal, et en avait donné les avis officiels selon les lois et coutumes. Ce même jour, à son bureau à Montréal, les trois fiefs, S.-Charles, Bourgmarié-est et ouest, et Bonsecours furent mis à l'enchère.

Thomas Barrow, qui devait acheter deux années plus tard de Louise de Ramesay sa partie du fief Bourchemin, comme nous l'avons vu au chapitre de la demoiselle, fut le plus haut et dernier enchérisseur. L'acquisition des trois fiefs lui fut dévolue pour la somme de 800 livres sterling (\$3200.).

Le nouvel acquéreur est qualifié député-paie-maître général des armées de sa Majesté, dans l'Amérique du Nord.

Les titres légaux de Thomas Barrow à sa seigneurie lui furent conférés le 18 août suivant par le même Edward W. Gray. L'acte rappelle que les anciens propriétaires, l'abbé Pierre-François de Thiersant et François-Henry de Thiersant avaient fait saisir les propriétés de George Jackson, résidant à Yamaska; lesquelles propriétés étaient les suivantes: le fief S.-Charles, comprenant tout S.-Aimé, tout S.-Louis de Bonsecours et une partie de S.-Robert; les huit arpents sur quarante qu'Alexis LeGay avait concédés en 1698 à Jean Bizeux et François Freté, dans le fief Bourchemin; et les douze arpents sur soixante, dans le même fief, concédés la même année à René Fézeret.

Tous ces fiefs sont mentionnés situés dans la paroisse d'Yamaska, district de Montréal. Tous les rares colons de l'époque, disséminés sur les terres qui forment aujourd'hui les paroisses de S.-Aimé, S.-David, S.-Marcel, S.-Hugues et S.-Louis et une partie de S.-Robert, étaient desservis par le curé de S.-Michel d'Yamaska.

Barrow, absent à cette vente et aussi à l'acte de la vente, était représenté par son procureur John Burke (1), qui paya séance tenante les 800 lbs. Le document, rédigé en langue anglaise à Montréal, revêt les signatures d'Edw. Wm. Gray, de John Burke et de Sam. Philips et fut enregistré à Québec le 31 août 1772, dans l'"English Register", letter E, page 320 (Arch. de Montréal).

John Burke, qui avait représenté Thomas Barrow lors de l'acquisition des seigneuries, continua la même agence dans les concessions des terres aux nou-

(1) John Burke fut le premier notaire anglais de Montréal. Il fut tour à tour, de 1762 à 1794, notaire, coroner, greffier de la paix, greffier de la Cour des Plaidoyers, commissaire et protonotaire de Montréal (Bull. rech. hist. 1922, 249). Il n'aimait ni les Canadiens ni les prêtres. En 1783, l'arrivée de deux sulpiciens français exalta son fanatisme, et il signala au gouverneur Haldimand "la conduite suspecte" de ces deux prêtres (Arch. canad. B. 75-1, p. 117). Les registres de la Christ Church à Montréal donnent l'acte de sa sépulture le 29 mai 1800. Il était âgé de 70 ans; parlait et écrivait couramment la langue française.

veaux colons. Il rédigea, en 1772, le premier livre de la seigneurie Barrow (Not. Robin, 20 nov. 1772), et fit environ vingt-cinq concessions, sur les bords de l'Yamaska, des deux côtés, depuis la "Pointe-à-l'Ours", jusqu'à la ligne de Salvail, de 1772 à 1784.

Nous croyons bien que le nouveau seigneur ne vit ni visita jamais ses domaines, pendant le temps qu'il les posséda.

Nous connaissons peu de choses des faits et gestes de Thomas Barrow, le nouvel acquéreur des fiefs de la rivière Yamaska. Ses hautes fonctions dans l'armée anglaise l'avaient empêché d'assister en personne à l'achat d'un si important domaine. Elles ne lui permirent pas plus de l'administrer. Son agent, John Burke, le représentait dans les actes de concession de terres aux colons.

Thomas Barrow, d'après l'acte de sa sépulture, est né en 1723 ; et est originaire de Londres, Angleterre ; du moins, sa famille y demeurait.

En 1758, et probablement avant, Barrow était signalé dans la Nouvelle-Angleterre, où la guerre sévissait.

Des vingt-cinq années que dura environ cette guerre d'Amérique, si désastreuse pour la France et l'Angleterre par la perte de leurs colonies, Barrow, pendant l'espace de dix-huit années, y a rempli de hautes fonctions, qui ont fait de lui un administrateur des plus éminents.

Et, si nous n'en connaissons que peu de chose, on peut, au moins et à bon droit, lui accorder cette qualité.

Les "Archives Canadiennes" d'Ottawa relatent certaines correspondances, échangées entre Barrow et quelques officiers de l'armée anglaise, pendant la guerre d'Amérique.

Ces correspondances, datées antérieurement à l'achat de la seigneurie, intéressent peu celle-ci, mais donnent quelques notions sur les événements de l'époque et sur notre personnage, qui y était mêlé.

Le 19 septembre 1758, le brigadier-général John Forbes, colonel du 7ème régiment de pied et commandant des forces anglaises dans les provinces du sud de l'Amérique, écrivait de son camp, Reas Town, à Thomas Barrow ; il requérait de Barrow la somme de 809 louis lbs sterlins, pour la subsistance, pendant trois mois, des quatre compagnies du régiment de Pensylvanie (2).

Le 24 août 1759, du Fort Légonier, Thomas Barrow écrivait au colonel Bouquet, et lui annonçait qu'il avait remis au colonel Hugh Mercer la somme de 811 louis lbs sterlins, et au capitaine Lewis Ourry la somme de 293 louis lbs sterlins ; remettant par cette même lettre \$1200 en faveur du colonel Bouquet (3).

Le 12 septembre 1759, Barrow écrivait de Pittsburg au colonel Bouquet, alors au Fort Bedford, et lui accusait réception de ses mandats endossés. Il annonçait en même temps qu'il avait expédié à l'ordre d'Edward Shippen deux mandats de 1000 louis lbs chacun (4).

Quatre jours après le 16 septembre, le colonel Bouquet répondait à Thomas Barrow, et lui faisait remarquer la difficulté de trouver de l'or et de l'argent à Pittsburg en paiement des mandats. Il lui donnait aussi instruction d'expédier 12000 lbs, au capitaine James Sinclair qui avait à secourir le colonel Proctor dans le Maryland, et le capitaine McPherson à Marsh Creek (5).

(2) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 13, p. 279.

(3) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 14-2, p. 444.

(4) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 14-2, p. 512.

(5) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 8, p. 54.

Le 25 septembre suivant, Barrow écrivait à Bouquet, et traitait de différentes choses concernant des sommes d'argent et leur remise (6).

Le 5 octobre 1759, Barrow demandait au colonel Bouquet quelle somme il fallait accorder au colonel Hunter, qui entreprenait la campagne de Virginie ; vu que la cour devait tenir sa séance à Williamsburg dans le cours du mois, il était opportun de faire voter la somme : les banques de Londres paieront en or les mandats tirés sur les états du sud (7).

Le 17 février 1760, Barrow écrivait au colonel Henry Bouquet, traitant de différentes matières d'argent, annonçant la maladie du général Forbes à Shippenburg. Barrow partait pour New-York le lendemain. Les nouvelles d'Europe rapportaient qu'un congrès s'était tenu à La Hague et que la flotte anglaise, près de Croisic sur les côtes de Bretagne, avait battu la flotte française. Barrow, sur ce dernier fait, ne manque pas, dans son patriotisme, d'exprimer sa joie (8).

Dans cette année 1760, on rencontre Thomas Barrow à Montréal.

Le 14 avril 1760, Barrow écrivait de Philadelphie au général Amherst, et demandait des explications tendant à obvier aux difficultés, qui pourraient survenir au sujet du paiement de son département.

Quatorze jours après, Amherst, alors à New-York, répondait à Barrow qu'un autre paie-maître avait été nommé en permanence à New-York ; et que lui (Barrow), ses affaires commencées étant terminées, devait s'appêter à suivre l'armée. L'armée anglaise se dirigeait sur Montréal, pour en faire le siège.

Le 8 septembre, le marquis de Vaudreuil, défendant cette dernière ville avec des troupes insuffisantes, privé de tout secours de la France, dont tout l'effectif militaire était retenu en Europe, signait la capitulation de Montréal, entre les mains du général Amherst de l'armée anglaise.

Le nouveau maître, prenant possession de la ville, et établissant le régime militaire pour gouverner les Canadiens, nomma, avant de partir pour New-York, le général Thomas Gage au poste du gouvernement de Montréal, le 21 septembre suivant. Thomas Barrow devait rester à Montréal, et avait reçu toutes les prérogatives de pouvoir à la subsistance des troupes (9).

Thomas Barrow demeura à Montréal durant les trois années du régime militaire, puisque, en 1763, il remplissait encore ses fonctions de paie-maître général à Montréal (10), quand Abraham Mortier l'avait remplacé comme tel dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre (11).

Barrow quitta Montréal à la fin de l'année 1763 pour continuer ses fonctions à New-York.

Thomas Lambe, qui le remplaça à Montréal, écrivait de cette ville à son père le 21 octobre 1763 : " Thomas Barrow écuyer, député paie-maître dans cette place, s'appête à partir dans quelques jours avec le général Gage pour New-

(6) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 14-2, p. 541.

(7) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 14-2, p. 584.

(8) Arch. canad. coll. Bouquet, A. 24, p. 148.

(9) "And for the payment of the subsistence of the Troops under your Command, and the contingencies thereof, Mr. Barrow the Dep. Pay. Genl. is to remain here, and he has orders to answer all such Warrants as you shall, from time to time draw upon him, on Account of the Services aforesaid; and herewith you have my warrant, Empowering you to draw such Warrants on him. (Extract from General Amherst Instructions to General Gage appointing him Governor of Montreal, dated Camp of Montreal 21st. Sept. 1760).

(10) Wed. May 11, 1763. The Regiments that have received the following South Carolina recruits brought up by Lieut. Rausay to pay the sums opposite to their names into the hands of Mr. Barrow D. Paymaster General Brigade Orders, Montreal.

(11) Arch. canad. A. 4, page 163.

York et me laisse le soin de la caisse militaire pendant son absence. Il avait pensé depuis quelque temps qu'il n'y avait pas d'opportunité d'avoir un paie-maitre ici, mais depuis, les postes de Crown Point à Niagara et de Fort Levy ont été ajoutés à son district, et j'aurai à faire la solde de ces garnisons pendant l'hiver prochain."

On voit à l'évidence que l'emploi de Thomas Barrow n'était pas une sinécure. Le ministère anglais de la guerre dut trouver chez lui, en outre de l'instruction classique, un jugement sûr et une haute compétence et peut-être une condition sociale plus qu'ordinaire. Il était alors âgé de quarante ans.

Il est fâcheux qu'après la Guerre de Sept Ans, de 1763 jusqu'à la date de l'achat des seigneuries, nous n'ayons rien de son histoire.

Le notaire John Burke, agent de Barrow, a dû consigner dans son greffe plusieurs des faits et gestes de ce dernier. Mais ce greffe, de l'aveu du notaire, devait être dilapidé et perdu en 1775, quand l'armée américaine assiégea et occupa Montréal.

Thomas Barrow, pendant son séjour à Montréal, y vivait avec son épouse, Mary Downer. Le pasteur anglican, révérend John Ogilvie, qui accompagnait les troupes anglaises en qualité de chapelain, a rédigé dans ses cahiers, le 26 juin 1762, le baptême à Montréal de Margaret Barrow, fille de Thomas Barrow et de Mary Downer.

En 1772, environ un mois après l'achat des seigneuries, on rencontre Thomas Barrow à Montréal.

Le 7 septembre, il signait un billet promissoire, payable après deux mois, de trois cent cinquante dollars et demi, à l'ordre de James Porteous, de Montréal.

Barrow n'était-il que de passage à Montréal ?

Le fait que la note promissoire était négociable par l'entremise de Watts et McEvers, banquiers de New-York, indique qu'il résidait habituellement dans la Nouvelle-Angleterre, où des intérêts financiers le retenaient.

En 1774, Thomas Barrow agrandissait ses domaines par l'acquisition d'une nouvelle seigneurie.

Louise de Ramezay, comme nous l'avons vu au chapitre de cette demoiselle, songeait, avant sa mort, à vendre sa partie de fief Bourchemin. Elle trouva l'acheteur propice dans la personne de Thomas Barrow.

Le 25 août, par son procureur John Burke, et pardevant le notaire Grisé à Chambly, Barrow achetait pour la somme de 3,000 chelins, la moitié (Partie nord) de tout le fief Bourchemin, attenant à l'ouest à la seigneurie de S.-Ours, au nord aux fiefs Bourgmarie-ouest et S.-Charles, et à l'est au fief de Ramezay.

L'année suivante, Thomas Barrow était signalé à New-York.

Le 11 novembre 1775, le gouverneur William Tryon, à bord du vaisseau "Dutchess of Gordon", dans le port de New-York, écrivait au Comte de Dartmouth :

" Monseigneur. Depuis le trente du mois dernier je suis à bord de ce vaisseau, sous la protection du vaisseau de guerre "Asia", en compagnie de Mr. Kempe, avocat général et de Mr. Barrow, député paie-maitre des armées de Sa Majesté..." (12).

(12) On board the ship Dutchess of Gordon, New-York Harbour, Nov. 11, 1775.

Mr. Lord. Since the 30st of last month I have been on Board of the ship Dutchess of Gordon, under the protection of the Asia Man of War, with Mr. Kempe Attorney General and Mr Barrow Deputy Pay Master to His Majesty's Forces. Governor Wm Tryon to the Earl of Dartmouth.

(Notes fournies par Mr G. H. W. Birch, compilateur).

Nous avons trouvé dans les recueils de la Société historique de New-York une mention de Thomas Barrow.

Le capitaine Montresor, compilateur des mémoires pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis, faisait un rapport, en 1779, aux hauts commissaires de la Trésorerie en Angleterre, sur les paie-maitres de l'armée. Il y mentionne que William Forman et Thomas Barrow exercent déjà ces fonctions. Forman étant mort au printemps 1775, Barrow remplit seul la fonction, avec en plus la charge de commissaire, jusqu'en juillet 1776. A cette date, il lui fut adjoint John Grant pour remplacer William Forman (13).

John Burke, dans une lettre adressée au gouverneur Haldimand, mentionne que Thomas Barrow mourut à New-York au mois de novembre 1779 (14).

Selon ces indications et après actives recherches, nous avons retracé, dans le registre des sépultures de la Corporation de l'Église de la Trinité, que Thomas Barrow est mort d'apoplexie à l'âge de cinquante-six ans, et qu'il a été inhumé dans le cimetière attenant à l'église le 19 novembre 1779 (15).

Le registre le qualifie d'étranger ; soit qu'il le fût par nationalité, puisque sa famille était de Londres, en Angleterre ; soit qu'il n'appartint pas à la Corporation de cette église ; ou soit que ses convictions religieuses ne fussent pas de la secte de cette église.

Les concessions faites par Barrow, ressemblent, quant aux conditions, à celles faites par de Thiersant ; superficie de la concession, défrichement, chemins, habitation, prix de la rente et obligation de fournir les bois nécessaires à la construction de l'église, presbytère, manoir seigneurial et moulin banal. En plus, nous rencontrons dans plusieurs actes de concession faites par Barrow, que le censitaire était obligé, tous les ans, au premier mai, d'aider à planter avec les autres habitants " un may d'épinette de 45 à 50 pieds de hauteur, devant la porte du manoir seigneurial ". Cette obligation ne dut pas être onéreuse, vu que Thomas Barrow n'eut jamais de résidence ni de manoir dans sa seigneurie.

En 1774, on appelait déjà le " domaine " cette partie du fief Bonsecours, qui devait être plus tard le centre de la seigneurie Massue et le site du manoir, comprenant : la terre du collège, les terrains de la fabrique du village, ceux du couvent et l'érablière jusqu'à la terre de M. Denis Bélisle. S.-Aimé n'existait pas encore, ni comme village, ni comme paroisse ; mais la plupart des terres baignées par la rivière étaient concédées, habitées et cultivées en bas et en haut du domaine. Les colons faisaient partie de la paroisse de S.-Michel, où ils se rendaient par un chemin tracé sur la première côte, voisine de la grève, sur laquelle sont construits les moulins Godbout et Ledoux, et qui se poursuivait au

(13) "The established Pay masters who were appointed by the Board of Ordnance during your Memorialist Command as Chief Engineer, were Mr William Forman whom he found in the Office, and who continued in it until he died at New-York in the Spring of 1775, on which occasion Thomas Barrow (W) esq Deputy Pay Master General of the Forces, officiated by desire of General Gage until some other person should be appointed by the Board of Ordnance to succeed Mr. Forman as commissary and Pay Master and Mr John Grant being appointed accordingly arrived with the Army from Boston and Halifax at New-York in July 1776 and remained in that office when your Memorialist left America in the Autumn of 1778 "

Memorial of Capt. Montresor to the Lords Commissioners of the Treasury.
(New-York Historical Society. Collection 1881. page 536)

(14) Archives canad. R, 217, p. 256.

(15) Office of the Corporation of Trinity Church, No 187 Fulton Street, Cor. Church Street, New-York. Register of Burials Trinity Church, Vol. I, page 74. November 19, 1779. Mr. Barrow, aged 56 years, a Stranger, died of apoplexy buried in Trinity Churchyard.

même niveau jusqu'à Yamaska. Il arrivait qu'à chaque printemps la crue des eaux submergeait ce chemin, et il s'y produisait fréquemment des éboulis.

Le 7 août 1774, le capitaine de milice Jean-Baptiste Brouillard et Firmin Benoît, tous deux habitants de la seigneurie Barrow, présentèrent une requête à Pierre Chaussegros de Léry, grand-voyer du district de Montréal, à l'effet de changer le chemin, et de le tracer sur la deuxième côte.

La requête, qui comprenait aussi le tracé d'une route, depuis le rang de S.-Thomas jusqu'à la concession de S.-Robert, au long de la seigneurie de Tonnancourt, fut lue à la porte de l'église de S.-Michel le même jour, 7 août, par François Vadnais, inspecteur des chemins de la seigneurie Barrow (16).

Chaussegros de Léry, prenant la requête en considération, convoqua une assemblée le 10 ensuivant, à onze heures de l'avant-midi, dans la chambre publique du presbytère, et annonça qu'il visiterait les lieux le lendemain. Le jour dit, à huit heures du matin, les lieux furent visités en compagnie de François Vadenais, Jean-Baptiste Brouillard, Firmin Benoît, Basile Pelissier, Joseph Houle, Antoine Terroux, Basile Terroux, Joseph Gingras et plusieurs autres. Le grand-voyer, faisant son rapport, ordonna de changer le chemin et de le tracer sur le côteau, comme étant " plus commode pour aller à l'église ", depuis la terre de Bonaventure Lebrun jusqu'à la pointe à l'Ours, qui sépare la seigneurie Barrow de la seigneurie de Tonnancour. C'est le chemin actuel qui relie le village de Massueville à S.-Michel d'Yamaska.

(16) Arch. seigneuriales.



THOMAS-JAMES BARROW

Au décès de Thomas Barrow, son fils unique Thomas James Barrow hérita des quatre fiefs. Ce dernier était militaire et combattait dans les rangs de l'armée anglaise en Amérique. Au temps de la mort de son père, qu'on ne put lui apprendre, il guerroyait dans les Iles Antilles. Comme tout nouveau seigneur, il devait rendre foi et hommage au représentant du souverain.

Il est opportun de donner un résumé traduit de l'anglais de la lettre que John Burke écrivit de Montréal au général Frederick Haldimand, gouverneur de la Province, sur la situation du nouveau seigneur (1).

Le document, non daté, remonte à la fin de l'année 1779 ou dans les premiers jours de 1780.

Burke rappelle que Thomas Barrow a acheté, en août 1772, la seigneurie, communément appelée fief Thiersant, composée des fiefs Bourgmarié, Bonsecours et S.-Charles, contenant environ deux lieues et quart en longueur sur la rivière Yamaska, par une lieue et demie en profondeur de chaque côté de la rivière, acquise en vertu d'une exécution judiciaire ; et que le 25 août 1774, Barrow a acheté par contrat notarié, de feu Louise de Ramesay, une partie du fief Bourchemin, contenant une lieue et demie (2), aussi sur l'Yamaska ; et que Barrow a payé les " Droits de Quint " au percepteur général à Québec. Quelque temps après l'achat de ses seigneuries, Barrow fut appelé en devoir à New-York et institua, avant son départ, John Burke son fondé de procuration pour gérer les affaires de ses seigneuries. Thomas Barrow étant décédé à New-York en novembre 1779, les pouvoirs de John Burke devinrent caducs quand le fils, Thomas James Barrow, capitaine dans le 60ème régiment, devint l'héritier légal de son père.

A cette époque, le capitaine guerroyait dans les Iles des Indes occidentales, et dans un endroit si éloigné qu'il ne put apprendre la mort de son père, qu'il ne connut que longtemps après. Son éloignement et ces temps de la grande guerre d'Amérique l'empêchèrent de venir rendre foi et hommage au souverain pour ses fiefs ; même l'absence de toute communication l'empêcha d'envoyer un procureur à cette fin.

Comme le gouverneur avait récemment lancé une proclamation dans la " Gazette de Québec ", à l'effet d'obliger tous les nouveaux seigneurs à rendre la foi et hommage, le capitaine Barrow, étant au service de Sa Majesté et en pays lointains, ne pouvait s'acquitter de ce devoir.

Alors John Burke prenant les intérêts du fils comme il l'avait fait avec le père, demanda au gouverneur d'user d'indulgence envers celui-là, et reçut la

(1) *Pétition de John Burke agent et procureur du capitaine Barrow, seigneur de Thiersant d'Yamaska.* (Collection Haldimand, Arch. can. B. 217, p. 226).

(2) L'exacte dimension de cette partie de Bourchemin est de trois quarts de lieue de largeur sur trois lieues de profondeur, étant séparé par la rivière, qui donne une lieue et demie de chaque côté.

faveur d'attendre la possibilité au capitaine Barrow de se nommer un procureur pour rendre la foi et hommage, ou l'opportunité de venir en personne.

Burke rappelait en dernier lieu, que le brigadier général Gabriel Christie aussi du 60ème régiment, et dans la même situation que Barrow, avait obtenu le même privilège, demandé en faveur de ce dernier (3) (voir appendice).

La pétition de John Burke produisit l'effet désiré. Le capitaine Barrow demeura sous les armes jusqu'à la fin des hostilités, sans souci de la seigneurie qu'il venait d'hériter de son père. Le 30 novembre 1782, le traité de Versailles mettait fin à la guerre d'Amérique, mais le résultat n'en fut communiqué aux armées anglaises et américaines des Etats-Unis, que le 19 avril de l'année suivante.

Ce n'est que vers la fin de l'année 1783, que le capitaine Barrow, licencié, fut de retour à Montréal.

Nous avons recueilli dans différents documents les états de service de Thomas James Barrow, avant et après qu'il fut le seigneur des fiefs de l'Yamaska.

Le 13 avril 1772, Thomas James Barrow était promu enseigne de son régiment (4), dont le commandant était le colonel Gisborne.

Le 23 novembre 1775 (5), il était promu lieutenant dans une compagnie additionnelle.

Deux jours après, le 25 novembre, le major-général William Howe le nommait lieutenant "Vice Usher".

En 1778, le 16ème régiment étant repassé en Angleterre, le lieutenant Barrow resta en Amérique et continua le service dans l'armée anglaise. Il fut déversé dans le 60ème régiment Royal-Américain, 3ème bataillon, dont il fut promu capitaine le 28 avril 1778, sous le commandement du colonel Jeffrey Lord Amherst (6).

Dans les derniers jours de l'année 1783, la paix étant définitivement conclue, l'armée anglaise évacua New-York et repassa la mer; mais le capitaine Thomas Barrow, au lieu de suivre les troupes anglaises qui s'en retournaient dans leurs foyers, demeura encore sur le continent d'Amérique, passa dans cette province y recevoir l'héritage que lui avait légué son père, et s'acquitta en personne de ses devoirs de seigneur.

A la fin de l'année 1783, Barrow était de passage à Montréal, pour y rencontrer John Burke, à qui il manifesta sa reconnaissance pour services rendus, en lui faisant une concession. Le 11 décembre, Barrow, "écuyer, seigneur de la seigneurie S-Thomas, ci-devant appelée seigneurie de Thiersant à Yamaska", concédait à John Burke, greffier des Cours à Montréal, une terre de trois arpents et trois quarts sur trente de profondeur, dans le fief Bonsecours, "avec maison, étable, etc, etc." (7). C'était la dixième terre située sur la rivière, en haut du manoir. Les bâtisses mentionnées indiquent qu'un colon s'y était déjà établi.

John Burke pourtant ne vint pas continuer les défrichements. En 1792, le 25 janvier, la terre était concédée de nouveau à Jean Dussault (8), et est occupée aujourd'hui par M. Adélarde Boulanger.

(3) Arch. canad.

(4) Massachusetts Historical Society.

(5) Quartiers généraux de Boston.

(6) New-York Historical Society. — Collection Kemble, 1884, I, page 259. Et "Officers of the Provincial Regiments", War Office, 20 juillet 1781.

(7) Arch. de Montréal, Not. Sanguinet.

(8) Le document sur formule imprimée, sortait des presses de Fleury Mesplet, premier imprimeur de Montréal.

John Burke avait obtenu un délai en faveur de Barrow pour rendre la foi et hommage au souverain à cause de ses fiefs, mais n'en avait pas pour cela obtenu l'exemption.

Aussi, le nouveau seigneur se mit-il en devoir de remplir cette cérémonie de féodalité.

Le 17 mai 1784, " par devant Frédéric Haldimand Capitaine général et Gouverneur en chef de la Province de Québec et territoires en dépendans en Amérique, Vice-Amiral et Garde du Grand Sceau d'icelle, Général et commandant en chef des Troupes de Sa Majesté en ladite Province et frontières, etc, etc, etc, est comparu au château S-Louis en la Ville de Québec, Thomas Barrow, Ecuyer Capitaine dans le 60^{ème} Régiment de Sa Majesté, Seigneur et propriétaire, en sa qualité de fils héritier de feu Thomas Barrow, Ecuyer, ci-devant Paieur général des Troupes de Sa Majesté en cette Province, des fiefs S-Charles, Bons-cours, Bourgmarie-est et ouest et de la moitié du fief de Bourghemin, pour rendre et porter au Roi la foi et hommage à son Excellente Majesté Georges trois. . . , s'est mis en devoir de vassal, tête nue, sans épée et eperons et genouil en terre. . . rendit foi et hommage et souscrit le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté. "

Un mois environ après son retour de Québec, nous rencontrons le capitaine Barrow à Yamaska. Remontant la rivière de quelques lieues, il dut visiter des domaines, en admirer les beautés et avantages, et songer à leur donner plus de valeur, en y attirant des colons. Il est le premier seigneur, à qui nous devons l'idée, mise en pratique, de fonder une paroisse. Tout protestant qu'il fut, il avait compris que des colons canadiens et catholiques requéraient, pour se grouper, une église et un curé. C'est ce que firent avant et après lui, bon nombre de seigneurs français et canadiens, qui donnèrent gratuitement les terrains appropriés au culte et autres oeuvres paroissiales. A l'exemple de ces seigneurs qui donnèrent leur nom à leur paroisse, Barrow donna le nom de S-Thomas à la future paroisse. Citons textuellement le document suivant trouvé dans les archives seigneuriales, en pardonnant à un étranger, ses fautes contre la grammaire française :

" Je sousigné certifie que je donne et concede de Gratis deux arpens de terre de front Sur vingt arpens de profondeur sur ma seigneurie de S-Thomas au Sorroist de la Rivière Yamaska. Lesdits deux arpens joignant du cotté d'Ebas à Michel Démarais et cotté d'Ehaut a mon domaine. Cette concession donné à la fabrique de ladite Paroisse de S-Thomas et En Jouissance de Mons. le curé quy deservira ladite paroisse. Cette concession faite au charge clause que lesdits habitans de la paroisse S-Thomas I batirons une Eglise presbitaire et Semittier et au cas qu'ils manquent a cette clause ladite concession Sera nul et comme non faite de plein droit. Cette concession faite a ladite fabrique de S-Thomas pour Eux leurs hoirs et ajant cause a Lavenir et a perpetuité suivant les clause mentionné et ils leur Sera passé contract En forme a la premier occasion, ainsy faite et Signé a Yamask le 23^e juin 1784

Ths. Barrow Capt. et Seigneur de S-Thomas "

" La dirt fabrique céra sujet aux freix métoicins des leur voissains. "

Le style et la calligraphie de ce document nous révèlent qu'il a été rédigé et écrit par Luc Schmid.

Ce terrain donné à la future paroisse n'était pas celui qu'occupe l'église aujourd'hui ; mais cette partie du domaine seigneurial, qui touche à la terre occupée aujourd'hui par M. Denis Bélisle. La côte, en haut du manoir actuel, et

cette partie du ruisseau, qui sillonne et coupe en tous sens et à bords escarpés, ce lopin de terre, à l'extrémité-sud du village de Massueville, auraient été enclavées dans le terrain de l'église. Tout en reconnaissant cet acte de générosité de la part du seigneur, cet terrain eut présenté de fâcheux inconvénients. Sa profondeur de vingt arpents aurait permis d'y bâtir une église sur un terrain uni, mais toute la devanture, entrecoupée par un profond ruisseau, aurait causé les plus graves inconvénients et en aurait défiguré le site.

C'était le premier projet d'ériger une paroisse dans la seigneurie.

Dix années s'écoulèrent avant que Thomas James Barrow songeât à mettre officiellement à exécution son projet de construction d'église. Par un acte devant le notaire Robin, de S.-François, le 6 février 1794, il rendit solennel et officiel le document qu'il avait émis sous seing privé en 1784. Mais le projet de Barrow ne fut pas encore mis à exécution. Fut-il soumis à l'autorité religieuse ? Si y fut soumis, l'autorité le refusa-t-elle ? Après perquisitions faites sur ce sujet, elles sont demeurées infructueuses ; et le révérend L.-S.-Geo. Lindsay, archiviste de l'archevêché de Québec, nous écrivait qu'après "recherches faites, j'ai le regret de vous dire que la correspondance de Mgr Hubert ne contient rien, au sujet du premier projet de fondation de paroisse sur le site du futur S.-Aimé... Il n'y est fait aucune allusion à un projet antérieur."

Le document par lequel Barrow donnait un terrain pour bâtir l'église en 1784, et qu'il sanctionnait par un acte de dépôt dans le greffe du notaire Robin en 1794, a été recueilli dans les archives seigneuriales. Mais dans nos recherches dans le greffe de ce notaire, déposé dans les archives de Sorel, nous n'avons pu le retracer, il paraîtrait même avoir été enlevé. Nous devons tout de même regarder le projet de l'érection d'une paroisse comme véritable et authentique. Et c'était le premier projet.

Les colons, échelonnés sur les bords de l'Yamaska, devaient attendre encore cinquante années avant de voir une église au milieu d'eux. La division mal définie entre le district des Trois-Rivières et celui de Montréal, comme nous le verrons plus loin, fut peut-être un des obstacles à la réalisation du projet.

Barrow passa plusieurs semaines dans la région de l'Yamaska et S.-François. Le 31 juillet 1784, cinq semaines après avoir rencontré Luc Schmid à Yamaska, touchant l'érection d'une paroisse, il le rencontra encore à S.-François. Par acte notarié (Robin), Thomas James Barrow, capitaine d'une compagnie du 63ème régiment de Sa Majesté, seigneur de Bourchemin, Bourgmarie, S.-Charles et Bourgmarie, seigneurie qu'il appelle S.-Thomas, constituait comme son procureur Luc Schmid, capitaine de milice, demeurant à Yamaska. Il l'autorisait à concéder les terres, à percevoir les rentes, à poursuivre les délinquants, à bâtir des moulins à farine et à scier, des hangars et autres bâtiments... L'acte était passé dans la maison de Joseph Gamelin.

Il paraît évident que Barrow n'avait pas l'intention de résider dans sa seigneurie, et que la vie paisible de seigneur ne lui souriait pas. Ses premiers mouvements de colonisation, fondation de paroisse et construction d'église furent de courte durée. Depuis son âge d'adolescence, il avait mené la vie de camp militaire et avait fait toute la campagne de la grande guerre d'Amérique. Ses goûts, aptitudes et habitudes l'engagèrent à retourner à l'armée, et à abandonner les seigneuries.

En 1789, il était en Angleterre, au milieu de sa famille.

C'est là que "le 29 juin 1789, Thomas James Barrow vendit ses seigneuries pour la somme de 1900 louis sterlings (environ 47,500 francs ou \$9,500) à dame Mary Downer Barrow sa mère du comté de Middlesex, en Angleterre ; et pour

en effectuer la vente, il a fait et signé à Londres, le même jour, suivant les formes anglaises, un acte sous seing privé, nommé "Indenture of lease", le 30 du même mois" (9).

En cette même année, avec son grade de capitaine, il se rangea dans le 63ème bataillon, West Suffolk, de l'armée anglaise (10), et repassa en Amérique.

En 1810, il est brigadier-général et prend une part active à la guerre des Iles Antilles. Il se distingue dans l'attaque et la prise de la Guadeloupe, en janvier de la même année (11).

Le 4 juin 1811, il est transféré dans le régiment West Indian, et le 2 juin 1814, il est promu lieutenant-colonel du régiment "Goldstream of Foot Guards".

En 1820, d'après la liste du bureau de la guerre (12), on le retrouve parmi les officiers de l'armée et de la marine recevant pension et qui méritèrent la médaille militaire en récompense de leurs services ou de leur distinction signalée. La prise de la Guadeloupe lui avait fourni l'occasion d'étaler ses qualités militaires et de mériter la médaille des braves.

Le capitaine Barrow, pendant les dix années qu'il posséda ses seigneuries, ne concéda que neuf terres nouvelles, toutes sur le bord de la rivière, et à des colons dont les descendants nous semblent être disparus aujourd'hui. Tous ces actes de concession sont passés devant Antoine Robin, notaire à S.-François.

Nous avons trouvé dans le greffe de ce notaire, déposé à Sorel, un cahier donnant le dénombrement des habitants de la seigneurie Barrow. Le document n'est pas daté, mais il est placé parmi ceux des années 1789 et 1790. La liste énumère cent-dix-huit concessions des deux côtés de la rivière, depuis la Pointe-à-l'Ours jusqu'à Salvail. Cinq terres seulement, non compris le domaine correspondant à peu près au village Massueville, n'étaient pas encore concédées.

Comme il restait peu de terres à concéder sur la rivière, dès 1793 les concessions étaient commencées dans le bas du rang de Thiersant (Le Brûlé). Barrow, qui avait son agent à proximité des lieux, dans la personne de Schmid pour surveiller la seigneurie, avait aussi son agent à Montréal. Nous voyons qu'en 1783, il avait remplacé John Burke par Robert Jones, chirurgien de Montréal, comme son représentant à Montréal. Antoine Salois, Samuel Bernier et Guillaume Jones étaient déjà concessionnaires de terres dans le Brûlé (Not. Beek, 1784, arch. Montréal).

(9) Archives de Sorel.

(10) Archives canad. 1892.

(11) Archives canad. 1892.

(12) "Army list" et "War office".



PROJETS D'ÉRECTION DE PAROISSE (1)

La seigneurie Barrow ne prenait pas d'extension seulement sur la rivière et dans le bas de Thiersant ; plusieurs terres aussi étaient déjà concédées dans le bas du rang de S.-Thomas, dès 1790.

Les agents semblaient pousser activement la colonisation. Que vaut une seigneurie non concédée, non colonisée, non exploitée ? Plus un seigneur a de censitaires, plus il retire de rentes. Plus que tout autre, le seigneur a intérêt à concéder ses terres, à attirer des pionniers. Érigeons des paroisses, bâtissons des chapelles dans la forêt et les colons suivront. Tous protestants qu'ils étaient, Samuel Gale et madame Barrow se montrèrent favorables, comme l'avait fait Thomas Barrow, en 1784, à l'établissement d'une paroisse catholique dans la seigneurie. L'intérêt parle plus fort que la haine de la "Romish Church" chez les Anglais protestants. Dès 1805, l'on constatait que l'église S.-Michel d'Yamaska était trop petite, et l'on agita la question d'en bâtir une nouvelle.

Le 31 août 1805, les habitants adressèrent une supplique à cette fin. Il semble que dès cette époque reculée, on entrevoyait le jour où l'on serait appelé à bâtir une église dans le fief Bonsecours, et les habitants du rang de S.-Thomas en avaient déjà la frousse, puisque trente-un d'entre eux demandèrent à l'évêque de les laisser à jamais unis à la paroisse de S.-Michel, s'offrant à contribuer à la construction de la nouvelle église en contemplation. Mais l'affaire en resta là pour le moment ; et Mgr Plessis ne permit pas la construction de l'église demandée, avant le 18 septembre 1811, et ce après une nouvelle requête en date du 8 janvier précédent.

Les habitants dissidents à l'érection de la paroisse pouvaient avoir raison. Ils se séparaient mentalement et volontairement du groupe du bord de l'eau. Ils en étaient aussi séparés matériellement par le grand Brûlé. Nos cultivateurs de cette époque des rangs de S.-Thomas et de S.-Yves n'avaient aucune communication avec l'endroit occupé par le village de Massueville, pendant la saison de l'été. Tout le territoire, qui renferme les terres de "terre noire" n'était passable qu'en hiver. Il n'était pas prudent de s'aventurer sur ces terrains, avant qu'ils fussent égouttés par les fossés et les décharges, au risque d'y enfoncer et de s'enlamber. Les premiers colons furent parfois obligés de clôturer la partie de leurs terres, qui s'avancait dans le brûlé.

Plusieurs même y perdirent de jeunes animaux de ferme, qui furent littéralement enlucés, quand il n'était pas prudent de leur porter secours. Ce territoire marécageux comprenait une étendue de plus de deux lieues en longueur par moins d'une lieue en largeur.

Les trente-un dissidents à l'érection d'une nouvelle paroisse pouvaient et devaient être tous des colons, contraints alors de faire un grand détour pour atteindre l'église. C'était le deuxième projet de l'érection de la paroisse.

(1) Ce chapitre est extrait des notes de M. l'abbé P.-A. St-Pierre.

Mais le Canadien colonisateur a besoin de se rallier à une paroisse ; à cette paroisse canadienne, qui a fait le canadien ce qu'il est aujourd'hui ; telle qu'organisée par Monseigneur de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.

S'enfonçant dans la forêt, il souffre de son isolement même pendant quelques années. Mais arrive un temps, où son exemple a été suivi et qu'il forme un groupe. Alors, il lui faut un curé et son clocher, autour desquels le colon se rallie et vers lesquels il concentre toutes ses aspirations.

Si des obstacles de terrain empêchent nos grands-pères d'avoir une église à l'endroit où elle s'élève aujourd'hui, ils veulent en édifier une dans un autre endroit. La seigneurie Barrow est grande. Les fiefs groupés ont pour limites les seigneuries d'Yamaska, Sorel, S.-Ours, S.-Hyacinthe, Ramezay et le canton d'Upton, inconnu à cette époque. Le beau site du village et du manoir futurs, préservé par les seigneurs de Thiersant, Jackson et les deux Barrow, sera abandonné ; le don de Thomas James Barrow sera dédaigné ; en plus, l'église s'élèvera dans un endroit plus central des seigneuries.

Le mouvement bat son plein et poursuit son exécution.

Le 20 juin 1810, une requête rédigée par le notaire P.-J. Chevreuil d'Yamaska, et signée par soixante-treize habitants de la seigneurie de madame Barrow, expose à l'évêque que ladite seigneurie peut former une paroisse ; qu'elle s'établit de plus en plus ; qu'il y a 240 terres de trois arpents par trente, prises en concession, et d'autres de quatre et six arpents, sur lesquelles il y a deux établissements ; que la plus grande partie des dites terres est d'une grande valeur ; que les suppliants sont en état de fournir aux frais de bâtir une chapelle. Une terre de deux par vingt arpents, au centre de la seigneurie, leur a été donnée gratuitement, à la charge de bâtir église, presbytère et cimetière, par un écrit fait et signé par monsieur Thomas (James) Barrow, à Yamaska, le 24 juin 1784, lequel écrit a été déposé en l'étude de feu M^{re} Robin, notaire, le 6 février 1794.

Les requérants demandaient de se distraire de la paroisse de S.-Michel d'Yamaska, ... leur démarquer l'étendue de leur nouvelle paroisse ... et permettre de bâtir, au moins, pour ce commencement, un grand presbytère, soit en pierre ou en bois, en attendant qu'une église pourrait s'y construire."

Monseigneur J.-O. Plessis, évêque de Québec, reçut la requête des intéressés, alors qu'il était en visite pastorale, et répondit de suite par la lettre suivante :

St-Henri de Lauzon, le 9 juillet 1810.

A M. P. Gibert
Curé de Saint-Michel d'Yamaska.

... Quant aux habitants de la Seigneurie de Madame Barrow, votre manière de voir est exactement conforme à la mienne. J'irai sur les lieux au mois de septembre et leur désignerai moi-même la place et les dimensions d'une chapelle de pierre, dont le haut pourra servir de logement au prêtre qui les desservira. Ils ne pourront aller en loi 1^o. — parce que tout se fera verbalement ; 2^o — parce que je donnerai à cet établissement le nom de mission et non celui de paroisse. La concession de S.-Thomas continuera d'appartenir à S.-Michel. Voilà mes intentions. J'ai reçu en campagne la requête des habitants de Barrow et le titre de leur terre d'église sans que je puisse savoir s'ils ont envoyé au nom des députés pour m'apporter ces papiers à Québec.

J. O. Evêque de Québec

En effet, l'évêque était en visite pastorale à S.-Michel d'Yamaska le 18 septembre 1810 ; et s'il ne put, conformément à sa lettre, remonter la rivière, de trois lieues et en canot, il donna ses instructions à messire Gibert, curé, à pro-

pos de l'établissement d'une mission pour la desserte des fidèles établis sur les différents fiefs appartenant à madame Barrow :

1° Mr le curé avait mission de désigner la place d'une chapelle sur le terrain à acquérir par les habitants, aussi près que possible de la ligne qui sépare le fief nommé Bonsecours d'avec celui connu sous le nom de Bourgmarie-ouest.

2° Ce terrain sera de dix arpents en superficie, borné devant par la rivière Yamaska.

3° La chapelle à bâtir sera sous l'invocation de S.-Cyrille, patriarche d'Alexandrie.

4° La mission, dont cette chapelle sera le centre, comprendra les fiefs Bourgmarie-est, S.-Charles, la partie de Bourchemin, qui est au nord de la rivière Yamaska, Bourgmarie-ouest et Bonsecours, excepté la concession, nommée S.-Thomas qui continuera de dépendre de la paroisse de S.-Michel.

5° On placera la dite chapelle à la distance de cinq à six milles de la ligne seigneuriale d'Yamaska, en remontant la rivière.

6° La place de la dite chapelle étant désignée, on construira un édifice de pierre, haut de treize pieds au-dessus des lambourdes, et long de soixante-dix pieds de dedans en dedans, sur vingt-huit de largeur aussi de dedans en dedans.

7° Le bas de cet édifice servira de chapelle. La mansarde fournira au prêtre desservant un logement convenable.

8° Jusqu'à ce que les habitants des dits fiefs puissent avoir un prêtre résident, ils continueront de reconnaître pour leur pasteur, monsieur le curé de S.-Michel d'Yamaska.

Donné à S.-Michel d'Yamaska le 19 septembre 1810.

J. O. Ev. de Québec.

Deux mois après, Pierre Lamothe, de S.-Ours, et Joseph-Marie Nadeau, de S.-Michel Yamaska, maçons nommés experts pour visiter, examiner et trouver une place convenable pour bâtir avec sûreté et solidité un presbytère de 70 x 28 pieds et par 13 pieds de carré, accompagnés de messire Pierre Gibert, prêtre, curé de S.-Michel Yamaska, et d'un grand nombre d'habitants de la seigneurie de dame Barrow, avisèrent d'une place à cent quarante arpents de la ligne seigneuriale, qui sépare la seigneurie de dame Barrow, d'avec celle de M. Joseph-Marie de Tonnancour. Là, ils visitent avec attention, creusent en huit endroits différents, et trouvent qu'il n'est pas possible de bâtir solidement et sans danger, parce qu'il n'y a que glaise, dont on ne peut trouver la profondeur (2). En conséquence, ils se transportent à la séparation des fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest, sur une terre où il y a une croix de p'antée. Les experts visitent et examinent attentivement la qualité de la terre, et déclarent que cette terre est la place la plus propice pour y bâtir solidement et avec la plus grande sûreté, un presbytère tel que demandé par l'évêque.

Fait et passé à S.-Thomas d'Yamaska, seigneurie de madame Barrow, en la maison de Jean-Marie Méthot, l'an 1810, le 19ième jour de novembre après-midi.

(Signé) P. J. Chevretils, N. P.

Messire Pierre Gibert, mentionné plus haut, fut pendant vingt années (1804 à 1824) curé de S.-Michel d'Yamaska, en même temps curé des colons de toute la seigneurie Barrow. Il semble avoir été favorable au démembre-

(2) C'est la terre no 60 du terrier, concédée par dame Barrow, à Jean-Baptiste Ignace, le 19 novembre 1798, pardevant le notaire Badaux. Cette terre est aujourd'hui (1920) occupée par M. Onésime Méthot.

ment d'avec sa paroisse de tous ces lointains paroissiens en leur procurant l'avantage d'une église.

M. Gibert fut grandement intéressé à la colonisation de la seigneurie Barrow. En 1815, il était concessionnaire de huit terres dans le rang de S.-Yves. Nous avons vu même, à plusieurs reprises, des documents dans lesquels ce rang est appelé "rang Gibert", quand nous n'avons pu découvrir l'origine du nom de S.-Yves, qu'il porte de nos jours.

M. Gibert fut un bienfaiteur de l'église actuelle de Notre-Dame de Montréal. Alexis Laframboise, marguillier de Notre-Dame, et rendant ses comptes, accuse que, le 11 novembre 1824, il a reçu, par les mains de Samuel Gale, un legs de 2,400 lbs de messire Pierre Gibert, pour la construction de l'église.

A la suite du document plus haut mentionné, monsieur St-Pierre ajoute : pourquoi faut-il que ce grain semé en terre, ait pris plus d'un quart de siècle pour germer et sortir du sol ?

Comme on l'a vu, le site de l'église n'était pas celui qu'elle occupe aujourd'hui, mais selon l'expression de l'évêque Plessis, "il sera à la ligne de démarcation du fief Bonsecours du fief Bourgmarie-ouest", sur la rivière Yamaska, à cinquante arpents en haut du village. C'était un endroit où les colons étaient établis depuis cinquante ans. La dernière terre du fief Bonsecours porte le no 53 du livre-terrier et avait été concédée, le 30 juillet 1762 (3) à Ephrem Tauriel dit Jolicoeur par de Thiersant. Elle est aujourd'hui occupée par M. Joseph Desrosiers. La première terre du fief Bourgmarie-ouest, no 54, voisine de la précédente, avait été concédée, le 24 juin 1762, aussi par de Thiersant, à un nommé Prunier dit Vadeboncoeur ; elle est occupée aujourd'hui par M. Jean-Baptiste Cartier.

Cette paroisse, qui devait porter le nom de S.-Cyrille, était assez grande. Si les colons des rangs de S.-Thomas, de S.-Yves et une partie de S.-Pierre (Réserve Sainte-Sophie) devaient rester attachés à S.-Michel, par contre elle englobait cette partie de S.-David qui était le fief Bourgmarie-est, non encore vendu à Josias Wurtele (4).

Nous souhaiterions de tout coeur que cet endroit, qui est la ligne entre les terres de M. Desrosiers et M. Cartier, soit marqué d'un monument religieux, ou au moins d'un signe quelconque qui rappelle aux passants et à la population d'aujourd'hui, que ce fut là l'endroit où nos ancêtres eurent l'intention bien arrêtée de bâtir leur église.

C'était le troisième projet de construction, lequel projet ne put être mis à exécution. Et les censitaires de la seigneurie Barrow devaient attendre encore vingt-cinq années avant de voir leurs vœux réalisés.

La raison de l'avortement du projet fut l'absence de délimitation entre le fief Bonsecours et la seigneurie d'Yamaska, à la Pointe-à-l'Ours.

Nous verrons dans un chapitre subséquent, que ce fut la principale cause du retard, et ce qu'il en fallut de travaux, de troubles et de soucis pour établir cette limite. Il s'agissait de limites, non-seulement entre paroisses ou entre seigneuries, mais surtout entre districts et gouvernements de chef-lieu, c'est-à-dire gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières.

(3) Not. Dielle, Trois-Rivières.

(4) Mgr Plessis, écrivant à l'Évêque Lartigue, le 17 février 1821, touchant l'érection de la paroisse de S. Judas, affirmait qu'en 1810, il avait désigné le site d'une chapelle dans les seigneuries Bourgmarie et Bourchemin; et le 31 mars 1823, il écrivait encore au même évêque, qu'il avait marqué une chapelle sous l'invocation de S. Cyrille d'Alexandrie, dans l'étendue de terrain communément appelée seigneurie de madame Barrow. La place désignée était à cinq milles et un sixième de la ligne seigneuriale d'Yamaska. (Arch. P. Q., 1928-1929).



FAMILLE BARROW (Suite)

Madame Barrow demeurait trop éloignée de ses seigneuries, pour en surveiller l'exploitation. Nous ne l'avons retracée en Canada qu'une seule fois, quand en 1762 à Montréal, elle donna le jour à sa fille Margaret. Samuel Gale, avocat de Montréal, fut nommé son agent ; et après ce dernier, son fils Samuel, aussi avocat puis juge à Montréal, succéda à son père. Tous deux devaient représenter les seigneurs Barrow, aussi longtemps qu'ils devaient encore posséder les seigneuries.

Comme Gale le père demeurait aussi trop éloigné, il nomma son procureur Luc Schmid, capitaine de milice, demeurant à Yamaska (1).

Mentionnons que ce dernier, au nom de Samuel Gale, concédait peu de temps après (2), une terre de trois arpents à Amable Lebrun, habitant de S.-François. C'est la voisine en bas de la terre du collège. Les descendants d'Amable Lebrun ont occupé jusqu'à ces dernières années (1922) ce domaine ancestral.

En outre de quelques autres concessions faites par Schmid sur les bords de la rivière, il concéda probablement la première du rang de S.-Thomas. Le 18 mai 1795, Louis Charlot, "garçon volontaire", s'établissait sur le lot no 5, dans le bas de S.-Thomas, côté ouest. L'acte de concession mentionne que madame Barrow est seigneuresse de S.-Thomas. Il mentionne aussi cette clause qui laisse à entendre que Louis Charlot avait mérité des reproches sur certains abus, puisqu'il "ne pourra vendre aucune boisson sans la permission écrite du seigneur" (3).

Il serait trop long d'énumérer toutes les concessions que firent madame Barrow et ses héritiers, pendant la période qu'ils possédèrent la seigneurie. Leur nombre se chiffre à environ soixante-douze, de 1790 à 1833.

Le régime seigneurial en Canada fut la continuation du régime féodal de l'ancienne France ; avec ses belles qualités et aussi ses défauts. Parmi ces derniers, le plus saillant et le plus désastreux dans ses résultats fut toujours l'antipathie et les querelles entre seigneurs voisins. Les difficultés entre seigneur et censitaires, quelque fréquentes qu'elles fussent, n'eurent jamais de conséquences aussi sérieuses que celles des seigneurs entre eux. Les premières vite apaisées, demeuraient locales ; les secondes, souvent héréditaires, perturbaient l'ordre public, et en Canada, paralysaient l'essor de la colonisation et retardaient l'avancement et la prospérité du pays.

Sans sortir du cadre de nos seigneuries, nous en vîmes, plus d'un exemple qui se répéta maintes fois, entre autres : madame de Ramesay et l'évêque Dosquet, la même dame et la dame de Thiersant, Jackson et de Tonnancour, plus tard mademoiselle Barrow et Josias Wurtele se disputèrent touchant les limites de leurs fiefs.

(1) Arch. de Sorel, not. Robin 1791.

(2) Arch. de Sorel, not. Robin 25 janvier 1792.

(3) Arch. de Sorel : Not. Robin.

Le litige qui nous occupe actuellement origine du bornage défectueux entre la seigneurie Barrow et celle d'Yamaska. Au temps de George Jackson, le gouvernement, possesseur de la seigneurie de Sorel, avait fait tirer les lignes entre celle-ci et Yamaska et Barrow, par l'arpenteur John Collins, le 28 mars 1771. En 1806, Joseph-Marie Godefroy de Tonnancour, seigneur d'Yamaska, se plaignait à trois reprises de la défectuosité de ce bornage. Le 12 juillet (4), il écrivait à Robert Jones, agent de la seigneurie de Sorel, et y résidant, pour demander la faveur de faire ouvrir de nouveau cette ligne. Il alléguait que les endroits du tirage étaient repoussés en bois, de manière à ne pouvoir plus être distingués. En plus, il ne pouvait faire de concessions dans son fief avant que cette ligne fut mise en évidence. La ligne, dont se plaignait de Tonnancour entre son fief et celui de dame Barrow, est celle qui monte de la pointe à l'Ours jusqu'au rang de S.-Yves, environ une demi-lieue en bas du village de S.-Robert :

Yamaska le 12 juillet 1806.

Monsieur,

Sur ce que j'ai eu l'honneur il y a quelques tems de vous parler au sujet de la ligne de séparation entre Sorel, Barrows et moi, je désirerais bien que nous puissions recouvrir la ligne seigneuriale tirée par feu Monsieur John Collins Depté Arpenteur Général, le 28 mars 1771, par ordre de la Cour en date du 23me jour de juillet 1767, vue que la dite ligne depuis le Tirage d'icelle est repoussé en bois de manière a ne pouvoir etre distingué, il me devient indispensable de requérir votre consentement comme agent du gouvernement pour la partie de Sorel et agent pour Madame Barrows, en conséquence je vous prierois bien de me faire une réponse aussitot que faire se pourra a ce sujet, ne pouvant faire aucune concession dans mon fief avant que la dite ligne soit mise visible.

Cela fesant vous obligeres infiniment celui qui a l'honneur d'etre avec consideration Monsieur

Votre très humble et obeissant serviteur

J. M. Tonnancour

A Monsr Robt. Jones Ecuyer, à William Henry (5)

Mais la lettre de M. de Tonnancour demeura sans réponse. Ces bons messieurs du gouvernement ont souvent été les mêmes partout et de tout temps. De Tonnancour attendit en vain plus de deux ans une réponse à sa lettre. Désespérant d'en avoir une, et encore plus, désespérant d'avoir un nouvel arpentage il écrivit de nouveau en ces termes à Robert Jones :

St. Michel d'Yamaska 15 sept. 1808

Mon cher Monsieur

N'ayant reçu aucune réponse satisfaisante sur la représentation que je vous fis il y a eu deux ans au mois de juillet dernier, sur la différence qui se trouve par l'opération de Mr. l'Arpenteur Watson, qui a été employé par le Gouvernement pour reconnaître la ligne de séparation entre les seigneuries de Sorel, de Madme Barrows et Yamaska, anciennement tiré par feu John Collins D. S. G1. le 18 mars 1771 ; et quoique M. Watson eut son ordre exprès du Gouvernement de ne pas déranger cette ligne, il paroît clairement s'en être écarté, ce qui occasionne, comme vous le savés, beaucoup de difficultés entre les tenanciers à ces

(4) Arch. canad. série C. vol. 278, p. 90.

(5) Arch. canad. série C. vol. 278, p. 90.

différents fiefs, qui sont fortement en discussion sur la différence qu'ils éprouvent en leurs propriétés, par l'erreur de la ligne tirée par Mr Watson. Je vous prie alors de vouloir bien informer le gouvernement, aux fins de faire vérifier cette ligne; mais comme cette affaire a toujours demeuré en suspens, et peut être faute de plus amples éclaircissements, je vous ais prévenus au mois de Mars dernier. Que j'allois faire passer l'Arpenteur Jean Plamondon à mes frais, dans la ligne de feu Mr Collins pour voir s'il y avoit moyen de la faire vérifier. Je vous envoie cy inclus son Rapport par écrit, et comme vous sçavés que cet Arpenteur a beaucoup travaillé dans les lignes de ces fiefs, et même qu'il est celui qui a été employé à vérifier la ligne de séparation entre St-François et Yamaska sur le même procès Verbal de Mr Collins, au Tems que M. De Pincier a été employé par le Gouvernement pour la vérification de cette ligne, en conséquence je ne doute nullement de son opération, et vous prierois instamment de vouloir bien vous autoriser à faire vérifier cette ligne, que vous sçavés comme moi être indispensable; il est bien malheureux pour moi, qu'après avoir tant souffert par les opérations de ce Mr Collins, que je sois encore dans le cas d'éprouver de nouvelles difficultés pour jouir du débris de ma petite propriété; comme vous êtes parfaitement instruit du tout, j'ose me flatter que vous voudrés bien vous donner la peine d'en informer le Gouverneur, et de lui donner tous les éclaircissements relatifs à ce sujet.

Cela faisant vous obligerés infiniment,

Mon Cher Monsieur celui qui est avec considération

Votre tres hble & obeist. Serviteur

J. M. Tonnancour

R. Jones Euier

Agent of His Majesty Seigniory of Sorel (6).

A cette deuxième lettre, Robert Jones s'émut au moins quelque peu. Deux mois après la deuxième lettre de Tonnancour (le 17 novembre 1808), il écrivit au lieutenant-colonel William Thorton, secrétaire militaire à Québec, au sujet de la seigneurie de Sorel, dont il était agent, et des bornes d'icelle (7). Il commence d'abord par avouer que les retards en cette affaire, ont été occasionnés par l'absence d'un grand nombre de censitaires, qui voyagent en Haut-Canada, et qu'il impossible de consulter leurs contrats de concession, et qu'il a été employé tout l'été aux travaux publics. Il expédiera sous peu l'argent des rentes qu'il vient de percevoir (le 11 nov.).

Jones incluait dans sa missive la lettre du seigneur d'Yamaska, concernant les bornes erronées de l'arpenteur Collins (8) entre les fiefs de Sorel, Yamaska et Barrow. Selon lui les points de départ de Collins sur le fleuve S.-Laurent et la rivière Yamaska étaient corrects, mais les bornes intermédiaires entre ces deux points étaient difficiles à retracer, vu que plusieurs autres arpenteurs étaient déjà passés dans la suite. Enfin il terminait en demandant au représentant de Sa Majesté de faire justice à de Tonnancour, qui demandait le relevé de ces bornes, au commencement de l'hiver.

Nous ne pouvons affirmer qu'on procéda immédiatement à relever ces bornes. Nous sommes plutôt portés à croire, au grand détriment des seigneurs Barrow et de Tonnancour, que le gouvernement attendit encore une dizaine d'an-

(6) Arch. canad. Série C, vol. 278, page 127.

(7) Arch. canad. Série C, vol. 278, page 125.

(8) John Collins était décédé le 15 avril 1795.

nées avant de s'exécuter. Ce n'est qu'en 1820, qu'Olivier Arcand, arpenteur d'Yamaska, s'appuyant sur un point de repère assuré, arpenta les terres du bas des rangs Thiersant, S.-Thomas et S.-Yves.

Dans le cours de ces difficultés, madame Barrow était décédée en Angleterre dans l'année 1807.

En vertu de son testament, fait en forme anglaise, à Londres le 17 juillet 1807, elle institua son fils et sa fille, héritiers de ses fiefs de l'Yamaska (9). Le capitaine Thomas James Barrow, qui avait vendu les cinq fiefs à sa mère, dix-huit années auparavant, reçut en partage quatre de ces mêmes : Bourchemin, Bonsecours, S.-Charles et Bourgmarie-ouest ; et à demoiselle Margaret Barrow échut le fief Bourgmarie-est, voisin de S.-David.

Les limites entre les seigneuries Yamaska et Barrow étant maintenant définies, il restait encore celles du côté du sud, entre Bourchemin-est et Bourchemin-ouest. Samuel Gale, avocat de Montréal, fils de Samuel Gale, que nous avons rencontré en 1789 comme procureur de la seigneurie, continuait les mêmes charges de son père.

En 1821 (10), Gale écrivait à John H. Wells, agent de la seigneurie de Sorel, touchant les confins et l'étendue du fief Bourchemin. Ce dernier touchait dans sa partie ouest à une augmentation de la seigneurie de Sorel, laquelle avait été délimitée à peu près ; et dans sa partie sud, il touchait Bourchemin-est, appartenant aux héritiers de Patrick Langan. Il était désirable que les propriétaires du fief Bourchemin fissent définir au plus tôt leurs limites, afin d'éviter toute difficulté. Les limites et les concessions déjà faites dans les fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest, permettaient de tout bien définir. Les services de l'arpenteur Olivier Arcand avaient déjà été retenus à cet effet.

Le 15 septembre et les jours suivants de l'an 1821, à la réquisition de Samuel Gale, agent des héritiers Barrow, et de James Leslie, agent des héritiers Langan, possesseurs de Bourchemin-sud, Arcand releva le bornage de tout Bourchemin et dressa un procès-verbal de ses opérations (11). Il y rapport qu'avec l'aide de François Lepire et Noël Ouellette, assermentés comme charpentiers, il s'est transporté à l'est de la rivière Yamaska, entre S.-Charles et Bourchemin-est, il a reconnu les vestiges d'une ancienne borne, à la distance d'une demi-lieue au-dessous de la rivière Salvaye. Cette borne correspondait à celle qui est portée sur le titre de concession, fait le 20 juin 1695 à Jacques Bourchemin sieur de l'Hermitière. " Puis partant sa ligne en profondeur sur le rumb de vent, 45 degrés-est, il la poursuivit jusqu'à une lieue et demie de profondeur. Il y planta deux bornes de pierre, " avec des morceaux de terrine dessous " une à trois perches du rivage, et l'autre, à quinze perches de la première.

Ces fiefs de l'Yamaska avaient été concédés cent vingt-cinq années auparavant, et leur bornage avait été délimité précédemment encore. Il n'est pas étonnant que les arpenteurs d'alors aient commis quelque erreur dans leurs opérations en pleine forêt vierge. Samuel Gale avait employé Olivier Arcand tout l'été des années 1820 et 1821, et l'avait chargé de diviser les fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest en terres à culture. Toutes ces terres furent divisées par lots de quatre-vingt-dix arpents en superficie, trois arpents de front sur trente de profondeur.

Les plans de toutes ces terres du côté ouest de la rivière, comprenant les concessions de Thiersant, S.-Thomas, S.-Yves et cette partie de S.-Pierre, com-

(9) Archives de Sorel.

(10) Archives seigneuriales.

(11) Archives seigneuriales.

prenant l'allonge Sainte-Sophie, avaient été déposés chez le notaire J. Chevreuil, notaire à Yamaska, le premier août 1822.

Tout bien compté et considéré, les fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest n'avaient pas en superficie totale la quantité de cent vingt-six arpents en carré pour Bonsecours, et cinquante arpents par cent soixante-sept arpents pour Bourgmarie-ouest, tel que le comportait le titre original de leur concession. Les agents des deux seigneuries se concertèrent ensemble et entreprirent de faire mesurer la superficie des fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest. John Wells, agent de la seigneurie de Sorel, prit à son service William Taylor, arpenteur de Berthier, et Samuel Gaic engagea son arpenteur habituel Olivier Arcand.

Faisant un relevé de la rivière Yamaska devant les fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest, les deux arpenteurs trouvèrent qu'il manquait, à cause des sinuosités et des anses de la rivière, quarante-neuf arpents et quarante-cinq perches pour Bourgmarie-ouest, et cinq cent quarante-six arpents pour Bonsecours. Puis se transportant à la profondeur, vers la seigneurie de Sorel, dont les titres à cet endroit sont moins anciens que ceux de Bonsecours et Bourgmarie, vu que cette partie de la seigneurie est une augmentation, ajoutée postérieurement à la seigneurie principale, ils rectifièrent et reculèrent les bornes de manière à reprendre, à même cette augmentation, ce qui manquait au bord de l'eau (12). Les bornes de l'allonge Sainte-Sophie, au bout de Bourgmarie-ouest, où les terres sont plus courtes qu'ailleurs, furent reculées d'un arpent et les bornes de Bonsecours furent reculées de trois arpents et un tiers. Ces deux augmentations équivalaient à la superficie de six terres et trois arpents.

La définition complète des fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest, dans leur partie qui touche à la seigneurie de Sorel, eut pour effet un grand élan de colonisation. En 1822, presque toutes les terres de Thiersant, S.-Thomas, S.-Yves et S.-Pierre furent concédées. Un bon nombre d'entre elles furent défrichées, mises en culture et habitées dans les années qui suivirent. Le notaire Pierre-Jos. Chevreuil, de S.-Michel Yamaska, passa presque tous les actes de concession. La plupart des nouveaux colons venaient de cette dernière paroisse. Mais un fait digne de remarque : certaine paroisse du nord du fleuve fournit à elle seule un fort contingent de nouveaux colons. La paroisse d'Yamachiche, comté de Maskinongé, vit partir, de 1822 à 1835, un bon nombre de ses jeunes gens, qui vinrent s'établir dans la seigneurie Barrow. Mentionnons Augustin Rivard-Dufresne (13), et ses frères Joseph, Zéphirin (14) et Léandre Rivard-Dufresne, Jean Godin (15), Charles Lemaitre-Auger (16), Michel Trahan, Michel Héroux dit Boisclair, Léandre Desmarais, Léger (17) et Calixte Gélinas, Benjamin Feron, Jean-Baptiste Garceau, Jean-Baptiste Lamy, Paul Gélinas, Jean M'ette, François Lampron (18), etc, tous originaires d'Yamachiche, qui vinrent s'établir dans S.-Thomas et S.-Yves. Quelques-uns d'eux vendirent leurs

(12) Arch. seign. Arcand, procès-verbal.

(13) Augustin Rivard-Dufresne fut le père de l'ancien curé de St-Robert.

(14) Zéphirin R. Dufresne est décédé le 25 février 1895, âgé de 92.

(15) Jean Godin avait épousé Emilie Feron aussi originaire d'Yamachiche, mourut le 5 septembre 1901, âgé de 90 ans.

(16) Chs L. Auger, qui avait épousé Henriette Beauparlant, mourut le 27 novembre 1895, âgé de 87 ans.

(17) Léger Gélinas, veuf d'Ursule Lajoie, épousa à S.-Aimé le 13 juillet 1839 Agathe Badayac-Laplante, fille de J.-B. et de Rose Dault.

(18) François Lampron époux de Julie Gélinas, aussi d'Yamachiche. L'épouse de J.-B. Lebrun, établi en haut de la rivière, et mère de dame Aimé Arel se nommait Archange Gélinas. Elle mourut le 28 août 1896, âgée de 78 ans.

terres, pour aller demeurer ailleurs, mais la plupart s'y fixèrent et y élevèrent une famille, dont les descendants sont encore parmi nous (19).

En 1816, Samuel Gale, agent de Jane Ann Barrow et de Margaret Barrow, saisissait et faisait vendre par le shérif, des terres dont les redevances n'étaient pas payées.

Le premier avril 1816, devant la cour du Banc du Roi à Montréal, Gale apparaît comme demandeur contre Jean-Baptiste Brouillard et Félix Brouillard, défendeurs, cultivateurs du fief Bonsecours, qui manquent de comparaître et laissent saisir leurs terres.

Le même jour, et devant la même cour, Jean-Marie Girard, cultivateur du fief Bourgmarie-est, était défendeur. Sa terre, saisie par Gale, avait été vendue par le shérif.

Girard avait confié sa cause à l'avocat Louis-Jos. Papineau.

(19) La rente seigneuriale des terres de S-Thomas, S-Yves et Thiersant, laquelle est soldée aujourd'hui en monnaie courante, avait été établie d'une manière à peu près uniforme pour toutes, à son origine en 1822; le censitaire payait annuellement quatre minots de blé "sec, net, loyal et marchand", dix chelins de la monnaie courante, plus une coupe par arpent.



LA RIVIÈRE YAMASKA ET L'INVASION AMÉRICAINE (1)

Pendant que les deux seigneurs Barrow, père et fils, consacraient leurs énergies dans la Nouvelle-Angleterre, et y soutenaient la prépondérance anglaise contre la révolte des colonies américaines, leurs seigneuries de l'Yamaska ne furent pas indifférentes à ce mouvement belliqueux.

Si les rives de notre rivière ne furent pas le théâtre de combats, elles n'en furent pas moins une région où se déployèrent, sur tout son parcours, toutes les activités militaires.

Depuis longtemps les sauvages abénaquis avaient trouvé un passage par l'Yamaska, pour communiquer directement avec les colonies anglaises. La rivière Richelieu, qui communique encore plus directement, n'offrait pas la sécurité de circulation aux belligérants, quand elle était échelonnée de forts, depuis Sorel jusqu'au lac Champlain. La rivière Yamaska était plus déserte. La paroisse de S-Michel, fondée depuis quarante ans, n'avait pas l'importance d'aujourd'hui. Les terres riveraines de la seigneurie Barrow étaient pour la plupart occupées par des colons, dont les habitations annonçaient une récente occupation. Et ces habitations ne dépassaient pas le fief Bourchemin.

Si on remontait plus haut dans la rivière, on pouvait remarquer un commencement de village, appelé S.-Hyacinthe, de très récente fondation. Ce poste, était si peu important qu'en 1784, il est encore appelé "nouvelle paroisse sur la rivière Yamaska" desservie par un prêtre, M. G. Durouvray, qui ne reçoit pas encore ni dîmes ni grains." Et au delà S.-Hyacinthe, c'est la solitude et la sauvagerie complètes, jusqu'aux frontières des colonies anglaises.

Alors la voie était libre, par la rivière Yamaska, entre le Canada et l'Amérique anglaise.

L'invasion du Canada par les Américains en 1776 (2), se termina par un échec pour ces derniers ; mais les rebelles, qui devaient plus tard secouer le joug de la domination anglaise, n'en continuèrent pas moins après leur échec de fomenter sourdement la sédition et la rébellion parmi les Canadiens.

Confiant de gagner ces derniers à leur cause, les rebelles entretenaient une correspondance suivie avec leurs partisans de cette province.

C'était par la rivière Yamaska que les Américains faisaient parvenir leurs circulaires, qu'ils répandaient dans la province, pour engager les Canadiens à se joindre à eux dans la révolte contre l'Angleterre. En 1778, on découvrait que

(1) Ces notes sont extraites des archives du Canada (Collection Haldimand) et du Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXXI, no 3, page 85.

(2) Le gouverneur Carleton écrivait à Lord Dartmouth en Angleterre, le 7 juin de l'année précédente et dénonçait la conduite séditieuse des Anglo-Américains dans la province.

Joseph-Louis Gill, appelé communément Jos-Louis, et un sauvage appelé Taxus, tous deux de S.-François-du-Lac, et vendus à la cause américaine, se faisaient les principaux entremetteurs des correspondances.

Le fief de la rivière David, ou Runseau du Petit Lac, voisin du fief Bourgmarié-est, avait été concédé en 1741 à Joseph Deguire-Desrosiers. En 1780, et certainement avant, il appartenait à Pierre Ducalvet, sans qu'on sache comment il en était devenu le propriétaire. Depuis le commencement de la guerre, Ducalvet vendait des munitions de guerre aux rebelles américains. Il exploitait dans ce but, de vastes moulins à scier et à farine, construits sur la rivière David; et toutes ces munitions, farine, grains, planches, madriers, poudre et plomb, expédiés en Nouvelle-Angleterre, passaient par la rivière Yamaska, dans tout son parcours jusqu'à sa source. Un crique reliant la rivière du Brochet, qui se décharge dans le lac Champlain, complétait la communication.

Alors, le gouverneur du Canada, le général Haldimand, résolut, à la fin de l'année 1778, d'établir deux postes militaires sur la rivière Yamaska, l'un à Yamaska même et l'autre à S.-Hyacinthe.

Ces postes, ou casernes, ou blockhans furent établis dans le cours des années 1780 et 1781, et furent occupés par des soldats allemands, au service de l'Angleterre, sous le commandement du baron Von Riedesel (3). Celui de S.-Michel d'Yamaska, contenant 190 hommes, fut appelé Grand-Maska, et construit sur le côté opposé de l'église de S.-Michel, c'est-à-dire sur le côté-est de la rivière, à Yamaska-est. Celui de S.-Hyacinthe fut appelé Petit-Maska et construit à l'endroit où s'élève aujourd'hui cette ville, ou à quelques milles plus haut, selon l'opinion respectable de quelques-uns.

Les troupes de ces postes eurent pour mission de faire la patrouille, sur les deux rivières Yamaska et du Brochet; parce qu'on craignait une invasion de ce côté. Dans le but de prévenir toute tentative, elles devaient fournir constamment des renseignements sur l'ennemi, vers la baie de Missisquoi et autres postes voisins du lac Champlain; faire cesser le commerce de Ducalvet, saisir les correspondances, arrêter les espions, intercepter les émissaires et empêcher les désertions.

Au Grand-Maska, le capitaine Luc Schmid tenait le colonel Saint-Léger, de garnison à Sorel, au courant de tout ce qui se passait; et même des allées et venues des résidents; et ordre fut donné d'appréhender tous les étrangers. Le régime militaire régnait sur tout le parcours de l'Yamaska. Le capitaine Fraser, commandant de la garnison, s'acquittait de cette tâche: il donnait les permis de circuler aux habitants et colons de S.-Michel et de la seigneurie Barrow, pour transporter leurs bois, entailler les érables et accomplir tous les autres voyages, jusqu'au passe-port des prêtres qui voyageaient entre le Grand et le Petit-Maska.

En septembre 1780, Jos-Louis Gill, de S.-François, soupçonné d'entretenir des liaisons avec l'ennemi, fut arrêté sous l'accusation d'être porteur de correspondances, adressées de la Nouvelle-Angleterre, et envoyé à Québec comme prisonnier.

Quelques semaines plus tard, Pierre Ducalvet était aussi arrêté, et son moulin de la Rivière-David était saisi avec le contenu, lequel consistait en 250 sacs

(3) En 1776, l'Angleterre faisait avec le duc de Brunswick, et le comte de Hanau, en Allemagne, un arrangement par lequel ils devaient fournir un contingent de 4300 hommes, des armées allemandes, pour coopérer à l'apaisement de la révolte des colonies anglaises en Amérique.

de farine, 49 boisseaux de blé et quelques sacs de pois. Ses entrepôts et magasins de Montréal subirent le même sort (4).

Durant leur séjour à Yamaska, les troupes allemandes, composant le 53^{me} régiment, se rendirent coupables de rapines et de déprédations, à l'endroit des habitants du lieu, auxquels le gouverneur Haldimand avait imposé la corvée de fournir le combustible aux casernes.

A maintes reprises, ces allemands furent accusés de pénétrer, le jour et la nuit, dans les granges et les étables et de faire main basse sur moutons, cochons et volailles ; d'enlever les planches des étables, les perches et piquets de clôture et les pièces de pont, pour les convertir en combustible, de pénétrer avec effraction dans les maisons et les caves pour y enlever argent et légumes, de gripper les hardes et linges, séchant sur les cordes.

Le capitaine Schmid, dans le but de protéger ses miliciens et co-paroissiens justement indignés, aurait pris des moyens énergiques pour se prémunir contre ces brigandages, et aurait même donné avis aux habitants, un dimanche à la porte de l'église, de faire feu sur le premier soldat qui serait vu, le jour ou la nuit, proche d'une grange.

Puis, les habitants, appuyés par leur capitaine, se plaignirent au gouverneur Haldimand.

Haldimand, qui entretenait de l'estime pour Schmid, s'émut des plaintes des habitants, et ordonna d'instituer une enquête.

Elle eut lieu à Yamaska, devant une cour martiale. Nombreuses furent les pages barbouillées d'écriture par l'audition des témoins et des plaignants, et nombreuses aussi furent les lettres des officiers, dans lesquelles ils s'accusaient les uns les autres et tentaient de se disculper auprès de leurs supérieurs (5).

L'enquête ne rapporta rien aux plaignants. Mais si les officiers subalternes conduisirent cette enquête à la légère, les autorités supérieures furent plus sévères.

Trois soldats allemands avaient été condamnés à mort ; et on avait fait des instances auprès des autorités pour obtenir une commutation de peine.

Mais le 5 avril 1782, le baron Riedesel écrivait à Haldimand qu'il y avait nécessité de confirmer la sentence de mort, prononcée contre les inculpés, alléguant " qu'il fallait faire de sévères exemples, vu les crimes qui se commettent parmi les troupes brunswickoises. "

Et les trois soldats furent fusillés.

En 1780, on craignait encore une invasion du Canada par les Américains, comme en 1775, et cette fois, par la rivière Yamaska (6).

S'il en eût été ainsi, les Américains auraient pénétré jusqu'au centre du pays, sans rencontrer aucun obstacle. Le petit village de S.-Hyacinthe eût été le premier poste à subir la domination de nos voisins ; puis, par une course accélérée, par le Rapide Plat et le Rapide Ramesay, l'ennemi aurait atteint les paisibles colons de Bourchemin, de S.-Charles et Bonsecours, dont la soumission aurait été la deuxième victoire des insurgés.

(4) La propriété de Ducalvet à Montréal consistait dans un terrain, sis sur la rue S.-Paul, et sur lequel s'élevait une maison appelée " La Friponne ", tout à côté de l'église de N.-D.-de-Bonsecours. Le tout fut vendu en 1789 par Samuel Gray prévost-marchal, et acquis par la Fabrique de Notre-Dame pour la somme de £ 443 louis. C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Hospice Saint-Antoine.

(5) Les officiers anglais écrivaient habituellement en langue anglaise, tandis que les Allemands s'exprimaient exclusivement et correctement en français.

(6) Lettre de Carleton à Haldimand, 9 juillet 1780.

Durant les quelques années que les troupes anglaises et allemandes occupèrent la rivière Yamaska, elles ne cessèrent de faire de fréquentes expéditions vers la source de la rivière. Elles avaient pour but de découvrir la branche de la rivière, qui communiquait avec le chemin, dit "chemin d'Hazen", lequel ralliait la partie-nord de la baie Missisquoi avec la nouvelle-Angleterre.

Ce chemin portait le nom de Moses Hazen, qui avait autrefois vécu en Canada, et même combattu pour la prépondérance de l'Angleterre. Plus tard, franchissant la frontière, il avait épousé la cause des rebelles américains. Sous ses auspices, avait été construit le fameux chemin, qui traversait tout le territoire de l'état du Connecticut d'aujourd'hui.

En 1778, on découvrit qu'il traçait un autre chemin par la rivière S.-François, devant relier celui du Connecticut, dans le but d'une invasion (7).

Au mois d'avril 1872, le chemin d'Hazen était enfin découvert (8).

Au commencement de l'année 1783, les hostilités se ralentirent ; puis cessèrent définitivement.

Le 23 juin, le gouverneur Haldimand ordonna d'évacuer les casernes de la rivière Yamaska, et de les remettre aux propriétaires du terrain sur lesquelles elles étaient construites.

Puis les soldats anglais et allemands cessèrent de circuler sur la rivière ; et les riverains virent l'occupation militaire faire place à la paix, qui a duré jusqu'à aujourd'hui.

L'occupation militaire de la rivière Yamaska eut pour effet de donner un grand essor à la colonisation de ses terres.

Jusqu'à cette date, les concessions de terre n'avaient pas dépassé Bourchemin. Mais la guerre de l'invasion américaine ouvrit la voie aux colons, sur tout le parcours de l'Yamaska.

M. l'abbé I. Caron a écrit : " La rivière Yamaska était devenue un gros centre de colonisation. Les belles plaines de terre glaise, que cette rivière coupait en plein milieu, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des colons, qui, à partir de 1783, vinrent s'y fixer en grand nombre ; tellement qu'en 1815, le territoire au sud de S.-Hyacinthe, et s'étendant jusqu'à Farnham, était en bonne voie de défrichement." (La colonisation de la P.-Q. — page 231).

(7) Lettre du Gouverneur à Haldimand à Lord Germaine, 28 juil. 1778. Arch. can. 1883.

(8) On avait annoncé aussi que Moses Hazen avait été fait prisonnier.



PROGRÈS --- UNE ÉLECTION

VENTE DE LA SEIGNEURIE BARROW

PROGRES. — Les limites des fiefs Bonsecours et Bourgmarie-ouest étant définitivement établis, leurs terres étant toutes divisées, la plupart concédées et un grand nombre habitées, il restait encore plusieurs avantages dont étaient privés les colons, et qu'ils réclamaient avec justice pour leur avancement matériel, moral et religieux. Les voies de communication étaient insuffisantes, l'administration judiciaire était une source d'ennuis et d'embarras, et une distance de deux et quatre lieues séparaient les colons de l'église paroissiale.

La première église de S.-Aimé ne devant être érigée qu'en 1836, tous les colons établis sur les deux côtes de la rivière et sur les rangs plus éloignés, étaient desservis par S.-Michel d'Ymaaska. Les colons du fief Bourchemin eurent pourtant pendant quelques années l'avantage de parcourir une moindre distance, en fréquentant l'église de S.-Judes, érigée en 1822 et celle de S.-Hugues érigée en 1827.

En 1827, bien avant que le district de Richelieu fût érigé, ayant Sorel pour chef-lieu, la paroisse de S.-Michel appartenait encore au district des Trois-Rivières; et la seigneurie Barrow appartenait au district de Montréal. Mais les colons de Barrow suivaient tout naturellement le chemin de l'église, dans le district des Trois-Rivières, pour y transiger leurs affaires, et l'administration de la Justice devait s'opérer dans le district de Montréal. La cour de circuit avait son siège à S.-Denis pour les causes de mince importance, et à Montréal se tenait la cour des plaidoyers communs. La ligne mal définie, entre les districts de Montréal et des Trois-Rivières coupait les terres d'au-delà cent individus des seigneuries Lavallière, Sorel et Barrow; et la définition de ces limites n'enleva pas du coup tous les troubles qu'avait occasionnés cette lacune. Ajoutons aussi que la justice, dans son administration, et ici comme à maints endroits et périodes, ne fut pas toujours digne de se nom.

Joseph Desrosiers, ancien juge et capitaine de milice, écrivait d'Yamaska au gouverneur Guy Carleton, en 1769, et mentionnait tous les abus dont se rendaient coupables les officiers subalternes de Justice au détriment des colons. Les huissiers n'étaient que des "agresseurs de procès" et accumulaient des frais exorbitants pour des poursuites insignifiantes. Plus d'un pauvre colon fut souvent réduit à la plus grande misère par les vexations et les brutalités de ces agents de Justice (1).

Il faut croire que le gouverneur reçut bien d'autres plaintes que celles venant d'Yamaska, puisqu'il nomma aussitôt une commission chargée d'étudier l'administration de la Justice.

Nous osons croire que les choses s'améliorèrent quelque peu, mais la commission ne donna point pleine satisfaction. Si la justice fut mieux administrée,

(1) Arch. canad. 1890.

les sièges en étaient trop éloignés. La population entre Montréal et les Trois-Rivières était devenue assez dense et ses besoins assez fréquents, pour que l'érection d'un siège intermédiaire s'imposât.

Le 20 janvier 1796, plusieurs électeurs du bourg de William-Henry (c'était le nom de Sorel), de S.-Ours, S.-Denis, S.-François et Contrecoeur, adressaient une requête au gouvernement à Québec, à l'effet d'obtenir une cour de justice à William-Henry (2). Les colons de la seigneurie Barrow étaient inclus dans ce territoire. La requête alléguait " que le fait de tenir les cours de circuit une fois par mois à S.-Denis, on ne recouvre pas si aisément et sitôt les petites dettes, chose si requise et si nécessaire pour le bien du commerce dans les paroisses voisines. La dépense et perte de temps, que font ceux qui ont des procès à Montréal pour dettes médiocres, se trouvent souvent être plus considérables que les sommes recouvrées ". Enfin, les requérants demandaient un district entre Montréal et les Trois-Rivières, avec siège à William-Henry, pour les sommes n'excédant pas dix louis.

La requête, un mois après, fut référée à un comité ; puis deux mois encore plus tard, le 16 mai suivant, présentée à la législature et finalement rejetée.

Le 22 avril 1799, une pareille requête fut encore présentée à la législature, demandant la même faveur, alléguant les mêmes raisons avec, en plus, celle de l'éloignement d'un grand nombre et les difficultés de traverser le fleuve. Elle eut le même sort que la précédente.

Les habitants de la région de Sorel devaient attendre encore près de soixante ans avant que le district de Richelieu, eut un siège de la cour de Circuit, avec Sorel pour chef-lieu.

Les bornes entre les seigneuries Barrow et Yamaska avaient été relevées, rectifiées et acceptées de part et d'autre. Mais le gouvernement n'avait pas encore reconnu ce bornage, et partant, les lignes des districts de Montréal et des Trois-Rivières n'étaient pas encore officiellement reconnues.

En 1826 et avant, divers habitants d'Yamaska formulèrent des plaintes en ce sens. Ils alléguaient que cette lacune retardait les affaires commerciales, l'établissement des terres et l'amélioration des quartiers d'alentour ; on différait l'ouverture des chemins, et on négligeait leur entretien ; quelques-uns en profitaient jusqu'à en faire de grands abus, et même jusqu'à paralyser et empêcher l'administration de la Justice.

Forts du droit de voir cesser tous ces abus, les réclamants s'adressèrent à la législature de Québec, le 2 février 1827. Ils alléguaient en plus que deux grandes seigneuries avoisinaient la leur ; que ces seigneuries pouvaient contenir au moins cinq mille âmes ; que deux grandes paroisses pouvaient être érigées dans leur territoire ; que les colons déjà nombreux avaient demandé en vain, pendant au-delà quinze années, d'être favorisés des avantages d'une paroisse tout en offrant de bâtir église et presbytère ; mais que leurs offres et leurs demandes n'avaient pas été entendus parce que les limites de territoire n'étaient pas définies (3).

Ces deux paroisses étaient celles de S.-David, érigée en 1831, et celle de S.-Aimé, en 1836.

La législature reconnut la légitimité de la requête de ces habitants de la paroisse d'Yamaska, qui n'étaient autres que ceux des deux futures paroisses ; et le 9 février suivant, elle fit grâce à leur demande et reconnut officiellement le réajustement des bornes entre les seigneuries Lavallière, Bonsecours et Bourgmarie-est.

(2) Journal Ass. Législative.

(3) Journal Ass. Lég. 1827.

Les chemins de front des rangs de S.-Thomas, S.-Yves et S.-Pierre furent ouverts en 1828.

A la requête de plus de trente habitants des fiefs Bonsecours, Bourgmarie-ouest et Bourchemin, communément appelés la seigneurie Barrow, appartenant à la paroisse de S.-Michel d'Yamaska, Louis-René Chaussegros de Léry, grand-voyer pour le district de Montréal, présida une assemblée à cet effet le 24 septembre 1828, chez Louis Cartier dit Lafrance fils, dans la concession de S.-Thomas (4). Assistaient à l'assemblée entre autres ; Antoine Pelletier, Antoine Valois, Joseph Robidoux, Louis Cartier père et fils, Joseph Houle (5), Léon Benoît, Louis Parent, etc.

Il y fut décidé. 1° qu'un chemin de front, continuateur de celui déjà établi pour la concession de S.-Thomas, serait ouvert depuis la terre de Firmin Benoît, jusqu'à la seigneurie de S.-Ours. 2° qu'un chemin de front, continuateur du rang S.-Robert, serait ouvert pour le rang S.-Yves depuis la seigneurie de Sorel jusqu'à la ligne de Bourgmarie-ouest. 3° qu'un chemin de front, continuateur du rang S.-Prévost (ou deuxième concession de S.-Robert), serait ouvert dans toute la largeur de l'allonge Sainte-Sophie. Le texte du procès-verbal ajoute: le long de la décharge. Les ponts seront construits et entretenus par tous ceux qui y mettront de l'eau.

Le 31 mai 1833, à la requête de Thomas Barrow, Pierre-Louis Panet (6), successeur de Chaussegros de Léry à la charge de grand-voyer, après la lecture de la requête faite à Yamaska et à S.-Judès, ordonna l'ouverture des chemins du fief S.-Charles.

L'assemblée se tint chez le capitaine Joseph Lambert. Le tracé des rangs et routes, fait par Jean-Olivier Arcand avec l'aide de Henry Penton et François Lambert, assermentés comme chaîneurs, fut lu et adopté. Et il fut ordonné d'ouvrir tous les chemins de front des concessions du fief S.-Charles, à savoir : le rang du long de la rivière, le rang double du deuxième et troisième et le quatrième ; en plus la route qui part de la traverse du village jusqu'au bout du quatrième rang. Ces chemins devaient être faits sous la surveillance de David Daniel, inspecteur des chemins et ponts pour le fief S.-Charles. Les chemins auront trente pieds de largeur et entre deux fossés.

Quant au chemin du bord de l'eau, il partira de chez Henry Penton, dont la terre fut occupée plus tard par Eusèbe Robidoux, où le chemin avait déjà été verbalisé, jusqu'à la ligne nord-est de Bourchemin. Les intéressés devaient avoir deux années pour construire ce chemin et tous les ponts qu'il nécessitait, toutes les coulées, qui sont nombreuses, seront comblées de pierre. Les intéressés seront tous ceux qui y mettent de l'eau, et tous ces ponts seront entretenus en commun par tous les propriétaires. Le chemin passant en biais sur la terre de François Giguère (fils de Louis) sera fait par les propriétaires au-dessus de lui, après quoi l'entretien restera à la charge dudit François Giguère.

* * *

UNE ELECTION. — En 1791, l'Angleterre avait donné au Canada une constitution par laquelle il pouvait se gouverner par des représentants, élus par le peuple. La province du Bas-Canada, ou Québec, était divisée en vingt-sept

(4) Arch. seign.

(5) Joseph Houle était le grand-père de l'abbé J.-B. Houle, ancien curé de S.-Aimé.

(6) Pierre-Louis Panet fut le dernier grand-voyer du district de Montréal. En 1841, le gouvernement abolit cette charge.

comtés, avec droit d'élire deux députés par comté. Dans un grand nombre de circonscriptions électorales, des Canadiens français, composant la presque totalité de leurs comtés, avaient élu des citoyens de langue anglaise, par loyauté à la couronne britannique, ou par simple déférence à la nationalité anglaise. Le comté de Richelieu fut un de ces derniers en élisant John Barnes, son premier député en 1791, quand James Sawers en était l'officier rapporteur. Un grand nombre des comtés du Bas-Canada avaient été baptisés de noms anglais.

Le territoire, qui englobe aujourd'hui les comtés d'Yamaska et de Drummond, s'appelait le comté de Buckinghamshire; le comté de Verchères s'appelait Surrey. Et la population de langue anglaise de la ville de Sorel à cette époque égalait en nombre celle de langue française.

Comme une certaine clique de députés de langue anglaise, abusant de la confiance qu'on avait reposée en eux, fit preuve de fanatisme contre les Canadiens et leur langue, ces derniers se ravisèrent bientôt; entre autres, le comté de Richelieu en 1796 élut, pour ses députés au parlement provincial, Benjamin Cherrier et Charles Millette, quand l'officier-rapporteur en fut Henry Crébassa. Depuis ce temps, à l'exception près, les députés de Richelieu furent toujours presque tous des Canadiens français.

Une élection de nos députés à la législature, il y a cent ans, ressemblait de beaucoup, et sur plusieurs points, à nos élections d'aujourd'hui, et surtout par leur contestation. Les hommes changent et se succèdent, mais les gouvernements, tout en changeant de couleur politique, ont presque toujours été aussi conservateurs des intérêts personnels que libéraux à entraver le droit et la Justice.

Racontons en peu de mots une élection dans le comté de Richelieu en 1824. Le comté, encore restreint quant au nombre d'électeurs, était vaste en territoire. Il comprenait les paroisses de Sorel, S.-Denis, S.-Ours, S.-Charles, S.-Hyacinthe, La Présentation, S.-Damase, S.-Césaire et toute la seigneurie Barrow, laquelle comptait à l'époque deux cent vingt électeurs. La ville de Sorel, (Bourg William-Henry) était un comté et élisait son député; l'élection durait trois jours, à raison probable de la difficulté des communications. Aimé Massue non encore seigneur de Barrow, représentait le comté de Surrey, aujourd'hui Verchères.

Roch de S.-Ours, seigneur de S.-Ours, et Jean Dessaulles, seigneur de S.-Hyacinthe, se portaient candidats, contre J.-B. Blanchet et Louis Bourdages, en novembre 1824, dans le comté de Richelieu.

Sans pouvoir raconter au vrai toutes les phases de la cabale et de la tenue des polls, R. de S.-Ours et Jean Dessaulles furent déclarés élus. Les deux adversaires battus se récrièrent, alléguant qu'il y avait eu grabuge et injustice, prirent le parti de tirer vengeance, et résolurent de contester l'élection devant le prochain parlement.

À l'ouverture de ce dernier, le 19 janvier 1825, un groupe d'électeurs intéressés présenta une requête à l'effet de faire annuler l'élection de Richelieu. Les principaux griefs allégués furent les suivants :

Pierre Grisé, officier rapporteur, n'avait pas voulu accepter ni inscrire les noms des électeurs qu'il savait devoir voter pour les candidats Blanchet et Bourdages.

Pierre Grisé avait inscrit, hors de la salle du poll, un grand nombre de noms, sous la dictée de S.-Ours et Dessaulles.

L'officier rapporteur et le gardien avaient souffert l'influence de Pierre-Dominique Debartzch, beau-frère de S.-Ours, faisant des discours séditieux dans la salle du poll.

L'officier rapporteur et le gardien avaient souffert que l'entrée ne fût libre à tous les électeurs.

Ces deux officiers empêchèrent environ 1200 électeurs de voter en refusant d'enregistrer leur vote en faveur de Blanchet et Bourdages.

Avant la fermeture du poll et le décompte des bulletins S.-Ours et Dessaulles ont préparé, en face du poll, tant ils étaient sûrs du vol de leur élection, un char triomphal traîné par quatre chevaux.

Jean Dessaulles, dans la salle du poll, tenait son livre de seigneurie ouvert à la vue des tenanciers, et disait aux partisans de Blanchet et Bourdages endettés envers lui: " Vous me devez tant ", et requit un huissier pour les faire payer immédiatement.

Des femmes (le suffrage féminin n'existait pas à cette époque) et des jeunes gens mineurs ont voté deux et trois fois pour S.-Ours et Dessaulles.

Il n'a pas été question de rhum (le whisky du temps) ni d'argent mis en circulation, mais les griefs étaient déjà suffisants pour faire pendre sans procès tous les accusés.

Voici en peu de mots comment on procéda à la chambre sur le bill de contestation de cette élection.

Le 21 janvier, le bill est présenté, après avoir été lu; et la chambre déclara qu'elle l'a reçu.

Le 24, la chambre décide que le bill sera pris en considération.

Le 31, elle décide que, dans un mois, elle examinera les témoins.

Le 5 février, un samedi, les promoteurs du bill le ramenant sur le tapis, la chambre décide que la question est remise à lundi prochain.

Le 7, le vote est pris sur la valeur du cautionnement des pétitionnaires, lequel cautionnement étant déclaré non conforme à la loi, est rejeté par un vote de 19 contre 8. Aimé Massue fut du nombre des 19, les voteurs de la seigneurie Barrow, qui n'étaient pas encore ses censitaires, lui étant bien indifférents.

Enfin, le 23 février, une nouvelle pétition des contestants étant encore présentée, elle fut finalement rejetée par un vote de 18 contre 7 (7). Qui sait si parmi les 18 le bon nombre devait son élection à la franche honnêteté?

On a vu, bien des fois depuis 1825, nos députés prendre la même attitude sur des questions semblables. Mais il ne faut pas trop les en blâmer, puisque leurs grands-pères leur en ont donné l'exemple.

* * *

VENTE. — En 1822, commença le démembrement de la seigneurie de madame Barrow, comme on l'appelait encore, malgré que cette dame fût décédée depuis l'an 1807. Sa fille Margaret Barrow célibataire, soeur du lieutenant Thomas James Barrow, était devenue héritière du fief Bourgmarie-Est (Partie du côté de S.-David), et résidait à Londres, Angleterre. Sa condition et son éloignement l'empêchaient d'exploiter sa seigneurie avec avantage.

Le 22 juin 1822, par un document qu'on trouve dans les archives de Montréal (Not. Lukin), elle autorise Samuel Gale, avocat de cette ville, à vendre sa seigneurie de Bourgmarie-Est: le document, contre-signé par deux témoins, Alexander Gibbon, de la place Alfred, carré Bedford, et Isaac C. Sanderson, commis chez William Leblanc, rue New-Bridge, Londres, est sanctionné par le Lord-Maire de Londres, le 25 juin 1822.

Le 28 octobre suivant, par acte devant le notaire Henry Griffin (8), Samuel Gale vendait pour 1300 louis le fief Bourgmarie-Est à Josias Wurtele

(7) Journal de l'Assemblée Législative 1825.

(8) Arch. de Montréal.

dont les descendants sont encore les propriétaires : ce fief fait aujourd'hui partie de la seigneurie de la rivière David.

Le seigneur d'un fief avait seul le droit de faire des concessions dans ce fief et d'en recevoir des rentes et cens ; le censitaire ou colon ne pouvait sous-concéder la terre qu'il avait reçue du seigneur à un autre colon et percevoir des rentes de ce dernier.

En 1822, Isaïe Lacourse s'était fait concéder une terre dans Bourgmarie-Ouest, réserve Sainte-Sophie ; puis ensuite en concédait une partie à Michel Badayac dit Laplante, à titre de redevance annuelle, tout comme un seigneur. Samuel Gale, au nom de Margaret Barrow, attaqua devant la cour du Banc du Roi, à Montréal, la validité de cette transaction. La cour donna gain de cause à la seigneuresse Barrow et, le 12 février 1830, Isaïe Lacourse fut "condamné à ne plus exercer aucun droit comme seigneur" : la concession de trois arpents par quatorze faite à Michel Badayac dit Laplante fut annulée.

En plus, le 15 juin suivant, ce dernier fut condamné à payer 12 louis, 15 chelins pour rente et cens seigneuriaux, lots et ventes, avec intérêts et frais de cour. Comme Badayac ne put satisfaire à l'exécution de ce dernier jugement, la seigneuresse, par un nouvel ordre de la cour le 9 octobre suivant, fit saisir les biens de Badayac dans le but de solder les frais, amendes et redevances, lesquels se montèrent à 19 louis, 10 chelins et un denier.

En 1833, Thomas James Barrow réside à New-York : il est qualifié lieutenant-colonel réformé du régiment "Goldstream" des gardes de Sa Majesté britannique. Par un document sous seing privé, dont l'original est déposé dans les archives de Montréal (Not. Lukin) le premier juillet 1833, Barrow s'affirme seul fils de Thomas Barrow, ancien "major général dans l'armée anglaise", et héritier du fief S.-Charles par le testament de sa mère. Par ce document il autorise Samuel Gale, avocat de Montréal, à vendre son fief S.-Charles et à en tirer un prix raisonnable et équitable.

Muni de cette procuration, Samuel Gale vend à Aimé Massue le fief S.-Charles, le premier octobre de la même année (Archives de Montréal, notaire Lukin), avec la charge des droits et devoirs féodaux envers le Roi, pour la somme de 1845 livres, cours actuel (\$7,380). La moitié de la somme est payée séance tenante et la différence est soldée le 21 juin 1834, quand l'acquéreur a reçu ses lettres et sentence de ratification.

La seigneurie Barrow était en partie vendue : Margueret Barrow avait vendu le fief Bourgmarie-Est à Josias Wurtele ; Thomas James Barrow avait vendu le fief S.-Charles à Aimé Massue. Les trois autres fiefs, Bonsecours, Bourgmarie-Ouest et Bourchemin-Ouest étaient devenus le partage de Jane Ann Barrow, fille de Thomas James. Nous n'avons pu contrôler les documents par lesquels ce dernier, résidant à New-York, avait cédé les fiefs à sa fille résidant à Londres. Mais les faits subséquents font preuve que le père les lui avait bien cédés (9).

Le même Samuel Gale, qui résidait à Montréal, était le procureur de la famille Barrow, dont les membres résidaient aux Etats-Unis et à Londres. Il avait déjà vendu les fiefs Bourgmarie-Ouest et S.-Charles, il devait vendre encore les autres.

(9) Nous n'avons pas les dates de naissance et de mort de Thomas James Barrow. Mais en supposant qu'il eut au moins vingt-cinq ans quand il fut promu capitaine en 1778, il serait né vers 1753. En 1820, alors qu'il aurait eu 67 ans, il était à sa retraite ; en 1833, vieillard de 80 ans. Samuel Gale vendait au mois de juillet, une partie de ses fiefs. Au mois d'octobre de la même année, sa fille est qualifiée héritière. Ce qui fait conclure que Ths. Barrow a dû mourir entre juillet et octobre 1833.

Le premier octobre 1833, Gale, au nom de Jane Ann Barrow, fille majeure usant de ses droits et résidant à Londres, vend à Aimé Massue la seigneurie de Bonsecours, avec la condition de " la charge des droits et devoirs féodaux envers le roi ", pour la somme de 2455 louis. De cette somme, 1077 louis sont payés lors de la transaction du contrat ; le sieur Massue payait la différence, 1378 louis, le 21 février de l'année suivante (Not. Lukin, arch. de Montréal).

Quinze mois après cette vente, les derniers fiefs de la seigneurie étaient vendus. Le 13 janvier 1835, Samuel Gale, devenu juge de la cour du Banc du Roi, district de Montréal, transige avec le même Aimé Massue la vente des fiefs suivants :

1° la partie de Bourgmarie-Ouest, située sur le côté ouest de l'Yamaska, concédée à Marie-Joseph Fézeret en 1708, comprenant 50 arpents de front, par deux lieues moins un arpent de profondeur, joignant par le sud-ouest la seigneurie Bourchemin, par le nord-est la seigneurie Charron, et par le nord-ouest la seigneurie Sorel ;

2° la partie du fief Bourchemin, située sur le côté ouest de l'Yamaska, bornée d'un côté à la seigneurie S.-Ours, de l'autre à Bourgmarie-Ouest, au front à l'Yamaska, et en arrière à la seigneurie Sorel ; le tout pour la somme de 2250 louis. Aimé Massue versa 900 louis au comptant, et solda la différence, 1350 louis le 2 juin de la même année (Not. Lukin, arch. de Montréal).

Comme les seigneurs et seigneuses Barrow vivaient éloignés de leurs domaines et que les rentes seigneuriales étaient perçues par des agents plus ou moins intéressés, la perception était certainement négligée. Les censitaires de Bonsecours étaient plus endettés que ceux de S.-Charles ; du moins, si l'on tient compte que les premiers étant plus nombreux, la somme totale due au seigneur dépassait de beaucoup la dette de ces derniers.

Le droit du seigneur sur la terre de son censitaire ne se perd pas, et demeure imprescriptible. Si nos lois modernes reconnaissent que la rente annuelle, non payée pendant un certain nombre d'années, demeure éteinte, la rente actuelle et future reste toujours due au seigneur.

Thomas et Jane Barrow, vendant leurs fiefs, ne vendaient que la rente future, due par les censitaires, et non les arrérages. C'est pourquoi, désirant se départir de toute créance contre leurs franc-tenanciers, ils cédèrent aussi leurs créances d'arrérages au nouvel acquéreur des fiefs.

Et le même jour, 13 janvier, devant le même notaire, par un acte distinct, Samuel Gale, au nom de Thomas et de Jane Barrow, vendit à Aimé Massue, " toutes les rentes seigneuriales, tous les arrérages de ces rentes, lods et ventes, dûs par certains censitaires des deux fiefs Bonsecours et S.-Charles ", pour la somme de 250 louis, soit 240 louis pour Bonsecours et 10 louis pour S.-Charles.

Thomas Barrow, en 1772, avait réuni en sa possession les quatre fiefs, lesquels étaient devenus le partage des membres de sa famille. De cette dernière, Aimé Massue les avait acquis un à un, et en faisait un seul domaine, devenu enfin la seigneurie Massue.

Bourchemin avait été payé 2250 louis ; S.-Charles, 1845 louis ; Bonsecours, 2455 louis ; arrérages de rente, 250 louis ; total 6800 louis, soit \$27200.00.

Bonsecours, qui forme à peu près la paroisse et le village de S.-Aimé, avait été estimé le plus cher d'entre tous. Ses terres déjà concédées en totalité en 1835, produisaient déjà une belle somme de rentes. En plus, sa position topographique, choisie et appréciée par les seigneurs précédents, ajoutait à sa valeur.

Les seigneurs et seigneuses Barrow ont passé à leur tour. Ils ont contribué pour une bonne part à la colonisation de la seigneurie Massue.

Thomas Barrow a laissé son nom à un des principaux rangs de concession, traversant dans toute leur étendue les paroisses de S.-Robert, S.-Aimé et S.-Louis. Si son projet de construction d'église en 1784 eut réussi, dans lequel il appelle sa nouvelle paroisse " fabrique de S.-Thomas ", la paroisse de S.-Aimé aurait été nommée plutôt paroisse de S.-Thomas. Pendant longtemps, toute la seigneurie porta le nom de Barrow ; et jusqu'à l'érection de S.-Marcel en paroisse, le deuxième rang du fief S.-Charles fut communément appelé rang de Barrow. M. Aignan Aimé Massue en 1842, était déjà propriétaire des quatre fiefs depuis dix ans, et se mariant en seconde noce à Varennes, il s'est qualifié " seigneur de Barrow ", dans l'acte de son mariage. Enfin en 1851, le protonotaire du district de Richelieu, recevant les registres du curé de S.-Aimé, mentionne ce dernier, curé de S.-Aimé de Barrow.

A la cession du Canada, la couronne britannique avait reconnu et laissé subsister le régime seigneurial, avec toutes ses prérogatives.

Aimé Massue, le nouveau seigneur, devait comme tous ses prédécesseurs, rendre la foi et hommage de ses fiefs à l'autorité civile, malgré que cette cérémonie n'eût plus l'importance et la solennité d'autrefois. Dès le 9 mai 1834, il donnait une procuration à son frère Louis Massue, résidant à Québec, pour le représenter ; et ce dernier, le 2 juillet suivant, au nom d'Aimé Massue, rendant foi et hommage à Québec, entre les mains du baron Mathew-Withworth Aylmer, gouverneur-général du Canada.

Les honoraires et frais des foi et hommage, à cette époque, étaient assez considérables. Ils s'élevèrent pour chacun des quatre fiefs, S.-Charles, Bonsecours, Bourchemin et Bourgmarié, à la somme de cinq louis, seize chelins et huit deniers pour les honoraires de la couronne ; et en plus, à la somme de quatre louis, trois chelins et quatre deniers, pour les honoraires du greffier du papier-terrier ; soit formant un total de \$160.00.

PRECIS DES MUTATIONS DES QUATRE FIEFS DE LA SEIGNEURIE MASSUE

BOURCHEMIN-OUEST	S.-CHARLES	BONSECOURS	BOURGMARIE-OUEST
Sieur de Bourchemin cessionnaire, 1695.	René Fézeret concess. 1701.	Frère François Charon concess. 1702.	Marie-Joseph Fézeret, épouse de Gabriel de Thiersant, concess. 1708.
M. Anne Bourchemin et René Guay, héritiers, 1697-1703.	Cap. Henri de Thiersant héritier, 1720.	René Fézeret acquéreur, 1702, 300 lbs.	Cap. Henri de Thiersant et Abbé Pierre-François de Thiersant, héritiers.
Rigaud de Vaudreuil, 1724, acquéreur : 320 lbs et Rigaud de Cavagnal acquéreur, 1725, 50 lbs.	George Jackson acquéreur, 1764, 10000 francs.	Cap. Henri de Thiersant héritier, 1720.	George Jackson, acq. 1764.
Evêque Dosquet, 1731, 1000 lbs.	Thomas Barrow acquéreur, 1772,	Thomas Barrow acquéreur, 1764.	Thomas Barrow, acq. 1772.
Louise de Ramezay donataire, 1746.	Ths. James Barrow 800 louis.	Thomas Barrow acquéreur, 1772.	Ths. James Barrow héritier, 1779.
Thomas Barrow 3000 chelins, 1774.	Ths. James Barrow héritier, 1779.	Dame Thomas Barrow héritier, 1779.	Dame Thomas Barrow acquéreur, 1789.
Ths. James Barrow héritier, 1779.	Dame Thomas Barrow 1900 louis, 1789.	Dame Thomas Barrow acquéreur, 1789.	Ths. James Barrow héritier, 1807.
Dame Thomas Barrow acquéreur, 1900 louis, 1789.	Ths. James Barrow héritier, 1807.	Ths. James Barrow héritier, 1807.	Jane Ann Barrow héritière, 1833.
Ths. James Barrow héritier, 1807.	Aimé Massue acquéreur, 1833, 1845 louis.	Jane Ann Barrow héritière, 1833.	Aimé Massue, acq. 1835, 2250 louis.
Jane Ann Barrow héritière, 1833.		Aimé Massue acquéreur, 1833, 2455 louis.	Avec Bourchemin-Ouest.
Aimé Massue, acq. 2250 louis, 1835.			
Avec Bourgmarie-Ouest.			



GÉNÉALOGIE MASSUE

I — *Massue, Nicolas*, fils d'Edme Massue, greffier au parlement d'Orléans, France, et d'Anne Mignau, de la paroisse de S.-Donatien, diocèse d'Angers, arriva en Canada vers 1720 ; s'établit d'abord à Québec ; épousa à Beauport, le 30 septembre 1743, Madeleine Vallée, fille de Pierre Vincent Vallée et de Madeleine Coureau de La Côte ; vers 1748, vint s'établir à Varennes, où il se livra au commerce de grains ; mourut à Belœil le 17 octobre 1787, âgé de 84 ans.

Madeline Vallée est décédée à Varennes le 26 décembre 1766.

Nicolas Massue, par un commerce des plus florissants, s'acquit une fortune assez rondelette. En 1772, il rendit compte des biens administrés sous le régime de communauté avec sa défunte épouse, et on voit figurer les chiffres suivants dans l'acte d'inventaire des biens (Not. Bouvet, arch. de Montréal) :

Les meubles sont évalués à.....	2503	francs
Argent monnayé	1204	"
Blé et pois	2780	"
Marchandises générales de magasin.....	5625	"
Immeubles	2294	"
Dettes de livres au crédit.....	41025	"
	55431	"
Dépenses	14210	"
	41221	francs

Cette somme, plus de 40,000 francs, était pour le temps très considérable. Peu de citoyens du pays, y compris les plus riches seigneurs, jouissaient d'une telle fortune.

Quand l'intendant Bigot émit des ordonnances et des lettres de change sur le trésor royal pour solder les dépenses de la guerre de 1760, Nicolas Massue s'était rendu créancier de la somme de 11,260 lbs, qu'il réclamait en 1763. S'il perdit la majeure partie de cette créance, comme il arriva à un grand nombre de Canadiens de l'époque, cette perte ne semble pas avoir beaucoup affecté sa fortune.

Issus : *Louis*, bap. Québec 20 sept. 1745.

Marie-Madeleine, bap. Québec 14 oct. 1746, mariée Varennes 28 janv. 1772 à François-Régis Loisel, notaire à l'Assomption.

Gaspard, bap. Varennes 13 janv. 1750, marié à Boucherville 4 août 1772 à Marie-Joseph Huet du Lude, fille de Pierre Huet du Lude et Marie-Joseph Bernard ; inhumé à Varennes 1er juin 1792 dans l'église, du côté de l'Épître. Il était co-seigneur de Varennes.

Isidore, bap. Varennes 7 avril 1751 et inhumé 21 août suivant.

Pélagie, bap. 1750, mariée Varennes 10 sept. 1771 à Laurent Morand (Laurent et Louise-Thérèse Mongeau-Margeon) inhumée Montréal 22 déc. 1815, âgée de 65 ans.

Jean-Nicolas, bap. Varennes 12 janv. 1761.

Marie-Louise, bap. mariée Varennes 28 janv. 1783 à Alexis Lepelé, sieur de Mezières (Alexis et Marie-Louise Leduc).

II — *Massue Gaspard* et Marie-Joseph Huet.

Issus : (Tous baptisés à Varennes).

Marie-Joseph-Hyacinthe, bap. 15 avril 1773, mariée 28 août 1797 à Etienne Duchesnois, marchand (Etienne et Françoise Leroux), inhumée Varennes 3 avril 1824.

Etienne-Gaspard-Romain, bap. 9 août 1776 (1).

Nicolas-René-Mathieu, bap. 19 sept. 1779, marchand d'abord à Québec, puis à Varennes, décédé à ce dernier endroit, 7 juillet 1842. Il était célibataire.

Aignan-Aimé, bap. 10 oct. 1781, marié 1^o Varennes 28 nov. 1811, à Célestine Richard (veuve de François Campeau), fille d'Urbain Richard, capitaine de milice et de Louise Sénéchal ; marié 2^o Varennes 22 sept. 1842, à Suzanne-Éléonore Perrault, veuve de Jacques Lemoyne de Martigny ; membre du Parlement en 1825 pour le comté de Surrey (aujourd'hui Verchères) ; premier seigneur du nom de S.-Aimé ; mourut à Varennes le 2 février 1866.

Il fut l'acquéreur des quatre fiefs de la rivière Yamaska.

En l'an 1830, Aignan-Aimé Massue et Augustin Cartier étaient nommés commissaires par la législature de Québec, pour ouvrir et construire un chemin entre Varennes et Belœil, y compris quatre ponts considérables.

Dans son journal, Amury Girod mentionne que, le 18 novembre 1837, Aignan-A. Massue et Alexis Massue se sont unis pour arrêter l'insurrection.

Louis-Joseph, bap. 4 avril 1786, marié à Québec 13 janv. 1824, à Elisabeth Anne Marett, fille de James Lamprière Marett négociant et de Henriette Boone.

Il fut longtemps à la tête du commerce de Québec et devint un des plus riches négociants du pays. Il se distingua toujours par une probité à toute épreuve, et jamais sa bourse ne fut fermée aux entreprises publiques et aux œuvres de charité.

Aux élections générales de 1841, M. Massue fut candidat à la haute-ville de Québec. Il fut battu parce qu'on avait privé une partie considérable de la population de la franchise électorale.

Le 4 septembre 1843, il fut appelé au Conseil législatif de la province du Canada. Il résigna en mai 1851 pour accepter la charge de contrôleur de la douane au port de Québec.

L'honorable M. Massue décéda à Québec le 4 juillet 1869, à l'âge de 83 ans.

"L'honorable M. Massue, disait le Courrier du Canada du 5 juillet 1869, eût pu laisser une grande fortune à ceux qui le pleurent en ce moment, mais une probité aussi noble que scrupuleuse, une grande délicatesse, enfin une générosité sans bornes pour des amis malheureux, ne le lui ont pas permis. En revanche, il laisse à sa famille le plus beau, le plus noble des héritages : une mémoire vénérée, un nom pur de toute souillure, entouré de l'estime et de l'admiration de tous."

La cause principale des malheurs financiers de Louis Massue furent sa grande générosité comme citoyen et un manque de sévérité comme banquier ; le dernier coup qui le ruina fut la banqueroute de Pierre Boisseau, gros mar-

(1) En 1802, Gaspard Massue achetait de Jean-Baptiste Novellet-Bonaf sa part dans la seigneurie de Varennes. (Bull. rech. hist. XXX, 103).

chand de Québec. Ce dernier était alors redevable de sommes considérables à la Banque de Québec, dont Louis Massue était l'un des directeurs responsables. Nous avons pu recueillir entre autres dans les archives seigneuriales que Louis Massue, de concert avec Gaspard son neveu, s'était tenu personnellement responsable d'une somme de 750 louis envers la maison Boisseau. Comme les institutions financières, corps sans âme, sont toujours inexorables, elles obtinrent dans ce cas, par le moyen des tribunaux, de se sauvegarder en s'attaquant à la richesse, fruit du talent honnête et laborieux, et nous pourrions ajouter, en protégeant la malhonnêteté.

Louis Massue fut la victime immolée. Toutes ses propriétés furent saisies et vendues à l'enchère.

Le 21 septembre 1849, il écrivait à Gaspard Massue, seigneur de S.-Aimé : " C'est ce pauvre Lemoine, mon gendre, qui me soutient en partie en ce moment, et jusqu'à ce que je puisse obtenir ou me procurer quelque moyen de vivre.

" Bien triste et pénible situation ! mais que la volonté de Dieu soit bénie ; il me donne la santé ; c'est encore beaucoup. "



AIGNAN-A. MASSUE

Louis Massue fut un grand propriétaire des Cantons de l'Est, dits les " Bois-francs " ; l'un des fondateurs de la Banque de Québec ; trésorier, puis président de la Canada Fire Insurance Co. (Québec Gazette 2 sept. 1840) ; vice-président de la Quebec Provident & Savings Bank ; un des sept commissaires des Asiles des Aliénés.

M. J.-E. Bellemare, dans l'histoire de la Baie-du-Febvre, mentionne que Louis Massue, en 1833, céda gratuitement, dans le dixième rang du township de Blandford, tout le terrain nécessaire à la construction de l'église S.-Louis de Blandford et autres fins du culte.

III — *Massue, Louis et Elisabeth Marett.*

Issue: *Henriette*, bap... mariée à Québec le 14 septembre 1846 à Alexandre-Olivier Lemoine, notaire à Québec, fils de Guillaume-Henri Lemoine et de Marie Lindsay.

III — *Massue, Aignan-Aimé et Céleste Richard (2).*

Issus : (Tous baptisés à Varennes).

Gaspard-Aimé, bap. 5 déc. 1812, marié Varennes 5 janv. 1843 à Appolline Julie Lussier, fille d'Eustache Lussier et de Julie Gauthier-St-Germain ; décédé à S.-Aimé 15 juillet 1875 ; inhumé sous le banc seigneurial.

Paschal-Narcisse, bap. 11 avril et sépult. 30 août 1814.

Apolline-Caroline, bap. 19 avril 1815, sép. 29 sept. 1816.

Auguste-Huet, bap. 20 août, sép. 3 sept. 1817.

Josephite-Mathilde, bap. 16 juillet, sép. 23 juillet 1819.

Josephite-Caroline, bap. 27 fév. sép. 8 août 1821.

Louise-Esther, bap. 15 mars, sép. 9 juillet 1823.

Louis-Ariste-Huet, bap. 4 nov. 1828, marié Québec le 23 sept. 1850 à Esther-Appolline Perrault, née le 3 février 1829 ; député du comté de Richelieu à la Chambre des communes en 1881, seigneur de la Trinité et de S.-Michel, décédé Varennes 17 juin 1891.

(2) Céleste Richard, bap. Varennes 27 oct. 1784, était mariée en premières nocces à Boucherville 11 nov. 1799 à François Campeau, lequel est décédé à Montréal le 27 avril 1804, âgé de 27 ans, et inhumé dans l'église de Varennes 9 juin 1835.

IV — *Massue, Gaspard-Aimé* et Appoline-Julie Lussier.

Issus : (Tous baptisés à S.-Aimé).

Marie-Julie-Josephite-Anne, bap. 30 oct. 1843, sép. 21 février 1860, inhumée sous le banc seigneurial.

Aimé-Félix-Charles-Alexandre-Henry-Fitz, bap. 14 avril 1845, sép. 14 mars 1851, inhumé sous le banc seigneurial.

Louis-Philippe-Elzéar, bap. 24 mars 1847, déc. 11 janv. 1866, inhumé sous le banc seigneurial.

Marie-Louise-Henriette-Eliza, bap. 25 mars 1849, mariée S.-Aimé 24 nov. 1868 à Gustave-Adolphe Drolet, avocat, ancien zouave pontifical, commandeur de l'Ordre militaire de S.-Grégoire-le-Grand, chevalier de la Légion d'honneur (fils de Charles-René Drolet et de Hélène-Flavie Chicou-Duvert), décédé à Montréal 9 avril 1900.

Louise-Anne-Caroline-Eugénie, bap. 29 déc. 1850, sépult. 9 mars 1851.

Aimé-Charles-Eustache, bap. 19 août 1852, déc. 11 oct. 1853, inhumé dans l'église.

Marie-Louise-Hélène, bap. 16 mai 1855, mariée S.-Aimé 10 fév. 1874 à Alexandre-Aimé Lussier, seigneur de Varennes, (fils de Félix Lussier et d'Angélique Deschamps), décédée Varennes le 6 février 1909.

Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Edouard-Aimé, bap. 18 oct. 1860 ; troisième seigneur de S.-Aimé ; élu député au parlement fédéral en 1890, décédé célibataire 14 avril 1891, et inhumé sous le banc seigneurial.

IV — *Massue, Louis-Huet* et Appoline Perrault.

Issus : (Tous baptisés à Varennes).

Céleste-Esther, bap. 5 sept. 1851, sép. 19 mai 1852.

Louis-Aimé, bap. 29 sept. 1852, marié S.-Jacques Montréal 14 avril 1875, à Joséphine-Amanda Pominville, fille de Pierre Pominville et de M.-Louise Painchaud ; seigneur de la Trinité et de S.-Michel ; décédé Varennes 23 juil. 1920.

Esther, bap. 24 mars 1854, sép. 15 mars 1856.

M.-Josephite-Anne, bap. 20 sept. 1855, décédée à Montréal le 29 avril et inhumée à Varennes le 2 mai 1924.

M.-Céleste-Mathilde, bap. 20 mars 1857, dite Sœur-du-Divin-Cœur, Monastère du Précieux-Sang, à Ottawa, sép. avril 1916.

Marie-Félix, bap. 4 janv. 1859, mariée Varennes 5 avril 1880 à François-Eugène Gamelin Simard notaire (Joseph et Caroline Guilbault), sép. Varennes 6 juillet 1904.

M.-Henriette-Esther, bap. 29 oct. 1860.

Marie-Renée-Régina-Apolline, bap. 27 janv. 1862, sép. Varennes 25 août 1916, noyée accidentellement.

Aimée-Eléonore, bap. 5 juin 1864, mariée Varennes 13 oct. 1886, à Achille-Charles-Félix Belleau (Edouard-Sévérin Belleau et Eléonore Fortier).

Marie-Anne, bap. 24 déc. 1865, sép. 23 août 1866.

Gaspard-François-Xavier, bap. 28 sept. 1867, marié 1° à S.-Jacques de Montréal 29 avril 1890 à Georgiana-Caroline Skelly (fille de James Skelly et de Louise-Amélie Archambault) ; marié 2° à Varennes 9 sept. 1901, à Charlotte-Gabrielle Lemoine de Martigny (fille d'Adélaré Vite L. de Martigny et de Malvina L. de Martigny).

Charles-Paul, bap. 4 sept. 1869, sép. 10 mai 1876.

Joseph-Gustave, bap. 29 février 1872, marié Varennes 9 mai 1898, à Anne-Alexandrine Girard (fille de Marc-Amable Girard, sénateur et premier ministre du Manitoba et d'Aurélié Lamothe).

René-Nicolas, bap. 4 mars, sép. 15 déc. 1874.

V — *Drolet, Gustave* et Eliza Massue.

Issus : *Pie-Charles-Aimé-Gustave-Massue*, bap. à Notre-Dame de Montréal 13 oct. 1869, marié S.-Jacques de Montréal 14 janv. 1896 à Marie-Louise-Elodie Plante (fille de Philippe-Elzéar Plante médecin et de Normandine-Elodie Ledue) ; quatrième seigneur de S.-Aime, décédé à S.-Viateur d'Outremont, Montréal, le 9 déc. 1925.

Louis-René-Raoul, bap. N.-D. de Montréal 26 avril 1871, marié à S.-Médard de Paris, France, 26 mai 1917, à Joséphine Dufresne (fille de Louis Dufresne et de Joséphine Cornillon), née à Thonon près d'Annecy, France.

Marie-Louise-Eliza-Julie, bap. N.-D. de Montréal 4 déc. 1872, mariée S.-Jacques de Montréal 15 sept. 1892 au docteur Camille Laviolette (fils de Godefroi et d'Octavie Globensky).

Pie-Joseph-Fernand-Edmond-Bouveau, bap. S.-Jean-Baptiste Montréal le 16 avril 1876, avocat, marié à S.-Julien de Tours, France, le 25 mars 1909, à Emille-Camille Camin, née à S.-Pierre-des-Corps, près Tours, France, le 31 janv. 1887, fille de Louis Camin, ingénieur-civil et de Louise-Léontine Guénault.

Léon-Philippe-Emile, bap. S.-Jean-Baptiste Montréal 11 oct. 1879, décédé Montréal 8 février 1883.

V — *Massue, Louis-Aimé* et Joséphine-Amanda Pominville, décédée à Varennes 28 juin 1924.

Issus :

M.-Amanda-Lucette, baptisée à S.-Jacques de Montréal le 14 mars 1876, mariée le 22 avril 1903 à Arthur Monat (Joseph et Mathilde Béique).

M. Esther-Régina, bap. à S.-Jacques de Montréal le 19 février 1877, mariée le 22 mai 1905 à Aimé Langlois.

(Les suivants tous baptisés à Varennes).

François-Gaspard-Louis, bap. 2 fév. 1878, sép. 25 fév. 1881.

Paul-Napoléon-Hue, bap. 1 juillet 1879, marié l'Assomption 11 oct. 1911 à Maria Faribault (Jos.-Edouard et Lætitia Lévesque).

Marie-Joséphine, bap. 27 août 1881.

Marie-Jeanne, bap. 21 sept. 1882, sép. 19 juin 1883.

Marie-Mothilde-Hyacinthe-Esther, bap. 2 nov. 1883, sép. 6 août 1903.

Jos.-Aimé, bap. 31 déc. 1884, sép. 23 juillet 1885.

François-Louis, bap. 29 janv. 1886, marié le 8 mai 1916 à Cécile Telmosse (Zotique et Anne-Cécile Lévesque).

M.-Bernadette-Alice, bap. 26 mars 1887, mariée 18 septembre 1926 à Jos.-M.-Georges Lamoureux.

Marie-Apolline, bap. 21 avril 1888, sép. 14 novembre 1910.

Blanche-Eva, bap. 19 juillet 1889, épouse d'Alphonse Dupré.

Joséphine-Eugénie, bap. 1 mars 1891, épouse de Laurent Geoffrion ; sép. Montréal 16 mars 1929.

Henriette-Jeanne, bap. 16 juillet 1892.

Aimée-Geneviève, bap. 22 oct. 1893, mariée Varennes 17 janvier 1917 à Norbert Faribault (fils d'Edouard et de Lætitia Lévesque).

Anonyme, sép. 18 oct. 1893.

François-René, bap. 3 mars 1895, marié Sainte-Madeleine d'Outremont 22 avril 1924 à Mariette Vallerand (Arthur et Anna-Marie Demers).

Jean-Baptiste-Augustin, bap. 21 juin 1896, sép. 1899.

Albina-Cécile, bap. 17 avril 1898, sép. 21 juin 1901.

Joseph-André, bap. 19 juin 1899.

Esther-Irène-Agathe, bap. 16 juin 1900, sép. 16 déc. 1903.

V — *Massue, Gaspard* et Georgiana Skelly.

Issus : *Raoul-Aimé-Gaspard-François-Xavier*, bap S.-Jacques de Montréal 28 juin 1892, marié à S.-Louis-de-France de Montréal le 3 juin 1918 à Béatrice Perrault (Avila et Paméla Chaput).

Anonyme, sép. Varennes 18 oct. 1893.

Huet, bap. . . ingénieur-civil, marié à S.-Louis de France de Montréal le 17 janvier 1918 et Corilda Boulanger (Jos.-Octave et Octavie Lachapelle).

Massue, Gaspard et Gabrielle Lemoine de Martigny.

Issus : (Tous baptisés à Varennes).

Anne-Esther-Marg.-Gabrielle, bap. 29 juin 1902.

M.-Anne-Marguerite, bap. 18 juin 1903.

M.-Anne-Aimée-Juliette, bap. 3 juillet 1904.

Anne-Marguerite-Thérèse, bap. 4 oct. 1906.

Adélarde-Gaspard, bap. 4 janv., sép. 12 janv. 1909.

Marguerite-Marie-Louise, bap. 12 janv. 1910.

Joseph-Gaspard, bap. 3 août 1911.

Charles-François-André, bap. 28 nov. 1914.

Joseph-Gustave-Ariste, bap. 20 août 1918.

Marguerite-Jeanne, bap. 22 oct. 1921.

V — *Massue, Gustave-Huet* et Alexandrine Girard.

Issus : (Tous baptisés à Varennes).

Anonyme, sép. 27 mai 1899.

Joseph-Girard, bap. 17 avril, sép. 22 juillet 1900.

Gustave-Nicolas, bap. 1 août 1903.

Joseph-Jacques-Aimé, bap. 10 juillet 1905, sép. 3 juin 1911.

VI — *Massue, Gustave-Drolet* et Elodie Plante.

Issus : *Aimée-Elsa*, bap. à Montréal 9 nov. 1897, mariée 14 octobre 1919 à S.-Viateur d'Outremont, au major Wilfrid Dorval, fils de Wilfrid Dorval et de M.-Louise Normand.

Marguerite, bap. à Montréal 9 nov. 1897, mariée 17 sept. 1918 à S.-Léon de Westmount à Honoré-Hormisdas David, docteur en chirurgie dentaire, fils de Hormisdas David et d'Elmire Dagenais, issue : Madeleine, bap. 8 déc. 1919.

Gaspard-Gustave-Adolphe, baptisé à S.-Aimé le 19 février 1898, marié 25 août 1925 à S.-Jacques-le-Majour (Cathédrale) de Montréal, à Marguerite-M.-Berthe-Jeanne Paquet, fille du notaire Camille Paquet et de M.-Valérie Charon.

Paul-Joseph-Ernest, bap. Montréal le 8 mai 1899, marié 11 octobre 1923, à S.-Léon-de-Westmount, à Maria Perrault, fille d'Ovila-Stanislas Perrault et de Louise-Eglantine Bastien.

VI — *Massue, Huet* et Corilda Boulanger.

Issus : *Jos.-Gaspard-Jacques*, bap. S.-Louis-de-France le 11 septembre 1919.

M.-Aline-Georgine, bap. S.-Louis-de-France le 17 janvier 1921.



ÉRECTION DE LA PAROISSE

En tournant cette page, nous abordons la partie importante, et peut-être la plus intéressante de notre travail. Jusqu'ici, nous n'avions à traiter que des seigneurs éloignés de leurs fiefs, en partie inhabités. Maintenant ces fiefs s'appelleront la seigneurie Massue et ils seront quelque peu éclipsés par la paroisse ; et l'histoire des deux, seigneurie et paroisse, sera menée de front.

Il est certain qu'Aimé Massue fut virtuellement possesseur des fiefs plusieurs mois, peut-être deux années, avant qu'il le fût officiellement par les contrats de vente. Des correspondances avec les seigneurs et seigneuses, résidant à New-York et à Londres, durent causer bien des retards. Dans l'intervalle, le nouveau seigneur et ses consitaires songèrent à se bâtir une église. Les difficultés, matériellement impossibles à surmonter, étaient maintenant aplanies. Les bornes entre les fiefs Bonsecours et Yamaska sont nettes et définies ; les concessions de Thiersant et S.-Thomas sont traversées chacune, d'un bout à l'autre, par deux grands fossés ou décharges qui bordent les chemins de front et égouttent les terres ; les colons, sûrs de l'appui du nouveau seigneur, sont stimulés par le zèle de leurs voisins, qui ont élevé des clochers dans tous les alentours.

En effet, la paroisse de S.-Judes était fondée depuis 1822 ; S.-Hugues, depuis 1827 ; S.-David, depuis 1831, et S.-Guillaume, depuis 1833. Les paroissiens du futur S.-Aimé veulent aussi avoir leur tour, et cette fois ils réussirent.

A la fin de l'année 1833 et au commencement de 1834, les intéressés se mirent à l'oeuvre et rédigèrent une requête à l'effet de détacher la presque totalité de la seigneurie Massue de la paroisse de S.-Michel d'Yamaska et d'ériger en paroisse distincte toute la partie démembrée.

Donnons au complet une copie de cette requête, dans laquelle plusieurs d'entre nous liront le nom d'un aïeul ou d'un bisaïeul, et des autres documents qui firent suite. L'original en est conservé à l'archevêché de Québec : (1)

Requête pour l'érection en paroisse des Seigneuries S.-Charles, Bonsecours, Bourmarie-Ouest et partie de Bourchemin, et pour bâtir en icelle paroisse une église, une sacristie et un presbytère, le 24 janvier 1834.

Province du Bas-Canada

Comté de Richelieu

District de Montréal.

A Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Signay, Evêque Catholique de Québec,

La très-humble requête d'Aimé Massue, écuyer, seigneur des fiefs et seigneuries de Bonsecours et de S.-Charles et des autres fiefs et seigneuries Bourmarie de l'Ouest et partie de Bourchemin contiguës, sis sur la rivière d'Yamaska, dans les comté et district susdits.

Expose très-respectueusement à votre Grandeur,

(1) La province de Québec ne comptait encore à cette époque qu'un seul évêque, qui résidait à Québec. Le premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue, ne devait être nommé que deux ans plus tard, le 23 mai 1836.

Que les dits fiefs sont contigus et sont bornés comme suit, savoir : 1° Ledit fief S.-Charles, borné par devant au nord-ouest à ladite rivière d'Yamaska, par derrière au sud-est, partie à la seigneurie de Ramsay et de Deguire, d'un côté au nord-est, au fief de Bourg-Marie de l'est, et d'autre côté au sud-ouest à une partie du fief Bourchemin, et contient deux lieues et un quart en superficie ; 2° Ledit fief Bonsecours borné par devant au sud-est, à ladite rivière d'Yamaska ; par derrière au nord-est, à la seigneurie de Sorel ; d'un côté au nord-est, à la seigneurie de S.-Michel d'Yamaska, et d'autre côté au sud-ouest, audit fief de Bourg-Marie Ouest, et contient aussi deux lieues et un quart de superficie ; 3° Ledit fief de Bourg-Marie de l'Ouest, borné devant-et-derrrière, comme le précédent ; d'un côté au nord-est, auxdits fiefs et seigneuries de Sorel et Bonsecours ; d'autre côté, au sud-ouest, aux fiefs et seigneuries de Sorel et Bourchemin, et contient une lieue et demie en superficie ; 4° Enfin, partie dudit fief Bourchemin, borné par devant au sud-est, partie à la rivière d'Yamaska, et partie à celle de Salvaye ; d'un côté, au nord-est, audit fief de Bourg-Marie de l'Ouest, et d'un côté, au sud-ouest à la seigneurie de S.-Ours, et contient environ une lieue et quart en superficie ; formant ensemble une superficie totale de sept lieues un quart et superficie, et faisant un territoire borné au nord-ouest par la seigneurie de Sorel ; au sud-est, les seigneuries de Ramsay, Deguire et partie de Bourchemin ; au nord-est par les seigneuries de S.-Michel d'Yamaska et Bourg-Marie-est ; et au sud-ouest par S.-Ours et partie de Bourchemin.



CÉCILE RICHARD, ÉPOUSE
A. MASSÉ

Que, suivant sa division actuelle, le terrain ci-dessus désigné, contient, à part des domaines, quatre cent trente lots de terre de quatre-vingt-dix arpents en superficie, dont deux cent quatre-vingt sont concédés et sont occupés par une population catholique-romaine, de plus de deux mille âmes, dont mille sont communicants ;

Que cette population peut actuellement donner des dîmes au prêtre qui la desservira cinq cents minots de bled-froment, autant d'avoine, cent minots de pois, et autant de menus grains ;

Que vos humbles exposants n'ont jamais appartenu régulièrement à aucune paroisse, mais ont toujours été desservis, partie par Monsieur le curé de S.-Michel d'Yamaska, et partie par celui de S.-Judes, et que les églises et chapelle desdites paroisses sont si petites qu'ils n'y peuvent entendre l'office divin.

Qu'ils sont à une distance moyenne de trois ou quatre lieues de l'église de S.-Michel d'Yamaska, et d'autant de celle de S.-Judes, et que, d'un côté comme de l'autre, ils rencontrent de grands obstacles pour s'y rendre en certaines saisons de l'année.

C'est pourquoi vos humbles exposants supplient instamment Votre Grandeur d'ériger, en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de S.-Aimé, le territoire ci-dessus désigné, contenant lesdits fiefs et seigneuries de S.-Charles, Bonsecours, Bourg-Marie de l'Ouest et partie de Bourchemin, et connue sous le nom de seigneurie Barrow, et demandent permission d'y bâtir une église, sacristie, presbytère et cimetière dans le lieu que Votre Grandeur croira le plus convenable à l'avantage de vos humbles exposants, qui n'attendent plus que la faveur du décret ecclésiastique, pour solliciter, auprès du Gouvernement de cette Province, des lettres patentes qui assurent l'existence civile de ladite nouvelle paroisse. Et nos humbles exposants ne cesseront de prier, etc., etc.

St. Michel d'Yamaska, ce vingt-quatre de janvier mil huit cent trente-quatre.

Pre J. Chevre fils	Aimé Massue
Pierre Valois	Claude Boisselle
Jean-Baptiste Boiteau	Joseph Cottenoire
Louis Valois	François Giguère dit St. Castin
Joseph Valois	François Lambert-dit-Finon (Junior)
Antoine Robidoux	François Giguère dit St. Castin fils
Antoine Robidoux fils	Louis Deguire-Desrosiers fils
Jean Nadeau	Joseph Tanrel dit Jolicoeur
François Lepire	Jean-Baptiste Badayac dit Laplante
Jean-Baptiste Hébert	Besson
François Brousseau	Michel Brouillard, fils de J.-B.
Paul Laroque fils	Louis Giguère dit St. Castin
Pierre Salois dit Caya	Pierre Brouillard, fils de J.-B.
François Forcier	Pierre Joseph Lambert
Bonaventure Lebrun fils de	Michel Gaucin dit St. Germain, fils
feu Bonav.	Michel Gaucin dit St. Germain
Joseph Forcier dit Jacques	François Giguère dit St. Castin fils de
Régis Robidoux	Louis
Michel Forcier dit Jacques	Joseph Lebrun
Modeste Lirette dit Rochefort	Joseph Gaucin dit St. Germain
Jean-Baptiste Badayac dit	Antoine Fourquin dit Léveillé
Laplante Besson fils	Joseph Verrier
André Théroix dit Laferté-	Joseph Boutin dit Francoeur
Landroche	Bonaventure Lebrun fils d'Amable
Félix Brouillard	Jean-Baptiste Boutin dit Francoeur
Jacques Lepire	Félix Hébert fils de J.-B.
Hippolyte Chapdelaine dit	Jean-Baptiste Lebrun, fils de Jos.
Larivière	Joseph Fortin
Joseph Lambert dit Finon	Louis Pepin fils
Jos. Deguire-Desrosiers fils	Joseph Hébert
de feu Antoine	Pierre Duharnois dit Laramée
Antoine Salvas	Joseph Théroix dit Laferté-Landroche
Jules Benoit	Joseph Houle dit Pétrin
Antoine Peltier	Emmanuel Rabis dit Sanschagrïn
Jean Parent	Louis Cartier dit Lafrance
Régis Danis	Joseph Roi dit Desjardins
Benjamin Trudeau	Joseph Benoit fils de Basile
Basile Trudeau	Antoine Parenteau
Jean-Bte Bergeron fils	Louis Salvas
Jean-Baptiste Hébert fils	Joseph Lasalle
Louis Giguère dit St-Castin fils	Joseph Lirette dit Rochefort
Pierre St. Jean	Charles Vincent
Joseph Benoit	Joseph Cotnoir
Joseph Lambert capitaine	Michel Lambert
Pierre Verrier	Antoine Cottenoir
Louis Gaucin dit St. Germain	Louis Boisvert
Joseph Lambert fils	Jean-Baptiste Cartier
Félix Brouillard fils	Léger Gélinas
Joseph Gaucin dit St. Germain fils	Urban Lirette dit Rochefort
François Bocage fils	

Jean Méthot	Séverin Lambert
Charles Théroux	Jean-Baptiste Badayac-Laplante fils
Olivier Robidoux	Michel Lebrun dit Carion
Louis Harel	Gabriel Brousseau
Joseph Robidoux	François Bibeau
François Auelair	Michel Badayac dit Laplante fils d'Ignace
Michel Arel fils de Pierre	Jean-Baptiste Lhuissier
François Vadnois	Jean-Baptiste Robidoux
Antoine Pepin	Jean-Baptiste Charette dit Lépine
Joseph Hébert fils de J.-B.	Basile Badayac dit Laplante
Michel Touvelin dit Larivière	Toussaint Boisvert
Marcel Dominé dit St-Sauveur	Louis Danis
Joseph Trudeau	François Richard
Basile Proulx	Pierre Badayac dit Laplante fils
Michel Parent	Frs. Xavier Brouillard
Jean-Baptiste Ayotte	Benjamin Fagnant capitaine
Pierre Badayac-Laplante le fils	Joseph Terrien fils
Moïse Lirette dit Rochefort	Antoine Cartier fils
Antoine Levitre fils	Jean-Baptiste Badayac-Laplante fils d'Ignace
J.-B. Lirette dit Rochefort	Louis Benoit fils de feu Basile
Louis Paul-Hus	Pierre Lambert fils de Joseph
Charles Verrier	Michel Badayac-Laplante fils d'Ignace
Urbain Peltier	Louis Badayac-Laplante fils d'Ignace
Claude Cartier	

Nous, notaires publics pour la Province du Bas-Canada, résidens en la paroisse S.-Michel d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, soussignés, certifions que les marques ci-dessus et aux autres parts ont été faites en notre présence par les diverses personnes dénommées qui ne savent signer, après communication de la requête, qui ont souscrit en bas d'icelle qui précède :

Donné à S.-Michel d'Yamaska susdit, le treizième jour du mois de février dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent-trente-quatre

Benjamin Thérien, N. P.

Pre J. Chevreffils, N. P.

Pour vraie copie F. H. Belle-Isle, ptre, ass -secr.

Cent trente-neuf habitants, y compris le seigneur Massue et le notaire Chèvrefils, avaient signé la requête, ou y avaient fait la marque de leur signature. Nous ne croyons pas pourtant que tous les habitants de la seigneurie Massue avaient signé. A cette époque, Augustin et Zéphirin Rivard-Dufresne étaient établis dans la concession de S.-Yves depuis au moins trois années, et leurs noms n'apparaissent point sur la liste des requêteurs. Pourtant, ils n'étaient pas des opposants ; puisque Zéphirin-R. Dufresne nous dit, un jour, qu'il avait fait à pied le voyage à Varennes, aussitôt qu'Aimé Massue eut acheté la seigneurie ; et il avait pour but de rencontrer ce nouveau seigneur, au sujet de la future paroisse.

L'évêque de Québec ne fut pas sourd à la requête des censitaires de la seigneurie Massue. Le 3 mars suivant, soit dix-huit jours après, Sa Grandeur dé-

putait monsieur Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel (2). le chargeait de la représenter dans la circonstance, de se transporter sur les lieux et de vérifier les énoncés de la requête, par la lettre suivante :

Commission à M. Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus ; Québec, 3 mars 1834

Joseph Signay, évêque catholique de Québec, etc, etc.

Vu la requête ci-dessus et des autres faits, en date du vingt-quatre janvier dernier, au nom et de la part du seigneur et des tenanciers des fiefs ou seigneuries de Bonsecours et de S.-Charles, et des tenanciers des fiefs ou seigneuries de Bourg-Main-Ouest et de partie de Bourchemin, comté de Richelieu, district de Montréal ; nous avons nommé et député, nommons et députons Messire Jean-Baptiste Kelly, prêtre, curé de S.-Pierre de Sorel, à l'effet de se transporter dans un lieu central de ladite seigneurie, à tels jour et heure qu'il aura annoncés ou fait annoncer d'avance de vérifier les énoncés de la requête sus-mentionnée, de s'assurer de la nécessité d'ériger en paroisse les fiefs ou seigneuries ci-dessus cités, et d'y construire une église, sacristie, presbytère et cimetière ; puis, ce dernier point constaté, de juger les dimensions principales, ainsi que la place desdits édifices et dudit cimetière, et de planter une croix à l'endroit où devra être le maître-autel de ladite église ; enfin de dresser du tout un procès-verbal qui nous sera référé pour être par nous réglé ce que de droit

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le trois mars mil huit cent trente-quatre.

Jos. Ev Cath. de Québec

Par Monseigneur C. F. Cazeau, ptre Secret

Conformément à sa commission, monsieur Kelly avait fait publier le dimanche 16 mars 1834 dans la seigneurie Massue, dans les paroisses de S.-Michel, S.-Hugues et S.-Judes, les instructions de l'évêque touchant l'érection de la nouvelle paroisse. Ces trois dernières recevaient donc les habitants de la seigneurie, les plus proches chacune d'elles. Dès cette année 1834, monsieur Alexis Leclerc, curé de S.-Michel d'Yamaska, desservait les habitants de notre contrée, et venait parfois dire la messe dans une maison, au lieu appelé domaine de Bonsecours (Abbé P.-A. St-Pierre). Ce dut être M. Leclerc qui fit la publication pour la seigneurie Massue.

Le lendemain, lundi, M. Kelly arrivait sur les lieux, et, faisant droit à la requête, rédigeait le rapport suivant :

Procès-verbal de Mr. Kelly, en conséquence de ladite commission.

Le 17 mars 1834.

L'an mil huit cent trente-quatre, le dix-septième jour du mois de mars, en vertu de la commission à moi donnée, par Monseigneur Joseph Signay, évêque catholique de Québec, ladite commission en date du présent mois, je, soussigné, prêtre et curé de S.-Pierre de Sorel, me suis transporté en la seigneurie Barrow, en l'endroit connu sous le nom de domaine, ladite seigneurie n'étant pas encore érigée en paroisse, et cela conformément aux notices publiées le jour

(2) Monsieur Kelly fut curé de Sorel de 1817 à 1849. Les " Mandements des Evêques de Montréal " donnant le tableau des archiprêtres du diocèse de Montréal en 1829, on y voit que monsieur Kelly y a le titre d'archiprêtre des paroisses de S.-Pierre de Sorel, de la Visitation de l'Isle-du-Pads, de S.-Ours de la rivière Chambly, de la S.-Trinité de Contrecoeur et de S.-Aimé de Barrow.

précédent, tant en ladite seigneurie Barrow que dans les paroisses de S.-Michel de S.-Hugues et de S.-Judes, dont la publication est respectivement certifiée par Jean-Olivier Arcan, écuyer, Augustin Welling, Louis Bernier et Désiré Dessert, et le peuple y étant assemblé, en conséquence de ladite invitation, je me suis transporté sur la terre No 35 de la première concession à peu près à cinq arpens de la rivière Yamaska, située vers le centre de ladite seigneurie Barrow, ou étant, j'ai d'abord donné lecture, à haute et intelligible voix, de ladite commission, puis de la requête adressée audit Seigneur Evêque par le seigneur et les tenanciers de ladite seigneurie Barrow, en date du vingt-quatre janvier dernier, demandant l'érection de ladite seigneurie en paroisse, et la permission d'y bâtir une église, une sacristie, un cimetière et un presbytère, et procédant en présence de toute l'assemblée, j'ai constaté :

I^o Qu'elle est véritablement de ceux, au nombre de cent trente-neuf, dont elle porte les signatures et marques certifiées, et qu'elle forme la majorité ;

II^o Que les établissemens des pétitionnaires comprenant une étendue de sept lieues environ en superficie, ce qui me semble renfermer un territoire un peu vaste pour une seule paroisse, mais qui serait difficilement divisé pour le moment ; que ledit territoire se trouve traversé du sud-ouest au nord-est par la rivière Yamaska, et comprend : 1^o, au sud-est de la rivière, le fief S.-Charles, borné au nord-ouest par ladite rivière Yamaska, depuis la ligne du district des Trois-Rivières jusqu'à la ligne nord-est de Bourchemin ; en profondeur au sud-est par les seigneuries Deguire et Ramsay ; au nord-est par la ligne du district des Trois-Rivières, et au sud-ouest par la ligne d'une partie de Bourchemin ; 2^o au nord-ouest de la rivière d'Yamaska, les fiefs Bonsecours, Bourg-Marie de l'Ouest et partie de Bourchemin, lesquels fiefs se trouvent bornés par derrière, au nord-ouest, par toute la seigneurie de Sorel ; par devant, au sud-est, par ladite rivière d'Yamaska, depuis la ligne du district des Trois-Rivières jusqu'au No 89 occupé par un nommé Plouf, et de là par la rivière Salvagne jusqu'à la ligne de la seigneurie de S.-Ours ; au nord-est par ladite ligne dudit district des Trois-Rivières, et au sud-ouest par ladite ligne de la seigneurie de S.-Ours ;

III^o Que sur plus de quatre cents lots de terre que contient ladite seigneurie Barrow, deux cent quatre-vingts sont concédés, et que déjà il s'y trouve une population de plus de deux mille âmes, dont mille sont communians, et que les dîmes peuvent se monter à cinq cents minots de bled, cinq cents minots d'avoine, cent minots de pois et autant d'autres menus grains.

IV^o Que les pétitionnaires n'ont jamais appartenu régulièrement à aucune paroisse, mais qu'ils ont toujours été desservis par les curés des paroisses voisines, et qu'ils éprouvent beaucoup de difficultés, par rapport à la distance des lieux, et à cause de la petitesse des églises où il ne peuvent trouver leurs places, et de tous lesquels dires, réponses et allégués dudit seigneur et desdits tenanciers qui n'ont été contredits de personne ; j'ai dressé le présent procès-verbal *de commodo et incommodo* pour être rapporté audit Seigneur Evêque. De suite, au même lieu, dans la même assemblée, et en vertu de la même commission, j'ai cherché le lieu le plus convenable pour y placer une église, une sacristie, un cimetière de ladite église, et un presbytère, et ai fixé l'emplacement sur ledit domaine, à peu près à trois arpents, du côté du sud-ouest dudit no. 35, à quatre ou cinq arpents de ladite rivière d'Yamaska, et j'ai fait planter une croix ; de plus, j'ai arrêté que les dimensions principales d'une église en pierre seraient de cent trente pieds de longueur intérieure sur soixante-dix de largeur aussi intérieure, et que les murs seraient de vingt-sept pieds sur les lambourdes, le tout mesure française ; qu'une sacristie, aussi en pierre, serait bâtie de trente-six pieds de long sur trente de large intérieurement, aussi

à la mesure française, et qu'il y aurait onze pieds entre les planchers ; et un chemin couvert pour communiquer d'elle à l'église, qu'un presbytère en bois de soixante pieds sur trente-six, intérieurement, sur une hauteur de quinze pieds sur les lambourdes, le tout mesure française, serait érigé au nord de l'église et sur la même ligne, à un demi-arpent de distance de ladite église, et qu'en attendant que l'église soit bâtie, le bas dudit presbytère servirait de chapelle, et que le haut serait approprié pour loger le curé ; qu'enfin un terrain suffisant pour y faire un cimetière, une cour et un jardin seraient entourés de bons piquets de cèdre, de sept pieds hors de terre.

En foi de quoi j'ai signé le présent double audit lieu, avec Jean-Olivier Olivier Arcand et Basile Pélissier, écuyers témoins pour ce appelés le jour et au que dessus.

J.-Olivier Arcand, Basile Pelissier, J.-B. Kelly, ptre

Pour vraie copie, F. H. Belle-Isle, ptre ass. secret.

On voit que M. Kelly n'a pas hésité de régler la question en faveur des pétitionnaires, et a vu que le besoin d'une paroisse était urgent. Le territoire très étendu comprenait la paroisse de S.-Aimé, de S.-Marcel, de S.-Louis de Bonsecours et une partie de S.-Robert ; près des trois quarts des terres étaient déjà concédées, dont la culture pouvait rapporter environ douze cents minots de grains en dime : la population se chiffrait à plus de deux mille âmes, dont la moitié en communiant. La croix, que M. Kelly fit élever à l'endroit de la future église fut bien celui où l'église actuelle a été construite. Enfin les détails, touchant la construction et les dimensions de l'église, de la sacristie et du presbytère, annoncent clairement que tous ces plans avaient été élaborés et virtuellement décidés à l'avance.

L'évêque de Québec ne tarda guère d'approuver le procès-verbal de M. Kelly. Vingt-cinq jours après, Sa Grandeur expédiait ses lettres d'approbation, et ce qui mieux est, et à la même date, le décret d'érection canonique de la paroisse, sous le vocable de S.-Aimé.

Approbation dudit Procès-Verbal en ce qu'il a rapport à la bâtisse d'une église, etc, etc.

Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus et des autres parts, en ce qu'il a rapport à la construction d'une église et d'une sacristie en pierre, d'un presbytère en bois, et d'une clôture pour l'entourage d'un cimetière dans la nouvelle paroisse de S.-Aimé, érigée canoniquement par notre décret en date de ce jour, et permis de procéder à ladite construction : permis aussi de faire servir le bas dudit presbytère de chapelle, et le haut de logement au curé desservant de ladite paroisse, en attendant que ladite église soit bâtie.

Québec, 11 avril 1834.

Jos. Ev. de Québec.

Décret d'érection de la paroisse de Saint-Aimé, 11 avril 1834.

Joseph Signay, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque catholique de Québec, etc, etc.

A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que, vû la requête à nous présentée, en date du vingt-quatre janvier dernier, au nom et de la part du seigneur et des tenanciers des fiefs ou seigneuries de S.-Charles et de Bonsecours, et des tenanciers du fief ou seigneurie de Bourg-Marie Ouest, et d'une partie ci-après désignée du fief ou seigneurie de Bourchemin, comté de Richelieu, district de Montréal, demandant l'érection d'une paroisse formée desdits

fiefs ou seigneuries et de ladite partie de fief ou seigneurie, pour les raisons y énoncées, notre commission en date du trois mars aussi dernier, chargeant Messire Jean-Baptiste Kelly, curé de S.-Pierre de Sorel, de se transporter sur les lieux, après avertissement préalable de vérifier les énoncés de la requête susmentionnée, et d'en dresser un procès-verbal *de commodo et incommodo* ; vu aussi les certificats signés de Jean-Olivier Arcand écuyer et des sieurs Augustin Welling, Louis Bernier et Désiré Dessert, d'une annonce publiée dans lesdits fiefs ou seigneuries et partie du fief ou seigneurie, la même annonce faite le dimanche, seizième jour du même mois, aux habitants réunis pour le service divin, à l'église S.-Michel d'Yamaska, à laquelle sont desservis la plupart des requérants, et à celles de S.-Hugues de Ramsay et de S.-Jude, ladite annonce convoquant les intéressés pour ou contre l'érection de la paroisse, à une assemblée pour le lendemain, à dix heures du matin, à l'endroit connu sous le nom de domaine, situé à peu près vers le centre desdits fiefs ou seigneuries et partie de fief ou seigneurie ; enfin le procès-verbal *de commodo et incommodo* dudit Messire Jean-Baptiste Kelly, en date du dix-sept aussi du même mois, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la requête susdatée :

En conséquence, nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de Saint-Aimé Evêque, dont la fête se célèbre le trente-un août, suivant le martyrologe romain, les susdits fiefs ou seigneuries de S.-Charles, Bonsecours et Bourg-Marie-Ouest, et la susdite de fief ou seigneurie de Bourchemin, comprenant une étendue de territoire de près de vingt-deux milles en superficie, pour ledit territoire ne former qu'une seule et unique paroisse, jusqu'à ce que l'accroissement de la population et le défrichement des terres nécessitent d'y en ériger une seconde ; lequel territoire est borné comme suit, savoir : 1° ledit fief ou seigneurie de S.-Charles, borné vers le nord-est, à la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières ; vers le sud-est, à la seigneurie de Ramsay ; vers le sud-ouest, au fief ou seigneurie Bourchemin ; vers le nord-ouest, à la rivière d'Yamaska ; 2° les susdits fiefs ou seigneuries de Bonsecours et Bourg-Marie-Ouest, et la susdite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, borné, vers le nord-est, à ladite ligne de séparation entre le district de Montréal et celui des Trois-Rivières ; vers le sud-est, partie à ladite rivière d'Yamaska, depuis ladite ligne de séparation entre les deux districts de Montréal et des Trois-Rivières jusqu'à la terre No quatre-vingt-neuf dans ladite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin ; partie à la rivière Ssailvaile, depuis la terre susmentionnée no. quatre-vingt-neuf, jusqu'à la seigneurie de S.-Ours ; vers le sud-ouest, à ladite seigneurie de S.-Ours ; vers le nord-ouest, à la seigneurie de Sorel ; pour être ladite cure et paroisse de S.-Aimé entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge par les curés ou desservans, qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique en usage dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacremens, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de ladite paroisse ; enjoignant à ceux-ci de payer auxdits curés ou desservans les dîmes et oblations, telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion, et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera revêtu de Lettres Patentes de Sa Majesté, nous recommandons très-positivement aux nouveaux paroissiens de la paroisse de S.-Aimé qu'ils aient à se pourvoir à cet effet, auprès de Son Excellence le Gouverneur de cette Province.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le onze avril mil huit cent-trente-quatre.

L S

Jos. Ev Cath de Québec

Par Monseigneur C F. Cazeau ptre Secret

La paroisse de S Aimé était fondée. Elle était la deux cent quatrième paroisse fondée dans la province de Québec.

Aussitôt après, les paroissiens adressèrent aux commissaires civils une requête, demandant l'autorisation d'élire des syndics, aux fins de bâtir église et presbytère en ces lieux. Cette permission légale, demandée en mai, fut accordée le 3 juin suivant par le tribunal présidé par les juges Guy et Mondelet (3) Et les paroissiens élurent comme syndics : François Giguère, dit S. Castin, Louis Giguère dit S. Castin, Antoine Pelletier, Joseph Lambert, Jacques Lepire, Pierre Brouillard, Antoine Fourquin dit Leveillé, Jules Benoit et Zéphirin Rivard-Dufresne.

Comme on l'a vu dans la requête des habitants, et dans le décret de l'érection de la paroisse, toute la seigneurie Massue ne fut pas comprise dans la paroisse de S. Aimé. La partie sud-ouest du fief Bourchemin, bornée par les fiefs S. Charles et de Ramesay, Bourchemin-Est et la rivière Salvaye fut délaissée aux paroisses de S. Hugues et de S. Jude; vu que les habitants de cette partie de Bourchemin demeuraient à plus grande proximité de ces deux paroisses.

La concession, dite "Petit Rang Barrow", située dans la partie sud-est de Bourchemin, fut plus tard déversée dans la paroisse de S. Barnabé.

(3) Nous avons puisé cette note dans les archives seigneuriales. A cette date, un tribunal spécial était institué à Montréal pour traiter toute question de nouvelle paroisse. Seulement nous n'avons pu le vérifier, vu que les archives de cette année, 1834, et quelques suivantes ont été perdues.



FORMATION DU VILLAGE

OUVERTURE DES ROUTES — DONATION DU TERRAIN DE L'ÉGLISE — CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE

Le sieur Aimé Massue, marchand de Varennes, avait eu le talent d'accumuler suffisamment de fortune, pour faire l'acquisition d'une seigneurie d'assez vaste dimension, puisqu'elle contenait quatre fiefs. Mais une seigneurie n'acquiert de valeur, que par la concession des terres, et qu'en proportion du nombre des censitaires.

Pour attirer des colons dans la seigneurie, nous avons vu antérieurement que Thomas James Barrow, tout protestant qu'il fût, avait songé à établir une paroisse et à bâtir une église catholique sur son domaine. Par intérêt, un non catholique peut même faire l'oeuvre de Dieu.

"Il n'est pas étonnant, qu'après avoir fait l'achat de la seigneurie, Aimé Massue, ait de suite songé à y établir une paroisse de son nom. A cette fin, il donna un lopin de terre pour y bâtir une église, un presbytère et y ouvrir un cimetière; et en plus, ajoutant l'agréable à l'utile, un carré public. Un établissement religieux donne naturellement naissance à un village, et le seigneur, qui avait eu de l'ordre dans ses affaires, voulut qu'il y eût de l'ordre dans son village préconçu. Aimé Massue aimait le beau, et pour embellir la place, il donna à la fabrique tout le terrain en face de l'église future, jusqu'à la rivière" (1).

Par devant le notaire Lacoste, de Boucherville, le 4 avril 1835, "Aimé Massue, seigneur de Bonsecours et autres lieux, dans le but de favoriser les habitants de la paroisse ou Mission de S. Aimé, dont il est seigneur, et de les aider dans les établissements nécessaires pour l'exercice de leur religion, a, par ces présentes constitué pour son procureur général et spécial Olivier Arcand, arpenteur d'Yamaska, auquel il donne pouvoir de faire donation aux habitans de S. Aimé, d'un lopin de terre, dans la seigneurie de Bonsecours, de deux par trois arpens, à l'endroit où il y a une croix plantée; aux conditions suivantes : le seigneur, sa femme et ses enfants auront droit de sépulture sans aucune rémunération, jouiront des droits honorifiques dans l'église, que les habitans seront tenus de faire construire sur le terrain constitué; selon l'acte passé le 31 janvier 1831 pour le secours de certaines congrégations religieuses. Les habitans seront tenus de clore ledit terrain d'une clôture de cinq pieds de hauteur à joints carrés; ils ne pourront y élever aucune construction entre l'église et le chemin du roi, si ce n'est une halle ou un marché sur la crête de la côte, entre le chemin du roi et la rivière.

(2)

Le 12 décembre 1834, Jean Oliver Arcand, autorisé par Aimé Massue, en conformité avec l'acte de l'Assemblée Législative touchant la formation des vil-

(1) Abbé P.-A. St-Pierre.

(2) En 1825, le grand-voyer de la province Pierre-Thomas-Jos. Taschereau présente un projet à l'Assemblée Législative de Québec, à l'effet de réglementer la formation des villages; et il fut ordonné que, du moment qu'il y aura dans une paroisse, seigneurie ou township, trente maisons de rassemblées, près des unes des autres, ou sur un espace de "tant" d'arpents en superficie, cette réunion de bâtimens sera dès

lages, déposait dans le greffe du notaire Chevrefis, un plan du village, que ledit Arcand avait arpenté et divisé dans le cours de cette même année (3)

De 1835 à 1846, le seigneur concéda la plus grande partie des emplacements du village, lesquels comprenaient cent par cent pieds en carré. Quelques-uns pourtant durent être de cent-cinquante et de deux cents pieds en profondeur. Les contrats furent passés devant le notaire F.-X. Rivard d'Yamaska sur des formules imprimées ; et le village était alors nommé " Village Massue "

Arcand divisa le village en rues régulières, toutes coupées à angle droit, et dans la direction exacte des quatre points cardinaux. Le chemin du roi, qui suit la rivière, prit le nom de rue Royale. La route allant de ce chemin aux rangs de Thiersant, S. Thomas, S. Yves et S. Pierre fut nommée Bonsecours. Un citoyen de Varennes ne pouvait manquer d'apporter le nom de sa place sur sa nouvelle propriété ; aussi la première rue, parallèle à la Royale, est-elle appelée Varennes. La deuxième, passant devant l'église, fut baptisée Capitale. Les deux rues, ouvertes chaque côté de la place publique, furent nommées rue Durocher, du nom du notaire Gédéon Durocher, et Cartier, du nom du docteur Sylvestre Cartier. Une rue, longeant le côté nord du terrain de l'église et dans la même direction, s'appela rue St-Louis. Plus haut que la rue Capitale, et dans la même direction, trois rues transversales sont appelées Victoire, Orléans et Napoléon.

Le 15 avril 1836, Joseph Weilbrenner signait un deuxième plan du village, indiquant les rues ci-dessus nommées, avec un certain nombre d'emplacements de cinquante par cent pieds. Sur un autre plan plus récent sont ajoutées les rues St-Nicolas, en mémoire de Nicolas Massue, et S. Julie, en souvenir de Julie Lusnier, épouse du seigneur.

Nous ne pouvons énumérer toutes les premières concessions de chaque emplacement du village. Disons seulement que le premier homme, qui prit un emplacement fut Jean-Baptiste Lebrun, concessionnaire des Nos 29 et 30 par acte devant le notaire Chevrefis, le 9 juillet 1835. Plus tard, ce lot devint la propriété de Louis Archambault forgeron et de Frédéric Riendeau, aussi forgeron. C'est le coin des rues Royale et Durocher.

Aussitôt qu'Aimé Massue fit l'acquisition des quatre fiefs, il songea à tracer des routes de front, aux terres arpentées depuis une douzaine d'années auparavant, de tracer et ouvrir des chemins sur tout le contour de sa seigneurie, et aussi d'autres qui la traversent et donnent accès direct au village.

Le 31 mai 1833, le seigneur faisait dresser le procès-verbal de la route qui part de la rivière vis-à-vis le village, et va aboutir au quatrième rang du fief S. Charles, en longeant la seigneurie Wurtele, et en en faisant une ligne de division. L'ouverture de cette route activa, on ne peut plus, les concessions du fief S. Charles. Dès l'année suivante, en 1834, le seigneur y concédait vingt-une terres, et en 1835, au-delà de soixante.

Dans le cours du mois de septembre 1835, le seigneur sillonnait son domaine de nouvelles routes.

Le premier, à la requête d'Aimé Massue, après la lecture de l'avis à S. Michel d'Yamaska, à S. Ours, à Sorel et à S. Aimé à l'endroit où l'on construisait une chapelle et un presbytère, Pierre Elzéar Taschereau, grand-voyer du district de Montréal, faisait le tracé de la route du cordon de Salvaye. La route partira au nord-ouest de la rivière Yamaska, entre les chemins de front de la première concession de Bourchemin et celui du cordon de la concession de Salvaye dans la

lors appelée village et soumise à certains règlements... il sera fait un plan régulier des lieux, pour la distribution future des rues, places publiques et emplacements... et les propriétaires seront forcés de suivre le plan indiqué.

Aimé Massue, alors député du comté de Surrey (Aujourd'hui Verchères) avait voté pour cette mesure.

(3) Jean-Olivier Arcand, arpenteur d'Yamaska, y mourut le 17 novembre 1875, âgé de 82 ans. Il était veuf de Marguerite Pélissier.

seigneurie de S. Ours. Presque toute cette route passera sur la terre de Jean-Baptiste Bibeau, afin d'éviter une grande coulée.

Le douze septembre suivant, après mêmes requête et avis, le grand-voyer dressait le procès-verbal des routes qui partent de la rivière et atteignent la seigneurie de Sorel. La première route, continuation de la rue Bonsecours, partira de la terre de Bonaventure Lebrun et atteindra le Brûlé, à la terre d'Antoine S. Germain; la deuxième atteindra le rang de S. Thomas, en faisant une équerre d'un arpent entre les terres d'Antoine Pelletier et de Charles Vincent; la troisième continuera en droite ligne jusqu'au rang de S. Yves, et la quatrième traversera en droite la réserve S. Sophie pour atteindre le rang Gibert (4).

Trois jours après, soit le quinze septembre 1835, le grand-voyer faisait le tracé du chemin de front du rang de S.-Yves, jusqu'au chemin de front du rang de Prescott. Le procès-verbal mentionne que ledit chemin "sera avantageux comme chemin de ville pour les habitants de S.-Yves, et comme chemin d'église pour les habitants de Prescott appartenant à S.-Aimé."

Le chemin aura vingt pieds de largeur entre deux fossés, lesquels auront trois pieds de largeur. Ladite route sera faite, réparée et entretenue par les propriétaires et les occupants dudit rang de S.-Yves (5).

Vers 1825, les colons s'étaient établis dans le double rang de Prescott, dans la partie du fief Bourchemin qui touche à la seigneurie de Sorel et dont les limites manquaient de précision. Faut de cette précision dans les bornes de ces deux fiefs, il était arrivé qu'un certain nombre d'habitants possédaient et occupaient des terres dont une partie appartenait à Bourchemin et l'autre à Sorel. Aimé Massue voulut aussi mettre de l'ordre dans ce coin reculé de son domaine.

La seigneurie de Sorel était alors la propriété de Sa Majesté sous la gérance de John K. Wells écuyer.

Le seigneur Massue et l'agent Wells s'entendant à l'amiable pour régulariser cette complexité, chargèrent Olivier Arcand de faire un relevé d'arpentage de l'arrière-ligne du fief de Bourchemin. Le 23 décembre 1835, Arcand, dressant son procès-verbal, constata que la ligne entre les deux fiefs coupait en biais les terres d'onze habitants, et mesura la superficie de chaque partie des terres, sise dans chaque fief. Et il fut arrêté et accepté par chaque intéressé de prendre chacun le sien, sans inquiéter les occupants, pourvu que les rentes seigneuriales fussent payées aux deux seigneurs, en proportion de l'étendue de terre dans chacun des deux fiefs (6).

(4) Le rang S.-Pierre s'appelait alors le rang Gilbert. L'abbé Pierre Gilbert, curé de S.-Michel d'Yamaska y était concessionnaire de huit terres. Natif d'Avranches, en Normandie, il fut exilé par la révolution française, passa en Angleterre, où il fut instituteur pendant cinq années, et arriva au pays en 1798. Après avoir été curé à S.-Anne-de-Bellevue et à Terrebonne, la cure de S.-Michel lui fut dévolue en 1804. Il desservit cette dernière paroisse pendant vingt années; il y mourut le 31 juillet 1824. Pendant ce laps de temps, il fut aussi le curé de tous les paroissiens de la seigneurie de madame Barrow.

(5) Archives seigneuriales.

(6) La répartition se fit d'après le tableau suivant :

Occupant	Superficie		Sorel		Bourchemin	
	40 arpents	37 arpents	90 perches	2 arpents	10 perches	
Louis Potevin	70	48	30	21	70	
Paul Guernon	30	14	70	15	30	
J.-B. Belval	40	13	40	26	60	
Paul Guernon	60	5	50	54	50	
Joseph Benoit	40	39	50	0	50	
André Pronlx	40	34	80	5	20	
Chs. Beaunoyer	60	37	88	22	12	
Pierre Ménon Lavallée	60	22	50	37	50	
Frs Laboissière	40	5	80	34	20	
Jos. Papillon	40	0	50	39	50	
Frs Fontaine						

Cette confusion dans les bornes des deux fiefs avait été bien réglée et définie quant à l'arpentage, mais ne le fut pas de suite quant aux sommes à verser au seigneur lésé de ses droits pour la différence. Et par le règlement, le gouvernement était redevable au seigneur Massue qui attendit vainement pendant plusieurs années d'être remboursé.

Le 4 novembre 1848, Gaspard Massue chargea James Dignan, commissaire arpenteur, de Berthier, de délimiter la seigneurie de Sorel. Le rapport de cet arpenteur confirma celui d'Arcand, fait en 1835.

Réclamant les services de sir Georges-Etienne Cartier, avocat de Montréal, Massue poursuivit la couronne (7), propriétaire de la seigneurie de Sorel, devant les tribunaux, et obtint jugement en sa faveur, en juillet 1849; en ce sens que les tribunaux confirmèrent le rapport des arpenteurs.

Nombreuses furent les correspondances échangées entre le seigneur Massue, son avocat et son arpenteur. Nombreux aussi furent les démarches, voyages et recherches que nécessitèrent les plaidoyers du procès (8).

Mais les messieurs du gouvernement ne furent pas prompts à solder les réclamations de Massue. Plus de dix années s'étaient déjà écoulées et les seigneurs de Sorel faisaient encore la sourde oreille.

Le 19 novembre 1860, Massue écrivait de S.-Aimé à Cartier, occupé à cette époque aux plus importants devoirs de la législature :

“ J'ai filé ces années dernières un compte de réclamations, pour remboursement de cens et rentes, lods et ventes que le gouvernement a retirés des censitaires des rangs de Prescott et de S.-Robert, avant l'issue de notre procès en bornage, pour limite de nos lignes seigneuriales. Mr. William F. Coffin a soumis ce compte à l'examen de Mr. Crébassa, de Sorel, qui l'a trouvé correct. Je viens de recevoir une lettre de Mr. Coffin, qui me dit qu'il doit prochainement faire un rapport aux commissaires des Terres de la Couronne, ainsi qu'au Procureur Général. Comme tu es au fait de toute la procédure qui a eu lieu, et que tu es persuadé que le gouvernement est tenu de me rembourser dans cette affaire les argents qu'il n'avait pas le droit de retirer, j'espère que tu voudras me rendre le service de t'intéresser, pour me faire obtenir cette somme, qui aurait dû m'être payée depuis déjà si longtemps.

“ En m'obligeant de nouveau, ce sera pour moi un devoir de te témoigner toute ma reconnaissance. ”

Si Cartier fit des démarches dans le but de faire rembourser son client, elles furent encore inutiles ! Massue ne vit le succès de ses réclamations qu'en 1875, date de l'indemnité remise aux seigneurs, après l'abolition de leurs droits, soit, après quarante années de litige.

En 1847, Gaspard-Aimé Massue entreprenait de réclamer des arrérages, d'une valeur considérable, dus par les héritiers de feu John Jones. Ce dernier, sous les seigneurs Barrow, était concessionnaire de trois cent soixante arpents de terre, dans le fief Bourchemin, au confluent des rivières Yamaska et Salvaye. Le 24 novembre 1798, devant le notaire Badeaux, il avait acquis les lots nos 5, 6 et 7, soit six arpents de front par trente de profondeur, et le lot no 11 de six arpents aussi de front par trente de profondeur.

Jones s'était engagé de payer une rente annuelle de quatre sous par arpent de terre ou trois minots de blé par trente arpents. Il ne récolta jamais un grain

(7) Archives seigneuriales. — Lettre au seigneur Forsyth, 3 janvier 1849.

(8) Lors d'un voyage en revenant de Montréal, Gaspard Massue écrivait le 6 avril 1849 à son frère Louis, que la locomotive du train, qui devait le transporter à Chambly, s'était brisée à Longueuil; qu'avec grandes difficultés, il s'était rendu à Chambly, et de là à Belœil, puisqu'il avait fait le trajet à pied de Belœil à S.-Hyacinthe.

de blé ; il ne fit que tirer parti du bois. Jusqu'à l'année 1818, la rente annuelle fut soldée. Mais à cette date, Jones sembla disparaître, les terres à bois furent abandonnées, et la rente cessa d'être payée.

Quand Aimé Massue fit l'acquisition du fief Bourchemin et des autres fiefs, il avait aussi acheté tous les arrérages dus par cens et rente. Gaspard Massue, homme d'ordre, résolut de régler ces arrérages dus par les héritiers Jones. Les vingt-neuf années de rente accumulée se chiffraient à la somme de 104, 7, 8 louis, représentant la valeur du blé, estimé à six francs le minot.

A cet effet, Gaspard Massue, en 1847 et 1848, échangea plusieurs correspondances avec le seigneur Forsyth, propriétaire de la partie sud-est de Bourchemin, dans le but de retracer les héritiers Jones.

Ce fut peine perdue. Le seigneur Massue dut reprendre les terres des héritiers Jones en les réunissant à son domaine, et les concéder à de nouveaux colons, avec " titre nouvel ".

* * *

Nous avons quelque peu anticipé sur la marche des événements simplement profanes, tels que la division du village et le tracé des routes. Revenons aux événements religieux qui se sont déroulés durant cette année 1835.

Dès l'année précédente, et le trois juin, les syndics chargés de la construction de l'église avaient été nommés, et s'étaient mis immédiatement à l'œuvre pour ouvrir une répartition dans le but de requérir les fonds nécessaires.

" Les actes de devis et d'estimation des travaux à exécuter pour bâtir en pierre une église et une sacristie, puis un presbytère en bois, ainsi que la répartition des sommes à payer par un chacun pour ces constructions, furent faits et passés en brevet, devant M^{tres} P.-J. Chevreuil, notaire de S.-Michel, et son confrère Benjamin Therrien, notaire à S.-David, le 25 février 1835 ; et l'acte de répartition fut dûment homologué le 26 mars suivant " (Abbé P.-A. St-Pierre) (9).

Le dimanche, 19 avril, les habitants de S.-Aimé tenaient une assemblée à S.-Michel, sous la présidence de M. Alexis Leclerc, curé du lieu, aux fins de l'élection des syndics.

Relevons les noms des présents : Régis Parenteau, Louis Valois, Jules Benoit, Joseph Lambert capitaine, Zéphirin Rivard-Dufresne, Michel Mathieu, Antoine Pelletier, François Vadenais, Michel Badayac-Laplante, Léandre Rivard-Dufresne, Joseph Pétrin dit Houle (père et fils), Basile Proulx, Jean-Baptiste Boiteau, Pierre Brouillard (fils de J.-B.), Michel Brouillard, Antoine Fourquin-Léveillé, Joseph Hébert (fils de J.-B.), Félix Hébert (fils de J.-B.), Antoine Parenteau, Pierre Valois, Joseph Trudeau, Pierre Badayac-Laplante, Félix Brouillard fils, Joseph Salvais fils, J.-B. Couturier dit Labonté, Jos. Deguire-Desrosiers (fils d'Antoine), Julien Valois, Charles Lemaitre-Auger, J.-B. Lebrun (fils de Jos.), Louis Gaucin-Saint-Germain et Joseph Lasalle, tous habitants de S.-Aimé.

L'assemblée élut comme syndics : Joseph Lambert, capitaine de milice, Pierre Brouillard (fils de J.-B.) et Jules Benoit (Arch. de Montréal).

Le 27 avril suivant, les syndics s'assemblèrent de nouveau, en présence des deux notaires susdits (10) dans une maison appartenant à Aimé Massue dans le domaine de Bonsecours, dans le but de délibérer sur la future bâtisse

(9) Une note des archives seigneuriales dit que l'homologation de la répartition de l'église, fut sanctionnée par l'autorité civile le 31 mai 1835.

(10) Archives de Sorel.

de l'église et du presbytère de S.-Aimé, et l'ouverture du cimetière. Et il fut décidé de bâtir temporairement une construction qui servirait de chapelle et de presbytère à la fois.

Les syndics élurent un des leurs comme président, dans la personne de Joseph Lambert ; et Louis Boisvert, écrivain, résidant à Yamaska, fut élu greffier et trésorier.

Monsieur l'abbé Saint-Pierre fait ici cette remarque : " Les paroissiens bâtiront-ils leurs établissements religieux dans les ars ou sur la rivière ? Il leur fallait d'abord faire l'acquisition d'un terrain, apparemment désigné par le seigneur dès l'année précédente. Car en mars 1834, monsieur le grand-vicaire Kelly avait fixé le site de la future église en y faisant planter une croix. Le 12 décembre de la même année, M. Massue avait fait dresser par le sieur Arcand le plan du terrain qu'il destinait et qu'il consacrerait à l'embellissement de la place, en face de l'église projetée, savoir 180 x 790 pieds environ, de la rue Capitale à la cime de la côte. "

Tout protestant qu'il fut, dès 1784, Thomas James Barrow, seigneur du temps, aspirait à fonder une paroisse sur ses domaines, dans l'espoir et la conviction qu'une église et un curé seraient une puissance qui attirerait des pionniers et des censitaires. L'intérêt le disposait à sacrifier peu pour recevoir beaucoup.

Le seigneur Massue, quoique mû par l'intérêt, était doué de sentiments plus élevés. Son cadeau d'une place publique devait être un avant-goût de bien d'autres dont bénéficia plus tard la paroisse, par la munificence des seigneurs Massue.

Le 19 juin 1835, le sieur Aimé Massue, de Varennes, présent à S.-Aimé, faisait mesurer et border, par l'arpenteur Arcand un lopin de terre de deux arpents par quatre, sur lequel devront être érigés les édifices religieux. Et le lendemain, 20 juin, il donnait pour église, cimetière et presbytère et autres dépendances, aux habitants fabriciens de la paroisse et à leurs successeurs, représentés par Joseph Lambert, Pierre Brouillard et Jules Benoit, dûment élus syndics à cet effet, dans une assemblée des habitants, tenue à S.-Michel Yamaska le 19 avril dernier, suivant l'acte passé devant les notaires Chevretils et Thérien, un lopin de terre sis et situé dans le domaine du premier rang du fief Bonsecours, à l'endroit où messire J.-B. Kelly a fait planter une croix, fixant l'emplacement de ladite église, ainsi qu'il appert par son procès-verbal, en date du 17 mars de l'année dernière, approuvé par Mgr Joseph Signay le 11 avril 1834, de la contenance de deux arpents de front sur quatre de profondeur, à l'angle droit de la rue Capitale du village Massue. A ce don, le seigneur ajoutait, en face de ce terrain, afin de donner une belle vue aux habitants, et leur procurer une place pour leurs voitures, environ 180 x 790 pieds, de la rue Capitale à la cime de la côte, M. Massue s'interdisant à lui-même et défendant également aux habitants de n'y jamais bâtir un édifice quelconque, permettant seulement de bâtir une halle pour un marché, entre la rue Royale et la cime de la côte. Fait et passé à S.-Aimé, demeure de Michel Coursolles, le 20 juin 1835.

Benj. Thérien N. P., P.-J. Chevretils N. P. Enregistré le 19 novembre 1835, à la demande de A. Paradis. Enregistré de nouveau, à Montréal, le 23 février 1841, devant la Cour du Banc du Roi, présidée par le Juge Dominique Mondellet, dans un long document (Arch. de Montréal, Registre d'érection de paroisses).

L'acte ajoutait à celui du 4 avril précédent que le seigneur, ses hoirs et ayants-cause, auront droit à perpétuité aux honneurs de l'église... banc et sépulture dans l'église selon les édits royaux des rois de France.

Le terrain compris dans ce deuxième don est bien celui où sont situés l'église, le presbytère, l'ancien cimetière et un champ, dont les limites sont les rues Capitale, St-Louis, Napoléon et le terrain du couvent.



PREMIÈRE CHAPPELLE

Les premiers paiements de la répartition commençant à se percevoir, les syndics passèrent contrat avec Augustin Leblanc (11), qui entreprit de bâtir en bois un édifice, dont le bas servirait de chapelle provisoire, et le haut de logis au pasteur, qui sera envoyé pour desservir ce troupeau.

Quand, le 24 décembre 1835, les syndics passèrent un contrat avec Augustin Leblanc pour construire la chapelle, celui-ci n'était pas le premier entrepre-

(11) Augustin Leblanc, fameux architecte né à Yamachiche le 11 mars 1799, fils d'Etienne Leblanc et de Marie Tessier; marié à Nicolet le 9 février 1830 à Julie Hébert, fille du major J.-B. Hébert et de Judith Lemire; décédé à S.-Hugues le premier mai 1882.

neur de la bâtisse. Le 27 avril 1835 (12), l'entreprise avait déjà été donnée à Pierre Salois, charpentier d'Yamaska. Après avoir levé la charpente et posé la couverture de planche, Salois, pour une raison que nous ignorons, ne put poursuivre son ouvrage, l'abandonna et le laissa aux syndics. Il fut continué et parachévé par Leblanc, pour la somme de 5400 francs.

L'acte passé avec Salois donne les devis détaillés de cette construction, qui fut le premier temple où s'assemblèrent et prièrent nos ancêtres. La modestie et l'économie furent observées dans la construction du local, lequel, quoique temporaire, devait assurer au moins le nécessaire au curé et aux paroissiens.

La bâtisse, construite en bois, devait être de soixante pieds de longueur, par trente-six de largeur. Il n'est pas question de maçonnerie. Le bas, de quinze pieds de hauteur, servira de chapelle, et dans le haut, ménagé en mansarde, seront la résidence du curé et une salle des habitants. Le lambris sera en planche embouvetée, peinte, sablée, en imitation de pierre de taille. Seize châssis en deux volets, de sept vitres de hauteur, lesquelles vitres seront de sept par huit pouces, donneront la lumière. Une galerie de six pieds de largeur sera construite sur la devanture, et un grand escalier en dehors, et dans le pignon, donnera accès au logement du haut. Le sanctuaire sera de dix pouces plus haut que la nef. Dans le haut, sera réservée une salle des habitants de vingt pieds par trente-six ; et le reste, soit quarante pieds par trente-six, sera réservé au curé, dont le logement sera divisé en sept chambres.

Les comptes du seigneur Massue, en 1835, attestent qu'il fournit l'argent pour la construction du hangar à l'usage du curé et qu'il acheta pour la salle des habitants "un poêle S.-Maurice avec son tuyau."

Il est de tradition que la chapelle fût érigée, non pas à l'endroit où M. Kelly avait planté la croix et où s'élève l'église actuelle, mais à un autre, plus au sud, qui serait celui de l'aile nord du couvent actuel. Les débris de cette chapelle furent plus tard utilisés, en restant précisément sur place, et aménagés à construire l'externat du couvent. Plusieurs d'entre nous se rappellent encore que la chose peut être exacte, quand on lit les devis de la bâtisse érigée par Augustin Leblanc.

Cette année 1835 vit encore se dérouler un événement d'une grande importance concernant la seigneurie.

Aimé Massue, acquéreur de quatre fiefs, fondateur de village, protecteur de paroisse, voulut que l'élan donné à toutes ces belles œuvres si bien inaugurées fût continué par la suite. Tout en gardant mainmise sur ses propriétés, il en confia l'administration à son fils, Gaspard-Aimé. Ce dernier était alors âgé de vingt-deux ans.

Le 27 octobre (13), le seigneur Aimé Massue donnait l'usufruit de ses quatre fiefs à son fils aîné, Gaspard-Aimé Massue. L'acte du notaire énumère et décrit les quatre fiefs : S.-Charles, Bonsecours, Bourgmairie-Ouest et Bourchemin-Ouest, tel que mentionné dans les actes primitifs de concession ; avec "îles et ilets, prairies, battures, droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, de pêche et de traite avec les sauvages..."

Gaspard Massue devait plus tard rendre compte de son administration ; et la prospérité et la valeur qu'il donna à la seigneurie lui valurent un jour, outre l'usufruit, la pleine propriété.

La paroisse de S.-Aimé étant maintenant érigée et le plan du village tracé, Aimé Massue songea à construire un manoir à son fils, donataire de la seigneurie.

(12) Chevreuil, Arch. de Sorel.

(13) Notaire Lacoste, Arch. de Montréal.

Le 19 mars 1835, un contrat était passé avec Augustin Leblanc, en vue de la construction de la maison seigneuriale, dont les devis sont énumérés en détail dans l'appendice. Les deux annexes, ajoutées aux extrémités du corps principal, furent construites postérieurement, peut-être en même temps que le lambrissage du tout en brique.

Nous ignorons la date de l'arrivée de Gaspard Massue à S.-Aimé. Mais en 1837, non encore marié, il semble, d'après les événements, déjà y avoir sa résidence définitive.



M. J.-B DUPUIS, 1^{er} CURÉ



M. J.-B. Dupuis

Le presbytère-chapelle est suffisamment avancé pour abriter curé et paroissiens, quoiqu'il reste beaucoup à faire encore, notamment les bancs, dont les petits ne peuvent être vendus que le 26 décembre, les grands l'ayant été le premier novembre. Ceux-ci rapportèrent pour quatorze mois 1740 livres 2 sous, et les petits accrurent le revenu de 618 livres 17 sous pour un an.

Du 2 novembre 1836, au 2 février 1837, la fabrique paya 1728 livres à Augustin Leblanc pour la confection des bancs. Les syndics n'étaient pas très riches, car la fabrique dut leur avancer des argents pour payer la chèvre, destinée à supporter la cloche que le 6 septembre précédent le seigneur Massue avait donnée à la paroisse. Cette cloche pesait 454 livres, et avait coûté 51 louis 16 chelins à son donateur.

Monsieur Charles-Joseph Primeaux, curé de Valrennes, avait été chargé par le seigneur Massue d'acheter les ornements et effets nécessaires au saint sacrifice de la messe, lesquels furent payés 511 livres 10 sous.

Plus de deux cents livres furent payées aux sieurs A. Laperrière, Louis Dany, A. Gentilly, N. Langis et Charles Chagnon pour différents travaux à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse après l'arrivée du curé, sans compter les dépenses encourues par l'achat de quelques autres matériaux.

Nous avons lieu de croire qu'on s'était hâté de parachever la partie supérieure de la chapelle réservée au logis du pasteur, qu'il plairait à Dieu de donner à la paroisse naissante.

Depuis le 13 mai de cette année 1836, monseigneur Jean-Jacques Lartigue était nommé premier évêque de Montréal; et à cette même date la paroisse de S.-Aimé, jusqu'alors du diocèse de Québec, appartenait au diocèse de Montréal.

Le choix de l'évêque, pour donner à S.-Aimé son premier pasteur, tomba sur messire J.-B. Dupuis, auparavant vicaire, desservant, professeur de théologie à l'évêché de Montréal, puis directeur du collège de Chambly. Le nouveau curé était alors âgé de trente-deux ans et il arriva en ces lieux pour le vendredi 28 octobre 1836.

Ce jour-là, et c'est le premier acte dans les registres de S.-Aimé, il inhuma dans le cimetière le corps d'un enfant, âgé d'un an, fils de Joseph Thibeau, et de Louise Hus, en présence d'Antoine Godbout et de Narcisse Fagnan. Il est remarqué en marge que Thibeau est de Sorel.

Le dimanche 30 octobre 1836, l'avant-veille de la Toussaint, fut célébrée la première grand'messe paroissiale dans la chapelle de S.-Aimé.

Après l'office divin, le nouveau curé présida l'élection des trois premiers marguilliers, qui furent Joseph Lambert, Antoine Pelletier et Antoine Fourquin-Léveillé.

Puis l'après-midi, il baptisa Marie Edesse, fille de Maxime Chamberland, cultivateur de S.-David, et de Marie Lepire. Le parrain fut F.-X. Charron et la marraine Marie-Anne Chrochière, qui ne surent pas signer, comme la plupart des habitants de ce temps-là (1).

Le premier mariage, béni dans la chapelle de S.-Aimé, fut celui de Michel Héroux dit Boisclair, natif d'Yamachiche, fils de Michel Héroux et de Rose Gerbais, avec Zoé Benoît, fille de Firmin Benoît et de Louise Richard, le 7 novembre, après la publication des trois banns, faite le 30 octobre, à la Toussaint et le dimanche dans l'octave.

Il était opportun d'avoir un curé en ces lieux : car, de son arrivée au premier janvier 1837, saison des mauvais chemins, messire Dupuis fit 22 baptêmes, 3 mariages et 3 sépultures. Dans le cours de l'année 1837, il devait atteindre les chiffres de 148 baptêmes, 15 mariages et 47 sépultures ; et en 1838, il faisait 158 baptêmes, 12 mariages et 70 sépultures. Par où l'on voit qu'en ce temps-là, la charge de pasteur de S.-Aimé n'était point une sinécure.

Joseph Lambert, capitaine de milice, ne fut marguillier en charge que pendant les deux derniers mois de l'année 1836, et ne rendit ses comptes qu'en même temps que ceux de son successeur Antoine Pelletier, le 9 décembre 1838 (2).

A titre de renseignements et de curiosité bien légitime et pleine d'intérêt, lisons ce compte-rendu dans tous ses détails. Nous y verrons la grande piété des paroissiens pour les âmes du purgatoire, leur générosité pour l'embellissement de leur petite chapelle ; et nous aurons aussi une idée du mobilier qui ornait cette même chapelle.

Joseph Lambert, marguillier pour 1836.

Comptes que rend pardevant Monsieur le Curé J. Bte Dupuy, Joseph Lambert eldevant Marguillier de l'Eglise de S.-Aimé, et ce pour deux mois, commençant le premier novembre mil huit cent trente six et finissant le dernier de décembre de la même année, en présence d'Antoine Fourquin marguillier, de plusieurs autres marguilliers anciens et nouveaux et de Mrs Louis et Gédéon Durochers Temoins soussignés.

1836		<i>De la recette</i>		
Nov.	2	Pour rente de tous les grands bancs depuis le 1 ^{er} nov. 1837.....	1740 lbs.	2 sols
Déc.	26	Pour rente de tous les petits bancs depuis le 26 décembre mil huit cent trente six, jusqu'au premier janvier mil huit cent trente huit.....	618 "	17 "
Nov.	1	Pour quête pour les âmes.....	37 "	10 "
	2	do	26 "	5 "
	6	Pour quête dans l'église.....	4 "	5 "
	13	do	1 "	3 "
	"	Par don pour les âmes.....	2 "	10 "
	20	do	3 "	11 "
	"	Pour quête et don.....		18 "
	27	do	2 "	13 "

(1) De l'arrivée de M. Dupuis jusqu'à la fin de janvier 1838, c'est-à-dire quinze mois. Ursule Lafleur, Jean-Bte Chagnon, Louis Bétourné, Adélaïde Gauclin, Gédéon Durocher et Charles Picard furent les seuls qui osèrent signer dans les registres.

(2) Abbé P.-A. St-Pierre.

	30	Remis par Mr Dupuy venant de Mr Leclerc venant de dons	33	"	15	"
Déc.	2	Pour deux grandes messes aux âmes.....	8	"		
	5	Pour quêtes et dons.....	9	"	3	"
	"	Par dons pour les âmes.....	5	"	17	"
	8	do	1	"	2	"
	9	Pour une grande messe d'un particulier.....	4	"		
	11	Par don pour les âmes.....			18	"
	12	Pour une grande messe aux âmes.....	4	"		
	19	Pour une petite sépulture.....	1	"	10	"
	25	Pour une quête dans l'église.....			15	"
	28	Pour une grande messe.....	4	"		
	29	Pour quête de l'enfant Jésus.....	8	"	5	"
	1837					
Janv.	6	Pour serv. ann. du fils de Jos Trudeau.....	19	"		
Fév.	3	Remis par Mr Jos. Lambert syndic argent prêté pour la chèvre	104	"	14	"
	10	Pour une grande messe d'un particulier.....	4	"		
	26	Pour quête de l'Enfant Jésus.....	13	"	10	"
Août	5	Par autant remis par Mr. Boisvers pour le compte de Jos. Lambert sur la chèvre.....	60	"		
Juin	17	Pour une grande messe.....	4	"		
Déc.	9	Remis ce jour par les syndics à la fabrique, argent avancé en leur nom à Aug Leblanc pour augmentation	171	"	18	"
		Total des Recettes	2896	lbs.	2	sols

1836

Dépenses

Oct.	31	Pour quatre verges et demi quart de ruban....	3	lbs,	2	sols
Nov.	7	Pour un boyard à pain béni.....	6	"		
	11	Pour la chèvre (argent prêté aux syndics).....	3	"		
	12	Pour un tapis d'autel.....	3	"		
	12	Pour ouvrage dans le chœur et la sacristie	6	"	12	"
Nov.	2	Depuis ce jour jusqu'au 3 fév. 1837 à Aug Leblanc pour façon de bancs.....	1728	"		
	7	Pour la chèvre (Prêté aux syndics).....	60	"		
	14	A Laperrière pour ouvrage dans le chœur.....	12	"		
	16	Pour du galon			18	"
	16	Pour targettes	1	"		
	18	Pour 23 morceaux de bois.....	18	"		
	19	Pour du bois de chauffage à Trudel.....	3	"		
	21	Pour deux crochets			6	"
	21	A Laperrière pour ouvrage intérieur.....	3	"		
	24	Pour des clous	1	"	4	"
	25	Pour la chèvre (Prêté aux syndics)	36	"		
	"	Pour laver la chapelle (Prêté aux syndics) ..	18	"		
	"	A Louis Dany pour ouvrage dans la cours (Prété aux syndics)	14	"	14	"
	26	Pour façon de surpelis	1	"	10	"
	"	Pour douze cordes et un cordon de bois.....	15	"	8	"
	"	A Laperrière pour ouvrage dans la chapelle....	6	"	12	"
	"	A Laperrière do	43	"	10	"

	2	Pour une grand'messe des âmes.....	15	"	2	"
Déc.	1	A Gentillie pour ouv. dans le chœur et la sacristie	55	"	12	"
	"	Pour du bois de chauffage.....	1	"	14	"
	5	Pour une grand'messe des âmes.....	15	"	2	"
	7	Pour du bois de chauffage.....	1	"	10	"
	10	Pour surpels jupons etc, à Champagne sur compte	49	"	8	"
	12	Pour une grand'messe aux âmes.....	15	"	2	"
	"	Pour la chèvre (Prêté aux syndics).....	21	"		
	15	Pour pentures, crampes, etc.....	4	"	12	"
	"	Pour une corbeille à pain béni.....		"	15	"
	"	Pour tole et ferrer le bassin du poele.....	9	"	6	"
	16	Pour de la soie.....		"	12	"
	"	Pour des cordes pour les portes à poulies.....	1	"	10	"
	24	Pour fil de ferre, galon, tavelle, etc.....	1	"	13	"
	"	Pour un enfant Jésus et un bouquet.....	33	"		
	"	Aux Langis pour portes de balustres, crédences, lustres.....	34	"	6	"
	26	A Charles Chagnon pour ferrer les balustres etc.	9	"	6	"
	"	Pour 2 mois de blanchissage du linge de l'église	12	"		
	28	Pour batiste rouge pour le dais.....	4	"	16	"
	31	Pour bois de chauffage.....	1	"	4	"
	"	Pour deux livres de cierges.....	8	"		
	"	Pour faire faire le tuyau et ferrer la cloche....	110	"		
	"	Pour 24 crampes pour les lustres.....	1	"	4	"
	1837					
Janv.	10	A Laperrière pour ouvrage intérieur.....	7	"	10	"
Fév.	3	A Aug. Leblanc depuis ce jour jusqu'au dix cour- rant (Prêté aux syndics).....	183	"	18	"
	"	A Laperrière pour tambourets bancs etc.....	16	"		
	"	A Michel Coursol sur comptes pour differens effets.....	44	"	17	"
	2	Au fils du capitaine Lambert sur bois de siage..	4	"	10	"
Août	13	Pour réparer la cloche à Richard Ant.....	6	"		
		Total.....	2656	lbs,	5	sols
	"	Payé sur déte contracté par Mr. Primeau curé de Varennes au nom de la paroisse pour effets nécessaires au st. sacrifice de la messe.....	511	"	10	"
		Total des dépenses.....	3168	"	15	"
		Total des recettes.....	2896	"	2	"
		Reste dû à Jos. Lambert..	272	"	13	"

Et partant la dépense excède la recette de la somme de deux cent soixante-douze livres treize sols, qui sera fournie au rendant compte par Antoine Pelletier marguillier en charge pour mil huit cent trente sept.

Le présent compte a été oui, examiné, clos et arrêté dans la maison presbytérale, par Nous J. Bte Dupuy curé, en présence des ci-dessus nommés, le 9 décembre de l'an mil huit cent trente huit, et a été signé par les Temoins Louis et Gédéon durocher. Les autres nayant sù signer.

G. Durocher. N. P.
Louis Durocher

J. B. Dupuy, ptre curé

La recette d'Antoine Pelletier, pour l'année 1837, ne monta qu'à 2049 lbs, dont plus de la moitié reçue des syndics, 282 lbs pour la rente des bancs, et 344 lbs pour quête de l'Enfant-Jésus et autres.

Notons que dans le chapitre des dépenses, Ant. Pelletier remit 272 lbs à Jos. Lambert, paya 952 lbs à Augustin Leblanc pour augmentation dans la chapelle, 24 lbs à J.-Bte Lebrun pour ferrer la cloche, 4 lbs 10 sols à Antoine Richard pour faire une roue à la cloche, 30 lbs pour bûcher et charroyer vingt cordes de bois.

"Antoine Fourquin-Léveillé, marguillier en 1838, reçut en tout 2862 lbs dont 2306 lbs pour rente des bancs, 332 lbs pour quête de l'Enfant-Jésus... Parmi les dépenses : il donna 120 lbs pour une année de salaire au bedeau J.-B. Chagnon, 240 lbs une année de salaire aux deux chantres, Mathieu et Antoine Pelletier, 360 lbs pour un calice d'argent, 600 lbs pour deux ornements sacerdotaux" (Abbé P.-A. St-Pierre)

Cette dernière reddition de comptes était faite le 7 juin 1840, et le 26 suivant, monseigneur Ignace Bourget, en visite pastorale à S.-Aimé, adressait à la paroisse l'ordonnance suivante :

Ordonnance de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, dans sa visite à S.-Aimé le 26 juin 1840.

Nous avons vu et alloué les comptes de cette Fabrique, depuis celui de Joseph Lambert, commençant le 1er nov. 1836, jusqu'à et y compris celui d'Antoine Fourquin dit Léveillé, marguillier comptable en 1838, sans néanmoins décharger les marguilliers des dites années, des arrérages dûs à la Fabrique pour le tems de la gestion de chacun d'eux. Nous ordonnons que l'Eglise se procure le plus tôt possible un ostensor et trois boîtes aux Saintes Huiles d'argent ; que la clôture du Cimetière soit réparée, et qu'il soit fait un petit enclos pour les enfants morts sans baptême, que l'on pratique dans le banc d'œuvre une armoire pour y conserver les Fonts Baptismaux, afin d'y faire les baptêmes en été, et que celle de la sacristie d'en haut qui les renfermera en hyver, ne serve pas à autre chose ; que le porte-Dieu soit posé dans la bourse des sacrements sur un petit eopporal ; qu'il soit fait une assiette d'étain, pour recevoir l'eau sainte dans l'action du Baptême, que le coffre-fort ferme à deux clefs différentes, dont l'une sera entre les mains de Mr. le Curé et l'autre en celles du Marguillier en charge ; que chaque marguillier rende ses comptes dans le cours de l'année qui suivra immédiatement celle de sa gestion ; qu'à chaque reddition de compte, l'on compte l'argent déposé au coffre-fort, qu'on dresse un bordereau ; que le S. Sacrement soit toujours accompagné d'une lumière quand on le porte aux malades.

Nous avons réglé, qu'en dérogation du tarif uniforme, que Notre Illustre Prédécesseur ordonna le 25 octobre 1836, aux curé et Marguilliers de cette Paroisse de suivre l'honoraire du Bedeau, pour l'ouverture de fosses dans le Cimetière, sera, hyver comme été, de six livres cours actuel, pour les fosses d'Adultes ; et de trois livres même cours, pour les sépultures d'enfans.

Donné à S.-Aimé, dans le cours de nos visites, le 26 juin 1840

Ign. Ev. de Montréal

Par Monseigneur

P. J. Crevier Der. S. Secrétaire

"Du 2 au 7 octobre 1838, l'abbé Isaac Desaulniers, prêtre depuis l'année précédente, et plus tard éminent professeur au séminaire de S.-Hyacinthe, fit quatre baptêmes et deux sépultures.

L'abbé Joachim Boucher, curé de S.-David, desservit aussi la paroisse du 23 au 28 août 1839 ; il apparut de nouveau au cours de septembre 1841.

Les registres attestent la ponctualité de messire Dupuis ; et ils nous révèlent aussi sa grande piété, puisqu'il nous a été donné de lire sur certaines pages ces oraisons jaculatoires : Dieu seul doit être aimé ; Lui seul est aimable ; que je meure pour votre amour, vous qui avez daigné mourir pour mon amour ; Jésus tout mon amour ; Jésus, tout mon bonheur, de votre feu céleste, embrasez tout mon cœur (3).

La paroisse ne compte que cinq années d'existence, et elle a déjà acquis une certaine importance, et par le nombre de ses habitants et la valeur de leurs terres. Bientôt, il faudra bâtir une église plus considérable, qui remplace la chapelle temporaire.

Monseigneur Bourget voulut préposer à la cure de S.-Aimé un pasteur non moins digne et plus expérimenté, à l'automne de 1841 ; et nomma M. Dupuis à la cure de S.-Jean-Baptiste de Rouville, pacifiée par messire Lafrance, arrivé en ce lieu pendant un orage à nul autre pareil. M. Dupuis y resta deux ans seulement ; après quoi, il fut chargé de la rédaction des "Mélanges religieux" à Montréal, quitte à revenir à S.-Jean-Baptiste en 1845 ; d'où il partit, au bout de l'année pour être directeur du collège classique de l'Assomption, de 1846 à 1852. Cette dernière date est celle de sa nomination à la cure de S.-Athanase, où il demeura six années ; et en 1858, il devint curé inamovible de S.-Antoine, où il termina sa carrière de pasteur en 1877, et sa vie le 13 octobre 1879, en compagnie de son neveu, l'abbé Jean-Baptiste Dupuis, qui lui avait succédé.

En 1841, la paroisse subit des transformations et améliorations importantes, sous le rapport de la voirie. Il s'agissait de légaliser les rues du village, d'adoucir la côte publique, de tracer et redresser le chemin du bord de l'eau, depuis la Pointe-à-l'Ours jusqu'à Salvail, lequel jusqu'alors passait sur la grève, et ce, en évitant des côtes considérables et dangereuses et un éboulis.

Le 2 avril, Théophile Lemay, député grand-voyer pour le district de Montréal, se rendait à S.-Aimé et faisait l'inspection des lieux, en présence du seigneur Massue, de Pierre Valois, inspecteur des chemins et de Gabriel Brousseau, et dressa procès-verbal sur les sujets suivants :

1° Furent approuvées et légalisées les rues du village déjà existantes, soient les rues Massue, Varennes, Bonsecours, Durocher, Cartier, de l'Eglise et S.-Nicolas. Les ponts nécessaires à l'égouttement des emplacements, et qui traversent ces rues, seront entretenus par tous ceux qui y mettent de l'eau, en proportion du front de leur terrain. Cette rue Massue, que le grand-voyer nomme ainsi, ne pouvait être autre que celle qui passe devant le manoir ; et la rue de l'Eglise, celle que le seigneur avait nommée la Capitale.

2° Sur le terrain vacant, entre la rue du Roi et la cime de la côte, lequel est destiné à un marché, il sera ouvert une rue oblique, du coin de l'emplacement du notaire Durocher (No 456) vers la cime de la côte, d'une largeur de vingt pieds, côté nord de la côte.

3° Du côté sud, il sera aussi ouvert une rue oblique, de l'emplacement occupé de nos jours par la Banque Canadienne Nationale (No 496) vers la cime de la côte, d'une même largeur de vingt pieds.

4° La côte publique, qui descend à la traverse de la rivière, sera faite et entretenue de soixante pieds de largeur. Elle sera abattue de douze pieds de hauteur, et la terre enlevée sera déposée dans le bas-fonds. La deuxième côte voisine de la rivière, sera aussi abattue de huit pieds, et la terre enlevée sera reportée dans le bas-fonds d'un quai, qui sera fait en charpente sur le bord de la rivière ; lequel quai aura trente pieds de longueur, dix de profondeur et cinq de hauteur, et sera construit dans le but d'éviter les éboulements. La côte et le

(3) Abbé P.-A. St-Pierre.

quai seront construits par tous les propriétaires du nord-ouest de la rivière, et ensuite seront entretenus par les villageois seuls.

5° Une route sera ouverte depuis la terre de Jean-Baptiste Laplante, aujourd'hui son fils Delphis Laplante, jusqu'aux confins de la seigneurie, vers le sud, en longeant la rivière. Cette première côte en haut du village sera reportée à soixante pieds plus au nord. La route traversera le domaine seigneurial, soit quinze arpents de largeur, par la rue Royale, et la rue Massue comme il vient de le mentionner, et se poursuivra, comme elle est tracée aujourd'hui, jusqu'à Salvail. Toutes les côtes seront au moins abattues de dix pieds. Dans les coulées de Jean-Baptiste Robidoux (plus tard François Lemoine), de la veuve Jean Giguère et de Jacques Lamontagne, il sera fait des ponts à chevalets de vingt-cinq pieds de hauteur. Tous ces ponts seront entretenus par tous ceux qui y mettent de l'eau (4).

En lisant les devis et les détails de la construction de ces ponts, il est évident que, par la qualité et la quantité des matériaux énoncés, le bois de construction était alors en grande abondance.

L'homologation du procès-verbal du grand-voyer Théophile Lemay, et de Pierre Valois, inspecteur des chemins, à l'égard des rues du village, et du chemin du bord de l'eau, depuis Yamaska jusqu'à Salvave, fut officiellement reconnue le 30 avril 1841. Ce jour-là, la Cour des sessions du Quartier de la Paix, à Montréal, était représentée par Hippolyte Guy, président, Charles Tait, Henry Corse et John Oydé, notaire.

* * *

La période mouvementée des troubles de 1837 et 1838, eut peu de retentissement dans la nouvelle paroisse de S.-Aimé, quand la vieille paroisse de S.-Michel d'Yamaska fut bouleversée plus sérieusement.

Dans cette dernière localité, le docteur Léon Rousseau, Amable Paradis marchand et Jean-Olivier Arcand arpenteur et quelques autres se portèrent chauds partisans et chefs de l'insurrection. Leurs agissements leur méritèrent même l'emprisonnement, avec les quelques autres qui subirent le même sort.

Les citoyens de S.-Aimé demeurèrent plus paisibles. La tradition l'affirme, et les documents le confirment.

Une assemblée s'était tenue à S.-Ours, le 7 mai 1837, à laquelle avaient été invités les habitants du comté, dans le but de protester contre les agissements des chambres, hostiles aux Canadiens, d'accepter l'annexion à la république voisine, et de nommer Louis-Joseph Papineau comme un libérateur.

Mais l'écho de cette assemblée ne semble pas avoir eu un grand retentissement à S.-Aimé. Si quelques citoyens en adoptèrent les résolutions, ils semblent être demeurés dans les limites de la modération. Les deux camps, patriotes et bureaucrates, existaient, mais sans division. Ils furent adversaires politiques, sans inimitié.

Le jeune seigneur Gaspard Massue, dont la mentalité patriotique ne se démentit jamais, condamnait bien le vote du gouvernement sur la question des subsides, mais sa loyauté l'empêchait de s'affranchir de l'obéissance due au souverain légitime. Il voyait d'un oeil indifférent, du moins en apparence, la propagande de Godefroi Ouellette, qui organisait la résistance armée, dans les alentours de sa localité, le fief S. Charles.

Louis Valois, cultivateur, établi dans le rang du bas de S. Thomas, capitaine de milice, était réputé appartenir au parti des bureaucrates. Ses idées politiques lui avaient valu d'avoir été nommé par les autorités, surveillant dans toute l'é-

(4) Archives seigneuriales.

tendue de la paroisse et de la seigneurie. Ses fonctions consistaient, dans ses courses, à observer tout mouvement favorable à l'insurrection, et de faire rapport régulier à l'officier commandant de la garnison à Sorel.

Sur ses vieux jours, Louis Valois, vint vivre de ses rentes au village de S. Aimé. Il se plaisait souvent à raconter les événements et les choses d'autrefois.

Voyageant toujours à cheval, il avait accompli, en une circonstance, cinq courses à Sorel, aller et retour, en cinq jours consécutifs. Mais ses chevauchées lui étaient plutôt des voyages d'agrément, que des délations de mouchard.

Il n'inquiéta jamais Godefroi Ouellette dans sa propagande. Le seigneur Massue donna plus d'une fois asile à Ph. Napoléon Pacaud, notaire de St-Hyacinthe, et à Charles Drolet, de S. Marc, qui craignirent bien des fois d'être arrêtés, et qui furent aussi poursuivis, mais qui trouvaient toujours un gîte sûr vers les bords de l'Yamaska.

Le capitaine Valois, lié d'amitié personnelle avec le seigneur Massue, ne se permit jamais de troubler ce dernier, touchant l'hospitalité accordée aux fugitifs. Il nous a avoué même que, à la veille d'accomplir sa patrouille officielle, il envoyait à l'avance son fils Thomas en mission auprès de M. Massue, qui devait le lendemain se tenir sur ses gardes.

Les archives de la Province de Québec, 1925-1926, qui viennent de publier le sommaire de plus de quatre mille documents détaillés sur la période de 1837 et 1838, n'en mentionnent que trois de ces derniers (5), dans lesquels il est question de la paroisse de S. Aimé.

On était au mois de novembre 1838. Depuis douze mois que les esprits s'agitaient jusqu'à l'effervescence, que le sang avait coulé à S. Denis, S. Charles, S. Eustache et ailleurs, que les sbires du gouvernement sillonnaient toute la région de Montréal et arrêtaient les fauteurs de la rébellion, et que toutes les prisons de Montréal se remplissaient de patriotes, la paroisse de S. Aimé était demeurée relativement paisible.

Mais la rébellion était loin d'être apaisée, et les patriotes semblaient même prendre l'offensive, au point qu'ils avaient résolu d'aller assiéger et prendre la ville de Sorel, où le ministère de la milice entretenait une garnison.

Le capitaine Elisée Malhiot, qui s'intitulait le "commandant du sud", un des principaux chefs de l'entreprise, prétendait mobiliser tous les hommes nécessaires à cette fin, dans les paroisses échelonnées sur les rivières Richelieu et Yamaska.

Le dimanche, 4 novembre, Malhiot faisait remettre à Benjamin Fagnan, aubergiste du village, un billet adressé au docteur Léon Rousseau d'Yamaska.

Le billet contenait, d'après l'assermentation de Benjamin Fagnan, que Malhiot avait besoin de quinze cents hommes pour aller prendre Sorel, et qu'il comptait sur Rousseau et ses hommes, pour coopérer à l'expédition. Mais, Michel Coursoi, marchand, ayant mis la main sur le billet, l'ouvrit et le jeta dans le poêle, après en avoir pris connaissance.

Rousseau était supposé lever ses recrues autant dans S.-Aimé que dans S.-Michel.

La campagne du siège de Sorel fut un coup manqué.

Puis la paroisse de S.-Aimé continua de vivre en paix, pendant que dans la partie sud-ouest de la province, l'insurrection battait son plein.

En conséquence de la proclamation de la loi martiale, en date du mois de novembre et de l'arrêt du conseil spécial, tenu le premier février 1839, le gouvernement institua des cours de police, et nomma des magistrats stipendiaires, dans différentes localités d'alentour.

(5) Doc. nos 1597, 1598 et 3565.

A cette fin, le gouverneur-général Colborne, le 9 juillet 1839, donna instruction à William Foster Coffin, sous-secrétaire civil pour la police, qui résidait à S.-Marie-de-Monnoir, de faire une inspection dans la partie du bas Yamaska.

Le 15 suivant, Coffin expédiait déjà son rapport et relatait qu'il avait visité les paroisses de S.-Michel, S.-David, S.-Guillaume et S.-Aimé.

A ce qui a trait à S.-Aimé, il ne rapporte seulement que cette paroisse nouvelle vient d'être détachée de S.-Michel, qu'elle compte déjà 2,500 âmes; qu'elle possède deux magistrats stipendiaires, dont l'un est le notaire Durocher, natif de S.-Antoine, l'autre n'étant pas nommé.

Nous sommes bien convaincus que le capitaine de milice ne fit jamais aucune arrestation de rebelles, ni même aucune dénonciation de soupçonnés, et que les magistrats stipendiaires n'eurent aucune occasion d'exercer leur pouvoir officiel.



MM. PIERRE LAFRANCE, 2^{ème} CURÉ, ESDRAS
LAMOTHE, 3^{ème} CURÉ



M. P. LAFRANCE

Avant de laisser S.-Aimé, M. Dupuis fit un baptême le 11 octobre 1841, et M. Lafrance (2), parti de S.-Jean-Baptiste, était ici le seize pour baptiser Calixte Lussier. Ce vénérable curé avait calmé les esprits, excessivement surexcités par la courte administration du curé Louis Naud, par suite, il semblait éminemment apte à contenir des paroissiens chatouilleux surtout quand on construit, à même leurs deniers, des temples au Seigneur ou des presbytères à ses ministres. Le nouveau pasteur voulut connaître ses brebis, avant de commencer la construction d'une église, dans une paroisse aussi considérable que l'était déjà S.-Aimé. A défaut de recensement, nous pouvons nous faire une idée de la population en disant, qu'au cours de l'année 1841, il se fit ici 26 mariages, 116 sépultures et 177 baptêmes.

Le 24 octobre 1841, dans la maison presbytérale, M. Lafrance présida à la reddition des comptes du sieur Bonaventure Lebrun, pour l'année 1839.

Recettes 2978 lbs 15 sols ; dépenses 1633 lbs 1 sol ; dans le coffre 1210 lbs 12 sols ; et le reste entre les mains de Louis Salvas, successeur du rendant compte.

A l'automne de 1841, le marguillier, pour la somme de quarante-deux francs, fit l'acquisition d'un poêle S.-Maurice, à l'usage de la chapelle.

M. Lafrance, arrivant de S.-Jean-Baptiste, devait être fatigué des travaux et soucis qu'il avait prodigués dans cette paroisse. Et depuis treize mois, qu'il était à S.-Aimé, il était loin de prendre du repos en préparant sans bruit la construction de la future église. Aussi au mois de novembre 1842, épuisé de fatigue, il dut prendre un repos. Puis, ayant perdu l'espoir de se rétablir, il se démit de ses fonctions de curé. Durant ses jours de repos, il desservit, dans le cours de l'année 1844, la petite paroisse de S.-Valentin.

Du 15 novembre 1842 au 17 février 1843, la paroisse de S.-Aimé fut desservie par un vicaire dans la personne de l'abbé Louis Turcot, qui devait être

(1) Lafrance Pierre, né à la Pointe-aux-Trembles de Québec, comté de Portneuf, le 11 mars 1804, de Pierre Lafrance et de Marie-Anne Bertrand, fit ses études à Nicolet et fut ordonné le 1 octobre 1826. Vicairé à S.-Cuthbert (1826-1829), à Chambly (1828-1829), curé de S.-Jean-Baptiste de Rouville (1829-1834), de la Rivière-des-Prairies (1834-1836), de S.-Jean-Baptiste de Rouville (1836-1841), de S.-Aimé (1841-1842), desservant de S.-Valentin (1844), de S.-Aimé (1844-1848), retiré à l'évêché de Montréal (1852-1854), de S.-Hyacinthe (1854-1867), où il est décédé le 11 janvier 1867. (Abbé J.-B. Allaire).

(2) Abbé P.-A. St-Pierre.

curé de S.-Césaire de 1844 à 1850, puis de S.-Philomène de Châteauguay, puis de S.-Herma, et par-dessus tout, de l'Isle-Perrot tout près de trente ans, pour y mourir le 12 mai 1893, dans sa soixante-seizième année.

L'abbé Jean-Baptiste-Esdras Lamothe, vicaire à N.-D. de S.-Hyacinthe, fut nommé curé à S.-Aimé.

II

L'abbé J.-B.-Esdras Lamothe, né à Québec le 7 août 1816, fils de Michel Lamothe et de Marie-Esther Prince, ordonné prêtre le 12 septembre 1841, et depuis vicaire à Notre-Dame de S.-Hyacinthe, fut nommé à la cure de S.-Aimé en février 1843 ; et le 18 suivant il était à son poste, où il baptisa Félix Salvas.

M. Lamothe, tout jeune prêtre, n'avait pas dû amasser une grande fortune dans deux années de vicariat. Il arriva prendre la cure de la paroisse avec un mobilier bien restreint. Les archives seigneuriales notent que Gaspard Massue lui fournit tous les objets d'urgente nécessité pour prendre maison, et qu'il lui procura : une douzaine de cuillers à soupe, une douzaine de cuillers à thé, quatre plats de fer blanc, une douzaine de chaises, un lit-couchette avec draps, oreillers et traversin, une courtépointe blanche, une table, une chaise berceuse, une brosse, dix minots de blé, de la morue salée, une vache valant trois louis, un cochon valant onze chelins, une robe de cariole d'une valeur de deux louis dix chelins, du bois de chauffage (3) ; enfin il lui avança trente-cinq louis en argent.

M. Lamothe, en arrivant à S.-Aimé, trouva que le projet de construction de l'église avait non seulement été ébauché par M. Lafrance, mais en plus élaboré, mûri et décidé. Le 13 mars suivant, par devant le notaire G. Durocher, les syndics passèrent un marché, aux fins de la construction, avec Jean-Baptiste Hébert et Alexis Milette architecte (4). Il avait été convenu que les matériaux seraient fournis par les habitants. Et il fut discuté, entendu et décidé d'un commun accord que chaque paroissien devait fournir et apporter sur les lieux vingt-cinq voyages de pierre.

Le sol n'est pas rocailleux dans S.-Aimé. Alors on alla glaner tous les cailloux des champs, petits et gros, des terres de S.-David et de S.-Guillaume, où on en trouva abondamment ; au grand et double bénéfice de la culture de ces terres et de l'église de S.-Aimé.

MM. Primeau, curé de Varennes, et Aimé Massue avaient réglé les conditions de ce marché avec les architectes et les paroissiens qui devaient fournir les matériaux.

M. Lafrance, avant de partir, avait rédigé une inscription à être sculptée sur le portail de l'église, laquelle se lisait : Pavete ad sanctuarium meum ; Tremblez à l'approche de mon sanctuaire.

Les travaux commencèrent le 16 mai 1843 (5). Dans l'ambition de rendre l'église logeable pour l'hiver suivant, architectes et ouvriers déployèrent la plus

(3) M. Massue avait donné six sous la corde pour le bûcher.

(4) Jean-B. Hébert, baptisé à Rézeauvoir le 19 octobre 1779, était fils d'Etienne Hébert et de Joseplite Babin ; marié 1^o à Nicolet 4 mai 1801 à Marie Béliveau ; marié 2^o à la Baie-du-Febvre le 31 décembre 1807 à Judith Lemire ; député du comté de Nicolet ; major de milice ; patriote en 1837 ; décédé à la Baie-du-Febvre le 15 juin 1864.

Alexis Milette, baptisé à Yamachiche le 15 février 1793, marié le 15 février 1819 à Marie Hébert, fille de J.-B. Hébert et de Marie Béliveau, élève sculpteur de Louis Quévillon, décédé à Yamachiche le 14 octobre 1870. (F.-L. Desautiers, Familles d'Yamachiche.

(5) Archives seigneuriales.

grande activité. Aussi il est étonnant que, dans un temps où l'outillage moderne était encore ignoré, on ait pu dans quelques mois, élever les murs d'une église et la couvrir de son toit. C'est le cas de rappeler ici la légende qui se rapporte à la construction de l'église de S.-Aimé.

* * *

La légende du cheval noir. — Chaque pays a ses légendes ; et quelle est la paroisse qui n'a pas les siennes ? Toutes, quelque hasardées qu'elles soient, ont leur côté instructif, intéressant et parfois amusant. La nôtre nous enseigne que la providence de Dieu veille sur les siens, et les aide dans leurs besoins ; en plus, qu'il faut obéir à ceux qui sont chargés de nous diriger. Si Dieu permet le mal, il sait le vaincre ; et souvent, sa bonté nous fait voir à l'évidence qu'il tire parti du mal et le tourne au bien.

Plus d'une légende dans le cours des âges concernant la construction d'un édifice religieux, nous relate que le diable a contribué à la construction de cet édifice. La paroisse de S.-Aimé a l'avantage d'avoir sa légende sur le même sujet. Pendant notre enfance, elle était encore vivace la légende du cheval noir, qui monta toutes les pierres du portail de l'église. Les jeunes camarades surtout ceux qui, fréquentant l'école, passaient devant l'église à travers le carré, se plaisaient à la commémorer. Plus d'un même affirmait que son grand-père, qui avait travaillé à la construction de l'église, l'avait vu, ce fameux cheval noir, et même qu'il l'avait conduit.

Donc, un beau matin, pendant les jours d'été et de grande chaleur, un des travailleurs à la construction de l'église, arrivait au chantier de la pierre, conduisant avec fermeté par la bride un superbe cheval, tout noir. M. le curé Lafrance ou Lamothe suivait et venait faire ses recommandations aux ouvriers. Revêtu du surplis et de l'étole, le bon curé avait précédemment récité certaines prières liturgiques, et surtout avait abondamment arrosé d'eau bénite le mors de bride, et avait fait brider immédiatement le cheval noir. La recommandation importante, faite dans les termes les plus énergiques, était que, pour aucune raison quelconque, on ne devait débrider le cheval.

Ce dernier était très docile, et, pour sa taille, il était aussi d'une force peu ordinaire. Les pierres et les charges les plus lourdes étaient traînées sans difficulté. A lui seul, le cheval fournissait tous les maçons et les manœuvres qui travaillaient au portail, lequel s'élevait toujours comme par enchantement.

Mais il faisait chaud, le cheval suait, soufflait, maigrissait et fondait à vue d'œil, et paraissait exténué de fatigue, pendant que le mors lui brûlait continuellement la bouche. Et il refusait de boire avec son mors, et malgré qu'à maintes reprises on lui offrit de l'eau fraîche, il la dédaignait obstinément.

Or, dans un moment où le conducteur, pris de pitié pour la pauvre bête, et croyant que personne ne le vit, la débrida pour la faire boire, instantanément, le cheval noir disparut ; et au grand ébahissement du charretier, le harnais tomba inerte, par terre, avec les deux côtés du travail. C'était bien le diable que l'enlèvement du mors venait de délivrer.

Les compagnons de travail de notre sympathique et désobéissant charretier accoururent ; puis, déplorant la disparition de ce puissant aide, firent forces remontrances au charretier et lui dirent : " Une autre fois, tu écouteras monsieur le curé. "

* * *

Pendant qu'on construisait l'église, l'autorité religieuse s'occupait d'obtenir la reconnaissance civile de la paroisse.

Dans sa circulaire du 21 décembre 1840, Monseigneur Bourget avait recommandé aux curés et missionnaires d'obtenir, au plus tôt qu'il leur serait possible, la reconnaissance civile des paroisses érigées canoniquement seulement. Quelques semaines plus tard, le 2 février 1841, le conseil, spécialement institué pour l'érection des paroisses, secondant les intentions du pieux évêque, faisait un amendement à la loi et décrétait qu'il n'était plus nécessaire de recommencer les procédures ecclésiastiques pour ériger une paroisse civile, quand cette même paroisse était déjà érigée canoniquement.

Pendant que M. Lafrance desservait les paroissiens de S.-Aimé, ces derniers s'étaient déjà mis à l'œuvre pour obtenir cette reconnaissance civile : et le 19 mars 1842, ils présentaient leur requête aux commissaires, siégeant à Montréal à cette fin, lesquels étaient Louis Guy, Robert L. Morrough, Pierre Louis Panet et Jacques Viger. Ces derniers acceptèrent comme valide et suffisant le décret de monseigneur Signay, en date du 11 avril 1834, érigeant canoniquement la paroisse de S.-Aimé.

Quatorze mois après, durant lesquels les commissaires se réunirent encore, et au cours desquels l'avis avait été publié dans les églises de S.-Michel d'Yamaska, de S.-Hugues de Ramezay, S.-Judes et S.-Aimé, cette dernière paroisse était érigée civilement, et elle comprenait le territoire suivant :

Proclamation du 10 juillet 1843.

Une étendue de territoire d'environ vingt-deux milles en superficie, dans le comté de Richelieu, dans le district de Montréal, savoir : le fief ou seigneurie de S.-Charles, borné au nord-est par la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières ; au sud-est par la seigneurie de Ramsay ; au sud-ouest par le fief ou seigneurie de Bourchemin ; au nord-ouest par la rivière Yamaska ; les fiefs ou seigneuries de Bonsecours et Bourg-Marie-Ouest et la dite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, bornés au nord-est, par la ligne de séparation entre le district de Montréal et le district des Trois-Rivières ; au sud-est partie par la rivière Yamaska, depuis la dite ligne de séparation entre les districts de Montréal et des Trois-Rivières, jusqu'au lot numéro quatre-vingt-neuf dans ladite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, et partie par la rivière Salvaille (Salvaye), depuis le lot quatre-vingt-neuf sus-mentionné, jusqu'à la seigneurie de S.-Ours ; au sud-ouest par la seigneurie de S.-Ours, et au nord-ouest par la seigneurie de Sorel. (Liste des municipalités dans la Province de Québec compilée par C.-E. Deschamps, 8^e vic. ch. 40).

"De Montréal, le 18 juillet 1843, était adressée à monsieur le curé de S.-Aimé une petite lettre que nous lisons : "Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par une proclamation dûment publiée en la "Gazette du Canada", en date du 15 courant, son Excellence le Gouverneur-en-Chef, approuve le rapport de messieurs les commissaires pour l'érection des paroisses, etc. etc. pour le district de Montréal, érigeant civilement la paroisse de S.-Aimé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur E. Guy, sec."

La paroisse de S.-Aimé est donc paroisse civile depuis le 15 juillet 1843.

Et pendant ce temps, les travaux de construction de l'église s'étaient poussés activement et menés rondement ; car, moins de six mois après la passation du contrat entre syndics et entrepreneurs, M. Lamothe priait son ancien curé, messire Edouard Crevier, de venir ériger un chemin de croix dans l'église même de S.-Aimé" (6).

Donnons une copie de l'acte, rédigé à cette occasion par monsieur le curé de N.-D. de S.-Hyacinthe.

(6) Abbé P.-A. St-Pierre.

“ Ce vingt-septième jour de septembre mil huit cent quarante-trois, nous archi-prêtre et curé de S.-Hyacinthe, en vertu d'un indult papal, en date du trente-un mai mil huit cent quarante du Révérendissime Evêque de Montréal, et vu la permission accordée par ledit Evêque au révérend J. Bte. Esdras Lamothe, prêtre et curé de S.-Aimé, district de Montréal, d'établir dans l'église paroissiale de S.-Aimé, la voie de la croix, laquelle permission a été donnée par une lettre en date du trente-un août mil huit-cent-quarante-trois, et vû l'invitation qui nous a été faite par ledit curé de procéder à l'érection de ladite voie de la croix, nous l'avons érigée, avec privilège et indulgence y accordés, en présence d'un grand concours de fidèles et de plusieurs confrères, qui ont signé avec nous. J. B. Lamothe Ptre, V. Plinguet Ptre, Ed. Crevier Ptre.

Ce mois de septembre avait vu le notaire Gédéon Durocher, déjà fixé en cette localité depuis 1836, s'unir à Marie-Adélaïde Archambault, native de S.-Antoine. Il avait vu naître aussi un enfant, qui devait être le premier prêtre, poussé sur le sol de S.-Aimé, dans la personne de M. Esdras Rivard-Dufresne.



R. P. LACIER

Le mois d'octobre 1843, fut encore plus remarquable pour la paroisse de S.-Aimé. M. le chanoine Jean-Charles Prince, évêque coadjuteur de Montréal, arrivait dans la paroisse pour le seize y célébrer la première messe dans l'église neuve. C'était un lundi le 16 octobre 1843 (7). Le chanoine Prince, oncle du curé Lamothe, avait tenu de faire ce grand honneur au jeune curé.

Le 17 décembre, le curé Lamothe présida une assemblée, dans laquelle il fut résolu et décidé que les habitants propriétaires seraient appelés aux assemblées pour l'élection des marguilliers et la reddition des comptes. Il en fut toujours de même par la suite, jusqu'à nos jours.

Une carrière chargée et fructueuse, puis grandement méritoire s'ouvrait devant le jeune curé. Le premier février 1844, M. Lamothe était assez bien pour baptiser Louis Isafe Lagüe. Le six, son voisin, M. Charles-Isaac Lebrun, curé de S.-Michel, était à S.-Aimé et baptisait Calixte Bergeron. Le dix, messire

Jean-Bte-Esdras Lemoine s'éteignait, et le douze, messire Jean Harper, curé de S.-Grégoire de Nicolet, inhumait so corps dans la voûte du sanctuaire de l'église neuve de cette paroisse.

La mort l'avait moissonné à l'âge de vingt-sept ans et demi. On lui fit des funérailles pompeuses, si on en juge par le nombre et la qualité des personnes qui signèrent son acte de sépulture.

Relevons les signataires de : J.-C. Prince, futur évêque de S.-Hyacinthe, J.-S. Raymond, Isaac Lesieur-Desaulniers, Louis-Misael Archambault, Joseph Beauregard, J.-J. Prince, P. Dufresne, Thomas Caron, Joachim Boucher, P. Béland, Jos.-P. Marcotte, M. Carrier, Jos. Maurault, C.-J. Lebrun, J. Plinguet, Chs Harper, S.-E. Payment, Godfroy Marchessault, L.-I. Guyon, L. Turcot, Chs Marsolais, Jos. Prince, A. Paradis, Michel Lamothe, Ged. Durocher, G.-A. Massue, J. Harper.

Il nous a été impossible de nous procurer le portrait de M. Lamothe. Nos perquisitions auprès de parents, résidant au proche et au loin, sont demeurées infructueuses. Dame Victorine-P. Blondin, de Bécancour, nièce âgée de M. Lamothe, possède bien des portraits de ses frères et soeurs, mais non de celui-là.

(7) Arch. seign.

Cette dame, qui a le culte des souvenirs de famille, nous écrivait, en regrettant de ne pouvoir nous obhgger : " Je suis trop heureuse que vous fassiez revivre la mémoire de ce saint prêtre, qui est mort victime de son devoir. Il contracta une pneumonie en faisant sa visite de paroisse, et la mort l'a terrassé, après quelques jours de maladie. "

M. Lamothe était le premier curé décédé à S.-Aimé, et inhumé dans la voûte de l'église.

Jusque vers 1872, et probablement jusqu'à 1875, quand l'église fut restaurée, on pouvait voir, au-dessous du sanctuaire, un tertre, surmonté d'une modeste croix et entouré d'une palissade de bois, sous lequel reposaient les cendres de feu M. Lamothe.

M. le chanoine Jean-Charles Prince resta à S.-Aimé jusqu'au lendemain, et il fit une sépulture et quatre mariages. Le surlendemain, M. Louis Ignace Guyon, vicaire à Sorel, fut envoyé ici avec le titre de desservant ; et il remplit cette fonction du 17 au 29 février (8). Retournant alors à son poste pour le carême, il laissa la place aux pères Oblats Lagier et Léonard, qui ont autrefois rempli le pays de leurs noms.

" Quel régal ce fut pour les paroissiens de S.-Aimé d'être desservis, durant tout un carême, près de deux mois, par ces deux hérauts du Christ, venus de France pour donner des missions dans notre pays, avec un succès tel qu'ils ne sont totalement oubliés après trois-quarts de siècle ; nous le redisent éloquemment les deux actes qui s'ensuivent :



R. P. LÉONARD BAVEUX

Le treize avril mil huit cent quarante-quatre, je, prêtre missionnaire soussigné, ai reçu l'abjuration d'Antoine Danis et de Marie Thouvelin sa femme, en vertu d'un pouvoir accordé aux missionnaires oblats par Mgr l'Evêque de Montréal, et en même temps, leur profession de foi catholique et les ai absous de l'hérésie, et ce, en présence de Michel Lamothe et de Marie-Angélique Danis soussignés et de plusieurs témoins leurs parents, qui n'ont su signer. Michel Lamothe, Michel Danis, Desanges Lamothe, Léonard ptre O. M. I. ;

Le vingt-six avril mil huit cent quarante-quatre, par nous, prêtre soussigné et autorisé par Mgr l'Evêque de Montréal, avons reçu l'abjuration libre et volontaire de Marie-Julie-Agnès Todd, âgée de 21 ans, soussignée et lui avons donné le baptême sous condition avec les cérémonies usitées. Son parrain a été Gaspard-Aimé Massue écuyer et seigneur de cette paroisse. Sa marraine dame Julie Lucier son épouse, tous deux soussignés, et témoins le R. P. Lucien Lagier et Gédéon Durocher écuyer N. P. soussignés.

Agnes Mary Julia Todd, Julie Lussier, G. A. Massue, Lagier O. M. I., G. Durocher N. P. Léonard ptre O. M. I.

" En 1922, j'ai aperçu les traces indélébiles de leur passage par ici, et je me fais un devoir de les faire connaître aux autres " (9).

Le père Luc-Antoine Lagier était né à S.-André Hautes-Alpes, France, en 1814 ; ordonné prêtre à Marseille le 9 juin 1838, par Mgr de Mazenod, fondateur des Oblats de Marie Immaculée.

(8) En octobre 1893, la paroisse de S.-Eustache, dans une grande démonstration, présidée par l'archevêque de Montréal, fêta les noces d'or sacerdotales de leur vénérable curé Louis Ignace Guyon qui dirigeait la paroisse depuis trente-cinq ans.

(9) Abbé P.-A. St-Pierre.

Le père Lagier fut l'un des quatre premiers Oblats qui arrivèrent au pays le 2 décembre 1841, et vinrent se fixer à S.-Hilaire en premier lieu, puis à Longueuil l'année suivante. Après avoir, pendant plus de trente années, rempli le pays de son éloquente et pieuse prédication, le père Lagier mourut soudainement à l'Isle-Verte, au cours d'une retraite, le 2 février 1874.

Le père Jean-Claude Léonard ne se fit jamais appeler que le père Léonard, son troisième nom de baptême, quand son nom de famille est Baveux. Le père Léonard (Baveux) naquit en 1796 à Montier-en-Der, Haute-Marne, France. Entré d'abord chez les Sulpiciens en 1828, il arriva au pays dans cette même année ; accompagna Mgr Forbin-Janson qui parcourut la province, de 1840 à 1842, en propageant par ses prédications, l'œuvre de la Tempérance et l'œuvre de la S.-Enfance. Quittant S.-Sulpice en 1842, il entra chez les Oblats la même année. Il y continua ses prédications jusqu'à sa mort, qui arriva le 21 novembre 1865.

Nous croyons devoir reproduire ce qu'un important journal écrivait sur la mémoire du père Léonard au lendemain de son décès :

Montréal a possédé pendant plus de trente ans ce prêtre, ce religieux parfait. Humilité profonde, charité sans borne, zèle infatigable des âmes, gaieté de caractère que sa piété exemplaire soutenait, excitait, même dans les grandes épreuves et les revers, c'est bien ce qu'on a toujours admiré dans cet homme de Dieu.

Connu et estimé de tous, à cause des belles qualités de son esprit et de son cœur, c'est surtout dans le faubourg Québec qu'il a été apprécié et aimé de toute la population, qui le nommait avec bonheur le "Père du faubourg". C'est lui qui a posé la première pierre de la belle église S.-Pierre. On ne peut pas lui reprocher, cependant, d'avoir tiré vanité de ses œuvres ; à l'entendre, il eut été un serviteur inutile qui aurait, disait-il, fait beaucoup de bruit et peu de bien. Ses frères en religion ont maintefois avoué que ce bon père était pour eux une prédication vivante, qui leur rappelait continuellement et sans ostentation les devoirs et les consolations de la vie religieuse et apostolique ; il tournait même au profit des autres ce qu'il y avait de plaisant et de gai dans son caractère si aimable (La Minerve).



M. LAFRANCE (2ème TERME)

M. Lamothe, en construisant les murs et le toit de l'église, et en la rendant logeable, avait réalisé une partie des plans de sa construction, projetée par M. Lafrance. Mais tout l'intérieur restait à faire encore ; et M. Lafrance fut choisi pour continuer son œuvre et la mener à bonne fin.

A la fin d'avril 1844, il était suffisamment rétabli pour accepter de nouveau et reprendre la cure de S.-Aimé. Une note des archives seigneuriales mentionne qu'il y arriva le 27 de ce mois. Dès le lendemain, il faisait un baptême, deux sépultures le 29, un mariage et un baptême le 30.

Au mois d'octobre 1845 Mgr Prince, alors co-adjuteur de l'évêque de Montréal, était en visite pastorale à S.-Aimé, en compagnie de deux sulpiciens, MM. Jos.-Vincent Quiblier et Jacques-Victor Arraud, l'abbé Pierre-Jérémie Crevier remplissant les fonctions de secrétaire.

Le 14 octobre, Sa Grandeur bénit la cloche, comme il appert par l'acte suivant : Le quatorze octobre, mil huit cent quarante-cinq, nous, soussigné évêque de Martyropolis, avons béni solennellement, pour l'église paroissiale de S.-Aimé, sous le vocable de Jean-Charles-Victoire, une cloche du poids de quatre cents livres, présentée par dame Julie Lucier-Massue et Gaspard-Aimé Massue écuyer, en présence d'un clergé nombreux et d'un grand concours de fidèles. J. Quiblier, V.-G., J. Arraud, ptre S. S., J. Plinguet ptre, Lafrance ptre, G. Durocher, N. P., J. C. Ev. de Martyropolis.

Le lendemain, Sa Grandeur procédait à la consécration de l'église neuve : Le quinze octobre, mil huit cent quarante-cinq, Nous, soussigné, Evêque de Martyropolis, avons consacré l'église paroissiale de S.-Aimé de Bonsecours, comté de Richelieu, et avons déposé dans le maître-autel de cette église les reliques des martyrs S. Zotique et S. Janvier ; nous avons accordé un an d'indulgence à tous ceux qui visiteront cette église en ce jour, et quarante jours à ceux qui la visiteront à l'anniversaire. De plus, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du trente-un mai mil huit cent quarante, Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, a privilégié pour toujours le maître-autel de ladite église, pour que chaque prêtre séculier et régulier qui y célébrera la messe, puisse appliquer une indulgence plénière aux âmes détenues dans le purgatoire, pourvu qu'il se conforme aux rubriques et aux décisions du Saint-Siège apostolique sur cette matière ; de plus encore, ledit évêque de Montréal, en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du onze juillet mil huit cent quarante-un, accorde une indulgence plénière, au jour de la consécration de ladite église, et à chaque jour de l'octave, ainsi que tous les ans au jour anniversaire de ladite consécration, et à chaque jour de l'octave à tous les fidèles qui, étant contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront ladite église et y prieront suivant l'intention de Sa Sainteté.

J. Quiblier, V.-G., J. Arraud ptre S. S., P.-J. Crevier ptre, J. Plinguet ptre, R.-A. Bruneau ptre, J. Boucher ptre, Ls. Misel-Archambault ptre, P. Béland ptre, C.-J. Lebrun ptre, Lafrance ptre, G. Durocher N. P., J.-C. Ev. de Martyropolis.

M. le curé attendit jusqu'au trois novembre pour bénir le cimetière, et après la cérémonie, il rédigea l'acte qui suit : Le trois novembre mil huit cent quarante-cinq, Nous, soussigné prêtre curé de la paroisse de Saint-Aimé de Bonsecours, avec l'autorisation de Monseigneur Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis, avons béni solennellement le cimetière de cette paroisse, au côté de l'église de la dite paroisse, en présence d'un grand nombre de paroissiens, dont quelques-uns ont signé avec nous. Louis Girard, G. Durocher, N. P., J.-H. Lapalisse, Lafrance ptre (Abbé P.-A. Saint-Pierre).

Au mois de janvier 1846, M. le curé de S.-Aimé se sentit incapable de desservir sa cure, et l'abbé Joseph-Alexandre Boisverd lui fut donné comme assistant. Ce dernier avait été auparavant curé à Percé, à Bonaventure, à S.-Césaire, à S.-Pic de Bagot et à la Rivière-des-Prairies. Il arriva à S.-Aimé pour le 27 janvier, et il y resta jusqu'au 8 février 1849.

En 1850, l'évêque dirigeait l'abbé Boisverd vers la paroisse naissante de Roxton Falls, qu'il desservit jusqu'au 24 octobre 1854.

M. Boisverd semble avoir été un bon auxiliaire et un bon compagnon pour son curé M. Lafrance. Car il fit sa bonne part de ministère, si on en juge par les registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Le 19 février, M. Lafrance érigea un chemin de croix dans l'église récemment consacrée. Ci-suit copie de l'acte fait à ce sujet :

Le dix-neuf février, mil huit cent quarante-six, nous, prêtre soussigné, curé de cette paroisse de S.-Aimé de Bonsecours, comté de Richelieu, diocèse de Montréal, en vertu d'un indult papal en date du trente-un mai mil huit cent-quarante, à l'illustrissime et révérendissime Evêque de Montréal, et vû le diplôme à nous adressé par ledit seigneur évêque, en date du vingt-deuxième jour de janvier de la même année, qui nous autorise à ériger dans notre église paroissiale la voie de la croix ; avons érigé à perpétuité ladite voie de la croix dans notre dite église, avec tous les privilèges et indulgences y accordés, en présence de messieurs du clergé soussignés, et d'un grand concours de fidèles de notre paroisse. J. Bte Bélanger ptre, Ed. Crevier ptre, C. J. Lebrun ptre, L. Mis-sæl Archambault ptre, G. Marchessault ptre, F. Ls L'heureux ptre, J. A. Boisverd ptre, Lafrance ptre.

La chapelle de S.-Aimé avait duré huit années seulement. L'église avait été close pour 1844, sous l'administration de messire Lamothe. Le 17 août 1844, M. Lafrance, conjointement avec les marguilliers, avait passé marché, devant le notaire Gédéon Durocher, avec Louis Girard, pour la confection des banes de la nouvelle église, conformément à une résolution de la fabrique, adoptée ce jour-là. Le prix convenu était d'un louis pour chaque bane.

Le 23 janvier 1846, avait été fait un marché de 700 louis, entre le curé et les marguilliers d'une part, et Alexis Milette, Joseph-H. Lapalisse sculpteur et Louis Girard menuisier d'autre part, pour faire la voûte, les galeries, les plafonds, les escaliers, les balustrades ; puis encore un certain nombre de banes à un louis chacun, en sus des 700 louis, convenus pour les autres travaux, d'après résolutions prises dans une assemblée en date du 13 mars 1845 (1).

Ce fut l'église dans laquelle nos pères s'assemblèrent pendant trente ans. Si la façade subit quelque transformation, l'architecture intérieure resta la même. L'architecte Alexis Milette, dont la renommée n'était à faire, tout en étant sobre et sévère dans l'ornementation de l'église de S.-Aimé, fit de cette dernière un objet d'art. L'ordre grec ionique y fut choisi et suivi dans toute sa pureté ; colonnes avec piédestal, surmontées d'un chapiteau, entouré de quatre volutes ; entablement sans fin, qui circulait dans les transepts et le sanctuaire, avec une

(1) Le seigneur avança 600 louis pour ces différentes constructions (arch. seign.)

corniche ornée de denticules et une frise parsemée de rinceaux. La voûte, à arc surbaissé, boisée uniment, était entrecoupée de trois arceaux, soutenus par les colonnes ; et chaque espace entre les arceaux formait trois grands panneaux, ornés d'une grande sculpture, au centre, avec rosaces aux encoignures. Le tout était en bois et peinturé en blanc.

Les bancs, plus solides qu'élégants, n'étaient autres que des boîtes carrées.

Si, ne voulant point déprécier la décoration actuelle de notre église, l'ancienne n'avait pas les fanreluches dont on tapisse aujourd'hui bon nombre de nos temples religieux, du moins, son style, si simple et sobre qu'il fût, attirait l'admiration par sa beauté et sa pureté classiques.

Le 22 février suivant, dans une même assemblée, M. Lafrance faisait une reddition de comptes couvrant plusieurs années :

1° les comptes de Louis Salvas, marguillier comptable pour l'an 1840. Notons que sur 422 lbs 9 sols, dus à son prédécesseur Bonaventure Lebrun, il n'avait pu retirer que 328 lbs 5 sols. La rente des bancs dans la chapelle lui avait donné 1491 lbs 12 sols, et il n'avait déboursé, pour les besoins de la fabrique que 1467 lbs 2 sols. Il avait pu prêter 150 lbs à Basile Thérout.

2° les comptes de Michel Brouillard pour l'année 1841. Recette totale 3347 lbs 3 sols, dont 535 encore dues pour rente de bancs et pour casuel. Dépense totale : 1247 lbs 1 sol.

3° les comptes de Prisque Pélouquin donnaient pour 1842 une recette de 4044 lbs 11 sols, moins 482 lbs 16 sols non entrées au coffre, avec une dépense non détaillée de 1682 lbs 18 sols.

4° les comptes de Joseph Houle pour 1843 montraient une recette de 4375 lbs 13 sols, moins 640 lbs 6 sols à collecter, sur lesquels 1208 lbs avaient été dépensées

5° les comptes de Félix Brouillard pour 1844 exhibaient une recette de 4621 lbs et une dépense de 1042 lbs.

6° enfin, les comptes de Léandre Rivard-Dufresne pour l'année 1845, rendus également le 22 février 1846, donnaient par rentes de bancs entrées 735 lbs 18 sols, et par rentes de bancs non entrées 827 lbs 15 sols ; ce qui révèle bien des retards et peut-être des négligences chez un grand nombre de paroissiens, et puis beaucoup d'ennuis chez le curé et les marguilliers, chargés de percevoir les sommes dues à la fabrique.

Dans le cours de cette année les entrepreneurs Hébert et Milette avaient reçu 3177 lbs

Les dépenses de Félix Brouillard se montèrent à 3872 lbs 16 sols. Pourquoi ? Est disparu le journal qui nous ferait connaître les motifs de ces dépenses.

A son entrée en fonctions, Léandre Rivard-Dufresne avait trouvé des ar-rérages s'élevant à 3809 lbs. A l'assemblée où ses comptes furent rendus, il fut décidé, vu la multiplicité des arrérages dus à la fabrique, qu'il était nécessaire de nommer un procureur pour faire entrer au coffre lesdits arrérages ; et il fut convenu unanimement que Gaspard-Aimé Massue écuyer, marguillier en charge de la présente année, serait nommé procureur de ladite fabrique à cette fin. En conséquence, ledit G.-A. Massue est autorisé à faire les déboursés nécessaires pour cela, et à s'adjoindre, dans sa procuration, une personne capable de lui aider à tenir les livres, et faire les écritures dont il aura besoin ; ladite assemblée s'engageant à avoir pour agréable, et à ratifier la gestion de telle procuration, retirant à cet effet toutes procurations qui auraient pu être données par ladite fabrique, et voulant que, dès ce jour, elles soient annulées, et que tous tels procureurs ainsi nommés soient tenus de rendre compte au procureur sus-nommé. Fait et passé dans la sacristie de S.-Aimé le vingt-cinquième jour du

mois de février de l'année mil huit cent quarante-six, en présence de Gaspard-Aimé Massue écuier acceptant ladite procuration, Prisque Péloquin, Félix Brouillard, Joseph Houle, Léandre Rivard-Dufresne, Louis Valois, Louis Girard et autres dont les uns ont signé avec nous.

G.-A. Massue, Louis Valois, François Lebrun, Michel Lamothe, Lafrance
ptre. (Abbé P.-A. St-Pierre)

A une assemblée, tenue trois mois après, savoir le 17 mai 1846, il fut résolu que le bas du vieux presbytère (le moi n'est pas très juste, car il n'avait pas dix ans), servant autrefois de chapelle, serait rendu logeable pour l'usage du curé, aux frais de la fabrique.

Le 5 mai 1847, à la reddition de ses comptes, G.-A. Massue déclarait que, sur les arrérages antérieurs à 1846, il avait perçu 3577 lbs, plus 6115 lbs 19 sols de recette propre de l'année de sa gestion ; puis il confessait avoir dépensé 9854 lbs ; c'est-à-dire plus qu'il n'avait perçu.

Le 23 du même mois de l'année 1847, Jean Parent, marguillier en charge, était autorisé à emprunter cinquante louis, pour payer certains travaux à l'intérieur de l'église.

En juin 1847, Mgr le coadjuteur de l'Evêque de Montréal fit sa seconde visite pastorale de S.-Aimé. Transcrivons son ordonnance de visite :

J.-Chs Prince, évêque de Martyropolis et député par Monseigneur de Montréal pour faire la visite des paroisses de son diocèse, etc.

Nous avons vu et alloué les comptes de cette fabrique, de 1839 inclusivement jusqu'à et y compris celui de 1846.

Nous ordonnons, vu la disposition de l'église, que les deux bancs destinés au seigneur du lieu et aux marguilliers de l'œuvre, soient fixés à l'avant des deux rangées de bancs de la nef principale. Nous enjoignons aussi l'achat d'un calice et d'un ornement blanc et un violet de première classe. Nous approuvons par la présente ordonnance, du moins jusqu'à nouvel ordre, l'arrangement fait entre la fabrique et le bedeau pour les gages de ce dernier ; mais nous recommandons une autre convention entre les chantres et la fabrique. Enfin, nous modifions un des articles de l'ordonnance épiscopale de Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, en tant que par inadvertance, on a fixé l'ouverture des fosses dans le cimetière à six livres cours actuel, au lieu de six livres ancien cours. Donné à S.-Aimé dans le cours de nos visites, le vingt-un juin mil huit cent quarante-sept. J. C. Ev. de Martyropolis coadj. par Monseigneur J. B. Champagne, pro.-sec.

L'année 1848, nous montre la reddition des comptes de J.-B. Parent, le 30 juillet. Peu après, M. Lafrance faisait son dernier acte en cette paroisse, le 19 septembre, à l'occasion du mariage de Pierre Lafleur avec Olive Jacques. Il cessa d'être curé pour un repos mérité. De 1852 à 1854, il retira à l'évêché de Montréal ; puis se retirant à S.-Hyacinthe, il y prolongea sa vie jusqu'à janvier 1867 (2).

Autrefois, il y avait des navigateurs à S.-Aimé. Le 10 octobre 1848, M. Lafrance inhumait dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Jean Maclure, noyé la veille, en cette paroisse, accidentellement, d'après le verdict des jurés à l'enquête tenue le 9, devant Mre Gédéon Durocher notaire et capitaine de milice.

(2) J'ai noté qu'à S.-Aimé, le 29 février 1848, M. Lafrance bénit le mariage de Lévi Bourgeois, de S.-Antoine, fils de Lévi Bourgeois, patriote tué à S.-Denis en 1837. Par sa mère Rose Chabot, ce Lévi Bourgeois était le cousin germain de ma mère. — Note de M. P.-A. St-Pierre.

Le 27 mai 1848, deux beaux-frères Antoine Proulx et Théophile Lamothe se noyèrent dans le fleuve S.-Laurent accidentellement, d'après les verdicts rendus aux enquêtes, tenue l'une le 4 juin en présence du corps d'Antoine Proulx, qui fut enterré le même jour, et l'autre le 5 en présence du corps de Lamothe, qui fut enterré le 6. Le président du jury fut John Carter, "captain of militia and acting coroner" (3).

Avant de quitter M. Lafrance, nous ne pouvons passer sous silence un acte d'héroïsme de ce digne prêtre, chez lequel perçait un grand esprit d'adnégation, un amour enflammé de Dieu et un zèle ardent du salut des âmes.

"En 1847, quand les émigrés irlandais pestiférés débarquaient à pleins bords sur les quais de Montréal, et que le typhus y sévissait, des prêtres de la campagne, voyant succomber les héros du sacerdoce de Montréal (4), laissèrent leurs ouailles pour courir au chevet des pestiférés. Parmi ces prêtres, était M. Lafrance, curé de S.-Aimé" (5).

Pendant plusieurs semaines, M. Lafrance et plusieurs autres prêtres, "secondés dans leur héroïque sacrifice par nos médecins et nos sœurs de charité, se dévouèrent corps et âme, jour et nuit, au chevet des pestiférés irlandais". Près de quatre mille moururent et laissèrent un grand nombre d'orphelins, à qui le Canada était une terre étrangère.

Mgr Bourget, dans sa grande charité, adressait une lettre circulaire le 9 mars 1848, à tous ses diocésains, sollicitait leur charité en faveur des orphelins des émigrés irlandais, et demandait que la terre canadienne ne leur fût pas une terre étrangère.

M. Lafrance n'avait pas attendu la circulaire de l'évêque pour la mettre à exécution. A l'automne de 1847, revenant prendre son poste parmi ses paroissiens de S.-Aimé, il ramenait avec lui un jeune orphelin, dont il avait remarqué l'intelligence. Peut-être que les parents, fortifiés par le prêtre des dernières consolations, lui avaient recommandé leur enfant avant de mourir.

Le bambin se nommait George Joseph Brown; et il fut placé sous les soins domestiques de Julie Chamberland, qui occupait l'emplacement de l'extrémité sud-ouest du village. L'éducation sociale chez l'enfant était des plus rudimentaire. Fréquemment, il réglait par le pugilat les différends survenus entre des camarades, dont il ne comprenait ni la langue ni les mœurs; et habituellement, il égayait ses loisirs à lancer des cailloux aux passants.

Mais l'écorce seule était rude et bien mince. Une foi vive, fortifiée par les malheurs et les persécutions, et une morale solide, héritage de la foi de ses pères, s'épanouissaient chez cette intelligence précoce et vivace. M. Lafrance se plaisait à cultiver ce jeune champ; lui donna les premières leçons d'instruction classique, pendant l'espace d'un an. En septembre 1848, M. Lafrance se retirant à l'évêché de Montréal, le jeune Brown fut confié à M. Louis Mismé Archambault, curé de S.-Hugues, qui continua de donner des leçons de grammaire française au jeune adolescent, alors âgé de onze ans.

Après avoir suivi des cours classiques au collège de S.-Hyacinthe et de Sherbrooke, il fut ordonné prêtre le 29 janvier 1860. Pendant plus de quinze années, M. Brown desservit des paroisses canadiennes de la Nouvelle-Angleterre. En 1877, il revint à S.-Hugues auprès de son ancien protecteur M. Archambault, qu'il assista dans les fonctions de son ministère jusqu'en 1880, date de la

(3) En vertu d'une circulaire, en date du 23 juin 1845, du bureau de police de Montréal, et signée par G. N. Mondelet, "par un statut de cette Province, tout capitaine de milice était obligé de remplir les devoirs de coronaire dans la campagne", et de faire une enquête dans tous les cas de mort violente ou subite.

(4) Cinq prêtres de S. Sulpice succombèrent au fléau en assistant les pestiférés.

(5) Berthelot. — Bon vieux temps, II, 159.

mort du vieux curé, qu'il remplaça. Il y demeura pendant l'espace de vingt-deux années, et jusqu'à sa mort, qui arriva en 1902. Il voulut être inhumé dans le cimetière de la paroisse, où un tertre d'environ quatre pieds de hauteur et une humble épitaphe rappellent ce bon et brave curé à la mémoire des paroissiens.

M. Brown se plaisait souvent à raconter l'anecdote suivante :

C'était pendant l'été, vers l'année 1878, alors qu'il était vicaire à S.-Hugues. Venant rendre visite au curé et au vicaire de S.-Aimé, il avait suivi la route accidentée et pittoresque de Salvaye. Quelques arpents avant d'arriver au manoir seigneurial, il rejoignait un respectable vieillard, dans la personne de Joseph Cottenoire dit Meloche, qui se rendait à pied au village. M. Brown invita le bon vieux à prendre place à côté de lui, dans la voiture. Ce fut accepté, avec pourtant une certaine gêne respectueuse.

Après quelques mots de connaissance, le jeune vicaire demanda au père Cottenoire : " Vous souvenez-vous, il y a peu près une trentaine d'années, d'un petit irlandais, que M. Lafrance avait amené avec lui, en l'année du choléra ? "

" Oui, fut la réponse, et je m'en souviens bien. "

" Savez-vous ce qu'il est advenu de ce petit Irlandais-là ? "

" Ah, ça dû faire rien de bon dans le monde, ce petit vaurien. "

Puis M. Brown, activant toujours la conversation, et excitant son interlocuteur à faire dégoiser tout ce que peut dire un Canadien, sur le compte d'un Irlandais, réussit à extorquer du père Cottenoire les paroles suivantes : " Ce petit Irlandais-là doit être pendu depuis longtemps. "

Le vicaire jubilait d'hilarité.

À ce moment, la voiture passait devant le manoir seigneurial, où s'apprêtait le père Cottenoire d'arrêter, y voir sa soeur Luce, domestique de la famille Massue. Puis, le vicaire prit la parole : " Savez-vous, M. Cottenoire, que le petit Irlandais, dont nous parlions tout à l'heure, n'a pas été pendu ? "

" Non ! "

" Non, il n'a pas été pendu. Il a même fait un prêtre. Aujourd'hui, il est vicaire à S.-Hugues. C'est lui qui vous mène dans sa voiture. "

Le bon vieux, exaspéré d'avoir reçu une pareille tuile, et regrettant on ne peut plus d'en avoir tant dit, ne put même balbutier quelque excuse. Comme il voulait prestement descendre de voiture, M. Brown le retint, et le rassurant de son mieux, lui affirma avec un rire jovial et franc, qu'il regrettait bien de lui avoir lancé des cailloux quand il était petit gamin ; puis, avant de prendre congé du bon vieux, exigea de ce dernier, l'assurance qu'il ne lui en gardait pas rancune.



M. ÉDOUARD LECOURS, 4^{ème} CURÉ

DÉMEMBREMENTS



M. Ed. Lecours

Messire Edouard Lecours venait prendre possession de la cure de S.-Aimé le 22 septembre 1848; et il gardait pour l'assister l'abbé J.-A. Boisvert jusqu'au 8 février suivant (1).

" Né à S.-Antoine le 31 juillet 1809, du mariage de Charles Lecours et de Madeleine Jacob, M. Ed. Lecours avait fait ses études à S.-Hyacinthe et à Montréal. Il arrivait à S.-Aimé dans la quarantième année de son âge et la dixième de prêtrise; avait été vicaire à Berthier, à S.-Denis et à Boucherville; curé de Lanoraie, deux ans, de 1840 à 1842; aux Cèdres, un an; à la Longue-Pointe, deux ans; à Châteauguay, deux ans, et à l'Isle-Dupas, un an.

A. S.-Aimé. M. Lecours devait s'y attacher l'espace de treize ans. C'est donc ici qu'il fera son plus long stage, et c'est ici également qu'il fera davantage. Un mois s'était à peine écoulé, qu'il convoquait pour le 29 octobre une assemblée, dans laquelle il fut résolu de faire plâtrer et enduire les murs intérieurs de l'église. Et le 9 janvier 1849, devant Me Gédéon Durocher, un marché de quarante-quatre louis était passé à cet effet, entre les fabriciens et Bruno Mondor. Les enduits et les plastrages étant faits, le 9 décembre, on faisait marché avec Louis Girard, Bénoni Millette (2) et Jos.-H. Lapalice, sculpteur, pour faire et parachever tous les ouvrages, qui restaient à faire à l'intérieur de l'église.

La veille, 8 décembre, M. le Curé avait rendu les comptes d'Antoine Lachambre marguillier pour l'année 1848. La recette était bien de 17639 lbs 6 sols, dont 8400 provenaient d'emprunts. Pour la confection des bancs et sur les travaux d'intérieur de l'église, il avait payé 12197 lbs 16 sols; pour la chaux et les enduits, 1167 lbs 8 sols, etc. Notons une récompense de 24 lbs accordée pour avoir éteint le feu.

Comme il faut être prudent pendant que l'on construit une église. Les habitants de S.-Aimé devaient l'apprendre plus tard par une pénible expérience.

Le 9 novembre précédent, M. le curé avait convoqué et présidé une assemblée pour être autorisé à faire deux confessionnaux et un vestiaire.

(1) Les notes qui suivent dans ce chapitre sur M. Lecours et ses œuvres, sont presque exclusivement celles de M. P.-A. St-Pierre.

(2) Bénoni Millette, né à Yamachiche le 4 décembre 1808, était frère d'Alexis Millette architecte et constructeur de l'église de S.-Aimé. En 1845, il était possesseur de l'emplacement No 478, en face du couvent. En 1852, en couvrant de ferblanc le clocher de l'église de S.-David, il en tomba et se tua instantanément. Son fils Honoré Millette, quelques années plus tard, trouvait aussi une mort accidentelle, en travaillant à l'église de S.-Sévère.

Le 17 février 1850, les curé et marguilliers s'assemblaient et décidaient de faire une chaire.

Le 26 mai 1850, nouvelle assemblée afin de modifier un marché, fait le 17 août 1844 avec Louis Girard. Ce dernier avait entrepris les bancs de l'église, et contrairement à l'entente préalable on voulait qu'il les imitât en chêne. Que de nombreuses et fréquentes assemblées ! Pourquoi n'avoir pas décidé tout à la fois ? Je me refuse à soupçonner manque de réflexion ou de sagesse ou imprévoyance chez le curé et les marguilliers du temps. J'imagine plutôt qu'ils voulaient proportionner les dépenses à leurs revenus.

Le premier janvier 1851 les comptes de Louis Valois accusèrent une recette totale de 5699 lbs 12 sols, avec une dépense montant au même chiffre, dont 2400 lbs pour ouvrages à l'intérieur de l'église, 358 lbs pour parfait paiement des enduits, 120 lbs en acompte sur l'imitation des bancs, etc.

En novembre 1851, M. Lecours rendant les comptes de Joseph Desrosiers-Deguire pour 1850, nous révèle que ce dernier a payé 1200 lbs pour ouvrages intérieurs, 744 lbs pour parfait paiement des confessionnaux et de vestiaire, 540 lbs pour parfait paiement de l'imitation des bancs, 240 lbs pour parfait paiement de la confection des bancs, 252 lbs en acompte sur la confection de la chaire, 1824 lbs pour la petite chapelle de la sacristie, adossée au maître-autel (3), 177 lbs pour ouvrages à l'intérieur des tours, au portique et aux portes, 72 lbs pour la confection du banc seigneurial, et 72 lbs également pour la confection du banc d'œuvre, etc.

Contrairement à l'usage observé dans un grand nombre de paroisses, pour ne pas dire la plupart, qui n'ont que trois marguilliers dans le banc d'œuvre, dans ce dernier à S.-Aimé, quatre marguilliers y ont toujours pris place. Cette coutume d'avoir quatre marguilliers dans le banc d'œuvre est assez rare dans la région de Montréal ; on la trouve un peu plus répandue dans la région de Québec.

A la reddition des comptes, faite le 12 décembre 1852 par Norbert Fagnan, agissant pour feu François Giguère, marguillier comptable pour 1851, la recette et la dépense furent de 5829 lbs. Il avait été payé 2400 lbs pour travaux d'intérieur, 600 lbs pour parfait paiement de la chaire, 224 lbs pour un ornement blanc, 48 lbs pour une petite balustrade dans la sacristie.

Tous ces détails nous montrent les améliorations faites chaque année à l'église de la paroisse.

A S.-Aimé, le curé fut d'abord logé dans une mansarde, tandis que le bas de l'édifice servait de chapelle temporaire et abritait le Dieu de l'Eucharistie. Quand l'église fut logeable, la construction primitive fut aménagée, de façon que le pasteur eût une habitation plus convenable et plus confortable.

L'église est maintenant terminée et fort propre sinon monumentale. Dix-sept ans après l'arrivée du premier curé, l'on songe à bâtir un nouveau presbytère. A cette fin, le 2 janvier 1853, on adresse à l'évêque une requête demandant la permission de bâtir un nouveau presbytère. Dès le lendemain, Mgr Jean-Charles Prince, premier évêque de S.-Hyacinthe, donne commission à messire Isidore Gravel archiprêtre, à cet effet. Rapport est fait par ce dernier le 20 du même mois, et Sa Grandeur donne permission et ordonne d'élever cet édifice devenu nécessaire.

M. le curé convoque une assemblée, qui est tenue le 6 février, et il est résolu de bâtir un presbytère ; puis, on demande à l'évêque la permission de pren-

(3) Cette petite chapelle ne fut pas reconstruite après l'incendie de l'église. Pendant l'hiver, les messes sur semaine y étaient toujours célébrées, au grand confort des assistants d'avoir un local bien chauffé, et à la grande économie de combustible, qu'aurait nécessité le chauffage quotidien de l'église.

dre cent louis sur les revenus de la fabrique pour faire cette construction. La permission est accordée sans délai, c'est-à-dire le surlendemain.

On mena les choses rondement, car le 11 février, le curé et les marguilliers d'une part faisaient marché, devant le notaire G. Durocher, avec J.-H. Lapalice d'autre part, pour la construction du presbytère en question. Le prix convenu entre les parties fut de cinq cents louis.

Le 26 mai 1853, fut tenue une assemblée où l'on décida de faire, avec l'approbation de l'évêque, un échange de terrain entre la fabrique et le seigneur Massue ; pour y bâtir une maison servant de salle aux habitants, puis de logis au bedeau, suivant l'ordonnance de l'évêque, en date du 26 janvier précédent.

Cette résolution fut approuvée par l'autorité épiscopale, dès le lendemain, 21 mai.

Le 2 octobre de la même année 1853, la majorité des habitants, réunis en assemblée publique, décida d'assurer l'église contre l'incendie dans l'Assurance mutuelle des fabriques. Le 3 novembre suivant, l'estimation des propriétés de la fabrique fut faite par messieurs Louis Misæl Archambault, curé de S.-Hugues et Timothé Brodeur, du même lieu, et le 6 ces propriétés étaient assurées pour la somme de quatre mille louis.

Le 13 novembre suivant, avait lieu la reddition des comptes de Norbert Fagnan pour 1852. Sur une recette de 5695 lbs, 2800 lbs furent payées pour ouvrages intérieurs, et une " cloque " neuve pour le bedeau coûta 63 lbs 15 sols.

Le bedeau du temps se nommait Louis Arcl. En 1848, son salaire annuel se chiffrait à 600 lbs ; en 1852, il s'élevait à 720 lbs. Le bedeau touchait 6 lbs pour l'ouverture d'une fosse d'adulte et 3 lbs pour celle d'un enfant.

Notons aussi que le casuel paroissial était très abondant au temps de M. Lecours, qui administrait ce casuel avec une économie bien appropriée. En 1854, en dépit des énormes dépenses que la fabrique s'était imposées pour ses édifices, elle ne devait plus que 350 louis.

Notons de plus que, en ce temps-là à S.-Aimé comme ailleurs, l'on faisait de grandes dépenses chez les notaires. Tous les marchés, tant soit peu considérables, se faisaient pardevant notaire.

De ce fait, le notaire Durocher a reçu plus de douze cents livres, au temps de M. Lecours seulement.

Cette époque a vu le chiffre de la population le plus élevé qu'elle n'a pas revu depuis. Le recensement de 1851 donne en effet une population de 4310 personnes, formant 716 familles.

Le 24 septembre 1854, Antoine Beaudreau, rendant ses comptes, déclara une recette de 6029 lbs 5 sols ; il avait dépensé 2400 lbs, pour aider à la construction du presbytère ; remis 528 lbs sur les 150 louis dus à Jean Parent ; payé 120 lbs pour deux confessionnaux, dais, etc.

Le 8 octobre suivant, Mgr Prince était en visite pastorale. Après avoir alloué les comptes de 1847 à 1853 inclusivement, Sa Grandeur ajoute : Nous ordonnons que l'on agrandisse le cimetière de cette paroisse, et que l'on profite de la circonstance pour fixer la place du cimetière des saints anges, c'est-à-dire des enfants morts dans la grâce du saint Baptême. Enfin nous recommandons que l'on ait un ou deux connétables, pour maintenir le bon ordre dans l'église, dans les salles et sur la place publique.

Donné à S.-Aimé de Bonsecours dans le cours de notre visite le huit octobre mil huit cent cinquante-quatre.

J. C. Ev. de S.-Hyacinthe, par Monseigneur P. Evé, Ecc. sec. " ad hoc ".

Les habitants de S.-Aimé étaient-ils plus tapageurs alors qu'aujourd'hui ? De tout temps, l'homme fut misérable, et non toujours raisonnable.

Le 2 décembre 1855, les paroissiens assemblés décident d'accorder cent louis à l'évêque de S.-Hyacinthe pour l'aider à bâtir son palais.

Le 23, Augustin Rivard-Dufresne rend les comptes de feu Michel Badayac-Laplante, décédé le 3 mars 1854, et les siens pour le reste de l'année, exhibant une recette de 6440 lbs, sur laquelle il a remis 3072 lbs à Jean Parent, reste des 150 louis empruntés de lui ; puis il a payé 264 lbs pour un escalier, 216 lbs pour une cheminée à la sacristie, 209 lbs pour croix de tempérance (4), 96 lbs pour bancs des connétables. Certains arrérages antérieurs furent reconnus et déclarés perdus, à cause de l'insolvabilité des personnes endettées envers la fabrique.

Sous le règne de M. Lecours, on proportionnait les dépenses à la recette. La dette était de 350 louis, mais la fabrique était en état de faire honneur à ses affaires, de remplir ses engagements. Aussi à la reddition des comptes de J.-Bte Hébert, faite le 23 novembre 1856, nous découvrons que 2400 lbs avaient été payées à l'évêque pour la construction de son évêché, suivant la résolution de l'année précédente.

Notons avec admiration qu'à partir de cette date, pendant plusieurs années, la fabrique n'eut jamais d'arrérages à retirer. Les habitants étaient-ils plus à l'aise que ceux d'aujourd'hui ? Étaient-ils plus économes, plus sobres, plus sages administrateurs ? Ils étaient meilleurs payeurs assurément.

D'après requêtes du 6 juillet à l'autorité ecclésiastique, et du 9 à l'autorité civile, l'évêque donnait le 8 et le juge accordait le 11 juillet 1857, permission d'exhumer des corps de l'église et du cimetière, afin de creuser un canal, dans le but d'égoutter la cave de l'église.

Dans la reddition des comptes de Benjamin Saint-Amand, le 3 janvier 1858, nous apercevons qu'il avait dépensé 720 lbs pour canaux destinés à égoutter le terrain de l'église, 1145 lbs pour chandeliers d'autel et croix en bronze argenté, 480 lbs pour un calice en vermeil, 180 lbs pour un ornement noir.

Le 17 du même mois de janvier 1858, d'après une résolution adoptée le 4 octobre précédent, les paroissiens faisaient un marché de 450 louis avec Joseph-Ovide Paradis, pour la construction d'un orgue. L'instrument ne tarda guère d'arriver, puisque, dans sa reddition des comptes, faite le 28 novembre suivant, Isidore Boiteau, marguillier pour 1857, déclarait avoir payé 2640 lbs, en acompte sur cet instrument, et 552 lbs pour l'allonge du jubé et l'entourage de l'orgue.

En juin 1859, Mgr Prince fit sa visite pastorale.

Sa Grandeur alloua les comptes de 1854 à 1857 inclusivement, puis elle ajouta : Nous ordonnons que l'on achète deux ou trois chappes et nous autorisons la fabrique à payer quarante piastres par année d'honoraires à la personne qui touchera les orgues. Donné à S.-Aimé de Bonsecours ce 9 juin 1859.

J. C. Ev. de S.-Hyacinthe, par Mgr C. Blanchard, sec.

À la reddition des comptes de 1858, faite le 4 décembre 1859, J.-Bte Houle déclara avoir payé un second acompte de 2640 lbs sur l'orgue, 72 lbs pour un bénitier neuf, 24 lbs pour avoir fait argenter un encensoir. Puis au cours de l'année 1859, Félix Brouillard paya un troisième acompte de 2520 lbs sur l'orgue, comme il appert par la reddition de ses comptes, faite le 23 décembre 1860 : laissant encore 125 louis, qui seront payés sous l'administration de messire Leblanc.

(4) On peut voir encore aujourd'hui dans un grand nombre de nos maisons cette petite croix peinte en noir qu'on appelle "croix de tempérance", religieusement conservée en souvenir de l'œuvre inaugurée et prêchée par l'évêque Forbin Janson en 1840.

La première organiste de la paroisse, selon le témoignage que nous a donné M. Adélaré Dubois (5), dont la fidélité de mémoire égalait la vigueur du vieil âge, est Mathilda Marchand, native de Longueuil, laquelle a dû toucher les orgues pendant quatre années.

* * *

Démembrements. — Les terres du fief S.-Charles, baignées par la rivière Yamaska, étaient concédées depuis assez longtemps. Les premières terres, voisines de la seigneurie Wurtele, étaient concédées de 1754 à 1762 par de Thiersant, et la partie des autres terres, jusqu'à Bourchemin, furent concédées par Thomas James Barrow de 1790 à 1800.

Aussitôt que le fief devint la possession d'Aimé Massue, ce dernier poussa activement la colonisation des terres, plus éloignées de la rivière; et en commençant par celles plus rapprochées de Bourchemin.

Dès l'année 1834, Aimé Massue concédait presque la moitié des terres du deuxième et troisième rang, voisines de Bourchemin; et en 1847, il avait concédé l'autre moitié attenante à la seigneurie Wurtele. Le notaire Chevreuil avait fait les actes des premiers en 1834, et le notaire F.-X. Rivard les actes des secondes.

Il n'est pas étonnant que, peu de temps après la prise de possession de presque toutes les terres du fief S.-Charles, les colons se soient mis en mouvement dans le but d'ériger une église au milieu d'eux. La suffisance de leur nombre, l'éloignement de l'église, et l'inconvénient de la rivière qui les en séparait, furent autant de motifs qui les engagèrent à mettre leur projet à exécution.

Aussi en 1852, les colons du fief S.-Charles présentèrent leur requête à l'évêque, qui se rendit à leur demande.

Il y eut pourtant de l'opposition dans le projet d'ériger tout le fief S.-Charles en paroisse.

Le 22 avril 1853, tous les habitants de ce fief, établis sur la rive est de la rivière, depuis la limite de S.-David jusqu'à environ soixante arpents vers le sud, présentèrent avec l'appui du seigneur Massue, une requête au gouvernement civil, à l'effet de demeurer dans la paroisse de S.-Aimé.

Ils alléguaient leur proximité de l'église actuelle, et la facilité de pouvoir traverser en tout temps, une simple rivière.

Comme ils avaient raison de protester, leur requête, reconnue juste et légitime, fut accordée; et jusqu'aujourd'hui, la presque totalité des riverains du côté sud de la rivière, appartenant au fief S.-Charles, sont demeurés dans la paroisse de S.-Aimé.

Le seigneur Massue s'était d'abord opposé à l'érection de S.-Marcel en paroisse. Quand, au mois de décembre 1852, les tribunaux de Montréal furent saisis du projet, le seigneur présenta une opposition, alléguant que les habitants étaient endettés envers la fabrique. La cour était alors présidée par les juges P.-L. Panet, Jacques Viger, J.-U. Beaudry et A. Pinsonnault.

Le 20 janvier 1853, les juges exigèrent qu'on leur produisit le montant des sommes déjà perçues et encore dues par répartition, soit par toute la paroisse de S.-Aimé, soit par les habitants du fief S.-Charles.

Le 12 février suivant, considérant que la somme due par les habitants du fief S.-Charles était minime (soit 430 lbs seulement quand la somme totale s'élevait à 17,555 lbs), la cour recusa l'opposition du seigneur Massue, et accorda l'érection de S.-Marcel en paroisse, le 12 avril suivant (Arch. de Montréal).

(5) Adélaré Dubois, fils de François Dubois, ancien marchand, et d'Edwidge Malbeuf, est décédé célibataire à Montréal en septembre 1926, âgé de 83 ans.

Le démembrement s'imposait, et son opportunité avait été reconnue depuis longtemps. Vingt années auparavant, M. Kelly, dressant son procès-verbal touchant l'érection de la paroisse de S.-Aimé, l'avait constaté. Cette dernière, de sept lieues en superficie semblait "renfermer un territoire un peu vaste pour une seule paroisse, mais qui serait difficilement divisé pour le moment."

C'est pourquoi l'autorité civile s'était prononcée en faveur des requérants.

Un décret canonique de Mgr Ignace Bourget, en date du 10 septembre 1852, confirmé par une proclamation du premier septembre 1853, avait détaché de la paroisse de S.-Aimé tout le fief S.-Charles, à l'exception de cette partie du premier rang dudit fief, situé sur la rivière Yamaska, à partir de la ligne sud de la paroisse de S.-David à aller jusqu'à l'ancienne route ou montée, à une distance d'environ une demi-lieue, au-dessous de l'église de S.-Aimé, c'est-à-dire, entre la terre connue sous le no 24 et celle connue sous le no 25.

Ce démembrement forma la paroisse de S.-Marcel.

Un décret de Mgr Jean-Charles Prince, en date du 25 novembre 1853, confirmé par proclamation du 6 avril 1854, avait détaché de S.-Aimé, pour l'annexer à S.-Judes, toute cette partie du fief Bourchemin-Ouest, comprise entre la rivière Yamaska au nord-est, la rivière Salvail au nord-ouest, la ligne seigneuriale de S.-Ours et la terre d'Antoine Foisy au sud-est.

Ce démembrement avait été fait, sur la demande des intéressés, par une requête en date du 10 novembre. Le 11, Mgr avait donné commission à messire Isidore Gravel de se transporter sur les lieux, afin de vérifier les allégués de la requête. Après avis légaux, donnés par M. l'archidiacre, ce dernier s'était rendu à l'endroit désigné, et avait fait son rapport par écrit le 24 ; puis le 25, Sa Grandeur émettait son décret, par lequel il annexait à S.-Judes une partie de territoire prise sur les paroisses de S.-Simon et de S.-Aimé.

Le 21 août 1861, un troisième non pas le dernier, démembrement de S.-Aimé devait être opéré par décret de Mgr Joseph Larocque, deuxième évêque de S.-Hyacinthe, lui enlevant certaines terres de S.-Thomas, et une pointe de Thiersant.

Voici comment cette annexion est délimitée par proclamation du 3 avril 1862, conforme au décret épiscopal :

Elle comprend 1° une étendue de territoire d'environ un mille et demi de front sur un mille et trois quarts de profondeur dans le rang de Thiersant, bornée comme suit, savoir : au sud-ouest, à la ligne entre la terre de feu Paul Lafleur et de celle de Joseph Hébert et de Simon Brouillard ; au nord-ouest à la paroisse de S.-Robert ; et au nord-est à la paroisse de S.-Michel Yamaska ; 2° une partie du rang de S.-Thomas, comprenant une étendue de territoire d'environ un mille de front sur environ un mille de profondeur, bornée comme suit : au nord-ouest, à la ligne qui divise la terre d'Antoine Parenteau de celle de Joseph Pétrin ; au sud-est, partie par le cordon entre les rangs de S.-Thomas et Thiersant, et partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers de celle de Félix Hébert ; au sud-ouest, partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers de celle de Joseph Desrosiers fils, de S.-Louis, et partie par la ligne qui sépare la terre de Guillaume Houle de celle de Félix Hébert ; au nord-ouest, par le cordon des terres entre S.-Thomas et les réserves de S.-Sophie.

Tout ce territoire démembré fut annexé à la paroisse de S.-Robert.

La tradition nous a rapporté que l'abbé J.-Z. Dumontier, antérieurement vicaire à S.-Aimé, et en ce temps-là curé à S.-Robert, avait été acteur par trop actif dans cette amputation douloureuse pour M. Lecours. Et quand un peu plus tard, savoir en 1864, M. Dumontier fut promu à la desserte de la cure de

S.-Aimé, ses confrères le narguèrent en lui disant qu'il s'était taillé une convenue dans sa chemise, ou peut-être une chemise dans son drap.

Cette échancrure, pratiquée dans la partie nord-ouest de sa cure, fut-elle pour quelque chose dans le départ de M. le curé Lecours ? Toujours est-il que le 23 septembre, un mois après l'émission du décret canonique, le bon curé faisait son dernier acte à S.-Aimé, avant de partir pour la cure de Notre-Dame de S.-Hyacinthe. Ah, le brave homme, il en avait fait des actes à S.-Aimé ! car il fit jusqu'à 230 baptêmes, 26 mariages et 98 sépultures en 1849, 224 baptêmes, 34 mariages et 100 sépultures en 1854. Il fit quatre mariages à chacun des jours du 8 janvier et 11 février 1850, le 18 janvier 1853, et 16 janvier 1855. Le seul jour du 23 février 1852, il fit cinq mariages, trois baptêmes et une petite sépulture. On sent qu'il avait besoin d'assistance. Sa ménagère demoiselle Lavoie lui servait maintes fois de secrétaire dans la rédaction de ses actes. Elle fut son auxiliaire le plus actif, sans le mettre trop au passif. Elle prit soin de son maître jusqu'après son trépas.

M. Lecours dut aussi avoir des vicaires. C'est ainsi que nous trouvons chez lui messieurs : Elie Desaulniers du 13 février au 10 septembre 1850 ; Ulric Duprat, Charles Lenoir, prêtre de S.-Sulpice, J.-Z. Dumontier, L.-Eloi Poulin, Edouard Springer, Isidore Hardy et L. Lagoree.

Les registres nous révèlent que plusieurs autres prêtres lui prêtèrent main forte. C'est ainsi que nous apercevons ici et là les noms des abbés L.-N. Gauthier, Joseph-André Roy, P.-A. Sylvestre, Augustin Lemay, Chs-Ed. Fabre, J.-Baptiste Champeau, E. Durocher, M. Limoges, C.-A. Loranger, Joseph Gaborury, F. Tremblay, Ls-M. Archambault, L.-O. Désilets, P.-S. Gendron, N. Caisse, M. Godard, S.-F. Chevreuil, P.-L. Mongeau, Chs St-Jacques, E.-C. Lefebvre, etc.

Noterai-je que le 20 juillet 1849, M. Lecours inhumait le corps d'Etienne Fontaine, décédé à 99 ans ; que le 18 août suivant, il baptisait une petite fille de six mois, apportée de S.-David.

Le 3 mars 1851, Michel Trahan mariait deux filles, Zoé avec Michel Badaïac-Laplante et Marie-Elzire avec J.-Bte Méthot ; mais les noces durent être peu joyeuses, car il y avait à la maison ce jour-là, le corps d'un petit frère, décédé la veille à l'âge de deux ans et demi.

Le 22 janvier 1853, M. le curé assistait à l'enterrement, dans le cimetière des enfants morts sans baptême, de Jean-Bte Tremblay, qui s'était suicidé d'un coup de fusil dans son sofa le 17 précédent, sur les quatre heures et trois quarts du matin. A l'enquête tenue le 20 à S.-Marcel, sous la présidence d'Antoine Lachambre, capitaine de milice, le principal témoin fut Jean-Baptiste Tremblay père qui avait entendu la détonation du coup de fusil. L'un des jurés Edouard Quintin-Dubois déclara qu'il avait antérieurement trouvé le pauvre homme, en frais de se couper le col avec un rasoir, qu'il le connaissait pour un homme troublé ; et tous les jurés le reconnaissaient incapable de faire aucune affaire quelconque. Le verdict fut signé par Antoine Lachambre, Antoine Levasseur, J.-Bte Proulx, Edouard Quintin-Dubois, Pierre Labarre, Joseph Palardie et François Lambert. Aujourd'hui, après un verdict semblable, refuserait-on la sépulture ecclésiastique à un pareil sujet ?

Le 2 mai 1857, était inhumé le corps de Joseph Landry, enfant de dix ans, fils de Jacques Landry et de Marie Joyal, noyé accidentellement. Comme le corps avait été repêché dans les limites de la paroisse de S.-Michel d'Yamaska, Olivier Arcand, lieutenant-colonel de milice, à Yamaska, avait présidé le corps des jurés et permis l'inhumation.



DÉSAGRÈMENT ENTRE CURÉ ET SEIGNEUR

Gaspard Massue était doué des qualités qui font un brave citoyen et un chrétien convaincu. Il garda toujours hautement sa dignité de seigneur et de fidèle paroissien. Son tempérament brusque et un peu bouillant fit croire quelquefois qu'il cachait un fonds de malice. La surface et le prime abord, se sentant piqués ou chatouillés, montraient parfois l'homme bourru ; mais l'intérieur ne tardait guère à laisser percer la sympathie et la charité.

M. Lecours faisait peu de bruit, tout en agissant beaucoup. Plein de zèle pour le salut de ses ouailles, il ne craignait pas de les réprimander en temps opportun. M. Lecours était très doux et aussi pour si peu que nous l'avons connu, d'un commerce des plus faciles ; mais il n'entendait pas badinage dans l'exercice de ses fonctions de pasteur.

Nous relaterons quelques incidents, qui ne rompirent pas les relations de grande estime qui existèrent toujours entre le bon curé et ses paroissiens, mais produisirent quelques désagréments passagers entre M. Lecours et Gaspard Massue et quelques citoyens.

C'était au temps des rogations en l'année 1850. M. Lecours, déplorant le peu d'assistance à ces exercices, s'était plaint de la chose le dimanche suivant. Les termes et expressions dont il se servit ne plurent pas à certains paroissiens. Comme il arrive la plupart du temps en ces circonstances, ce sont les absents, et les absents habituels, qui sont les plus froissés. D'autant plus, que, au sortir de l'église, ces telles paroles du curé sont toujours grossières et allongées ; et si elles ont été prononcées dans le but de profiter au bien de tous, elles profitent aussi d'une autre manière en passant de bouche en bouche.

Et quelques citoyens, parmi les plus influents de la paroisse, se plainquirent au curé de la sévérité de ses reproches. Nous donnerons au long le texte de ces différentes lettres échangées entre eux, lesquelles nous avons recueillies dans les archives seigneuriales. Le lecteur s'en formera un jugement plus raisonné que nos commentaires.

Rvd M. Lecours, curé de S.-Aimé.

S.-Aimé 20 mai 1850.

Monsieur,

Sollicités par plusieurs personnes de vous faire connaître notre opinion, au sujet de la censure sévère que vous avez faite sur la conduite de la très grande partie des citoyens, qui composent cette paroisse, dans votre sermon de dimanche 12 mai courant, nous, les soussignés, croyons devoir profiter de cette circonstance pour vous exprimer notre satisfaction pour le zèle que vous avez toujours montré, dans l'exercice de votre ministère depuis votre arrivée dans la cure de cette paroisse ; mais en même temps nous regrettons de nous voir obligés de réclamer contre les expressions peu méritées, dont vous vous êtes servi dans votre sermon en disant : " que c'était humiliant et dégradant pour les citoyens de n'avoir pas assisté en plus grand nombre aux offices et cérémonies des Rogations, etc. etc. "

Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire franchement que nous avons trouvé ces expressions bien étranges, et nous avons été aussi surpris que peinés d'entendre le curé de cette paroisse adresser des paroles semblables à ses paroissiens. Le but que nous nous sommes proposé, en vous faisant connaître notre opinion que nous croyons sincèrement être celle entretenue par la grande majorité des citoyens, ne doit pas être attribué à la malveillance, mais bien plutôt au désir que nous avons de voir conserver l'estime de tous vos paroissiens. Nous avons l'honneur de nous souscrire vos obéissants serviteurs, G.-A. Massue, Em. C.-Després, Frs Dubois, P. Cadieux.

Ces signataires sont, en premier lieu, le seigneur Gaspard-Aimé Massue ; Emmanuel Couillard-Després, arpenteur. Le "Directory" de Stuart, dans le supplément de 1851, le mentionne comme nouvellement arrivé à S.-Aimé ; et les registres n'annoncent pas qu'il y fit un long séjour ; François Dubois, marchand-général, au coin nord-ouest des rues Royale et Bonsecours ; Pantaléon Cadieux médecin occupait l'emplacement no 454, dans lequel aujourd'hui le notaire J.-A. Schmid tient son étude. Le docteur Cadieux était célibataire.

M. Lecours ne s'intimida point à la lecture de cette lettre. A l'instant même il répondit en ces termes :

Presbytère de S.-Aimé, 20 mai 1850.

Messieurs. — Je reçois à l'instant votre lettre et vous suis très-reconnaisant, et vous remercie sincèrement pour les avis que vous m'y donnez. S.-François de Sales (je crois) disait qu'il recevait avec reconnaissance les avis même de la personne la moins considérable de son diocèse ; j'aurais donc grandement tort de ne pas recevoir les vôtres, Messieurs, avec la plus vive reconnaissance. Je dirai toutefois, que je n'ai pas considéré mes paroissiens comme citoyens dans mon instruction, mais bien comme des ouailles chéries, des enfans aimés, qu'un père doit reprendre quelquefois avec douceur, d'autres fois avec sévérité. Cette instruction faite, vous pouvez conclure naturellement pourquoi nous différons d'opinion. J'ai agi d'après conviction, et je regarde encore, appuyé sur de bons auteurs, comme quelque chose d'humiliant et pour la religion et le christianisme, une négligence semblable à assister à des prières publiques comme les Rogations. D'après invitation préalable, voyant une aussi grande négligence de la part de mes ouailles, j'aurais cru manquer à mon devoir et à ma conscience en ne les censurant pas sévèrement. D'ailleurs, je n'ai eu aucune intention de blesser qui que ce soit ; et je vous avoue ingénieusement que, dans une circonstance semblable, je croirais pécher en faisant autrement. J'ai trop bonne opinion de tous mes paroissiens, pour croire que je perdrais leur estime, parce que je remplirais mon devoir uniquement pour le bien de leurs âmes.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime, avec laquelle je me souscris, votre très reconnaissant et dévoué serviteur.

Ed. Lecours prêtre

Les remarques du bon curé ne furent pas acceptées dans le sens qu'elles avaient été dictées. M. Lecours, imitant S.-François de Sales, le saint de la douceur, fut trouvé encore un peu trop sévère dans sa réponse.

Le groupe de ces paroissiens, encore aigri par le sermon du 12 mai précédent, revint à la charge et expédia au curé, dès le lendemain, la lettre suivante :

Rvd Ed. Lecours, curé de S.-Aimé.
Monsieur,

S.-Aimé, 21 mai 1850.

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre ; en réponse, nous nous permettrons de vous représenter que nous ne voulons nullement vous contester le droit que vous pouvez avoir, de faire des remontrances même sévères à vos ouailles chéries, à vos enfants bien-aimés ; mais nous maintenons que ces remontrances doivent toujours être faites avec réserve et avec circonspection. Nous sommes fâchés de vous rappeler de nouveau que les expressions et les comparaisons dont vous vous êtes servis, étaient plutôt susceptibles d'aigrir les esprits, que propres de ramener à leur devoir les personnes qui pouvaient s'en être écarté. Vous prétendant appuyé sur de bons auteurs, vous voudriez nous faire croire que vous avez agi d'après conviction, mais nous, qui nous en rapportons à ce que nous avons entendu de nos propres oreilles, nous ne pouvons nous persuader que vos auteurs, quelque mérite qu'ils puissent avoir, vous enseignent d'assimiler et de comparer vos bons paroissiens à des êtres barbares, qui n'ont aucune notion ni civilisation. D'après le contenu de votre lettre, nous sommes portés à croire que les représentations que nous avons faites, quoique reçues avec reconnaissance, deviennent à peu près inutiles ; nous avons été déçus dans notre attente, car nous pensions qu'elles seraient accueillies d'une toute autre manière. Vous paraissez même douter de l'impression générale qu'a pu produire votre sermon ; si vous désirez la connaître, nous pourrions facilement vous démontrer que vos bons paroissiens ont presque tous compris que dans l'excès de votre zèle, vous vous permettriez quelquefois de leur faire des réprimandes qui tendraient à les avilir et à les dégrader. Mais nous, malgré toute l'assurance que nous aurions de réussir, nous ne voudrions pas, sans y être obligés, nous charger de remplir une tâche quasi désagréable, et qui ne servirait qu'à causer du mécontentement. Nous nous contentons pour le présent de vous faire connaître nos opinions ; cela doit être suffisant. Nous avons l'honneur d'être vos dévoués serviteurs, G.-A. Massue, Em. C.-Després, Frs Dubois, J.-M. Lavallée, P. Cadieux.

Comme on le voit, le groupe avait fait des adeptes, et réuni une unité de plus dans la personne de Michel Lavallée. Ce dernier était marchand et occupait cette maison, sise sur la rue Bonsecours, au bout et en face de la rue Capitale.

" Ces lettres nous montrent qu'en ce temps-là, les habitants de S.-Aimé ne manquaient pas de prétention. Gaspard-Aimé Massue avait-il plus de hauteur que l'empereur Théodose devant saint Ambroise ? Gaspard-Aimé Massue et ses co-signataires n'auraient-ils pas décapité M. Lecours, si ce dernier s'était servi à leur adresse de termes semblables à ceux employés par saint Jean-Baptiste ou par le divin Maître, à l'égard des scribes et des pharisiens ? " (1).

Par politesse, M. le curé condescendit à leur envoyer un accusé réception, dans lequel il leur déclarait s'en tenir à ce qu'il avait dit dans la première lettre, puis il leur tira sa révérence :

Presbytère S.-Aimé, 21 mai 1850.

Messieurs,

Je pense que la politesse exige que je réponde à votre dernière, mais je ne puis dire autre chose pour réponse que ce que j'ai allégué dans ma première. Je vous prie, Messieurs, de recevoir la présente comme ma dernière. Recevez l'assurance de la haute estime avec laquelle je me soustris, votre tout dévoué,

Ed. Lecours ptre.

(1) Abbé St-Pierre.

L'incident du sermon fut clos avec cette lettre. Mais M. Massue conserva encore une légère rancœur contre le curé ; et un reste de ressentiment lui fit quelque peu regretter des actes de générosité dont il fit souvent preuve envers la paroisse.

M. Massue avait certainement beaucoup donné pour l'œuvre commémorative de la paroisse ; et il avait avancé des sommes considérables pour son établissement. Ses livres de compte de 1843 à 1848 dénotent qu'il prêta à la fabrique à peu près tout l'argent nécessaire à la construction de ses accessoires. Si les syndics fournirent les sommes nécessaires à la construction des principaux édifices, tels que l'église, le presbytère et la salle des habitants, par contre, M. Massue avait avancé presque toutes les sommes nécessaires à la construction de certains meubles de la sacristie et de l'église, bancs, confessionnaux, poêles, clôtures, hangars, fossés, etc.

Une partie de ces prêts fut remboursée ; mais les compte-rendus des marguilliers mentionnent qu'entre temps, M. Massue fit remise des sommes considérables pour équilibrer les budgets. Quand en 1861, M. Lecours rendait un compte général de la construction de l'église, de 1835 à 1860, il notait qu'un don de 2793 lbs et un autre de 2020 lbs avaient été faits par M. Massue pour boucler les caisses. Le compte du mobilier, des articles de subsistance et de prêt d'argent, fournis à M. Lamothe, troisième curé et si tôt décédé, avait dû nécessairement être classé parmi les comptes perdus.

Mais le document, reproduit plus bas et exhumé des archives seigneuriales, démontre que M. Massue, dans un moment d'ébullition bilieuse, ressassa d'anciennes créances, et présenta au curé Lecours des factures encore en souffrance, ou acquittées depuis un bon nombre d'années, puisqu'elles dataient du temps de M. Dupuis, premier curé.

M. Lecours ne put mieux faire que de soumettre ces réclamations à M. Dupuis, alors directeur du collège de l'Assomption, et de le consulter sur leur valeur et légitimité.

M. Dupuis répondit à M. Lecours par la lettre suivante :

Collège de l'Assomption, 11 décembre 1850

Cher Monsieur,

J'ai reçu ce matin votre lettre du six du courant. Vous m'y parlez de choses bien vieilles. Quoique dans le temps j'eusse pu vous dire même par cœur le tout avec la plus grande précision ; depuis j'en ai bien oublié. Mais ce qui est certain d'abord et ce qui est le plus important pour votre fabrique, c'est qu'elle ne doit rien à Mr. Massue sur le compte que vous m'avez passé et que je vous renvoie. La raison toute claire, c'est qu'aucun des ouvrages y mentionnés n'a été fait aux frais de la Fabrique. La Fabrique n'a jamais mis un seul sol pour les dépendances de la cure. Le tout a été fait aux frais des syndics de la Paroisse. Ce point décidé avec certitude, je ne pourrais peut-être pas être aussi précis sur le reste, au moins sur le détail ; mais je vais vous faire comprendre comment il se fait que les choses ont été payées par le seigneur Massue, sans que la Fabrique ni même les syndics soient redevables. D'abord, il faut savoir que le père Massue, outre la cloche, avait donné en pur don une certaine somme, dont je ne me rappelle point au juste le montant, mais qui me semble faisait 100 louis, y compris la cloche, mais à condition que les syndics feraient aplanir la place publique depuis la côte de l'Eglise jusqu'au second côteau, et feraient faire aussi les côtes pour se rendre jusqu'à la rivière. Comme Mr. Massue père ne manquait jamais d'argent et qu'il avait pour ainsi dire toujours hâte de payer ce qu'il devait, le hangar fut bâti avec le don de Mr. Massue, et les syndics

ont rempli la condition en faisant aplanir le terrain et faire les côtes ; et autant que je puis me rappeler encore. L'argent qui m'avait été remis en 1839 par Mr. Massue et qui doit avoir été dépensé pour faire faire les palissades, était le reste de l'argent que Mr. Massue avait promis de donner. Mais les syndics ayant rempli leurs obligations, Mr. Massue acheva de remplir ses promesses en complétant la somme qu'il avait promise. Ainsi vous voyez que ni la Fabrique, ni les syndics ne doivent rien à Mr. Massue sur ces comptes. Je suis surpris qu'on ne vous aie point donné ces explications, car il semble que plusieurs étaient au fait de ces matières, tels que Mr. Durocher, Bonaventure Lebrun, (Benture Caron ?), Louis Salvat (Louis L'habitant), Louis Valois, Alexis Benoit, etc, et surtout les syndics d'alors, par exemple Jules Benoit. Veuillez agréer etc.

J.-Bte Dupuy, ptre.

Nous n'avons pas la suite de ce litige passager entre le seigneur et le curé. Mais, ce qui est certain, le ressentiment seigneurial s'affaissa et se désarma bientôt en face de la douceur du bon M. Lecours.

Quelques années après, le seigneur Massue s'indisposait encore une fois contre M. Lecours. Ce dernier, en outre de sa mansuétude, de sa piété et de son zèle comme pasteur, possédait encore à un haut degré la vertu d'économie et de finance. Sous son administration, les énormes dépenses qu'avait nécessitées la construction et le parachèvement de l'église et de ses dépendances, ne mirent jamais à sec le coffre de la fabrique, laquelle put même faire des largesses.

Nous avons vu que, au mois de novembre 1856, sous l'administration de J.-B. Hébert, marguillier en charge, la fabrique fit un cadeau de 2400 lbs à Mgr Prince, évêque de S.-Hyacinthe depuis 1852, dans le but d'aider à la construction de la résidence épiscopale. Le seigneur Massue s'offensa de ce cadeau et s'en indigna on ne peut plus. Lui, qui faisait preuve de dévouement et de largesse à l'avantage matériel de la paroisse et à son avancement religieux, ne prétendait pas que les biens de la paroisse fussent répartis ailleurs.

Cette fois, ne se contentant pas de régler le différend de gré à gré avec son curé, il consulta son avocat sur la légalité de ce don, en essayant d'en empêcher la remise ou d'en obtenir la restitution, s'il était déjà remis.

Son avocat était Geo.-Etienne Cartier, dont les talents et le patriotisme éclataient déjà au grand jour, et dont la diplomatie et l'énergie devaient procurer, quelques années plus tard, les plus grands bienfaits à la province et au pays entier.

Nous avons l'avantage de donner la transcription de la lettre que Massue adressa à Cartier, touchant l'entrée de ce dernier dans le plus sérieux et important de sa carrière politique, et sur le don à l'évêque de S.-Hyacinthe.

S.-Aimé, le 25 octobre 1856.

A. G. Cartier écuyer, Montréal.

Mon cher Ami,

J'aurais bien désiré de te rencontrer à Montréal pour retirer mes papiers dans notre procès avec les officiers de L'ordonnance. Voudras-tu donner ordre à Mr. Berthelot (2) de me les remettre ? Personne, je crois, n'a regretté plus que moi que tu aies abandonné tes affaires professionnelles ; il me semble, depuis que tu n'es plus à la ville, qu'il m'est presque impossible d'obtenir des renseignements corrects et satisfaisants dans un bon nombre de circonstances. Je me console néanmoins, en pensant que tu travailles consciencieusement pour rendre service à notre pays.

(2) Amable Berthelot, avocat, associé de Cartier, plus tard juge.

M'obligerais-tu, si toutefois tu as un moment pour le faire, de me donner ton opinion sur la manière dont il faut agir pour éviter que notre Fabrique ne soit dépouillée de son argent à notre insu ? Voici l'affaire : dans le cours de l'hiver dernier, le curé de la Paroisse fit une annonce au prône, durant un ou deux dimanches, convoquant une assemblée des Paroissiens à l'issue de la Messe, sans néanmoins annoncer le but de cette assemblée. La plupart des Paroissiens, croyant qu'il ne s'agissait que d'une affaire de peu d'importance, ne s'y rendirent pas ; et il fut décidé à l'unanimité, par ceux qui se trouvaient présents à cette assemblée, qu'une somme de 100 louis soit donnée gratuitement à l'Evêque de S.-Hyacinthe. Le but de l'assemblée n'ayant pas été annoncé, cette assemblée est-elle légale ? Pouvons-nous aujourd'hui s'objecter au paiement de cette somme, ou la faire rembourser, si déjà elle a été payée ?

Quelles formalités devons-nous prendre ?

Je te serai de nouveau obligé si tu as la bonté de me donner ton opinion.

Tout à toi, Aimé.

Nous n'avons pas la réponse du grand homme d'état, occupé dans le temps à réformer le pays dans ses plus grandes institutions. S'il donna son opinion, sur la légalité ou l'illégalité du don des cent louis, le don demeura chose accomplie.

La tempête s'apaisa dans l'esprit de Gaspard-Aimé Massue, qui continua d'estimer hautement son pasteur. Les exemples de générosité et de dévouement, donnés par ce dernier, eurent une influence aussi heureuse qu'effirace sur le seigneur de S.-Aimé, qui fit des sacrifices des plus appréciables pour l'instruction de la jeunesse.

ABOLITION DES DROITS SEIGNEURIAUX

Une grande partie des censitaires, qui paient encore de nos jours et annuellement une rente seigneuriale, sont sous l'impression que le régime seigneurial existe encore dans cette province. Quelques-uns même expriment le désir et entretiennent l'espoir de le voir un jour racheté par le gouvernement.

C'est une erreur. La petite rente payée annuellement n'est qu'une infime partie des lourdes charges qui pesaient autrefois sur les censitaires et les seigneurs. Les lods et ventes étaient un lourd impôt par lequel le seigneur réclamaient, à chaque vente ou mutation de propriété, le douzième de sa valeur. La banalité était le droit exclusif réservé au seigneur de bâtir des moulins dans les limites de la seigneurie, avec l'obligation du censitaire d'y porter moudre son grain, en payant un quatorzième ou un vingtième du grain moulu, ou une amende de dix livres s'il allait ailleurs. Le droit de retrait d'après la plus haute enchère conférait au seigneur le droit de contraindre l'acheteur d'une terre, dans les quarante jours qui suivaient la vente, à lui céder la terre qu'il venait d'acquérir, lorsqu'elle avait été achetée à bas prix. En plus, quelles autres charges, réserves et servitudes par lesquelles les seigneurs prenaient possession des rivières et des grèves, imposaient des journées de corvée, s'emparaient, sans indemnité, des bois de construction ! Toutes ces charges et privilèges pesaient lourdement sur l'industrie et tuaient l'esprit d'entreprise (1).

Le régime seigneurial, qui fut excellent pour peupler et coloniser le pays, fut par la suite l'origine et la cause d'un grand nombre d'abus, même de désastres. Quelques seigneurs, contre tout droit et loi, avaient augmenté leurs rentes, et les censitaires négligeaient d'améliorer leurs terres, dans le but de diminuer les lods et ventes.

Dès le commencement de la colonie, des abus étaient déjà signalés.

En 1708, le ministre des colonies à Versailles et l'intendant Raudot échangeaient des correspondances sur le sujet (2). Tous deux convenaient que les droits seigneuriaux étaient déjà plus onéreux qu'autrefois ; qu'il fallait supprimer le retrait roturier et le système féodal ; qu'il était opportun pourtant de garder la banalité du moulin, et aussi le lignager, qui avait le bon effet de perpétuer les biens dans la famille ; et opinaient au moins de régulariser et uniformiser les droits des seigneurs, si non abolir toutes les autres redevances, parce qu'elles donnaient lieu à vexation.

Et les abus continuèrent toujours.

Une réforme était donc nécessaire et s'imposait depuis longtemps. Soixante-dix ans avant cette réforme, on en avait déjà constaté l'opportunité et pris les moyens d'apporter remède.

Lord Dorchester arriva comme gouverneur-général en 1786 ; et aussitôt, il nomma des commissions chargées de recueillir toutes les informations possibles sur l'état de la province. Il nomma un comité, dit "Comité de l'agricultu-

(1) Lareau, *Mél. hist.* p. 95.

(2) *Arch. canad.* 1899, pp. 108 et 211.

re", composé des membres du Conseil, qui se prononça dès lors contre la tenure féodale, en demandant l'abolition des seigneuries, au moins pour les nouveaux établissements. Alléguant que cette tenure était la cause du peu de progrès qu'avait fait le pays jusqu'alors, il suggéra de la remplacer par le " franc et commun soccage", ou tenure franche anglaise, et demanda au moins pour l'avenir la concession des terres " en franc alevu".

Mais les seigneurs s'y opposèrent de toutes leurs forces et ce fut partie remise à plus tard.

Vers 1820, on commença de nouveau à murmurer et à réagir contre le malaise, mais personne n'osait aborder carrément la question (3).

En 1850, commença de nouveau à s'agiter la question de la tenure seigneuriale, et à la session de cette même année, Louis-Hippolyte Lafontaine proclama ce système une question d'ordre public.

En 1854, sous le gouvernement de Sir Edmund Head, la législature décréta l'opportunité d'abolir la tenure seigneuriale, et érigea un tribunal dite Cour Seigneuriale, sous la présidence de Lafontaine, dont les " observations sur le régime féodal en Canada, resteront comme un monument de sa science profonde en jurisprudence" (4).

Au mois de mai 1856, la Cour Seigneuriale rendit un jugement sans appel et abolit la tenure féodale. De toutes les charges dont le censitaire était grevé, il ne lui resta plus qu'une légère rente foncière, qui remplaçait le droit de cens et rente, mais rachetable à volonté au taux de six pour cent. Le gouvernement se chargea d'indemniser les seigneurs des droits de quint, de balalité et de lods et vente, que leur enlevait cette abolition. A cette fin, une somme d'un million et demi de piastres fut d'abord votée; mais la mesure seigneuriale coûta en somme à la province plus de dix millions.

Le gouvernement nomma cinq commissaires qui devaient évaluer chacune des seigneuries, donner la valeur annuelle des droits perçus, et la perte du seigneur dans la balalité du moulin, et de dresser un cadastre.

Le premier février 1856, le seigneur Massue produisit un état des sommes réclamées pour droits de quint et lods et ventes, pour chacun de ses quatre fiefs qu'il établissait comme suit, en louis, chelins et deniers :

Fief Bonsecours	£198	4	3
" St-Charles	£152	12	8
" Bourgmarie-Ouest	£107	16	0
" Bourchemin-Ouest	£ 86	17	0

formant un total d'environ 550 louis ou \$2200.00.

Les droits de cens et rentes étaient évalués en somme à \$2100.00; et la balalité du moulin, c'est-à-dire le quatorzième minot, était évaluée pour les quatre fiefs à \$600.00.

Le " Cadastre abrégé des Seigneuries du District de Montréal", publié en 1863 par Henry Judah, commissaire seigneurial, donne comme suit la valeur de la seigneurie Massue :

Bourchemin, 262 propriétés :	
Valeur des cens et rentes	\$ 11841.29
" des lods et ventes	5561.65
" du moulin banal (de Salvaye)	12000.00
Bourgmarie-Ouest, 203 propriétés :	
Valeur des cens et rentes	\$ 9342.21
" des lods et ventes	6734.16

(3) B. Sulte : Méi. hist. 4-24.

(4) Echo cab. lect. 1864, p. 105.

Bonsecours :		
Valeur des cens et rentes	12247.21	
" des lods et ventes	12482.50	
" du manoir et domaine	6000.00	
S.-Charles :		
Valeur des cens et rentes	15534.29	
" des lods et ventes	10188.87	
		Valeur totale \$101932.19

Les droits de quint, représentant la cinquième partie du prix de vente d'un fief, étaient payables à la Couronne, quand le fief passait aux mains d'un étranger.

Ils furent payés lors de l'achat des fiefs par Aimé Massue des seigneurs Barrow ; mais non lors de la donation d'Aimé Massue à son fils Gaspard.

Ces droits furent évalués à \$22.05 pour Bourchemin ; à \$23.04 pour Bonsecours ; à \$12.05 pour Bourgmarie-Ouest, et à \$8.50 pour S.-Charles.

Les droits de lods et ventes, que le gouvernement s'engageait de rembourser aux seigneurs furent payés à ces derniers, aux trois quarts environ de leur valeur. Le capital des lods et ventes, pour les quatre fiefs de la seigneurie Massue, étaient estimés à \$47257.19 ; pour lequel le seigneur reçut une indemnité de \$33695.00.

G.-A. Massue a inscrit la note suivante dans son livre de comptabilité :

Le capital des lods et ventes m'a été payé pour les quatre fiefs, le 5 janvier 1875 par le gouvernement, déduction faite de la somme due au gouvernement :

Bonsecours	£3024	12	6
Bourgmarie-Ouest	£1633	6	2
Bourchemin	£1298	10	0
S.-Charles	£2467	6	8
Total	£8423	15	4

dont quittance j'ai donné au gouvernement par acte devant le notaire A.-A. Brault.

Les habitants étaient libérés de toutes les servitudes dont ils étaient onérés au bénéfice des seigneurs ; mais le gouvernement ne les libéra point du paiement annuel des cens et rentes, dont ils s'acquittaient par quelques minots de blé " franc, net et marchand ". Seulement le blé ayant été estimé à prix d'argent (5), la rente put être dans la suite soldée en monnaie courante.

(5) G.-A. Massue, écrivant au commissaire seigneurial Norbert Dumas le 5 octobre 1857, lui donnait le prix commercial du blé dans la région de S.-Aimé, depuis les quatorze années précédentes :

Prix du blé en 1844	5	chelins	
1845	5	"	10 sols
1846	5	"	
1847	7	"	6 sols
1848	5	"	
1849	5	"	10 sols
1850	5	"	
1851	5	"	
1852	5	"	
1853	10	"	
1854	11	"	3 sols
1855	10	"	
1856	10	"	
1857	7	"	6 sols

Nous avons dit que les censitaires ont eu le privilège (et ils l'ont encore) de se libérer de cette rente, capitalisée à un intérêt courant. Quelques-uns ont bénéficié de l'avantage. Mais la majeure partie s'en est peu souciée.

Il nous a été donné l'occasion de percevoir, pendant quelques années, les rentes seigneuriales dans une paroisse voisine (6) et dans Saint-Aimé, et de constater l'importunité de cette institution des temps passés. C'est encore l'onze novembre, le jour de la S.-Martin, comme il y a deux cent cinquante ans, que les cultivateurs parcourant plusieurs milles, par la température la plus maussade et par des chemins en triste état, laissent leurs labourages d'automne et autres travaux et viennent payer une somme insignifiante. Le rachat de cette rente serait des plus facile. Mais l'habitude et la routine leur font dire que leurs terres, dégagées et claires de cette légère charge, ne prendraient pas plus de valeur en les vendant. Puis, leurs pères ayant fait de même, leurs fils feront comme eux.

L'industriel en agriculture d'aujourd'hui, devenu aussi sinon plus indépendant que le seigneur d'autrefois, vient payer sa rente seigneuriale à un acquéreur qu'il ne connaît pas, ou à un représentant qui ne lui dit plus rien ; quand autrefois la visite de l'habitant à son seigneur était tout un événement dans la vie sociale de nos ancêtres.

L'habitant, sous la direction religieuse de son curé et la protection civile de son seigneur, a fait la paroisse canadienne, qui fut toujours le château-fort de la race.

En renversant le régime féodal, l'organisme ne fut pas détruit, mais grandement modifié.

L'habitant a perdu son titre qu'il occupait dans l'ancienne hiérarchie, et il a aussi perdu son nom. Est traité aujourd'hui avec un certain mépris celui qui n'a pas voulu ou n'a pas pu se débarrasser du lien qui le retient encore comme censitaire. Et ce lien est tout ce qui nous reste d'une institution qui a le plus contribué à peupler et à défricher le sol de la Nouvelle-France, et qu'un acte politique a relégué dans les ombres du passé.

(6) Seigneurie de Ramezay.



ÉCOLES

“Lorsqu'en 1792 l'Angleterre accorda aux Canadiens le régime parlementaire, des hommes d'Etat éminents sortirent de leurs rangs, s'emparèrent de l'arme nouvelle, imposèrent bientôt leur volonté au pouvoir oligarchique d'alors, et conquièrent la liberté de l'enseignement” (1).

Dès lors, nos écoles rurales étaient fondées, et elles furent appelées plus tard les écoles de fabrique. Mais ce ne fut qu'en 1846, que la Chambre fixa définitivement le caractère de l'Instruction publique, dans le Bas-Canada.

Depuis la fondation de la paroisse jusqu'en 1848, c'est-à-dire l'espace de douze années, il ne paraît pas y avoir eu d'écoles à S.-Aimé.

En 1848, fut formé le premier commissariat d'école de la municipalité, composé du docteur Sylvestre Cartier, de Thomas Vanasse et de Pierre Labarre; et dès cette année le bureau ouvrit un livre de ses délibérations et des cotisations scolaires.

Dès le mois de février, le notaire Gédéon Durocher avait fait un rôle d'évaluation des propriétés imposables; puis le notaire Pierre Gélinas fit le recensement des enfants, acheta des livres et cahiers, compléta le rôle d'évaluation en établissant la quote-part à payer par chacun.

La paroisse fut divisée en dix arrondissements: le premier et le deuxième comprenaient, a/ les garçons et filles du village, et du bas de la rivière, côté-ouest, jusque chez Félix Brouillard; b/ le haut du rang de Thiersant, c/ le haut de la rivière côté-est jusqu'à Salvaye, d/ tout l'autre côté de la rivière; les troisième, cinquième et sixième arrondissements comprenaient le haut et le bas du rang de S.-Thomas; le septième, le rang de S.-Yves; le huitième, le haut de la rivière côté-est jusqu'à Salvaye; le neuvième, les deuxième et troisième rangs du fief S.-Charles; et le dixième, le quatrième rang du fief S.-Charles.

Le 23 décembre 1848, à la demande de M. Lecours et des commissaires, Aimé Massue, de Varennes fit don à ces derniers, et pour les fins de l'éducation seulement, d'un lot de terre, d'une superficie de cent pieds en carré, au coin des rues Varennes et S.-Nicolas (2). C'est l'endroit occupé aujourd'hui par les entrepôts de la manufacture Godbout. C'est à cet endroit que fut construite la première école du village.

Mais ce ne fut pas la première école ouverte dans la paroisse. M. Lecours, plein de zèle pour l'Instruction de la jeunesse, impatient des atermoiements des commissaires qui devaient agir avec pondération, dont les ressources étaient limitées et dont le champ d'action était très étendu, se mit à l'œuvre et ouvrit une école dans le bas de la rivière sur la propriété de Narcisse Trudeau. A cet effet, il engagea Marie-Rose Kinnear-Lafamme (fille de Jean-Baptiste K.-Lafamme et de Marie-Anne Vigeant), jeune fille de dix-sept ans, native de S.-Denis, laquelle avait puisé son éducation au couvent de sa paroisse, dirigé par les Dames de la Congrégation de Notre-Dame. Marie-Rose K.-Lafamme y fit la

(1) La Vérité, 10 févr. 1920.

(2) Arch. seign. not. Durocher.

classé pendant quatre ans et devint, quelques années plus tard, l'épouse d'Isidore Bousquet, forgeron-carrossier. Parmi les survivants qui fréquentèrent cette première école, qui occupe le même site, on comptait encore jusqu'à ces dernières années MM. Joseph et Johny Nadeau (1925).

Peu après, une autre école fut ouverte dans le bas de S.-Thomas, sous la direction de Céline K.-Lafamme, sœur de dame Bousquet.

Les archives seigneuriales attestent que M. Massue seconda les efforts du curé Lecours dans la construction des écoles. Comme le zèle et la générosité du bon curé dépassaient souvent ses ressources pécuniaires, la munificence du seigneur venait à la rescousse.

En 1849, M. Massue avança la somme de 360 louis à la paroisse, pour la construction des maisons d'école.

En 1852, le bureau des commissaires était composé de Louis Valois, président, Eusèbe Lassier, Godfroi Ouellette, Jules Benoît et Louis Desrosiers.

Dans la séance du 29 septembre, le bureau décide qu'il est nécessaire de s'organiser le plus tôt possible, afin de mettre les écoles en opération et qu'à cette fin, il soit nommé un secrétaire-trésorier. Le sens de cette décision indique qu'aucune école, excepté celle du bas de la rivière, ne fonctionnait encore.

A défaut de trouver une personne compétente à remplir la charge de secrétaire-trésorier, le notaire Gélinas, après sollicitations, consentit à accepter temporairement cette charge, qu'il remplit l'espace d'une année. Le 2 novembre 1853, il était remplacé par L.-N. Ferland. Son salaire fut fixé à quatre pour cent sur toutes les sommes perçues, et se chiffra à dix louis et seize chelins la première année.

La taxe scolaire, loin d'être élevée comme elle l'est de nos jours, était d'un sou par cent louis, payable par tous les franc-tenanciers; en plus chaque enfant de sept à quatorze ans fréquentant l'école, payait six sous par mois.

Les fonds étaient déposés à la Banque d'Épargne de Montréal.

Azarie Archambault, de Varennes, remplissait la charge d'inspecteur d'écoles du comté de Richelieu.

Comme la commission n'avait pu encore construire des écoles dans les différents arrondissements, chaque commissaire s'obligeait d'engager une institutrice pour son arrondissement, de louer une maison et un poêle pour la chauffer.

L'école du village, avant la construction de la maison au coin des rues Varennes et S.-Nicolas, tint son siège temporairement chez le docteur Sylvestre Cartier, alors commissaire de l'arrondissement du village.

En 1855, l'érection de la paroisse de S.-Robert modifia le nombre d'arrondissements, lesquels furent réduits à six. Le "Bureau de l'Éducation" accorda un octroi de 186 louis aux écoles de la paroisse.

Le 27 août de la même année, les commissaires engageaient les institutrices suivantes: Luce Renois, épouse de J.-B. Bernardin, pour l'école du village, avec 40 louis de salaire; et les suivantes pour les écoles de la campagne: Elisa Lindsay, de S.-David, à \$7.00 par mois; Christine Chapdelaine, épouse d'Alfred Rivard-Dufresne, à 25 louis par année; Julie Forcier, de S.-David, à \$7.00 par mois; Eléonore S.-Germain, à \$7.00 par mois et Lucie S.-Germain à \$8.00 par mois.

Cette année 1855, fut un événement des plus importants dans le domaine de l'éducation à S.-Aimé, puisqu'elle vit l'ouverture du couvent, qui fut jusqu'à aujourd'hui un objet d'orgueil bien légitime pour la paroisse.

M. Lecours songeait, bien avant 1855, à doter la paroisse de maisons d'éducation, et pour les filles et pour les garçons.

Dès 1853, dans le but de construire un couvent, il obtint du seigneur Gaspard Massue un emplacement pour le construire ; et le 6 juin, par acte devant le notaire Gélinas, le seigneur faisait don à la fabrique, représentée par le curé E. Lecours et les marguilliers Antoine Rivard-Dufresne et Jean-Baptiste Hébert, d'un petit terrain, de forme irrégulière, attenant à celui de la fabrique, de 125 pieds de front par 194 pieds de profondeur. La partie, en face du terrain donné, est laissé et destiné par le donateur pour une rue publique, continuation de la rue Capitale. Le seigneur Massue nourrissait déjà le projet de construire sur le ruisseau en face du manoir, un moulin qui devait être alimenté par les eaux détournées du rang de Thiersant ; lequel projet il tentait vainement de réaliser quelques années plus tard. Aussi il spécifia, dans l'acte de donation, que les religieuses devront souffrir le gonflement ou le reflux des eaux, dans le cas où le donateur bâtirait une chaussée et un moulin ; ne pourront bâtir qu'un couvent et ses dépendances, y compris la maison du bedeau ; et lesquelles constructions devront être en ligne avec le porche de l'église.

M. Lecours se mit à l'œuvre et fit élever à ses frais la construction primitive du couvent de S.-Aimé, dont le site occupait l'espace de terrain entre la partie sud de la chapelle actuelle et le ruisseau, avec aussi la vieille chapelle dédiée à S.-Anne, dont le site occupait l'endroit de la chapelle actuelle.

Louis Girard fut l'entrepreneur de ces deux édifices.

Pendant leur construction, nos bienfaiteurs de l'éducation jugèrent l'espace de terrain trop limité pour les dimensions déjà imposantes de ces édifices. Alors, le seigneur fit don encore à la fabrique, et pour les mêmes fins, d'un terrain en avant de la bâtisse du couvent, la continuation de la rue Capitale. Sur cette portion de terre, on ne pourra rien y bâtir, si ce n'est que des constructions de pur ornement (Acte not. P. Gélinas, 9 août 1854).

Le seigneur Massue, faisant don à la fabrique du terrain du couvent, avait mis cette condition que la fabrique accordera au seigneur à perpétuité un banc dans l'église et le droit de sépulture.

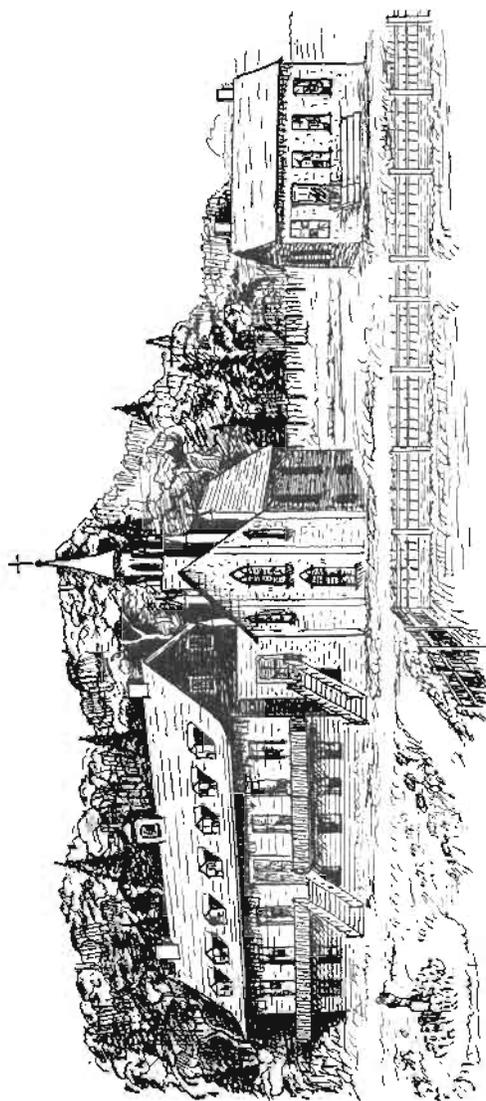
" Le 21 septembre 1853, les sœurs S.-Marc, du Bon-Pasteur, S.-Clarisse, S.-Guibert et M.-Solange disaient adieu à la maison-mère de leur communauté à Bourg S.-Andéol, en France, pour venir au Canada. Elles débarquaient à New-York le 17 octobre suivant, et le 19, elles arrivaient à S.-Marie-de-Monnoir, où devait être le berceau de la Congrégation de la Présentation de Marie en ce pays. Suivant l'exemple, donné par M. le grand-vicaire Edou. Crevier, M. Archambault, curé de S.-Hugues et M. Lecours, curé de S.-Aimé, se mirent en frais de bâtir des couvents pour leur paroisse respective. "

" En 1855, le couvent de S.-Aimé est prêt à recevoir religieuses et élèves, et toutes arrivèrent à l'automne pour l'ouverture des classes. "

" Le couvent fut inauguré le 20 septembre, deux jours après l'inauguration de celui de S.-Hugues, deuxième berceau de la communauté des Sœurs de la Présentation en Canada, parce que plus confortablement bâti que celui de S.-Marie-de-Monnoir " (Abbé P.-A. S.-Pierre) (3).

Pour tout remboursement des énormes dépenses que s'était imposées M. Lecours dans la construction du couvent, il ne réclama des commissaires d'éco-

(3) L'année suivante, le 14 juin 1856, le seigneur faisait encore acte de générosité en donnant tout le terrain sillonné par le ruisseau, borné, au nord par le terrain du couvent et le terrain de la fabrique ; à l'ouest par la prolongation de la rue Napoléon ; au sud par le domaine seigneurial ; et à l'est par le lot No 481, et la prolongation de la rue St-Nicolas ; soit 30,000 pieds de terrain, formant un tout de 55,752 pieds. (Acte P. Gélinas).



PREMIER COUVENT DE SAINT-AIMÉ, 1855

cole que le paiement des tables et des bancs, fournis à l'école des externes du couvent (4).

Pendant que ce digne bienfaiteur se dévouait à l'oeuvre du couvent, les commissaires ne restaient pas inactifs. Malgré que la taxe scolaire fût bien médiocre et loin d'être onéreuse, un grand nombre de contribuables la trouvaient accablante, surtout depuis environ deux années.

En 1856, le bureau des commissaires est composé de Jean-Baptiste Plessis-Laferté, Augustin Rivard-Dufresne et Joseph Fourquin-Léveillé ; et à son assemblée du onze août, il décide " de pétionner l'honorable P.-O. Chauveau, surintendant de l'éducation, à ce qu'il lui plaise de vouloir bien permettre de négliger la rétribution mensuelle pour cette année ; donnant pour raison que les fonds étaient déjà suffisants pour faire face aux dépenses, qu'un grand nombre de contribuables murmuraient contre le versement de cette somme ; et vu surtout qu'il pourrait en résulter quelque accident funeste, par l'exemple que lui trace la paroisse de S.-Michel d'Yamaska. "

Les commissaires faisaient allusion aux exploits d'une poignée de chauvins, privés de toute instruction et de toute éducation et imbus de la plus grande étroitesse d'esprit, qui poussèrent le vandalisme jusqu'à incendier deux maisons d'école dans la paroisse de S.-Michel. Ces ignorants fanatiques prétextaient l'économie de ne plus soutenir ces écoles et leur inutilité, quand eux-mêmes et leurs parents ne les avaient jamais fréquentées. Ils vinrent même faire des menaces d'expulsion et d'incendie à M.-Rose Laffamme, qui tenait son école en bas de la rivière, sur les confins de la paroisse de S.-Michel. Heureusement l'attitude plus que ferme de Narcisse Trudeau, tout voisin en face de l'école, déconcerta les incendiaires.

Au mois de janvier 1856, le bureau des commissaires avait décidé d'acheter des livres de prix et des images, dans le but d'encourager et de récompenser les enfants.

Pour l'année scolaire de 1857-1858, les commissaires firent les nominations de leurs institutrices, pour les sept arrondissements d'école et fixèrent les salaires :

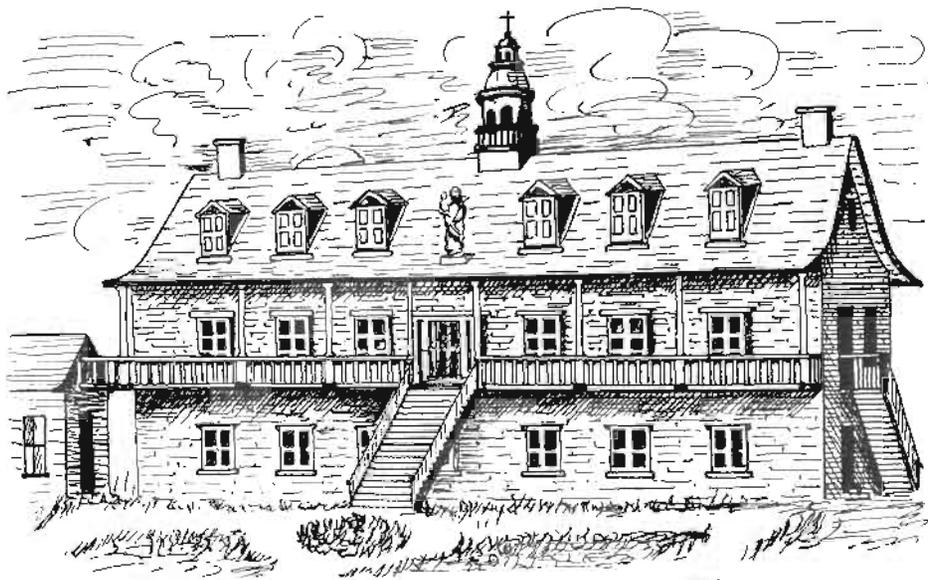
No 1	Sœurs de la Présentation (5) (pour les filles)	£40 louis
" "	Dame J.-B. Bernardin (pour les garçons)	£34 "
" 2	Eléonore S.-Germain	£25 "
" 3	Dame Alfred Rivard	£25 "
" 4	Dame Guy (6)	£23 "
" 5	Pélagie Benoît	£18 "
" 6	Lucie S.-Germain	£20 "
" 7	Marie Lalancette	£16 "

(4) Dès 1855, Pierre-O. Chauveau, surintendant de l'éducation, demandait au Bureau de l'éducation la somme de 50 louis, pour l'académie des filles à S.-Aimé et il obtenait 37 louis 10 chelins. En 1856, il demandait et obtenait pour la même fin 33 louis 15 chelins.

(5) Probablement par distraction, le secrétaire des écoles nomme ici les sœurs de la Présentation, les sœurs de l'Immaculée Conception.

(6) Dame Guy, native de S.-Antoine, née Julie Cheval dit S.-Jacques, fille de Pierre Cheval dit S.-Jacques et de Julie Deanoyers épousa dans sa paroisse le 19 février 1827 Olivier Guy (Charles et Elisabeth Entille) ; fut la mère de l'abbé J.-B.-O. Guy, curé de S.-Rosalie, du R. P. A. Guy, C. S. C., d'Alphonse Guy, notaire, ancien zouave pontifical.

D'après le Journal de l'Instruction Publique, année 1857, dame Guy, Christine Chapdelaine épouse de R.-Dufresne et Luce Renois épouse de Bernardin avaient obtenu leur diplôme d'école élémentaire en 1837, devant le bureau des examinateurs catholiques du district de Montréal.



COLLÈGE DE SAINT-AIMÉ CONSTRUIT EN 1860

Cette dernière était la sœur aînée de dame Paul Poirier, laquelle aussi, quelques années plus tard, devait aussi se vouer à l'enseignement.

Après avoir construit un couvent pour les filles, M. Lecours mit le comble à sa générosité en dotant la paroisse d'un collège pour les garçons. En 1858, il construisait, presque exclusivement à ses frais, sur un terrain que lui avait prêté le seigneur, une maison de briques de quatre-vingts pieds de longueur par trente-trois de largeur ; voisin du côté ouest du lot No 409, appartenant à Michel Lavallée.

La bâtisse avait deux étages proprement dits, plus une mansarde, sous un toit angulaire à l'antique façon. Le premier plancher reposait à deux pieds sous le sol, et contenait d'un bout, côté ouest, la cuisine et la dépense ; au centre, quatre chambrettes ; et l'autre bout, côté est, une salle de récréation. Le second plancher, à neuf pieds au-dessus du sol, contenait trois classes, un petit parloir, et la chambre du directeur. Toute la mansarde était réservée au dortoir.

De même que pour le couvent, Louis Girard fut le constructeur du collège.

La bâtisse étant à peu près terminée, il fut question d'avoir des religieux qui en prissent la direction ; et le choix tomba sur la congrégation des religieux de Sainte-Croix.

Le 3 juin 1860, le secrétaire-trésorier fut autorisé " d'aller à Montréal pour prendre des informations sur l'école des Frères ". Mais M. Lecours, déjà plusieurs mois avant cette date, avait pris des arrangements fructueux et définitifs avec les " Frères de Sainte-Croix. " Puis faisant appel à la générosité du seigneur Massue, il obtint de ce dernier le don d'un campeau de terre de quatre-vingts arpents, dont la bâtisse du collège occupait un bout.

Nous croyons qu'il est opportun, utile et édifiant de donner en entier le document qui en fait foi ; lequel est à la grande gloire du curé et du seigneur de S.-Aimé :

Pardevant les notaires publics dans et pour le Bas-Canada soussignés résidents dans le district de Richelieu, fut présent Gaspard-Aimé Massue écuyer bourgeois résidant au village de la paroisse de S.-Aimé, dans ledit district, lequel, dans le but de promouvoir le bienfait de l'éducation supérieure, chrétienne et catholique et de favoriser à cette fin un établissement de frères dans cette paroisse, a, par ces présentes, donné, cédé, transporté, délaissé et abandonné, et a promis et s'est obligé de garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, évictions, substitutions, aliénations, et tous autres empêchements généralement quelconques, à la corporation de l'Oeuvre et Fabrique de ladite paroisse de S.-Aimé, à ce présente acceptant pour elle dite corporation, messire Edouard Lecours prêtre et curé de cette paroisse et sieur Félix Brouillard, cultivateur de cette paroisse, et marguillier dernier sorti de charge de l'Oeuvre et Fabrique de cette dite paroisse ; ces derniers dûment autorisés à l'effet de l'acceptation des présentes, en vertu d'une résolution passée à une assemblée d'anciens et nouveaux marguilliers de ladite paroisse, dûment tenue en la sacristie de l'église dans ladite paroisse, le vingtième jour de novembre dernier, alors que ledit Félix Brouillard était encore marguillier en charge de ladite fabrique, laquelle actuellement représentée par ledit messire Lecours et messieurs Pierre Valois, Amable Grenier, Zéphirin Rivard et Jean-Baptiste Giguère, copie de laquelle résolution est demeurée annexée à la minute des présentes, c'est à savoir :

Un campeau de terre, distrait du domaine seigneurial de la seigneurie Bonsecours dans ladite paroisse de S.-Aimé, de la contenance d'environ quatre-vingts arpents en superficie, tenant par un bout vers l'est à Joseph-Michel Lavallée, et par l'autre bout à une décharge joignant les terrains de Michel Trahan père, de Michel Trahan fils, et de Norbert Bérard d'un côté vers le nord à

Benjamin Lebrun, et de l'autre côté vers le sud à la route publique qui communique du village de cette paroisse au rang de Thiersan, sur lequel se trouve une maison en brique, construite sous les soins et direction dudit messire Lecours, pour y recevoir les Frères de l'Ordre S.-Joseph, qui devront en prendre possession dès le commencement de l'automne prochain, et y commencer dès lors leur cours ordinaire d'instruction pour l'avantage de la jeunesse de cette paroisse ; de plus, d'une autre petite maison dont ledit messire Lecours pourra et aura droit de disposer à sa discrétion, pour le plus grand bien et avantage de l'établissement. Tel et ainsi que le tout se trouve et comporte de toutes parts, circonstances et appartenances, bien connu desdits acceptants, lesquels ont déclaré en être contents et satisfaits.

Pour par ladite corporation de l'Oeuvre et Fabrique de ladite paroisse de S.-Aimé jouir, user, faire et disposer dudit campeau de terre, sus-désigné, comme de chose à elle appartenante en pleine et entière propriété au moyen des présentes, à compter de ce jour pour les fins et intentions sus-exprimées.

Cette donation est faite sans aucunes charges et redevances seigneuriales quelconques, desquelles charges ou redevances, le dit sieur Donateur a affranchi et libéré ledit campeau de terre au profit de ladite corporation ; mais sera ledit campeau de terre tenu et obligé aux cotisations d'école et municipales, ainsi qu'aux travaux publics et mitoyens, auxquels il pourra être sujet et imposé à l'avenir.

De plus, cette donation est faite 1° à la condition expresse par ladite corporation qui s'y est par les présentes soumise et obligée par lesdits acceptants légaux à l'effet des présentes, de tenir et occuper ledit campeau de terre pour les fins de l'instruction et éducation supérieure, chrétienne catholique de la jeunesse de ladite paroisse de S.-Aimé, 2° à la condition expresse que la régie et contrôle supérieurs de toutes maisons et établissements qui occuperont ledit campeau de terre sus-donné, soit et appartienne de droit à l'évêque diocésain et au curé de cette dite paroisse.

Au moyen et sous la foi de tout ce que dessus, ledit sieur Donateur a transporté à ladite corporation de l'Oeuvre et Fabrique de ladite paroisse de S.-Aimé, de ce jour à toujours, tous droits de propriété, fonds, tréfonds, raisons, actions et privilèges qu'il a ou peut avoir eu et sur ledit campeau de terre sus-donné, dont et du tout il se démet et dessaisit à son profit, voulant et consentant qu'elle est soit saisie et mise en possession par qui et ainsi qu'il appartiendra ; constituant à cette fin procureur, le porteur auquel il donne tout pouvoir, car ainsi et nonobstant et promettant et obligeant et renonçant etc.

Dont acte : Etc, etc. Fait et passé sous le numéro deux mille cinq cent soixante-huit du répertoire de M^{re} Gélinas, l'un des notaires soussignés en son étude au village de S.-Aimé, mil huit cent soixante le vingt d'avril avant-midi.

Et ledit Donateur et ledit M. Lecours ont signé avec lesdits notaires, ledit sieur Félix Brouillard a déclaré ne le savoir de ce interpellé après lecture faite Signé G. A. Massuc, Ed. Lecours p^{tr}e, G. Durocher N. P. P. Gélinas N. P.

“ Les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix prirent possession de la maison en septembre 1860.

Ils y commencèrent leur enseignement régulier le 2 octobre de la même année.

L'ouverture des cours se fit solennellement par une messe célébrée par M. le curé à l'église paroissiale. Toute la famille seigneuriale et un grand nombre de paroissiens assistaient à cette messe.

Le 2 octobre de l'année 1860, le collège commercial de S.-Aimé était donc fondé, et, à 8 heures du matin, il ouvrait ses portes à 102 élèves, qui furent inscrits dès le premier jour.

Le T. H. Frère Louis de Gonzague, premier supérieur de l'établissement, était bien l'homme voulu pour fonder une maison de ce genre. Il dirigea la maison durant cinq ans, et à la satisfaction de tous" (7).

Dans la suite, succédèrent au frère Louis, le R. P. Côté jusqu'en 1867 ; le R. P. Doucet à juillet 1869 ; le frère Liguori à juillet 1871 ; le frère Aldéric à 1872 ; et le frère Donatien à 1882.

Deux frères furent spécialement chargés des classes des garçons externes pour la somme de 80 louis par année ; tandis que les sœurs recevaient 40 louis pour les classes des filles externes.

Il s'élevait certain doute sur la précision et l'exactitude du don de la propriété du collège par le seigneur, au profit de la fabrique. Cette dernière dans l'acte de donation, avait été représentée par son curé, M. Lecours. Le seigneur avait bien donné le fond de la terre, quand la bâtisse y érigée était l'œuvre personnelle de M. Lecours, que d'aucuns auraient pu considérer comme donnant et acceptant dans la même transaction. Dans le but d'éviter toute ambiguïté, et de revêtir cette transaction d'une nette confirmation, M. Lecours fit remise à la fabrique de tous ses droits sur la bâtisse du collège. Nous lirons avec intérêt cet acte, encore à la gloire et à l'honneur du bienfaiteur.

Par devant les notaires publics pour le Bas-Canada, dans le district de Richelieu.

Fut présent Révérend Messire Edouard Lecours, prêtre curé de la paroisse de Saint-Aimé, dans ledit district ;

Lequel, animé du désir de promouvoir, d'une manière efficace, l'instruction et éducation supérieure, chrétienne catholique des jeunes garçons, particulièrement de cette paroisse, et ayant fondé à cette fin, en très-grande partie de ses deniers et en son nom, la maison et dépendances constituant l'établissement dont les frères de l'Ordre de S.-Joseph sont actuellement en possession, et vulgairement appelé Collège des Frères, le tout construit sur un terrain octroyé pour les fins susdites à la corporation de l'œuvre et fabrique de cette paroisse par Gaspard-Aimé Massue Ecuier Bourgeois de cette paroisse, tel qu'il est porté dans un acte de donation, passé devant lesdits notaires soussignés, dont Mtre Gélinas l'un d'eux a gardé minute, en date du vingt avril mil huit cent soixante (sous numéro 2568), dans la crainte et appréhension qu'il pourrait s'élever quelque doute sur son intention de donner et abandonner lesdites bâtisses pour autant qu'elles pourraient encore lui appartenir, comme les ayant bâties en grande partie de ses deniers, et au vu et au su du propriétaire du terrain sur lequel elles sont assises, ledit messire Lecours a par ces présentes, donné, cédé, transporté et abandonné à la dite corporation de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse de Saint-Aimé, à ce présente et acceptant pour elle, les sieurs Amable Grenier, Zéphirin Rivard-Dufresne, Jean-Baptiste Giguère et Michel Héroux dit Boisclair tous cultivateurs et marguilliers de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse de S.-Aimé, et dûment autorisé pour l'acceptation des présentes en vertu d'une résolution à cet effet en date du quinze septembre courant, dont une copie est demeurée annexée aux présentes, après avoir été signée et paraphée "ne varietur" dudit messire Lecours et desdits notaires, tous les droits et prétentions généralement quelconques qu'il a et peut avoir et prétendre en et sur lesdites bâtisses ; entendant que ladite corporation de ladite œuvre et fabrique en jouisse, fasse et dispose pour les fins de l'instruction, telles que sus-mentionnées, et ainsi qu'il est exprimé et porté en termes exprès audit acte de donation que ledit messire Lecours corrobore, approuve, confirme et ratifie en autant que besoin peut être de sa part, pour ce qui regarde les droits

(7) Fr. Michel. Cinquantenaire du collège.

qu'il peut avoir en lesdites bâtisses pour les raisons sus-exprimées ; en conséquence ledit messire Lecours a par ces présentes, mis et subrogé ladite corporation de ladite œuvre et fabrique dans tous ses lieux et place, droits, raisons, actions et privilèges en et par rapport aux dites bâtisses, entendant qu'elle en soit et demeure propriétaire de même que du terrain à elle donnée par et en vertu de la donation sus-mentionnée et aux conditions y stipulées et entre autres conditions, savoir : de tenir et occuper lesdites bâtisses pour les fins de l'instruction et éducation supérieure, chrétienne catholique de la jeunesse de cette paroisse, et que le contrôle supérieur desdites maisons d'éducation soit et appartienne de droit à l'évêque diocésain et au curé de cette paroisse. Dont acte. Fait et passé sous le No. 2865 du répertoire dudit M^{re} Gélinas en son étude au village de S.-Aimé l'an 1861, le 21 septembre, après-midi. Et ledit messire Lecours a signé, lesdits sieurs acceptant ont tous déclaré ne le savoir, de ce interpellés, lecture faite. Ed. Lecours p^{re}. G. Durocher N.P., P. Gélinas, N.P.

* Que de réflexions suggérées par la lecture de ces deux actes, M. Lecours n'était pas un viveur, et ça lui permit d'être un homme d'œuvres. G.-A. Massue, voyant le zèle, le désintéressement et la générosité de M. Lecours, conçoit de l'admiration pour son curé, et il voulut le seconder dans ses efforts ; et ça nous explique les dons qu'il fit des terrains pour y élever couvent et collège. De tous les Massue, c'est bien Gaspard-Aimé Massue qui a fait le meilleur usage de ses biens. M. Edouard Lecours et Gaspard-Aimé Massue ont été deux bienfaiteurs insignes pour la paroisse de S.-Aimé. Ils ont été trop oubliés. La reconnaissance n'est pas de ce monde. Fort nombreux sont les ingrats. Le donateur qui compte sur la gratitude des hommes perd son temps, surtout quand il donne à un corps son âme, comme une fabrique, une corporation, une compagnie, même à une communauté incapable de reconnaître un bienfait. Le souverain Juge seul a récompensé les sacrifices consentis par MM. Lecours et Massue. Sans eux, y aurait-il eu un couvent à S.-Aimé ? Il n'y aurait assurément pas de collège. Qui le sait ? Les religieux de S.-Croix ? J'en doute fort ; peut-être les religieuses de la Présentation : pas toutes, quelques-unes " (Abbé P.-A. St-Pierre).

Le 14 juillet 1862, Fortunat Rivard-Dufresne, admis à la profession de notaire depuis quelque temps, fut nommé secrétaire-trésorier des municipalités de la paroisse et des écoles. Mais pour raison de santé, il fut remplacé le 28 juillet suivant par Jean-Bte Bernardin.

L'année suivante, le 3 août 1863, Antoine Nadeau était nommé secrétaire-trésorier des écoles de la paroisse, et devait remplir cette charge pendant plus d'un demi-siècle.

L'inspecteur Azarie Archambault inscrivait dans le rapport du surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada en 1864, concernant les écoles de S.-Aimé :

" No 1 — Il y a dans cette paroisse un collège industriel, un couvent et huit écoles élémentaires.

Le collège est sous la direction d'un prêtre (8) et de quatre Frères de l'ordre de Saint-Joseph, qui donnent entière satisfaction aux contribuables. Les 180 élèves qui fréquentent cette institution sont divisés en cinq classes.

Le collège tire ses moyens d'existence :

De l'octroi spécial.....	\$ 78.00
De l'octroi des commissaires.....	200.00
De leurs élèves.....	360.00
Total.....	\$638.00

(8) R. P. C. Lefebvre, C. S. C. fondateur de l'Université St-Joseph à Memramcook, N. B.

Le collège possède en outre une belle terre, bien cultivée, et les dépendances d'une ferme aussi complètes qu'on peut les désirer.

Le couvent est dirigé par cinq Sœurs de la Présentation, aidées d'une institutrice séculière. L'éducation qui est donnée à 160 élèves ne laisse rien à désirer. Elle est sur un pied égal à celle donnée dans les meilleures institutions de ce genre.

No 2 — Ecole dirigée par Melle Céline Roy, institutrice bien habile : 77 élèves.

No 3 — Ecole confiée à Melle Marie Beauparlant (9) : 69 élèves la fréquentent. Ils sont peu avancés malgré le zèle que déploie l'institutrice.

No 4 — Melle Philomène Robert y enseigne à 25 enfants. Son défaut de méthode retarde leurs progrès.

No 5 — Melle Elise Auger y enseigne avec succès à 54 élèves.

No 6 — Melle Caroline Chevalier tient une école médiocre, composée de 32 élèves.

No 7 — Melle Lucie St-Germain tient, elle aussi, une école médiocre, composée de 49 élèves.

No 8 — Madame Christine Chappdelaine enseigne à 65 élèves avec beaucoup de succès (10).

J'ai observé qu'il y avait assez de régularité dans toutes les écoles ; et les choses nécessaires à l'enseignement ont été fournies "ad libitum" par les parents."

Jusqu'en 1866, le gouvernement avait octroyé par année la somme d'environ 50 louis aux écoles de la paroisse de S.-Aimé.

A son assemblée du 13 décembre de cette année 1866, le bureau des commissaires adopta la résolution suivante, à l'effet de parer à l'insuffisance de cet octroi : les sœurs et les frères (préposés aux externats) recevront cent dollars chacun ; vu la cherté de toutes choses nécessaires à la vie et le nombre toujours croissant des enfants qui fréquentent les externats du couvent et de l'académie des Frères en cette paroisse, il est juste et raisonnable d'accorder à ces institutions une augmentation de l'octroi de la présente année.

Puis, sous l'impulsion du dévouement et des sacrifices que s'étaient imposés les fondateurs de nos maisons d'éducation, les directeurs et instituteurs des deux sexes rivalisèrent de zèle à doter la jeunesse d'une éducation et d'une instruction, dont bénéficie encore aujourd'hui la génération actuelle qui s'en va.

Dans son rapport de 1872 et 1873, l'inspecteur Archambault, que nous avons cité en 1864, écrivait les lignes suivantes, sur les écoles publiques de la paroisse de S.-Aimé :

" Il y a un collège industriel dans cette municipalité, dirigé par les Frères de S.-Joseph, et un couvent dirigé par les Sœurs de la Présentation. Ces deux institutions sont bien conduites et bien appréciées par la paroisse. Elles en sont dignes, car elles ne laissent rien à désirer sous la tenue et du soin qu'on donne aux élèves.

Il y a sept écoles élémentaires dans les rangs de la paroisse, qui sont assez bonnes. Les institutrices sont bien compétentes, mais les élèves ne sont pas assez réguliers."

(9) Marie Beauparlant, fille de Joseph Beauparlant et de Julie Hubert, épouse Jean-Baptiste Bélisle, ancien marchand ; fut la mère de J.-B. Bélisle instituteur ; d'Ovide tailleur ; de dame Paul Gagnier ; de dame Stanislas Godbout ; de Flore, dite sœur Marie-Antoinette du Bon-Pasteur ; du docteur Oscar Bélisle.

(10) Christine Chappdelaine, épouse d'Alfred Rivard, a été inhumée à S.-Aimé le 30 janvier 1908, âgée de 73 ans.



M. LECOURS --- SA MORT --- PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

I

La construction de l'église, commencée sous la direction de M. Lafrance, et M. Lamothe, avait été parachevée par M. Lecours.

Ce dernier, présentant son prochain départ de S.-Aimé, voulut donner aux paroissiens un compte-rendu de ses œuvres et de celles de ses devanciers.

Le séjour de M. Lecours à S.-Aimé avait été des plus fructueux pour la paroisse. Son humilité lui fit taire tout le dévouement et les sacrifices qu'il s'était imposés pour l'œuvre de l'éducation, laquelle avait été en majeure partie son œuvre personnelle. Il se contenta de résumer les travaux accomplis avec les deniers des paroissiens.

Le 14 juillet 1861, M. Lecours avait présidé l'assemblée, où furent entendus les comptes des syndics dont nous allons extraire ce qui peut nous édifier.

Comptes que rendent par devant notaires les sieurs Pierre Brouillard, Antoine Fourquin-Léveillé, Jules Benoit et Zéphirin Rivard-Dufresne, cultivateurs de la paroisse de S.-Aimé, syndics survivants, dûment nommés et élus conjointement avec les défunts François Giguère-St-Castin fils, Louis Giguère-St-Castin, Antoine Pelletier, Joseph Lambert et Jacques Lepire, alors vivants, pour surveiller la construction d'une église et sacristie, et presbytère et cimetière en ladite paroisse de S.-Aimé : de la régie et administration à compter depuis leur élection et entrée en office jusqu'à aujourd'hui, des affaires concernant la construction desdites église et sacristie, presbytère et cimetière, qui ont été érigés et construits en vertu des actes de devis et estimation des dépenses pour telle construction et de répartition desdites dépenses, faits et passés en brevet devant M^{res} Pierre-Joseph Chevreuil et Benjamin Therrien, notaires publics, en date du vingt-cinq février mil huit cent trente-cinq, et dûment homologué le vingt-six mars de la même année.

A ladite paroisse de S.-Aimé, à une assemblée des habitants d'icelle tenue ce jourd'hui quatorzième jour de juillet mil huit cent soixante-un, dans la sacristie de ladite paroisse conformément à l'annonce ou convocation faite par le révérend Edouard Lecours prêtre curé de ladite paroisse de S.-Aimé, (suivant la loi 14 et 15 Victoria, ch. 44-6), où étaient présents entre autres ledit messire Lecours prêtre curé susdit et messieurs Amable Grenier, Michel Héroux dit Boisclair et Jean-Baptiste Giguère-St-Castin, marguilliers en exercice de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse de S.-Aimé, les ayant comptés, lesdits syndics rendants, assistés de Gédéon Durocher, écuyer notaire de ladite paroisse de S.-Aimé et de Louis Boisvert cultivateur de la paroisse de S.-Michel d'Yamaska leurs secrétaires-trésoriers.

Dans le devis préparé antérieurement, les dépenses avaient été estimées :

Pour presbytère et cimetière, en argent.....	13710 lbs
" " matériaux.....	8389 "
Total.....	22099 "
Pour église et sacristie, en argent.....	56656 "
" " matériaux.....	65292 "
Total.....	121948 "
Montant en argent.....	70366 "
" " matériaux et journées de corvée.....	73681 "
Total général.....	144047 "
qui furent répartis sur les habitants de la paroisse.	
Il fut perçu de l'année 1835 au 8 mai 1838.....	13360 "
du 8 mai 1838 au 17 octobre 1842.....	1362 "
de 1842 au 31 janvier 1853.....	59331 "
de 1853 au 10 mai 1854.....	2783 "
du 10 mai 1854 au 14 juillet 1861.....	4881 "
Argent reçu.....	81717 "
Don de G.-A. Massue.....	2793 "
Reçu en matériaux, etc.....	56947 "
Par vente de bois, intérêts.....	3330 "
Matériaux dûs.....	2740 "
Argent dû.....	3177 "
Recette totale.....	147377 "
Reçu en argent.....	67188 "
Reste dû.....	3177 "
Matériaux fournis.....	56947 "
" payés en argent.....	13993 "
" non fournis.....	2740 "
<i>Dépenses</i>	
De 1835 au 8 mai 1838.....	14133 "
Du 8 mai 1838 au 17 octobre 1842.....	1362 "
Du 17 octobre 1842 au 31 janvier 1853.....	58530 "
Du 31 janvier 1853 au 10 mai 1854.....	371 "
Du 10 mai 1854 au 14 juillet 1861.....	4881 "
Dépense totale en argent.....	82480 "
Payé par G.-A. Massue.....	2020 "
Matériaux fournis.....	56947 "
Restent dûs en matériaux.....	2740 "
" " argent.....	3178 "
Total dû.....	5918 "

Les syndics remettent un grand livre de comptes, contenant 712 pages d'écriture, un livre de recettes contenant 259 pages, un livre de dépenses contenant 51 pages, autant de choses qu'on aurait dû conserver et dont nous regrettons la destruction ou la disparition. Les syndics doivent aux successeurs de Moses Hart, concessionnaire de J-Bte Hébert et Alexis Milette entrepreneurs, £27. 18. 1 plus les frais de poursuites contre Félix Desautels, Félix et Charles Lamothe, qui ont été déboutés.

Suit la liste des sommes dues par une cinquantaine de personnes, dont quelques-unes sont considérées comme insolvables.

"Après avoir rempli une carrière très fructueuse à S.-Aimé, M. Lecours en partit le 23 septembre 1861 pour la cure de Notre-Dame de S.-Hyacinthe, qu'il céda généreusement en 1873, afin de procurer un pied-à-terre aux Frères Prêcheurs, attirés au Canada par Mgr Larocque. Et c'est dans ce temps-là qu'il bâtit le monastère des Adoratrices du Précieux-Sang, dont il devint ainsi le bienfaiteur le plus insigne, pécuniairement parlant.

Ajoutons qu'il est au nombre des bienfaiteurs du séminaire de S.-Hyacinthe.

M. Lecours ne put s'attacher à S.-Rosalie. Après deux ans, il s'en revenait à S.-Hyacinthe, mais pour n'y demeurer qu'une année. Se retirant à Belœil, il n'y trouva que l'ennui dans l'inaction, au milieu de ce paradis terrestre. En 1877, il acceptait la cure de S.-Théodore d'Acton qu'il desservit pendant cinq ans. Affaibli physiquement et mentalement, en 1882, il se démit de ses fonctions de curé, et vint terminer sa carrière à S.-Hyacinthe, dans la maison qu'il avait bâtie pour les Sœurs du Précieux-Sang.

Là, sa fidèle servante, demoiselle Lavoie, en prit soin jusqu'au 22 juin 1888, jour de son décès, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. Son âme dut s'envoler au ciel, pour y recevoir la couronne réservée aux serviteurs de Dieu." (Abbé P.-A. St-Pierre).

L'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial (1) a publié une belle page sur le "Monastère du Précieux-Sang et M. Lecours."

Faisant "les vœux les plus ardents pour que l'appel du digne et vénéré curé de Notre-Dame de S.-Hyacinthe, soit favorablement entendu dans tout le Canada", et ayant énoncé les progrès de la construction du monastère, l'Echo ajoute :

"Messire Ed. Lecours, curé de Notre-Dame de S.-Hyacinthe, se dévoue comme toujours à l'avancement des travaux, et si les souscriptions attendues ne font pas défaut, il espère terminer l'extérieur de la bâtisse pour cet automne. Messire Lecours fait l'impossible pour assurer le succès de cette grande et pieuse entreprise. Il met à contribution sa santé, ses ressources, son crédit. Malgré les souscriptions généreuses qui ont couronné ses appels, il a été forcé de s'endetter d'au moins \$6000 ; cette somme, ainsi que les souscriptions déjà reçues, seront néanmoins insuffisantes pour compléter les travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Seul, l'intérieur devra coûter \$8000 à \$9000.

Messire Lecours compte donc de nouveau sur la charité des fidèles, pour éviter les embarras financiers dans lesquels il se trouverait, si de nouvelles souscriptions ne venaient l'aider au plus tôt. Les avantages spirituels qu'on devra retirer, en contribuant au succès de cette œuvre, sont déjà connus ; il n'est pas permis à un homme de foi d'hésiter à faire un léger sacrifice pour s'assurer ces avantages, qui consistent principalement en ce que ceux qui enverront la faible somme de 30 sous à messire Lecours, auront leurs noms inscrits sous le maître-

(1) Année 1872, p. 400.

autel, et de plus auront part à toutes les messes qui se diront à l'avenir dans la chapelle en construction, ainsi qu'aux prières de la communauté.

M. Lecours a déjà reçu des témoignages de la plus vive sympathie de la part des fidèles, et spécialement des membres du clergé ; il leur a témoigné publiquement sa reconnaissance.

Nous osons nous flatter qu'avant peu de jours, il sera encore consolé par de nouveaux actes de générosité."

Les paroissiens de S.-Aimé, à leur louange, avaient répondu généreusement à l'appel de M. Lecours dans l'œuvre du Monastère du Précieux-Sang (2). Les citoyens des autres paroisses où M. Lecours avait passé, et dont il avait remporté l'estime, durent aussi souscrire généreusement.

"Dans la chapelle du Précieux-Sang, un tableau, œuvre du peintre J.-I. Rousseau, représentant deux pierres tombales, enguirlandées d'inscriptions tirées de la Sainte Ecriture chante la mémoire de Mgr Jos. Larocque, fondateur, et de Mgr J.-S. Raymond, co-fondateur.

En 1888, on a appendu dans le vide qui se trouve au-dessous des pierres tombales, à la partie inférieure du tableau, la petite croix de plomb d'environ 6 x 5 pouces, qui avait été posée sur le cercueil de M. Lecours, et sur laquelle les curieux seuls iront lire : A la mémoire bénie du Révérend Edouard Lecours prêtre, décédé au Monastère du Précieux-Sang de S.-Hyacinthe, le 23 juin 1888, à l'âge de 78 ans, 10 mois et 23 jours.

"Il fut un prêtre selon le cœur de Dieu, un zéléteur de la dévotion au Précieux-Sang, un ami et un bienfaiteur des institutions religieuses, un vrai père des âmes. Qu'il repose en paix. Bien humble avait été M. Lecours pendant sa vie. Il était petit. Il se tenait dans l'ombre. Il se taisait, parlant plus à Dieu qu'aux hommes. Très-humble est son monument, mais il est bien placé à la base du tableau, parce que M. Lecours a fourni la base de ce bel édifice, qu'est le monastère du Précieux-Sang, où il se fait tant d'expiations et de prières *urbi et orbi*, pour la ville de S.-Hyacinthe et pour l'univers entier, pour l'Eglise et pour l'Etat, pour les vivants et pour les défunts.

De la divine Providence l'abbé Lecours avait reçu moins que Mgrs Larocque et Raymond, qui furent heureux de pouvoir compter sur lui ; n'empêche qu'il a fait une grande somme de bien." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Les vicaires et assistants de M. Lecours :

M. U. Duprat desservit comme vicaire du 27 janvier 1851 au 23 novembre de la même année ;

M. Charles-Octave Lenoir-Rolland, jeune prêtre de S.-Sulpice, a signé presque exclusivement tous les actes des registres du 3 mai 1853 au 17 septembre de la même année ;

M. Zéphirin Dumontier, plus tard curé à S.-Aimé, y fut vicaire du 3 septembre 1854 au 20 août 1855 ;

M. Louis-Eloi Poulin, vicaire du 15 novembre 1856 au premier juin 1857 ;

M. Edouard Springer, vicaire du 6 août 1857 au 21 mai 1860 ;

M. Isidore Hardy, vicaire du 18 juin 1860 au 18 octobre de la même année ;

M. Charles-Irénée Lagorce fut assistant du 29 septembre 1860 au 27 août 1861. M. Lagorce, nonobstant le court espace de temps qu'il passa à S.-Aimé, mérite une mention notable. S'il ne fit que passer ici, et n'y jeta que peu d'é-

(2) J'ai recueilli dans des papiers de famille un billet-souvenir, signé le premier janvier 1879, par Sœur Catherine-Aurélié fondatrice et supérieure, faisant ses souhaits de bonne année, et remerciant M. et Mme Lapalice d'avoir "rempli les engagements auxquels les a liés le petit contrat que vous avez bien voulu signer et dont vous avez "à rempli toutes les promesses". (L'auteur)

clat, la grande œuvre charitable, humanitaire et philanthropique, à laquelle il se dévoua, lui mérite qu'on le rappelle à notre mémoire.

M. Lagorce est réputé le fondateur de l'institution des sourds-muets en Canada.

Né à S.-Hyacinthe en 1813, ordonné en 1837, successivement vicaire à S.-Denis, à Sorel, à S.-Anne-des-Plaines, il devenait curé de S.-Charles en 1844, qu'il desservit pendant quatre années. C'est là qu'il conçut le projet de sa belle œuvre.

En 1848, sous les auspices de Mgr Bourget, il jetait les bases, en ouvrant à Montréal, une petite école, dans laquelle quelques-uns de ces déshérités de la nature reçurent les bienfaits de l'instruction et de l'éducation.

En 1851, il fit un voyage en France, où il étudia les méthodes déjà employées à ce genre d'instruction. Puis, intéressant à son œuvre le père Louis Querbes, de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, il revint au pays l'année suivante, accompagné de quelques professeurs.

M. Lagorce se dévoua corps et âme à son œuvre, interrompue par une année d'absence. Puis, en dépit de l'affaiblissement de sa santé, et d'autres déboires qui sont toujours l'apanage des fondateurs des grandes et belles œuvres, M. Lagorce a donné un élan de prospérité à cette œuvre par excellence, que poursuivent encore de nos jours, avec dévouement et succès, les Clercs de Saint-Viateur.

L'abbé Lagorce mourut à Sainte-Claire de Québec, le 23 février 1864

II

Avant 1841, les habitants du Canada, même réunis en paroisse, n'avaient pas la faculté de se former en assemblée, conseil ou corporation pour gérer les affaires locales. La vigilance et l'effort individuels seuls protégeaient la propriété ; et en toute chose, qui regardait le bien public, les gens avaient recours à la législature, qui, très souvent négligeait et l'individu et le public.

Le bill des municipalités vint mettre un terme à cette lacune, et permit à chaque comté, ville, village, bourg ou paroisse de se former en conseil de comté et de municipalité, pour administrer les affaires locales. Le conseil municipal, composé de sept membres, dont l'un d'eux présiderait avec le titre de maire, avait le pouvoir de prélever des taxes et de faire des emprunts d'argent, dans le but de promouvoir ou de sauvegarder les intérêts des habitants, en toute matière qui leur serait profitable. Le conseil avait en même temps le devoir d'entretenir les chemins, routes et ponts, d'accorder des licences, de construire des marchés, et d'entretenir le palais de justice et la prison du district.

D'après l'acte des municipalités de 1841 (3), et avant que le conseil du comté de Richelieu fût organisé, la paroisse de S.-Aimé avait établi son conseil municipal dès le 13 octobre 1845. Mais nous n'avons rien trouvé dans les archives municipales, des faits et gestes de ce premier conseil.

D'après l'acte des municipalités, amendé en 1855, la paroisse de S.-Aimé fut érigée en corporation à l'automne de 1857, et fit ses élections : Jean-Baptiste Pétrin dit Houle (cultivateur du rang de S.-Yves au coin nord de la route) fut élu maire ; on lui adjoignit comme conseillers, Antoine Fourquin-Léveillé, Michel Mathieu, Antoine Baudreau, Jean-Baptiste Giguère, Joseph Deguire-Desrosiers et Isidore Boiteau.

Le conseil de la corporation de la paroisse de S.-Aimé se réunit en assemblée régulière pour la première fois, le 5 octobre 1857. Après avoir nommé comme secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Bernardin, avec salaire de 18 louis par

(3) La loi fut amendée en 1847, 1849 et 1855.

année, le conseil vota le prélèvement d'une somme de 28 louis, cours actuel, pour divers emplois. Afin d'obtenir cette somme, on préleva les deux dix-septième d'un denier par chaque louis courant, de toutes les propriétés évaluées de S.-Aimé; ce qui équivalait à environ trois centins par cent dollars. Il y fut aussi résolu que le secrétaire-trésorier de la municipalité fit en même temps la perception des taxes et contributions scolaires.

Au premier février 1858, Jean-Baptiste Landroche fut nommé sous-voyer des chemins et ponts, en remplacement de François Baudreau, sortant de charge.

Dans quel local le conseil a-t-il tenu ses premières assemblées, et durant la rude saison de l'hiver? Nous l'ignorons. Mais il faut croire que le maire et ses conseillers eurent à souffrir du froid, puisque le 26 avril suivant, ils décident "de s'assembler à l'avenir chez Georges Angers, qui fournira une maison chauffée et meublée; et à raison de dix dollars par année."

Sorel était érigé en collège électoral en 1856 (4); et le 10 juin 1857 (Statuts du Canada, 20 Victoria), la ville de Sorel était érigée en chef-lieu de district, et devenait le siège de la cour judiciaire. Le premier mars 1859, le conseil de S.-Aimé vota "la somme de \$1200 pour l'acquisition d'un terrain à Sorel, pour y construire un palais de justice et une prison."

Les fêtes dirigeantes de notre premier conseil, imbues des bonnes mœurs, avaient à cœur d'enrayer le vice de l'ivrognerie, qui aurait pu faire des ravages parmi la population.

Partisan de la saine tempérance, et même de la prohibition effleurant le puritanisme, le conseil, dans sa séance du 4 avril 1859, fait défense expresse de vendre "aucune boisson, telle que rum, brandy, vin, whisky, Aile, genièvre, Kirsh, jus de pommes, jus de poires, et toutes liqueurs qui pourraient être fabriquées en Canada, ou qui pourraient être exportées de France; sous peine d'une amende moindre que cinq louis, et n'excédant pas dix louis, ou sous peine d'emprisonnement."

C'était le règlement no 14.

Cette même défense était encore confirmée en 1860; avec en plus, défense à l'inspecteur des licences de n'en accorder aucune à aucun marchand de la paroisse de S.-Aimé.

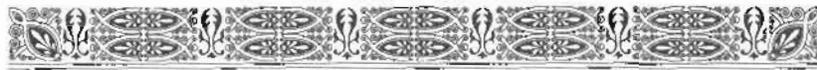
A tout seigneur tout honneur. En cette année 1859, le seigneur Gaspard Massue fut nommé juge de paix, et le premier, remplit cette charge dans la paroisse de S.-Aimé.

Joseph Forcier fut le premier qui reçut une licence pour tenir la traverse, entre le village et le fief S.-Charles.

Enfin, dans le but de donner plus de solennité aux actes officiels du conseil, il fut résolu par l'assemblée, tenue le 23 mai 1859, d'avoir un sceau municipal, avec titre: "Corporation de la paroisse de S.-Aimé", avec emblème "représentant un pot de fleurs et une feuille d'érable." Cette résolution n'a-t-elle jamais été mise à exécution? D'aucuns ne se rappellent de n'avoir jamais vu le sceau de la paroisse de S.-Aimé.

Ceux qui nous ont donné les éléments d'un sceau ou d'un blason pouvaient être novices dans l'art héraldique. Mais nous devons leur savoir gré de leurs motifs, en se choisissant des armes et des pièces qui les composent. A l'aide de ces données un maître en art méraldique, respectant l'idée des promoteurs, a constitué, avec quelque modification, le blason de la paroisse de Saint-Aimé, lequel se lit comme suit: "Tranché, au 1 d'argent à une feuille d'érable de sinople; au 2 de gueules à une rose d'or tigée et feuillée du même."

(4) La circonscription du collège électoral de Sorel comprenait les comtés de Richelieu et de Bagot, avec, en plus, les paroisses de S.-Denis, La Présentation, S.-Barnabé et S.-Judes.



M. JULIEN LEBLANC, 5ème CURÉ



M. JULIEN LEBLANC

Le 26 septembre 1861, M. l'abbé Julien Leblanc était arrivé à S.-Aimé comme successeur de M. Lecours, nous le démontré le registre de baptêmes, mariages et sépultures. Ce monsieur venait de la paroisse de l'Ange-Gardien de Rouville, dont il avait été le premier pasteur de 1856 à 1861. Deux années durant, il avait antérieurement desservi la cure de Valcourt et la mission de S.-Etienne de Bolton. Né à S.-Denis le 21 janvier, du mariage de Louis Leblanc cultivateur et de Sophie Paré, il avait alors trente-deux ans.

Il avait fait ses études classiques et théologiques au séminaire de S.-Hyacinthe, où il fut en même temps professeur (1).

M. Leblanc reçut l'ordre du sous-diaconat à S.-Hyacinthe des mains de Mgr Bedini nonce apostolique, le 8 septembre 1853, en même temps que M. Godard était élevé à la prêtrise; et il était ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 2 octobre suivant.

Deux de ses frères étaient aussi prêtres. Il avait laissé à l'Ange-Gardien une sœur mariée à un sieur Roy; et nous lui avons connu un autre frère agent de gare à Belœil. Sa famille était excellente et respectable.

Le 8 décembre 1861, le nouveau curé de S.-Aimé rendait les comptes de Pierre Valois, marguillier en charge pour l'année 1860. Au chapitre de la dépense, notons simplement 660 lbs pour parfait paiement de l'ancienne répartition, puis 258 lbs pour ouvrages à la galerie des sœurs.

Le 11 janvier 1862, M. le curé Leblanc et les marguilliers Zéphirin Rivard-Dufresne, J.-Bte Giguère-St-Castin, Michel Héroux dit Boisclair et Félix Hébert fils cédaient et transportaient à la communauté et corporation des Frères de Saint-Joseph, représentée par le révérend père Camille Lefebvre leur chapelain, se portant fort de l'agrément et satisfaction le plus tôt possible par R. P. Rézé, provincial de la communauté de Saint-Joseph, à savoir: la possession, jouissance et usufruit du terrain et des bâtisses constituant l'établissement desdits Frères, tels que donnés et octroyés par le seigneur Massue en date du 20 avril 1860, devant le notaire P. Gélinas, et par M. Ed. Lecours en date du 21 septembre de la même année devant le même notaire, consistant en un morceau de terre de quatre-vingts arpents, sur lequel sont construits les bâtisses du collège, un hangar, une grange, une étable, le tout en bon état de répara-

(1) Une note non signée conservée aux archives de l'Archevêché de Montréal datée du Collège de S.-Hyacinthe en 1851, dit: "On aurait besoin comme professeurs au collège de MM. Berthelet, Dufresne, Tremblay, Godard, Michon, Leblanc, Caron Gaboury, LaRue et Pully (du diocèse de Hartford) si l'on ne trouve pas d'autre professeur anglais." L'archiviste nous a affirmé que ce Leblanc n'est autre que M. Julien Leblanc.

tion ;... à la satisfaction dudit père Lefebvre et de la communauté qui occupe ces bâties depuis quatorze et quinze mois... pour ladite communauté en retire tous profits et bénéfices, aussi longtemps qu'elle accomplira les intentions des donateurs, déjà exprimées dans les actes de donation...

Fait et passé (sous no 2975) le 11 janvier 1862, signé par J. Leblanc ptre, C. Lefebvre, c. s. e., G. Durocher, N. P., P. Gélinas, N. P.

Le 7 février suivant, le père Joseph Rézé, supérieur provincial de la communauté des Frères Saint-Joseph, établie en la paroisse de S.-Laurent, déclarait avoir pour agréable ledit acte de concession et abandon, et en conséquence l'approuvait, confirmait et ratifiait en tout son contenu ; par acte passé à S.-Laurent devant le notaire B. Lecavalier.

"Le 12 janvier 1862, M. Leblanc présidait une assemblée des habitants de cette paroisse, dans laquelle on en vint à la conclusion qu'il fallait nécessairement réparer et consolider l'église, qui déjà menaçait ruine après dix-huit ans d'existence seulement ; alors même qu'on avait antérieurement fait des canaux d'égout et drainages, pour prévenir le travail de démolition.

Les architectes parfois méritent peu de confiance. Ils font des assises insuffisantes à nos grands édifices, et surtout à nos églises, puis à nos presbytères, ne semblant pas tenir compte de la nature du sol.

Le 14 janvier, Mgr Joseph Laroque approuvait cette décision et permettait à la fabrique d'emprunter l'argent nécessaire pour payer ces travaux.

Le 10 mars, devant le notaire P. Gélinas, un marché de 1545 louis était passé entre la fabrique, qui ne prêtait que son nom pour le moment, et Joseph-H. Lapallice conjointement avec Elie Giard, qui entreprirent de défaire et refaire les tours, le portail, une partie les longs pans et autres ouvrages nécessaires ; le tout livrable le premier octobre 1863.

Par résolution adoptée la veille, la paroisse s'était engagée à ouvrir une répartition légale (2).

Le 6 décembre, François Dubois et Rémi St-Amand, nommés syndics, acceptent le marché ci-dessus, et répondent pour 900 louis, empruntés de G.-A. Massue pour accélérer les travaux." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Ces travaux de réparation furent considérables. Les tours s'étaient disloquées des longs pans, et la façade lézardée en quelques endroits. Après avoir abattu les clochers, les entrepreneurs défirent le portail, avec son portique, dans un ordre systématique, afin que chaque pierre pût être remise à son ancienne place. Les clochers, qui furent remplacés par ceux que nous avons vus jusqu'en 1907, subirent quelque modification. Ceux, construits en 1843, au souvenir des anciens, ressemblaient sensiblement aux clochers de S.-Michel, qu'on a remplacés quelques années passées (3).

Les longs pans furent aussi démolis, depuis la façade jusqu'au troisième châssis.

Afin d'assurer la solidité du portail, il fut décidé d'asseoir les fondations sur pilotis. Ces précautions pourtant devaient être vaines. En dépit de l'habileté et du désintéressement des constructeurs, la nature du sol devait continuer dans la suite son travail de démolition. Le pilotis, en bois d'épinette rouge, fut assis sur le sable mouvant, léger et trempé par des sources toutes voisines.

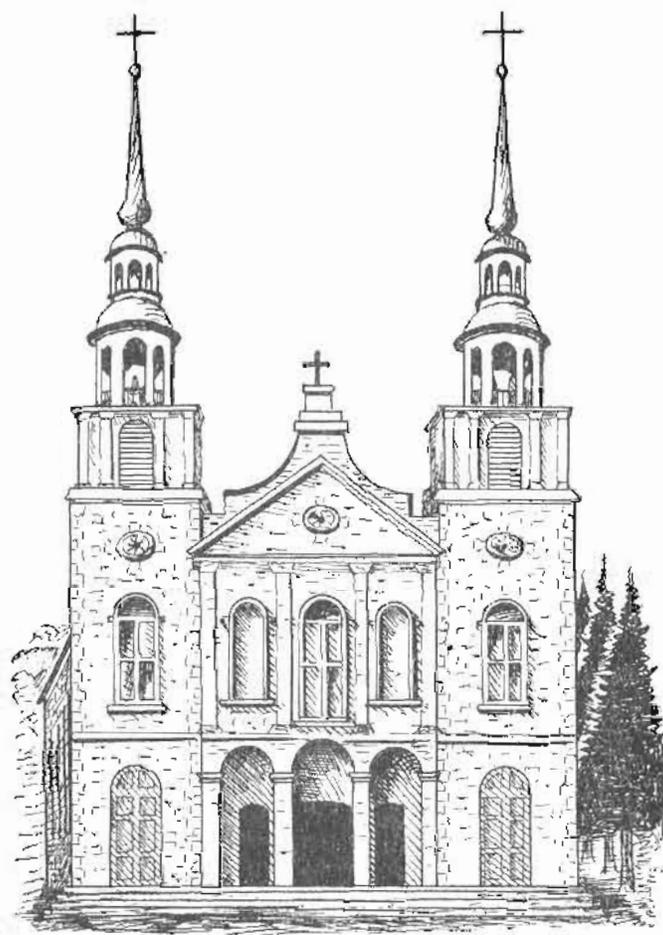
Les murs de l'église, selon le goût des fabriciens, étaient considérés trop bas pour une église moderne. Son aspect latéral la faisait ressembler quelque peu aux églises du dix-huitième siècle, à carré très bas et à toiture escarpée.

(2) Le projet de la répartition avait précédemment été annoncé dans le "Courrier de S.-Hyacinthe."

(3) Les clochers des deux églises, de S.-Michel et de S.-Aimé, avaient été élevés à peu d'années d'intervalles, d'après les plans de l'architecte Alexis Millet.

Pour lui donner une plus belle apparence, on profite de l'occasion de relever les murs de trois pieds ; ce qui fut fait, la toiture, y compris la voûte, ayant été soulevée à l'aide de coins.

La démolition du portail de l'église avait entraîné celle du jubé et de l'orgue.



EGLISE DE SAINT-AIMÉ RESTAURÉE EN 1862

Mais Berthiaume entreprit en 1863 la reconstruction du jubé pour la somme de 649 lbs; et Ovide Paradis reçut 63 lbs pour le remontage de l'orgue. Par la suite, le salaire de l'organiste Mathilda Marchand fut porté à 240 lbs par an.

Le 28 décembre, Amable Grenier rendit ses comptes, où nous remarquons 1000 frs à 6%, qu'il est dû à la fabrique 670 lbs 16 sols pour arrérages de banes, que la fabrique doit 350 louis à M. Lecours à 5%, plus 25 louis ne portant pas intérêt.

A la reddition des comptes de Zéphirin Rivard-Dufresne pour l'année 1862, faite le 31 janvier 1864, nous notons qu'on a payé 96 lbs pour une crèche, 81 lbs pour un enfant-Jésus, et 90 lbs à J. Resther, maître-charpentier, pour acte d'expertise à l'église.

Les affaires de la fabrique sont en bon état, car les grands travaux de réparation ont été exécutés sous la direction de syndics, et les dépenses ont été payées par les paroissiens.

Le 9 octobre 1861, M. Leblanc avait béni l'union d'Alfred Lafleur, fils de Paul Lafleur, capitaine de milice de S.-Michel d'Yamaska, avec Joséphine Vigeant, fille de Pierre Vigeant, capitaine de milice de S.-Aimé.

Le 7 janvier 1862, ainsi que le 16 février 1863, il avait béni cinq mariages à chacun de ces jours.

Le 26 mars 1862, il revalidait un mariage, contracté le 3 février sans dispense d'un empêchement de consanguinité.

Le premier mai 1862, il avait inhumé le corps de Michel Brouillard noyé accidentellement le 23 avril, dans S.-David; d'après le verdict de l'enquête, tenue le 30 avril sous la présidence de J.-Bte Commeau, capitaine de milice du lieu. Et le 2 mars 1863, il chantait le service funèbre de François Forcier, décédé à 99 ans.

M. le curé devait faire les catéchismes préparatoires à la première communion, avant la visite de l'évêque, qui devait arriver à S.-Aimé au commencement de juin 1864. Le 8 mai, il baptisait Eliza, fille de Honoré Laplante et de Philomène Lamoureux; le 12 le curé de S.-Robert devait venir chanter le service de Jean Téléphore, âgé de dix ans, fils de Jean Téléphore Maclure, décédé l'avant-veille; et M. Julien Leblanc était parti sans avertir où il allait, laissant tout le monde dans l'ignorance du lieu de sa retraite et du temps de son retour.

Le 15 mai, l'abbé Joseph-Octave Leblanc était ici pour remplacer temporairement son frère disparu. Du 22 au 30 mai, il signa les actes avec le titre de desservant.

Bientôt l'évêque acquit la conviction que le curé de S.-Aimé ne reviendrait plus à son poste; car il lui donna un successeur dans la personne de M. Z. Dumontier.

M. Leblanc s'était-il noyé? Cela ne parut point probable. Pourquoi s'était-il enfui? Un vieillard d'heureuse mémoire, nous a dit qu'il s'était "démenté." Découragement inexplicable, peut-être attribuable au scrupule. On a répété qu'il était harassé par sa famille. Où s'était-il réfugié? Cet octogénaire a oui dire autrefois qu'il s'était retiré dans le Kentucky. Une narration, vieille de quarante ans, nous a appris qu'il s'était enfoncé dans les bois, dans une paroisse toute nouvelle; qu'il y mena une conduite exemplaire; que, dans les assemblées de paroisse, il parut si bien renseigné et si bien disposé, que le curé du lieu découvrit en son paroissien un homme pas ordinaire, et soupçonna que ce pouvait bien être le curé mystérieusement éclipsé. Il aurait alors déguerpi.

L'évêque de St-Hyacinthe et ses frères prêtres connurent-ils jamais le motif et le secret de la retraite de l'abbé Julien Leblanc? Sur quoi s'appuie l'abbé Allaire pour le faire mourir aux Etats-Unis vers 1850. C'est possible et probable." (Abbé P.-A. St-Pierre)

M. Leblanc était disparu de S.-Aimé dans la journée du lundi, le 9 mai le lendemain de la fête de la Quasimodo. Quelques jours auparavant, il avait vendu les grains reçus pour sa dîme à François Dubois, qui lui avait remis la somme de \$1100. C'est ce que nous a assuré demoiselle Rosilda Dubois, encore résidente à Montréal; et M. Leblanc apportait cette somme sur lui.

Il avait pris la route de Sorel pour se rendre à Montréal par le bateau.

De suite, l'autorité diocésaine de S.-Hyacinthe fit des perquisitions au sujet de ce départ précipité, et se mit en correspondance avec l'évêché de Montréal où résidait le chanoine Paré, oncle de M. Leblanc.

Le 15 mai suivant, M. L.-Z. Moreau, plus tard évêque, écrivait de S.-Hyacinthe en ces termes à M. Paré:

Nous sommes ici dans une grande anxiété au sujet de M. Julien Leblanc. M. Octave Leblanc (son frère) écrit aujourd'hui à Monseigneur pour informer Sa Grandeur qu'il est parti mardi dernier sur l'Europa pour Montréal, et qu'on n'en a pas entendu parler depuis. Il ajoute néanmoins ce renseignement, que son nom est entré sur les livres de l'Europa, comme ayant, je présume, payé son passage. Comme il était porteur d'une assez forte somme d'argent, on redoute quelque assassinat. Plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi! Veuillez donc bien nous tirer d'embarras, en nous disant de suite s'il est à Montréal; et en faisant des perquisitions, si vous ne l'aviez pas vu depuis mardi dernier.

Votre bien dévoué.....

A la fin du mois d'octobre, M. Paré, de l'évêché de Montréal, apprenait que M. Leblanc, dont le mental s'était raffermi, venait d'entrer chez les pères Trappistes, et annonçait la chose à l'évêché de S.-Hyacinthe.

Quelle était cette maison des Trappistes. A cette époque, les Trappes de Tracadie et Langevin, près de Québec, étaient les seules existantes. La tradition rapporte que ce fut à la Trappe de Kentucky, Etats-Unis, que l'abbé Leblanc alla frapper; mais qu'on ne put lui accorder son admission, sous prétexte que ses dettes n'étaient pas toutes payées, mais probablement aussi à cause des dispositions mentales du nouveau postulant.

Il nous semble pourtant probable que ce fut à la Trappe Langevin qu'il demanda son entrée.

"L'abbé P. C. Boulay, généralement bien renseigné sur les choses historiques, m'assure que, vers 1880, il entendit des prêtres, venus des Etats-Unis, parler de sa mort, récemment arrivée à Highland, Karox Co. dans le diocèse de Vincennes, Indiana.

Le pauvre curé, faible de santé, surchargé de travail à S.-Aimé, harassé peut-être par les sollicitations de sa parenté, aurait perdu l'équilibre. Rendu lâbas, le repos l'aurait ravigoté suffisamment, pour lui permettre de faire un peu de ministère.

Les archives de l'évêché devraient avoir des secrets." (Abbé P.-A. St-Pierre)

D'après les données de l'abbé Boulay, nous avons fait des démarches auprès des autorités religieuses de Vincennes et d'Indianapolis, touchant les derniers jours et la mort de M. Leblanc. Mais, il nous fut répondu qu'on ne connaît rien au sujet de ce prêtre.

Les différents annuaires du clergé des Etats-Unis, et du continent américain, que nous avons consultés, ne mentionnent pas non plus le nom de M. Julien Leblanc.

Tous les paroissiens de S.-Aimé regrettèrent leur curé, et davantage son brusque départ, causé par une aberration mentale.

M. Leblanc fut on ne peut plus dévoué au bien-être spirituel et temporel de ses paroissiens. Son dévouement et son zèle comme pasteur des âmes ne se démentirent jamais, pendant les deux ans et huit mois qu'il fut curé. Imitant le divin Maître qui a dit: Laissez venir à moi les petits enfants, il aimait surtout ces derniers. Le bon curé n'avait aucune inquiétude sur les enfants du village, fréquentant les écoles du collège et du couvent, mais sa grande sollicitude se portait à l'égard des enfants de la campagne. Les écoles rurales recevaient fréquemment sa visite.

L'époque de la première communion était une occasion favorable pour le bon curé de combler de bonté et de tendresse les enfants de sa paroisse. Ne se contentant pas de leur distribuer abondamment le pain de la parole de Dieu, il veillait aussi à leur bien-être temporel; très souvent, il mettait le comble à leurs joies en distribuant force friandises; et le jour de la première communion après la cérémonie de l'église, c'était toute la journée un festin de rafraîchissements et bonbons.

La charité de M. Leblanc pour les pauvres était sans bornes. Tous ses biens appartenaient aux miséreux ou à ceux qui abusaient de sa prodigalité. Les anciens, qui ont connu M. Leblanc, nous ont dit que plusieurs des membres de sa famille, même de parenté assez éloignée, furent de ceux qui bénéficièrent jusqu'à l'abus de la cordialité du bon curé. La table et toutes les chambres du presbytère étaient occupées par des cousins et des nièces veuves et leurs enfants. La dîme des paroissiens de S.-Aimé, quoique abondante, suffisait à peine à soutenir les dépenses de la maison, et arriva un temps où elle devint insuffisante. Et le découragement, suivi d'une aberration mentale, s'empara du bon M. Leblanc.

Le livre de comptes du seigneur Massue atteste que M. Leblanc lui était redevable de la somme de 1038 lbs en 1862. A la page de la fin de mai 1865, dans le même livre, le seigneur en rayant la dette, a mis cette note: "Il est parti, il est probable que cet homme est pauvre".

M. Leblanc était économe et financier. Il mena à bonne fin la réparation considérable qui fut faite à l'église, sous sa surveillance. L'évêque, en visite pastorale, à S.-Aimé, le 9 juin suivant, quatre semaines après le départ du curé, constata dans l'examen des comptes, que ceux-ci étaient des plus satisfaisants. En 1862, les recettes avaient même dépassé les dépenses de 2622 frs. L'année suivante, la fabrique de la paroisse, en plus des dépenses nécessitées par la réparation de l'église, avait payé à l'Assurance mutuelle des fabriques la somme de 1089 frs, pour sa quote-part de l'incendie de l'église de Contrecoeur.

Si nous feuilletons le livre de comptes, laissé par M. Leblanc, nous remarquons que l'évêque Joseph Larocque avait ordonné l'achat de deux à trois chapes; M. Leblanc avait fait l'érection d'un nouveau chemin de la croix; Louis Boisvert avait reçu 60 frs pour l'acte de la reddition des comptes de l'ancienne répartition; en 1862, le chauffage avait requis 37 cordes de bois, dont 12 cordes d'épinette payées 108 frs à Janvier Lemoine, et 25 cordes d'érable, payées 300 francs à Louis Jalbert; et le bedeau Louis Arel jouissait d'un salaire de 534 frs par année.

Le 3 avril 1862, la paroisse de S.-Robert était érigée par proclamation de l'autorité civile. C'était le deuxième démembrement de l'ancienne paroisse de S.-Aimé et de la seigneurie Massue. En plus de certain territoire pris dans Sorel et Yamaska, elle enlevait de S.-Aimé la partie nord-ouest du fief Bonsecours.

Nous ne pouvons omettre de signaler ici le passage du père Camille Lefebvre de la Congrégation de Sainte-Croix, qui séjourna à S.-Aimé pendant une année, de septembre 1861 à septembre 1862.

Né à S.-Philippe de Laprairie le 14 février 1831, le père Lefebvre entra chez les Pères de Sainte-Croix en 1852, et fut ordonné prêtre à Montréal le 29 juillet 1855.

"Il fut envoyé au collège de S.-Aimé, non pas, comme on pourrait le supposer, en qualité de supérieur, ni même de professeur, mais comme aumônier de l'établissement, et vicaire du curé. Le Frère Louis de Gonzague en était le directeur. M. Leblanc, grand ami de l'éducation et esprit d'élite, ne tarda pas à découvrir tout ce qu'il y avait de vertus solides et d'extraordinaires talents dans le jeune aumônier, et il n'hésita pas, comme on dit, à le lancer. Il avait été frappé surtout de ses dons naturels d'éloquence. M. Leblanc envoya le père Lefebvre à sa place pour accompagner l'évêque Larocque en visite pastorale. Le jeune

père obtint tant de succès que l'évêque lui demanda de prêcher des missions dans tout son diocèse." (Pascal Poirier: Le Père Lefebvre et l'Acadie)

En 1864, le père Lefebvre partit pour Memramcook, Nouveau-Brunswick, où il fonda et rebâtit un collège classique. Cette institution depuis a rendu des services les plus signalés, au point de vue religieux, classique et national à la jeunesse acadienne.

Le père Lefebvre mourut dans son collège le 28 janvier 1895.

Ouvrons ici le livre des délibérations du conseil municipal et lisons-en une page.

En 1862, le notaire Pierre Gélinas est maire de la paroisse, et Jean-Baptiste Bernardin instituteur en est le secrétaire-trésorier. Le conseil tient ses séances dans une salle de la maison d'école, au bureau du secrétaire, et deux années plus tard, en 1864, il devait s'assembler dans la salle publique, qu'il n'a pas laissée jusqu'à nos jours.

Le 4 mai 1863, le maire et ses conseillers ordonnaient un règlement à l'effet que le secrétaire-trésorier, J.-B. Bernardin, devra poursuivre toute personne, qui vendrait de la boisson enivrante ou grosse bière, et ce, en consultation avec Messire Leblanc curé de la paroisse (4).

Le premier février 1864, Moïse Roy était nommé secrétaire-trésorier avec salaire de dix louis par an, et Henri Roy était nommé auditeur des comptes de la corporation.

Le 19 septembre 1864, vu le commerce florissant dans la localité et les environs, il fut résolu, dans le but de faciliter l'écoulement des produits de la ferme, d'établir un marché dans le village. La construction devait être érigée à cet endroit du carré, occupé aujourd'hui par un kiosque, tel que l'avait permis le seigneur Massue dans un acte de concession le 4 avril 1835. Le projet ne fut pas mis à exécution; et nous croyons bien qu'il ne le sera pas de si tôt, vu la décroissance du commerce de S.-Aimé, et la facilité de communication avec des centres commerciaux plus importants.

NOTRE-DAME-DES-CAMPAGNES. — La terre no 26, du livre-terrier seigneurial, sise à vingt-cinq arpents en bas du village sur le côté ouest de la rivière, occupée de nos jours (1924) par M. Romuald Joyal, avait été concédée à Jean-Baptiste Boissel par l'abbé François de Thiersant et son frère le capitaine Gabriel de Thiersant, le 17 janvier 1746. Ce fut la première concession de terre exploitée et habitée de toute la seigneurie Massue; huit ans avant que Boissel vît six autres colons imiter son exemple; quatorze ans avant la prise de Québec par les Anglais; dix-huit ans avant que George Jackson fût seigneur; vingt-six ans avant les seigneurs Barrow, et quatre-vingt-dix ans avant l'érection de la paroisse.

Une croix "du chemin" avait été plantée sur le côté-est de cette terre; et depuis un temps immémorial elle étendait ses bras, comme pour marquer que la première, elle avait pris possession de la région, et que tout ce domaine devait demeurer sous sa tutelle et protection.

Cette croix avait-elle été érigée par le premier colon de S.-Aimé? C'est possible, même probable.

En 1862, quand Jean Laplante dit Besson était propriétaire de la terre, la croix du chemin était tombée de vétusté, et le propriétaire paraissait peu soucieux de la relever. Même, on avait poussé la négligence jusqu'à utiliser une de

(4) C'est en 1861, d'après les statuts du Bas-Canada, no 27, il fut permis aux municipalités de réglementer le commerce des liqueurs. Le règlement no 28 leur permettait de construire des marchés.

C'est aussi en 1861, par l'acte pour la division du Bas-Canada en comtés, que le comté de Richelieu fut composé des paroisses de Sorel, S.-Victoire, S.-Aimé, S.-Marcel, S.-Robert, S.-Roch et S.-Ours.

ses pièces à réparer un pont défectueux. A quelque temps de là, un cheval traversant le pont, se brisa une jambe. D'aucuns attribuèrent l'accident à la défectuosité du pont, d'autres crurent à la malédiction divine.

Tout le monde, et spécialement les résidents du bas de la rivière, déplorait la disparition de la croix. Et parmi ces derniers, Joseph Léveillé en était le plus affecté; il regrettait non seulement le vide du petit enclos de la croix absente, mais encore il déplorait l'indignité commise avec ses débris. Né en 1812, Joseph Léveillé avait toujours vu la croix du chemin, il était passé maintes fois devant elle, sans jamais manquer de la saluer avec respect. Il en fit la remarque à M. Leblanc, et lui demanda l'autorisation de renouveler la croix, mais sur sa propriété.

L'autorisation lui fut accordée sur le champ. Ce que voyant, Jean Besson, pris de remords, résolut alors de relever la croix, et alla requérir l'autorisation de M. Leblanc. Celui-ci fit observer qu'il venait d'accorder ce privilège à Joseph Léveillé, mais Jean Besson insista à conserver cet ancien privilège, dont jouissait sa propriété depuis un temps immémorial. Le bon M. Leblanc, qui ne savait rien refuser, et voulait contenter ses deux paroissiens tout en ne pouvant leur accorder la même chose, s'obligea à leur donner satisfaction. Il permit à Jean Besson de renouveler la croix sur sa propriété, et consola Joseph Léveillé en lui promettant quelque chose de mieux encore.

Quelques semaines après, le bateau apportait un colis contenant une statue de la Ste Vierge, sous le vocable de l'Immaculée Conception, que M. Leblanc avait achetée et payée de ses deniers; et il en fit don à Joseph Léveillé, à la condition que ce dernier construirait sur sa propriété et sur le bord du chemin, une niche pour déposer et conserver la statue.

Avec transports de joie, Joseph Léveillé accepta le beau don de M. Leblanc, et chargea son fils Louis de construire une niche.

Le curé annonça à l'avance la cérémonie de l'inauguration de la madone, et invita tous les paroissiens à y assister. Par un beau dimanche de juin après-midi, la statue fut portée processionnellement de l'église à la résidence du donataire. Furent invités à porter le bayart, enguirlandé de fleurs et de banderoles, Louis Léveillé, Modeste Raiche, Narcisse Parenteau et Prosper Bonin. La cérémonie avait attiré tous les paroissiens de la localité et un grand nombre aussi des paroisses circonvoisines. Il y eut prières, chants, prédication et installation de "Notre-Dame-des-Campagnes", dans la niche qu'on voit encore de nos jours au même endroit (5).

Depuis cette époque, chaque retour du mois de mai voit se rassembler aux pieds de la madone la population circonvoisine, qui vient accomplir les pieux exercices du mois de Marie.

Jean Besson avait déjà réparé sa négligence, en érigeant une nouvelle croix au même endroit de l'ancienne. C'est celle que nous avons vue et saluée pendant environ quarante années: simple, unie, peinte en noir, et dont les extrémités étaient fleuronées de lys ingénieusement sculptés.

A son tour cette dernière croix succomba sous les morçures du temps, vers l'année 1900. Il est regrettable, qu'au point de vue religieux et historique, on ait discontinué cette pieuse tradition, et qu'on ait laissé oublier, par la disparition de ce signe, que c'est l'endroit où s'implanta le premier habitant de S.-Aimé, il y aura bientôt deux siècles.

(5) Ces faits, touchant l'origine de Notre-Dame-des-Campagnes, nous ont été fidèlement racontés par M. Aimé Léveillé, qui coule encore aujourd'hui une heureuse vieillesse (1928). Il était tout jeune homme, quand il fut témoin des fêtes grandioses qui marquèrent l'inauguration de la madone, sur la propriété de son père. La famille de Joseph Léveillé a toujours entretenu, avec un religieux respect et en bon état de conservation, la niche propette de Notre-Dame-des-Campagnes.



M. Z. DUMONTIER, 6ème CURÉ



M. Z. DUMONTIER

L'abbé Joseph-Zéphirin Dumontier, curé de S.-Robert, fut appelé à remplacer M. Loblanc à la cure de S.-Aimé.

Il y arriva dès les premiers jours de juin 1864, puisq' le 5 il faisait baptême.

Le nouveau curé, outre le trouble et les frais d'un déménagement et d'une nouvelle installation, dut s'imposer un surcroît d'ouvrage urgent et expéditif. L'évêque, en visite pastorale du diocèse, et dont l'itinéraire était tracé à l'avance, devait être à S.-Aimé le 8 juin suivant, et arriva aussi à la date fixée.

Le livre des recettes et dépenses de la fabrique atteste que le jour suivant, Mgr l'évêque Joseph Larocque alloua les comptes de 1858 à 1862 inclusivement.

M. Dumontier n'était pas un inconnu à S.-Aimé, y ayant été vicaire; et depuis neuf ans, il était curé de S.-Robert, dans le voisinage immédiat de S.-Aimé où il apparaissait assez fréquemment.

Né à S.-Barthélemy, comté de Berthier, le 29 juin 1829, il avait fait ses études classiques au collège de l'Assomption; sa théologie, partie au séminaire de Montréal, et partie, deux années, à S.-Hyacinthe. A ce dernier endroit, il fut ordonné le 27 août 1854. Il allait compléter sa trente-cinquième année d'âge, lorsqu'il arriva à S.-Aimé en qualité de pasteur. (Abbé P.-A. St.-Pierre)

M. Dumontier, faut-il le dire, ne fut pas un diligent financier. Les archives de la fabrique démontrent qu'une certaine négligence, du moins incompétence, a plané sur la comptabilité durant sa cure. Les embarras, qu'il a laissés à ses successeurs et qu'il s'est engagé de réparer avec satisfaction, attestent qu'il ne fut pas un sage administrateur.

Dans le domaine religieux comme dans le civil, celui qui administre mal les finances du public, qu'il soit curé ou banquier, froisse et heurte ce public dans ce qu'il a de plus sensible: on ferme facilement les yeux sur les défauts personnels de cet administrateur, si ce dernier a au moins la qualité de fidèle financier.

En janvier 1865, Michel Héroux dit Boisclair, marguillier en charge en 1864, rendait les comptes de sa gestion, et constatait que, sous la gestion de son prédécesseur Jean-Baptiste Giguère, marguillier en 1863, la recette excédait la dépense de 2000 lbs, et ne se trouvait pas au coffre. Le compte-rendu de la délibération ajoute: Michel Boisclair, successeur de J.-B. Giguère, n'est pas responsable de cette dite somme, vu que cet argent a été prêté et ne peut être retiré par la fabrique, à cause du manque de formalité dans le prêt.

Le livre de recettes et dépenses, tenu par M. Dumontier, n'est pas volumineux et est peu détaillé.

“ A la dépense de 1864, nous apercevons 295 lbs pour frais dans la cause Danis, 234 lbs pour un paratonnerre, 614 lbs pour perron et une clôture du cimetière, d'où augmentation de 450 lbs à 6% sur la dette.

En 1865, 4200 lbs furent empruntées pour réparer les bâtiments du presbytère et en faire construire de nouveaux. Notons 1356 lbs payées à l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe pour ornements; puis 258 lbs payées à Hardy de Québec, pour vin de messe, lequel a été trouvé mauvais (1).

A cette époque, la recette des bancs s'élevait à plus de 4000 lbs.

La dette se trouva accrue de 4650 lbs, empruntées des syndics de la répartition de l'église à 6%. Au cours de l'année 1866, 600 lbs furent payées à Eusèbe Brodeur pour réparation de l'orgue.

Sans être aussi dévastateur que de nos jours, les incendies d'église étaient assez fréquents à cette époque. En 1866, l'Assurance mutuelle des fabriques réclamait de celle de S.-Aimé pour sa quote-part, 1120 lbs pour l'incendie de l'église de S.-Barthélemy; en 1871, elle devait payer 25 lbs pour l'incendie de l'église de Vaudreuil, et en 1872, 73 lbs pour l'incendie de l'église de S.-Damase.

L'année 1866 vit disparaître le fondateur de la paroisse et un de ses grands bienfaiteurs, dans la personne d'Aimé Massue, décédé à Varennes le 2 février.

Nous reproduisons l'article de La Minerve annonçant son décès:

“ La paroisse de Varennes vient de perdre un de ses principaux citoyens dans la personne d'Aimé Massue, écrivain, qui est décédé le 2 courant, à l'âge avancé de 84 ans. Il était le père de M. Gaspard Aimé Massue, seigneur de S.-Aimé.

Sa perte est vivement sentie, non seulement par ses deux seuls fils, pour lesquels il fut toujours un si bon père, mais encore par toute la paroisse de Varennes; et même, je puis le dire, les paroisses voisines, dont les anciens habitants ont pu apprécier la perspicacité, dans les services que sa position de fortune lui permettait de leur rendre.

M. Massue, jeune encore, s'était préparé au commerce sous la direction de son beau-frère, M. Duchesnois. Peu d'années après, il faisait le commerce pour son compte à Varennes; et en peu d'années, par son énergie, son activité et l'ordre qu'il savait mettre dans ses affaires, il put réaliser une belle fortune. Il se retira alors du commerce, se fit grand propriétaire, et travailla de toutes ses forces au progrès de l'agriculture; c'est vers ce temps qu'il acquit les fiefs Bonsecours, Bourgmarie-Est, Bourgmarie-Ouest et St-Charles, dont il fit une grande seigneurie, à laquelle il donna son nom. Cet immense domaine, qui n'était alors qu'une solitude à peu près inhabitée, forme aujourd'hui les belles paroisses de S.-Aimé, S.-Marcel et partie de S.-Robert, dans le comté de Richelieu.

De 1825 à 1827, M. Massue représenta le comté de Verchères en Parlement, et il n'a pas cessé depuis, dans une sphère moins élevée, de remplir quelques charges publiques.

Au service, parmi les étrangers, on remarquait MM. les curés de Boucherville, de S.-Aimé et Ste-Victoire, l'Hon. M. Lacoste, M. Chs. de Boucherville, M. F. Geoffrion, M. Jos. Perrault, etc, etc.

Ce vertueux citoyen laisse, pour déplorer sa perte, deux fils occupant, l'un et l'autre, une belle position sociale, plusieurs petits enfants, et un seul frère, l'Hon. Louis Massue de Québec.”

La paroisse de S.-Aimé ne resta pas insensible à la disparition de son premier seigneur; mais témoigna de ses hommages et de ses regrets, en assistant au service chanté le mardi, 20 février, à la mémoire du défunt.

Un citoyen de S.-Aimé, sous la signature de “ Un paroissien ”, mais que nous croyons reconnaître dans la personne du notaire Gédéon Durocher, don-

(1) Ce vin pourtant, d'après mes souvenirs d'enfance et la mémoire des plus anciens, ne fut pas mis totalement hors d'usage. L'auteur

nait, quelques jours après, un compte-rendu de la solennité, et l'adressait à "La Minerve":

" Le 22 février 1866. — M. le rédacteur. Mardi dernier, avait lieu à S.-Aimé, un service funéraire commémoratif à la mémoire de feu Aimé Massue, écrivain, de Varennes, dont le décès a été annoncé dans votre journal, avec notice nécrologique.

Cette solennité a été l'occasion pour cette paroisse, de rendre au vénérable et regretté défunt, l'hommage de sa reconnaissance pour les services et bienfaits qu'elle en a reçus, tant lors de sa fondation que depuis. Aussi la paroisse se fit-elle un devoir d'assister aux magnifiques funérailles qui avaient lieu ce jour-là, à la mémoire de ce grand citoyen regretté à juste titre comme le fondateur de cette paroisse.

La décoration de l'église était d'un goût parfait dans ce genre. Les immenses tentures noires, qui en tapissaient presque complètement l'intérieur, les lugubres draperies rattachées à la voûte, suspendues au-dessus d'un riche dais qui couronnait le catafalque, témoignaient du goût et des efforts du révérend M. Dumontier, curé de cette paroisse.

La foule compacte et silencieuse, qui remplissait littéralement la vaste nef de l'église, témoignait de beaucoup de respect et d'attention à la prière; et l'orgue, par ses sons mélancoliques, rendait parfaitement les sentiments de douce émotion de cette respectueuse assemblée.

Le service a été chanté par le révérend M. Dupuis, curé de St-Antoine, premier curé de S.-Aimé, assisté des révérends MM. Sylvestre et Lemay, curés de S.-Marcel et de Beloëil.

Après le service, le révérend M. Dupuis, dans une courte mais éloquente allocution, sut faire comprendre la dette de reconnaissance de la paroisse de S.-Aimé, envers le vénéré défunt, qui en fut, par sa libéralité, le principal fondateur; il sut également faire ressortir les principales vertus, qui l'ont toujours distingué, et lui ont mérité d'être aujourd'hui placé parmi les élus du ciel.

Si "la mort des Saints est précieuse aux yeux de Dieu", elle est aussi pour les hommes un enseignement. C'est l'heure des rétributions. Le ciel et la terre semblent s'unir dans un concert de communes bénédictions. C'est alors que les hommes, faisant taire tous sentiments d'envie et de jalousie, accordent au vrai mérite ce qui est dû.

Les bonnes paroles prononcées par le révérend M. Dupuis, que la paroisse de S.-Aimé a encore en grande estime et vénération, comme étant son premier pasteur, firent une grande impression sur l'assistance, et durent aussi porter favorablement au cœur des deux fils, de ce bon citoyen, M. Massue de S.-Aimé et M. Massue de Varennes, qui étaient présents, et qui en furent sensiblement touchés.

La pompe de ces funérailles est le "nec plus ultra" du genre, que nous ayons encore vu dans S.-Aimé."

" Le 24 juin 1866, muni de pouvoirs de la part de Mgr Joseph Larocque, administrateur du diocèse de S.-Hyacinthe, en date du 15 mars précédent, M. le curé de S.-Aimé faisait ériger un chemin de croix dans son église, par messire Léandre Tourigny, curé de S.-Michel d'Yamaska.

Le 4 octobre, une assemblée des paroissiens décide de construire un charnier. Pour l'exécution de ce projet, le 26 mai 1867, le curé adressa une requête à l'évêque dans le but d'obtenir l'autorisation d'exhumer les corps d'une partie du cimetière. Le permis en fut accordé le 29 suivant. Le 13 novembre, il s'adressait à l'autorité civile, et le juge acquiesça à la requête dès le 18 suivant." (Abbé P.-A. St-Pierre)

La construction du charnier ne fut pas le seul motif de ces exhumations de l'ancien cimetière. On voulut aussi agrandir le terrain du couvent, en prenant

une lisère du côté-est du cimetière, pour agrandir la partie nord-ouest du terrain du couvent, sur laquelle s'élevait l'ancien externat.

En 1868, l'assemblée des fabriciens fixa à 40 lbs les honoraires d'inhumation dans la crypte de l'église. Cette même année, le salaire de l'organiste, Caroline Lacroix, fut fixé à 240 bs par année.

Caroline Lacroix toucha l'orgue jusqu'au mois de juillet 1871, date où elle entra au couvent des Soeurs de la Providence à Montréal. Elle fut remplacée par Eugénie Lavallée.

En 1869, il se fit un changement dans le mode de comptabilité. Jusqu'à cette date, on avait compté par livres (ou francs), sous et deniers. On inaugura alors le système monétaire d'aujourd'hui, le dollar et le centin.

" M. Dumontier, arrivé à S.-Aimé en juin 1864, ne fit point de reddition de comptes avant le 11 avril 1869; date où il dut s'exécuter, parce que l'évêque devait venir cette année-là.

A la date sus-mentionnée, il rendit les comptes de J.-Bte Giguère pour 1863, de Michel Héroux-Boisclair pour 1864, de Félix Hébert pour 1865, de Charles Baudreau pour 1866.

A l'arrivée de M. Dumontier, la fabrique de S.-Aimé devait 350 louis à messire Lecours pour argent emprunté à 5%, et 25 louis à Ovide Paradis sur le coût de l'orgue.

En 1863, la recette excédait de 2000 lbs. Il n'en fut pas de même pour les années suivantes.

Le 23 mai 1869, M. Dumontier rendit les comptes de Joseph Fourquin-Léveillé pour 1867. C'est au cours de cette année, que les 600 lbs ou 25 louis, dus à Ovide Paradis pour l'orgue, furent enfin payés, et 1026 lbs furent aussi payées à messire Lecours.

Le 3 octobre, dans une assemblée générale, on décida d'emprunter \$2300 pour payer les dettes de la fabrique. Cette résolution fut approuvée le 16 décembre par l'administrateur du diocèse.

De ce moment, la fabrique dut 350 louis à 6% à F.-X. Côté, bourgeois de Lévis, puis 4650 lbs, également à 6%, empruntées à G.-A. Massue pour rembourser les syndics.

Le 3 juin précédent, Mgr Charles Larocque, en visite pastorale à S.-Aimé, avait alloué les comptes de 1863 à 1867 inclusivement.

Le 24 avril 1870, M. Dumontier rendit les comptes de François St-Amant pour 1863; recettes 7304 lbs, dépenses d'autant. Il paye 800 lbs à G.-A. Massue et la dette reste au même niveau; 32 lbs en frais de cour, 60 lbs pour un réchauffoir patenté, 240 lbs pour un cadran, etc.

Le même jour, 24 avril 1870, l'assemblée avait pour but d'autoriser J.-B. Lebrun, marguillier en charge, à recevoir de M. le curé Dumontier deux emplacements, avec une maison et autres bâtisses. " (Abbé St-Pierre)

C'est le lot de cent pieds en carré, au coin nord-est des rues St-Nicolas et Varennes, occupé de nos jours par les remises de la manufacture Godbout, concédé primitivement le 26 avril 1846 à Louis Languirand. La transaction comprenait aussi le lot voisin, attenant du côté nord.

C'est dans la maison située à l'encoignure des deux rues, qu'avait été ouverte la première école du village, avant la construction du couvent en 1855, et du collège en 1861.

Relativement à ce lopin de terre, transcrivons ici une note, rédigée par Gaspard Massue, et qu'il importe aux habitants de S.-Aimé de connaître: " Les rentes dues sur ces nos. ont été réglées par acte passé ce jour 8 mai 1870, entre messire Dumontier et la fabrique de S.-Aimé d'une part, et G.-A. Massue d'autre part, devant Mre Gélinas, consistant en un acte de donation par Messire Dumontier, à la fabrique, à la condition de chanter une grand'messe tous les ans

pour papa et maman, tel qu'ordonné par le testament de papa en date du 27 février 1852, et codicile du 23 juillet 1852.

La rente se monte à £ 1, 13, 6."

Le 8 mai suivant, M. Dumontier donnait ces deux emplacements à la fabrique, à la condition que celle-ci ferait célébrer chaque année une messe pour le repos des âmes de feu Aimé Massue de Varennes et de son épouse.

Par décret du premier octobre 1871, Mgr Charles Larocque établissait les Quarante-heures dans l'église de S.-Aimé, lesquelles auraient lieu les mardi, mercredi et jeudi après le 15 octobre de chaque année.

Nombreuses furent les noyades, au temps de M. Dumontier.

Le 17 juillet 1864 eut lieu la sépulture d'Elzéar Cartier, fils de Zébédée Cartier, noyé accidentellement le 15 précédent. Le 30 juin 1865, était inhumé le corps de Hormisdas, fils d'Eusèbe Auclair, navigateur, noyé accidentellement, d'après verdict de l'enquête, tenue le 28 devant Gédéon Durocher, capitaine de milice. Le 4 juillet 1866, était inhumé le corps de Théophile Métivier, fils de Charles, noyé l'avant-veille à l'âge de dix-sept ans. Le 7 septembre suivant, avait lieu la sépulture de William Roussy, noyé accidentellement le quatre dans le canal de Chambly, âgé de quarante ans.

Le 23 juillet 1868, Elie Lemaitre-Auger, fils de Charles, âgé de dix-huit ans, se noyait dans la rivière Yamaska, et son corps repêché était inhumé le 27 suivant.

Après enquête tenue la veille, le 5 juin 1869, on inhumait dans le cimetière de S.-Aimé le corps de Clément Lussier, dont les parents demeuraient à S.-Liboire. Le pauvre malheureux s'était noyé l'onze mai précédent dans le fleuve St-Laurent, près des îles du Chenal-du-Moine. Son âge n'est point indiqué.

Gustave Terrien, fils de Jean-Baptiste et de Zoé Auclair, et époux de Henriette Bibeau, se noyait le 5 novembre 1870, en compagnie de son jeune frère François, âgé de quinze ans. Après enquête tenue le surlendemain à S.-Michel Yamaska, devant le coroner L.-H. Turcotte médecin, le corps, premier repêché fut déposé sous les voûtes de l'église de S.-Aimé le neuf novembre suivant. Quant au corps de François, noyé en même temps, il passa tout l'hiver sous les glaces. Retrouvé au printemps près des îles, on tint une enquête à S.-Michel le 16 avril 1871, et le 17, il était déposé à côté de son frère sous les voûtes de l'église.

Enfin le 4 août 1872, on procédait à l'inhumation de Léontine, fille de Michel Caron traversier, noyée l'avant-veille, âgée de cinq ans.

D'autres accidents mènent également à la mort. Joseph Méthot, décédé accidentellement aux Etats-Unis le 3 août 1868, fut inhumé le 7 dans le cimetière de S.-Aimé.

Basile, enfant d'Adolphe Forcier, mort subitement par accident le 10 janvier 1870, était porté au cimetière le treize.

Le 10 janvier 1872, Marie-Louise-Léontine, fille de F.-X. Delisle navigateur, s'en allait au cimetière à l'âge de quatre ans, après s'être empoisonnée. La suivait Antoine-Esdras, âgé de trois ans, fils d'Edouard Delisle, empoisonné également.

Les yeux des mamans ne doivent point se fermer.

Le 22 mars 1865, M. le vicaire Noisieux avait présidé la sépulture de Bonaventure Lebrun, décédé à l'âge de 98 ans. Le 22 mai 1872, le cimetière recevait les restes de François Tardy mendiant, mort à l'âge d'environ cent ans. Le 24 septembre de la même année, trépassait Marie-Louise Montigny veuve de Pierre-Jean Arel, également parvenue à l'âge de cent ans environ. Et Claude Boissel était bon troisième le 29 septembre à l'âge de 91 ans.

Le 3 février 1870, M. le curé Dumontier rédigeait un acte allongé à l'occasion des funérailles pompeuses faites à demoiselle Marie-Jeanne, fille du notaire Pierre Gélinas de cette paroisse, décédée à vingt-trois ans.

Le 3 mars suivant, il présidait à l'inhumation de dame Julie St-Germain, veuve de Pierre-Eustache Lussier, autrefois de Varennes, décédée à l'âge de 73 ans. Elle était la belle-mère du seigneur Gaspard-Aimé Massue.

Le 27 octobre 1869, on avait déposé dans le cimetière de S.-Aimé le corps de Joseph Beaudreau, cultivateur de cette paroisse, et représentant du comté de Richelieu à l'Assemblée législative de Québec. Il n'avait que 43 ans, à l'établissement de la confédération en 1867; il avait peu d'instruction classique; n'empêche qu'il fut élu député du comté, ce qui indique chez lui une intelligence supérieure.

M. Dumontier n'eut pas que des chagrins; il eut la joie de voir s'opérer des conversions. Le 14 mai 1865, il fut parrain de Mary-Ann-Madeleine, âgée de 25 ans, fille des défunts John Wilcox et Elwine Tuttle, de Goshen, Connecticut. Et M. Noisieux, son vicaire fut le parrain de Mary-Joseph-Samuel, âgé de 11 ans, fils de feu Charles Kingsley et de Julia Wilcox. L'abbé Jean-Rémi Ouellette, du séminaire de Saint-Hyacinthe, avait été invité à présider la cérémonie et à administrer le baptême aux deux convertis (2).

M. Dumontier était entreprenant. Le 4 mars 1872, il achetait de Louis-Huet Massue les nos 32 et 33 du premier rang de St-Charles, contenant 172 arpents en superficie, suivant le procès-verbal de J. Renaud Blanchard arpenteur, en date du 2 juillet 1873.

" Cette aventure ne fut pas heureuse ni profitable. M. Dumontier n'avait pas les aptitudes requises pour être sage administrateur. Avait-il un journal de recettes et dépenses? Tenait-il ponctuellement ses comptes? " (Abbé St-Pierre)

En 1869, on relève quelques entrées qui paraissent n'être pas exactes. D'après le livre de recettes tenu par M. Dumontier, les bancs, qui rapportaient annuellement près de 4000 lbs, ne rapportèrent que 680 lbs; et la quête de l'Enfant-Jésus, qui, les vingt années précédentes, produisait environ 300 lbs, ne donna que 53 lbs. Et la fabrique avait à cette époque une dette de 3900 lbs.

M. Dumontier tint seul les comptes de 1869 à 1872. Il omit les comptes-rendus des marguilliers J.-B. Méthot pour 1869, de J.-B. Lebrun pour 1870, de Pierre Rivard-Dufresne pour 1871, et de Pierre Pelletier pour les neuf premiers mois de 1872.

Avec une telle méthode, il arriva à un déficit, qui causa des embarras à son successeur, comme nous le verrons plus loin.

En septembre 1872, M. Dumontier était nommé à la cure de Saint-Charles-sur-Richelieu.

" Il ne desservit sa nouvelle cure de S.-Charles que l'espace de quatre ans; après quoi, il quittait le diocèse de S.-Hyacinthe, pour passer aux Etats-Unis. En 1878, il devenait curé de S.-Marie de Marlboro, Massachusetts. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort, qui le surprit soudainement le 7 septembre 1889. Etant à New-Bedford pour les Quarante-heures, la nature l'appela au cabinet de toilette, une attaque d'apoplexie l'y foudroya. " (Abbé St-Pierre)

(2) Le 21 mai 1870, M. le vicaire J.-Octave Leblanc baptisait sous condition William Mills mendiant, âgé de 68 ans.



MON VILLAGE IL Y A CINQUANTE ANS

Tout passe et tout change.

Les hommes disparaissent et les familles s'éteignent.

Parti de mon village natal, un demi-siècle passé, je l'ai emporté dans ma mémoire d'enfant, et l'ai conservé tel qu'il était à cette époque.

Depuis, j'y suis retourné annuellement y passer quelques jours d'une courte vacance; et j'ai toujours été heureux de le revoir. Mais à chaque visite, j'ai constaté des vides et des départs; et tellement qu'aujourd'hui les disparitions sont presque complètes.

Les doigts de la main sont suffisants pour compter les quelques survivants de l'époque.

Ami lecteur, habitant de mon village, où peut-être vous avez toujours vécu, permettez-moi d'en faire le tour avec vous, de vous accompagner d'un bout à l'autre, de rappeler chaque famille qui habitait chaque maison, et de ressusciter des noms disparus depuis longtemps.

Je désirerais aussi faire le tour non seulement du village, mais de toute la paroisse, de concession en concession et de maison en maison. Mais il ne m'a pas été donné d'être en contact suffisant avec tous nos braves cultivateurs, chez qui le changement fut moins radical.

Je demande pardon à l'avance, si certains anciens, dont la mémoire est plus heureuse que la mienne, remarquent quelques erreurs ou omissions. Les notes généalogiques sont recueillies dans les registres de la paroisse, la mémoire a fait le reste.

Commençons par la partie du village attenante au manoir seigneurial, en dépit des numéros du cadastre, qui vont en rétrogradant.

Le plan du village est tiré de l'atlas du comté de Richelieu, dressé et cadastré en 1880 par H.-W. Hopkins, ingénieur-civil.

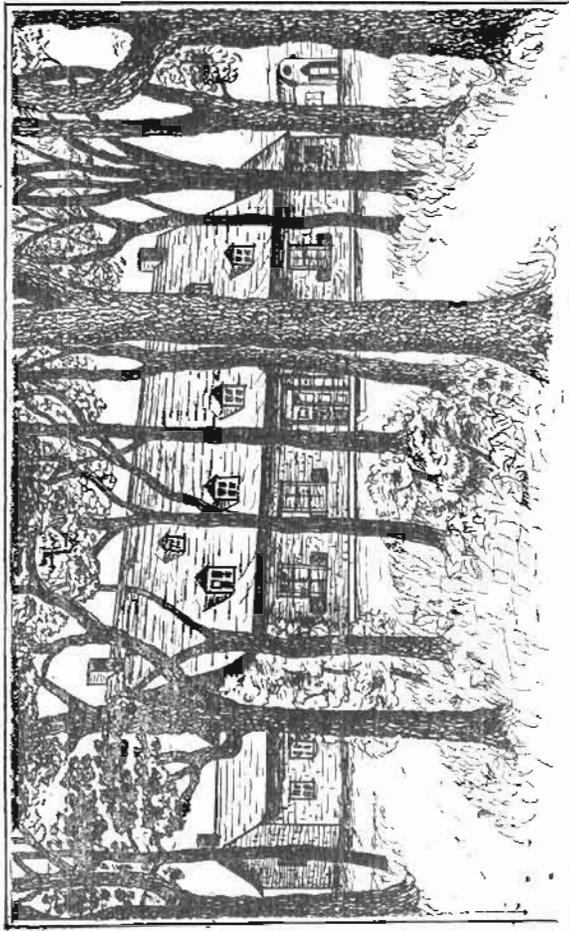
A la ligne sud du lot no 527 commence le magnifique bocage, qui entoure et ombrage le manoir seigneurial.

516. — Moulin seigneurial, exploité par François Godbout et ses deux fils, François et Ludger.

C'était le foyer vital, le cerveau d'activité et le centre industriel de la paroisse, laquelle comptait alors, d'après le recensement, 3150 habitants; la paroisse de S.-Louis de Bonsecours n'était pas encore détachée.

Le moulin abritait la manufacture Godbout, où se coudoyaient tous les menuisiers et les machinistes du village, et se rencontraient les cultivateurs de quinze lieues à la ronde, en projet d'acquérir une machine à battre ou dans l'attente de la réparation de l'ancienne, où des grains de mouture.

La partie nord et supérieure de la bâtisse était réservée aux moulages, qui broyaient le blé en fine farine, avec laquelle on faisait le "bon pain d'habitant". Tous les cultivateurs, dans ce temps-là, semailent du blé, et ne mangeaient d'autre pain que celui de leurs récoltes: aujourd'hui, nos cultivateurs achètent leur farine. Je leur concède que la farine des provinces de l'ouest fait un pain plus blanc et plus léger, mais combien moins nutritif. Certainement ils



MYNOR SEDGWICK, EN 1860

méritoient des reproches les quelques-uns qui ont laissé tomber le four en ruines pour s'approvisionner chez le boulanger du village. Au sens propre, le pain d'aujourd'hui est plus blanc qu'autrefois, mais au figuré, d'aucuns ont mangé autrefois leur pain blanc le premier, et trouvent celui d'aujourd'hui tellement noir que le dégoût les en a pris, jusqu'à abandonner la culture et devenir journaliers dans les usines américaines.

La partie supérieure et centrale est réservée à la carderie. Nos grand-mères, il y a cinquante ans, employaient encore leurs jours, leurs veilles et tous leurs loisirs à tondre, carder, filer, dévider, ourdir, tisser et tricoter la laine de 3000 moutons (1). La carderie à la machine procurait l'avantage de la régularité et de l'économie de temps. Aussi s'habillait-on des pieds à la tête, sans bourse délier chez le marchand ou le tailleur. On mettait encore en pratique cette ordonnance du gouverneur Beauharnois, datant de 1727, laquelle défendait aux habitants du Canada de s'habiller avec des étoffes étrangères. (Arch. canad. 1886, LXXXVI).

Cette ordonnance, qui paraît arbitraire aujourd'hui, a eu l'effet le plus salutaire, en forçant les premiers colons à tirer les plus grands bénéfices de l'industrie de la laine. Cette prohibition eut aussi son effet pour toutes les autres choses nécessaires et accessoires à la subsistance de nos ancêtres.

Aujourd'hui, dans beaucoup de familles, les rouets, dévidoirs, tourniquets et métiers ont été relégués au grenier, et on va s'habiller chez le marchand, qui vend, à bon marché et de dix fois trop cher, un habit complet, qu'a façonné le juif avec tous les débris et les déchets que des regrattiers ont ramassés dans les ruelles de nos villes.

Oh, le bon vieux temps !

Mais trêve de ces doléances et de ces reproches. Comme je vous ai invités à faire le tour du village, je ne puis vous attarder aussi longtemps à chaque disparition, puisque nous en trouverons à chaque maison, soit de choses, soit de personnes.

Remontons la côte et poursuivons notre course.

527. — Ludger Godbout. Après avoir exploité un moulin à scier à S.-Guillaume, il partit pour les États-Unis, où y réside sa famille. Il mourut à Woonsocket vers 1890. Un de ses fils, Ulric, héritier des talents de son père en mécanique, met à profit ses propres talents dans la fabrication des automobiles à Détroit.

Louis Valois occupa cette maison, dans la suite. Sa famille est originaire de l'Isle-du-Pas. En 1822, il vint prendre une terre dans le bas de S.-Thomas, et pendant une douzaine d'années, S.-Michel d'Yamaska fut sa paroisse, jusqu'à l'époque de l'érection de S.-Aimé.

L'érection de la paroisse de S.-Robert le déversa dans cette dernière en 1855. En 1880, il vint habiter le village de S.-Aimé, pour y vivre de ses rentes.

Louis Valois fut un des pionniers de la paroisse ; et par sa largeur de vue, son jugement et sa sagacité, il fut aussi un des plus importants.

À défaut d'instruction classique, suppléaient chez lui les principes d'une haute éducation et une urbanité exquise. Il fut choisi en 1850 pour faire partie du commissariat des écoles, qui le premier organisa celles-ci sur une base solide.

Avant que le seigneur Massue organisât son bataillon de milice, Louis Valois était déjà capitaine dans le bataillon de S.-Michel ; et il fut toujours fier de conserver son titre.

(1) Recensement 1881.

Louis Valois avait épousé à Yamaska, Geneviève Dominé-Sa-Sauveur. De très haute stature, il demeura toujours droit comme un chêne jusqu'à sa mort, le 6 novembre 1891, étant âgé de 87 ans.

528. — François Godbout, père. Il naquit à S.-Ours en 1818, du mariage d'Olivier Godbout et de Marguerite Phaneuf. En 1843, Olivier Godbout venait, avec sa famille, prendre une terre dans le deuxième rang du fief S.-Charles, près de Joseph Lachambre. En 1849, avec François son fils il ouvrait au quatrième rang une boutique de machines à battre ; et en 1866, il arrivait à S.-Aimé, y exploiter la même industrie dans le moulin seigneurial. Il mourut le 23 décembre 1897 âgé de 79 ans. Son épouse, Honora Fortier, lui survécut de deux années. Ils élevèrent leur petite fille, Adéline Beauregard, fille de François-Xavier Beauregard et d'Adéline Godbout, laquelle épousa, le 28 août 1879, Damien Proulx, natif de S.-David, fils de Michel Proulx et de Zoé Thérault. Adéline Beauregard mourut le 18 mars 1925. De ce mariage naquirent entre autres, l'abbé Auguste Proulx et Albert Proulx fondateur.

La famille Godbout est une des plus anciennes du Canada. Nicolas Godbout pilote, le premier colon, s'était marié à Québec en 1662. Cette famille est aussi une des plus anciennes du village de S.-Aimé.

Au premier acte du registre de la paroisse figure Antoine Godbout, le 28 octobre 1836, comme témoin à la sépulture de Joseph Thibeau.

Le 12 septembre 1848, André Godbout cultivateur, fils d'André et de Charlotte Lacouture, épousait Elisabeth Desrosiers, fille de Joseph et de Rosalie Mondor ; le 11 novembre 1851, Ludger Godbout, fils d'Olivier et de Marguerite Phaneuf, épousait Marie Lozeau, fille de Joseph et de Marie-Anne Dion ; Justine, sœur de Ludger, épousait le 7 novembre 1853, Augustin Désautels-Lapointe, veuf de Rosalie Tremblay ; et dès 1845, Nicolas Godbout et son épouse Marie Lamoureux, mariaient leur fille Elisabeth à Pierre Badayac-Laplanche.

François Godbout, fils de François et de Honora Fortier, naquit à S.-Denis, le 6 décembre 1839. Suivant son père et son grand-père partant pour le fief S.-Charles, il y demeura jusqu'en 1850. A cette époque, monsieur Joachim Boucher était curé à S.-David Yamaska ; et il visitait régulièrement son ami, monsieur Misael Archambault, curé à S.-Hugues. A chacune de ses courses passant devant la maison où résidait le jeune François, le curé Boucher ne manquait de s'y arrêter. Ayant remarqué l'intelligence précoce du jeune François, il proposa à ce dernier de l'emmenner avec lui et de lui donner une instruction supérieure. Ce fut accepté. Le jeune adolescent demeura au presbytère de S.-David jusqu'en 1855, date à laquelle le curé Boucher fut nommé à la cure de la Rivière-du-Loup (Louiseville). François suivit son nouveau maître et protecteur, qu'on pouvait appeler aussi son père adoptif ; parce que, fréquentant l'école du village, ses condisciples l'appelaient communément le "Petit Boucher". Après avoir reçu des cours d'éléments latins, d'histoire et de littérature du curé Boucher, François Godbout, ne se reconnaissant pas d'aptitude pour les études classiques, décida en 1860 de revenir au toit paternel ; et il se mit résolument au travail de la boutique. Il devait plus tard devenir l'âme d'une industrie, dont S.-Aimé s'enorgueillit pendant plusieurs années. Il avait épousé à S.-Marcel en 1862, Julienne Plante, née à S.-Ours en 1842, fille de Louis Plante et de Lucie Lamontagne, et décédée le 16 mars 1925. François Godbout est décédé le 4 avril 1923.

Quatre enfants, dont les trois premiers furent baptisés à S.-Marcel, naquirent de leur mariage : Delvina, épouse d'Albert Gendron, décédée en 1902 ; Julienne, épouse en dernières nocces d'Ephrem Nadeau, et en secondes nocces, de

l'auteur de ces lignes ; Rosilda, épouse en premières noccs de Georges Gélina, et en secondes noccs du docteur Adrien-A. Pépin ; Stanislas, décédé en 1904.

530. — Michel Martimbault, menuisier. Dans l'almanach des adresses de 1852, il figure comme charron. En cette même année aussi, le seigneur lui concédait cet emplacement, où il résida jusqu'à sa mort en 1881, étant âgé de 77 ans.

Il avait épousé Julie Langlois.

Son fils Zéphirin Martinbault, aussi menuisier, hérita de la maison et de la boutique paternelles. Il avait épousé en 1ère noce, en 1872, Exina Laplante, fille d'Antoine Laplante et de Louise Grenon ; et en 2ème noce, Mathilda Riendeau, fille de Frédéric Riendeau et de Tharsile Giard.

Il mourut en août 1919.

529 — Lévis Bourgeois, natif de S.-Antoine sur Richelieu, fils de Lévis Bourgeois, tué à la bataille de S.-Denis en 1837, et de Rose Chabot. Fit son premier apprentissage dans la menuiserie chez Louis Girard, puis ouvrit une boutique de voiture. Il tenait aussi un entrepôt de denrées, tels que farine, grain, mélasse, poisson salé, etc.

Il éleva une nombreuse famille qui s'est dispersée. Parmi les descendants de Lévis Bourgeois à S.-Aimé, je ne vois plus que les enfants de Clémentine Bourgeois, veuve de Zotique Brouillard.

Lévis Bourgeois est décédé le 13 mai 1900, à l'âge de 77 ans.

En politique, Lévis était conservateur et chaud partisan. On disait pour accentuer la nuance bien prononcée d'une couleur bleue, qu'elle était "bleue Lévis."

Lévis Bourgeois avait épousé en première noce, à S.-Aimé le 29 février 1848, Clémence Badayac-Laplante, fille de Pierre B.-Laplante et de Josephite Crevier de S.-François ; et en seconde noce, Adéline Dominé-St-Sauveur.

526. — Jonas Lussier, carrossier. Il travaillait pour le compte de son voisin Lévis Bourgeois. Originaire de S.-Marcel, et fils de Augustin Lussier et de Marguerite Cartier, il avait épousé à S.-Aimé le 11 février 1861, Rose de Lima Martimbault, fille de Michel et de Julie Langlois.

Jonas Lussier est parti pour les Etats-Unis, où son père l'avait devancé.

525. — Hugues Levasseur dit Bélisle, tanneur, avant qu'il occupât plus tard l'immeuble no 414. Ici naquit le docteur Hugues Levasseur.

Au bout du no 525, sur un emplacement non cadastré, vivait Joseph Valois, ancien cultivateur. Il avait marié en premières noccs Julie Boiteau et en secondes noccs, Luce Cottenoire, ordinairement appelée Laluce, longtemps domestique de la famille Massue. Joseph Valois décéda en 1894, âgé de 84 ans.

Pascal Mongeau. — Au bout de la rue S.-Nicolas, s'élève une maison que le seigneur Jos. Massue fit construire à l'usage de Pascal Mongeau, et de son frère Amable, tous deux aveugles.

La famille Mongeau habitait autrefois une maisonnette, sise sur la terre de Jean-Baptiste Lebrun, plus tard Aimé Arel, dans le haut de la rivière. Le chef de la famille Amable Mongeau y décédait le 14 mars 1872, âgé de 77 ans ; et son épouse Réme Poitevin y décédait à son tour le 19 mai 1882, âgée de 85 ans, laissant deux grands orphelins aveugles. C'est alors que le seigneur songea à les faire venir au village.

Pascal Mongeau fut un type. Aveugle de naissance, il était plus habile et débrouillard que son frère Amable, qui avait eu autrefois l'usage de la vue. Pascal pouvait circuler partout. Traversant la rivière, il accostait à l'estroit voulu de l'autre côté ; en abattant un arbre, chaque coup de hache portait sûrement. Les chaises de sa fabrication, surtout les berçantes, étaient renommées

par leur solidité et leur confort. On aurait dit qu'il en avait coulé le dossier sur l'épine dorsale humaine.

Presque tous les jours, on pouvait voir Pascal, quand il demeurait dans le haut de la rivière, voyager de chez lui au village, coiffé de son chapeau de feutre à basse calotte et larges bords, le nez au vent, l'oreille au guet, les pieds en dehors, et accoster son homme ou arrêter à telle maison sans hésitation. Il ne manquait jamais la messe, malgré la distance et la température ; et le sermon du curé était écouté sans perdre un seul mot. Aussi les vérités du catéchisme et de l'évangile lui étaient connues ; et il aimait, à la rencontre d'un quelqu'un doué d'instruction, à discuter sur les sujets religieux ; ce qu'il faisait toujours avec connaissance, droiture et foi éclairée.

Pascal Mongeau n'a jamais pu souffrir qu'on lui parlât de son infirmité. On dit même que jamais, et à personne il avoua qu'il fût aveugle. Se perdait-il quelquefois dans les rues du village (il n'est pas étonnant que cela lui arrivât quelquefois), il était trop fier pour demander son chemin, et refusait tout secours, parvenant toujours à s'orienter avec ses propres ressources.

Il mourut le 10 mars 1896, âgé de 58 ans. Son frère Amable lui survécut de quelques années.

501. — Antoine Cartier, charretier. Il était né à S.-Michel d'Yamaska, du mariage d'Antoine Cartier et de Marie Giguère.

Il avait épousé en premières noces le 8 janvier 1850, Julienne Bernier, fille de Jacob Bernier et de Madeleine Caron ; en deuxièmes noces, le 11 janvier 1853, Emérence Lavallée, fille d'Antoine Lavallée et d'Agathe Parenteau ; en troisièmes noces, le 16 septembre 1869, Elisabeth Phaneuf, fille de Gédéon Phaneuf et de Marguerite Lacroix ; et en quatrièmes noces, le 4 novembre 1890, Philomène Danis, fille de Joseph Danis et de Marguerite Laplante. Ces quatre mariages furent célébrés à S.-Aimé. Plusieurs enfants naquirent des trois premiers mariages, et presque tous, vers leur âge de majorité, allèrent s'établir aux Etats-Unis.

Antoine Cartier mourut à S.-Aimé en 1912, âgé de 81 ans.

De nos jours, nos moissonneurs vont faire les récoltes dans les provinces de l'ouest. Il y a cinquante ans, ils allaient faire les foins dans l'état du Vermont, et autres endroits voisins des frontières ; et Antoine Cartier habituellement allait y faire les foins avec quelques camarades. Le trajet se faisait en voiture.

A Antoine Cartier, succéda Antoine Montplaisir cordonnier, natif de S.-Grégoire de Nicolet ; bout-en-train, qui séjourna ici quelques années, et retourna finir ses jours dans sa paroisse natale.

499. — Adolphe Vermet, sellier, parti depuis longtemps pour Sorel, y continuer d'exercer son métier ; grand joueur de dames.

Lui succéda Octavien Champagne, boulanger.

Le four de l'habitation est démoli depuis longtemps.

498. — Rémi Ledoux, carrossier. Fils d'Etienne Ledoux et Thérèse Chabot, il avait épousé, à S.-Aimé le 29 janvier 1856, Emérentienne Bourget, fille de Jean-Baptiste Bourget, navigateur et cultivateur du haut de la rivière, et d'Adélaïde Naud.

Ledoux quitta vers 1870.

Damien Chartier lui succéda et y exerça le même métier, quelques années avant d'occuper l'immeuble no 495.

Paul Poirier fit l'acquisition de l'immeuble et continua d'exploiter la carrosserie. Né à S.-Victoire le 13 janvier 1853, Paul Poirier épousa le premier août 1876, Elise Lalancette, fille de Louis Lalancette et de Mathilde Forcier.

481. — Tannerie de Hugues Levasseur, exploité après ce dernier, et pendant quelques années après, par son beau-frère Olivier Giguère-St-Castin. Depuis nombre d'années, la tannerie a été fermée.

482. — Bénoni St-Sauveur (dit Dominé), fils d'Etienne St-Sauveur et de Catherine Taurel ; avait pris ce lot par bail à constitut le 9 septembre 1850. Il excellait dans la couture et le plissage des souliers de bœuf, et la fabrication des chaises. Dans la vigueur de son âge, Bénoni St-Sauveur, au salaire de quatre chelins par jour, creusait dans une journée, un puits de vingt pieds de profondeur.

Il avait marié en 1845, à S.-Aimé, Marie Lacroix, native de S.-Antoine, fille de Louis Lacroix et de Marie Letard. Ils n'élevèrent pas d'enfants. Sa femme le précéda dans la tombe, d'une dizaine d'années, pendant lesquelles Bénoni vécut comme un ermite. La maison est restée fermée depuis son décès.

Nos femmes canadiennes n'ont jamais fait la dépense pécuniaire d'un chapeau, en usage aux travaux journaliers. Avec la paille de blé et de seigle, elles confectionnaient le couvre-chef de tous les membres de la famille.

Mais la dame Bénoni St-Sauveur faisait des chapeaux, non seulement pour porter tous les jours, mais aussi pour le dimanche. Avec un fin foin, qu'elle cueillait je ne sais où, elle tressait avec art de beaux chapeaux, qui ne le cédaient en rien à l'élégance, la durée et la souplesse d'un article importé.

470. — Avant que les remises de la compagnie Godbout fussent construites, une maison occupait l'angle sud-ouest des rues Varennes et S.-Nicolas. Ce fut la première maison d'école du village.

Le bedeau occupait ordinairement une partie de la maison comme résidence, tandis qu'une des salles servait de siège des délibérations du conseil municipal et de la cour des commissaires.

Dans le temps que cette cour des commissaires fonctionnait dans chaque paroisse, le juge de paix y siégeait et y réglait les causes de moindre importance. Chaque intéressé plaidait sa cause devant le juge Michel Lavallée et le greffier Pierre Gélinas. On y vidait un différend à propos d'une dette de vingt sous, d'une pagée de clôture et d'un fossé mal entretenus. Les causes étaient toujours palpitantes d'intérêt et parfois drôlatiques ; mais toujours jugées avec équité, justice et droit commun.

Aujourd'hui et depuis l'abolition de la cour des Commissaires, on va faire plaider à Sorel, où là, souvent et comme ailleurs, la loi a supplanté la justice.

Le logement de la maison publique fut occupé pendant un temps par Edouard Pigeon, chauffeur-mécanicien au moulin Godbout, et sa famille.

Edouard Pigeon, veuf de Marie Lemerle, avait marié à S.-Aimé en 1868, Marie Laplante, fille de Louis Laplante et d'Archange Mailly.

La mère d'Edouard Pigeon n'était pas jolie. Elle était une grosse vieille, qui tremblait de la tête en faisant le signe "non" ; à l'encontre de sa voisine d'en face, la petite Marie, femme de Bénoni St-Sauveur, laquelle tremblait en faisant le signe "oui". L'épouse de Pigeon était une assez jolie femme, tandis que le chef de la famille, ressemblant à sa mère, n'avait rien dans la figure, qui pût faire soupçonner, même avec beaucoup d'effort et d'imagination, le moindre trait de beauté. Mais la laideur atteignait presque son comble dans la physiologie des petits Pigeon. Je me rappelle surtout de deux des enfants, âgés de trois ou quatre ans. Imaginez, posée sur les épaules d'un enfant, la tête d'un homme de soixante-quinze ans, aux cheveux blancs, oreilles démesurément étirées, joues pendantes et indiquant une pesanteur qui évasait les yeux, et le tout recouvert d'une peau blanche et sillonnée de rides. Edouard Pigeon quitta S.-Aimé, pour exercer son métier de chauffeur au moulin à scier de Wilson, à S.-Guillaume.

488. — Ce lot était vacant.

484. — Norbert Laforest, natif de la Baie-du-Febvre, fils de Joseph Laforest et de Victoria Féron ; navigateur, charpentier de navires. Marié en premières noces en 1847 à Josephine Lambert, fille de Souverain Lambert et de Josephine Lebrun ; marié en secondes noces à Marcelline Richard ; déjà avancé en âge, partit pour les Etats-Unis, avec sa famille.

Depuis au-delà de quarante ans, la maison de Norbert Laforest est occupée par M. Joseph Gagné, aujourd'hui nonagénaire.

485. — François Salois dit Caya, natif du Chenal-du-Moine, tonnelier et fabricant de bardeaux. Il mourut le 31 janvier 1873, âgé de 73 ans. Son fils Antoine, chez qui il vivait, partit pour les Etats-Unis ; il avait épousé à S.-Aimé le 7 janvier 1862, Marie Robidoux, fille de Jean-Baptiste Robidoux et de Catherine Brousseau ; parti pour les Etats-Unis.

Dans la suite, y demeura Joseph (Petit) Caron, menuisier, qui avait épousé Julie Phaneuf, fille de Gédéon Phaneuf et de Marguerite Lacroix.

486. — Joseph Hengard-Lapalice.

C'était "chez nous."

L'emplacement de chez nous avait été concédé par le seigneur Massue, le 9 juillet 1836, à François Lepire, qui le vendait, le 24 avril 1837, à Louis Salvas pour la somme de 72 francs.

Le 17 avril 1845, mon père l'achetait de Louis Salvas pour 45 louis. Ces trois actes de vente furent passés devant le notaire Durocher.

La maison, qui occupait le coin ouest de l'emplacement, n'est plus là ; supplantée par la maison actuelle plus spacieuse, qui occupe le coin est, et traversant le carré, elle fut installée sur le lot 424, qu'elle occupe encore avec son pignon au chemin.

C'est ici que se passèrent mes jours d'enfance. Ce fut l'endroit où, sans souci de l'avenir, s'écoula le temps où l'on ne rêve que jeux et amusements. Ce furent les lieux où, le temps des classes fini, retentirent les ébats de la jeunesse en vacances.

Pendant ces jours, toute la maison avec ses dépendances était le théâtre de la récréation ; et chaque coin et recoin étaient mis à profit. Le nombre des demeurants du lieu était la plupart du temps grossi par les camarades voisins. Les mamans Gélinais et Girard étaient sans inquiétude quand toute la bande se récréait sous l'œil vigilant de la maman Lapalice. La nature et le nombre des annexes immobilières offraient un champ vaste et libre aux bruyants jeux de cache-cache, qu'on appelait jouer à la cachette, et cet autre qu'on appelait le "spy", genre du jeu d'espionnage, que je ne vois plus jouer de nos jours.

Beaux jours passés ! Je n'y vois plus aucun des camarades de ce temps. La plupart sont même disparus du monde ; et les quelques survivants de cette génération se sont dispersés pour fonder un foyer ailleurs.

Mais la maison de chez-nous n'était pas seulement témoin de récréations.

Au coin sud-est de l'emplacement s'élevait la boutique paternelle, dont l'activité était plus sérieuse et assurait le gagne-pain de la famille. En été, la boutique se désertait de ses ouvriers, qui se transportaient à l'endroit d'une église en construction. Par contre, la saison rigoureuse lui faisait reprendre son entrain.

On y travaillait ferme. Bien avant l'aurore, le travail commençait à la lueur de la chandelle de suif, et se terminait le soir à l'aide de la même lumière. L'apprenti déployait ses forces musculaires, en découpant à la main les pièces rudimentaires, et en amoncelant autour de lui sciures, rabotures et copeaux. La force mécanique et la machine de précision n'étaient pas encore arrivées au secours du travail manuel.

On y faisait de la menuiserie. L'ouvrier de ce temps devait tracer ses plans, dresser à la main et ajuster ses pièces avec méthode et précision, quand celui d'aujourd'hui n'a qu'à rassembler des morceaux, mécaniquement dressés à l'avance par la machine.

Les beaux arts y étaient cultivés. L'architecture et la sculpture sur bois y trouvaient leurs disciples. Suivant les plans d'un architecte de goût, qui visait plus haut qu'une ornementation quelconque, les ordres d'architecture classique étaient étudiés, commentés et observés. On visait plutôt au beau qu'au bon marché, et plutôt à la durée qu'à l'éclat passager.

Toutes les bouches prononçaient avec familiarité les mots et termes d'architecture.

Les différentes parties d'un autel, depuis le tombeau jusqu'au pinacle, se rangeaient dans leur ordre, en atteignant souvent le faite de la bâtisse.

Les pièces de sculpture, destinées à garnir la voûte du temple, ou à couronner le sommet d'une colonne, et les rinceaux d'une corniche continue, s'amoncelaient en pile régulière. Et dans un endroit, à l'abri des courants d'air, le doreur appliquait sur des délicates sculptures les feuilles légères d'un or éclatant.

Les sculptures, recouvertes de cet or d'importation française, subsistent encore dans nos anciennes églises, et dans un état bien conservé ; quand celles d'aujourd'hui, badigeonnées d'un métal moderne, se sont altérées au premier contact de la température.

Avec la disparition de mon père, est disparu l'art de l'architecture et de la sculpture ; et même jusqu'à la démolition de la boutique qui suivit de près.

La maison de "chez nous" a été vendue en 1927, et la famille Lapalice, comme bien d'autres anciennes, est disparue de S.-Aimé.

480. — Louis Girard, entrepreneur en construction.

C'est là que furent élevés, sœur S.-François-d'Assise, religieuse adoratrice du Précieux-Sang ; Jean-Baptiste, ancien zouave pontifical, qui opérait une boutique de sellerie ; le père Joseph, de la Congrégation de Sainte-Croix ; et les pères François-Xavier et Auguste, de la Compagnie de Jésus.

Jean-Baptiste hérita de la maison paternelle. De son mariage, le 9 août 1880, avec Emma Archambault, il eut de nombreux enfants, qui moururent presque tous en bas âge, ou dans leur jeunesse. Un seul a survécu dans la personne de Léonard, fonctionnaire civil.

La maison de Louis Girard, au coin nord-est de l'emplacement, est disparue.

479. — Veuve Olivier Durocher, née Victoire Bourgeois, native de S.-Antoine-sur-Richelieu.

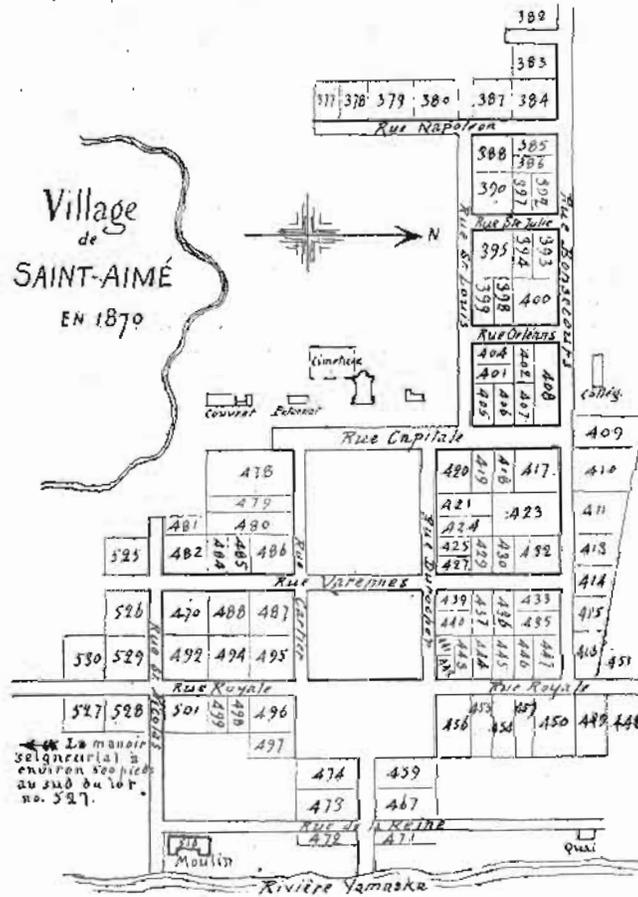
Elle comptait une nombreuse famille ; Georges, dont je ne me souviens guère ; Misael, marié en 1852 à Marguerite Bergeron, parti pour les Etats-Unis ; Flavien, époux de Mathilde Tremblay, décédé en 1892, âgé de 67 ans ; Eulalie et Philomène, célibataires ; Mathilde, épouse d'Azarie Girouard, cultivateur à S.-David ; Narcisse, aussi cultivateur à S.-David ; et Léas, deuxième épouse de Jean Paquette.

Ces deux emplacements, 479 et 480, avaient été primitivement concédés à Jean Paquette le 23 mai 1852, d'un seul lot. Le 17 juillet 1866, le lot 480 était vendu à Louis Girard, et l'autre acquis par Edouard Deguire, puis, par dame Olivier Durocher.

478. — Frs-Xavier Beuparlant, menuisier, fils de Joseph Beuparlant et de Julie Hubert ; avait épousé le 7 janvier 1862, Scolastique Benoît, fille d'Alexis Benoît et de Scolastique Forcier ; parti pour les Etats-Unis et décédé à Fall-River.

Il fut le père de Xavier Beuparlant, élevé par son grand oncle Joseph Forcier, cultivateur du bas de Thiersant, et de Hercule Beuparlant, professeur de français et de musique à Los Angeles, Californie.

L'emplacement no 478 avait été primitivement concédé au notaire Gédéon Durocher, le 11 novembre 1836 ; puis vendu à François Dubois ; puis à Bénoni Milette, puis vendu par ordre de la Cour, il fut acquis par Xavier Beuparlant.



Couvent de la Présentation de Marie. — Sous la direction de la rve Sœur S.-Alphonse, remplacée par rve sœur de l'Incarnation, assistées par rves sœurs S.-Anne, S.-Adélaïde, S.-Justine, de la Visitation, S.-Vincent, S.-Eusèbe,...

Avant d'explorer l'autre côté du village, visitons le bas de la côte.
474 et 473. — Louis Chevalier, tanneur.

C'est ici que naquirent M. Joseph Poirier, qui exploita la carrosserie après son père ; Sœur Marie-Ste-Elise, de la Présentation de Marie ; Frère Blaise, des Frères de la Charité ; Jean-Baptiste, banquier, et Eugène, notaire à Montréal.

Un représentant de la troisième génération de la famille Poirier continue encore l'industrie de la carrosserie, dans la boutique de Rémi Ledoux.

496. — Veuve Antoine Laplante dit Besson, née Marie-Louise Grenon. Elle survécut à son troisième mari, Norbert St-Martin, ancien cultivateur de S.-Marcel, et mourut le 25 mars 1899, âgée de 76 ans. Vivait sous le même toit, Narcisse Guilbert, son gendre, parti pour les États-Unis.

497. — Maison de brique, que le seigneur Gaspard Massue fit bâtir pour sa belle-mère, dame Paul-Eustache Lussier, née Julie Gauthier-St-Germain. On disait que cette personne était d'une âpre économie. Elle décéda le 3 mars 1870, âgée de 73 ans.

Un ancien livre de comptes du seigneur atteste que la dame Lussier lui devait la somme de 365 louis ; et au bas du compte, M. Massue a écrit cette remarque : " Dame Paul Lussier est décédée, dame Massue est son héritière, de sorte que ces comptes se trouvent tout balancés. Depuis qu'elle est veuve, elle demeure à S.-Aimé ; je lui ai fourni au-delà 150 louis par année. "

Je ne me souviens pas d'Ovide Paradis, constructeur du premier orgue de l'église, et ajusteur des machineries du moulin seigneurial ; mais, j'ai connaissance que son épouse, peut-être veuve alors, habita quelque temps cette même maison.

Dans la suite, un monsieur L'Hérault, instituteur d'Yamaska, subventionné par le seigneur, y donna des leçons d'étude classique à quelques jeunes garçons, lesquels étaient Jos.-A. Massue, Josephat Durocher, Joseph Gélinas et Auguste Girard. Ce dernier seul profita des leçons du vieil instituteur. Monsieur L'Hérault portait continuellement des gants, qui cachaient des dartres dont ses mains étaient couvertes.

Le docteur Pierre Bergeron, arrivant à S.-Aimé pour s'y installer, occupa aussi, quelques années avec sa mère, cette même maison.

Acquise par Paul Poirier, la vieille maison de brique a été remplacée par une superbe résidence, occupée par la famille du propriétaire.

Paul Poirier y est décédé le 11 mai 1925, âgé de 72 ans.

495. — Joseph Bazinet, marchand ambulancier. Le 15 février 1873, un de ses enfants mourait accidentellement, par suite de brûlures. La maison faillit être incendiée.

Bazinet fut remplacé par Damien Chartier, carrossier. Ce dernier est né à S.-Antoine, du mariage d'Alexandre Chartier et de Marguerite Gervais. Il avait marié, aussi à S.-Antoine, Zéo St-Jacques, fille de Jacques St-Jacques et de Joseph Duhamel.

Damien Chartier est mort en 1909, âgé de 79 ans.

Pendant quelque temps, la partie-est de la maison fut simultanément occupée par Pierre Benoit, marchand de guénilles. Je me rappelle encore de " Carillon ". Ce nom était celui de son cheval, une vieille rosse sous poil noir, à nez blanc, qui pensonnait nuit et jour sur le carré du village, sans être troublée par les autorités de la voirie.

Un jour, Benoit, revenant d'une course dans les campagnes environnantes, apporta des bêtes, vulgairement appelées " coquerelles ", avec ses marchandises. Ces animaux, fiers des habitations, étaient inconnus à S.-Aimé, et je crois bien, le sont encore. Par leur propagation alarmante, elles envahirent les deux habitations, de la famille Benoit et de la famille Chartier. Elles furent un véritable désastre pour cette dernière, vu la propreté avec laquelle madame

Chartier tenait sa maison. Le moyen, conseillé de s'en débarrasser avec efficacité, fut de laisser temporairement la maison et de l'ouvrir aux quatre vents ; ce qui fut fait. Comme on était sur le haut de l'hiver, ce moyen employé fut des plus sanitaires.

Pierre Benoît partit pour les Etats-Unis.

La nombreuse famille de Damien Chartier est disparue de la paroisse : Augustine, épouse de Félix Paul-Hus, décédée ; de ce mariage naquit Germain Paul-Hus, boulanger ; Virginie et Séraphine, décédées avant l'âge mûr ; Horace, médecin, décédé à Montréal ; Arthur, religieux de Sainte-Croix ; Laudiorne, héritier du métier paternel, parti pour Berthier ; J.-B.-Aldège, tailleur, établi à Sorel, et Eugène, religieux cistercien.

L'emplacement No 495 avait été concédé en 1836 à Jean-Bte. Chagnon, pour devenir plus tard la propriété d'Augustin Rivard-Dufresne. C'est ici que naquit en 1843, l'abbé Esdras Rivard-Dufresne, premier prêtre né à S.-Aimé. Le 26 mai 1851, Odilon R.-Dufresne devenait donataire de la propriété, et la vendait le 31 août 1854 à Firmin Benoît. En 1874, Paul Poirier en faisait l'acquisition ; puis après quelque mois seulement, faisait un échange avec Damien Chartier.

494. — Isidore Bousquet, forgeron. Né à S.-Denis sur Richelieu, du mariage d'Amable Bousquet et de Marguerite Saintonge, il avait épousé, dans sa paroisse natale, le 13 février 1855, Marie-Rose Quémeneur-Laflamme, fille de J.-B. Quémeneur-Laflamme et d'Anne Vigeant.

Son ancêtre, Jean Bousquet, maître-armurier, natif de Tornin dans l'Ageinois, France, était venu s'établir à Montréal, quelques vingt-cinq ans après la fondation de cette ville. Il y épousa, le 11 mai 1672, Catherine Fourrier, native de la paroisse de S.-Sulpice à Paris ; et à cette date, il occupait le coin nord-est de la rue Notre-Dame et de la Place d'Armes, endroit de l'ancien magasin de Granger Frères libraires.

En 1676, de concert avec René Fézeret et autres armuriers, il avait organisé la Société de Saint-Eloi.

En 1680, il vendait son emplacement de Montréal pour s'établir à la Pointe-aux-Trembles.

Ses fils, traversant le fleuve, vinrent s'établir à Varennes, et de là plus tard, à S.-Denis et à S.-Antoine, et y fondèrent de nombreux foyers, dont les descendants peuplent aujourd'hui les bords de la rivière Richelieu et des alentours.

Isidore Bousquet mit en honneur le métier de son ancêtre, et sans être robuste de constitution, confectionna la forge de la carrosserie, pendant toute une longue vie. Il mourut en 1913, âgé de 86 ans. Dame Bousquet survécut jusqu'en 1922 ; elle avait été la première institutrice de la paroisse.

Ils eurent pour enfants : dame Aimé Bibeau, Jean-Baptiste, avocat à S.-Hyacinthe, et un autre fils, mort jeune.

492. — Gédéon Phaneuf, charretier ; venait de Verchères ; mourut âgé de 82 ans, en 1889.

De son mariage avec Marguerite Lacroix, je ne connus que trois filles, qui furent les épouses d'Antoine Cartier, de Xavier Gagné et de Joseph (Petit) Caron.

Gédéon Phaneuf, et les Phaneuf de S.-Aimé et de tout le pays descendent de Mathias Farneth, jeune captif anglais, né à Grotten, Nouvelle-Angleterre, du mariage de Mathias Farneth tisserand et de Sara Nutting. En 1704, les sauvages Abénaquis le faisaient prisonnier, l'amenaient à Montréal, et le confiaient à la mission de Lorette. Le dimanche, 10 janvier 1706, le jeune Mathias Farneth était baptisé avec grande solennité dans l'église de Notre-Dame de Mont-

réal, ayant pour parrain le gouverneur Claude de Ramezay, et pour marraine la baronne de Longueuil.

Le nom de Farneth fut plus tard changé en Phaneuf.

487. — Pierre Gélinas, notaire. Le notaire Gélinas était déjà venu s'établir dans la paroisse commençante de S.-Judes, où il avait rempli simultanément les fonctions de notaire, maître d'école, chantre de la paroisse,...

Vers 1848, il arriva à S.-Aimé et s'établit sur le lot, occupé de nos jours par M. F.-L. Normand. C'était un endroit peu enviable, à cause d'un marais, où les grenouilles s'en donnaient à cœur-joie pendant tout l'été. Et le nouveau concessionnaire, dans un but d'assainissement, dut y faire charroyer plusieurs centaines de voyages de terre.

"Le sieur Pierre Gélinas était déjà notaire et marié, quand il vint s'implanter à S.-Aimé, à côté du notaire Gédéon Durocher. Le 15 décembre, 1851, il prit à rente foncière le coin oriental de la rue Varennes et de la rue Cartier, par acte passé devant le notaire F.-X. Rivard. Ce dernier avait exercé la profession de notaire à S.-Aimé durant quelques années, mais il semble avoir déguerpi après l'arrivée du notaire Gélinas.

Pierre Gélinas était né à Yamachiche le 14 août 1818, du mariage de Joseph Gélinas et de Marie-Anne Bellemare, le troisième d'une famille de dix-sept enfants, dont douze survécurent. Plus d'un se distingua dans les carrières ecclésiastique et civile, et qu'il nous suffise de mentionner monsieur Isaac Gélinas, professeur et supérieur du collège de Nicolet, vicaire-général et prélat romain; Raphaël, prêtre de la Compagnie de Jésus; Evariste, célèbre écrivain, rédacteur de la "Minerve", connu sous le nom de plume "Carl Tom".

"Pierre Gélinas épousa le 28 avril 1840 Aurélie Désilets, fille de Pierre Désilets et d'Elisabeth Lefebvre, et cette union ne fut pas sans fruits. Citons Benjamin-Pierre qui eut la bravoure et le noble dévouement de s'enrôler dans le deuxième détachement des zouaves pontificaux, en même temps que son co-paroissien Jean-Baptiste Durocher, tous deux donnant l'exemple à Jean-Baptiste Girard et Aristide Lavallée, qui firent partie du quatrième détachement, puis à Ovide-P. Levasseur de S.-Marcel qui devait partir avec le septième détachement. Ces deux fils de notaire avaient donc du sang de brave dans les veines, et puis dans le cœur de l'amour pour le Pape et pour l'Eglise de Jésus-Christ. Je m'incline devant ces chevaliers, que j'aurais suivis, si je n'eusse été trop jeune dans le temps.

Le notaire Pierre Gélinas eut des relations quasi quotidiennes avec le sieur Gaspard-Aimé Massue, seigneur du lieu, se faisant son mentor, lui donnant maints bons conseils, le dirigeant, par exemple dans le choix de ses livres de lecture et revues périodiques.

Parmi les nombreux actes rédigés par le notaire Gélinas, à la demande du sieur Massue, eûtons l'acte de donation d'un terrain de 125 par 194 pieds pour le couvent, en date du 6 juin 1853, et ajoutons que c'était le 729^{ème} numéro de son répertoire. Nous avons été témoin de la haute estime en laquelle Messire Godard tenait le seigneur Massue et le notaire Gélinas. Ce dernier n'avait pas la richesse du seigneur, mais il avait l'apparence et les sentiments d'un noble.

Il fut inhumé dans la ligne sud-est de l'agrandissement du vieux cimetière paroissial de S.-Aimé, le 5 avril 1911, à l'âge patriarcal de 93 ans. C'est le fils de son voisin immédiat, l'abbé E.-A. Rivard, qui présida à ses funérailles.

Dès 1858, le notaire Gélinas était maître-de-poste à S.-Aimé. Il remplissait encore ces fonctions en 1897. Nous pouvons en conclure que c'était un honnête homme, absolument digne de confiance." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Pierre Gélinas fut député de son comté. On ne peut passer sous silence ce qu'écrivait de lui A. Achintre, auteur d'une esquisse biographique des membres

du parlement de Québec de 1867 à 1868. Pierre Gélinas fut le père du bill qui unit le rang de S.-Julie à la paroisse de S.-Marcel, et de celui qui incorpora la société Saint-Joseph de Sorel.

M. PIERRE GELINAS, Député de Richelieu.

“ Une nature originale entre toutes. Le vulgaire en regardant ce corps frêle et mince, enveloppé dans sa redingote noire, cette tête grise, ce visage maigre dont les traits accusent une certaine fatigue, ne verra en lui que le notaire député ; mais des yeux exercés devineront, à l'éclat sombre du regard, à la dignité naturelle de l'attitude et à la mise, un homme au-dessus du niveau commun.

M. Gélinas est en effet une intelligence et un caractère. Il doit le développement de la première à de fortes études ; le second à l'éducation de famille, à l'emploi de sa vie.

M. Gélinas est né à Yamachiche, comté de S.-Maurice, d'une des familles les plus respectables et les mieux considérées du pays. Parler ou agir comme les Gélinas, c'était échapper à la critique, donner les meilleurs gages d'honnêteté et de bonne foi. Douze garçons, comme les chefs des douze tribus, sont sortis de cette famille. Trois d'entre eux ont embrassé l'état ecclésiastique ; l'un est Père Jésuite à Fordham, Etats-Unis, l'autre, actuellement préfet des études au collège de Nicolet, et le troisième mourut il y a quelques années, occupait la chaire de philosophie de la même institution. Elevé au collège de Nicolet, le député de Richelieu se fit remarquer dans ses classes par deux qualités rarement réunies, la richesse de l'imagination et la solidité du raisonnement. Ses cours achevés, le jeune élève entra dans une étude de notaire à S.-Judes, comté de S.-Hyacinthe et, en 1849, après examen, il recevait le pouvoir de libeller des contrats et de dresser des testaments.

Etabli notaire à S.-Aimé, M. Gélinas, comme bien on pense, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la science du droit et des formules. C'est un notaire accompli. Mais la particularité de cette intelligence, dont les brillantes facultés pouvaient lui ouvrir les plus hautes carrières, c'est l'amour qu'il a conservé pour les sujets élevés de la philosophie et de l'histoire, au milieu du positivisme des pratiques de son état. Vivant à l'écart, aimant la solitude, il se complait à l'étude de philosophes tels que Donoso Cortès, Balmès, A. Nicolas, et de l'histoire de Rohrbacher. Aussi son esprit se meut-il dans les sphères de la spéculation et les nuées de la psychologie comme dans son milieu naturel. Persuadé qu'un homme doit ses services à son pays, M. Gélinas quitta ses études favorites et le calme de sa retraite pour l'arène agitée de la politique.

En 1867, il se présentait pour les Communes contre feu M. McCarthy, et échouait dans cette tentative. A la mort de M. Beaudreau, il brigua de nouveau les suffrages pour la chambre locale, et battait en deux rencontres le plus renommé des capitaines, M. Labelle, commandant du Québec.

Le député de Richelieu n'ayant paru qu'à la dernière session n'a pu donner sa note ; l'occasion a manqué. Le prochain parlement mettra certainement en lumière un homme de son mérite.

Le député de Richelieu est le frère de M. Gélinas, négociant connu de Montréal, et du spirituel chroniqueur qui signe Carl Tom dans la Minerve.”

Le greffe du notaire Gélinas, déposé à Sorel, compte dix mille et quelques actes.

Le 6 juin 1846, il avait pris possession de quatre lots, depuis la cime de la côte jusqu'à la rue de la Reine. Il mourut le 9 avril 1872, âgé de 64 ans. Son épouse Rosalie Houde l'avait précédé.

Le fils Fortunat Chevalier succéda à son père dans la même industrie ; avait épousé en 1871, Elise Lavallée, fille d'Alexandre Lavallée et de Dorotheé Labbé ; et mourut le 9 février 1880.

Thomas Pelletier, rentier, avait sa chambre dans le haut de la maison de Louis Chevalier. Vieillard à l'air respectable et à la mise toujours propre, le père Pelletier vivait maigrement d'une rente insuffisante. Il avait autrefois cultivé avec succès une terre située de l'autre côté de la rivière, sur les confins de la paroisse de S.-David. Son fils, donataire et redevable de la rente, avait dilapidé le bien paternel, et les économies du vieux rentier devenaient parfois trop restreintes pour payer les articles de luxe, tel que le rhum, pour ne mentionner que cet article. Le père Pelletier ne faisait pas d'abus d'aucune chose, mais n'aimait pas à être sec, à la réception d'un ami. Quand le portefeuille était vide, ainsi que le cruchon, il usait d'un stratagème ingénieux. Sous prétexte d'aller visiter des parents éloignés, il partait à la sourdine pour des lieux assez éloignés de la paroisse, et demandait l'aumône. Ses manières affables et polies lui valaient une collecte abondante de gros sous ; et une quête de quelques semaines lui assurait une pleine subsistance pour l'année.

A Fortunat Chevalier, succéda Raphaël Delorme, auquel succéda son gendre Noé Sylvestre. Aujourd'hui, la même tannerie est continuée par M. Delphis Sylvestre.

472. — Alphonse Labatte, cordonnier. Avait demeuré primitivement au no 406 ; fit plusieurs voyages aux Etats-Unis ; épousa Théotiste Goulet, laquelle excellait dans l'art de la fermentation de la bière d'épinette. Alphonse Labatte mourut en juin 1884, à l'âge de 63 ans.

La rue de "La Reine", qui longe le littoral de la rivière, n'existe plus. La partie sud, de la côte au moulin, fut ouverte à la circulation durant les années que le moulin fut en opération. La partie nord, vers le quai, ne fut jamais ouverte. Un chemin improvisé, entre le lot 429 et le bord de l'eau, servait de sentier pour se rendre au quai.

Le quai. — A environ deux arpents en arrière de l'emplacement de Hubert Lefils, dans une échancrure de la grève, s'élevaient le hangar et le quai de la compagnie de navigation "Richelieu et Ontario". C'est là que, deux fois la semaine, le dimanche matin et le mardi après-midi, quelquefois le jeudi, venait accoster le bateau sous le commandement du capitaine Régis Latraverse. Il arrivait parfois, pendant les saisons de grande sécheresse, que le niveau de l'eau empêchait le vapeur de remonter la rivière, plus haut que la traverse de S.-David. Nos marchands éprouvaient alors l'inconvénient d'y aller quérir leurs marchandises, consignées vainement pour S.-Aimé. Michel Lavallée, puis Hilaire Drolet, furent les agents représentant la compagnie Richelieu à S.-Aimé.

471. — Hubert Lefils dit Laplante, traversier. Il était fils de Pierre Laplante et de Josephite Crevier, de S.-François, et avait épousé, le 24 avril 1849, Julie Mathieu, fille de Michel Mathieu et de Judith Benoit. Hubert Laplante fut traversier pendant près d'un demi-siècle.

Le voyageur, dont les affaires l'obligeaient de passer la rivière, à toute heure du jour ou de la nuit, aux jours de tempête, au temps de la crue des eaux, à la prise ou à la débâcle des glaces, trouva toujours le père Hubert à son poste, jovial et de bonne humeur, et toujours prêt à lutter contre les intempéries des saisons.

D'un esprit fin et toujours présent, il fut poète à ses heures. Quoique illettré, il trouvait dans ses rimes, parfois piquantes et toujours taquines, un habit complet à tel député ou candidat électoral.

Il mourut en octobre 1907, à l'âge respectable de 92 ans.

De tous ses enfants, un seul, dans la personne de Louis, demeure à S.-Aimé. 467. — Michel Caron, navigateur.

Le 4 août 1872, le coroner tenait une enquête sur le corps de sa fille Léontine, âgée de cinq ans, noyée accidentellement. Michel Caron était le gendre de Michel Martimbault, dont il avait épousé la fille Philomène; parti depuis longtemps pour les États-Unis.

Antoine Laplante dit Besson avait autrefois occupé une partie de cet emplacement, que la manufacture Godbout occupe en entier. C'est dans ce même immeuble que les deux frères Elzéar et Alfred Brassard opérèrent leur boutique de carrosserie.

456. — Gédéon Durocher, notaire.

Il naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu le 16 janvier 1808, du mariage de Louis Durocher et de Josephine Bourgeois. En 1823, son nom est sur la liste des élèves du séminaire de S.-Hyacinthe.

Admis à la pratique le 17 septembre 1835, et après avoir passé quelques actes dans sa paroisse natale, il vint s'établir à S.-Ours le 2 novembre suivant. Passant l'hiver à ce dernier endroit, il le quitta le 13 avril 1836 pour venir s'établir dans la nouvelle paroisse de S.-Aimé.

Le 3 septembre, 1843, le notaire Durocher y épousait Adélaïde Archambault, native aussi de S.-Antoine, et fille d'Antoine Archambault et de Florence Lagüe.

Le notaire Durocher, en sa qualité de capitaine de milice et de légiste, remplissait la charge de coroner dans les cas de mort violente.

Il vendit sa propriété pour habiter le no 405, aujourd'hui résidence du notaire Léveillé et quitta S.-Aimé vers 1875, pour résider à Coaticook, où il décéda.

Le notaire Durocher était concessionnaire de cet emplacement dès le 11 novembre 1836, soit 100 pieds par environ 200, de la rue Royale vers la rivière. Raphaël Bourgeois, aussi natif de S.-Antoine, l'acquit le 16 août 1871, puis André Lamoureux le 2 juillet 1874.

André Lamoureux avait d'abord été forgeron à la manufacture Godbout, avant de s'établir à son compte au no 456. Il y exerça son métier jusqu'à sa mort, et décéda le 12 mai 1912, âgé de 65 ans.

Il avait épousé Henriette Lanoie.

Un des fils d'André Lamoureux, héritier de la maison paternelle, a aussi succédé à son père dans le métier de l'enclume.

455. — Moïse Berthiaume, maître-sculpteur et constructeur d'églises; concessionnaire le 16 janvier 1846. Il en est question au chapitre de construction d'églises.

454. — Veuve Benjamin Fagnan, née Angélique Mondor. Benjamin Fagnan, capitaine de milice, avait tenu autrefois une auberge de tempérance. La dame Fagnan mourut le 25 février 1879, âgée de 86 ans, et fut inhumée dans le caveau de l'église.

Benjamin Fagnan avait reçu son titre de concession le 4 avril 1849. Il était décédé en 1855, âgé de 74 ans.

Pendant quelques années, vers 1880, l'immeuble fut occupé par Jean-Baptiste Parent, sellier; il était pied-bot.

Le docteur Pantaléon Cadieux, qui pratiqua sa profession ici pendant quelques années, fit l'acquisition de cette propriété le 21 mai 1851, et semble l'avoir retrocédée à Benjamin Fagnan, quand le docteur quitta la paroisse.

Le docteur Cadieux avait obtenu sa licence d'exercer la médecine le 3 novembre 1846, devant le "Quebec Medical Board".

La maison fut plus tard occupée pendant quelques années par le notaire Hector-Lucien Cardin, aujourd'hui fixé à Magog.

Elle est aujourd'hui la propriété du notaire J.-A. Schmid.

Le notaire Schmid est né à S.-Michel d'Yamaska du mariage de Delphis Schmid cultivateur et d'Elisabeth Deguire-Desrosiers; fit ses études classiques au collège de Nicolet, et ses études universitaires à Montréal; a été admis à la pratique en 1913.

Le 6 juin 1914, dans l'église de S.-Jean-Baptiste de Montréal, le notaire Schmid a épousé Dolorès Nadeau, fille d'Ephrem Nadeau et de Julienne Godbout.

457. — Auguste Lacroix, boulanger et maître de pension. Il mourut avant que je l'eusse connu. Sa veuve, née Caroline Therrien, continua d'y tenir un hôtel de tempérance, pendant que son fils Jean-Baptiste continua la boulangerie.

Irénée Vigeant, un survivant de l'époque, fils de Pierre, et neveu d'Auguste Lacroix, continue de tenir le même hôtel. Irénée Vigeant a épousé le 14 août 1879, Rose-Anna Laplante, fille d'Antoine Laplante et de Marie-Louise Grenon. Il est le dernier représentant d'une ancienne et nombreuse famille du village, dont le nom disparaîtra comme bien d'autres, vu que M. Vigeant n'a pas de garçons.

450. — Hercule Bibaud, cordonnier.

Il avait épousé le 21 septembre 1863, Rose-de-Lima Giard, fille de François Giard et de Louise Gaudet. Je le connus à sa résidence antérieure, no 397. Il décéda le 8 juillet 1889.

Le fils Aimé Bibaud a continué honorablement la tradition paternelle. Cette maison a dignement mis en pratique le commandement de Dieu :

Tes père et mère honoreras

Afin de vivre longuement.

Hercule Bibaud avait avec lui sa vieille mère, veuve de François Bibaud, née Geneviève Plante, native de S.-Barthélemi, Madame Frs Bibaud avait élevé quatorze garçons, qui à leur tour fondèrent des foyers.

En mourant, Hercule Bibaud confiait son épouse et sa mère à son fils aîné Aimé; et ce dernier entoura de sa piété filiale jusqu'à leur mort, et sa mère et son aïeule. La dame François Bibaud est décédée en 1893, âgée de 95 ans, et dame Hercule est décédée octogénaire en 1923.

M. Aimé Bibaud et son épouse, née Marie-Rose Bousquet, mariés le 7 juin 1898, firent preuve encore davantage de leur piété filiale. Dame Isidore Bousquet, devenue veuve en 1913, se retira chez sa fille, et y coula paisiblement le reste de ses jours, jusqu'en 1922.

Il est malheureux que les deux fils de Hercule Bibaud, Aimé et Joseph, n'aient pas de postérité qui continue cette respectable lignée.

449. — Joseph Grenier, navigateur. De son mariage avec Julie Nolin naquirent entre autres: Joséphine, épouse d'Alexis Millette, menuisier; Octavie, épouse d'Eugène Létourneau, ancien lieutenant de police de Montréal; Emma, épouse d'Alexandre Lacroix, navigateur, et Jacques Grenier, comptable de Montréal.

Quelques années après, vers 1880, cette maison, occupée par M. Amédée Carreau, fut incendiée en plein hiver.

448. — Benjamin Lebrun, cultivateur.

Il occupait le domaine ancestral. Ce lot de 3 arpents, no 34, avait été primitivement concédé, le 11 novembre 1774, à Jules Fontaine. Ce dernier ne semble pas avoir fait des défrichements, puisque, le 25 janvier 1792 (notaire Robin), le même lot était concédé de nouveau, par l'entremise de Luc Schmid, agent, à Amable Lebrun.

Sans pouvoir contrôler la généalogie de la famille Lebrun, les registres de la paroisse mentionnent qu'un Bonaventure Lebrun, veuf de Geneviève Forest, décéda le 22 mars 1865, âgé de 98 ans ; et qu'un autre Bonaventure Lebrun, veuf de Marie Bédard, décéda le 22 janvier 1867, âgé de 87 ans. Ce dernier Bonaventure fut le père de Benjamin Lebrun, qui épousa à S.-Aimé le 10 août 1847, Julie-Eléonore Pepin, fille d'Etienne Pepin, huissier, et de Luce Hébert.

Benjamin Lebrun mourut en 1904, âgé de 82 ans.

La terre, ces années dernières, vient de passer entre des mains étrangères à la famille Lebrun.

Docteur Sylvestre Cartier. — Le village proprement dit finissait avec Joseph Grenier. Benjamin Lebrun, Sylvestre Cartier et J.-B. Laplante en étaient si près que je ne puis les omettre.

La maison de brique, qui existe encore, éloignée de la rue Royale, derrière d'autres maisons plus récentes, et sur le passage qui mène au moulin Ledoux, était la résidence du docteur Cartier. Cette maison occupe la terre no 33, concédée à Joseph Gormand, par le seigneur Barrow le 11 décembre 1783 (Notaire Sanguinet, Montréal).

Le docteur Cartier naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu le 31 décembre 1804, du mariage de Jacques Cartier, lieutenant-colonel de milice, et de Marguerite Paradis, et était frère de sir Georges-Etienne Cartier. Il arriva à S.-Aimé pour s'y fixer comme médecin en 1837 (Arch. seign.). Le seigneur Massue baptisa la rue Cartier d'après son nom. Le 20 février 1855, Sylvestre Cartier épousait en premières noces Louise Delisle, fille du capitaine Jacques Delisle et de Louise Marois ; et épousait en secondes noces (j'ignore le lieu et la date) Marie-Libère Gosselin, veuve de Joseph Roy. Quand je le connus, il était déjà âgé et s'occupait peu de visiter les malades et d'exploiter sa ferme ; mais il occupait quelque peu ses loisirs à tenir le bureau de poste, qui n'avait pas alors l'importance d'aujourd'hui. Les malles de Sa Majesté étaient transportées en voiture de S.-Aimé à S.-Hyacinthe tous les jours, et de S.-Aimé à Yamaska, trois fois par semaine. J'eus connaissance aussi que pendant quelque temps, il y eut un postillon de S.-Marcel, trois fois par semaine aussi.

On n'était pas tenu dans le temps d'affranchir une lettre avant son départ ; laissant l'obligation de faire payer les trois sous par la personne à laquelle on écrivait : ce qui n'était pas toujours agréable pour le destinataire. Le dimanche, après la messe, le maître de poste montait sur le hustings et faisait la criée et la distribution des lettres arrivées durant la semaine (le paquet n'était pas toujours encombrant), et réclamait la plupart du temps les frais de port.

Madame Cartier mourut le 25 octobre 1886 et son époux deux jours après. Les deux corps furent portés ensemble à l'église le 29 suivant, et monsieur Godard chantait un service funèbre pour ce couple uni dans la mort, comme dans la vie.

Tous deux furent inhumés dans la crypte de l'église.

“Le docteur Cartier ne laissa point de postérité. Tout de même, j'ai voulu le faire revivre ; car je ne sache point qu'il ait terni ou avili le noble nom de

Cartier. Il était un patriote aimant l'étoffe du pays. Devant Dieu, était-il inférieur à son frère sir Georges-Etienne, plus grand devant les hommes ?" (Abbé St-Pierre).

En avant de la maison du docteur Cartier, et sur le bord du chemin, s'élevait une petite maison de brique, démolie depuis longtemps, résidence du fermier ou de l'engagé du docteur. J'eus connaissance qu'elle fut temporairement habitée par Charles Roy, beau-fils du docteur, avant qu'il partit pour S.-Marcel. Charles Roy avait épousé Ludvine Lebrun, fille de Benjamin Lebrun et de Julie Pepin.

Jean-Baptiste Lefils dit Badayac-Laplante. — Sur la terre voisine du docteur Cartier, côté d'en bas, au haut de la côte, s'élevait la maison de J.-B. Laplante, fils de J.-B. et de Rose Danis. Il avait épousé, le 26 janvier 1847, Adélaïde Lebrun, fille de Michel Lebrun et de Marguerite Parenteau ; et mourut subitement le 7 juillet 1879, à l'âge de 60 ans.

Il était un homme probe, chrétien convaincu, citoyen exemplaire. Je me rappelle des circonstances de son décès ; pendant mes premières vacances de collège, quand monsieur Marchessault recommanda l'âme du défunt, aux prières des paroissiens. Rappelant que le défunt était prêt, et qu'il le fut toujours, à paraître devant Dieu, le vénérable pasteur le cita comme un exemple, afin que tous puissent dire à Celui qui viendra nous surprendre comme un voleur : je suis prêt, Seigneur.

M. Delphis Laplante exploite encore aujourd'hui, et avec succès, le domaine ancestral. Cette terre avait été primitivement concédée aussi à Joseph Gormand par le seigneur Barrow, le 3 octobre 1794 (Not. Robin).

451. — Régis Salois, navigateur. Je le connus quand il était trop âgé pour naviguer, mais encore assez vigoureux pour chanter au chœur. Parti depuis longtemps pour les États-Unis avec sa famille

447. — Jean-Baptiste Lizotte, boulanger

Il avait épousé Euphémie Boucher, déjà veuve de Théophile Létourneau, et native de S.-Roch-des-Aulnais. Dame Lizotte était une grande vieille, respectable, qui parlait du nez. Elle mourut le 25 janvier 1878, âgée de 74 ans, et fut inhumée dans le caveau de l'église.

Vivait sous le même toit sa fille Artémise Létourneau, qui avait marié, à S.-Aimé en 1853, François-Navier Laforce, ancien marchand, natif de S.-Denis et fils de F.-X. Laforce et de Josephite Côté. La dame Laforce était déjà veuve quand je la connus. Elle était la mère de M. Eugène Laforce, qui, après plusieurs années d'absence, est venu couler ses vieux jours dans notre village ; d'Artémise, qui épousa Anastase Mercier ; d'Edouard, étudiant en médecine, décédé en 1881, âgé de 18 ans ; et de Domptail, médecin décédé à New-York.

Dame Laforce mourut en 1896 à Farnhumsville, âgée de 65 ans, et a été sépulturée à S.-Aimé. J.-B. Lizotte, vers cette même date, est aussi mort au même endroit et sépulturé à S.-Aimé.

446. — Jean Boissel, menuisier. Il avait épousé en premières noces Hélène Crépeau ; et en deuxièmes noces, Marie-Anne Danis, fille de Narcisse Danis et de Marie Richard ; parti pour les États-Unis.

A côté de la maison de Jean Boissel, un peu retirée du chemin, s'élevait la boutique de Médéric Vigeant, forgeron-carrossier.

Médéric Vigeant, fils de Pierre, avait épousé le 28 février 1870, Luce Labatte, fille d'Alphonse Labatte et de Théotiste Goulet.

445. — Pierre Vigeant, marchand.

Il était né en 1808 à St-Denis-sur-Richelieu, du mariage de Florentin Vigeant et de Rosalie Gaudet. Assez jeune encore, il quitta la paroisse natale pour Montréal, où il s'établit comme aubergiste sur la Place Jacques-Cartier ; et c'est à Montréal que, le 11 juillet 1836, il épousait Julie Terrien, fille de Thomas Terrien et de Julie Proulx.

En 1837, Pierre Vigeant à Montréal prit une part active à tous mouvements qui marquèrent le début de l'insurrection. Sa maison fut plus d'une fois le théâtre de conflits souvent suivis de violence. L'association des "Fils de la Liberté", fondée vers le mois de juin de cette année, soutenait et encourageait la cause des patriotes, et comptait comme ennemis acharnés les membres du "Doric Club", la plupart d'origine anglaise et écossaise, lesquels soutenaient la cause des bureaucrates. Une antipathie prononcée régnait de part et d'autre. Quelque tumulte avait-il lieu parfois, qu'on appréhendait un conflit encore plus désastreux ; et chacun se préparait à toute éventualité.

Pierre Vigeant était un membre actif et ardent des "Fils de la Liberté", et sa maison servait d'arsenal de réserve aux patriotes.

Un jour, peut-être le lundi 6 novembre (M. Irénée Vigeant, fils de Pierre, n'a pu me préciser la date), dans une grande bagarre entre les antagonistes, ceux-ci, ayant épuisé leurs provisions de cailloux, décidèrent de recourir à d'autres armes que des bâtons, qu'ils jugèrent insuffisants. Un certain nombre de patriotes coururent chez Pierre Vigeant y chercher des fusils. Douze de ceux-ci, tout chargés et prêts à être amorcés, étaient rangés sur la table de la salle à dîner, et attendaient la première escarmouche. Mais la jeune épouse de Pierre Vigeant, au courant de l'émeute, voulut éviter, ou du moins diminuer l'effusion de sang. Juste avant l'arrivée des patriotes, elle avait jeté les douze fusils dans le puits.

Après l'apaisement de la bagarre, Vigeant, craignant d'être arrêté, se réfugia d'abord chez son beau-père Thomas Terrien, résidant rue des Commissaires, et de là s'enfuit à Yamaska, chez son frère Toussaint.

Après un séjour de trois années à Yamaska, Pierre Vigeant vint, en 1840, s'établir à S-Aimé comme marchand, où le succès des affaires financières, l'engagea de tenir un comptoir presque toute sa vie, et le favorisa d'un négoce toujours assez florissant, sans opulence.

Sa probité, qui ne se démentit jamais, en fit un de nos citoyens les plus respectables.

Pierre Vigeant est décédé le premier août 1882, âgé de 74 ans, et a été inhumé dans la crypte de l'église.

445. — David Duval, père et fils, bouchers ; partis pour les États-Unis. David Duval fils était amateur de chevaux. Son harras était renommé par ses spécimens de piste et de trait.

Edmond Cartier remplaça Duval, et tint un magasin général pendant quelques années ; puis quitta pour Montréal.

L'emplacement est de nos jours occupé par M. Prosper Lanoie, marchand.

M. Lanoie est né à S-Hugues de Bagot le 9 janvier 1853, du mariage de Louis Lanoie et de Marie-Claire Lanoie. Il débuta dans le commerce général, au coin de la route du quatrième rang de S-Marcel, en 1882.

Le 21 novembre 1887, M. Lanoie arrivait à S-Aimé et ouvrait un comptoir dans l'ancien magasin de Pierre Vigeant et d'Edmond Cartier.

Le succès favorisa le commerce de M. Lanoie. Depuis plusieurs années, la vieille construction, devenue trop étroite, ne répondait plus aux besoins toujours croissants du comptoir. En 1904, M. Lanoie construisait la vaste maison ac-

tuelle, dont toute la partie inférieure est utilisée en magasin, et la partie supérieure occupée comme résidence.

M. Lanoie épousa à S.-Marcel le 8 février 1875, M.-Adéline Desrosiers, fille de François Desrosiers et d'Amélie Bourgeois. Une nombreuse et digne famille est née de cette union.

Les villageois de S.-Aimé, se distrayant de la paroisse en 1913, pour ériger la municipalité de Massueville, ont élu M. Lanoie pour leur premier maire.

M. P. Lanoie est décédé le 25 février 1930.

444. — Jean Paquette, menuisier, natif de Contrecoeur, a habité ici. Fils de François Paquette et de Marie Guertin, il avait épousé, le 15 septembre 1845, Julie Leclerc, fille de Pierre Leclerc et d'Esther Brunel, d'Acton.

De ce mariage naquirent : Amédée, marchand, décédé à New-York ; Edmond, marchand, ancien échevin de Montréal ; Arsénia, épouse de Joseph Beau-bien, décédée à Washington, Oregon ; Zéphirine, religieuse chez les Sœurs Grises, à Montréal ; Georges, ancien carrossier, aujourd'hui chef du matériel de l'Hôtel de ville, à Montréal ; Zénaïde, épouse d'Edouard Tardif, de Montréal ; Ephrem, marchand, décédé à Montréal ; Marie-Jeanne, épouse de Joseph Hébert, de Minneapolis ; Gustave, du bureau d'enregistrement, à Montréal, et décédé en 1926 à ce dernier endroit ; Julia, épouse d'Eugène Charpentier, de Chicopee.

Jean Paquette épousa en secondes noces, le 12 octobre 1873, Léas Durocher, fille d'Olivier Durocher et de Victoire Bourgeois. J'ignore cette seconde famille.

Jean Paquette mourut en 1892, âgé de 68 ans, pendant qu'il construisait le couvent actuel.

Dans la suite, occupèrent aussi cette maison Damase Michaud, charretier, et Augustin Ferron, boucher.

443. — Joseph Lebrun dit Benturette et Frédéric Riendeau, forgerons, et André Giard, maçon ; tous trois étaient beaux-frères.

Joseph Benturette était l'armurier de S.-Aimé, et avait la spécialité de réparer les fusils à pierre et autres, dont se servaient les miliciens à la parade ou à la chasse.

André Giard mourut célibataire, à l'âge de 71 ans, en 1896.

Frédéric Riendeau, fils de François Riendeau et d'Emilie Choquet, avait marié, le 31 juillet 1854, Tharsile Giard, et Joseph Benturette avait marié aussi une autre fille de François Giard.

Cet emplacement no 443, formant cent pieds en carré avec le voisin no 442, fut le premier concédé de tout le village Massue, et à Jean-Baptiste Lebrun, le 9 juillet 1835, par acte devant le notaire Chevreuil, de S.-Michel. Une partie devait plus tard échoir à Joseph Lebrun dit Benturette, et l'autre à Louis Archambault, et une autre à Gédéon Lebrun.

442. — Louis Archambault, forgeron. Il était né en 1812 à S.-Denis sur Richelieu, du mariage d'Antoine Archambault et de Cécile Gaudet. Il vint faire son apprentissage chez Ambroise Archambault, son frère aîné, déjà établi au village. Le 27 novembre 1849, Louis Archambault unissait ses destinées à Véronique Charron, aussi née à S.-Denis, fille de François Charron et d'Angélique Ayotte. En 1852, il faisait l'acquisition de l'immeuble qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée en 1911, ayant atteint l'âge respectable de 89 ans. Son épouse l'avait précédé de neuf années, étant décédée en 1902, âgée de 84 ans.

Travailleur adroit, intelligent et infatigable, Louis Archambault a excellé dans le métier, on pourrait dire dans l'art, de la carrosserie ; il donnait autant d'élégance au phaéton de promenade que de solidité au wagon de charge.

Ouvrier humble, il ne fit jamais d'autre bruit que celui de son enclume ; et il fut dignement secondé dans cette vertu par son épouse, qui fut une sainte femme. Tous deux eurent l'ambition de procurer à leurs enfants les bienfaits de l'instruction. Pendant plusieurs années, les demoiselles Archambault furent les institutrices attitrées de la paroisse de S.-David, avant que les Sœurs de la Présentation y ouvrissent leur pensionnat.

De telles familles ne devraient jamais disparaître. Mais il est pénible de constater et de prévoir que le nom de la famille de Louis Archambault père ne subsistera plus, après les survivants actuels. Le seul fils de M. Louis Archambault fils est décédé en 1921.

Madame Archambault fut une sainte femme ; et appartenait à une famille, hautement recommandable par les vertus de foi et de religion. Elle fut mère de deux religieuses.

En 1883, monsieur le chanoine Rémi Ouellette, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, désirant fonder une communauté, destinée à contribuer à la prospérité de la maison, dans les travaux intérieurs et matériels, jeta les yeux sur une sainte fille, Marie-Honora Charron, et la désignait comme la première supérieure de l'Institut des Sœurs-de-Sainte-Marthe. Honora Charron était la sœur de dame Archambault.

Un trait édifiant a démontré un jour l'esprit de foi de cette dernière.

L'emplacement no 442 est assez restreint en superficie, ayant été morcelé sur les deux rues Royale et Durocher. Une maison spacieuse, la boutique de forge et une autre dépendance, resserrées entre elles, n'avaient pas permis à M. Archambault d'y construire un four ; et madame Archambault faisait cuire son pain dans le four de son voisin immédiat, Frédéric Riendeau.

Nos mères connaissaient bien, sans usage de thermomètre, selon la construction du four, la quantité et la qualité du bois consommé, et la durée du chauffage, le degré de chaleur suffisant à faire une belle fournée.

Un jour que madame Archambault s'apprêtait de faire la cuite, il arriva que le four ne fut pas jugé assez chaud pour la mener à bonne fin. Madame Riendeau fit remarquer à dame Archambault que la condition du four ne donnerait que du pain, non seulement gras-cuit, mais complètement manqué. Mais madame Archambault reprit : " Avec les quelques braises du four, les flammes des âmes du purgatoire suffiront bien à donner une chaleur suffisante à faire la cuite. "

Et de fait, en dépit de l'insuffisance de chaleur, le pain fut cuit à point ; et la famille de Louis Archambault ne se régala jamais de meilleur pain.

441. — Gédéon Lebrun, navigateur ; fils de Joseph Lebrun et de Mathilde Gauthier dit S.-Germain ; marié 7 janvier 1861 à Céline Rivard-Dufresne, ancienne institutrice à S.-Ours, fille d'Antoine Rivard et d'Adélaïde Lord. La dame Gédéon Lebrun soignait avec succès les chancres et cancers ; devenue veuve, elle alla demeurer à Sorel, s'est mariée en secondes noces à Louis Labelle.

Le fils Zéphurin Lebrun épousa le 2 avril 1883, Léontine Brouillard, fille de Prudent et d'Alphonsine Trudeau. Il quitta pour Sorel ; mourut à Montréal en 1927.

M. Louis Archambault fils a fait l'acquisition de l'emplacement de Gédéon Lebrun, et s'y est construit une résidence des plus confortables. Il avait épousé le 15 septembre 1891 Exilia Laplante, fille de Michel Laplante et de Zoé Trahan, et le 9 juin 1904, Marie Laplante, fille des mêmes.

M. Louis Archambault et son frère Joseph sont deux des rares survivants, que je connus dans mon village, et y a cinquante ans.

440. — Joseph Ferrier dit Quénet, navigateur ; fils de Jean-Bte Forcier, de S.-Michel d'Yamaska, et d'Agnès Labbé, avait épousé, le 3 octobre 1861, Elisabeth Lavallée, fille d'Antoine et d'Agathe Parenteau.

N'ayant pas eu d'enfants, les époux Forcier élevèrent leur neveu Albéric Cartier, fils d'Antoine. Parti pour les Etats-Unis.

439. — Joseph Richard, menuisier.

Pendant plusieurs années, mon père, construisant des églises, sut l'apprécier dans l'exercice de son métier. Joseph Richard savait toujours toucher la note gaie parmi ses compagnons. Après qu'il fût devenu veuf, il quitta pour Wickham, où il décéda.

Dans l'été de 1881, sa maison, étant vacante, fut incendiée. N'eût été le vent qui soufflait du nord, on eût à déplorer la plus grande conflagration dans ce pâté de maisons, le quartier le plus congestionné du village.

Hilaire et Magloire Richard, fils de Joseph, de mes camarades d'école, sont partis pour les Etats-Unis.

Sur le même no 439, front sur la rue Varennes, s'élevait la maison de Gilbert Richard aussi menuisier, frère de Joseph ; tous deux fils d'Antoine Richard et d'Archange Desautels. Gilbert avait épousé, à S.-Aimé, le 5 juillet 1864, Olivia Lemire, fille de Louis Lemire et de Hermine Lessard ; mourut des suites d'un accident. Ses trois fils sont partis pour les Etats-Unis.

437. — Théophile Théroix dit Landroche, navigateur ; fils d'André Théroix et de Marguerite Trudeau, avait épousé, à S.-Aimé le 16 janvier 1849, Marie Rochefort, fille d'Urbain Lurette dit Rochefort et de Charlotte Bergeron.

Le premier Théroix, venu au pays, portait le surnom Laferté, et s'était marié à Montréal, en 1706, à Marguerite Laforest. Il vint par la suite s'établir à S.-Michel d'Yamaska, où il mourut en 1759. Comme il était originaire du Languedoc, ancienne province de France, le surnom Landroche doit être une corruption du nom de cette province.

Théophile Théroix partit pour les Etats-Unis.

436. — Jean-Baptiste Houle dit Pétrus.

Il fut un des premiers colons du rang de S.-Yves ; sa terre était la première du rang au coin sud de la route. Il était fils de Joseph Houle et de Jeanne Loiseau dit Cardin, de S.-Michel d'Yamaska. Son mariage avec Marie Mathieu, fille de Michel Mathieu et de Judith Benoît, le 21 novembre 1836, fut le deuxième célébré à S.-Aimé.

J.-B. Houle fut le premier maire de la paroisse. Il mourut le 27 mai 1892, âgé de 84 ans. Vivait avec lui sa sœur Monique célibataire, qui est décédée le 17 octobre 1883, à l'âge de 71 ans.

A J.-B. Houle, succéda, sur sa terre de S.-Yves, et plus tard à sa résidence du village, son neveu Onésime Benoît, parti plus tard pour s'établir au Lac-des-Chesnes, Manitoba.

435. — Pierre Chénette qu'on retrouvera plus loin au no 401.

Basile Lacroix, navigateur ; était le père de Pierre, Exurie et d'Alexandre Lacroix tous aussi navigateurs, d'Antoine Lacroix, décédé séminariste, d'Alphonsine, épouse d'Ovide Lavallée, et de Rosianne, épouse d'Edmond Cartier. Ces deux dernières étaient douées d'une voix des plus harmonieuses. Toujours de bonne grâce et sans faste, elles se mêlaient aux chœurs de chant de la paroisse, et relevaient par leur talent vocal l'éclat de nos cérémonies religieuses.

Basile Lacroix est décédé le 21 mars 1881, âgé de 57 ans.

433. — Tantai Phaneuf y avait demeuré ; puis, plusieurs autres successivement, jusqu'à ce que David Duhamel, tailleur, y affermit sa résidence.

432. — Il n'y avait là qu'une vieille mesure inhabitée, ouverte aux quatre vents, qu'on disait appartenir au père Urbain Rochefort.

Urbain Lirette dit Rochefort, époux de Charlotte Bergeron, avait autrefois cultivé une terre dans le fief S.-Charles, laquelle aujourd'hui est occupée par M. Alfred Blain.

Il mourut chez son gendre Théophile Landroche le 19 décembre 1882, à l'âge de 82 ans.

Plus tard, dans la maison qui remplaça la mesure, le notaire Raiche eut son étude.

430. — Docteur Hubert Nadeau.

Il pratiqua sa profession dans la paroisse de 1862 à 1866. Je le retraçais en 1926, encore plein de vie, à Los Angeles, Californie, où ses soins diligents lui ont procuré une fortune assez rondelette. Sur un programme de la célébration de la S.-Jean-Baptiste, fêtée le 21 juin 1925, par les Canadiens français de Los Angeles, figure comme président d'honneur le nom du docteur Hubert Nadeau. Sur le même programme, je vois aussi le nom d'un Arthur Lebrun, natif de S.-Aimé.

En 1925, l'almanach des Français, rédigé dans leur langue à Los Angeles, au bénéfice des Français et Canadiens de la Californie, publiait la note suivante à l'adresse du docteur Hubert Nadeau :

" Ce praticien très aimé et bien populaire parmi nous est né à Marieville, province de Québec (Canada) le 11 mai 1838. Reçu au Collège Médical de Montréal en 1862, à l'âge de 24 ans, il accepta l'invitation du Seigneur Massue, d'exercer la médecine à S.-Aimé, l'un des plus pittoresques villages du vieux Canada français.

En 1866, il fut demandé à Kankakee, Illinois, et y demeura jusqu'à l'âge de 58 ans, époque où il vint s'établir à Los-Angeles. Il y devint médecin principal de l'Hôpital Français, de la colonie française, et où on ne lui ménagera jamais les honneurs. Il fonda des journaux canadiens-français, et contribua à la fondation de l'Union Nouvelle en 1877. Il devint successivement officier du gouvernement à Los-Angeles et coroner pendant cinq ans.

Il est un homme d'une intégrité exceptionnelle et aujourd'hui, à l'âge de 86 ans, il est un exemple de la vitalité et de l'enjouement de la magnifique race canadienne-française. "

En 1925, le docteur Nadeau, en dépit de son grand âge, avait accompli une excursion à Montréal et dans la province, et rendu visite à ses parents et amis.

Le docteur Hubert Nadeau est décédé le 27 octobre 1926. Il était célibataire ; et a voulu, dans son testament, que ses cendres reposent dans le cimetière de S.-Marie-de-Monnoir, sa paroisse natale.

* * *

Après le départ du docteur Nadeau, arriva aussitôt le docteur Marcel Richard, lequel se fixa dans la même résidence (no 430).

Pendant son séjour ici, le docteur Richard épousa, à S.-David, Rose de Lima Lambert, et fit baptiser à S.-Aimé, le 13 juin 1871, son premier enfant, Doria-François-Régis ; puis il quitta en 1872.

* * *

Alexis Milette, menuisier, né à S.-Guillaume, le 18 janvier 1845, du mariage d'Antoine Milette et de Domitille Doyon ; fit son apprentissage dans la boutique de mon père ; marié en 1865 à Joséphine Grenier, fille de Joseph Grenier et de Julie Nolin ; chanteur très appréciable.

Il quittait peu après cette maison pour habiter celle de son beau-père, le no 449 ; puis, quitta pour S.-Guillaume.

Alexis Millette porte encore allègrement aujourd'hui (1928) le poids de ses quatre-vingt-cinq ans, et a travaillé avec adresse et activité durant ces vingt-cinq dernières années, chez Casavant Frères, manufacturiers d'orgues à S.-Hyacinthe.

* * *

Succéda Jean-Baptiste (Johnny) Roy ; contremaître à la manufacture Godbout. Quand celle-ci laissa le moulin seigneurial en 1877, pour occuper le site actuel, J.-B. Roy resta au moulin seigneurial, dans lequel la meunerie et la carderie continuèrent de fonctionner, et convertit tout le bas en salle à machines à scier la planche, bardeaux, etc. En 1885, il construisait un moulin à scier sur la propriété de son beau-père, le docteur Cartier.

Il épousa le 26 juillet 1875, Emma Pepin, fille de Joseph Pepin, menuisier, et de Cléopâtre Grenier ; et mourut le 31 mai 1894, âgé de 40 ans.

429 — Joseph Gauthier-St-Germain, boucher. Son fils Joseph St-Germain lui succéda et habite encore aujourd'hui la maison paternelle. Ce dernier a marié le 14 février 1871 Emilie Frappier, fille de Toussaint Frappier et d'Emilie Messier, de la paroisse de S.-Hugues.

427. — François Giard

Ce fut une figure intéressante, que je ne puis signaler, sans en faire une mention spéciale.

François Giard naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu, le 16 février 1799, du mariage de Gabriel Giard et de Marie Racine. Le 26 octobre 1818, dans sa paroisse, il unissait ses destinées à Louise Gaudet, acadienne d'origine, fille de Michel Gaudet et de Geneviève Brazeau. Il s'établit comme cultivateur.

François Giard fut un ardent patriote de 1837, comme le furent aussi bon nombre de ses concitoyens de la paroisse de S.-Antoine, située vis-à-vis S.-Denis, sur la rive opposée du Richelieu.

Quelque temps avant le feu de S.-Denis, Giard avait parcouru toute la paroisse de S.-Antoine, de rang en rang et de maison en maison, et avait recueilli toutes les vieilles cuillères et autres objets de plomb et d'étain, pour les convertir en balles. Il mettait en pratique ces paroles de Nelson à l'assemblée de S.-Charles : le temps est arrivé de fondre nos cuillères pour en faire des balles. Et il en fabriqua des balles, pendant des jours et des veilles, jusqu'à contribuer, par l'abondance de ces munitions au succès des patriotes de S.-Denis.

Pendant la journée du 23 novembre 1837, ces derniers avaient vu leur résistance, couronnée de succès pendant la plus grande partie de la journée. Mais, sur le soir, épuisés de fatigue, ils semblèrent commencer à faiblir, en constatant que les munitions manquaient. Mais le courage renaquit dans les cœurs, à l'arrivée d'un renfort de S.-Antoine et de Contrecoeur. Laissons parler ici Lévi Bourgeois (no 529), fils de Lévi Bourgeois, l'une des douze victimes de la bataille de S.-Denis. Je l'entendis plus d'une fois raconter l'exploit des gens de S.-Antoine et de Contrecoeur, venant au secours des patriotes de S.-Denis. Quant au fond, c'est bien ce qui est donné par L.-O. David, dans "Les Patriotes de 1837-1838", page 34 ; mais le récit de Lévi Bourgeois y ajoute quelque variante.

Dans l'après-midi du combat de S.-Denis, les patriotes s'aperçurent que la provision de balles s'épuisait. Ils le firent savoir aux gens de S.-Antoine, et ceux-ci aux patriotes de Contrecoeur.

Tout de suite on s'organisa pour porter cette munition aux combattants. Une quarantaine d'hommes bien résolus, la plupart de Contrecoeur, s'embarquèrent dans le bac de Joseph Roberge, le traversier. Ils apportaient quantité de balles et surtout celles que François Giard avait fondues pendant la nuit et la matinée précédentes. La rivière, à cet endroit entre les deux villages, est d'une dizaine d'arpents de largeur. Vers le milieu, les patriotes s'aperçurent que les artilleurs anglais braquaient leur canon sur le bac. Loin d'avoir peur, les rameurs déployèrent toutes leurs forces, pendant que les autres, montrant le poing aux canonniers, rageaient de ne pouvoir atteindre ces derniers avec leurs fusils à pierre et à courte portée.

Le boulet anglais emporta l'embarcadère (panneau) du bac, et fut salué par un hurrah. Personne ne fut blessé, mais Roberge, craignant un autre boulet, fit coucher tout le monde, à l'exception des rameurs. Un certain nombre en éprouvèrent pourtant la frousse ; puis on continua de ramer vigoureusement. Les canonniers anglais s'apprêtèrent aussitôt d'expédier un autre boulet.

Mais le chargement de leur canon par la gueule exigeait quelques minutes, les rameurs du bac arrivèrent à la portée de leurs fusils, et une grêle de balles força les artilleurs de déguerpir et de se mettre à l'abri.

On sait que le résultat de la bataille de S.-Denis se décida en faveur des patriotes, et les balles de Giard avaient largement contribué au succès.

La tradition a toujours voulu que François Giard fût emprisonné en 1838, pour avoir contribué à la rébellion. Nous ne pouvons l'affirmer, quand la liste des prisonniers, publiée par "l'Opinion Publique" en 1878, ne contient pas son nom.

Giard fut un original, dont les bons mots, fines réparties et spirituelles saillies amusèrent tout son entourage.

Doté d'une vivacité et présence d'esprit extraordinaires, il ne manquait jamais d'émettre une riposte amusante, parfois piquante, à quiconque l'accostait.

Ingénieux à tout faire, il envisagea la vie joyeusement. Tour-à-tour, cultivateur, menuisier, maçon, forgeron, machiniste, constructeur de maisons et de moulins, il réussit en tout, sans ambition d'entasser des richesses. Il éleva une nombreuse famille qu'il établit avantageusement.

François Giard semble être venu s'établir à S.-Aimé vers 1848, puisque le 28 août de cette année, il se faisait concéder son emplacement.

Mais avant de passer au voisin, racontons un fait à l'endroit de notre joyeux citoyen. En une circonstance, où il fut le héros de la scène, il fit preuve de son ingéniosité d'esprit, en régaland d'hilarité tout l'auditoire d'un tribunal de justice.

Il savourait parfois le jus de la treille.

Un jour, un citoyen du village fut accusé et convaincu jusqu'à l'évidence d'avoir vendu illicitement une boisson alcoolique à François Giard ; dénoncé à la Justice et sommé de comparaître devant le magistrat du district à Sorel. Giard fut évidemment mis en cause. Or, à cette date, la magistrature à Sorel était représentée par le juge Thomas-J. Loranger, réputé par sa finesse et présence d'esprit, toujours prêt à tirer partie de la sagacité ou de la naïveté des plaideurs, sans oublier les lapsus des avocats. Ce jour-là, le juge avait été averti que François Giard devait comparaître à son tribunal, et il s'était bien promis de faire une séance récréative d'une plaidoirie, dont le dénonciateur était presque seul intéressé. On se rendit en foule à la salle d'audience ; un grand nombre de citoyens de S.-Aimé accompagnèrent les délinquants, et l'usine de Hyacinthe Beauchemin à Sorel se déserta de ses ouvriers pour la circonstance.

On s'en donna à cœur-joie. Pendant près d'une heure, François Giard, appelé dans la boîte comme témoin, sans nier ni admettre les faits, amusa son auditoire, en prônant l'utile et l'agréable du nectar des dieux, en grandissant la réputation du débiteur de boisson et de sa femme, laquelle était une "jolie grosse créature", en narguant la conduite des dénonciateurs, et en détournant, déjouant et retorquant avec habileté toutes les questions et transquestions. Entre temps, le juge Loranger activait le feu de l'hilarité de fines remarques. L'audience acclamait cette scène cocasse de frénétiques applaudissements. Mais tout le respect du tribunal fut mis de côté et la gaieté fut à son comble, quand le président du tribunal, qui avait jusque-là caché et étouffé son humour sous une physionomie empruntée au sérieux, laissa libre cours à un rire éclatant. Comme les preuves furent jugées insuffisantes, les accusés furent joyeusement renvoyés.

François Giard confectionnait toutes ses machines à la main, et toutes de bois franc. Ses outils exigeaient d'être aiguisés souvent sur la meule. Parfois la main-d'œuvre qui pût tourner la meule, faisait défaut. Dans cet embarras, le père Giard usait d'un stratagème pour se procurer un tourneur de meule à bon marché. A cette fin, il ajustait la manivelle à l'un de ses cribles mécaniques ; et malheur au curieux gamin qui, sous prétexte d'amusement, tombait dans le piège, en activant la manivelle et mettant tout le mécanisme en branle. Pour pénitence, le jeune délinquant était alors condamné à tourner la meule jusqu'à pleine satiété et souvent épuisement. Je fus une fois l'une des victimes, étant à peine âgé d'une huitaine d'années. Je promis cette fois bien fermement de ne plus jamais de ma vie tourner la manivelle des cribles du père Giard, pour éviter le supplice de tourner la meule.

François Giard mourut en 1872, âgé de 74 ans.

Après François Giard, Pierre Pelletier, ancien forgeron, à la manufacture Godbout, a tenu aussi une forge dans cet immeuble.

Plus tard, dans cette maison, mourut Jean-Baptiste Bernardin, ancien instituteur. L'acte de sa sépulture, à la date du 25 janvier 1889, dit qu'il fut "trouvé mort dans son lit le vingt-deux du même mois au matin, enlevé par une syncope de cœur."

J.-B. Bernardin, natif de l'Isle-du-Pads, avait marié à Sorel, le 30 janvier 1844, Luce Renois, aussi native de l'Isle-du-Pads, et ancienne institutrice. Elle était décédée le 25 juin 1888.

Les époux Bernardin n'eurent pas d'enfants ; ils avaient adopté Clotilde Lagrandeur, fille de Paul Lagrandeur et d'Adélaïde Duteau de Grandpré, laquelle Clotilde épousa, à S.-Aimé, le 8 janvier 1862, Magloire Blanchet sellier, fils d'Eusèbe Blanchet, de S.-Hugues, et de Félicité Roberge.

425 — François Baudreau, rentier.

Originaire des États-Unis, et déjà veuf de Rosalie Dupré, il avait épousé le 7 janvier 1856, Geneviève Olivier, veuve de Louis Sylvestre.

Ce dernier nom ne fut jamais oublié. Quoique remariée avec Frs Baudreau, la grosse Geneviève continua d'être appelée "la mère Sylvestre" ; même son second mari ne s'offensait pas d'être appelé aussi "le père Sylvestre".

La mère Baudreau avait le sens des affaires commerciales, lesquelles l'engagèrent dans des entreprises hardies pour l'époque, et lui valurent des revenus assez rémunérateurs.

Avant que le bateau à vapeur dotât la paroisse de S.-Aimé d'une ligne régulière de communication et de transport, les produits de la ferme s'écoulaient lentement, quand ceux de l'industrie se vendaient à haut prix. La ville de Sorel,

qui n'avait pas l'importance d'aujourd'hui, n'offrait pas un marché avantageux, quand Montréal plus profitable, était peu accessible à cause de sa distance.

La mère Baudreau surmonta les difficultés qui entravaient le commerce entre S.-Aimé et Montréal. Dans le cours des années 1850 à 1860, et plusieurs fois par année, elle allait vendre à Montréal les produits de la ferme, et rapportait à S.-Aimé ceux de l'industrie. N'ayant d'autre voie de transport que la voiture, comme la course couvrait au moins une distance de vingt-deux lieues, et comme la lourdeur de la charge ne permettait une grande vitesse, on conçoit aisément qu'il fallait de la hardiesse et de l'endurance, surtout à une femme, pour accomplir une telle expédition. Le chargement pour la ville consistait en volailles, beurre, œufs, laine, etc. Son pauvre cheval hâletait de peine sous la lourdeur de sa charge, quand elle seule la mère Baudreau y mettait le comble, par son énorme embonpoint et sa corpulence proverbiale. Le long du voyage, qui durait cinq à six jours, elle logeait quelquefois chez mon oncle Jean-Bapt. Dupré, cultivateur du ruisseau de Contrecoeur.

Commerçante habile et pratique, elle rapportait de la ville certaines marchandises qu'elle pouvait débiter à son comptoir à S.-Aimé, telles qu'articles de confiserie, papeterie, épicerie et de nouveauté.

La mère Beaudreau avait fait ce genre de commerce avant mon âge. Quand je la connus, les infirmités l'obligeaient de rester stationnaire à son comptoir, où elle vendait bonbons, pipes de plâtre, tige à la mélasse, gomme et bière d'épinette. Mais la clientèle de S.-Aimé devenait-elle insuffisante, la mère allait solliciter celle du dehors. Dans certain concours de population dans les paroisses avoisinantes, on apercevait souvent la grosse commerçante, installée à proximité de l'église, ou autre endroit fréquenté, dans un comptoir improvisé de rafraîchissement.

Elle décéda le 2 juillet 1889, âgée de 87 ans.

Deux fils, issus de son mariage avec Louis Sylvestre, vivaient aux États-Unis.

424. — Antoine Nadeau, fils d'Antoine Nadeau, cultivateur du bas de la rivière et de Geneviève Brouillard, épousa le 10 avril 1866, Olympe Bélisle, fille de François Bélisle et de Hélène Baril. Pendant un peu plus d'un demi-siècle, Antoine Nadeau fut secrétaire-trésorier de la paroisse et des écoles (2).

Son épouse le gratifia d'une belle et nombreuse famille, dont trois fils sont prêtres, un religieux et deux filles religieuses.

Antoine Nadeau, décédé à S.-Judes, fut inhumé à S.-Aimé le 4 avril 1917, âgé de 73 ans.

Avait sa chambre chez Antoine Nadeau, Marguerite Chesnay, veuve de Laurent Lapalice, ma grand'mère. Je ne crois pas médire contre la mémoire de ma vieille aïeule, si j'ose avancer qu'elle était un peu acariâtre. Sous prétexte que la famille remplissait la maison de chez nous, elle préférait n'y pas demeurer et manger sa pension ailleurs. Mais je crois que la co-habitation avec un bru ne lui allait pas, malgré les bontés de ma mère. Douée de quelque instruction, habile ouvrière et aventurière hasardeuse, elle avait entrepris aux frais de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le voyage de Fort-Garry, aujourd'hui S.-Boniface, dans un temps où le canot d'écorce et les portages étaient la seule voie de communication. Pendant trois années, de 1838 à 1841, elle donna des leçons d'écriture, de catéchisme, de couture et de filature aux petites sauvagesses et métisses de la Rivière-Rouge.

(2) Antoine Nadeau fut nommé secrétaire-trésorier le 26 janvier 1866, avec un salaire de dix louis par année.

Quand les infirmités l'empêchèrent de se suffire à elle-même, elle fut bien accueillie chez nous, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 juillet 1874. Elle était âgée de 85 ans ; fut inhumée dans la crypte de l'église.

Sur le même numéro d'emplacement que le précédent, s'élevait la maison de feu Edouard Boisselle. Fils de Jean-Baptiste et de Marie Forcier, Edouard Boisselle avait épousé, le 17 février 1846, Esther Badayac-Laplante, fille de Jean-Baptiste et de Rose Dany ; il mourut en 1900, âgé de 79 ans. Anna Boisselle, la seule de la famille résidante à S.-Aimé y est décédée en décembre 1927.

La famille Boisselle est la première qui vint s'établir sur les bords de l'Yamaska, dans la seigneurie de Thiersant, quatre-vingt-dix ans avant que S.-Aimé fût érigé en paroisse.

Habitait avec Edouard Boisselle, sa belle-sœur, Josephite Laplante. Quand mes parents s'absentaient de la maison, la vieille Josephite était chargée de venir garder la troupe de tapageurs, qu'étaient les petits Lapallice.

Quelle bonne personne, sainte fille, modèle de piété et de douceur était "menère Josephite", comme elle était appelée ! J'aurais dû, dans le cours de ma vie, mettre ses suaves conseils en pratique sur l'amour de Dieu et du prochain, et imiter ses exemples de vertu et de dévotion. Je ne craindrais pas d'échanger avec elle la part de paradis qu'elle goûte aujourd'hui, avec celle qui doit m'échoir un jour.

Elle décéda le 2 mai 1878, âgée de 65 ans.

421. — Hilaire Drolet, d'abord cultivateur, puis navigateur et marchand de bois et de grain ; naquit du mariage de Jean-Baptiste Drolet, marchand d'Yamaska, et d'Angélique Mondor ; avait épousé Caroline Grenier, fille d'Antoine Grenier navigateur et de Joséphine Boulard. Cette dernière vivait aussi sous le même toit ; elle mourut le 16 janvier 1879, et fut sépulturée dans le caveau de l'église, à l'âge de 78 ans.

Hilaire Drolet mourut en 1897, âgé de 69 ans. Il n'eut pas d'enfants ; mais il adopta sa nièce Angélique Pépin, épouse d'Aimé Lafleur.

420. — Docteur Pierre Bergeron. Il occupait la maison héréditaire des médecins, laquelle fut habitée successivement par les docteurs Hugues Levasseur et aujourd'hui Adrien Pépin.

Pierre Bergeron était natif d'Yamaska, fils de Michel Bergeron et de Mathilde Parenteau ; épousa à S.-Antoine, le 2 septembre 1874, Valérie Coderre, fille de Joseph Coderre et de Rosalie Gravel.

Le docteur avait avec lui sa mère, et sa sœur Dina. Cette dernière épousa le 18 septembre 1877, Georges Paquet, alors carrossier établi à Yamaska.

"Le docteur Sylvestre Cartier avait atteint les 70 ans ; on le classait au rang des vieux, et plus que tous autres, les jeunes médecins, s'ils ne la désiraient pas, entrevoyaient et escomptaient une mort à brève échéance, dans l'espoir de lui succéder à S.-Aimé. De ceux-là, Pierre Bergeron n'était pas le moindre. Né à S.-Michel d'Yamaska vers 1850, il avait fait ses études classiques à Nicolet, et suivi des cours de médecine et de chirurgie à Montréal ; et au printemps de 1875, fut gradué à l'Université de Victoria de Coburg, Ontario, à laquelle la susdite école était affiliée dans le temps.

Admis à la pratique de son art, le docteur Pierre Bergeron s'en vint au plus tôt s'implanter dans notre village, à l'encoignure de la rue Capitale et de la rue Durocher (3), confiant que pour lors il aurait une part suffisante de clientèle,

(3) Il débuta pourtant dans la maison de dame Lussier, occupée aujourd'hui par Mme Paul Poirier.

en attendant que la mort du vieux docteur lui laissât le champ libre. Dès 1876, le nom du docteur Pierre Bergeron apparaît dans nos registres paroissiaux. Pour un temps, ce dernier eut une certaine vogue. Avec de la prudence, de la modération et de la réserve, il aurait pu faire ici une grasse vie, sinon en guérissant les malades (la médecine guérit-elle ?) du moins en les conduisant aussi lentement que possible à la mort. Mais il prit une part très active aux intrigues de partis politiques et se mêla aux difficultés paroissiales ; ce qui lui créa des inimitiés, fit soupirer plusieurs habitants après un autre médecin ; et finalement, il dut évacuer la place et transporter sa tente et ses pénates ailleurs, au regret des uns et au contentement des autres.

L'esprit de parti a fait un tort immense à une infinité de particuliers, puis à toute la société" (Abbé St-Pierre).

Le docteur Bergeron alla terminer ses jours à Yamaska, où il mourut le 9 juillet 1916, âgé de 72 ans.

* * *

Au docteur Bergeron, succéda le docteur Hugues Levasseur-Bélisle, qui n'y séjourna environ qu'une année, et partit pour se fixer à Montréal.

En 1896, le docteur Adolphe-Adrien Pépin venait prendre possession de cet immeuble, qui semble réservé à un médecin.

Le docteur Pépin naquit en 1857 à S.-Michel d'Yamaska, étudia d'abord chez un parent résidant à S.-David, et termina ses études classiques au collège de Nicolet. Après avoir suivi les cours de médecine à l'Université Victoria, à Montréal, l'annuaire de cette institution, année 1882-1883, donne son nom parmi ceux qui furent admis à la pratique.

Il pratiqua plusieurs années à Suncook, dans le New-Hampshire ; vint plus tard se fixer à S.-Marcel, et enfin établir résidence définitive à S.-Aimé.

Il a épousé en premières noces à S.-Michel Marie-Louise Bergeron, qui lui donna presque une douzaine d'enfants, qui font belle figure dans la société religieuse, ecclésiastique, artistique et civile.

Il épousa en secondes noces à S.-Aimé Rosilda Godbout, veuve de Georges Gélinas.

Il est organiste de la paroisse depuis 1898.

Avant de quitter le carré pour nous éloigner vers le haut du village, jetons-y un coup d'œil, et permettez-moi de vous rappeler ce qu'on y voyait tous les jours et toutes les semaines. Cette belle place publique, unique probablement dans toute la province, n'était pas ornée, comme elle l'est aujourd'hui, par un kiosque et par un magnifique monument élevé au Sacré-Cœur de Jésus.

Il est cinq heures ; c'est l'heure des vaches. Tous les petits bouviers, qui conduisaient au pâturage ou au village, soir et matin, sept jours par semaine, à raison de six sous par mois, la vache d'un tel ou d'une telle, se donnaient rendez-vous au carré. Arrivant du nord, du sud et de l'ouest, les vaches y étaient rassemblées, avant d'arriver chez chacun de leur propriétaire.

Aussi appelait-on communément le carré "la place d'herbe".

Depuis la rue Capitale à la rue Varennes, la place d'herbe était littéralement couverte des poteaux et de palissades, servant à y attacher les chevaux, pendant la messe. De nos jours, la place a été pieusement et intelligemment mieux utilisée par la statue du Sacré-Cœur, et par des plantations ; et ceux qui

viennent à la messe en voiture ont trouvé d'autres endroits pour y laisser les chevaux en sûreté (4).

Puisque je viens de mentionner la messe, c'est aujourd'hui dimanche, voyons un instant ce qui se passe après l'office divin, célébré par monsieur le vicaire I. Courtemanche, et après lequel monsieur le curé G. Marchessault a donné une instruction pieuse, solide et pratique.

À la sortie de l'église, les jeunes gens, surtout ceux qui ont entendu la messe en arrière de l'église, se dépêchent de déguerpir, et de faire un tour de voiture dans les rues du village. Nous ne pouvons les suivre, tant ils vont à une allure vertigineuse, au risque de verser à chaque coin de rue. Suivons plutôt la foule, qui se dirige vers le hustings, que vient d'escalader le crieur Joseph Léveillé. Il me semble encore entendre ce vieillard, haranguer la foule de sa voix de stentor et aux poumons d'acier ; " tel jour, il y aura un encan chez un tel ", avec énumération détaillée de tous les articles, instruments et animaux d'une ferme ; " les intéressés de la route de S.-Thomas sont priés de voir à leur part de route et de faire les fossés ; une jeune " tauraille, au poil rouge, avec un cœur blanc dans le front, s'est réfugiée chez un tel, vous êtes prié d'aller la réclamer. "

Mais le plus intéressant, était d'entendre Jos. Léveillé vendre à l'enchère les objets donnés au bénéfice du tronc des âmes du purgatoire. Jos. Léveillé a vécu à l'époque où l'on comptait encore par livres et sous, selon l'ancienne comptabilité française ; par louis, chelins et deniers, que nous apporte la domination anglaise ; et par piastres et centins, que le voisinage des États-Unis nous a fait enfin adopter. Et notre vieux crieur pouvait compter indifféremment des trois façons, en offrant un produit de la ferme pour les âmes ; et il en avait toujours de ces articles, donnés par de pieuses gens de la campagne : " Une offre, messieurs, pour ma livre de beurre, mon écheveau de laine, mon oie, mon petit goret (ah ! il est beau, mon petit goret), mon veau de printemps (5)... Quinze sous, une livre, un chelin... trente sous... deux chelins... un écu... trois livres dix... trois trente sous... quatre livres... quatre livres quinze... quatre chelins et demi... une piastre, une fois, deux fois... "

Jos. Léveillé fit la criée à la porte de l'église, étant octogénaire avancé ; et il mourut le 28 avril 1902, âgé de 90 ans.

419. — Jean-Baptiste Bélisle, marchand. Il construisit la maison actuelle avec un magasin y adossé. Quelques années plus tard, il continua son commerce dans l'ancien magasin de François Dubois.

De son mariage avec Marie Beuparlant naquirent : Jean-Baptiste, instituteur, Cornélie, épouse du Dr. Gagnier, Ovide, tailleur, décédé, Léontine, veuve de Stanislas Godbout, réside à Ottawa, Flore, religieuse du Bon-Pasteur, Oscar, médecin, Emile, et Romuald, médecin.

(4) Le 16 février 1732, l'intendant de la Nouvelle-France publiait une ordonnance qui "obligeait tous les habitants qui viennent à l'église avec leurs carriages, d'attacher leurs chevaux aux clôtures voisines de l'église et autres lieux commodes, de manière que le service divin n'en soit pas interrompu ; très-expresses défenses et inhibitions aux habitants de sortir de l'église pendant le service et le prône pour fumer et causer, au scandale des autres paroissiens, à peine de dix livres d'amende". (Arch. Québec, ord. int. II, 112). La première partie de l'ordonnance, qui regarde les chevaux, fut observée à S.-Aimé jusqu'en 1909, époque où la fabrique décida de faire enlever tous les poteaux du carré ; la seconde partie, qui regarde l'assistance à la messe, le fut-elle toujours ?

(5) Quelques braves cultivateurs observaient la pieuse et louable coutume d'offrir, au bénéfice des âmes du purgatoire, le premier veau d'une jeune vache qu'ils avaient élevée.

Jean-Baptiste Bélisle mourut le 29 novembre 1901, âgé de 57 ans ; et son épouse le 21 décembre 1904, âgée de 60 ans.

Lui succéda son gendre, le docteur Gagnier.

“ François-Damase-Paul Gagnier, né à S.-Edouard de Napierville, le 21 décembre 1864, du mariage de Paul Gagnier cultivateur et de Marie Lefebvre, fit ses études classiques au collège de Montréal. Celles-ci terminées, il suivit les cours de médecine et de chirurgie à l'Université Victoria, et gradué en 1891 par l'Université Laval.

“ Aussitôt admis à la pratique de son art, le jeune disciple d'Esculape, vint se fixer tout à côté du docteur Bergeron, déjà établi dans cette paroisse. De politique tout opposée et plus pacifique par ses manières recherchées, il parvint bientôt à recueillir une bonne part de la clientèle.

“ Le 2 mai 1892, dans l'église de S.-Aimé, le docteur Gagnier épousait demoiselle Marie-Julie-Cornélie Bélisle, fille de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beauparlant.

“ Par son économie, sa sobriété et son affabilité, le docteur Gagnier est parvenu à une honnête aisance. Il fait la vie d'un sage. Il a l'intérieur et l'extérieur d'un gentilhomme. Aussi jouit-il de la confiance et de la considération des habitants de S.-Aimé et des paroisses environnantes ” (Abbé St-Pierre).

Après trente-six années de pratique, le docteur Gagnier est décédé le 22 février 1927.

Ses funérailles furent des plus imposantes, rehaussées par le concours d'un grand nombre de prêtres et curés du diocèse, de religieux de S.-Croix, de Frères Mineurs et de citoyens distingués.

Le docteur laisse son épouse, une fille, Irène, et cinq fils, l'abbé René, Roland, M. D., Hugo, c. s. c., Gaston et Bernard.

418. — Exurie Lacroix, navigateur.

Fils de Basile Lacroix aussi navigateur ; il avait épousé, le 30 janvier 1866, Albina Archambault, fille d'Ambroise et de Sophie Dufresne ; amateur de chevaux trotteurs ; parti pour les Etats-Unis.

417. — Veuve Jacques Délisle, née Marie-Louise Marois.

Jacques Délisle, ancien capitaine de milice, navigateur, marchand général et surtout de grains, était concessionnaire de cet emplacement le 11 juillet 1837. Son commerce lui procura une prospérité financière très enviable ; mourut le 18 septembre 1854, âgé de 55 ans.

Après la mort de son mari, la veuve continua d'y tenir un magasin général. La mise et les manières de dame Délisle annonçaient que l'opulence avait régné dans la famille. Elle mourut en 1878, âgée de 72 ans.

Un des fils, Georges Délisle, peintre-décorateur, continua d'habiter l'immeuble, et décéda le 27 septembre 1891, âgé de 42 ans. Il avait épousé, le 15 janvier 1879, Elise-Joséphine Grenier, fille de Joseph Grenier et de Dorothée Labbé.

Jacques Délisle avait construit la maison de brique, qui existe encore.

Cette brique, ainsi que la plupart de celle des autres maisons du village, construites avec ce matériel, provenait des fourneaux de Maxime Brouillard.

Ce dernier opérait une briqueterie, dans le bas de la rivière, sur la propriété d'Antoine Nadeau, son beau-frère.

423. — François (Tantais) Phaneuf.

Il était né à S.-Antoine-sur-Richelieu le 15 octobre 1810 de François Phaneuf et de Louise Bourgeois ; épousa à S.-Denis, le 18 août 1835, Monique Archambault, fille d'Antoine Archambault et de Henriette Loiseau ; s'établit d'abord à S.-Jude, puis arriva à S.-Aimé vers 1860.

Tantais Phaneuf fut le jockey légendaire de la paroisse ; il pratiquait son métier plutôt par goût que par intérêt. Quelquefois propriétaire de quelques jeunes chevaux sur lesquels il rêvait un brillant avenir, ou entre temps, simplement dépositaire de quelque futur champion de course, le père Tantais faisait de sa vie, l'entraînement des chevaux trotteurs.

Tout le monde s'intéressait aux courses hippiques du père Tantais. Du consentement tacite de toutes les autorités, le vieux Jockey avait libre cours dans la rue principale du village. A chaque soir de la belle saison, après l'heure des vaches, on se hâtait de souper ; les boutiquiers enlevaient tout ce qui pouvait encombrer la rue ; puis, sur le pas de leur porte, hommes, femmes et enfants attendaient, avec une anxiété toujours nouvelle, le passage de Tantais. La piste s'étendait de la côte en bas du village, jusqu'à celle du manoir seigneurial. Et pendant deux ou trois heures, tous se récréaient des allées et venues du trotteur ou de l'ambleur du père Tantais, dont les cris perçants et continus se répercutaient dans tous les environs. Les oreilles les plus délicates acceptaient sans scandale des petits jurons que le vieux laissait échapper, quand son cheval cassait (c'est-à-dire brisait l'uniformité de son trot). Seulement, la course de chevaux était moins intéressante quand, dès quatre heures du matin, le vieux Tantais profitait encore plus librement de la désertion de la rue, et quand ses cris, répercutés par la tranquillité matinale, réveillaient tout le village endormi.

Le groupe d'admirateurs les plus enflévrés stationnait habituellement chez David Duval, boucher, grand amateur de chevaux, dont la maison et l'étal occupaient le site du magasin de M. P.-P. Lanoie. C'est là que chaque trotteur, pris à parti, en des termes les plus appropriés, était critiqué et estimé à sa juste valeur ; on y défilait son ascendance masculine et féminine ; son maintien, son encolure, chacun de ses membres et son allure étaient discutés dans tous leurs points ; et les succès futurs étaient souvent affirmés pour une gageure, dont la somme avancée dépassait celle du porte-monnaie.

Avec la disparition du père Tantais Phaneuf, cessa presque en même temps le sport des courses de chevaux dans les rues du village.

Il mourut le 20 juillet 1886.

416. — François Dubois, né à Varennes le 9 juin 1816, était fils de François Dubois et de Charlotte Joachim. Encore jeune, il quitta son village natal pour aller s'établir à S.-Hugues en 1838, comme marchand. Le seigneur Mas-sue, qui l'avait connu comme camarade à Varennes, et l'appréciait comme marchand à S.-Hugues, l'invita à venir s'établir à S.-Aimé ; et il y arriva en 1840. Un magasin général, le commerce du bois et du grain lui procurèrent de brillants succès financiers.

François Dubois avait épousé, en premières noces à Varennes, le 12 novembre 1838, Edwige Malhœuf, laquelle décéda à S.-Aimé le 10 février 1850 ; et en secondes noces Sophie Chevreuil, fille du notaire Chevreuil d'Yamaska. Il mourut le 3 mai 1879, âgé de 63 ans.

* * *

A François Dubois, succéda Moïse Allaire qui tint un magasin général pendant quelques années. M. Allaire était né à S.-Roch, fils de Pascal Allaire. Après avoir fait ses débuts dans le commerce à S.-Simon, il ouvrit un magasin à Cavignac, et de là à S.-Aimé, puis à S.-Ours. Ces années dernières, il était encore dans le commerce à Sherbrooke. Il avait épousé Rose-Alba Giard, fille d'Elie Giard, entrepreneur en construction de S.-Simon.

415. — Catherine Chauvin, brave fille célibataire, qui n'était ni douce ni belle. Elle n'était pas commode pour celui, un voisin la plupart du temps, qui empiétait sur ses droits. Quand l'arrangement de gré à gré n'était pas suffisant, la cour des commissaires était appelée à régler le différend. Et c'était une fête dans le village, quand Catherine Chauvin y vidait un procès.

Si demoiselle Chauvin n'était pas douée de belles qualités extérieures, elle fut du moins jugée assez appréciable, par ses qualités mentales et intellectuelles jusqu'à trouver un mari. A un âge avancé, elle épousa Judes Laramée, de S.-Louis de Bonsecours.

Devenue veuve, elle finit ses jours à Noyan-Junction, où elle décéda en 1920, âgée de 101 ans.

J'eus connaissance qu'un jour, Catherine Chauvin faillit se faire jouer un vilain tour. Un grand enfant de chœur, attendant dans la sacristie le moment de servir la messe de M. le curé Marchessault, s'était temporairement installé dans un confessionnal, la tête enveloppée dans la manche de son surplis. Catherine, entrant dans le compartiment réservé au pénitent, s'apprêtait déjà à soulager sa conscience, quand le guichet s'entrouvrant, une voix lui dit : je ne suis pas prêtre, moi.

Je vous laisse à deviner quelle épithète reçut de la pénitente le curé improvisé, qui devait être plus tard l'abbé Georges Lavallée.

414. — Hugues Bélisle dit Levasseur était tanneur pendant qu'il occupait le lot no 525. Il était ici marchand général, et occupait ses loisirs à cultiver une terre, sise à une quinzaine d'arpents du village, dans le haut de la rivière.

Fils d'Antoine Levasseur, de S.-Michel, et de Josephite Desloges, Hugues Levasseur avait épousé à S.-Aimé, le 4 mars 1867, Angèle Giguère St-Castin, fille de Louis et de Luce Lirette-Rochefort. De ce mariage, naquirent deux fils et deux filles : dame A. Vadeboncoeur, aux Etats-Unis ; docteur Hugues Levasseur, décédé à Montréal en 1924 ; dame Fred.-J. Normand, et Henri Bélisle-Levasseur, cultivateur à S.-Guillaume.

Hugues Levasseur était réputé bien savoir les codes civil et municipal ; mourut en 1903, âgé de 66 ans.

413. — Joseph Beuparlant. Il était le père de Xavier, menuisier ; d'Olivier, cultivateur du rang de S.-Thomas ; de Hercule, marchand à S.-Aimé et à S.-Guillaume ; de dame J.-B. Bélisle et de dame Charles Auger. En juillet 1876, Joseph Beuparlant et son épouse Julie Hubert fêtaient les noces d'or de leur mariage. Comme l'église était en réparation, la cérémonie religieuse eut lieu dans la chapelle du couvent. Le vénérable vieillard, que l'âge, les infirmités et une vie aventureuse avaient rendu perclus de ses membres, était porté par ses deux fils Xavier et Olivier ; tandis que sa digne compagne semblait, à l'allure d'une jeune fille, mépriser le poids des ans.

Joseph Beuparlant était d'une stature colossale, et d'une force herculéenne. Ancien voyageur, et dans le temps que débordait chez lui une robuste santé, il avait parcouru les chantiers de bois de l'ouest canadien et américain.

Dans différents voyages, Jos. Beuparlant fit partie de la "gang" de Jos. Montferand, et devait y faire belle figure. Il mourut le 6 mai 1878, âgé de 80 ans.

Son épouse, Julie Hubert, porta allègrement le poids de ses vieilles années jusqu'à sa mort, le 21 juillet 1890, dans la 85^{ème} année de son âge.

411. — Georges Angers, marchand et huissier.

Natif de S.-Ours, il était fils de Pierre Angers et de Marie Gaudet, et il avait épousé, à S.-Aimé le 21 juillet 1845, Elise Girouard, fille de Calixte Girouard et de Honora Bourgeois.

Calixte Girouard, natif de S.-Antoine, était venu s'établir au village de S.-Aimé vers 1840, et avait amené avec lui la mère de son épouse, Archange Littlefield, veuve de Pierre Bourgeois ; elle décédait à S.-Aimé le 4 septembre 1841, à l'âge de 77 ans.

Archange Littlefield, native des bords de la rivière Chambly, était fille de Pierre-Augustin Littlefield, cultivateur de Chambly, lequel avait été fait captif de guerre par les sauvages Abénaquis, dans la Nouvelle-Angleterre. Elle était la grand'mère paternelle de Lévi Bourgeois, la grand'mère maternelle du notaire Géléon Durocher et d'Olivier Durocher, et la bisaïeule du révérend Joseph Bourgeois, curé aux Etats-Unis.

On sait que notre rivière Yamaska servait de passage aux Abénaquis, qui allaient en guerre contre les colonies anglaises.

Le 6 avril 1842, Calixte Girouard s'était fait concéder par le seigneur l'emplacement no 432, où je me rappelle d'avoir vu les ruines de sa maison. Le 19 mars 1850, son gendre Georges Angers faisait l'acquisition du même emplacement.

Quelques années plus tard, Angers échangeait cette propriété pour celle du côté opposé sur la même rue, no 411. C'est à ce dernier endroit qu'il tint un magasin général jusqu'à vers l'année 1871, époque à laquelle il quitta notre village pour continuer son commerce à S.-Marcel. Calixte Girouard et son épouse Honora Bourgeois y suivirent leur gendre, et moururent tous deux à un âge très avancé. Presque, sinon toutes les filles de Georges Angers devinrent d'abord institutrices séculières, puis religieuses au couvent de la Présentation de Marie.

410. — Joseph Pepin père menuisier, Joseph Pepin fils menuisier et Edouard Pepin, petit-fils, aussi menuisier.

Joseph Pepin père avait épousé Marguerite Lavallée, et mourut à S.-Aimé le 7 février 1885, âgé de 76 ans. Joseph Pepin fils avait épousé, à S.-Aimé le 23 mai 1853, Cléopâtre Grenier, fille d'Antoine Grenier et de Joséphine Bouliard. Edouard Pepin et ses deux frères plus jeunes épousèrent les trois sœurs, niées de David Duval ; partis pour les Etats-Unis.

409. — Michel Lavallée, marchand,

Il venait de Sorel, et avait épousé Joséphine Dostaler, de Berthier ; prit possession de son emplacement le premier mai 1852, mais son nom apparaît dans les registres dès 1845 ; il mourut en 1882, âgé de 64 ans.

Ici naquirent : Eugénie, ancienne organiste de la paroisse, décédée aux Etats-Unis ; Aristide, ancien zouave pontifical ; Ovide, menuisier, qui avait épousé Alphonsine Lacroix, le 18 octobre 1876, et mourut aux Etats-Unis ; Georges, mort prêtre, et Edouard, religieux de S.-Croix.

Collège S.-Croix. — Sous la direction du Rév. Frère Donatien, assisté des frères Godefroi, Jean-Baptiste, Pierre, Gilbert et Antoine. Je me rappelle, quoique étant bien jeune, des frères Gabriel, professeur d'anglais, et Bruno, qui s'occupait de la ferme.

408. — Pierre Charrel d'Orvilliers, marchand ; natif de Maskinongé, et fils de François-Xavier Charrel d'Orvilliers et de Madeleine Bureau. Dès 1845, il était déjà commis chez Michel Lavallée, puis s'établit dans la suite comme marchand, tout voisin de son ancien patron. Le 13 mai 1850, il épousait en premières noces Julie-Agnès Lebrun, fille de Bonaventure Lebrun et de Marie Bédard ; en deuxième noces, le 26 septembre 1859, Zoé Gélinas, fille du notaire Pierre Gélinas et d'Aurélié Désilets ; et en troisième noces, le 27 mai 1882, Odile Godard, fille de Michel et de Marie Richard, sœur du curé Michel Go-

dard. Pierre d'Orvilliers mourut à Cambridge, Mass. et fut inhumé à S.-Aimé, le 28 novembre 1912, âgé de 85 ans.

Un de ses fils, Ulric d'Orvilliers, mourut accidentellement le 11 juillet 1887. Dans une partie de pêche avec un jeune Anglais, pensionnaire de demoiselle Eugénie Lavallée dans le but d'apprendre le français, il se noyait dans la rivière Yamaska, en haut du manoir seigneurial.

402. — Alexandre Hébert, parti pour les Etats-Unis.

Le bedeau Joseph Benoît occupa aussi cette maison. Fils d'Alexis Benoît et de Scolastique Forcier, Joseph Benoît avait épousé, le 4 juillet 1864, Philomène Phaneuf, fille de François Phaneuf, le vieux jockey. Après la mort de son unique fils, Joseph, décédé en 1880 à l'âge d'adolescence, Benoît quitta S.-Aimé pour les Etats-Unis.

407. — Jean Giguère, marchand.

La tuberculose pulmonaire fut le triste partage de toute cette famille. En 1876, madame Giguère, née Marie Lalancette, décédait à l'âge de 32 ans ; en 1878, le chef de la famille décédait à l'âge de 38 ans ; en 1880, un fils et une fille, à l'âge d'adolescence. Un autre fils, Aimé, parvint à l'âge de majorité, et partit à son tour ; puis enfin, un autre plus jeune.

Louis Lalancette aïeul, devenant héritier de cette famille éteinte, occupa la maison.

Louis Lalancette fut un des premiers colons du rang de S.-Yves ; épousa Mathilde Forcier ; fut le grand-père de M. Maurice Pélouquin, ancien député, du notaire Eugène Poirier et du notaire Adélarde Lalancette.

Il mourut en 1893, âgé de 77 ans.

Un petit-fils de Louis Lalancette occupe encore de nos jours le patrimoine ancestral, du rang de S.-Yves.

406. — Avant qu'Alphonse Labatte occupât l'immeuble 472, il occupait cette maison, démolie vers 1870.

Rebâtie, la maison fut occupée par Sophie Brouillard, native de S.-David, qui y vivait avec sa mère et sa sœur Mélina. Sophie décéda en 1897 ; elle tenait un magasin de bonbons.

La maison de Sophie Brouillard, à son tour, a fait place au superbe cottage construit par Jules Théberge.

405. — Joseph Baudreau, cultivateur. Sa terre était voisine, tenant au sud du domaine seigneurial ; laquelle est occupée par M. Denis Bélisle.

Jos. Baudreau fut le constructeur de l'église de S.-Louis-de-Bonsecours en 1875. Il alla mourir à Fall-River.

L'immeuble fut plus tard occupé par le notaire Joseph-Gédéon Larivière.

Natif de S.-Barnabé, le notaire Larivière avait fait ses études à S.-Marie-de-Monnoir. Admis à la pratique en 1900, il pratiqua à S.-Aimé jusqu'en 1914, quand il fut nommé shérif du district de Richelieu. Il mourut à Sorel le 17 mars 1923.

L'occupant actuel est M. Hector-Wilfrid Léveillé, notaire et maître de poste. Natif de S.-Pie-de-Guire, le notaire Léveillé a fait son cours classique à Nicolet, son cours universitaire à Québec, et a été admis à la pratique en 1914. Il a épousé, le 29 mai 1923, demoiselle Aldéa Pepin, fille du docteur Adrien Pepin et de Marie-Louise Bergeron.

404. — Joseph Desrosiers, dit le père Jos. Toiniche, vivait de ses rentes, avec sa vieille épouse, Rosalie Mondor. Il mourut le 27 mars 1882, âgé de 79 ans ; et son épouse lui survécut jusqu'au 21 septembre de la même année, âgée de 81 ans.

Plus tard, y demeura Joseph Landroche, gendre d'Edouard Boisselle

401. — Pierre Chénette, tailleur et chantre. Il était né à S.-Denis sur Richelieu, du mariage de Joseph Chénette et d'Agathe Girouard. Sa signature apparaît dans les registres le 3 janvier 1858. Il épousa en 1860 Adéline Déglise, fille du capitaine Jacques Déglise, laquelle décéda l'année suivante. Une année de mariage semble l'avoir rassasié de cet état, puisqu'il demeura dans le veuvage jusqu'à sa mort. Chénette était tailleur de son métier, mais il était surtout chantre, et il le fut pendant trente-huit ans. C'était au temps de l'ancienne coutume liturgique, quand le maître-chantre se tenait dans le sanctuaire, alternant avec les choristes de l'orgue.

Chénette savait bien par cœur, et depuis longtemps toutes les messes les plus usitées, qu'il dévidait sur un ton routinier et propre à lui. Comme il était très curieux, son regard se promenait aussi souvent sur l'assistance de la nef que sur son livre. Mais fallait-il sortir de "l'Ordinaire" pour chanter du "Propre", c'est là que notre maître-chantre faisait des prodiges d'improvisation et exécutait son morceau sans broncher, à tort et à travers, en a e i o u, gardant un œil dans son livre et jetant l'autre sur les assistants qui lui décernaient quelque sourire moqueur.

La voix de Chénette ne fut jamais harmonieuse. Avec les années, elle était devenue maussade et usée jusqu'à l'éreintement.

Que de fois, l'organiste Eugénie Lavallée, exerçant un morceau spécial à l'occasion d'une solennité, se plaignit avec raison de Chénette qui mettait le désarroi dans le chœur de chant.

M. le curé Godard, en 1898, jugeant que la voix de Chénette était loin de rehausser la solennité de l'office, se décida de mettre le chantre à sa retraite, et ce dernier en fut très vexé et offensé.

Chénette aimait la causette. Comme l'exercice de son métier ne le fatigua jamais, et que son chant du matin lui assura toujours du pain pour la journée, il employait nombre de ses loisirs à converser avec celui-ci ou celle-là. Mais les dires et les avancés de Pierre Chénette étaient exacts. Quand la mémoire faisait défaut, il recourait à ses notes écrites. Car Chénette était chroniqueur et généalogiste. Les faits intéressants, les baptêmes, mariages et sépultures, étaient soigneusement notés dans ses cahiers. Ayant accès facile et quotidien dans les registres d'état civil, déposés à la sacristie, il y puisa toujours abondamment et avec sagacité. Un mariage était-il enregistré, qu'il le notait dans son cahier, et en haut de la page, laissant le reste en blanc pour les baptêmes futurs.

Que sont devenues ces notes précieuses ? Elles auraient mérité d'être conservées.

Pierre Chénette mourut en 1902, âgé de 70 ans.

400. — Michel Danis, menuisier

Il éleva une assez nombreuse famille, presque toute décédée, ou disparue de la paroisse. Demeurent encore Edouard et Eugène, frères jumeaux.

Michel Danis fut le père de Stanislas, chantre et bedeau pendant 24 années, décédé en 1912, âgé de 60 ans.

Michel Danis, fils de Michel, menuisier, et de Joseph Bonenfant, avait épousé Justine Richard, fille de François Richard et de Marguerite Thibault, de Buffalo, E.-U. ; et mourut en 1898, âgé de 77 ans

Il était concessionnaire de son emplacement, depuis le 9 février 1846.

De toutes les personnes et de toutes les familles qui vivaient dans le haut du village, un demi-siècle passé, je ne reconnais plus que trois survivants, dans les personnes de MM. Edouard et Eugène Danis et Josaphat Lamoureux.

398. — Veuve Joseph Grenier, née Dorothée Labbé ; tenait un magasin presque général.

Elle mourut le 16 mars 1916, âgée de 80 ans.

Je ne lui connus que trois filles, lesquelles furent : Elide-Joséphine, veuve de Georges Delisle ; Rose-de-Lima, qui épousa le 3 février 1885, Joseph Baudreau, fils de Joseph Baudreau et de Louise Dufault, réside aux Etats-Unis ; et Julia, qui épousa le 17 novembre 1886, Jacques Delisle, fils de F.-X. Delisle et de Marie Lavallée, réside aux Etats-Unis.

399. — Ancienne résidence de Hereule Bibaud. Comme elle était ordinairement à louer, d'aucuns l'habitèrent successivement.

397. — Veuve Forcier, née Louise Lamoureux, fille d'Abraham Lamoureux et de Julie Roy ; avait épousé le 11 février 1861, Anselme Forcier, fils de Joseph Forcier et de Marie St-Pierre.

395. partie — Dame Grosleau, née Tharsile Laliberté ; native de S.-David ; épousa plus d'un mari.

Etant déjà veuve de Joseph St-Germain, elle épousa, le 17 octobre 1882, Jacques Paquin (veuf d'Emilie Morrissette) ; épousa, le 21 juillet 1884, Michel Chauvin (veuf d'Esther Cartier) ; épousa, le 10 novembre 1885, Bellarmin Grosleau (veuf d'Elmire Cardin) ; ces trois derniers mariages furent célébrés à S.-Aimé, et bénits par M. Godard.

Elle décéda, en état de veuvage, à S.-Aimé le 21 novembre 1891, âgée de 66 ans.

395. — Edouard Roch, sculpteur ; fils d'Antonie Roch et de Scolastique Lapalice, de S.-André-Avellin ; marié en premières noces à Philomène Crevier, de S.-François, en secondes noces à Rosalie Dupuis ; mourut en 1906, à l'âge de 63 ans.

Il avait fait son apprentissage dans la boutique de mon père. Toutes les sculptures qui décorent les églises de Contrecoeur, S.-David, S.-Thomas de Pierreville, S.-Simon, S.-Paul d'Abbotsford, S.-Théodore et S.-Germain de Grantham, ont été burinées par son ciseau.

394. — Narcisse Danis, bûcheron et défricheur.

Frère de Michel, il avait épousé, le 23 septembre 1851, Marie Richard, fille de François et de Marguerite Thibault ; concessionnaire de son emplacement le 17 novembre 1852 ; parti, avec sa famille pour les Etats-Unis, depuis nombre d'années.

393. — Maison fermée, puis réparée et habitée par Jean-Baptiste Danis, menuisier, fils de Michel.

392. — Joseph Danis, frère de Narcisse et de Michel, et époux de Marguerite Laplante, occupait cet emplacement depuis 1846.

Je ne lui connus que deux filles : Clarisse, qui mourut célibataire en 1898, âgée de 65 ans, et Philomène, quatrième épouse d'Antoine Cartier.

390. — Joseph Lamoureux, menuisier.

Il avait épousé Rose de Lima Gendron ; mourut le 8 avril 1913, âgé de 69 ans.

Son fils, Josaphat Lamoureux, aussi menuisier, un des rares survivants du dernier demi-siècle, occupe encore le foyer paternel. Il a épousé le 8 janvier 1909, Elisabeth Proulx, fille de Basile Proulx et de Jessé Parenteau.

388. — Jean Marois, charretier. Il avait épousé Elisabeth Précourt ; était le frère de dame Jacques Delisle. Je ne lui connus point de famille ; il mourut en 1874, âgé de 55 ans ; et son épouse était décédée le 9 février 1871, âgée de 40 ans.

386. — Hangar des habitants.

Pierre Pelletier, Jean Godin, Olivier Forcier, Marcel Cournoyer et Joseph Bibaud, grands cultivateurs d'avoine du rang de S.-Thomas, avaient construit cet entrepôt, à proximité de l'abord des chalands.

385. — Delphis Lemoy, cordonnier. Il marchait en clochant ; mais il avait été autrefois tellement boiteux qu'il pouvait à peine se mouvoir à l'aide de deux béquilles. Un jour, il fut miraculeusement guéri par l'intercession de S.-Anne, dans la chapelle du couvent dédiée à cette sainte ; et il y laissa ses béquilles en ex-voto. On put voir et contempler pendant plusieurs années ces deux béquilles, accrochées au mur, derrière la statue de Notre-Dame-de-Pitié, dans l'ancienne chapelle du couvent. La reconstruction de la chapelle fit disparaître, pendant un certain temps, ce trophée, qui heureusement occupa de nouveau sa place d'honneur.

Delphis Lemoy avait marié en 1868 Marie Niquette. Parti pour les Etats-Unis.

384. — Basile Lavallée, menuisier, natif de Sorel, arrivé à S.-Aimé en 1842. et y est décédé en 1866, âgé de 60 ans.

De son mariage avec Marguerite Lebrun, décédée en 1862 à l'âge de 49 ans il eut quatre enfants : Basile, aussi menuisier, qui épousa Louise Roy et hérita de la maison paternelle ; père de Sœur S.-Alphonse, de la Congrégation de S.-Marthe, parti pour les Etats-Unis ; Joseph (Tiptet), marchand à S.-Marcel, à S.-François-du-Lac, puis à S.-Aimé ; chantre à ses heures ; épousa Philomène Dupuis à S.-Thomas-de-Pierrefille ; père du frère Siméon, décédé à la Trappe d'Oka ; mourut à Montréal en 1918, âgé de 71 ans ; Joséphine, dite Sœur S.-Joseph, de la Congrégation de S.-Marthe, à S.-Hyacinthe ; Elisabeth, partie depuis longtemps pour les Etats-Unis.

383. — Antoine Pepin, bûcheron et ancien voyageur ; avait épousé Julie Pétrin ; décédé le 22 février 1892, à l'âge de 84 ans.

382. — Louis Lemieux, serviteur des seigneurs Massue.

387. — Prisque Robidoux. Il mourut le 28 octobre 1875, à l'âge de 51 ans. Sa veuve Emilie Aucoin lui fit de belles funérailles, et inhuma son défunt mari dans le caveau de l'église. La veille des funérailles, la veuve éplorée affronta le trouble de faire boucherie, prétendant n'être pas à bout de provisions, pour recevoir les parents et amis, invités aux funérailles.

On sait quels troubles et brouhaha occasionnent, dans une famille, l'abattage et la salaison du cochon gras, quand l'exposition d'un corps " sur les planches " recommande un paisible respect.

On rapportait ce fait encore plusieurs années après qu'il fut passé. La veuve Robidoux ne fit que quatre mois de veuvage. Le 24 février suivant, elle convola en secondes noces avec Joseph Nadeau, veuf d'Angèle Bernier.

380. — Joseph (dit Jozon) Roy.

Natif de Contreccœur, avait épousé Louise Dussault ; vivait de ses rentes, quand je le connus ; assistait quotidiennement à la messe et était le beau-père de Basile Lavallée.

Il décéda le 25 avril 1885, à l'âge de 79 ans.

379. — Louis (dit Blanc) Desrosiers, rentier. Je ne lui connus pas d'enfants, de son mariage avec Marie Lambert. Il mourut le 9 janvier 1878, âgé de 78 ans.

377. — Julie Chamberland ; native de S.-David, fille de Joseph Chamberland et de Marie Bernier.

Julie Chamberland, célibataire, petite de taille, était couturière, tisserande de catalognes, fabricante de fleurs artificielles ; et le bois du seigneur, tout voisin, lui fournissait l'avantage de cueillir toute espèce de plantes et racines mé-

decinales. Avec la permission de M. Massue, elle sillonnait ce même bois en tous sens, et y amassait tout fagot de bois, nécessaire à son utilité.

Elle était concessionnaire de cet emplacement depuis le 4 juillet 1844 ; mourut le 22 janvier 1882, âgée de 70 ans.

Le village finissait ici.

Après un demi-siècle, j'ai heureusement rencontré quelques figures survivantes et toutes sur le déclin de la vie. J'en ai retrouvé encore moins, qui, ayant hérité du foyer paternel, semblent s'y attacher et veulent couler leur vieillesse, dans la maison de leur enfance.

Sont faciles à énumérer ces rares survivants, dans les personnes de MM. Joseph et Louis Archambault, et leur sœur demoiselle Célanire, Irénée Vigant, Aimé Bibeau, Delphis Lebrun, Delphis Laplante, Louis Lefils, Edouard et Eugène Danis, Joseph Lamoureux et Joseph Lenoir-St-Germain.

C'est ainsi que tout passe dans la vie (1928).



M. G. MARCHESSEAU, 7ème CURÉ



M. G. MARCHESSEAU

" M. l'abbé Godefroi Marchesseau, curé de S.-Rosalie depuis 1858, arrivait à S.-Aimé dans les premiers jours d'octobre 1872

Né à S.-Antoine le 18 janvier 1811, du mariage de Christophe Marchesseau et de Marie-Anne Garand, il avait fait ses études à S.-Hyacinthe, et reçu l'ordination sacerdotale à Montréal, le 20 septembre 1834. Après deux années de vicariat à S.-Denis, on lui confia les fonctions de procureur au séminaire de S.-Hyacinthe, lesquelles fonctions il remplit de 1836 à 1842. Nommé à la cure de S.-Rosalie, il y resta six années, après lesquelles, il fut rappelé de nouveau à la procure du séminaire de S.-Hyacinthe. C'était à l'époque où l'on agitait la question d'élever une construction plus vaste que le vieux collège. On le sent, il fallait pour cette besogne un homme d'activité, de jugement, d'affaires et de chiffres.

Pendant cinq années, de 1848 à 1853, M. Marchesseau se dépensa à la construction du collège, lequel, par son aspect extérieur, "reste un des plus imposants monuments du pays."

Le nom de M. Marchesseau est demeuré sur la liste des bienfaiteurs du séminaire de S.-Hyacinthe, ayant le titre de bienfaiteur-fondateur.

En 1853, le vieux collège avait l'honneur de devenir le palais épiscopal du premier évêque de S.-Hyacinthe, Mgr Jean-Charles Prince ; et M. Marchesseau jusqu'en 1858, y remplit la charge de procureur.

À l'automne de 1858, M. Marchesseau fut nommé une seconde fois curé de S.-Rosalie, et desservit cette paroisse l'espace de quatorze années jusqu'à 1872, date de sa nomination à la cure de S.-Aimé.

Arrivé ici, Monsieur Marchesseau eut tout un travail à faire, pour se mettre au courant des affaires de sa nouvelle cure ; et ce n'est que six mois après, savoir le 6 avril 1873, sur les données incomplètes fournies par son prédécesseur, il put faire une audition telle quelle des comptes, pour les années 1869, 1870, 1871 et 1872.

Au cours de 1869, M. Dumontier avait emprunté des Sœurs de la Présentation \$1300 pour les remettre à G.-A. Massue.

Au 31 décembre 1869, la fabrique devait \$1100 au sieur Massue, \$1300 aux Sœurs de la Présentation, \$1400 à F.-X. Côté, de Lévis, plus \$100 à divers autres.

En 1870, Monsieur Dumontier avait emprunté de la fabrique de S.-Antoine \$400., qu'il remit au sieur Massue, sans abaisser la dette d'un sou. En 1871, il avait réduit la dette de cent piastres, dues à diverses personnes.

Au 31 décembre 1872, la dette se montait encore à \$3,800, quand il y avait en caisse un actif de \$278.23." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Ces comptes furent clos et arrêtés le 6 avril 1873, aux conditions suivantes :

1° Que M. Jos.-Zéphirin Dumontier, ex-curé de S.-Aimé... a tenu les comptes et administré les biens de la fabrique pour les marguilliers, qui n'ont jamais touché aucuns deniers de la fabrique..., et que lesdits états de comptes ont été fournis par ledit M. Dumontier tels qu'entrés au cahier des délibérations ;

2° Que lesdits comptes ont été produits par ledit M. Dumontier, sur la foi, sans être généralement et suffisamment appuyés sur des pièces justificatives, tels que reçus, livre des recettes et dépenses avec ordre de dates ; ledit M. Dumontier alléguant les avoir perdus, il est impossible de vérifier exactement lesdits états de comptes ; et que cependant, certains items desdits comptes présentent à des doutes raisonnables sur leur exactitude ;

3° Que les deux dettes passives de ladite fabrique, à savoir la somme de \$1300 empruntées des Sœurs de la Présentation, de S.-Hyacinthe, et celle de \$700 dues à G.-A. Massue, comme balance d'une plus forte somme de \$2000, empruntée par ladite fabrique, formant en tout \$2000, cours actuel, laquelle dette ayant été faite, sous le prétexte de venir en aide aux syndics de l'entreprise, pour réparation du portail de l'église de cette paroisse, et que, dans la réalité, ladite fabrique n'aurait fourni et donné aux syndics pour solder le montant de l'entreprise desdites réparations, et pour couvrir certaines pertes, et payer certaines augmentations que la somme de £97, 11 9, laissant une balance non appropriée à l'objet de l'emprunt, et restée sans application entre les mains dudit M. Dumontier, laquelle, avec les intérêts se monte à la somme de \$2131.88, cours actuel ; pourquoi, ledit M. Dumontier s'est reconnu redevable et endetté envers ladite fabrique, et lui a consenti une obligation hypothécaire, dès le 14 mars dernier, devant P. Gélinas, qui a gardé minute sous no 5202... ladite somme payable à demande avec intérêt à 6%.

Que, tout considéré, l'assemblée en connaissance de cause, a unanimement accepté ladite obligation pour tout reliquat, que ledit M. Dumontier peut devoir à ladite fabrique, et lui abandonne tout surplus qu'il pourrait devoir en considération des comptes qu'il a tenus et des troubles et soucis, que lui a causés l'administration des biens et affaires de ladite fabrique, pendant qu'il a été curé de cette paroisse.

Ont signé avec M. Marchesseau, J.-H. Lapalisse, G.-A. Massue et Pierre D'Orvilliers.

" Un demi-siècle après, on sent encore quel malaise régnait dans cette assemblée, passant l'éponge sur un gâchis qui donnait des hauts-le-cœur depuis quelque temps. Un curé veut-il jouir de la confiance de ses paroissiens, qu'il reste dans sa sphère, que sa conduite soit digne et régulière, qu'il administre les biens de la fabrique avec économie, se contentant du nécessaire, et proportionnant ses dépenses à ses recettes ; puis qu'il tienne ponctuellement et scrupuleusement les comptes. On lui pardonnera plus aisément un écart moral qu'un détournement de fonds ; ceci touche les gens à une partie fort sensible. Qu'il s'adonne à l'intempérance, ou qu'il se compromette dans des relations louches, c'est son affaire, dira-t-on ; mais qu'il ne touche point la bourse des habitants. On a oublié les dons de M. Lecours, mais non les dépenses excessives de M. Dumontier." (Abbé St-Pierre).

Malgré ses capacités, M. Marchesseau, à son arrivée à S.-Aimé, ne voulut point se charger de la tenue des comptes de la fabrique, laquelle dut être confiée au notaire Gélinas, moyennant \$80. par année.

Les finances de la fabrique, confiées au notaire Gélinas, étaient placées en bonne main. Ce citoyen, par ses capacités et son intégrité, jouissait à juste titre de l'estime et de la confiance de tous.

Rémunéré d'honoraires très minimes, le notaire Gélinas, pendant plusieurs années, fut le dépositaire des deniers de la fabrique, dont il rendit toujours compte avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pourtant, M. Marchesseau ne le cédait en rien à M. Gélinas, sous le rapport de la probité et de l'administration des finances.

Mais, quelques paroissiens, justement froissés de la dilapidation des fonds de la paroisse par le curé précédent, avaient poussé leurs murmures jusqu'à émettre un manque de confiance et d'habileté chez les curés en général.

M. Marchesseau se montra sensible à ces murmures. Sa délicatesse et son humilité l'engagèrent à ne pas s'avancer ni s'imposer, quand ses hautes qualités d'administration avaient été brillamment reconnues, dans la construction de l'évêché et du séminaire de S.-Hyacinthe.

"Pour s'acquitter auprès des Sœurs de la Présentation, la fabrique emprunta \$1200 de l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe, au cours de 1873. Au premier janvier 1874, elle devait \$3700 moins les \$2131 88, qui lui étaient dues par M. Dumontier. Ce dernier paya un acompte de \$331.88 en 1874 ; et la fabrique fut en état de s'acquitter auprès de M. Massue.

Dans le cours de 1875, la fabrique remboursa ce qu'elle devait à celle de S.-Antoine ; et au 31 décembre, sa dette ne se montait plus qu'à \$2600 ; ayant à l'actif une réclamation de \$1800 contre M. Dumontier.

La recette des bancs pour l'année 1875 produisit plus de \$800.

M. Dumontier, payant un deuxième acompte de \$880 en 1876, F.-X. Côté fut remboursé ; et au 31 janvier 1877, ne restait plus en souffrance que les \$1200 dues à l'Hôtel-Dieu ; et on pouvait compter sur \$988.50 encore dues par M. Dumontier.

Le 10 juin 1877, Mgr L.-Z. Moreau, quatrième évêque de S.-Hyacinthe, en visite pastorale à S.-Aimé, rédigeait l'ordonnance suivante :

"Nous approuvons la résolution de la fabrique du 6 avril 1873, relativement aux comptes tenus par le révérend monsieur Dumontier, depuis le premier avril 1868 jusqu'au premier octobre 1872 et à la réclamation qu'elle a exigée de ce monsieur."

Après avoir alloué les comptes, Sa Grandeur ajoute : "Nous voulons que, pour une plus parfaite régularité des comptes, le tenant-compte ouvre un nouveau journal de recettes et de dépenses, où soient entrées non-seulement les recettes et dépenses de sa gestion, mais aussi les recettes et dépenses de monsieur le curé, de manière que l'on ait à ne recourir plus tard qu'à ce seul livre, qui demeurera aux archives comme pièces justificatives."

Où trouver ce livre ? Que de choses disparues à S.-Aimé !

En 1876, la fabrique avait emprunté \$500 d'Antoine Proulx, qui fut remboursé en 1877 ; et les Sœurs Crises de S.-Hyacinthe reçurent un acompte de \$300, suivi de près d'un autre du même montant.

Restaient dues, au 1^{er} janvier 1878, \$600 que M. Marchesseau déclara avoir été payées avant le 23 juin, date de la reddition des comptes. A quelle date ? Nous ne saurions le dire, puisque nous n'avons plus le journal des recettes et dépenses.

La reddition des comptes, faite le 21 juillet 1879, semble indiquer que la fabrique aurait acquitté une dette de \$600 en déboursant seulement \$441. A cette date, M. Dumontier devait encore un capital de \$1028 plus quatorze mois d'intérêt.

Puis, M. Dumontier parvint à se libérer de sa dette, en remboursant \$336.64 en 1879, \$536.14 en 1880, et \$157.25 en 1880 (1).

Le 11 juin 1880, après avoir alloué les comptes, Mgr Moreau écrivait dans son ordonnance de visite : " Nous constatons avec bonheur que les administrateurs des deniers de la fabrique sont très fidèles à faire entrer ce qui est dû à la fabrique, tant en banes qu'en casuel. Aussi en résulte-t-il le précieux avantage que la fabrique pourra aisément rencontrer les engagements qu'elle a contractés, pour les travaux de réparation et d'ornementation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. "

* * *

" Comme elle est longue et chargée la liste des personnes qui moururent par accidents, par noyade ou par syncope.

Le 19 décembre 1872, sépulture de Joséphine Robidoux, veuve d'Augustin Willing, instituteur, morte subitement et accidentellement à l'âge de 86 ans.

Le 16 février 1873, sépulture de Louise Domina, fille de Joseph Bazinet, marchand, morte de brûlures, à 3 ans.

Le 18 février 1873, sépulture de Michel Brouillard, capitaine de milice, décédé subitement, âgé de 84 ans.

Le 26 mai 1873, sépulture de Dorothée Trudeau, veuve de Joseph Bélisle, décédée subitement, âgée de 67 ans.

Le 16 août 1873, sépulture de Sophie Saintonge, veuve de Régis Parenteau, décédée subitement.

Le 16 avril 1875, sépulture d'Antoine Hébert, fils de Jean Hébert, noyé, âgé de 5 ans.

Le 11 juillet, inhumation de Jean-Delphis, fils de Joseph Giguère, noyé le 8, âgé de 7 ans.

Le 20 janvier 1877, sépulture de Joseph Bonin, époux de Mathilde Brousseau, décédé subitement à 62 ans.

Le 28 juillet 1877, sépulture de Marie Soucisse, veuve de François Nadeau, décédée subitement à 75 ans.

Le 20 décembre 1878, inhumation d'Olivier Beauparlant, fils d'Ohvier, noyé à 18 ans.

La mort subite en fauche donc de tout âge. Qui sait si elle ne nous terrassera point ?

Après un demi-siècle, nous venons déposer une couronne sur la fosse d'Aristide Lavallée, fils de Michel Lavallée marchand et de Joséphine Dostaler, ancien zouave pontifical, décédé aux Etats-Unis, le 18 novembre 1872, à l'âge de 23 ans. Saluons profondément ce cœur magnanime, ce brave et noble garçon.

Le 5 juin 1873, M. le vicaire Israël Courtemanche présidait aux funérailles de Joseph Terrien, veuf de Marie Bonin, décédé à l'âge d'environ cent ans.

Relisons les registres et nous constaterons avec étonnement comme la mort s'attaque aux jeunes. Bien rares sont ceux à qui elle permet d'arriver à la vieillesse.

Pour semer une terreur salutaire en cette paroisse, la Providence envoya, au cours de l'hiver 1874 et 1875, une épidémie de petite vérole, qui fit de nombreuses victimes ; et non seulement chez les enfants, puisqu'un homme de trente-deux ans en mourut. Quarante-neuf victimes succombèrent au fléau.

Au temps du choléra de 1832, pas un habitant de S.-Jean-Baptiste de Rouville n'osa se marier, tant on était affolé.

(1) Compte-rendu du 14 juillet 1881, sous le curé Godard.

Les habitants de S.-Aimé eurent moins peur de la picote de 1875, puisqu'il se fit ici quatre mariages le 9 janvier, et cinq le 8 février.

Le 3 juin 1875, M. Marchesseau eut la douleur de voir s'éteindre dans son presbytère sa nièce Marie-Arzélie Picard, fille de Flavien Picard et d'Adélaïde Marchesseau, à l'âge de 28 ans. De nombreuses signatures, apposées au bas de l'acte de sépulture, attestent que M. le curé reçut beaucoup de sympathie dans le deuil qui le frappait.

Ce chagrin fut bientôt suivi d'un autre. Le 10 juillet, sur les dix heures et demie du soir, Gaspard-Aimé Massue, âgé de 62 ans, seigneur du lieu, mourut subitement. C'était un homme non moins recommandable que considérable, et un homme d'œuvres. Si feu son père, Aimé Massue, avait autrefois donné le terrain de l'église, Gaspard avait donné le terrain du couvent, la terre du collège, et des sommes d'argent assez considérables, pour favoriser l'instruction de la jeunesse de cette paroisse. Il fut un bienfaiteur de la paroisse.

" Il méritait considération. On lui fit des funérailles pompeuses. Y assistèrent plusieurs prêtres et des laïques de marque, entre autres A.-D. Decelles, Michel Mathieu, etc. M. Marchesseau officia au service funèbre de son noble et digne paroissien, dont la dépouille mortelle fut déposée dans le caveau de l'église, sous le banc seigneurial. " (Abbé St-Pierre).

* * *

L'ancien et premier cimetière, contigu à l'église et au terrain du couvent, était assez restreint en étendue. Depuis surtout que M. Dumontier en avait cédé une partie au couvent, son peu d'espace apportait une gêne et un embarras pour la population toujours croissante.

Dans la deuxième année de la cure de M. Marchesseau, les fabriciens, sur les conseils de leur curé, trouvèrent le moyen de renouveler leur cimetière, tout en le gardant au même endroit. Il fut décidé de le recouvrir de trois pieds de terre, dans toute l'étendue. Chaque paroissien s'engagea à en charroyer vingt voyages, et tous s'acquittèrent généreusement de ce devoir. Les moins fortunés ou ceux qui n'avaient ni cheval ni voiture, y contribuèrent aussi, en fournissant leur travail dans le nivellement. Le seigneur Massue avait cordialement permis de prendre sur l'île au sable toute la terre requise à cette fin. L'épidémie de picote, qui devait sévir l'année suivante et devait faire tant de victimes, justifia l'opportunité et la réalisation de l'entreprise.

En 1875, un troisième démembrement de paroisse s'opérait par l'érection de la paroisse de S.-Louis de Bonsecours. Il était devenu opportun. Certains cultivateurs, du haut de la rivière, et du rang de Prescott avaient à parcourir une distance de près de trois lieues pour assister à la messe. En plus, la perspective d'une répartition dans le but de restaurer l'église de S.-Aimé, les engagea de se construire une église à proximité. Le 20 avril 1875, la paroisse de S.-Louis de Bonsecours était érigée civilement par proclamation royale. La nouvelle paroisse comprenait la moitié du fief Bourchemin, et la majeure partie de Bourgmarie-Ouest ; bornée au nord par S.-Aimé, à l'ouest par S.-Ours, au sud par S.-Judes, et à l'est par S.-Hugues et S.-Marcel (2).

(2) Au commencement de l'an 1876, sur le haut de l'hiver, avait eu lieu la cérémonie de la bénédiction de l'église et du cimetière de S.-Louis de Bonsecours, présidée par Mgr l'évêque Moreau, accompagné d'un grand nombre de prêtres. Pour la circonstance, les élèves du collège de S.-Aimé avaient préparé longtemps à l'avance la messe dite " Bordelaise ". Odilon Dufresne s'était chargé de transporter en voiture les soixante-quinze élèves, qui firent les frais de la musique et servirent au chœur. M. Laroche, jeune prêtre, faisait l'office de maître des cérémonies. Je remplissais la fonction d'acolyte. — L'auteur.

L'abbé Magloire Quémeneur-Laflamme en fut le premier curé.

“ Le 28 mai 1880, avait lieu la sépulture de Louis Girard, père de trois prêtres, trépassé à 67 ans ; son épouse Marie-Anne-Emérence Coderre le suivant de près dans la tombe, savoir le 7 janvier 1881. Elle n'était âgée que de 64 ans. Son parent, M. Missel Archambault, curé de S.-Hugues, chanta le service.

Après avoir eu pour vicaire l'abbé I. Courtemanche jusqu'au 6 avril 1874, M. Marchesseau eut pour l'aider l'abbé Magloire Laflamme du 28 avril au 20 août (3) ; puis de cette dernière date, l'abbé Delphis Meunier jusqu'au 2 décembre 1875 ; l'abbé Olivier Leduc jusqu'au 14 août 1878 ; l'abbé Zéphirin Vincent jusqu'au 18 janvier 1879 ; l'abbé Edouard Blanchard jusqu'au 25 septembre 1880 ; sans mentionner les abbés Charles Cormier, P.-Saul Gendron et Auguste Boutier, qui firent de courtes apparitions dans ces lieux.

M. Marchesseau vieillissant et s'affaiblissant, Mgr Moreau lui donna un prêtre plus jeune pour desservir la cure, dans la personne de l'abbé Théodule Boivin, ancien directeur des élèves au séminaire de S.-Hyacinthe, et à qui fut adjoind l'abbé Antoine Foisy comme auxiliaire, le 18 février 1881.

Le vénérable curé Marchesseau s'éteignit le 4 avril 1881, et ses funérailles eurent lieu le 8, présidées par Mgr Moreau, escorté d'environ quarante prêtres parmi lesquels on remarqua Mgr I.-S. Raymond, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, MM. F.-X. Jeannotte, supérieur du collège de S.-Marie-de-Monnoir, Louis-Missel Archambault, Joseph Beauregard, Antoine O'Donnell, Michaël McAuley, Chs-Alfred Desnoyers, etc.

Son corps fut déposé sous les voûtes du sanctuaire de l'église, auprès de celui de l'abbé J.-B.-Esdras Lamothe, gisant là depuis trente-sept ans. Par malheur, ces deux corps furent dérangés dans leur sommeil, et par la restauration commencée de l'église, et par un incendie qui nécessita une reconstruction de cette église.

Le corps de l'homme devient un cadavre, chair donnée aux vers, puis une poussière connue de Dieu seul “ caro data vermibus, ca da ver ” (Abbé St-Pierre).

La piété du bon curé Marchesseau était édifiante. Ses instructions courtes et pratiques étaient toujours empreintes d'humilité. Tout événement fâcheux ou heureux était mis à profit pour en tirer des conclusions utiles à tous, sans s'excepter lui-même.

Dès les premiers jours de son arrivée jusqu'à son décès, M. Marchesseau donna une preuve constante de sa sollicitude envers ses paroissiens. Tous les soirs, au son de l'angelus, les villageois étaient invités de se réunir à l'église ou à la sacristie pour réciter la prière, à laquelle présidait toujours le vieux pasteur. La majeure partie des fidèles du village se faisaient un devoir d'assister quotidiennement à cet exercice de piété, auquel ils étaient toujours sûrs de trouver leur curé, donnant l'exemple.

Dès 1873, les fabriciens de S.-Aimé avaient commencé à agiter la question de réparer leur église, à l'intérieur et à l'extérieur. Depuis son érection, plus de

(3) Le chanoine Jos.-Magloire Quémeneur-Laflamme est né à S.-Denis, le 18 décembre 1848. Il était le fils de J.-B. Q.-Laflamme et de M.-Anne Vigeant, fit son cours classique à S.-Hyacinthe, et ordonné le 27 octobre 1872. Après avoir fondé S.-Louis-de-Bonsecours, il fut curé à S.-Ephrem d'Upton de 1877 à 1885 ; à Fall-River de 1885 à 1888 ; à S.-Hilaire de 1894 à 1900 ; à Farnham de 1900 à 1915, époque où il prit sa retraite ; décédé à l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe le 19 février 1926. Très fréquemment on vit la digne et respectable figure de M. Laflamme rendre visite à nos curés et à sa sœur dame Isidore Bousquet.

trente années écoulées, moins la réparation du portail, le temple n'avait subi aucune autre modification ; et était demeuré avec son ornementation des plus sobres.

A cette époque et pendant le quart de siècle qui suivit, la paroisse de S.-Aimé avait atteint l'apogée d'une prospérité matérielle qu'elle n'avait pas connue auparavant, et qu'elle n'a pas revue depuis. Par le nombre de sa population, la fertilité de ses terres et le développement de ses industries, la paroisse de S.-Aimé était devenue l'une des plus importantes du diocèse.

L'occasion était propice d'avoir un temple plus digne et convenable. On en vint à cette décision.

Victor Bourgeau, architecte de Montréal, fut chargé de faire une inspection de tout l'édifice et de faire rapport.

Ce rapport attestait, que la solidité de la construction était suffisante, et qu'elle pouvait en toute sécurité recevoir une ornementation ; le même architecte en prépara les plans.

Au mois de février 1876, les plans, dont la préparation avait coûté \$120, furent acceptés.

Il s'agissait d'une entreprise considérable, dont la réalisation exigeait une répartition. François St-Amand, Pierre Pelletier, Gilbert Mathieu et Joseph Desrosiers furent nommés syndics de la répartition et chargés de l'exécution des travaux.

Le 3 mars 1876, pardevant le notaire Gélinas, la fabrique accordait aux entrepreneurs Moïse Berthiaume et Damien Chartier, de S.-Aimé, le contrat pour l'exécution de l'entreprise ; et nommait Eli; Giard, entrepreneur de S.-Simon, intendant et expert des ouvrages, avec les honoraires de \$300.

Le notaire Gélinas fut aussi nommé secrétaire-trésorier de la répartition, laquelle devait rapporter \$1301.36 pendant l'espace de huit années, soit \$10410.88 ; la fabrique devant solder la différence jusqu'au parfait paiement de la somme d'environ vingt mille dollars, coût total de l'entreprise.

L'ouvrage le plus considérable de l'extérieur consista dans le remplacement de l'ancienne couverture en bardeau, par le fer blanc. Mais tout l'intérieur fut remis à neuf, tout en gardant le fond de la boiserie. L'ancien style architectural, quoique pur, fit place à une menuiserie et boiserie plus modernes, parsemées de sculptures.

Pour couronner le tout, une peinture, choisie avec goût et de nuances artistement discernées, fit, de l'église de S.-Aimé, l'une des plus belles du diocèse. Nous entendîmes plus d'une fois des personnes, bien autorisées et qualifiées, se prononcer en ce sens, quoique pourtant (rien n'échappe à la critique) la couleur verte y fût un peu trop dominante.

Sous M. Marchesseau, les salaires des fonctionnaires paroissiaux furent révisés. Le salaire de l'organiste, Eugénie Lavallée, fut porté à \$60 par année ; celui du bedeau, Joseph Benoît, à \$125 ; celui d'Alexis Milette, chantre à l'orgue, à \$10 ; celui du notaire Gélinas, comme comptable de la fabrique et trésorier de la répartition, à \$80 par année.

Les incendies d'église ne cessèrent de ravager notre province. En vertu des stipulations arrêtées par l'assurance des fabriques, la paroisse de S.-Aimé paya les sommes suivantes, pour sa quote-part dans l'incendie des églises de l'Isle Bizard en 1872, \$17.50 ; S.-Sébastien en 1872, \$17.50 ; Roxton en 1878, \$32.22 ; S.-Monique en 1879, \$17.40 ; S.-Janvier, Longue-Pointe, S.-Sophie et Chambly en 1880, \$55.89 ; S.-Charles, en 1881, \$55.70 ; et Pointe-Claire en 1881, \$80.

Recensement. — Le recensement de 1880 éleva la paroisse de S.-Aimé, à raison du chiffre de sa population et de l'étendue de son territoire, au rang des plus distinguées de la province. Donnons-en un résumé :

La paroisse comprenait alors 319 habitations, 405 familles et 2254 habitants, tous catholiques ; dont 790 adultes et 1444 enfants. 2238 nés en Canada et 16 nés aux Etats-Unis.

Les terres de la paroisse étaient exploitées par 234 occupants, dont 202 propriétaires, 28 fermiers et 4 locataires ; de ces 234 occupants, 27 avaient moins de 10 acres, 32 avaient moins de 50 acres, 120 avaient moins de 100 acres, 52 avaient moins de 200 acres, et 3 avaient plus de 200 acres.

L'étendue des terres exploitées se divisait comme suit : 12600 acres en grains et foin ; 9300 acres en abattis ; 3200 acres en pâturage et 91 en jardin.

Nos cultivateurs ensemençaient 450 acres de blé, et en récoltaient 4100 boisseaux ; ils ensemençaient 1740 acres d'avoine, et en récoltaient 82000 boisseaux (4) ; ils ensemençaient 60 acres de seigle et ils en récoltaient 550 boisseaux (5) ; en outre ils récoltaient 4000 boisseaux de pois (6) ; 5900 boisseaux de sarrazin (7) ; 2100 boisseaux de maïs ; 12800 boisseaux de patates ; 600 boisseaux de navets ; 367 boisseaux de mil et trèfle (8) ; enfin ils cultivaient 2500 acres de foin, et en récoltaient 3000 tonnes.

(4) Cette récolte d'avoine dépassait du double celle de toutes les autres paroisses réunies du comté Richelieu.

(5) Le rendement de ces trois céréales, blé, avoine et seigle était le plus fort du comté.

(6) Ce rendement des pois était quadruplé par S.-Ours.

(7) Cette récolte de sarrazin était doublée par S.-Robert.

(8) Le plus fort rendement du comté.

GASPARD-AIMÉ MASSUE



GASPARD-A. MASSUE

Le lundi, 12 juillet 1875, le mémorial nécrologique de la "Minerve" annonçait la nouvelle suivante:

Nous avons le profond regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de Gaspard-Aimé Massue Ecr. seigneur de S.-Aimé, arrivée soudainement en son manoir à S.-Aimé, le 10 juillet courant, à l'âge de 63 ans.

Quoiqu'étranger à Montréal, le nom de M. Massue est trop bien connu pour que nous ne nous associons pas aux regrets de sa famille.

La perte de cet homme de bien sera vivement sentie par ses nombreux amis et par le public, qui applaudissait aux bonnes œuvres de M. Massue.

Type achevé du gentilhomme, savant autant que modeste, délicat, esprit vif et éclairé, mais ennemi du faste, quoiqu'il portât beaucoup d'intérêt à la chose publique, M. Massue refusa toujours les honneurs parlementaires, que le comté de Richelieu et la divi-

sion de Sorel lui offrirent à maintes reprises.

La paroisse de S.-Aimé lui doit une église, un couvent et un collège, institutions qu'il dota convenablement à leur fondation.

Les funérailles de ce citoyen distingué auront lieu à S.-Aimé, jeudi le 15 courant à 9 heures.

Nous croyons qu'on lira avec intérêt ce qu'Auguste Achinte écrivait en première page de l'Opinion Publique, sur Gaspard-Aimé Massue, quelques semaines après son décès.

Cet écrivain distingué, bien renseigné sur les hommes et les choses de l'époque, donne un beau témoignage de ce que fut le seigneur de S.-Aimé.

Montréal, jeudi, 23 septembre 1875

Feu M. Gaspard-Aimé Massue, écr.

Toute l'existence ainsi que le caractère du modeste citoyen dont nous allons esquisser brièvement la vie, se résume, au point de vue du bruit et de l'éclat, dans la simple appellation inscrite en tête de cette notice biographique: ses noms patronymiques, celui de sa famille, et c'est tout!

Point de titre, nulle distinction honorifique, aucune charge importante ne le signalent à l'attention. S'il vit dans la mémoire de ceux qui le connurent, il le doit à son seul mérite, aux qualités de son cœur et de son esprit, au charme attrayant de ses manières, à l'affabilité de sa personne, surtout aux œuvres de charité que son intelligence des besoins du jour, unie aux mouvements d'une nature généreuse et sensible, lui a fait créer et soutenir.

Sa physionomie, sa démarche et sa mise révélèrent l'homme tout entier: simplicité et modestie.

Une stature moyenne, des formes musculaires assez développées, un visage rond, aux joues légèrement rosées, décelaient tout d'abord la vigueur physique et la régularité des habitudes; des yeux gris et vifs, aux reflets changeants, donnaient une grande expression de mansuétude à son regard; son pas était ferme et régulier comme celui d'une personne sûre d'elle-même, de ses idées et de sa volonté; la bouche, aux lèvres minces et fines, indiquait le goût, la décision et l'énergie.

Bien que fort riche et très au courant des modes du jour, sa mise fut toujours marquée au cachet de la véritable distinction; c'est-à-dire qu'elle n'attirait ni ne choquait le regard. Le vêtement, de couleur sombre d'ordinaire, avait une coupe en harmonie avec l'âge et la tournure.

Ce qui caractérisait l'allure de M. G. Massue, c'était le port de la tête, qu'il tenait, en marchant, légèrement inclinée sur l'épaule.

A ce signe, on le reconnaissait au milieu d'une foule.

M. G. Massue, par son origine, son éducation, sa vie et ses travaux, a été en Canada, et dans un temps fertile en transitions sociales plus éclatantes que solides, le représentant de cette ancienne bourgeoisie française dont les vertus privées et publiques, après avoir contribué à l'éclat de la monarchie, font encore aujourd'hui la force de l'Etat, et restent, au milieu des revers et des défaillances de l'époque actuelle, la meilleure espérance et la plus sûre garantie de l'avenir.

Éducation chrétienne, foi sincère et vive, travail constant, économie, prévoyance, esprit de famille, respect de l'opinion, culte des grands hommes et des belles actions, toutes ces choses formaient jadis une sorte d'héritage moral, que l'on se transmettait de père en fils dans les familles; qualités dont la pratique forma cette classe moyenne au sein de laquelle l'armée, la marine, la magistrature, l'administration, la finance et le commerce de l'ancienne France, venaient chaque jour renouveler leur personnel, retrempeant ainsi par l'infusion d'un sang nouveau les organes affaiblis des grands corps de l'Etat.

Tout ce qui pouvait augmenter la puissance ou la gloire de la France, trouvait chez cette classe un patriotique écho. Le dévouement, le sacrifice répondaient aux demandes; et c'est à cet esprit que sont dus les premiers succès de la colonisation au Canada.

Jacques Cartier, Champlain, les compagnons de Maisonneuve, étaient des bourgeois de la Bretagne, de la Saintonge, du Poitou et de l'Angoumois; les Normands et ceux des autres provinces de France n'arrivèrent que plus tard.

Eh bien! feu M. G.-A. Massue appartenait à cette souche vivace, dont les rejetons multipliés constituèrent le fonds de la population de la Nouvelle-France.

L'aïeul auquel remonte la famille Massue, occupait à Orléans la charge, alors fort importante, de Greffier du Parlement. Il résida dans cette dernière ville de 1650 à 1730.

Le fils de ce dernier, Nicolas Massue, né à Orléans en 1703, vint au Canada en 1720, et s'établit en qualité de commerçant à Varennes. Il se maria plus tard à Magdeleine Vallée, de Beauport, et mourut à Beloeil, le 17 octobre 1787, à l'âge de 94 ans.

La suite de la généalogie qui nous conduit à la naissance de notre défunt, se continue de la manière suivante:

Gaspard Massue, né le 13 janvier 1750; marié à Marie-Josephte Huet, de Boucherville, le 4 août 1722; mort à Varennes, le 30 mai 1792, à 42 ans.

Marie-Joseph Massue née en 1773, mariée à Et. Duchesnois.

René-Nicolas Massue, né le 19 septembre 1779, négociant à Québec, puis ensuite à Varennes où il mourut célibataire, le 5 juillet 1842, âgé de 62 ans.

Louis-Joseph Massue, né à Varennes, le 5 avril 1786, marié à Eliza Maret, décédé. Le défunt était frère d'Aignan-Aimé Massue.

Aignan-Aimé Massue, né le 10 octobre 1781, marié à Céleste Richard, père du défunt, commerçant à Varennes, décédé le 2 février 1866, à l'âge de 84 ans.

Quant à la naissance de celui que la mort nous enlevait il y a quelques mois à peine, les registres de la paroisse de Varennes, consultés, à la date de l'année 1812, portent :

Le cinq décembre 1812, a été baptisé Gaspard-Aimé Massue, du mariage de Aimé Massue, et de Marie-Céleste Richard ; parrain Urbain Richard ; marraine Marie-Josephte Huet. Josephte Huet, P. Gagnon, vicaire.

C'est entre les deux invasions américaines, celle de l'été de 1812 et celle du printemps 1813, après le succès de Salaberry à Lacolle, et le glorieux fait d'armes de Chateauguay, que le futur acquéreur de la Seigneurie de S.-Aimé, venait au monde dans le village de Varennes. Après une enfance semblable à celle de tous ceux élevés à la campagne, c'est-à-dire de courses et de jeux à l'air libre, dans les champs et les grands bois, le jeune homme fut envoyé dans l'institution alors en renom, le collège de Nicolet; il y obtint des succès, et termina d'excellentes études au séminaire de Québec.

Une année de liberté et de loisirs reposa le jeune élève des traductions d'Horace et de Virgile. A vingt ans, afin de compléter son éducation, il passait en Europe, à bord d'un de ces fins voiliers auxquels le service postal qu'ils remplissaient, avait fait donner le nom de "Packet".

Il visita la France (1), l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et revint au bout d'un an, riche d'études et d'observations.

Son retour au pays s'effectua sur le premier steamer qui traversa l'Atlantique.

En 1835, alors qu'au milieu des agitations politiques, qui troublaient le Canada, les Papineau, les Bédard, les Viger, les Nelson, les Morin, les Boudrias, etc. se faisaient les défenseurs éloquents de la nationalité opprimée, le jeune Gaspard Massue combattait à sa manière l'ennemi commun, en se rendant acquéreur de la Seigneurie de S.-Aimé.

Ce magnifique domaine, tout en bois de haute futaie, devait devenir en peu de temps, grâce à d'intelligentes combinaisons, à une infatigable activité, un centre agricole, peuplé et prospère, par conséquent une force nouvelle de résistance; car la possession du sol augmente, chez tout homme, le patriotisme et développe le sentiment de la solidarité.

La première maison qui s'éleva sur la lisière de ces bois centenaires, que la cognée du bûcheron n'avait jamais entamés, fut construite par M. G. Massue.

Il prêchait à la fois de conseils et d'exemple.

Peu à peu, le crédit et la considération dont jouissait la famille, la confiance qu'inspirait l'habileté du nouveau propriétaire adant, la modicité des prix d'acquisition, les facilités des termes de paiements offerts, les secours en grains, en outils, en animaux distribués d'une façon judicieuse, l'attrait sympathique du propriétaire, firent que des constructions nouvelles se groupèrent petit à petit autour de la maison principale; et il s'était à peine écoulé quelques années qu'un charmant village réclamait son inscription sur la carte de la province.

(1) Avant l'incendie de l'église, nous avons trouvé dans les rayons de la bibliothèque, que Joseph-A. Massue avait légué à la paroisse, en vertu de son testament, une géographie de l'Europe, dans laquelle Gaspard-Aimé Massue avait écrit la note suivante: J'ai acheté ce volume à Rouen en 1835.

Non content d'avoir créé cette colonie, notre homme la dota d'une église, dont le Rév. M. Dupuy, aujourd'hui curé de S.-Antoine, fut le premier desservant.

Pour donner une idée de la valeur de l'oeuvre de M. G. Massue, de l'importance, au point de vue économique et national, de cette fondation, il nous suffira de dire que la paroisse de S.-Aimé qui, il y a trente ans ne pouvait soutenir son curé sans l'aide de M. Massue, est maintenant une des plus riches paroisses du Bas-Canada; le rapport de la dîme y atteint annuellement une somme qui varie entre 650 à 750 lous.

A cette colonie qui prenait sous les yeux de son fondateur un si merveilleux développement matériel, il fallait des établissements qui entretiennent la vie morale. M. Massue comprit si bien que, sans cela, sa tâche demeurerait incomplète, qu'il fit construire un couvent et un collège, celui-ci dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne (2), dotant en outre les deux institutions de magnifiques terrains. Ainsi l'oeuvre se trouvait parachevée; les jeunes filles et les jeunes garçons avaient chacun la facilité de s'instruire sans quitter leur paroisse, étaient à même d'aider aux travaux domestiques sans nuire à leur éducation.

M. Massue comprenait si bien les avantages de l'instruction, que chaque année cinq ou six sujets étudiaient à ses frais dans divers établissements de la province.

Aussi, retracer ici l'estime, le respect, la vénération, que portaient à ce bienfaiteur les habitants de S.-Aimé et des localités environnantes, est chose impossible. Qu'il nous suffise de dire qu'enfants et vieillards l'appelaient le papa Massue.

C'était en effet un père pour la population, un père prévoyant, aidant les uns de ses conseils, les autres de sa bourse.

Que de jeunes ecclésiastiques, allant prendre possession de leur vicariat, durent à ses bontés ceux-ci une montre, un manteau de drap fin, ceux-là quelque bel ouvrage de théologie ou d'histoire! Accepter ses dons était réellement l'obliger, car il offrait avec tant de cordialité, mettait tant de délicatesse à choisir l'occasion, qu'un refus aurait certainement froissé ce noble coeur.

Nous ne saurions dire si S.-Aimé possède une société de Tempérance, mais, ce que nous pouvons assurer, c'est que, depuis plus de dix ans, la municipalité n'a point octroyé de licence pour la vente des spiritueux. Par cette excellente mesure, à l'adoption de laquelle il contribua, M. Massue se crut dès lors obligé de tenir cave ouverte pour fournir les toniques et les vins nécessaires aux malades. Chaque jour, c'était une procession de bidons, de vases et de cruches de tout module, qui allaient et venaient de la maison Massue au village; les tonneaux se vidaient avec une étonnante célérité.

Nous nous rappelons avoir, il y a quelques années, en traversant la paroisse de S.-Aimé, rencontré, munis de leurs cruches, deux habitants en conversation.

Le premier, retour de la cave, disait à l'autre en son langage pittoresque: "Il n'y a pas de soin, tu peux aller chez le père! ça ne t'érît pas!" En effet, la provision était intarissable, et les barriques fondaient littéralement.

Pensant que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, M. Massue voulut inaugurer pour l'industrie ce qu'il avait tenté avec succès pour l'agriculture. Un beau jour, quatre moulins à farine firent retentir du bruit de leurs roues les échos de la Seigneurie; une usine à vapeur, renfermant une scierie, une

(2) L'auteur cité fait erreur, et aurait dû nommer les Frères de la Congrégation de S.-Croix.

fabrique de machines à battre le grain, déroula, au-dessus des toits paisibles de S.-Aimé, ses longues spirales de fumée (3).

Annouer ici qu'en dix occasions différentes les électeurs de la division de Sorel et du comté de Richelieu, vinrent spontanément offrir un mandat politique à M. Massue, ne surprendra personne.

Le fondateur de S.-Aimé, bien que digne et capable de remplir les plus hautes charges, refusa constamment les honneurs de la vie publique. Il se croyait trop nécessaire aux progrès, à la prospérité de son cher S.-Aimé; et il eût pensé porter un préjudice réel aux intérêts de ces braves gens, en employant à d'autres affaires un temps si rare et si précieux.

Telle fut la vie, et tels ont été les travaux de cet homme de bien. Tous ceux qui se sont occupés de la colonisation savent quels efforts, quelle patience, quelle énergie, quels sacrifices personnels et pécuniaires une telle oeuvre exige.

Coloniser, c'est créer, c'est enfanter! par conséquent se dévouer, donner à autrui une part de sa vie. Lorsque ces sacrifices sont commandés par l'avenir et la sécurité d'une famille, la chose ne sort pas de la voie naturelle: le père se doit à ses enfants; mais quand un particulier emploie ses richesses et ses facultés à un tel ouvrage, son mérite s'augmente de tout ce à quoi il renonce, de tous les avantages qu'il procure aux particuliers et au pays.

Que les rayons de la gloire illuminent les figures des capitaines qui ont préservé leur pays et étendu sa puissance, rien de plus juste; que les trompettes de la Renommée transportent au loin et jusque dans la postérité les noms des sages, des magistrats intègres, des poètes, des artistes, rien de plus légitime. Mais ne doit-on rien à ces bienfaiteurs dont la modestie, égale à leur mérite, cause toute l'obscurité! La reconnaissance publique, en se bornant à des discours et à des vœux, acquitte-t-elle véritablement sa dette envers des hommes tels que M. Massue?

En un lieu désert faire surgir un village; remplacer la forêt par des champs couverts de moissons; changer les marais en gras pâturages; retenir au pays une population laborieuse, dont chaque individu contribue à la force et à la richesse nationales; une telle oeuvre ne vaut-elle pas l'éclat d'un fait d'armes, la vertu d'un héros ou l'imagination d'un écrivain?

Le patriotisme qui conserve et qui crée des ressources, ne vaut-il point celui qui préserve ou défend? et la victoire chèrement achetée par le général, peut-elle se comparer au triomphe de ces luttes quotidiennes, de ces combats opiniâtres, engagés contre la nature et les passions des hommes?

Le coup qui a frappé M. Massue l'a atteint sur son champ de bataille; il est mort presque subitement à S.-Aimé, dans la maison qu'il s'était plu à embellir, résidence dont tous les pauvres connaissent si bien le chemin.

En tout pays, lorsqu'un grand homme meurt, il est d'usage de perpétuer sa mémoire en donnant à une rue, à une place, à un monument quelconque, le nom du défunt.

Pourquoi donc S.-Aimé n'imiterait-il pas ces exemples, en unissant à son nom de paroisse celui de son fondateur et bienfaiteur?

Que du moins la conscience et la reconnaissance populaire protestent par un souvenir, et sauvent ainsi ceux qui les ont aimés, de l'oubli ou de l'indifférence publique."

* * *

(3) En outre des quatre moulins: du village, du rang de Thiersant, du ruisseau Varietur et de Salvail, Gaspard Massue opérait avec grands bénéfices, un moulin dit "des liets", dans la paroisse de S.-David, et un autre, à Arthabaska. L'almanach commercial de Mackay en 1851, intitule G.-A. Massue, seigneur de S.-Aimé et propriétaire de moulins.

Gaspard Massue fut un sage administrateur et un ardent patriote. Son voyage en Europe fut un voyage d'étude et non de curiosité. Un esprit d'ordre inné chez lui, une haute intelligence ornée d'études classiques, mis en oeuvre à l'étude sur place des peuples d'ancienne civilisation, contribuèrent à faire de Gaspard Massue un homme supérieur.

Il revint au pays avec un esprit bien préparé à entreprendre la vie d'un grand citoyen et d'un véritable seigneur. Les ouvrages d'une bibliothèque, judicieusement collectionnée, démontrent l'intérêt du jeune homme aux questions religieuses, historiques, économiques et sociales.

Le 5 janvier 1843, Gaspard-Aimé Massue épousait à Varennes, Julie Lussier, fille d'Eustache Lussier et de Julie Gauthier-St-Germain.

Par le contrat de mariage, passé la veille devant le notaire Lacoste, Aignan-Aimé Massue n'hésita pas d'avantager son fils, qui donnait de belles espérances et un brillant augure d'une sage administration. Gaspard Massue reçut d'abord, comme cadeau de noce, la quatrième partie indivise des quatre fiefs, et la charge de les administrer et de les faire fructifier.

Plus tard, comme les espérances s'étaient réalisées, le même Aignan-A. Massue, en vertu de son testament, dicté devant le notaire N. Girard, le 27 février 1852, donnait à son fils la pleine propriété des fiefs, et tous les profits survenus par leur usufruit. Le donateur avait pourtant réservé un lopin de terre en bois de bout, de douze arpents sur trente, situé dans le fief S.-Charles, lequel fut légué à Louis Massue, oncle de l'héritier, banquier de Québec. C'est cette terre, faisant partie du "domaine", qui fut acquise par M. Dumontier.

L'administration active, prévoyante et sage de Gaspard Massue fut couronnée de succès. Grâce au tracé des routes et chemins, et aux grands travaux de drainage, toutes les terres furent bientôt concédées. L'activité du seigneur se porta spécialement sur le fief S.-Charles, dont les terres du bord de l'eau étaient seules occupées depuis environ trois-quarts de siècle. La rente seigneuriale de ces terres concédées à une date relativement récente, fut fixée à une somme plus élevée que celle des plus vieilles concessions.

Sans pressurage, Gaspard Massue voyait ses capitaux lui rapporter de grands profits, même s'accumuler jusqu'à de notables épargnes.

En 1864, Gaspard Massue était détenteur de 94 actions de la Banque Jacques-Cartier; et en 1866, de 35 actions de la Banque du Peuple.

Les livres de comptes attestent qu'il put faire des prêts considérables pour l'époque. En 1858, il en consentait un de 9000 louis au séminaire de S.-Sulpice de Montréal; et en 1870, un autre de 20000 louis à la même institution. La même année, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame passaient une obligation, en remboursement de 8000 louis "payables à ses petits-enfants". En 1872, la somme de 7000 louis était avancée aux Soeurs Grises de l'Hôpital-Général.

Le taux de l'intérêt de ces créances accusait plutôt une note de charité que d'usure.

La vie sociale et politique de Gaspard-Aimé Massue ne fut pas celle d'un homme oisif. Tout en menant une vie paisible dans son manoir, il s'intéressa sans bruit ni faste, à toute question en rapport avec l'avancement de sa paroisse, de son comté et du pays.

En 1848, il se forma dans le comté de Richelieu une société d'agriculture, dans le but d'encourager celle-ci; et il en fut nommé le vice-président. Ses nombreuses correspondances échangées avec H.-G. Crébassa, député du comté, et R.-S. Bouchette, trésorier de la société, démontrent qu'il s'intéressait beaucoup à cette société, et qu'il lui consacra une bonne somme de travail.

Le 16 mars 1849, il envoyait au secrétaire une "liste des souscripteurs de S.-Aimé, qui ont souscrit 5 chelins pour l'encouragement de la société d'agriculture (No 2) du comté de Richelieu"; sur laquelle liste on relève les noms sui-

vants: Rvd E. Lecours prêtre, Gédéon Durocher, L. Boisvert, Eusèbe Auclair, Jacques Delisle, Jean-Baptiste Naud, Docteur N. Pantaléon Cadieux, Louis Salvas père, Louis Salvas fils, Antoine Pelletier, Louis Girard, Augustin Rivard-Dufresne, Nicolas Gaulin, Louis Valois, François Riendeau, Michel Laplante père, Michel Laplante fils, Louis Lalancette, François Dubois et G.-A. Massue.

Gaspard-A. Massue avait été le fondateur temporel de sa paroisse, et dans un temps où la constitution du pays offrait plus de difficultés que de ressources. Le seigneur et le capitaine de milice veillaient à l'administration civile des censitaires, groupés autour du manoir ou de l'église, quand le grand-voyer se chargeait de la voirie.

En 1841, commença de s'agiter la question d'ériger chacun de ces groupes en conseil municipal, et de lui confier la charge de se gouverner lui-même; dans le but de "débarrasser le gouvernement d'un fardeau qui devenait tous les jours de plus en plus embarrassant." (G.-H. Laverdière)

G.-A. Massue, homme de jugement et d'expérience, fut appelé à donner son avis (4). Et en 1847 (8 vict., chap. 40), le gouvernement passait le bill des municipalités des campagnes, et cet autre bill par lequel les inspecteurs de chemins et ponts et les sous-voyers seraient nommés par les conseils de paroisse pour deux ans, à compter du jour de leur nomination.

Si Gaspard-A. Massue ne voulut jamais accepter de remplir des fonctions publiques, il s'intéressa pourtant aux affaires publiques, et fut constamment en relation avec les personnages marquants du pays.

Ce fut à la demande personnelle du seigneur de S.-Aimé que Wolfred Nelson se porta candidat pour représenter le comté de Richelieu en 1848. Ce dernier accepta en promettant d'aller faire connaissance avec les électeurs de S.-Aimé.

Le 30 avril 1847, Nelson écrivait encore à Gaspard-A. Massue qu'il fallait faire des assemblées, pour empêcher les Tories de chasser Lord Elgin et passer des résolutions à cet effet (5); croyait que les violences étaient alors passées; comptait sur l'activité et l'intelligence de Massue et son amour de la paix, pour rétablir l'ordre et obtenir la jouissance de tous les droits des Canadiens.

Gaspard-A. Massue fut encore en correspondance avec J.-F. Sincennes, E. Perrault, J.-G. Barthe, W. Crébassa, Louis Sicotte et autres. Les lettres reçues et écrites en langue anglaise recevaient une réponse en français. Les rapports intimes et sympathiques qui liaient Massue et Cartier se traduisaient par le tutoiement.

En 1855, le manoir seigneurial de S.-Aimé reçut la visite de sir Louis-Hippolyte Lafontaine, qui venait conférer sur le bill seigneurial.

En 1859, Massue avait l'honneur d'accorder l'hospitalité au lieutenant-colonel A. de Salaberry, et on causa milice.

Le nombre et le qualité des journaux périodiques, qui occupaient les loisirs de G.-A. Massue, dénotent chez lui une haute culture intellectuelle. En 1860, entre autres années, il soldait son abonnement à La Minerve, L'Union, L'Ordre, Le Courrier du Canada, Le Journal Américain, The Globe, Le Courrier de S.-Hyacinthe, Le Pays, Le Pilot et les Mélanges Religieux.

La vie domestique du seigneur de S.-Aimé fut empreinte de simplicité et s'écoula dans le travail. La lecture, la tenue de ses comptes, la correspondance, et la direction de sa ferme, avoisinant le manoir, éloignèrent toujours l'oisiveté.

(4) Correspondance échangée entre G.-A. Massue et Côte-Séraphin Cherrier.

(5) C'était à l'époque où les extrémistes du parti anglais, jaloux de la sage administration de Lord Elgin, qui rendait justice aux Canadiens, fomentaient des troubles à Montréal. Ces fanatiques poussèrent leur haine jusqu'à insulter ignominieusement le gouverneur et incendier le parlement.

A côté du manoir, à quelques dizaines de pieds de distance, le seigneur avait construit une maison d'assez large proportion. Au mois de novembre de chaque année, la maison était aménagée en bureau, dans lequel le seigneur recevait la visite de ses censitaires, s'acquittant de leurs dûs.

En autre temps, l'immeuble était converti en salle de billard et de récréation, que fréquentaient quelques amis, tels que le notaire Gélinas, Pierre d'Orvilliers et Michel Lavallée.

Une récréation favorite de Gaspard Massue consistait aussi à parcourir le contour de la seigneurie. Un chemin de ceinture, de douze lieues en longueur, bordait le domaine seigneurial, moins l'extrémité ouest du fief Bourchemin. Et deux ou trois fois l'année, un voyage par voiture à Varennes, lequel durait plusieurs jours, complétait le loisir du seigneur Massue.

Le budget domestique du manoir n'était pas excessif. Gaspard-A. Massue a toujours fièrement tenu sa condition sociale. Si l'on tient compte de ses grands revenus, l'utile, le convenable et l'opportun étaient plutôt recherchés que le luxe et les folles dépenses.

Vers 1865, Gaspard Massue avait avoué au notaire Gélinas, que l'entretien de sa maison lui coûtait environ trois cent louis par année en dépense pécuniaire; quand ses terres affermées et ses domaines forestiers fournissaient abondamment la majeure partie des victuailles et provisions.

Un jour, de la monotonie naquit l'ennui.

La vie paisible du seigneur, dans son manoir de S.-Aimé, n'offrait pas une grande variété de distractions. Gaspard Massue avait à Montréal des amis qu'il fréquentait de temps à autre. Ces derniers ne manquaient pas de faire une cordiale et surtout une réception brillante au riche visiteur.

Ce dernier se laissa-t-il éblouir par la vie chatoyante des citadins? Succombant à la tentation, "et je pense quelque diable aussi le poussant", il décida de passer l'hiver de 1870-1871 à Montréal. Mais un séjour prolongé à la ville lui sourit moins qu'une visite de passage. Il s'y déplut et s'y ennuya. Très tôt, il se dégoûta d'une vie oiseuse pendant le jour et des villes prolongées de la nuit. Aussi, le printemps lui parut tardif; et le bateau à vapeur, à son premier voyage à S.-Aimé, l'y ramena tout joyeux, avec tout son mobilier. Nous nous souvenons encore qu'il faisait à son retour une remarque, qui peint bien ses sentiments à l'égard des moeurs citadines: "Ces gens de la ville! Ils arrivent pour veiller, quand on est prêt à se coucher."

Le samedi, 17 juillet 1875, "La Minerve" publiait dans son mémorial nécrologique: "Les funérailles de M. G.-A. Massue ont eu lieu jeudi dernier à S.-Aimé, au milieu d'un concours immense de personnes. On estime à quatre mille le nombre des assistants.

Le deuil était conduit par M. Jos. Massue fils, M. Louis Massue son frère. Après eux, venaient les autres membres de la famille, MM. Lussier, Drolet, L. Massue et Decelles.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. G.-I. Barthe, N. P. de Sorel, Chevalier, de Sorel, Dr Sylvestre Cartier de S.-Aimé, Dr Desrosiers, de S.-Marcel, Michel Lavallée, marchand de S.-Aimé, Pierre Gélinas, N. P. de S.-Aimé.

L'église était toute tendue de noir, et ornée avec beaucoup de goût. Après l'absoute, M. Dupuis, premier curé de S.-Aimé, prononça quelques paroles émues sur la tombe de son ami défunt. L'assistance se sépara emportant avec ses regrets, le souvenir d'un homme de bien, qui a vécu pour le bonheur de ceux au milieu desquels il était répandu.

Le 25 mai 1875, devant le notaire Pierre Gélinas, Gaspard-Aimé Massue avait fait son testament, par lequel il léguait en substitution à Jos.-Aimé Massue son fils mineur, tous les fiefs de la seigneurie; les deux filles, dames Drolet et Lussier ayant renoncé à leurs droits à la succession.

Gaspard-Aimé Massue est un des bienfaiteurs insignes du séminaire de S.-Hyacinthe.

Le 8 janvier 1880. Louis-Huet Massue, de S.-Anne de Varennes, membre du parlement fédéral pour le comté de Richelieu, agissant comme administrateur des biens de Joseph-Aimé Massue, légataire universel de feu Gaspard-Aimé Massue, et Gustave Drolet avocat de Montréal, agissant au nom de sa femme, ainsi que M. Godefroi Marchessault curé agissant de concert avec eux, se transportaient au séminaire de S.-Hyacinthe pour exécuter une clause du testament de feu Gaspard-A. Massue, fait le 25 mai 1875 dans laquelle il est dit: " que le testateur veut et ordonne que ses trois enfants prélèvent sur leur legs et consacrent uniquement, pour le bienfait de l'instruction et éducation chrétienne, catholique de la jeunesse de la paroisse de S.-Aimé, les revenus et intérêts d'une somme de mille louis £ 1000.00 courant, qu'ils supporteront par parties égales d'un tiers chacun, laquelle somme ils placeront le plus tôt possible, après le décès dudit testateur, dans une institution qui pourra en garantir le fonds et capital, et en payer les intérêts tous les ans perpétuellement, ou autrement en achat d'héritage, qui pourrait servir de fondation à quelqu'institution religieuse pour les mêmes fins. Pour les intérêts et revenus à être employés chaque année pour l'instruction classique, en autant que possible de quelques enfants et jeunes gens de ladite paroisse de S.-Aimé, qui dans tous les cas devront être choisis parmi ceux qui manifesteraient par leur piété, leurs talents et bonne conduite les meilleures dispositions à s'instruire et à faire des citoyens utiles dans la société, tel par exemple et surtout l'état ecclésiastique. Et quant au choix des enfants, jeunes gens dont il pourra s'agir par la suite, et quant à la gestion et direction de ladite somme de mille louis, et les revenus en provenant, ledit testateur veut et entend que ses dits enfants et légataires sus-mentionnés n'agissent et ne se déterminent quant à ce, que de concert et de l'avis du curé de ladite paroisse de S.-Aimé."

Les parties jugèrent qu'elles ne purent mieux faire que de confier au séminaire de S.-Hyacinthe la somme de \$1333.33 pour Jos.-Aimé Massue, \$1333.33 pour dame Gustave-A. Drolet, et \$1333.33 pour dame Albert Lussier.

Le séminaire de S.-Hyacinthe s'oblige de payer un intérêt annuel de 6% (six pour cent) en faveur des enfants de S.-Aimé, qui auront été choisis et jugés dignes d'être admis à l'enseignement classique, conformément aux dispositions du testateur.

"Rappelons-nous que le sieur Massue a voulu par-dessus tout favoriser les vocations ecclésiastiques. Connaissions bien ses intentions, respectons-les en distribuant scrupuleusement le produit de ses quatre mille dollars, aux enfants de S.-Aimé, qui s'en montrent dignes par leur piété, par leurs talents et par leur bonne conduite. Ceux-là y ont droit. En faire part à un sujet de conduite légère ou répréhensible, serait une injustice." (Abbé P.-A. St-Pierre)



M. MICHEL GODARD, 8ème CURÉ



RÉVÉREND MICHEL GODARD,
chanoine titulaire, ancien
curé

Aussitôt après les funérailles de M. Marchesseau, la cure de S.-Aimé fut confiée à messire Michel Godard, curé à S.-Hilaire (1). Il était né à S.-Ours le 15 décembre 1827 du mariage de Michel Godard et de Marie Richard; avait fait ses études à S.-Hyacinthe; y avait été ordonné par Mgr Bedini le 8 septembre 1853. Pendant de longues années professeur à son collège, il le quitta définitivement en 1869, pour remplir la charge de curé à Notre-Dame de Bonsecours, canton de Stuckly, pendant deux années, et à S.-Roch de Richelieu deux autres années, quand en 1873, il fut transféré à S.-Hilaire.

M. Godard devait être ici pour le premier mai 1881; et M. Boivin était nommé pour le remplacer à S.-Hilaire. Entre temps, la paroisse fut desservie par M. Foisy, que M. Godard garda comme vicaire jusqu'en avril 1882.

A l'arrivée du nouveau pasteur, demoiselle Albina Picard, nièce du curé défunt, remit \$120.70 que M. Godard déposa sans délai dans les mains du notaire P. Gélinas, qui continua de tenir les comptes de la

fabrique jusqu'à la fin de septembre 1883; alors que, sur l'ordonnance de Mgr Moreau, ils furent confiés à M. le curé Godard.

Les habitants de S.-Aimé ont appris par expérience que la tenue des comptes de fabrique par un laïque, fût-ce même le notaire Gélinas, ou par des syndics, est une anomalie qui coûte cher.

Nous aurons dorénavant un journal de recettes et dépenses, que nous pourrions consulter, afin de connaître ce qui s'est passé au point de vue administratif.

Là, nous apprenons qu'en juin 1882, M. le curé acheta un ostensor de \$35, des candélabres, des piédestaux de statue, etc.

En cette année 1882 et la suivante, M. Godard enrichit l'église d'un carillon de cloches. Ce nouveau carillon n'était pas un luxe pour la paroisse, mais une opportunité des plus désirables. Depuis longtemps, les paroissiens de S.-Aimé n'entendaient plus que le son plat de l'unique cloche, placée dans la tour du nord, et à demi fêlée depuis un temps presque immémorial.

Depuis près d'un demi-siècle, c'était la cloche donnée en 1836 par le seigneur Aimé Massuc, laquelle avait convoqué les fidèles de S.-Aimé à l'église paroissiale, avait annoncé et chanté leurs joies et pleuré leurs deuils.

Le premier novembre 1882, M. Godard acheta de E. Chanteloup, de Montréal, une cloche donnant la note ré, du poids de 725 livres à 40 sous la livre, pour la somme de \$290; en plus \$40 pour la monture.

(1) Ce chapitre qui a trait sur M. Godard et son administration financière a été en grande partie recueilli dans les notes de M. St-Pierre.

Le 2 juin 1883, M. Godard faisait l'achat, chez le même fondeur de deux autres cloches de poids plus considérable; l'une donnant la note si, du poids de 1012 livres, au coût de \$404.80, plus \$50 pour la monture; l'autre, donnant la note sol, du poids de 1350 livres, au coût de \$540, plus \$60 pour la monture. Les trois cloches pèsent donc 3087 livres, et ont coûté avec leurs montures \$1384.80; le fondeur ayant alloué \$64.75 pour la vieille cloche.

Quel jour se fit le baptême de ces trois cloches? Par un caprice inexplicable, M. Godard avait mis de côté un cahier de délibérations non à moitié rempli, pour lui en substituer un nouveau, qui a été perdu; ce qui nous met dans l'impossibilité de bien connaître les principaux événements accomplis de 1884 à 1894. A cette date, pour obéir à une injonction de l'Ordinaire, M. Godard dut retourner au cahier primitif. Néanmoins, à la date du 13 juin 1883, nous apercevons au journal de la recette une somme de \$151.50, reçue pour offrandes à la bénédiction des cloches; et le 22 juin 1884, une autre somme de \$135 reçue pour la grosse cloche.

Le 15 avril 1883, M. Godard et les marguilliers Eusèbe Robidoux, Joseph Jolicoeur et Marcel Cournoyer, par résolution adoptée le 25 mars précédent, faisaient par-devant le notaire Gélinas un marché de \$1700 avec Joseph Baudreau pour certaines réparations. Ces dernières consistaient à réparer le clocher, et à construire les charpentes requises pour appuyer les trois cloches neuves, à doubler la couverture du presbytère et la revêtir de ferblanc de première qualité, à faire des plafonds, à fouler les murs, à les tapisser, et les peindre, à lambrisser la cuisine en briques, etc.

Le 24 juillet 1881, M. Godard récemment arrivé à S.-Aimé, avait eu à présenter la reddition des comptes de Charles Lemaître-Auger, marguillier en charge pour 1880, préparée par le notaire Gélinas; et nous y notons \$1400 avancées à MM. Berthiaume et Chartier, entrepreneurs de travaux considérables à exécuter dans l'église paroissiale.

Dans la reddition des comptes de Célestin Riendeau pour 1881, préparée aussi par le notaire Gélinas, et faite le 22 août 1882, nous découvrons \$250 payés à Aimé Giard et Evariste Lapalice pour une entreprise faite en 1880.

Les comptes de Joseph Deguire-Desrosiers pour 1882 démontrent qu'il a été payé \$1000 à Berthiaume et Chartier sur les \$6000 prix de leur entreprise.

Eusèbe Robidoux, rendant ses comptes le 22 juin 1884, confesse qu'il a emprunté \$700 de madame Massue, et \$700 de M. Godard, avançant lui-même \$1000; et qu'il a payé à Joseph Lamoureux \$1050 pour travaux faits au collège, et payé à Joseph Baudreau \$1250 pour travaux à l'église et au presbytère.

La dette passive de la fabrique, au 31 décembre 1883 se montait à \$6500, dont \$5000 à Berthiaume et Chartier, \$1000 à Eusèbe Robidoux et \$500 à M. Godard; quand la fabrique avait à son actif \$2067.80.

Le 5 janvier 1884, Marcel Cournoyer, en ajoutant \$600 à l'obligation de \$1400 due par les entrepreneurs Berthiaume et Chartier, diminuait de \$2000 la dette passive de la fabrique.

Le 22 juin, madame Massue donnait \$100 pour le collège; c'était une préparation à la mort, car le 21 juillet suivant, je venais assister à son service funéraire. C'était la première fois que je foulais le sol de S.-Aimé.

Le 22 décembre suivant, Joseph Massue, suivant l'exemple de sa mère, donnait une somme égale de \$100 pour la même oeuvre.

Joseph Jolicoeur, marguillier en 1885, dès son entrée en charge, payait le 5 janvier \$500 à Damien Chartier; et empruntait une pareille somme de Joseph Massue, pour les remettre à M. Desorey, curé de S.-Ours, à qui Moïse Berthiaume avait consenti un transport.

Le 5 juin, il empruntait de M. Godard \$500 pour remettre à Eusèbe Robidoux, de qui la fabrique avait emprunté \$1000.

Le 7 janvier 1886, Damien Chartier, devenu marguillier en charge, se payait les \$500 qui devaient lui échoir le 1er mars suivant, et le 6 mars, il empruntait \$500 de Joseph Massue pour remettre à Moïse Berthiaume.

Au cours de cette année, M. Godard fit argenter des chandeliers, acheta des Sœurs du Précieux-Sang un enfant-Jésus de \$15, un bureau pour la sacristie et une échelle en fer du coût de \$73.

Le 5 février 1887, François Tardif, marguillier en charge, payait \$500 à Damien Chartier, sixième et dernier versement de sa part efficiente sur les \$6000, que devait payer la fabrique, d'après un marché conclu en 1876. Et le premier mars, il empruntait de Jos. Massue \$500, qu'il remit le lendemain à M. Desorcy, pour acquitter la fabrique auprès de Moïse Berthiaume.

En juillet, l'église fut enrichie d'une statue de S.-Joseph du prix de \$25.

L'administration de Paul Salvail pour 1888 nous montre qu'il fut payé \$500, le 2 janvier, à M. Godard, et \$52.50 pour deux poêles à l'usage de l'église.

Joseph Desrosiers remit également \$500 à M. Godard le 3 janvier 1889.

Déchiffrons et inscrivons ici une petite note griffonnée par le curé sur une page chiffonnée:

" Dans la nuit du 5 au 6 février 1889, deux voleurs se sont introduits dans le presbytère et ont enfoncé, ou ont emporté le coffre de la fabrique, la porte de l'office ayant été ouverte au moyen d'un vile-brequin, trouvé le matin dans la neige, à quelques pieds de la galerie. Tout s'était passé avec si peu de bruit, qu'aucune des personnes du presbytère n'avait été éveillée. On a pu le matin, malgré la chute de neige de la veille et d'une partie de la nuit, voir les traces des voleurs... et du coffre. "

Heureusement que ce dernier ne contenait que des papiers que l'on espère retrouver sur la neige. "

Le curé depuis longtemps ne laissait jamais coucher l'argent dans le coffre, qui ne lui paraissait pas sûr. Une piastre ou deux en centins, c'est tout ce que les dévaliseurs de presbytères ont pu recueillir de leur exploit.

En printemps 1889, l'on fit marché avec P.-I. Rousseau, peintre en vogue à cette époque, pour décorer les murs de l'église et de la sacristie. Les murs du sanctuaire furent ornés, au-dessus des stalles de six grands tableaux sur toile, représentant saint Pierre, saint Paul, saint Marc, saint Luc, saint Mathieu et saint Jean-Baptiste. Le livre des dépenses démontre que l'artiste reçut au moins pour ses oeuvres la somme de \$1243.

C'est par les soins de M. Godard que fut aussi artistement peint sur toile, et richement encadré, un tableau de saint Aimé, évêque, patron de la paroisse, lequel figurait dans une grande niche, au-dessus du maître-autel. Le saint était représenté, revêtu de ses habits épiscopaux, et terrassant le démon sous la forme d'un dragon ailé.

Notons qu'à ce temps-là, il n'y avait point de banque à S.-Aimé; et si M. Godard trouvait imprudent de laisser coucher de l'argent dans le coffre-fort de la fabrique, il n'aimait pas davantage le laisser dormir dans le presbytère. Aussi approuvons-nous l'habitude, prise par cet administrateur économe et sage, de faire des dépôts temporaires au séminaire de S.-Hyacinthe.

La justice nous fait un devoir de recueillir ici la petite note suivante, rédigée par M. Godard, à l'époque où ce dernier faisait décorer les murs de l'église: " Payé par moi et donné en souvenir à la paroisse le nouveau chemin de Croix, \$45., avec l'intention que l'on veuille avoir un memento pour moi, en faisant les saintes stations. "

L'ancien don de madame Léveillé est conservé dans la chapelle du couvent. Le chemin de Croix, donné par M. Godard, devait être consumé dans l'incendie de l'église en 1907.

Le 12 juin 1887, la fabrique paya \$100 à Onésime Boisclair, pour transporter et reconstruire la grange sur la terre du collège. Ceci nous amène à ajouter qu'en retour des argents fournis par la fabrique en 1883, pour la construction d'un premier agrandissement au collège, les religieux de S.-Croix, qui ne savaient guère en tirer profit, avaient cédé l'usufruit de la terre, donnée par le seigneur G.-A. Massue, pour favoriser l'établissement d'une école de frères en cette paroisse.

De ce fait pour le loyer de cette terre, la fabrique reçut chaque année, de dame Joseph Grenier, la somme plutôt banale de \$55 à \$56 jusqu'à l'automne de 1891; mais alors, c'est-à-dire le 19 novembre, la fabrique payait dix piastres à dame Grenier pour faire entrer les frères immédiatement en possession de la terre dite des frères.

Le 11 mai 1892, Modeste Raiche emprunta de Louis Archambault \$1000 pour la construction d'un nouveau couvent, conformément à un acte d'assemblée, passé le 27 mars précédent. Le même jour, il les remettait à Jean Paquette comme premier acompte sur l'entreprise du nouveau couvent.

Le 23 juillet, il faisait, auprès de M. Louis Archambault, un second emprunt de \$800, qu'il passait immédiatement à P.-Edmond Paquette, par l'entremise de Alexis Milette, deuxième versement sur la construction du couvent.

Citons à leur honneur que les enfants de Marie achetèrent, dans le cours de l'été, une statue de la S.-Vierge des ateliers de T. Carli, au prix de \$35; et les dames de la S.-Famille, le 23 septembre, achetaient une statue de sainte Anne, au prix de \$45.

Joseph Théroix remit, le 20 mars 1893, les \$200 empruntées de dame Cottenoire; paya \$100 à Joseph Lamoureux pour paratonnerre; et le 31 décembre, remit \$500 à M. Louis Archambault.

Prosper Bonin, en 1894, remit le 9 mai, \$500 à dame Antoine Léveillé; \$60 au notaire Durocher pour un coffre de sûreté, le 8 juin, et \$300 à M. Louis Archambault, le 26 décembre.

Sous l'administration d'Antoine Labrèche, marguillier en 1895, \$250 furent payées le 18 juin aux Sœurs Grises de S.-Hyacinthe pour chape, chasuble et dalmatiques en drap d'or, etc, et \$500 furent remises à M. Archambault en décembre.

En 1896, Norbert Bérard fit, pour un agrandissement au cimetière, une dépense excédant \$400.

Dans une assemblée de marguilliers, tenue en ce temps-là, il fut proposé par Pierre Chorol-Dorvilliers, secondé par Norbert Bérard, que M. le curé soit autorisé à prendre une police d'assurance, pour un montant de \$10000, en sus des \$16000 garanties par l'assurance mutuelle des fabriques. En conséquence, le 13 mai 1896, deux polices d'assurance de \$5000 chacune furent prises par M. Godard dans la "North British" et la "Royale", pour lesquelles on paya \$110 à James Morgan, de Sorel, pour trois ans, savoir jusqu'au 13 mai 1899.

En 1897, M. Joseph Joyal libéra la fabrique de toutes dettes, en rendant à dame Antoine Léveillé, \$250, qui lui étaient dues encore sur les sommes empruntées de cette dame (2).

Et M. Godard déposait au séminaire de S.-Hyacinthe, \$500, qu'on employait plus tard à exécuter des travaux destinés à préserver l'église de la destruction.

(2) On lisait dans "La Presse" le 29 juillet 1897:

Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu à Saint-Aimé aujourd'hui, à l'occasion de l'ordination de M. Dorais, de l'évêché de S.-Hyacinthe. Le nouveau prêtre est le neveu de M. le chanoine Godard. Il y a eu une très jolie messe. L'évêque consécrateur était Mgr Decelles.

Sur l'avis d'experts, on avait décidé de relier par de fortes barres de fer les deux tours de l'église, et de les attacher aux longs pans. A cette fin, au cours de sa visite pastorale, Mgr Decelles, évêque de Druzipara, en juillet 1898, ordonnait d'entourer les murs de l'église et de la sacristie de drains, à être faits selon les règles de l'art. L'évêque ordonnait, de plus, de faire un remblai, pour empêcher l'eau du toit de pénétrer dans les fondations.

Qu'ils sont rares les édifices qui ne pèchent pas par la base ! Quelle confiance pouvons-nous reposer dans nos hommes qui se disent architectes ?

Sous son administration, M. Pierre Dorvilliers fit exécuter par Jules Théberge des travaux pour au-delà de \$800; consistant à poser les tiges métalliques en ralliement, et à jointoyer les tours.

Le 13 avril 1899, Denis Gouin paye \$110 à Jas. Morgan, en renouvellement de l'assurance, \$100 à Geoffroy doreur, et \$750 à l'évêché, en attendant que son successeur, J.-B. Bélisle y ajoute d'autres dépôts, au cours de l'année 1900.

L'ancien cimetière paroissial, renouvelé sur toute sa surface sous la cure de M. Marchessault, par une couche de trois pieds de terre, était encore devenu insuffisant. Le 31 janvier 1896, les fabriciens, réunis en assemblée, avaient résolu de l'agrandir. Dans sa visite pastorale le 3 juillet 1898, l'évêque Decelles avait approuvé l'agrandissement du cimetière, en en reculant les bornes, à même le terrain de la fabrique, en arrière de l'église.

Il fut décidé que cette partie neuve serait divisée régulièrement en deux parties: l'une en lots particuliers, et l'autre en fosses distinctes.

Cette même année, furent concédés les premiers lots de famille dans le cimetière agrandi. De ce fait, la fabrique reçut \$10 de François Godbout, \$12 de Louis Archambault et \$13 de Maurice Péloquin.

Le 21 octobre 1900, les fabriciens décidaient de vendre les lots particuliers, à raison de quinze centins le pied.

M. Célestin Riendeau ne fit point de dépenses extraordinaires en 1901.

M. Herménégilde Bernier vit le départ de M. Godard et l'arrivée de M. Olivier Leduc à la fin de septembre 1902.

N'omettons pas de noter, qu'en ce temps-là, par des souscriptions de \$25, la fabrique contribuait à l'édification d'un orphelinat à St-Hyacinthe. Jusqu'au montant de \$2000. Et à la fin du règne de M. Godard, la fabrique avait un actif dépassant \$2000.

Mais ce n'était point de trop, puisque le 25 juin 1901, Mgr Decelles, en visite pastorale, émettait l'ordonnance suivante :

"Dans le but d'arrêter le travail de démolition, qui se fait d'une manière continue dans les murs de l'église, nous ordonnons de poser, de chaque côté de ladite église, depuis l'arrière de la sacristie jusqu'au déclin de la côte, en avant du portail, un drain en pierres ou en tuyaux de terre cuite. Ce drain devra être posé à une dizaine de pieds des murs de l'église, à une profondeur suffisante, pour atteindre à un pied au moins, audessous des fondations, et avec une déclivité d'un pouce par verge. Si ce drain est fait au moyen de cailloux, le fonds du drain devra avoir un pied et demi de largeur et deux pieds de hauteur."

Le 6 avril 1902, dans une assemblée des marguilliers, M. Godard était nommé procureur de la fabrique, avec plein pouvoir d'agir au nom de celle-ci, dans le règlement de la succession de dame Angélique Desrosiers veuve d'Antoine Fourquin-Léveillé. Cette dame mérite une mention honorable, spéciale. Elle était décédée le 29 janvier précédent à l'âge maintenant rare de cent deux ans. M. Godard avait présidé à ses funérailles, qui eurent lieu le premier février.

Si on ne le regrette pas, on dut remarquer ce jour-là l'absence de Pierre Chénette, chantre fameux, trépassé huit jours auparavant, et parti pour aller mettre le désarroi dans le chœur des anges par ses finales discordantes.

De concert avec son mari, madame Léveillé avait d'abord donné à la paroisse un chemin de croix de cent piastres, qu'elle eut la douleur de voir remplacé par un autre de prix moindre, donné par M. le curé. On la consola, en lui disant que son chemin de croix avait été placé dans la chapelle du couvent, où il est conservé, tandis que l'autre devait être détruit dans l'incendie de l'église.

Le 14 mars 1891, cette dame avait donné à l'église deux très beaux lustres, du prix de cent dollars. En 1894, elle donnait une statue de Notre-Dame-de-Pitié payée trente-cinq dollars chez T. Carli, et installée au commencement d'octobre. Le 8 septembre 1896, elle donnait cent dollars pour une tenture noire, confectionnée par les soeurs de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.

Il serait édifiant de traduire ici quelques-unes des volontés de dame Léveillé, rapportées par M. Godard :

"Je soussigné déclare solennellement que dame Angélique Deguire-Desrosiers, veuve d'Antoine Fourquin-Léveillé, m'a dit bien des fois et librement qu'elle voulait que tous ses biens fussent donnés en bonnes oeuvres. Elle me l'a répété avec insistance, le jour où elle m'a donné personnellement tous ses biens, par un acte passé à St-Aimé, comté et district de Richelieu, le 25 septembre 1886, devant le notaire P. Gélinas.

Elle m'a prié et enjoint de distribuer ou de faire distribuer, après sa mort, tous ses biens, comme suit : Elle veut que je donne et lègue à la fabrique de la paroisse de St-Aimé, la somme de \$2000, pour être appliquée au couvent de ladite paroisse, pour l'instruction des enfants pauvres de sa famille, s'il y en a, ou à des enfants pauvres et ladite paroisse. Le curé et les soeurs seront les juges des enfants qu'il faudra prendre, ainsi que du nombre.

Ce legs est fait à la charge par la fabrique de faire célébrer une messe basse, à perpétuité le 3 novembre de chaque année.

Elle lègue également \$2000 aux soeurs de la Providence, pour l'instruction des sourdes-muettes de sa parenté, ou autres.

Elle lègue \$1000 à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe pour un lit d'hôpital, en faveur d'un pauvre de sa famille, ou de la paroisse de St-Aimé, ou d'ailleurs.

S'il resgte de l'argent, elle lègue \$1000 aux soeurs Grises de Montréal, pour l'hospice des aveugles de Nazareth; sans oublier l'hospice des sourds-muets tenu par les Clercs de St-Viateur."

Elle s'acheta, de cette façon, une belle couronne pour le ciel. Avait-elle les mains vides, quand elle parut devant son Juge ? A la mort, en emporte que ce que l'on a donné pendant sa vie. "Omnia enim illorum sequuntur illos."

Quelle richesse spirituelle aurait acquise d'autre façon Antoine Lacroix, si la Providence n'avait pas coupé le fil de ses jours ? Une amitié profonde et véritable me presse de faire revivre ce charmant grand garçon, par trop oublié.

Né le 9 septembre 1858, du mariage de Basile Lacroix et de M.-Eléonore-Geneviève Lavallée, il entra au séminaire de St-Hyacinthe en 1874, pour y faire ses études classiques, en compagnie de Georges Lavallée et de Napoléon Salvail, autres enfants de la paroisse.

Doté d'un talent solide, sinon brillant, secondé par un travail constant, il fit un bon cours d'études.

Coeur noble, ayant horreur du vice (je l'affirme avec connaissance de cause), rempli d'une piété qui ne se démentit jamais, il aspirait au sacerdoce. Il revêtit l'habit ecclésiastique en 1881, et fut envoyé au grand séminaire de Montréal.

Dans sa deuxième année de théologie, la mort faucha cette plante en fleurs, alors qu'elle promettait des fruits non moins savoureux, que ceux produits, plus tard, par son inséparable et intime ami Ludger Guertin, qui devait être grand-vicaire et prélat.

Ce cher ami mourut le jeudi matin 24 mai 1883, et l'abbé Georges Burque vicaire présida à ses funérailles le lendemain, et inhuma son corps dans le cimetière de la paroisse.

Je dépose une couronne sur sa fosse, et je me demande pourquoi le bon Dieu n'a pas laissé vivre un homme, qui aurait pu être un prêtre fort recommandable. Les voies de Dieu ne sont pas nos voies.

Mentionnerais-je les victimes de l'onde, au temps de M. Godard ?

Prudent Brouillard se noyait à 21 ans le 29 octobre 1881.

Le 6 avril 1882, on procédait à l'inhumation de Clémentine, fille d'Olivier Laferté, noyée l'avant-veille, dans un accident, où quatre autres faillirent avoir le même sort.

Le 25 janvier 1889, fut inhumé le corps de J.-B. Bernardin instituteur, trouvé mort dans son lit le 22.

Le 1 mars 1893, M. le vicaire Elphège Caron inhumait le corps de J.-B. Bourget, décédé à 89 ans; et tout de suite après, M. Godard chantait le service de Geneviève Plante, veuve de François Bibeau, qui avait atteint 95 ans.

Le 30 novembre, même année, mourait Michel Benoit, à 66 ans; puis Marie Benoit son épouse le suivait dans la mort le 7 décembre suivant, à 68 ans.

Le 21 juillet 1884, nous assistions à des funérailles pompeuses dans l'église de S.-Aimé. La famille Massue déposait dans le caveau de l'église, le corps de Marie Appolline-Julie Lussier, veuve de Gaspard-Aimé Massue, en son vivant seigneur de ces lieux. Elle était âgée de 62 ans.

M. Godard prononça l'oraison funèbre.

Signèrent l'acte de sépulture plusieurs parents et amis, dont quelques personnages de marque. Parmi les membres du clergé présents, nous relevons les noms de MM. François Tétreau et P.-Saul Gendron, du séminaire de St-Hyacinthe, Ovide Pelletier, curé de St-Robert et son vicaire P.-A. St-Pierre, J.-B. Durocher, curé de S.-Victorine, J.-H. Nadeau, Georges Burque, vicaire de S.-Aimé et M. Godard officiant. (Abbé P.-A. St-Pierre)



JULIE-APP. LUSSIER,
ÉP. G. MASSUE

Dame Massue avait dicté son dernier testament

le 19 octobre 1883, devant le notaire Pierre Gélinas et Joseph Raiche, et dans lequel testament on lit avec édification les clauses suivantes:

1o comme chrétienne, catholique et apostolique romaine, elle recommande son âme à Dieu, le père tout-puissant, le supplie de lui pardonner ses péchés et de l'admettre au nombre des bienheureux dans son saint paradis, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intercession de la Très-Ste-Vierge, son bon ange gardien et de ses saintes patronnes;

2o ses dettes devront être payées, s'il y en a;

3o son corps sera enterré dans la cave de l'église, au côté de son époux;

4o ordonne de faire dire, pour le repos de son âme, quatre cent messes, un service chanté le jour des funérailles, et un service anniversaire, une grand'messe de requiem annuelle et perpétuelle, annoncée au prône, pour les familles Lussier et Massue.

5o donne le surplus de ses biens à son fils Joseph-A. Massue qui sera tenu: de donner \$4000 au collège de S.-Aimé pour l'instruction des jeunes garçons de la paroisse; de donner, tous les ans sa vie durant, \$100 au couvent de S.-Aimé

pour l'instruction des jeunes filles pauvres de la paroisse; et de donner annuellement sa vie durant \$100 aux pauvres de la paroisse.

"M. Godard était un homme superlativement poli et délicat; ce qui ne l'empêchait point d'être un curé de devoir, un pasteur selon le coeur de Dieu, mettant en pratique le conseil de l'Apôtre: *praedica verbum*, *insta opportuna importuna*. Il prêchait après s'être préparé avec un soin outré, recherchant des idées jusqu'au moment de monter en chaire, et confessant alors qu'il n'était pas encore prêt. Lui fallait-il s'élever contre un désordre, il ne reculait pas.

Au cours de l'été de 1884, il eut à adresser des reproches à certains habitants de S.-Thomas, où l'on se permettait de faire la noce, et d'organiser des sauteries par trop bruyantes. Au sortir de l'église, l'un des paroissiens visés rencontre ses voisins, et de leur demander avec une parole frisant le blasphème: Quand le curé cessera-t-il de nous ennuyer avec ces sonnettes-là?

Le mardi suivant, l'un d'eux allume un petit feu que le vent propage, et qui consume la couche de terre arable avec le grain fauché et non encore fauché, se rapproche ensuite des bâtisses qu'on ne peut guère protéger avec de l'eau, puisque c'est au temps de la sécheresse, et la rivière étant à une distance de quatre milles.

A quelque chose le malheur est bon. Ces gens sentirent la main de Dieu s'appesantissant sur eux, et leur rappelant ces paroles de Maître: Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise, me méprise. Je fus sur le théâtre de l'incendie, et c'est d'eux-mêmes que j'appris la chose. Deux ou trois m'avouèrent leur faute, et ils me supplièrent de conjurer le Très-Haut d'avoir pitié d'eux. Ils avaient dépêché deux individus auprès de Mgr Moreau, évêque de S.-Hyacinthe, pour lui demander pardon de l'injure faite à leur digne pasteur." (Abbé P.-A. St-Pierre)

L'incendie des terres de S.-Thomas fut des plus terrifiants et désastreux. La combustion lente et non flamboyante de l'humus en dégagait une abondante fumée. La grande sécheresse, qui sévissait depuis plusieurs semaines, avait mis les puits à sec; ce qui rendait le combat contre l'incendie encore plus difficile. Aussi, ce fut une calamité pour plusieurs. Quatre riches cultivateurs, voisins l'un de l'autre, Pierre Comtois, Jacques Rochette, Louis Taillon et Sigefroi Giguère virent leurs résidences et toutes leurs dépendances, complètement rasées dans cette catastrophe.

Mais la destruction des habitations fut suivie d'un malheur plus désastreux et irréparable. La reconstruction de ces dernières, après quelques années, avait réparé le malheur, au moins temporairement. Mais la combustion de la couche végétale fut cause d'une diminution et d'une dépression des richesses de ce sol si fertile.

La catastrophe fut l'occasion d'actes de charité et de dévouement. Tous, sans distinction d'âge, de sexe, condition et de moyens, rivalisèrent d'ardeur à épargner constructions, récoltes, animaux de ferme et meubles. L'éloignement de la rivière obligeait les porteurs d'eau à parcourir une longue distance.

Un tonneau, rempli d'eau et devenu précieux par son transport, était autant utilisé à éteindre la soif des hommes et des animaux qu'à éteindre l'incendie.

Le seigneur J.-A. Massue expédia, à plus d'une reprise, quantité de provisions de bouche, dont bénéficièrent les sinistrés, les travailleurs et les familles qui avaient déserté leurs demeures, envahies par la fumée ou menacées de destruction.

Il a été donné aux témoins et nombreux visiteurs des lieux du désastre, de voir un acte de la providence divine. En plein milieu de la zone incendiée, s'élevait, à quelques cents pieds du chemin, une grange, à demi remplie d'avoine non battue. Pendant que du milieu de la fumée, on entendait le crépitement des

flammes, qui consumaient tout, on s'attendait inévitablement à la destruction de la grange, qui fut pourtant épargnée. Une personne pieuse et admirable de foi, au moment de fuir, avait fixé sur la porte de la grange, une image de la S.-Face imprimée sur le linge de Véronique.

Après le désastre, nous avons pu voir, on peut dire miraculeusement préservée, la grange, ornée de l'image, émergeant seule au milieu d'un désert encore fumant. Le feu l'avait environnée et contournée de tous côtés, mais l'avait respectée.

Non content de prêcher son peuple, M. Godard appela des prédicateurs étrangers pour donner de grandes missions à ses paroissiens. Nous apprenons par les livres de compte que, à la suite d'une retraite, M. le curé paya cent dollars aux RR. PP. Royer et Dazé, O. M. L., le 4 janvier 1886. Le 10 juin 1891, on fit une quête, qui rapporta \$50.24, dans le but d'acheter une grande croix de mission; et le même jour, M. le curé donnait \$75. aux pères missionnaires, probablement des rédemptoristes. Puis le 8 janvier suivant, il payait \$60 aux RR. PP. Savard et Jacquemin pour un renouvellement de retraite. Le 2 novembre 1898, les RR. PP. Savard et Simard recevaient \$70 à la clôture d'une retraite, prêchée en cette paroisse.

M. Godard eut pour assistant l'abbé Antoine Foisy, du jour de son arrivée en ces lieux au 18 avril 1882; l'abbé Georges Burque, ancien oblat, du 11 mai 1882 au 22 mars 1886; l'abbé Louis-Hector Filiatrault du 30 mars 1886 au 14 mars 1888; l'abbé Georges-Charles Richard du 19 mars 1888 au 12 octobre 1890; l'abbé John P. Hackett du 21 octobre 1890 au 21 mai 1891; encore l'abbé Richard du 7 juin 1891 au 22 août 1892; l'abbé Elphège Caron du 17 septembre 1892 au 29 juillet 1896; l'abbé Arthur Larivière du 3 août 1896 au 16 juillet 1898; l'abbé S.-Ernest Messier du 24 août 1898 au 25 août 1901; et l'abbé Chs-Amédée Guillet du 30 août 1901 au 22 septembre 1902.

Les meilleurs services des meilleurs vicaires n'empêchent pas les curés de vieillir. A soixante-quinze ans, M. Godard se sentait usé. Il mangeait fort peu, et avait travaillé beaucoup. Il crut, selon Dieu, de se démettre de sa cure, et prit sa retraite à S.-Hyacinthe, où sa bonne vieille ménagère, Mathilde Hébert, continua d'en prendre soin jusqu'à la fin.

Autrefois, M. Godard présidait aux offices religieux, aux prières publiques. Dans les deux dernières années de sa vie, c'est demoiselle Hébert qui disait le chapelet, et M. Godard répondait.

A l'école de son curé, la bonne fille avait appris à économiser; et à son exemple, elle apprit aussi à faire des oeuvres pies. Avec ses économies, à l'instar de M. Godard, elle s'est mise au rang des bienfaiteurs insignes du séminaire de S.-Hyacinthe. Son nom est mentionné dans l'histoire de cette maison d'éducation, pourquoi n'apparaîtrait-elle pas dans l'histoire de S.-Aimé? Elle a joué, dans le presbytère, un rôle de troisième ordre, parfois peut-être secondaire, et qui sait, si un jour ou l'autre, elle n'ambitionnera pas de jouer un rôle prépondérant. On ignore ce qui passe par la tête d'une vieille demoiselle. Je sais fort bien pourtant ce qu'il y eut dans son cœur; un dévouement infatigable, commencé vers 1870, pour ne finir qu'après le trépas. Mettons ici un point d'admiration.

Quant à M. Godard, il s'éteignit à S.-Hyacinthe le mardi 25 novembre 1904, trois semaines avant de compléter ses 77 ans.

On a accusé M. Godard d'avoir reçu de la dime, due à son successeur. Je reste persuadé que plus de deux mille dollars lui sont dus par des paroissiens de S.-Aimé." (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le samedi suivant la date du décès de M. Godard, un journal local donnait un compte-rendu des obsèques, au séminaire de S.-Hyacinthe, en qualité de bienfaiteur-fondateur de cette institution.

Hier avant-midi, les obsèques de feu monsieur le chanoine Godard ont eu lieu en la chapelle du Séminaire.

Sa Grandeur Mgr M. Decelles, évêque du diocèse, plusieurs prêtres étrangers, les directeurs et professeurs de la maison, les étudiants et bon nombre d'étrangers, en majeure partie de S.-Aimé de Richelieu, prenaient place dans la chapelle décorée de noir. Les porteurs étaient six étudiants, dont quatre choisis parmi les anciens paroissiens du défunt: MM. Adélarde Lalancette, Arsène Nadeau, J. Dufaut, J. Girard, Pierre Péloquin, Arthur Guilbert.

C'est un des anciens élèves du défunt, le révérend A. Dumesnil, ancien supérieur qui officia, assisté de M. Louis Dorais, vicaire à S.-Antoine, comme diacre, et de M. P. Laviolette, vicaire à Sorel, comme sous-diacre.

Parmi les parents, on remarquait M. Arsène Godard, de S.-Ours, le rév. M. Chs Richard, chapelain, M. G. Proulx, marchand, J.-A. Godard, marchand, G. Dorais, comptable.

Plusieurs délégations des communautés religieuses de cette ville et d'ailleurs prenaient aussi place dans la nef.

Le chant, exécuté par les élèves fut très impressionnant; après l'office divin, les restes mortels de feu M. Godard furent déposés dans la crypte de la chapelle, à côté des bienfaiteurs insignes de la maison, des fondateurs et professeurs défunts.

La nouvelle de la mort du vénéré prêtre a causé une douloureuse surprise à S.-Aimé, la dernière paroisse, où M. Godard a exercé son ministère sacerdotal. Les marguilliers, les conseillers municipaux, les membres de société de bienfaisance ont tenu des assemblées, au cours desquelles l'éloge du dévoué pasteur fut prononcé. On vota aussi des résolutions de condoléances, qui furent adressées aux directeurs du séminaire de S.-Hyacinthe. Parmi les témoignages de sympathie, que M. le supérieur a reçus, mentionnons ceux des Dames de S.-Anne, des Enfants de Marie, de l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, des conseillers municipaux de Massueville et de S.-Aimé, de l'Alliance Nationale, de l'Union S.-Joseph, des Artisans Canadiens-Français, etc, etc.

Ces diverses sociétés ont aussi envoyé des représentants aux funérailles. Parmi ces derniers, on remarquait: MM. P. Dufaut, maire de Massueville, F. Godbout, manufacturier, P.-P. Lanoie, ancien maire, P.-P. Cardin, M.P.P., I. Vigeant, J.-B. Carreau, E. Lebrun, J. Ledoux, M. Péloquin, J.-B. Baudreau, A. Ferron, E. Hébert, Dr A. Pepin, G. Laferté, B. Bourget, J. Sylvestre, P. Labrecque, P. Poirier, Stan. Danis, E. Danis, E. Chaspagne, J. Roy, P. Dufresne, G. Gélinas, J. St-Amant, etc.

Ces témoignages de sympathie profonde, de la part des citoyens de S.-Aimé, leur font honneur, et indiquent qu'ils ont su apprécier l'inestimable dévouement et la grande charité de ce bon prêtre, que fut M. le curé Godard.

Les années 1894 et 1895 dotèrent la municipalité de S.-Aimé de deux choses d'utilité publique. Une compagnie de chemin de fer, dite des "Comtés-Unis", désirant relier la frontière des Etats-Unis à la ville de Sorel, offrit à la municipalité le privilège de la traversée, et moyennant compensation pour cette faveur.

Les règlements nos 137 et 138 du conseil de paroisse, attestent que la municipalité passa la résolution de donner sept mille dollars à la compagnie, avec la condition que cette dernière construira la gare non plus loin que la première concession, à la route de Thiersant; et qu'elle donnera au moins un train par jour entre Sorel et S.-Hyacinthe.

La succession Massue, représentée par Jean-Zépherin Resther, intéressée par le passage de cette voie, fut des plus accueillante.

Le 7 septembre 1894, (notaire Durocher) la succession donnait gratuitement à la compagnie du chemin de fer, tout le terrain nécessaire à la construc-

tion du chemin, d'une gare et d'une voie d'évitement, depuis la ligne du cordon de Thiersant jusqu'à la route, à condition de faire circuler deux trains par jour sur toute la ligne.

L'inauguration officielle du chemin de fer des Comtés-Unis, le 17 février 1895, fut une fête grandiose pour S.-Aimé, et un événement des plus remarquables dans ses annales.

Choisi entre plusieurs autres paroisses et villes plus considérables, S.-Aimé, pour la circonstance, eut l'insigne honneur de la visite du lieutenant-gouverneur, Sir Adolphe Chapleau.

Arrivée la veille, le samedi, Son Excellence reçut l'hospitalité du chevalier Gustave Drolet, châtelain du manoir seigneurial. Le lendemain, à la messe paroissiale, et à laquelle assistèrent le lieutenant-gouverneur et sa suite, monsieur le curé Godard souhaita la bienvenue à l'illustre visiteur, dont il avait été le professeur de philosophie au séminaire de S.-Hyacinthe; et sut traduire, en des termes appropriés et délicats la juste note de ses sentiments, la reconnaissance de sa paroisse, et l'intérêt de l'Eglise aux progrès scientifiques et industriels.

Au sortir de la messe, sur le perron de l'église, M. J.-B. Belisle, maire de la paroisse, lut une adresse à laquelle répondit le lieutenant-gouverneur, devant une foule considérable, accourue de partout. Quelle éloquence magnétique encore chez ce vieillard malade et déjà près de la tombe, puisqu'il est mort deux ans plus tard!

Il y eut visite au collège et dîner au presbytère.

A ces agapes assistèrent: MM. les abbés Godard, Rémi Ouellette, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, Saül Gendron, procureur de la même institution, Elphège Caron, vicaire de la paroisse, Sir Adolphe Chapleau, le major Sheppard, aide-de-camp, l'honorable G.-A. Nantel, ministre à Québec, le chevalier Gustave Drolet, le Dr. Sévérin Lachapelle, député d'Hochelega, Odilon Desmarais, ex. m.p.p., J.-Z. Resther architecte, le maire J.-B. Belisle, Arthur Dansereau et C.-D. Maze, actionnaire et directeur de la Cie du chemin de fer, le notaire Pierre Gélnas, Pierre d'Orvilliers et H.-D. Têtu.

Après une courte visite au couvent, eut lieu l'inauguration devant la foule, déjà rassemblée à la gare. M. le curé Godard, revêtu du surplis, bénit le clou d'argent, qui fut enfoncé dans le chemin de fer par le lieutenant-gouverneur.

Il était trois heures et demie, quand le convoi spécial s'ébranla et ramena à Montréal le groupe des distingués visiteurs.

La bande de musique "Philharmonique" de S.-Hyacinthe avait bien voulu prêter son concours et rehausser l'éclat de la fête (3).

Ce chemin de fer, dont les débuts furent difficiles, et qui, depuis a changé plusieurs fois de nom et de propriétaire, a remplacé plus ou moins avantageusement la navigation.

En 1895, les villageois de S.-Aimé songèrent à se bâtir un aqueduc. Le 3 juin, les conseillers élaborèrent le projet, mais sans résultat pratique. Deux années plus tard, le 5 avril 1897, il était accordé un permis à une compagnie, dont faisaient partie le docteur Camille Laviolette, Gustave Drolet-Massue, Zéphirin Resther et Paul Poirier de bâtir un aqueduc, moyennant qu'on fixât quatre borne-fontaines et qu'on fournit quatre cents pieds de boyaux en cas d'incendie.

Le projet n'eut pas de suite. Les villageois continuèrent encore de s'approvisionner d'eau à la rivière ou au puits de l'habitation.

Le 6 mars 1899, Philéas Rivard-Dufresne demandait un permis au conseil du village, de construire un aqueduc et de poser des conduites d'eau dans les rues. Ce permis lui fut accordé moyennant certaines conditions.

(3) Tout le réseau de l'ancien chemin de fer des Comtés-Unis a été vendu en 1929 au gouvernement et est opéré par "Canadien National".

Cet homme (4) entreprenant et habile machiniste, de son initiative privée et de ses ressources personnelles, mena son entreprise à bonne fin. Depuis cette date, le village est doté de cette utilité, devenue nécessité.

Le premier avril 1925, la corporation du village a fait l'acquisition de l'aqueduc de M. R. Dufresne.

(4) Philias Rivard-Dufresne est fils d'Odilon et de Julie Martin. Odilon Rivard-Dufresne, décédé le 11 février 1903, âgé de 69 ans, était fils d'Augustin et d'Archange Desmarais. Cette famille, originaire d'Yamachiche, est une des plus anciennes de la paroisse, et qui vint défricher les premières terres du rang de S.-Yves.



JOSEPH-AIMÉ MASSUE



Jos.-A. MASSUE

Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Edouard-Aimé Massue, né et baptisé à S.-Aimé le 18 octobre 1860, était le huitième et dernier enfant issu du mariage de Gaspard-Aimé Massue et de Julie-Appolline Lussier. A son âge de quatorze ans et neuf mois, il devenait héritier de la seigneurie, sous la tutelle de sa mère, seigneuresse douairière.

Après avoir suivi, plus ou moins assidument pendant quelques années, les classes de l'école du village, le jeune Massue reçut des leçons classiques d'un professeur privé, monsieur Lhéraut, pendant quelques mois. A l'automne 1875, il entra au séminaire de S.-Hyacinthe.

"Il fut mon confrère de classe, pour un temps si limité que nous pûmes à peine nouer connaissance, non pas nous attacher d'amitié. Humble fils des champs, comment aurais-je osé m'approcher de ce jeune et riche seigneur? Joseph-Aimé avait été élevé bien délicatement. Sa maman lui portait respect. Il n'avait jamais été mis au travail. Il n'était pas suffisamment préparé pour rester en versification avec nous; et plutôt que de descendre en méthode, il préféra retourner chez lui. Il avait perdu son père, et sa trop bonne maman ne voulut le contraindre de poursuivre son cours." (Abbé P.-A. St-Pierre)

En 1876, le jeune seigneur entreprenait son premier voyage en Europe, accompagné de l'abbé Alphonse Villeneuve, nommé son tuteur en Justice, et chargé de lui servir de cicérone dans le cours du voyage.

Ce fut un voyage d'étude. L'abbé Villeneuve, doué de vaste érudition, de haute culture intellectuelle et d'une urbanité des plus affables, sut inculquer chez son pupille ce qui fait un homme, sinon savant, du moins distingué.

Jos.-A. Massue avait reçu de ses parents une bonne éducation domestique et chrétienne; et à l'insuffisance de l'étude des auteurs classiques, suppléa chez le jeune homme l'étude pratique de l'histoire sur les lieux classiques.

Il était de retour d'Europe en juin 1877.

En 1879, Jos.-A. Massue partait pour un second voyage vers les anciens continents. Pendant au-delà de deux ans, il visita de nouveau les principales villes d'Europe, et fit un séjour assez prolongé en Chine, au Japon et aux Indes. Une carte-souvenir rapporte que le 28 juillet 1881, il visitait à Pékin l'observatoire tenu par les pères Jésuites. Il nota dans son journal, tous les principaux faits et aventures de son voyage, qui prit fin en 1882.

La condition financière du seigneur Massue ne l'obligeait pas de s'astreindre à des travaux assidus, qui lui procurassent le gagne-pain quotidien. La surveillance de ses fermes, avoisinant le manoir, et opérées par son fermier Cléophas St-Pierre, lui prodigua quelque distraction.

Avec un soin minutieux, il remonta le livre-terrier des quatre fiefs. Cette oeuvre presque monumentale, fut à grands frais et artistement exécutée. Il construisit, d'après les plans de l'architecte J.-Z. Resther, au coin sud-est des rues Royale et Cartier, l'élégant immeuble, dans lequel furent installés des bureaux, voûte de sûreté et salle de récréation. Cet immeuble est devenu la propriété de la Banque Canadienne-Nationale, qui y a installé son comptoir.

L'équitation était le sport favori de Jos.-A. Massue.

A tout seigneur, tout honneur.

Un jour, germa chez Jos.-A. Massue l'ambition d'être député à la législature, et suivre en cela les traditions de sa famille. Son grand-père Aignan-Aimé Massue avait représenté, à la chambre de Québec, le comté de Surrey, aujourd'hui Verchères, et son oncle Louis-Huet Massue était en 1881 député à Ottawa, pour le comté de Richelieu.

A l'approche des élections, en automne, 1889, un groupe du parti conservateur, réuni à S.-Victoire, pria Jos.-A. Massue de se porter candidat au parlement fédéral, et de faire la lutte à Hyacinthe Beauchemin, industriel de Sorel.

Avait-il les qualités voulues pour faire un bon député? Il avait au moins celles de la plupart des politiciens, que les Canadiens envoient au parlement.

Mais grâce à l'éloquence et l'habileté des Chapleau, des Langevin, des Bergeron, des Corneillier, et grâce à d'autres moyens, soit coulants, soit sonnants, Jos.-A. Massue fut élu député du comté de Richelieu, au parlement fédéral le 18 octobre 1889.

Cette date coïncidait avec le vingt-neuvième anniversaire de sa naissance.

Il avoua dans la suite que son élection lui avait coûté douze mille dollars.

" Joseph-Aimé Massue avait découpé de plusieurs journaux ce que l'on avait dit de lui au cours de son élection. Et quel ne fut pas mon étonnement, après plus de trente ans, de retrouver dans ces découpures, l'appréciation que j'avais faite moi-même dans l'" *Etendard* ".

" Il était peu flatteur, le parallèle que j'avais établi entre Hyacinthe Beauchemin qui avait su faire fortune, et lui qui ne savait uniquement dilapider une fortune toute faite par ses pères. " (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le stage du jeune député à la Chambre fédérale fut médiocre en durée, en assiduité et en oeuvres. Sa santé était déjà bien ébranlée. Une jeunesse ardente et fougueuse, l'abondance des richesses, et des amis avides de plaisirs, provoquèrent l'intensité de l'existence.

Disons que ces mêmes amis, aussi flatteurs que convoiteurs, ambitieux de projets refusés par la dissipation, ou en quête de combler un déficit financier, ne cessaient de fatiguer et de harceler le jeune député et riche seigneur.

Jos.-A. Massue eut aussi à subir les fatigues et les soucis d'un procès important avec la municipalité de S.-Aimé. Et tous ces ennuis moraux, ajoutés au surmenage physique, contribuèrent à ébranler sa santé jusqu'à l'épuisement.

Au mois de juillet 1890, il quittait S.-Aimé pour Montréal, se mettre sous les soins continus du médecin.

Le 28 septembre 1890, les journaux de Montréal publiaient: " Les nombreux amis de M. J.-A. Massue, M.P. apprendront avec plaisir qu'il est en pleine convalescence. C'est par erreur que les journaux ont annoncé qu'il devait se rendre en Europe. Il est à Montréal, sous les soins du Dr Brodeur, depuis son retour de S.-Aimé. " (La Presse)

Le voyage d'Europe, auquel Jos.-A. Massue avait songé, n'était plus cette fois celui du touriste, mais celui d'un malade implorant une cure de la science de Paris.

Jos.-A. Massue languissait sur son lit d'hôpital, quand le 30 octobre 1890, atteignant la trentième année de son âge, il devenait légalement, de par le testament de son père, le propriétaire officiel de la seigneurie.

Mais les ressources de l'art furent vaines. Cependant le malade obtint quelque soulagement dans le cours des dernières semaines de l'année, et donnèrent quelque espoir de guérison par un prolongement d'existence.

Le malade songea à revenir à S.-Aimé, et le 15 janvier 1891, les journaux annonçaient que " M. J.-A. Massue, député de Richelieu à la Chambre des Communes, après avoir été soigné six mois par le Dr Brodeur, a laissé Montréal et habite maintenant sa résidence seigneuriale à S.-Aimé. Il est en bonne voie de rétablissement. "

La gazette faisait erreur. Le rétablissement ne fut qu'apparent et de courte durée. Pendant encore trois mois, la maladie laissa languir le malade, ne laissant aucun espoir de guérison.

Le 10 avril 1890, Jos.-A. Massue décédait célibataire, à S.-Aimé, âgé de trente ans et quelques mois.

Le 14 avril suivant, assistaient entre autres à ses funérailles, son beau-frère Albert-Alexandre Lussier, membre du Parlement provincial, Pie-Charles-Aimé-Gustave Drolet son neveu, l'hon. J.-B. Guévremont, J.-G. Bergeron, M.P., l'avocat Ethier, de Sorel, le docteur P.-E. Mount, le notaire P. Gélinas, P. D'Orvilliers, marchand, J.-A. Dionne, le docteur P. Gagnier, Paul Poirier; et Joseph-Zéphirin Resther et le notaire Joseph-Evariste-Odilon Labadie, qui venaient chercher à S.-Aimé une mine d'or, dans le règlement de la succession d'un seigneur, mort sans postérité. Les abbés Michel Godard curé, John-P. Hackett vicaire et Joseph Beaudry, curé à S.-Marcel, officiaient au service.

Jos.-A. Massue avait dicté son testament devant le notaire J.-E.-O. Labadie, à Montréal, le 17 décembre précédent. Les principales clauses, qui intéressent en particulier les paroissiens de S.-Aimé, comportaient: la cession à Gustave-Massue-Drolet son neveu, de la jouissance et usufruit, sa vie durant, à compter de son âge de trente ans, des quatre fiefs de la seigneurie, lesquels ensuite appartiendront à ses enfants et descendants, pour être partagés entre eux également par souche, suivant l'ordre des successions; le partage de la succession ne devant s'effectuer qu'au décès du dernier des enfants de Gustave Drolet et d'Elisa Massue; l'obligation à Gustave-Massue Drolet de changer légalement son nom pour celui de Gustave-Drolet Massue; un don de mille dollars aux pauvres de S.-Aimé; le don de sa bibliothèque à la fabrique de S.-Aimé; la remise d'une obligation de \$1950 au couvent de la paroisse.



PROCÈS DU CHEMIN

Les dernières années de Jos.-A. Massue furent une période de troubles pour le jeune seigneur et pour toute la paroisse.

La discorde dans une paroisse est une grande calamité. On dirait que certains gens, quand règne la paix, s'ennuient de troubler l'harmonie rayonnante autour d'eux, et prétendent rompre la monotonie d'une vie paisible par le soulèvement des passions.

Pendant au-delà de six années, les citoyens de S.-Aimé furent en proie à tout ce qui peut bouleverser l'ordre social: impéritie, opiniâtreté, fanatisme, intrigue, vandalisme, procès, perte de temps, d'estime et d'argent; tout cela à propos d'un chemin à changer et à reculer de quelques cents pieds.

Le rang du bord de l'eau, côté ouest de la rivière, depuis le village jusqu'à Solvail, est accidenté de côtes et de ravins nombreux, profonds et abrupts. C'est la concession, primitivement appelée S.-Victoire, nom qu'elle n'a jamais porté. La circulation y est dangereuse. Même, les voyageurs qui se dirigent du côté de S.-Judes évitent ces parages accidentés, et ne craignent pas de faire le détour du rang de Thiersant.

Autrefois, dans les premières années de la concession de ces terres, la rivière offrait la seule voie de communication ou encore la première grève, si on voulait le bord de la rivière, juste au haut de la première grève. Jusqu'à ces dernières années, on circulait en charrette. Quelques années plus tard, les colons, faisant des défrichements et des découvertes, établirent un chemin sur le premier plateau, et ils y fixèrent leurs habitations. Ce chemin subsista jusqu'en 1841.

Nous nous rappelons encore d'avoir vu plusieurs de ces habitations, sises sur ces côtes, si elle ne subsiste pas encore, la maison de J.-B. Lebrun, dit Gros Batoche, auquel succéda Olivier Plessis-Laferté, existait encore.

En 1841, le chemin fut reculé de quelques arpents de la rivière, où il est maintenant. Mais en quittant la grève, et remontant plus haut, les côtes des ravins, creusés par de nombreux ruisseaux, ne s'en trouvèrent que plus profondes.

Vers 1882 et 1883, les résidents du haut de la rivière, fatigués depuis long temps de descendre et de monter toutes ces grandes côtes, et fatigués aussi d'entretenir à grands frais les ponts jetés sur ces profonds ravins, s'agitèrent dans le but d'améliorer leur chemin. En traçant ce dernier un peu plus éloigné de la rivière, les ravins étaient ou évités ou sensiblement diminués, vu que plusieurs d'entre eux, à quelque distance plus haut, se réduisent à de simples ruisseaux.

L'entreprise était très-louable, et pouvait se réaliser à peu de frais. Dans toutes les localités où semblables améliorations ont été effectuées, on a eu qu'à s'en louer.

Mais les moyens furent désapprouvés par les gens de tact et de justice.

Le conseil municipal était alors dirigé par le docteur Pierre Bergeron, maire de la paroisse, avec Job Robidoux, inspecteur de la voirie. L'esprit de parti politique régnait dans le conseil. Rien ne s'y discutait et ne se décidait qu'il n'ait été passé au rouge vif.

Le tracé du nouveau chemin, opéré le 11 septembre 1884 par le notaire Pierre Bazin, de S.-Ours, nommé surintendant spécial, fut généralement adopté par les intéressés, sauf quelques exceptions. Mais la modification du chemin, dans la partie attenante au village, était des plus disgracieuses.

Depuis trois générations, les seigneurs Massue s'étaient plu à construire, embellir et conserver la magnifique avenue, qui passe entre le bocage du manoir d'un côté, et de l'autre l'érablière qui couvre le coteau tout voisin. Au point de vue topographique, ce coin du village est un de ses plus beaux ornements. Et les chauds adeptes du nouveau chemin, sans goût comme sans jugement, abandonnaient le beau chemin du manoir, pour en percer un autre et à grands frais à travers l'érablière, et le faisaient déboucher dans la petite rue S.-Nicolas, comme dans un cul-de-sac. Le seigneur Massue en fut le plus affecté de tous, et surtout justement indigné.

Commencèrent alors à pleuvoir les protestations, les brefs d'injonction et les poursuites judiciaires. Le conseil municipal, par ses menées et ses coteries sournoises et entêtées, avait divisé les contribuables en deux camps. Les rouges restèrent favorables au changement du chemin, et les bleus devinrent opposants.

Dans l'intervalle, le même conseil faisait des siennes. En février 1884, il créait une innovation en octroyant une licence de vendre des liqueurs spiritueuses. Edmond Cartier, marchand, obtint ce permis pour une année, à la satisfaction des sacs-à-vin.

La paroisse eût pu se dispenser de cet octroi, qu'elle annulait l'année suivante, pour le renouveler deux ans plus tard, l'annuler encore et définitivement après l'année écoulée.

Le 7 décembre 1885, le conseil protestait officiellement contre la pendaison de Louis Riel, en donnant sa pleine adhésion à l'assemblée, tenue sur le champ-de-mars à Montréal en novembre précédent, et convoquée dans un but plutôt politique que patriotique.

Le seigneur Massue, injustement frustré, s'adressa aux tribunaux aux fins de conserver sa belle avenue, pour l'ornementation de son manoir, la préservation de l'érablière et l'intérêt général du public.

Le 23 septembre 1887, après trois années de procédure, la cour d'appel à Montréal, sous la présidence des juges Dorion, Tessier, Cross, Baby et Church, Jos.-A. Massue et Cléophas St-Pierre, son fermier mis en cause, obtinrent jugement en leur faveur. Le tribunal déclarait: que la municipalité de S.-Aimé n'avait pas le droit, sans le consentement de Jos.-A. Massue, d'ouvrir un chemin nouveau dans l'érablière, dans un rayon de quatre cent pieds de la maison habitée; renversait le jugement de la cour supérieure de Sorel en date du 6 octobre 1886; enjoignait la corporation de S.-Aimé à suspendre tous ses travaux, et la condamnait à payer tous les frais.

Ces frais, outre ceux de toutes les procédures, comprenaient aussi certains dommages à la propriété. Un beau matin, le 14 février 1886, sur une simple autorisation des conseillers municipaux, une vingtaine d'hommes, sous la conduite de l'inspecteur-voyer, avaient accompli un acte de vandalisme, en dévastant une partie de l'érablière, par l'abattage de plusieurs beaux arbres. On avait donné pour prétexte l'ouverture du chemin projeté; mais le but semblait l'assouvissement d'une rancune contre le seigneur, et d'une vengeance de l'échec qu'on devait subir devant les tribunaux.

Les partisans du chemin ne se tirèrent pour pas battus. Le groupe, resserré autour du docteur Bergeron, qui mettait à profit sa condition sociale et sa fonction officielle, à entretenir le feu de la discorde, résolut de poursuivre les procédures.

Après le procès-verbal du notaire Bazin, refusé par les tribunaux, le conseil poursuivit encore par trois reprises différentes le projet de changer le chemin.

Le notaire Denis Pepin, de S.-David, fit son premier tracé le premier mai 1888, puis un second un peu plus tard, et l'avocat Antoine Villiard fut chargé d'en faire un aussi; qui fut le quatrième. Mais tous ces projets furent cassés et annulés par des brefs d'injonction et de plaidoiries.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer en détail tous les papiers timbrés et les exploits judiciaires, qui se succédèrent, et qui ne profitèrent qu'aux avocats du district. A ces derniers, pendant plusieurs années, les affaires de la paroisse de S.-Aimé, furent la plus belle aubaine.

Nous ne pouvons passer sous silence un incident typique, qui s'est déroulé dans le cours de tous ces procès.

Vers la fin de l'année 1889, et au commencement de 1890, les partisans du chemin nouveau semblaient se décourager d'avoir essuyé autant de rebuffades qu'ils avaient monté de projets, quand la mort de Jos.-A. Massue, en avril 1891, ranima le courage.

Jos.-A. Massue était le principal champion de l'opposition.

On résolut alors de frapper un coup décisif et prendre toutes les précautions voulues pour ne pas échouer.

Après avoir ourdi un nouveau plan en petit comité, durant la dernière maladie de Jos.-A. Massue, on devait le faire adopter par le conseil municipal, réuni en assemblée régulière, faire prolonger autant que possible cette assemblée jusqu'à une heure tardive dans l'après-midi, et faire commencer le nouveau chemin dès le lendemain matin, à la première heure, à l'extrémité sud de la rivière, chez Herménégilde Bernier.

Ce qui fut fait.

Mais ils avaient compté sans la vigilance des opposants. Immédiatement après l'assemblée, ils se firent délivrer copie des résolutions du conseil, et déléguèrent deux des leurs à Sorel, dans le but de filer une opposition judiciaire.

C'était le lundi soir, 3 juin 1891.

Les délégués arrivèrent à Sorel à la tombée de la nuit, allèrent frapper à la porte de la résidence de leur avocat, qui les reçut cordialement comme d'habitude, et le sollicitèrent instamment de leur préparer sans retard un bref d'injonction, devant être signifié dès l'aube du lendemain, le 4 juin.

Grande était la difficulté, à cause de la fermeture de la cour de Justice.

En face de l'embarras, une idée lumineuse traversa les esprits; aller demander une audience spéciale au juge du district.

Et le projet fut mis à exécution.

Le bon juge Gill les reçut amicalement.

" Ah oui, dit-il, vous venez encore pour le nouveau chemin de S.-Aimé. Très volontiers, je vous accorderai une audience. Veuillez aller préparer vos plaidoiries, et quand tout sera prêt, revenez me voir, et je vous recevrai à toute heure de la nuit. "

L'horloge avait déjà sonné neuf heures. L'avocat et les deux protestataires, enchantés d'une si aimable bienvenue, retournèrent pour préparer leur procédure.

Vers minuit, le juge Gill, qui avait déjà pris un acompte du repos nocturne, les reçut de nouveau sans toge ni tricorne, et cuisina leur requête.

Pendant ce temps-là, à S.-Aimé, le groupe ardent du chemin nouveau accélérât et complétait tous les préparatifs, dans le but de commencer dès sept heures du matin. L'inspecteur de la voirie, Herménégilde Bernier, et dernier résident de la paroisse, avait engagé une trentaine d'hommes.

Dès sept heures, tous hardiment, résolument et avec grand entrain, se mirent à l'oeuvre en enlevant les clôtures, ravageant les jardins et nivelant le terrain.

Grands furent l'étonnement et la stupéfaction, et surtout le désappointement des travailleurs, quand ils virent arriver à eux les deux délégués (1), revenus de Sorel dans la seconde partie de la nuit, et accompagnés de l'huissier Joseph Vigeant, qui leur signifia à sept heures et vingt minutes, le bref d'injonction. C'était l'ordre officiel et formel, adressé à l'inspecteur, de suspendre tous les travaux.

Chacun s'en retourna chez lui; et ce fut à peu près la dernière tentative sérieuse de changer le chemin.

L'homme, qui subit des revers, soit-il bien intentionné, perd souvent l'estime des siens. À plus forte raison, si la bonne foi lui fait défaut, il subit le mépris.

Pierre Bergeron, par ses menées intrigantes, avait semé la division parmi ses concitoyens, et devenu malheureux dans ses desseins, ses anciens amis le laissèrent dans l'isolement. Les gens pondérés désiraient depuis longtemps de le voir supplanter.

En 1891, fut élu Antoine Méthot, maire de la paroisse; et sous son administration, les contribuables furent appelés à réparer les désastres de l'administration précédente.

Les sommes d'argent dépensées et gaspillées dans les divers procès du chemin, furent considérables.

Les avocats, qui prodiguent de leurs services professionnels à une paroisse ou à un seigneur, arrondissent sans crainte leurs honoraires. Le cahier des minutes du conseil de la paroisse, et les dossiers judiciaires que nous avons consultés à Sorel, attestent que les procès du chemin ont coûté au moins douze mille dollars.

(1) Norbert Plessis-Laferté et Gustave Lapallice.



M. OLIVIER LEDUC, 9ème CURÉ



M. OLIVIER LEDUC

Il y a quatre-vingt ans que l'église de S.-Aimé est bâtie et livrée au culte. L'intérieur était bien loin d'être complété, que déjà on avait exécuté de dispendieuses réparations pour arrêter le travail de démolition et prévenir la chute des murs. C'est dire que cette église, comme trop de nos grands édifices, a toujours péché par la base. Il semble que nos architectes devraient être plus sages et plus habiles, et disons-le aussi, plus consciencieux. Nous avons vu antérieurement que des travaux urgents s'imposaient à l'église. Et puis, notre presbytère, vieux de cinquante ans, en demandait un autre. Il fallait donner à S.-Aimé un curé habile en construction, un administrateur économe et sage. C'est le motif qui dirigea et déterminna Mgr Decelles dans le choix qu'il fit de l'abbé Leduc, à la desserte de notre belle paroisse. Ce dernier avait bâti un presbytère à Sweetsburg, une église à Freightsburg, un presbytère et une église à Rougemont, et à S.-Robert avait restauré le presbytère. M. Leduc

était certainement un homme d'entreprises. Avouons cependant que ses constructions et ses réparations lui ont attiré des critiques sévères, quelquefois justes et méritées de son économie en construction. Reconnaissons-lui pourtant un grand mérite, et empressons-nous d'ajouter: qu'aurait-il mieux fait que de mettre en bon ordre les finances en désarroi de S.-Robert, et de laisser, après de lourdes entreprises, la fabrique de S.-Aimé chargée d'une dette relativement légère.

M. Leduc n'était pas un étranger à S.-Aimé, il y avait été vicaire de 1875 à 1878, sous la cure de M. Marchesseau.

Le principal souvenir que nous en avons, est l'intérêt qu'il portait au collège des Frères, alors dirigé par le R. Fr. Donatien. La majeure partie de ses récréations se passait en compagnie des professeurs et des élèves. Il fonda chez ces derniers une congrégation de la S.-Vierge, dont l'origine remonte, en ce pays vers 1690, sous le vocable de Congrégation des Hommes de Ville-Marie. Le 8 décembre 1876, avait lieu la première réception de congréganistes de la Très-Sainte-Vierge, d'un certain groupe de collégiens (2).

M. Leduc était arrivé à S.-Aimé pour la fin de septembre 1902. Ses premiers actes de mariage furent signés le 30 septembre, et le lendemain, nous apercevons la signature de son premier vicaire, l'abbé Rémi Guertin.

(1) La majeure partie de ce chapitre, qui traite de l'administration de M. Leduc a été cueillie dans les notes de M. l'abbé P.-A. St-Pierre.

(2) Il me fait plaisir et honneur de rappeler que je faisais partie de ce premier groupe des congréganistes du collège de S.-Aimé. Un demi-siècle après, il m'a été donné de fêter mes noces d'or de congréganiste, au lieu même où cette dévotion prit naissance dans le pays, et n'a pas cessé de prospérer depuis son origine. L'auteur.

Le 25 décembre 1902, le nouveau curé présidait l'assemblée, convoquée pour l'élection de Joseph Nadeau, en remplacement de Herménégilde Bernier sortant de charge.

M. Leduc, homme très actif, ne fut pas lent à se mettre à l'oeuvre. Dès le premier février 1903, il présidait une assemblée des marguilliers de l'oeuvre savoir: Joseph Nadeau, Norbert Laplante, Joseph Cournoyer et Joseph Bonin; leur faisait accepter avec satisfaction la proposition de Mgr Decelles de bâtir un nouveau presbytère et ses dépendances, aux frais de l'oeuvre et fabrique. Ceux-ci autorisaient le curé à faire dresser un plan par un architecte. Deux mois après, le 29 mars, en l'absence de Joseph Cournoyer, Norbert Laplante, Joseph Bonin et Joseph Nadeau faisaient commencer, sous la direction de M. le curé, la démolition du vieux presbytère et des dépendances, en recommandant de conserver tout ce qui pourrait servir à la construction nouvelle; et, permettant à M. le Curé de vendre le reste, lui signaient sur le champ le vote de confiance suivant: Nous lui donnons pleine et entière autorisation, en tout confiant dans ses capacités et sa bonne administration.



PRESBYTÈRE DE SAINT-AIMÉ

Le 27 avril, les marguilliers, réunis au presbytère, prenaient connaissance des soumissions pour la construction du presbytère, d'après les plans préparés par L.-Z. Gauthier au prix de cent piastres; et sur proposition de Norbert Laplante, secondé par Joseph Cournoyer, la soumission de Roch Pelletier et de Jules Théberge, de huit cents piastres plus basse que les autres, est acceptée. Ceux-ci s'engageaient à bâtir le presbytère pour la somme de \$8200, ayant en plus l'avantage d'utiliser les vieux matériaux, dont la pierre et la brique pouvaient servir à l'extérieur de la nouvelle construction.

Joseph Bonin, étant parti pour les Etats-Unis, François Godbout lui fut substitué le 26 juillet 1903; et Bénoni Bourget remplaça Norbert Laplante le 25 décembre suivant.

Les méchants, comme les bons ont leur place et leur nom dans l'histoire.

Michel Lambert, avait fait une chute sur un trottoir appartenant à la fabrique. Il en prit occasion pour intenter un procès à cette dernière, qui eut à payer \$178.50 aux avocats Ethier et Lefebvre, de Sorel, le 25 mai 1904.

Le 11 mars 1904, Mgr l'évêque de S.-Hyacinthe ordonnait aux paroissiens de S.-Aimé d'abattre les murs des tours et de la façade de l'église parce que devenus dangereux, de les remplacer par une boisure de planche, posées sur une charpente en bois, en attendant que l'on puisse constater si les longs pans, dégagés et soulagés des tours, cesseront d'enfoncer et de se lézarder. L'évêque permit que ces travaux fussent exécutés aux dépens de la fabrique; car sous peu, les paroissiens devaient être obligés de supporter les frais de travaux plus considérables et plus dispendieux, nécessités par une reconstruction.

Les marguilliers reçurent avec docilité parfaite, l'ordonnance de leur évêque; et le 22 mars, ils confiaient à Jules Théberge le soin de démolir les tours et la façade de l'église, et de refermer l'ouverture; le tout pour la somme de \$2200.

Les travaux devaient commencer le lundi de Pâques, le curé étant chargé de les surveiller. Les marguilliers approuvent d'avance tout ce qu'il fera, et lui donnent plein pouvoir d'agir en leur nom.

L'amour ne peut être commandé que par Dieu. M. Leduc commandait la confiance en lui comme un roi absolu, comme un potentat, non comme un tyran; et les habitants s'en trouvèrent bien. Parfois, tout de même, il nous faut le céder, quelques-uns rechignaient.

Le 23 décembre 1904, Jean Parenteau succéda au marguillier Joseph Cournoyer.

Dans la reddition des comptes de 1904, faite le 19 février 1905, nous apercevons et nous notons que M. Leduc avait pu emprunter \$2840 à 3½%. Il avait payé \$1440 pour la démolition de la façade, \$1200 à Roch Pelletier, constructeur du presbytère, et \$667.51 pour la grange.

La quote-part, fixée par l'Assurance des Fabriques, à cause de l'incendie de l'église de S.-Cunégonde à Montréal, en 1904, se chiffra à \$83.20.

Au 31 décembre 1904, la dette de la fabrique se chiffrait à \$5517.35; ce qui n'était pas exorbitant.

Le 22 mai 1905, l'architecte L.-Z. Gauthier, de Montréal, écrivait à Mgr Decelles que, sur réquisition de M. Leduc, il était venu à S.-Aimé le 18, faire l'examen de l'église, pour savoir s'il y avait lieu de refaire la façade démolie, sans défaire les murs des longs pans. Il conclut que la pourriture des piquets en bois sous la façade, avait été cause de la destruction de cette façade, et que les longs pans, non élevés sur pilotis, devaient être bons. Les lézardes étaient le fait du tirage, fait par la façade.

Il énumère plusieurs travaux à exécuter: entre autres, il suggère d'allonger l'église de 20 à 25 pieds, pour l'agrandir et lui donner de meilleures proportions.

Le 6 juin, le même écrivait à l'évêque, qu'il était venu à S.-Aimé la veille, pour faire l'examen du terrain, sur lequel repose l'église, et pour prendre connaissance des assises des murs de fondation, etc.

Il conclut par ces mots: Je puis dire qu'il n'y a pas lieu de craindre de faire les réparations à ces murs.

Narcisse Léveillé entre dans le banc d'oeuvre le 25 décembre 1905; et François Godbout, rendant ses comptes le 18 mars 1906, déclare avoir remis \$2000 à Joseph Cournoyer, abaissant de la sorte la dette de la fabrique à \$3966.93.

Le 14 novembre précédent, la majorité des habitants de S.-Aimé avaient présenté à l'évêque une requête, relativement à la façade de l'église, demandant, en même temps, le prolongement des murs des longs pans, ainsi que des réparations à l'intérieur de l'église et de la sacristie, etc.

Antérieurement, Mgr Bernard avait député monsieur le chanoine A. Beaudry, qui présenta à Sa Grandeur le procès-verbal de son opération le 1er février 1906. Le 8, l'évêque dans un décret fort bien élaboré, permet les travaux de reconstruction et d'agrandissement, ainsi que toutes les réparations et améliorations intérieures et extérieures, jugées nécessaires par un architecte compétent.

Avant de commencer l'exécution de tous ces travaux, on devait assurer la solidité des murs de l'église et de la sacristie; et à cette fin, l'évêque ordonna d'exhumer les corps qui reposaient autour des dits édifices, d'y poser des tuyaux de drainage en grès et de faire un remblai. Sa Grandeur permit aussi d'allonger les murs latéraux d'environ vingt-cinq pieds, y compris la façade, de reconstruire cette dernière en neuf avec un portique et deux clochers; façade et prolongement devant être faits en pierre des champs, avec garniture en pierre de taille pour les angles et ouvertures, lesquels devront reposer sur une assiette en béton; agrandir les soupiraux et d'en ajouter d'autres, faire un nouveau perron en ciment avec marches en pierre de taille, faire une niche pour recevoir une statue, réparer les parties endommagées des murs, élever une cheminée en briques cimentées, bâtir la charpente, la toiture et les corniches nécessitées par l'agrandissement sur-mentionné, et de les couvrir en ferblanc de première qualité, de faire en double les châssis, portes et ouvertures nécessaires, construire un nouveau jubé avec escaliers, rendre l'allongement semblable au reste, poser les vieux bancs dans le jubé, et de banes neufs dans la nef, adapter un appareil de chauffage à la vapeur dans l'église, et à l'eau chaude dans la sacristie, etc; permit enfin à la fabrique de concourir à l'exécution de tous ces travaux jusqu'à la somme de \$10000.

Et Sa Grandeur ajouta: " Nous donnons volontiers cette permission, dans le but de reconnaître leur bonne volonté et leur esprit de foi, en face des sacrifices qu'ils devront s'imposer pour la gloire de Dieu et l'honneur de leur belle paroisse.

Sera le présent décret lu au prône de la messe paroissiale de S.-Aimé, le premier dimanche après sa réception."

Ce décret de l'ordinaire du diocèse fut lu dans l'église de S.-Aimé par M. le curé Leduc en personne, le 11 du même mois de février, comme il appert par le certificat rédigé par ce dernier.

Des travaux aussi considérables et dispendieux ne devaient pas être faits sans une répartition légale. A cette fin, le 22 février, les commissaires pour l'érection civile des paroisses, etc, ordonnaient l'élection de syndics, qui seraient légalement autorisés à prélever et à percevoir les deniers requis, et seraient chargés de diriger les travaux de reconstruction, d'agrandissement et de réparation projetés, demandés et accordés.

En conséquence, dimanche le 25 février et dimanche le 4 mars, M. Leduc annonçait et convoquait ce dernier jour, une assemblée des habitants francstenanciers de S.-Aimé sous la présidence de M. le curé, et dans laquelle furent élus syndics les sieurs Paul Poinier, Edouard Giguère et Maxime Lavallée.

Ces derniers se réunirent au presbytère le 25 mars et Edouard Giguère y fut nommé président des syndics, et M. Leduc accepta de remplir la charge de secrétaire-trésorier sans rémunération, avec la faculté cependant de s'engager un assistant qu'il paiera avec l'argent de la répartition. Ça mérite un point d'admiration; c'était de sa part une générosité évidente.

Le 1er mars 1906, un résumé des estimés donnait comme prix des travaux à exécuter \$34491, plus \$4900 pour appareil de chauffage et pour les bancs de la nef.

M. Leduc ne tarda point de s'adresser aux architectes Gauthier et Daoust, de Montréal, pour faire tracer un plan des travaux projetés. Le 28 décembre 1905, ceux-ci écrivaient à M. Leduc qu'ils avaient commencé les croquis, se disant déjà quelque peu avancés dans la préparation des plans pour la restauration de l'église. Et après avoir pris en considération la demande de M. Leduc au sujet des honoraires pour leurs services professionnels, ceux-ci l'informaient qu'ils lui chargeraient seulement 2½% sur le coût des travaux, au lieu de 5% prix habituel; mais ils ne prendraient point la surveillance des travaux; ajou-

tant qu'ils consentaient cette réduction par considération pour lui-même et pour être agréables au nouvel évêque de S.-Hyacinthe, vu que c'est la première fois qu'ils travaillaient dans son diocèse depuis son élection à l'épiscopat.

M. Leduc trouve le temps long.

En février 1906, M. Leduc s'était mis en devoir de remplir les prescriptions de la loi civile, en soumettant au secrétaire du commissariat civil pour l'érection des paroisses, le projet de la reconstruction de l'église; et les avocats Lussier, Guédon et Roy, de S.-Hyacinthe, furent chargés de représenter les intérêts de la paroisse, auprès des commissaires civils.

Puis les syndics résolurent de demander des soumissions par la voie des journaux: Le Sorelois, Le Courrier de S.-Hyacinthe et La Presse.

Le 21 avril, Roch Pelletier présentait une soumission de \$33250. La veille, Jean-Baptiste Duhamel avait demandé \$31500. Le même jour, Paquette et Godbout s'engageaient, par deux lettres, à faire tous les ouvrages pour \$31000.

On décida d'accepter la soumission de MM. Paquette et Godbout, de S.-Hyacinthe, vu que beaucoup plus basse que les autres, et vu la responsabilité de ces messieurs en pareille matière. L'entreprise devant leur être donnée le lendemain par contrat devant le notaire Larivière, pour la somme de \$30000, plus la pierre provenant de la démolition.

Le 30 juin, les syndics nommaient M. Leduc surveillant des travaux.

Le 11 août, le sieur Paul Poirier proposait que le montant à percevoir par répartition, soit de \$25000 plus les 15% alloués par la loi, payables en seize versements dans l'espace de huit ans, dont deux en un seul paiement la première année, puis chacun des quatorze autres paiements devra être fait le 1er juin et le 1er novembre des années suivantes. Il ne sera collecté que la somme requise pour payer les entrepreneurs, ainsi que les autres frais encourus pour mener les travaux à terme. Ces propositions sont secondées par Maxime Lavallée, puis agréées par Edouard Giguère.

Si on veut percevoir \$25000, il est sage de prélever davantage, afin d'obvier aux pertes inévitables, amenées par le refus de quelques-uns, par les lenteurs d'un grand nombre; d'où des intérêts perdus, etc. puis au cours de grandes entreprises, il arrive des dépenses imprévues, on fait des modifications au plan original, des additions au premier contrat, etc.

Il fut en conséquence décidé qu'on prélèverait trente-sept sous par cent piastres d'évaluation, pour chacun des seize paiements à faire.

La propriété foncière imposable étant évaluée à \$92915 pour le village, et à \$393343 pour la campagne, chaque versement devait rapporter aux syndics \$1805.15, lesquelles multipliées par seize devaient former à la fin un montant de \$28882.47.

Disons tout de suite que M. Leduc aura juste assez de vie pour collecter les quatre premiers paiements, puis que M. Angers s'épuisera à collecter les douze autres versements; laissant quelques arrérages qui devront être recueillis par MM. Balthazar et Houle.

Le 26 novembre, les syndics autorisent M. le curé d'emprunter à 5% toutes les sommes requises pour payer les entrepreneurs, et ils lui recommandent de faire ces emprunts autant que possible des paroissiens de S.-Aimé.

Le 29 avril précédent, les marguilliers de l'oeuvre avaient autorisé M. le curé à emprunter \$10000 pour aider les syndics à poursuivre les réparations de l'église.

Les entrepreneurs se mirent à l'oeuvre, et les travaux marchèrent rondement.

En automne 1906, toute la maçonnerie était à peu près terminée, laquelle consistait surtout dans une allonge de vingt-cinq pieds sur le devant, l'addition d'un châssis aux longs pans, et ainsi que toute la façade quant à la partie en

Pierre. L'élévation des clochers était retardée au printemps suivant. Dans l'intervalle les ouvriers s'occupaient des travaux intérieurs.

Dans la nuit du mercredi des Cendres au jeudi, du 13 au 14 février 1907, vers une heure du matin, un incendie détruisait l'église de S.-Aimé avec tout ce qu'on venait de réparer.

L'ÉGLISE DE SAINT-AIMÉ EN CENDRES

Ce vieux temple, qu'on achevait de restaurer, a été complètement détruit, ce matin. Perte de \$100,000, et assurances de \$41,000.

S.-Aimé, 14 fév. 1907. — Un malheur irréparable vient d'éprouver les paroissiens de S.-Aimé. Aujourd'hui, dans la matinée (11½ h.), le feu a détruit de fond en comble notre vieille église dont on était si fier. Les édifices voisins ont aussi été endommagés par les flammes, qui, à un certain moment, menaçaient d'allumer une immense conflagration et de raser tout le bas du village.

Heureusement, le vent ne soufflait pas fort, et la vaillante population de S.-Aimé réussit, à force de dévouement et de travail, à circonscrire le théâtre de l'incendie, et à sauver même les bâtiments les plus voisins du temple paroissial.

On ignore l'origine du feu. Il était une heure après minuit, lorsque l'incendie fut découvert par MM. Antoine Cotnoir et Joseph Ferron. Ce dernier donna l'alarme au village, en sonnant le tocsin avec les cloches de l'église.

A ce moment, déjà l'intérieur du temple était presque inaccessible, tant les flammes et la fumée l'avaient envahi.

Une foule de braves citoyens répondirent au premier appel du tocsin, mais voyant qu'il était inutile de tenter de sauver l'église, on se prépara à protéger les alentours.

La municipalité ne possède aucun appareil pour combattre les incendies, ce qui rendit plus ardu le travail des pompiers improvisés.

C'est près de l'entrée de l'église que le feu paraît avoir commencé ses ravages, d'après les témoignages des premiers arrivés sur les lieux du sinistre.

M. Joseph Brouillard, préposé à l'entretien des feux à l'église, affirme que tous ses feux étaient éteints, hier soir, lorsqu'il quitta le temple. Seule une petite fournaise, située au milieu de l'édifice, semblait à la veille de s'éteindre.

C'est au péril de sa vie que M. l'abbé Georges Goyette, vicaire à S.-Aimé, a sauvé les saintes Espèces qui se trouvaient heureusement dans la sacristie. Depuis l'été dernier, l'église subissait des réparations importantes.

MM. Paquette et Godbout, entrepreneurs de S.-Hyacinthe, avaient la charge des travaux qui étaient très avancés. L'extérieur du temple avait été presque complètement restauré, et les travaux à l'intérieur avançaient rapidement.

Le contrat était de \$30,000. M. Paquette estime à environ \$25,000 les travaux de restauration qui avaient été faits jusqu'ici. Il y avait une assurance de \$15,000 sur ces travaux.

L'église de S.-Aimé existait depuis plus de soixante ans et elle avait déjà été restaurée plusieurs fois. Elle avait été érigée pour remplacer l'ancienne chapelle qui fut d'abord construite lors de la fondation de cette paroisse.

M. l'abbé Olivier Leduc, curé de S.-Aimé depuis quatre ans, était sérieusement malade à son presbytère, situé à une quarantaine de pieds seulement de l'église en flammes. On dut donc, par prudence, le transporter au collège des Frères de Sainte-Croix. Notre pasteur, qui est âgé de 60 ans, a été profondément affecté par ce malheur qui s'abat sur sa paroisse.

Les flammes se communiquèrent au Couvent de la Présentation de Marie, situé à une quarantaine de pieds aussi, à gauche de l'église. C'est un beau pensionnat dont la construction a dû coûter environ \$30,000. 80 pensionnaires et 150 externes y puisent l'instruction.

C'est grâce au dévouement des plus braves citoyens de S.-Aimé que le feu put être étouffé à ce couvent, avant qu'il y eut des dégâts très sérieux.

Le presbytère, qu'on a également sauvé des flammes, n'était bâti que depuis trois ans. Il avait coûté près de \$15,000.

AUTRES DETAILS

Les pertes sont évaluées à \$90,000 environ. La Fabrique avait pour \$40,000 d'assurance seulement.

L'église était en pierre et sa construction avait commencé en 1848.

Elle coûta alors \$60,000. Depuis 1838, le premier curé, M. Lamothe (3), disait la messe dans une chapelle temporaire.

En 1862, on fit au temple des réparations pour \$40,000, et en 1882, pour \$22,000.

Celles qui avaient été confiées à MM. Paquette & Godbout devaient coûter \$30,000.

Au couvent des sœurs de la Prés., situé à 40 pieds à gauche de l'église incendiée, a eu lieu une véritable panique parmi les élèves.

Dès qu'on aperçut les flammes qui enveloppaient le temple, les religieuses commandèrent à leurs élèves de s'habiller et de se rendre à la chapelle, en attendant qu'on leur donnât le signal d'évacuer le couvent.

Quelques minutes plus tard, MM. M.-L. Péloquin, marchand général de S.-Aimé, qui avait vu le péril dont le couvent était menacé, arriva en toute hâte sur les lieux, pour offrir l'hospitalité de son établissement aux élèves et aux sœurs du pensionnat.

MM. le notaire Larivière, le Dr Gagner et L.-O. Vadeboncoeur, marchand, arrivèrent à leur tour au couvent ainsi menacé, et les deux premiers demandèrent à grands cris qu'on leur remit leurs fillettes pensionnaires.

En quelques instants le couvent fut complètement évacué. Seule la Révérende Sœur St-Zéphirin, la supérieure, accompagnée d'une autre brave religieuse, ne voulut pas quitter son couvent.

Tenant dans ses mains une statue de sainte Anne, elle ne cessait pas de prier, disant avec confiance que la grande thaumaturge ne laisserait pas brûler son couvent.

Cette pieuse sœur affirme aujourd'hui qu'elle doit à l'intervention miraculeuse de sainte Anne la conservation de notre pensionnat.

M. J.-Bte Beaudreau, marchand, a été particulièrement remercié et félicité pour le dévouement avec lequel il a lutté contre le feu.

D'ailleurs, toute la population de S.-Aimé a fait preuve d'un courage et d'une bravoure remarquables, en travaillant sans relâche à éteindre le terrible incendie. (Communiqué)

* * *

Les entrepreneurs Paquette & Godbout avaient reçu, par divers acomptes du 15 juin 1906 au 30 janvier 1907, la somme de \$13,500; et ils réclamaient le prix du surplus des travaux qu'ils avaient accomplis.

(3) M. Lamothe fut le troisième curé.

Le 17 juin 1907, les marguilliers Jean Parenteau, Narcisse Léveillé et Onésime Méthot rencontrent les trois syndics, et ils délèguent deux d'entre eux, Maxime Lavallée et Narcisse Léveillé, auprès de Mgr Bernard, ainsi qu'auprès des avocats Lussier & Gendron, pour régler au mieux possible, la réclamation de Paquette & Godbout.

Le 30 juin suivant, Paul Poirier est chargé d'aller à S.-Hyacinthe, y rencontrer l'évêque et offrir \$5000 en règlement du litige, pendant entre les syndics et les entrepreneurs.

Par entente et en règlement de tout compte, les entrepreneurs acceptèrent le 3 juillet 1907, la somme de \$5200.

Le 24 février 1907, les marguilliers Onésime Méthot, entré dans le banc d'œuvre le 25 décembre précédent, Bénoni Bourget et Narcisse Léveillé, votent une somme de \$1000 pour agrandir la chapelle du collège, qui devra servir de chapelle paroissiale, durant la reconstruction de l'église réduite en cendres, dix jours auparavant.

Le 17 avril, Mgr Bernard émettait un décret, érigeant le chemin de la croix dans la chapelle temporaire, et M. Leduc en bénissait les croix le 22 suivant.

Le 7 juillet 1907, les syndics, élus pour la première entreprise, rendent compte de leur administration; ils sont déchargés de toute responsabilité et sont remerciés de leur dévouement.

Le 18 août suivant, les marguilliers, assemblés dans la chapelle provisoire, autorisent M. le curé à faire préparer des plans et devis pour réédifier l'église et la sacristie détruites.

Devant la nécessité, il n'y avait point à reculer mais se mettre à l'œuvre incessamment et courageusement.

On avait subi une perte estimée à \$90,000; et il ne nous restait plus que des murs surchauffés, sinon calcinés; puis nos trois cloches qu'on n'avait pas encore montées dans les clochers.

Est-ce depuis ce temps-là seulement que ces cloches sont en désaccord? L'une d'elles rend une note qui ne s'harmonise pas bien avec les deux autres.

Le 22 septembre 1907, les paroissiens élisent pour surveiller et diriger la reconstruction, sur ordre des commissaires civils donné le 12 septembre, Maxime Villiard, J.-B. Bélière, Maxime Lavallée, Narcisse Léveillé et Joseph Salvas. Ces derniers se réunissent le 13 octobre, élisent Maxime Villiard leur président, et confient la charge de secrétaire-trésorier à M. le curé Leduc.

Le 25 octobre, les syndics donnent l'entreprise de reconstruction de l'église aux mêmes Paquette et Godbout, pour la somme de \$44300. Le travail devra être terminé le 1er novembre 1909, et fait d'après les plans et devis préparés par les mêmes architectes Gauthier et Daoust.

Le 27 octobre, les syndics décident de faire suspendre les procédés des commissaires civils, et d'attendre à plus tard la préparation de l'acte de répartition.

Le 3 novembre, le secrétaire-trésorier est autorisé à payer \$500 en acompte aux architectes. Lundi le 16 décembre, les syndics décident de prélever, sur tous les immeubles de la paroisse la somme de \$25,000, plus les 15% alloués par la loi, ce qui devait rapporter \$28,215.86.

Le 25 décembre, Benjamin Joyal est élu marguillier, en remplacement de Bénoni Bourget. Ce dernier, rendant ses comptes le 19 janvier 1908, déclare qu'il a reçu \$12800 de l'Assurance mutuelle des fabriques, puis \$7000 de la North British & Mercantile.

La chapelle temporaire a coûté \$1940.50. Il a payé \$1180 pour vases sacrés, ornements nécessaires, et il passe aux syndics les \$19800 reçues des compagnies d'assurance.

Les architectes reçurent en deux reprises, le 25 septembre 1906 et le 17 juin 1907, la somme de \$890; en acompte de leurs honoraires; et les avocats Lussier et Gendron reçurent \$100 le premier janvier 1908, pour avoir représenté la fabrique devant la commission civile.

Les dettes passives, au 31 décembre 1906, s'élevaient à \$12335.18.

Le 17 mai suivant, Jean Parenteau, absent de la paroisse, est remplacé par Joseph Proulx, et le 25 décembre, Zéphirin Martimbault est élu à la place de Narcisse Léveillé.

Le 12 mai 1907, le docteur Adrien-A. Pepin était nommé organiste, en remplacement de Mlle Célarire Archambault, laquelle touchait l'orgue depuis le départ d'Eugénie Lavallée.

Au cours de 1908, la fabrique reçut des anciens syndics \$3800 qu'elle devait à François Lamothe, et au 31 décembre la fabrique devait encore \$11083.77.

L'on veut avoir un homme compétent pour surveiller les travaux; et M. Roch Pelletier est choisi comme expert, chargé de faire exécuter les travaux en bois; en retour, il recevra \$250.

De toutes les ruines de l'ancienne église, les vieux murs et le rond-point seuls ont été utilisés pour la reconstruction.

Dans le but de protéger ces murs qui avaient souffert du feu, on dut faire quelque modification dans la charpente. Dans l'ancienne église, les colonnes qui soutenaient la voûte reposaient au milieu des allées latérales; dans la nouvelle, on les a rapprochées des murs pour protéger ceux-ci et on a fait reposer les colonnes sur le milieu des bancs situés entre l'allée latérale et la murale.

Le 31 janvier 1909, les syndics décident de faire orner la voûte de l'église de moulures et autres ornements, suivant plan conçu et tracé par Paquette & Godbout en y ajoutant d'autres moulures dans chaque panneau de la voûte dans la nef, pour le prix additionnel de \$600.

Le 28 février 1909, les marguilliers de l'œuvre avaient autorisé M. Leduc à faire l'achat d'un orgue de \$2000, chez Casavant Frères de S.-Hyacinthe.

Le 14 mars, M. le curé avait été autorisé à emprunter au nom des syndics tout l'argent requis pour parachever la reconstruction de l'église.

Le 13 juin, les marguilliers lui avaient donné la permission d'enlever, de la place publique en face de l'église, les poteaux devenus inutiles et surtout disgracieux.

Le 29 juin, Mgr l'évêque Bernard, en visite pastorale à S.-Amé, bénissait solennellement au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, l'église relevée de ses cendres.

Le marché principal du relèvement était de \$44300. Les marchés subséquents se chiffèrent à \$3753.33, dont \$600 pour les sculptures, \$2480 pour 310 bancs et \$250 pour la chaire. Joseph Richer, artiste-peintre de S.-Hyacinthe, exécuta les travaux de peinture, dorure et autres décorations.

M. Leduc avait le sens artistique et historique. Il avait réussi, par un patient travail, à collectionner les portraits des curés de la paroisse, depuis sa fondation. Il nous a été donné d'admirer cette galerie intéressante, qui ornait les murs de la sacristie. L'un d'eux pourtant manquait à la série, celui de M. Lamothe, décédé tout jeune, le 10 février 1844, après un an de cure. Mais M. Leduc, loin de désespérer, entrevoyait encore certains indices de pouvoir retracer le portrait de cet ancien curé.

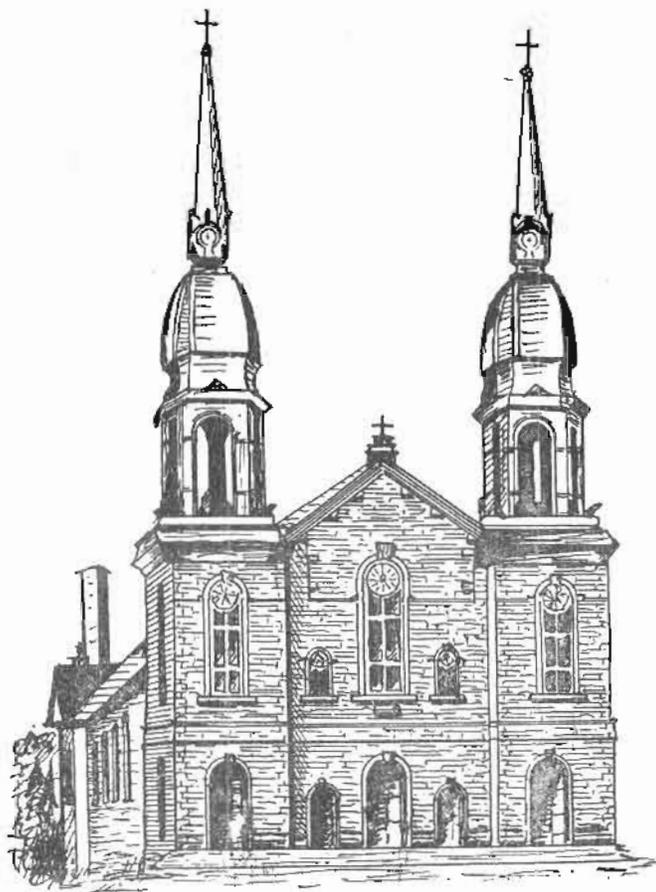
Malheureusement, comme avec bien d'autres trésors, tout fut anéanti par l'incendie.

A l'époque de l'incendie de l'église, en février 1907, M. Leduc était sérieusement malade d'un érysipèle qui le clouait sur son lit. Pour le soustraire au danger d'être consumé, et à la confusion désespérante et au brouhaha tumultueux de

la population en face du malheur, on l'éloigna du théâtre de la conflagration et on le transporta au collège.

Il se rétablit en peu de temps et se remit à l'œuvre.

Il mena à bonne fin la reconstruction de son église.



EGLISE DE SAINT-AIMÉ, RECONSTRUITE EN 1909

A peine avait-il fini sa tâche, que la paralysie le frappa pour le conduire au tombeau, le 15 novembre 1909, à l'âge de 63 ans.

Jeudi le 18, Mgr Bernard présidait à ses funérailles pompeuses, bruyantes, plus qu'édifiantes et consolantes, en présence d'un concours immense de paroissiens et d'autres. Pas moins de soixante-cinq prêtres signèrent l'acte de sépulture, sans mentionner plusieurs religieux et des laïques.

“ A la reddition des comptes de la fabrique, préparée par l'abbé André Dubreuil, procureur au séminaire de S.-Hyacinthe, et chargé d'exécuter les dernières volontés du défunt curé de S.-Aimé, la fabrique n'était endettée que de \$10435.56. C'était loin d'être exorbitant, après des travaux si considérables et dispendieux.

La reddition des comptes des syndics, faite le même jour, savoir le 30 novembre par le même abbé Dubreuil, démontre en caisse une somme de \$5701.49. Les dettes actives se montaient à \$26791.49, tandis que les dettes passives ne s'élevaient qu'à \$22841.21.

Tel est l'héritage laissé par M. le curé Leduc à son successeur.

De son testament, j'ai aperçu les extraits suivants:

Article 10.—Je lègue au couvent de S.-Aimé \$1000.

Article 11.—Je lègue au collège de S.-Aimé \$1000.

Article 12.—Le collège et le couvent de S.-Aimé devront employer les intérêts des montants légués pour la pension et l'éducation des enfants pauvres de la paroisse.

Intentions excellentes bien assurément; seront-elles respectées? combien de temps seront-elles observées? Donner à une maison qui n'est pas bien assise, c'est entailler une érable sèche.

Je sais par ailleurs que des enfants de S.-Aimé profitent des dons faits par feu M. Leduc, au séminaire de S.-Hyacinthe. Pas n'est besoin d'ajouter que le nom de messire Leduc est au nombre des bienfaiteurs inaignés de cette maison, où il reçut son instruction classique et cléricale.

M. Leduc fut très économe.

Aussi, nul plus que lui peut-être, n'a joui de la confiance de ses paroissiens et ceux-ci en parlent encore avec de grands éloges. Les entreprises qu'il a pu mener à terme, étaient propres à faire des mécontents, à créer des difficultés, à susciter des haines. Mais cette confiance, qu'on reposait en lui, l'autorisait à parler en maître, et à faire adopter ses volontés.

Ses bons paroissiens attribuent sa maladie et sa mort au surmenage et aux fatigues d'un ministère très actif, dans une chapelle parcimonieusement chauffée, tout comme son presbytère. M. Leduc jouissait d'une très bonne constitution; personne ne soupçonnait que la paralysie pût l'atteindre. Mais il n'a pas su se ménager, comme il a ménagé toutes autres choses.” (Abbé St.-Pierre).

Son corps repose dans le caveau de l'église paroissiale, non loin des restes de messieurs Lamothe et Marchessault, auprès desquels devait être déposée plus tard la dépouille mortelle de l'abbé Arthur Balthazard.

De ces quatre curés de S.-Aimé, dont les corps ont été inhumés sous les dalles du sanctuaire de l'église paroissiale, seul M. Leduc a une pierre, portant une inscription qui le rappelle au souvenir des paroissiens.

Après la mort de messire Olivier Leduc, la paroisse de S.-Aimé fut desservie par l'abbé Joseph-Louis Boisvert, parvenu au sacerdoce grâce à la protection de M. Leduc, en ce temps-là curé de S.-Robert, où le jeune abbé avait vu le jour.

Dans le chœur de l'église, du côté de l'épître, et près de l'autel latéral, les paroissiens de S.-Aimé ont fait graver, sur une plaque de marbre blanc, l'épithète suivante:

A la mémoire du
Rév. Olivier Leduc,
Curé de S.-Aimé,
né à S.-Charles
sur Richelieu,

le 22 oct. 1846,
ordonné prêtre le
30 nov. 1875,
décédé à S.-Aimé,
le 15 nov. 1909,
à l'âge de 63 ans,
inhumé le 18 sous les
dalles de cette chapelle,
priez pour lui.



ÉRECTION DE MASSUEVILLE

Jusqu'à l'année 1902, tous les intérêts civils et municipaux de S.-Aimé, touchant la finance et la voirie, furent coordonnés et harmonisés par le centre commun de la paroisse, le village. Tous les travaux, améliorations et entreprises, concernant, soit le village ou la campagne, étaient soldés par une caisse commune, et dirigés par des citoyens du conseil, choisis dans les deux parties de la paroisse.

Mais les villageois voulurent se moderniser et gérer leurs propres affaires, indépendamment des campagnards.

En 1901, un groupe de villageois fit partir le mouvement de s'ériger en municipalité distincte.

Et le projet aboutit à point.

Le nom de baptême de la nouvelle ville était tout trouvé, et depuis longtemps. Le seigneur Gaspard-Aimé Massue, cinquante ans auparavant, l'avait désigné à l'avance.

Il se fit un grand nombre de concessions d'emplacements à bâtir dans le village, en 1847 et 1848; surtout en cette dernière année. Le notaire F.-X. Rivard, passa les actes de presque toutes ces concessions, qu'il mentionne "dans le Village Massue".

Aussi les requêteurs ne crurent pas mieux agir en gardant ce nom, en intervertissant les mots, et demandaient à l'autorité civile d'ériger le village de S.-Aimé, en municipalité distincte, sous le nom de Massueville.

Le 25 mars 1903, le lieutenant-gouverneur émettait le décret suivant:
Proclamation pour l'érection du village de Massueville.

Canada

Province de Québec

Edouard VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

Salut:

Attendu que, sur présentation au conseil municipal du comté de Richelieu, d'une requête des deux tiers des électeurs municipaux qui sont en même temps propriétaires habitant un certain territoire y mentionné, situé dans la paroisse de S.-Aimé, dans le dit comté, dans Notre Province de Québec, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, le dit conseil dudit comté de Richelieu a nommé J.-A. Villiard surintendant spécial et l'a chargé de visiter ledit territoire, de constater le nombre de maisons y bâties et habitées et de faire rapport sur ladite requête;

Et attendu que ledit surintendant spécial a fait audit conseil un rapport mentionnant le nombre de maisons bâties et habitées sur ledit territoire, et la désignation des limites qui, dans son opinion, doivent être données au territoire ci-après plus particulièrement décrit, contenant au moins 40 maisons habitées dans une étendue n'excédant pas 60 arpents en superficie;

Et attendu que ledit rapport dudit surintendant spécial a été homologué avec amendements par ledit conseil dudit comté;

Et attendu que le lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, a par et avec l'avis du Conseil Exécutif de notre dite Province, approuvé ledit rapport.

A ces causes, en vertu des dispositions du Code Municipal de Notre dite Province, nous déclarons que ledit territoire:

Tout le territoire borné comme suit, savoir:

"Le village de Massueville", qui est démembrement de la municipalité de la paroisse de S.-Aimé, dans le comté de Richelieu, couvre une superficie d'environ trois cent soixante et un (361) arpents carrés;

Son territoire est borné comme suit, savoir: Vers l'Est, par le milieu de la rivière Yamaska; vers le Nord, par la ligne qui sépare le lot numéro trois-cent-cinquante (350) du cadastre officiel de la paroisse de S.-Aimé d'avec les lots numéros trois-cent-quarante-sept, trois-cent-quarante-huit et trois-cent-quarante-neuf (347, 348 & 349) du même cadastre; vers l'Ouest par une ligne droite menée dans une direction perpendiculaire à la limite Nord ci-dessus décrite passant à l'Ouest de la porte principale de la gare du chemin de fer des Comtés-Unis (aujourd'hui chemin de fer du Rutland), à une distance de trois (3) arpents, mesurée de l'Est à l'Ouest, depuis l'alignement Ouest de la voie dudit chemin de fer; vers le Sud, par une parallèle à la ligne de division entre les lots numéros cinq-cent-quarante-six (546) et les lots numéros cinq-cent-quarante-trois et cinq-cent-quarante-quatre (543 & 544) menée à une distance de trois arpents (3a) au Nord de celle-ci et prolongée à travers le lot numéro cinq-cent-quarante-cinq (545) jusqu'à la rencontre de la limite Ouest ci-dessus décrite dudit village; sera détaché de la Municipalité de la paroisse de S.-Aimé et formera une municipalité séparée sous le nom de la Municipalité du village de Massueville, à partir de ce jour.

Et par les présentes Nous faisons, constituons, érigeons et déclarons ledit village de Massueville une municipalité de village conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

De tout ce que dessus, tous nos léaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec:

Témoin Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir Louis-A. Jetté, chevalier Commandeur de Notre Ordre Très-distingué de S.-Michel et S.-George, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans notre dite Province ce vingt-cinquième jour de Mars, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trois, et de Notre Règne la troisième.

(S. G.) Amd. Robitaille, Secrétaire,

Bureau du Régistrare Provincial,

Québec, 26 mars 1903.

Certifié

Jos. Boivin

Dép. Repr. Prov.

La nouvelle municipalité élu pour son premier maire M. Prosper Lanoie, et M. J.-B. Carreau, secrétaire-trésorier.



M. C.-L.-N. ANGERS, 10^{ème} CURÉ



R. C. S. N. ANGERS

C'est à monsieur le curé de S.-Barnabé qu'échut la succession de M. Leduc à S.-Aimé. L'abbé Cyriac-Léopold-Napoléon Angers, né à S.-Pie de Bagot le 14 avril 1853, fils de Christophe Angers, forgeron et d'Euphémie S.-Jean, avait fait ses études classiques à S.-Hyacinthe, ainsi qu'une partie de sa théologie, qu'il continua à Montréal, et compléta à Sorel. Ordonné par Mgr Moreau le 15 août 1878, il fut successivement vicaire à Farnham, à Sorel, à S.-Ours et à S.-Athanasie d'Iberville. De 1886 à 1909, il avait été curé à Dunham, à Adamsville, à Rougemont, puis à S.-Barnabé. C'est de ce dernier endroit qu'il vint à S.-Aimé, pour le troisième dimanche de l'Avent, le 12 décembre 1909, et le 15, il y faisait son premier acte de baptême. Le nouveau curé garda l'abbé Boisvert pour vicaire, tant qu'il desservit la paroisse, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de septembre 1915.

Le 25 décembre, M. le curé Angers présidait une assemblée des paroissiens, qui choisirent le sieur Antoine Méthot en remplacement du sieur Onésime Méthot dans le banc d'œuvre.

Le 6 janvier, M. le curé se faisait autoriser par les syndics à faire de leur argent l'emploi qu'il jugera leur être le plus favorable, et à traiter en conséquence, en leur nom, avec toutes les banques ou compagnies ou particuliers pour leur plus grand bien.

Que les syndics soient sans crainte: M. Angers n'abusera point de la confiance qu'ils reposent en lui.

Le 6 février, les marguilliers décidèrent de donner gratuitement aux révérends Pères de S.-Croix, la chapelle dite temporaire, en reconnaissance de nombreux services déjà rendus à la paroisse, notamment lors de l'incendie de l'église en février 1907, et aussi comme marque spéciale d'estime à l'égard de cette maison d'éducation si dévouée, dont le cinquantenaire de fondation devait être célébré dans le cours de juin suivant: "Il sera fait à cette donation les réserves qu'il plaira au révérend C.-L.-N. Angers de faire; ce sur quoi, nous le laissons parfaitement libres", disent les marguilliers. Les donateurs devaient transporter ailleurs la chapelle susdite, aussitôt que possible au printemps 1910 (1).

Ce même jour, 6 février 1910, les marguilliers consentent de rembourser le sieur Paul Poirier, pour un terrain de 13 x 100 pieds, dont il est le détenteur bénéficiaire, et pour un charnier, bâti par ce monsieur, aidé d'un certain nombre de souscripteurs volontaires, à condition que tous et chacun de ces derniers agréent ce règlement et cèdent gratuitement leurs droits à la fabrique. Il n'est

(1) Cette chapelle avait coûté \$1848.28; mais en outre de l'asile donné aux paroissiens, privés de leur église, elle avait rapporté à la fabrique par la vente des bancs \$1301.91 en 1908, et \$1400.04 en 1909.

pas facile d'acheter une propriété, appartenant à tant de monde. Le charnier susdit semble donc destiné à pourrir là. Pourquoi n'a-t-il pas été consumé avec l'église en 1907? Comment le sieur Poirier pourrait-il enlever une construction, qui ne lui appartient pas totalement?

Sieur Joseph Comtois est élu marguillier le 1er janvier 1911, à la place de M. Benjamin Joyal.

Le 29 janvier, M. le curé fait la reddition des comptes de M. Onésime Méthot pour le mois de décembre 1909, et ceux de M. Benjamin Joyal pour 1910. Les sommes de \$509.59 avaient été payées chez E. Carreau, marchand d'ornements d'église à Montréal, et \$2300 à Casavant Frères, de S.-Hyacinthe, pour l'orgue.

Puis nous constatons qu'une nouvelle source de dépenses avait été creusée. En effet, à notre grande surprise, à peine était-il arrivé à S.-Aimé, que M. Angers se laissa gagner à faire l'installation d'un appareil d'éclairage à gaz acétylène, dans le presbytère et dans l'église paroissiale. Nous découvrons, que de ce fait, il paya \$574 en différents temps, pour achat de carbure.

Au commencement de l'année 1910, Joseph Comtois, marguillier du banc, est signalé absent de la paroisse depuis trois mois, et pour un temps indéterminé; cette absence amène l'élection de Gilbert Mathieu, le 30 juillet.

Les marguilliers se réunissent le 8 octobre, et chargent le sieur Joseph Proulx, conjointement avec M. Angers, de faire estimer par deux experts étrangers les constructions de la fabrique, et de faire assurer l'église, la sacristie, le presbytère, la maison du bedeau et autres dépendances, pour \$35000; dont \$25000 à l'assurance mutuelle des fabriques, et \$10000 à autres assurances à fonds social.

Le 24 décembre 1911, Joseph Pétrin remplace le marguillier Joseph Proulx. A la reddition des comptes de la fabrique et des syndics, faite le 28 janvier 1912, la dette de la fabrique se montait à \$11560.27. Il était dû aux syndics \$14486.53 et ceux-ci devaient \$13210. Le 24 juillet avaient été payées à sieur Mogé \$870, reste dû pour couverture de l'église et de la sacristie.

Le 8 juin 1912, Mgr de S.-Hyacinthe, en visite pastorale à S.-Aimé, alloua les comptes de 1909, 1910 et 1911.

Le 25 décembre, Zéphirin Martimbault est remplacé dans le banc d'œuvre par Théophile Forcier.

Le 4 mai 1913, dans une assemblée de marguilliers, Antoine Méthot, Joseph Proulx, François Godbout, Bénéoni Bourget, Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin et Théophile Forcier, malgré l'opposition faite par Pierre Pelletier, Joseph Nadeau, Paul Bibeau, Jean-Bte Bélisle et Célestin Riendeau décident, sur la demande exprimée par Mgr Bernard, d'acheter un terrain aussi convenable que possible, pour y ouvrir un nouveau cimetière paroissial. Puis le sieur Antoine Méthot est délégué pour faire tel achat.

Le 4 octobre 1913, sur instructions données par le président du conseil d'hygiène provincial, sieur Ad. Corsin, délégué, vint à S.-Aimé visiter le charnier, appartenant conditionnellement à M. Paul Poirier, et le vieux cimetière auprès de l'église. Ce charnier était alors vieux d'une trentaine d'années. M. Poirier l'avait bâti avec l'aide de plusieurs souscripteurs, et il retirait des contributions de la part des familles qui n'avaient point contribué à la construction, et qui y déposaient des cadavres. L'inspecteur n'hésita point à en condamner l'usage parce que trop rapproché de l'église et du couvent, et d'ordonner sa disparition. De même, il recommanda au conseil d'hygiène, dans l'intérêt de la santé publique, de faire cesser les inhumations dans le vieux cimetière, insuffisamment drainé. Pourtant le cimetière est tout près d'un ravin très profond, mais le haussement du terrain, fait sous M. Marchessault, avait eu pour effet de retenir l'eau au-dessus de l'église et dans le cimetière.

Le rapport du visiteur fut justement approuvé le 14 octobre par le docteur Lachapelle, et dès le lendemain, le docteur Elzéar Pelletier l'envoyait à Mgr de S.-Hyacinthe, en même temps qu'à M. le curé de S.-Aimé.

Conformément aux instructions, données encore par les membres du conseil d'hygiène, le même sieur Corsin revint à S.-Aimé, tout de suite le 17 octobre, faire l'inspection d'un emplacement proposé pour l'établissement d'un nouveau cimetière, sur la terre no 346, appartenant au sieur Alfred Riendeau, et mesurant 337 x 480 pieds.

Le sol, qui se compose de sable, s'égoutte naturellement et possède les qualités voulues pour favoriser la décomposition des cadavres. Les eaux de surface s'en vont naturellement vers la rivière. Après plusieurs considérations, il en arrive à la conclusion que ce terrain doit être approuvé.

Il le fut le 24 du même mois par le docteur Lachapelle; et ce rapport fut adressé le même jour à l'évêque de S.-Hyacinthe et au curé de S.-Aimé par le docteur Pelletier.

Après ces préliminaires, le 31 octobre, le sieur Alfred Riendeau, pardevant le notaire Jos.-Gédéon Larivière, vendait à la fabrique, représentée par le sieur Antoine Méthot, marguillier en charge, autorisé par résolution adoptée le 4 mai précédent, 337 x 485 pieds, à distraire du no 346, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de S.-Aimé pour le prix de \$1200; dont il a déjà reçu \$600, les autres \$600 payables le premier décembre.

Le 30 novembre 1913, dans une assemblée de marguilliers, il est proposé par Antoine Méthot, soutenu par Théophile Forcier, que Mgr Bernard soit prié de permettre la conversion en un cimetière paroissial, d'un certain terrain acheté par la fabrique et approuvé par qui de droit à cette fin. Suivent le proposeur et le secondeur Bénoni Bourget, Zéphirin Martimbault, Benjamin Joyal et Joseph Comtois. Votent contre cette proposition Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin, Joseph Bonin, Paul Bibeau, Norbert Laplante père, Pierre Pelletier, Joseph Nadeau, Modeste Raiche, Jean-Bte Bélisle et Célestin Riendeau; dix contre six. Le projet tombe donc à l'eau pour revenir à la surface quelques années plus tard (2).

M. Angers fut un sage et fidèle administrateur des deniers de la fabrique, comme des siens propres.

On peut pourtant risquer de lui reprocher un manque de sens artistique et utilitaire.

Il fit confectionner un catafalque dont la solidité l'emporte beaucoup sur l'élégance. Il entourra d'une clôture de ferme la place du presbytère, attenante à la plus belle rue du village, et convertit en champ de légumes, le parterre et toute la devanture, habituellement réservés aux fleurs et à la verdure. Dans un moment d'imprévoyance, il fit combler le puits intarissable du presbytère, dans un village où l'on n'a aucun moyen de défense contre l'incendie, et où l'on distribue très irrégulièrement une eau guère potable.

De son Créateur, M. Angers avait reçu une intelligence, qui le rendait apte aux hautes études. Mais sa constitution physique, débordante de santé, le forçait de fuir la vie sédentaire, et de vaquer à l'exercice corporel. En conséquence, par nécessité, puis par goût, M. Angers s'adonna à l'horticulture.

Le curé canadien, pas plus que le curé français ne se déshonore en travaillant au jardin, pourvu qu'il ne néglige pas son ministère pastoral. Le travail ennoblit et fortifie la vertu, tandis que la paresse et l'oisiveté avilissent et engendrent le vice.

(2) Les notes recueillies sur l'administration de M. Angers ont été puisées dans les cartons de M. P.-A. St-Pierre.

Mais le ministère paroissial, que M. Angers se fit toujours un devoir de remplir avec dévouement, ponctualité et fidélité, absorba le temps des travaux manuels, nécessaires à sa santé. Aussi cette dernière s'altéra, et au point qu'à l'automne 1915, le curé Angers dut remettre sa cure et prendre sa retraite.

Il se retira à Adamsville, comté de Brome, où il avait été curé pendant sept années, de 1893 à 1900.

Il y vécut dans la retraite l'espace de huit années; et y mourut le 16 juillet 1923, dans la soixante-dixième année de son âge. Ses funérailles eurent lieu le 19 suivant. Cinquante prêtres assistaient; et l'oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Edmond Decelles, curé à Farnham.



M. ARTHUR BALTHAZARD, 11^{ème} CURÉ



JOS.-ARTHUR BALTHAZARD,
PRÊTRE,
Curé de Saint-Aimé
Né le 3 nov. 1856, ordonné prêtre le 21 sept. 1881,
décédé le 15 août 1916.
R. I. P.

“ Malgré son activité naturelle, sept années de surmenage avaient conduit M. Leduc au tombeau. Six années de vie trop sédentaire suffirent à ruiner ce colosse qu'était M. Angers. Mgr de S.-Hyacinthe va nommer à la cure de S.-Aimé un prêtre de fort embonpoint, jouissant apparemment d'une excellente santé, plein de vie et fort non moins qu'un Hercule (1).

C'est l'abbé Joseph-Arthur Balthazar, curé à l'Ange-Gardien de Rouville depuis cinq années. Né à Iberville le 3 novembre 1856, du mariage de Joseph Balthazar menuisier et d'Elodie Davignon, il avait fait ses études classiques et théologiques à S.-Hyacinthe, où il avait été ordonné par Mgr Moreau le 21 septembre 1881; et resta professeur à son Alma Mater jusqu'en 1886. Il partit alors pour Rome, y refaire ses études, et revint en 1890 avec les titres de docteur en philosophie, et licencié en théologie et en droit canon. Après son retour de la ville éternelle et avoir professé encore pendant vingt années, il voulut être curé.

Il arriva à S.-Aimé pour le 3 octobre 1915, le XIX^e dimanche après la Pentecôte.

Non pleinement satisfait du presbytère bâti par M. Leduc, dès le premier dimanche il convoqua une assemblée des marguilliers de l'œuvre, et se fit autoriser à renouveler les planchers du rez-de-chaussée. En plus, le dimanche suivant, il appela de nouveau les marguilliers en assemblée pour leur demander l'autorisation de renouveler l'appareil de chauffage et de plomberie, puis de faire toutes les réparations que ces travaux devaient nécessiter. Tandis qu'il était en frais, pourquoi ne refit-il pas la couverture et les châssis, afin de se mettre à l'abri du froid, et de faire de ce presbytère une habitation aussi confortable qu'élégante?

Il présida à l'élection de Maxime Villiard le 25 décembre, mais il tarda jusqu'au 2 juillet pour rendre les comptes des syndics, et de Joseph Pétrin, marguillier sorti de charge. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1915, les syndics avaient perçu \$1600.15 et \$2007.09 pendant les mois d'octobre, novembre et décembre; ils ne comptaient plus que sur \$352.98 sur la répartition; et leurs dettes s'élevaient à \$7130, moins \$2360.07 d'actif.

Au cours de son administration, le sieur Joseph Pétrin avait payé \$65 pour carbure, \$400 pour la fournaise du presbytère, \$350 pour peinture, \$196.10 à

(1) Ce chapitre a été en grande partie recueilli des cartons de M. P.-A. St-Pierre.

l'ouvrier Roch Pelletier, \$118.73 pour pension des hommes qui avaient travaillé au presbytère, etc, etc. Au 31 décembre 1915, la fabrique avait une dette de \$8275.96, mais elle avait un actif de \$3322.50.

Pour répondre aux désirs de l'évêque, les marguilliers, réunis au presbytère à une date non indiquée, décident d'augmenter les assurances de \$1500.

Jusqu'à sa nomination à S.-Aimé, M. Balthazar avait joui d'une vigueur et d'une santé qui faisaient envie à beaucoup de ses confrères. Il y avait dans son tempérament beaucoup de nerveux et encore plus de sanguin, au point qu'on redoutait pour lui une attaque d'apoplexie foudroyante.

C'est le mal de Bright qui le saisit et le terrassa en très peu de temps. Une pierre avait assommé le géant Goliath en un clin d'œil.

L'abbé Arthur Balthazar mourut le 15 août 1916 au sanatorium de Trois-Rivières, où il s'était transporté depuis quelque temps. Il avait signé ses derniers actes dans les registres le premier juin, et dans le cahier des délibérations, le deux juillet; mais il continua jusqu'au neuf à préparer ses annonces, laissant ensuite toute la tâche à son jeune vicaire, l'abbé Elphège Proulx, qui ne devait survivre que peu de temps à son curé.

Ses funérailles, présidées par Mgr Bernard, servirent de préparation à la retraite devant commencer le même soir aux nombreux prêtres qui s'y rendirent.

L'oraison funèbre du défunt fut prononcée par l'abbé Pierre Cardin, qui avait pris comme texte ces paroles: defunctus adhuc loquitur, et que l'éloquent prédicateur développa avec chaleur et onction. Pas moins de soixante-cinq confrères signèrent l'acte de sépulture.

Son corps fut déposé dans le caveau de l'église paroissiale, auprès des restes de M. Leduc. Il n'a point de monument, mais en peu de temps il avait fait naître de grandes espérances et on se souvient de lui à S.-Aimé. On parle encore de ses patrouilles pour faire observer l'ordre dans l'église, pour faire la chasse aux buveurs ainsi qu'aux vendeurs de boissons sans permis. Par un long séjour dans le collège, il avait acquis une grande habileté dans ce rôle. Va sans dire que les détectives ne sont pas aimés de tout le monde, mais bien des gens paisibles.

M. Balthazard était plus versé dans la philosophie que dans les mathématiques et la tenue des livres. Attribuons largement à la cruelle maladie qui le minait, l'obligation de faire compléter par l'abbé François Langelier ses entrées au journal, de faire préparer par le même ses redditions de comptes, faites le 2 juillet 1916, redditions qu'il signa d'une main mourante.

Depuis la mort de M. Balthazard jusqu'à la fin de septembre, la paroisse de S.-Aimé fut desservie par M. le vicaire Proulx, aidé des abbés Herman Hébert, Philippe Auger, Hector Nadeau, Arsène Nadeau et Rodrigue Lussier.

Au mois d'avril 1916, le docteur Ed. Corsin adressait à M. Frédéric Normand la lettre suivante:

"En rentrant au bureau ce matin, après une tournée d'inspection, j'y ai trouvé votre lettre du 5 courant; en réponse, j'inclus copie d'un ordre, donné à la municipalité de S.-Aimé le 7 courant, de faire exhumer les cadavres déposés dans le charnier Poirier; ordre ainsi conçu: Le conseil d'hygiène apprend qu'il a été déposé des cadavres dans une bâtisse placée en dehors du cimetière de S.-Aimé, bâtisse qui serait la propriété de M. Paul Poirier. Cette bâtisse ne peut être utilisée comme charnier pour deux raisons: d'abord, parce que cette bâtisse n'est pas construite dans les limites du cimetière, et puis, parce que les cadavres, qui y sont déposés, sont une source de nuisance lorsque le dégel survient. En conséquence, en vertu des articles 3875, 3890 et 3896 de la loi d'hygiène, il est par les présentes enjoint à votre corporation municipale de faire transporter et inhumer dans le cimetière dans un délai d'au plus de dix jours, les cadavres ac-

tuellement déposés dans ladite bâtisse, gérée par M. Paul Poirier. Pour le conseil supérieur d'hygiène, par ordre du Président.

M. Balthazard dut se rendre à cette injonction; mais à cette date, il était déjà trop malade pour faire de grandes entreprises."

L'année 1916 fut de quelque importance pour la seigneurie Massue. Le seigneur Gustave-Drolet Massue avait établi sa résidence définitive à Montréal, depuis quelques années.

Le vieux manoir seigneurial, évacué de ses habitants, semblait désolé de se voir dans l'isolement. Ses vieux murs semblaient implorer quelqu'être vivant d'y venir prendre place, y ramener la vie et éloigner les ravages de la détérioration.

Les héritiers de la seigneurie, dans le but de tirer le meilleur parti de cet immeuble et de ses dépendances, résolurent de le mettre en vente.

M. Joseph Raiche, cultivateur de la paroisse, s'en porta l'acquéreur, et en a fait depuis sa résidence (2).

A cette même date, la terre qui longe la route de Thiersant fut vendue à M. Emilien Letendre, et les trois îles situées en face du village furent acquises par M. Joseph Hébert.

Déjà quelques années auparavant, les héritiers avaient disposé des terres de Thiersant et de celles de S-Marcel. Ces dernières devinrent la propriété de M. Charles Lemaitre-Auger et de M. Charles Naud.

Pendant un grand nombre d'années, les seigneurs Gaspard Massue et Jos.-A. Massue avaient loué à ferme la terre de Thiersant à Abraham Lamoureux (3).

A. C. J. C.

M. l'abbé Arthur Balthazard avait été professeur de philosophie au collège de S.-Hyacinthe. De là il avait pris une part active dans l'organisation d'un cercle de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, appelée à faire un grand bien dans notre pays. En arrivant à la cure de S.-Aimé à l'automne de 1916, ce pasteur au zèle bouillant pria son vicaire M. l'abbé Elphège Proulx d'organiser un cercle de A. C. J. C., dans notre village, afin de donner plus de sérieux à la jeunesse de la paroisse, l'instruire des choses de la religion et de l'histoire de notre pays, lui faire aimer et pratiquer la sobriété et la piété, lui inspirer l'horreur du blasphème, éclairer son patriotisme, faire naître chez elle la noble ambition d'être des hommes de marque, des hommes de caractère, des hommes honorables, des catholiques pratiquants, nourrir dans leur cœur l'ambition d'arriver à une honnête aisance; leur fallait-il pour cela s'éloigner de leur famille et de leur paroisse, puis s'enfoncer dans la forêt pour se tailler un domaine, etc, etc.

J'ignore la date précise de l'inauguration du cercle. Parmi les membres les plus actifs, nous relevons les noms de Honoré Lincourt président, Wilfrid Léveillé vice-président, Delphis Sylvestre trésorier, Albert Bélanger secrétaire, Romuald Pepin assistant-secrétaire, Michel Dufault, Romuald Jégyal, Antonio Lanoie, Arthur Perrault. Cette belle élite eut pour aumônier d'abord M. le vicaire Proulx, qui fut remplacé par M. le vicaire A. Lavallée. Il est grandement regrettable que ce cercle ait eu une existence trop éphémère. Il aurait pu accomplir une immense somme de bien dans S.-Aimé. Les recommandations, les réprimandes elles-mêmes, les exhortations des laïques, confirmées par les exemples,

(2) En 1928, le vieux manoir, après 92 années d'existence, ne répondant plus aux besoins d'une habitation salubre et confortable, a été démoli. Le propriétaire l'a remplacé par une résidence plus élégante et moderne.

(3) Abraham Lamoureux, natif de Contrecoeur, avait épousé Julie Roy, aussi native de Contrecoeur; mourut le 2 avril 1887, âgé de 80 ans.

sont plus impressionnantes, plus persuasives, plus entraînant que les prédications les plus éloquentes faites par les prêtres dans l'église. Le méchant, le coupable, l'esclave d'une passion honteuse se défie de l'homme d'église, non point de l'homme du monde. J'ai été grandement édifié par la lecture de lettres du docteur G.-H. Baril, du professeur J.-E. Paquin et d'autres. Il est beau de voir des laïques s'encourager à la pratique de la piété. Tel jour, les membres du cercle devront faire la sainte communion; ils se réuniront les premier et troisième mardi de chaque mois de 7.30 à 9 hres du soir; leur assemblée commencera par une prière; ensuite, ils s'entretiendront d'histoire du Canada ou de telle question actuelle. Il m'a été donné de lire une étude du camarade Paul Boucher sur la colonisation. Quel sujet pratique à S.-Aimé, où toutes les terres sont prises; ce qui fait que les jeunes gens ne savent plus où s'établir, et ils prennent le chemin des Etats-Unis, où ils vont faire la vie des prolétaires.



LE COLLÈGE --- LE COUVENT

I

C'est avec une certaine crainte et même quelque répugnance que nous entreprenons de tracer les lignes qui traitent maintenant ce sujet. Celles que nous écrivions sur le collège de S.-Aimé, au chapitre de M. Lecours, cinquante ans avant, étaient plus agréables.

Nous serons témoins d'un événement malheureux pour la paroisse: la fermeture de son collège comme pensionnat.

Que le malheur ait été causé par l'imprévoyance ou la malice des hommes, ou la fatalité des temps et des circonstances, nous n'en sommes pas moins aujourd'hui des spectateurs attristés.

Pendant un demi-siècle, cette maison, fidèle au but que s'étaient proposé les fondateurs, a répandu dans la paroisse les bienfaits inappréciables d'une éducation classique et chrétienne.

"La maison fut toujours bien encouragée. Les élèves furent toujours fort nombreux, malgré l'exiguïté du local qu'elle avait à sa disposition au début. Le bon esprit qui les anima toujours les recommanda après leur sortie du collège. Un grand nombre d'entre eux passèrent au séminaire pour y faire des études classiques et y remportèrent les plus beaux succès.

S'il faut en croire le témoignage des directeurs des différents collèges classiques qui les reçurent, tous étaient bien préparés à faire de fortes études.

Quant à ceux qui se contentèrent des études faites ici, un très grand nombre surent se faire des positions enviables dans le monde des affaires. Les grandes maisons de commerce, aux États-Unis comme au Canada, comptent parmi leurs administrateurs les plus distingués, un grand nombre d'anciens élèves de S.-Aimé.

Quant à ceux qui se livrent à l'agriculture dans nos campagnes, ils ne sont pas moins appréciables par les éminents services qu'ils rendent à la patrie et à l'église" (1).

"En 1872, le R. Frère Donatien (2) fut nommé à S.-Aimé où il fut dix ans supérieur. Ses connaissances pédagogiques, son habileté et son dévouement dans la direction de la jeunesse lui gagnèrent l'estime et la confiance de tous. Ses élèves lui sont restés très attachés, et c'est à juste titre qu'ils se plaisent à faire son éloge. Il eut la consolation de voir le nombre de ses élèves s'accroître

(1) Cinquantenaire du collège commercial de S.-Aimé.

(2) Né Jacques-Éléonore Gosselin, le 6 novembre 1841, à S.-Henri de Léuzon, fils de Jacques Gosselin cultivateur et de Françoise Pecteau; quitta la communauté de S.-Croix en 1882 et se donna à l'évêché de Sherbrooke; ordonné par Mgr Racine le 15 août 1889; curé à Stoke (1889-1892); vicaire à Coaticook (1892-1894); à Stanstead (1894); évêché de Sherbrooke (1894-1898); curé à Ascot Corner (1898-1903); évêché de Sherbrooke (1903-1907); curé à Saint-Venant (1907-1911); retiré à l'évêché de Sherbrooke; y décédé le 13 novembre 1916, et inhumé à S.-Damien de Bellechasse le 18 novembre suivant.

chaque année. Il se vit souvent forcé de refuser des élèves, faute d'espace pour les loger.

L'administration du Frère Donatien fut féconde en fruits de sanctification parmi la jeunesse. Un grand nombre de vocations religieuses et sacerdotales se sont développées et affermies sous sa direction." (Cinquantenaire)

Plus de cinquante jeunes garçons y ont commencé leur instruction et éducation, qui leur ont permis d'entrer en deuxième et troisième année dans les collèges classiques, où grâce à cette formation première, ils ont brillé dans le reste du cours d'étude. Ces mêmes aujourd'hui occupent un rang distingué dans le sacerdoce ou la vie religieuse, ou font belle figure dans les professions libérales. Et parmi la génération actuelle des citoyens de la paroisse, un esprit un peu observateur peut percevoir ceux qui ont bénéficié de l'instruction et de l'éducation reçues au collège. Leur condition civile et morale dénote l'heureuse influence qu'ils ont subie par leur passage sur les bancs du collège, et les distingue parmi ceux qui sont restés indifférents à l'instruction.

En 1883, le frère Antoine, qui avait remplacé le frère Donatien, agrandissait la maison principale par une annexe en forme de T. Cette aile additionnelle, au lieu d'être bâtie en arrière, vient faire bordure avec le chemin. Un très grand terrain, qui s'étend jusqu'à la concession de Thiersant, eût pourtant permis d'y construire cette annexe et toutes les autres subséquentes, avec meilleure apparence et hygiène, plutôt que de les entasser dans le coin le plus rapproché des voisins.

L'édifice primitif était pleinement suffisant pour un externat. On s'en contenta durant plus de vingt ans. Mais on songeait alors à établir un grand pensionnat et à y recevoir des élèves recrutés jusque dans la république voisine, plus payants que ceux de la paroisse.

"Le 3 janvier 1884, le R. P. Augustin Louage, provincial de l'ordre de Ste-Croix, agissant au nom de sa communauté, se désistait de tous ses droits à la jouissance et aux profits et avantages résultant pour la communauté, en vertu de l'acte de cession, en date du 11 janvier 1862, sur le carreau de terre, mentionné audit acte de cession, comprenant 105 arpents et 50 perches en superficie; ce désistement est fait sous la réserve toutefois pour ladite corporation des Frères de tout l'emplacement occupé par la bâtisse du collège, les jardins et bâtisses de cour, comprenant tout le terrain de la ligne est, joignant madame veuve Joseph Michel Lavallée, à aller environ un arpent de la clôture en claire-voie, qui limite ledit emplacement du côté nord, et ce sur toute la longueur dudit terrain, en considération des réparations faites à la bâtisse du collège par la fabrication, au prix de mille piastres.

Les religieux n'étaient donc pas des cultivateurs. De quels revenus se privaient-ils, tout en s'engageant à tenir le collège comme auparavant?

Combien dura cet état de choses? Nous n'avons point aperçu d'acte rendant aux religieux leurs anciens droits à l'usufruit de la terre.

Deux frères laïcs, aidés de professeurs assez éclairés pour savoir que le travail des champs est grandement salutaire et profitable, auraient puissamment aidé la communauté à maintenir cette maison d'éducation sur un bon pied.

Le frère Antoine fut remplacé par le frère Alexis, quitte à revenir faire un second stage en ces lieux. Et cette fois, le frère Antoine construisit à son collège une addition en bois, mieux placée que la première, mais trop légère pour être durable et confortable. Donnons-lui pour excuse le manque de ressources.

Sous son administration, le frère Michel exhaussa les murs du corps principal de la bâtisse, de façon à lui donner deux autres étages, bien préférables aux premiers, parce que plus élevés et mieux éclairés. Dans cette maison d'éducation, il aménagea une jolie chapelle, où l'on gardait le Saint Sacrement, et où l'on

faisait les exercices religieux de façon édifiante et charmante. Les quinze poêles à bois furent remplacés par un appareil de chauffage à l'eau chaude. Pourquoi faut-il que ce pensionnat, qui semblait prospérer, ait été fermé? Comment avec 102 élèves inscrits le 2 octobre 1860, il parvint à abriter plus de cent internes, tout en recevant en même temps bon nombre d'externes. N'y aurait-il pas moyen de vivre avec le prix de la pension, plus les revenus d'une belle terre, laquelle par une culture intensive, aurait puissamment contribué à nourrir professeurs et élèves? Il est regrettable que la communauté n'ait pu attacher à cette maison un frère Bruno immortel." (P.-A. St-Pierre)

Sous l'administration du R. Frère Michel, le collège de S.-Aimé, au risque de blesser l'humilité de cet éminent éducateur, atteignit le niveau de l'éducation donnée dans les institutions du genre en cette province.

Puissamment secondé par le curé Leduc, grand ami de l'éducation, le Fr. Michel ne négligea rien qui pût fournir amplement aux jeunes gens, les avantages nécessaires à leur entrée dans la société et à leur distinction dans le monde industriel et commercial.



COLLÈGE DE SAINT-AIMÉ EN 1913

La classe d'affaires, fondée par le R. Frère Alexis, fut non seulement continuée mais perfectionnée jusqu'à rendre les élèves maîtres dans les opérations financières de toute sorte, et dans les deux langues; en même temps que des exercices de gymnastique intellectuelle initiaient aux devoirs de citoyens et de chrétiens.

A l'utile fut ajouté l'agréable.

Le sérieux d'une solide éducation fut agrémenté de tout ce qui peut égayer en instruisant: cercle dramatique, corps de milice sous le contrôle d'un officier du gouvernement, fanfare et orchestre, clubs sportifs....

Comme résultat de la solide et brillante éducation prodiguée au collège de S.-Aimé, il arriva qu'un jour, à une distribution de prix au Séminaire de S.-Hyacinthe, presque tous les élèves de la paroisse de S.-Aimé, remportèrent haut la main les récompenses spéciales. Les autorités du séminaire, en cette circonstance, en profitèrent pour donner une mention toute chaleureuse à l'adresse du collège de S.-Aimé, qui avait formé ces élèves, couronnés de récompenses.

En effet, en consultant les palmarès du séminaire de S.-Hyacinthe, nous apercevons avec plaisir plusieurs enfants de S.-Aimé, couronnés de prix spéciaux :

- 1896, Edouard Roy ;
- 1897, Aimé Bonin ;
- 1898, Jean-Baptiste Nadeau ;
- 1904, Nector Nadeau ;
- 1907, Arsène Nadeau ;
- 1908, Roméo Pepin, \$10; Eugène Poirier, \$10; Eugène Pepin, \$10;
- 1909, Roméo Pepin, \$10; Hector Nadeau, \$10; Eugène Poirier, \$10; Herman Hébert, \$5;
- 1910, Roch Hébert, \$5; Hector Nadeau, \$10; Eugène Pepin, \$5; Philippe Auger, \$10; Eugène Poirier, \$1; Herman Hébert, \$1;
- 1911, Philippe Auger, \$10; Herman Hébert, \$10 et \$2; Roch Hébert, \$10 et \$1.

En 1910, le collège de S.-Aimé fêtait le cinquantenaire de sa fondation.

A cette fin, un comité d'organisation avait élaboré un riche programme pour les 21, 22 et 23 juin.

Cette fête des noces d'or, fut chômée au milieu des réjouissances des élèves nouveaux et des anciens, accourus de toutes les parties du pays et des Etats-Unis: soirée de bienvenue, séance dramatique, messe solennelle à l'église paroissiale, sermon de circonstance, banquet, discours, amusements, illumination du collège, feu d'artifice, service pour les défunts, distribution des prix.

Ce furent les beaux et derniers jours du collège de S.-Aimé.

M. Angers était venu prendre possession de la cure de la paroisse, l'année précédente.

Le 14 novembre 1910, à l'occasion de la fête patronale de leur curé, les élèves du collège donnaient avec grands succès une soirée dramatique, musicale et de gymnastique.

M. Angers apprécia-t-il la cordiale démonstration faite en son honneur?

On dirait pourtant qu'il commença à retirer quelque peu de son estime, soit des religieux enseignants, soit de leur méthode d'enseignement, et qu'une mésentente s'éleva entre eux.

Loin de se dissiper, le désaccord sembla s'accroître davantage.

A ces ennuis moraux convergeaient en même temps les inquiétudes du côté matériel. Les constructions du collège perdaient de leur solidité et salubrité, jusqu'au point qu'elles furent jugées impropres à un établissement d'éducation.

" 1913 fut une année de grandes misères à S.-Aimé. Du haut de la chaire, M. le curé Angers avait déclaré qu'il était peu ou point satisfait de l'éducation donnée au collège du lieu; ajoutant que deux bonnes petites maitresses feraient aussi bien sinon mieux et qu'elles coûteraient beaucoup moins cher. C'était peu propre à retenir les religieux en cette paroisse, dans une maison bâtie et agrandie sans plan préconçu par des ouvriers malhabiles.

Dans une lettre adressée au R. P. J.-E. Hébert, en date du 15 janvier 1913, l'architecte J.-E.-C. Daoust déclarait le collège tellement contraire aux lois de l'hygiène et à la sécurité publique, qu'on ne pouvait songer à y faire des travaux de réparation ou de restauration; si ce n'est que démolir le tout pour le reconstruire en conformité aux lois, qui régissent nos établissements éducationnels.

Et c'est alors que les religieux de S.-Croix prirent la détermination de fermer leur pensionnat et de renoncer à l'usufruit de la terre dite du collège jusqu'à nos jours.

Le premier février 1913, le R. P. Hébert adressait une lettre au curé, et une autre aux fabriciens, annonçant que, plutôt de restaurer ou de rebâtir le collège, il donnait aux habitants avis officiel que, à partir du 15 août 1913, les religieux

renoncèrent à leurs droits à la jouissance de l'usufruit de la propriété, qui leur avait été cédée par acte passé le 11 janvier 1862.

" Ne pouvant plus continuer l'œuvre d'éducation que nous poursuivions dans votre village depuis plus d'un demi-siècle, nous vous donnons avis officiel que, à partir du 15 août 1913, nous cédonos nos droits à la jouissance de l'usufruit de la propriété, qui nous avait été cédée par un acte passé le 11 janvier 1862 devant M^{re} Gélinas, intitulé: Cession d'usufruit par la paroisse de S.-Aimé à la communauté des frères de S.-Joseph." Lettre des frères de S.-Croix, aujourd'hui la Corporation du Collège Notre-Dame par J.-E. Hébert, c.s.c. procureur délégué.

Dans une lettre écrite le 12 mars, M. le curé Angers donna à Mgr l'évêque Bernard un compte-rendu des délibérations d'une assemblée, tenue le dimanche précédent, le 5, au sujet du collège. Les frères ne voulaient plus tenir de pensionnat. Ils étaient prêts à se charger d'un quart-pensionnat et d'un externat; et à des conditions qui parurent trop onéreuses à l'évêque, qui en vint à la conclusion qu'elles devaient être refusées.

Le 12 juillet 1913, les commissaires décidèrent d'engager trois frères à \$350 par professeur, s'obligeant à fournir une bâtisse acceptable, d'améliorer le local actuel, de fournir une chambre à chaque religieux, une chambre pour le supérieur en visite, une salle de récréation, infirmerie, parloir, réfectoire, cuisine, dépense, cave, grenier, etc, eau, chauffage, éclairage, nettoyage des classes, pacage de deux vaches.

Le 14 avril 1914, les commissaires, imaginant que leur commission a des droits sur la terre dite du collège, décident de consulter l'évêque à ce sujet, et délèguent MM. Philias Rivard et M. L. Pélouquin auprès de Sa Grandeur. Après avoir fait examiner les titres par son aviseur légal, l'évêque en conclut que cette terre appartient, non pas à la commission scolaire, mais bien à la fabrique, ajoutant que, si celle-là n'a aucun droit, elle peut en recevoir.

Le 24 mai, les commissaires demandent à la fabrique de leur céder la terre, et s'engagent à remplir les conditions posées dans l'acte de donation du 20 avril 1860.

Sur l'avis de l'évêque, le 21 juin, les marguilliers anciens et nouveaux, Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin, Edouard Giguère, Bénoni Bourget, Célestin Riendeau, Joseph Nadeau, Jean-Bte Bêlisle, Zéphirin Martimbault, Benjamin Joyal et Joseph Comtois, après délibérations et discussion, cèdent, avec la permission de Mgr Bernard, l'usufruit de la terre dite du collège, no 354, à la commission scolaire de S.-Aimé, pourvu que celle-ci remplisse fidèlement les conditions du contrat de donation. Après avoir rédigé à ce sujet un acte bien long, M. Angers ajoute la note: *ad duritiam cordis.*" (Abbé P.-A. St-Pierre)

Les commissaires s'engageaient d'établir une école modèle, confiée à des frères.

De fait et depuis, trois religieux de la congrégation de S.-Croix ont tenu une école modèle, sous le contrôle de la municipalité scolaire de S.-Aimé, dans le même immeuble du collège.

En 1916, M. Houle arrivait comme curé de la paroisse. Il déplora avec regret et amertume la fermeture du pensionnat, opérée en 1913, sous son prédécesseur.

Ses premiers soucis fut l'œuvre éducationnelle de la paroisse

Une lozable ambition le poussait à réparer le désastre. A cette fin, il fallait commencer, pour réparer le malheur moral, par réparer la ruine matérielle.

" Monsieur Houle aurait voulu rebâtir un collège neuf. A cette fin, il fit préparer des plans et devis; et ses démarches ont eu pour unique résultat de faire annexer plusieurs paroissiens de S.-Aimé, à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours.

A mon tour, j'ai tâché de faire sentir aux gens l'importance de conserver cette maison d'éducation dans leur village: j'ai suggéré une restauration de cette maison, avec une augmentation; j'ai avisé les paroissiens de demander, par l'entremise de notre député M. Péloquin qui reconnaît cette maison pour son alma mater, une généreuse contribution de la part de notre législature provinciale, favorable à l'instruction publique; j'ai écrit une lettre à cet effet au ministre Athanase David, et ces démarches furent fructueuses, puisque \$8000 ont été obtenues; et je leur ai promis la coopération de la fabrique.

MM. Amédée Joyal, président de la commission scolaire, Maurice Péloquin, député, Frère Michel, supérieur et le curé de la paroisse allèrent en délégation à la Côte-des-Neiges supplier les supérieurs de la communauté de S.-Croix de réouvrir un pensionnat à S.-Aimé, leur faisant l'offre de la terre, des \$8000 du gouvernement, et à peu près une égale somme fournie par la fabrique et la coopération de la commission scolaire. Pour se montrer accommodante, la délégation aurait accepté un juvénat, un noviciat ou un orphelinat. Mais la communauté craint de se mettre sur les épaules un fardeau trop lourd, puis elle n'a pas assez de sujets.

Nous allâmes à S.-Hyacinthe, faire des offres aux frères du Sacré-Coeur, en recherche d'un terrain pour y construire un noviciat ou un juvénat. Nous écrivîmes aux clercs de S.-Viateur, aux frères de l'Instruction Chrétienne, aux frères des Ecoles Chrétiennes, aux frères de la Charité, aux frères de Notre-Dame-des-Champs, aux frères de S.-Gabriel. Toutes les communautés religieuses souffrent de pénurie de sujets.

Que faire donc? Il n'y a pas à bâtir un pensionnat, si nous n'avons pas de personnel enseignant, qui veuille s'en charger. Force nous est de nous contenter d'un externat. Mais bâtissons-nous sur un terrain qui ne nous appartient que conditionnellement, et dont nous serons dépossédés, dès que nous cesserons d'avoir des religieux? Gardons-les donc. Très bien, mais les supérieurs peuvent, un jour ou l'autre, nous enlever nos frères. D'autre part, nos cultivateurs et certains villageois trouvent leurs taxes scolaires trop onéreuses; et nous redoutons de voir arriver le jour où la majorité refusera de payer trois frères, pour les remplacer par deux petites maîtresses; et dès ce moment, la commission scolaire sera vis-à-vis de rien absolument, sans maison d'école et sans un pouce de terrain.

Pour nous soustraire à pareil danger, aboucheons-nous avec les héritiers Massue; rendons-leur la plus grande partie de la terre, à condition qu'ils nous en accordent tel lopin définitivement, où nous pourrions en assurance élever une maison d'école. Entendons-nous, au préalable, avec les représentants de la fabrique, à laquelle cette terre a été donnée en 1860; d'où, assemblée de marguilliers anciens et nouveaux, dont l'acte de délibération commence par ces mots:

Attendu que, depuis la fermeture du pensionnat au collège de S.-Aimé, les membres de la commission scolaire du village ont raison de craindre qu'un jour ou l'autre, ils se voient dépossédés de la terre, donnée par feu G.-A. Massue, seigneur du lieu, dans le but de favoriser l'établissement d'une école de frères, en cette localité, parce que les contribuables trouvent aujourd'hui trop onéreuses les conditions imposées par le sieur donateur; attendu que nous ne pouvons guère compter sur les dispositions des héritiers du défunt qui ont déjà fait des démarches pour ressaisir et reprendre la terre donnée par leur grand-père, à son grand honneur ainsi qu'à son grand mérite devant Dieu et devant les hommes; attendu qu'à l'instar du serpent qui sacrifie sa queue pour sauver sa tête, les membres de la commission scolaire de S.-Aimé croient prudent et sage de renoncer à une partie de cette terre en faveur des susdits héritiers, pour s'assurer en retour un pied-à-terre, où ils pourront, sans plus d'inquiétude, rebâtir une maison d'éducation quand l'heure en sera venue; attendu, qu'avant de signer les ac-

tes à être passés entre les héritiers Massue et les commissaires à ce sujet, ceux-ci requièrent l'assentiment et la corroboration des marguilliers anciens et nouveaux de cette paroisse, convoquée deux fois au prône de la messe paroissiale, et tenue à la sacristie le trentième jour de juillet, sous la présidence de l'abbé P.-A. St-Pierre curé, représenté par son neveu le R. P. Bertrand, o.f.m., il a été proposé par le sieur M. Méthot, secondé par Gilbert Mathieu et adopté que nous autorisons, en autant que besoin sera, les commissaires du village à signer tous les contrats qu'ils estimeront être les plus avantageux à notre localité, relativement à l'abandon de ce campeau de terre.

Surgit une difficulté.

Les héritiers Massue ne peuvent être approchés; leur éloignement et la diversité de leurs opinions ne pourraient apporter que des démarches infructueuses.

On recourra alors à la législature provinciale à sa session 1922, pour faire amender l'acte de donation du seigneur Gaspard Massue.

La maison se détériorait sensiblement, après avoir été jugée irréparable par un architecte. M. Houle et beaucoup de paroissiens voulaient garder les frères comme instituteurs. Pour cela, il fallait réparer ou reconstruire. A cette fin, M. le curé convoqua une assemblée des marguilliers, ainsi que des paroissiens, laquelle fut tenue le 22 avril 1917, et où il fut proposé par le sieur Louis Archambault, secondé par sieur Jean Lalancette:

Attendu qu'il importe de procurer à la jeunesse de cette paroisse les bienfaits d'une éducation supérieure, chrétienne et appropriée aux besoins actuels de la société, qu'il soit résolu 1o. que le curé et les marguilliers en exercice soient autorisés à fournir pour et au nom de la fabrique, une somme n'excedant pas huit mille piastres, pour aider la commission scolaire dans la construction d'une école académique, dirigée par des religieux, laquelle somme sera payée par versements annuels sans intérêt, au jugement desdits curé et marguilliers; 2o. que pour garantir autant que possible, entre les deux municipalités scolaires existantes dans la paroisse, que les enfants de la municipalité de S.-Narcisse seront admis à fréquenter cette école aux mêmes conditions que les enfants de S.-Aimé, tant que le nombre de professeurs ne sera que de trois; mais, qu'advenant la nécessité d'augmenter ce nombre de professeurs, chaque enfant de S.-Narcisse, fréquentant ladite école, devra sa quote-part du salaire de chaque professeur surnuméraire, tout comme chaque élève de S.-Aimé.

Le vote pris, la motion fut emportée.

Cependant, M. Houle avait fait préparer un plan avec un devis de l'école projetée. Il y en a deux copies au presbytère. M. le curé, avec un certain nombre d'intéressés, opinait pour une construction moderne et toute neuve. La déclaration, plus ou moins discrète que cette maison allait coûter \$25000, effraya les contribuables et la majorité refusa d'emboîter le pas, se prononçant plutôt pour la restauration de la vieille maison. Les démarches, faites pour bâtir un collège n'eurent donc point de suite. Que dis-je? Elles eurent un effet désastreux, puisqu'elles occasionnèrent un démembrement de la paroisse.

Pour se soustraire à l'obligation d'y contribuer, certains habitants du haut de la rivière et de Thiersant s'agitèrent et demandèrent leur annexion à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours. Le 5 décembre 1917, Mgr Bernard sommit M. Houle de lire les 9 et 16 décembre, le décret et l'avis public qu'il lui adressait, en lui recommandant de retourner à Sa Grandeur un certificat de lecture de l'avis public.

Vu la requête, en date du 26 avril, présentée par la majorité des habitants francs-tenanciers de la partie désignée;

Vu la commission donnée le 26 avril à l'abbé François-Hyacinthe Langelier archidiaacre;

Vu la procédure du susdit abbé;

Vu les avis légaux...;

Vu le procès-verbal de commodo et incommodo fait le 18 mai, malgré l'opposition faite par quatre intéressés;

Nous avons démembré et démembrons une étendue de territoire d'environ 35 arpents de front par environ 30 arpents de profondeur dans la concession du bord de l'eau, et d'environ 20 arpents par 30 arpents dans le rang de Thiersant, comprenant les numéros 583 à 601 et 125 à 137, et l'annexons à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours.

Donné en duplicata à S.-Hyacinthe, le 27 novembre 1917. A. X. Ev. de S.-Hyacinthe, P.-S. Desranleau, ptre.

Pour vraie copie, F.-A. Laroche, ptre. (Abbé P.-A. St-Pierre)

Ce déversement d'une trentaine de cultivateurs eut pour effet, en outre de leur abstention au soutien des œuvres paroissiales et municipales, de faire retomber l'œuvre du relèvement du collège sur un nombre encore plus restreint.

Et la paroisse de S.-Aimé joue de malheur.

A celui de la fermeture de son collège comme pensionnat et à la tombée en ruines de la construction, il en survint un autre, en la dépouillant totalement de toute l'œuvre du collège.

En 1917, les héritiers Massue, imaginant que les conditions, posées par le donateur G.-A. Massue, n'étaient pas suffisamment remplies, songèrent à dépouiller la commission scolaire de la propriété, donnée à la fabrique en 1860. Par acte passé en date du premier juin devant M. Eugène Poirier, notaire à Montréal, les héritiers Massue avaient sommé les commissaires d'école d'avoir à leur remettre la terre du collège, sous prétextes que ceux-ci ne remplissaient point les conditions de l'acte de donation.

En réponse à ces menaces, les explications que donnèrent les commissaires aux héritiers Massue semblent avoir été suffisantes pour arrêter momentanément toute poursuite ultérieure. Et dans la crainte d'essuyer de nouveaux ennuis sur ce sujet, les commissaires remirent à la fabrique le 27 août suivant, la dite terre du collège.

Quelques années se passèrent pendant lesquelles on rumina, de part et d'autre, un projet qui fût le plus expédient pour trancher la difficulté et sortir de l'impasse.

La succession Massue, gardant l'esprit de la donation du fondateur, entra en possession d'une partie de l'immeuble, en faisant remise de l'autre; puis la fabrique de la paroisse, à laquelle le collège semblait être devenu une charge, transigea avec la commission scolaire et la succession Massue.

Le 20 octobre 1922 (acte du notaire Eugène Poirier, no 2883), la fabrique de S.-Aimé se désistait de ses droits à toute la terre du collège, en abandonnant, au bénéfice de la commission scolaire de la municipalité de S.-Aimé, la partie de la terre, comprenant les bâtisses du collège et ses dépendances, depuis le village (emplacement de M. Paul Boisvert) jusqu'au chemin de fer; et remettait à la succession Massue, le reste de la terre, depuis le chemin de fer, jusqu'à la concession de Thiersant.

Aux fins de donner une légalité parfaite à cette transaction, au cas qu'elle fût entachée d'irrégularité, le conseil de la Province de Québec, y donnait sa sanction par un arrêté en conseil, résumé comme suit:

Arrêté en Conseil, P. Q. 1922 (sanctionné le 29 septembre 1922).

Attendu que les dispositions de l'acte de donation (Gaspard Massue à la paroisse de S.-Aimé, notaire Gélinas, 20 avril 1860), ne correspondent plus aux exigences de l'époque actuelle, et que la commission scolaire de la municipalité de S.-Aimé a adopté, à sa session du 20 juillet 1922, une résolution déclarant qu'il serait opportun, utile et nécessaire que la commission scolaire de la municipalité

de S.-Aimé, toujours pour des fins de l'éducation supérieure, chrétienne et catholique, devienne propriétaire incommutable et absolue d'une partie de cette portion de terre....

La fabrique de S.-Aimé, dans une assemblée de marguilliers le 5 octobre 1922, concourant dans le sens de la résolution précitée;

L'évêque A.-X. Bernard approuvant:

Wilbrod Décarie administrateur donnant son consentement;

La fabrique, le 20 octobre 1922 (notaire Eugène Poirier, no 2883) remet à la succession J.-A. Massue le carpeau de terre, du chemin de fer à la concession de Thiersant; et la succession J.-A. Massue remet, à titre de propriété absolue, le carpeau de terre, depuis le chemin de fer jusqu'à l'emplacement de Paul Boisvert.

Et la commission scolaire devient propriétaire absolue de ce dernier carpeau de terre.

Sujet aux lois et règlements de l'instruction publique de cette province.

C'en est fait: l'institution du collège, fondée par le dévouement et la générosité de M. Lecours et du seigneur Massue, est devenue une maison d'école ordinaire. Tout en étant encore dirigée par les mêmes religieux de S.-Croix, ceux-ci sont sous le contrôle des commissaires.

Elles sont multiples les causes de ce malheur.

Dans le cours de cet ouvrage, nous avons rarement fait des réflexions ou des jugements sur les hommes et les choses, laissant au lecteur le choix de juger par lui-même.

Mais dans le cas actuel, après avoir scruté et fouillé à toutes les sources disponibles, tous les événements, qui concernent la paroisse et étudié les individus qui y ont vécu, nous risquerons, aux dernières pages de notre œuvre, d'émettre quelques remarques sur la fermeture de notre collège, comme pensionnat.

Pendant plusieurs années, les directeurs de la maison agirent en conformité avec l'esprit des premiers bienfaiteurs. Si la prospérité financière ne fut pas le seul but atteint pendant les vingt premières années, du moins l'éducation intellectuelle et l'exploitation de la ferme donnèrent tous les résultats désirables.

On crut faire une meilleure spéculation en laissant le noble travail des champs, et en surajoutant des constructions bien secondaires autour et au-dessus d'une autre déjà peu solide. Si les ressources pécuniaires ont fait défaut dans le cas échéant, pourtant on peut affirmer que dans toutes les œuvres, de grande ou de mince importance, l'argent fut secondaire, quand le désintéressement et la réflexion n'ont pas fait défaut.

M. Angers s'est plaint avec plus ou moins d'amertume et de sévérité, de l'inconduite de quelques sujets. Lui, diligent agronome, n'a-t-il pas excessivement déploré l'abandon d'une terre, laissée en friche? Par la suite, certains paroissiens diminuèrent leur estime et leurs bonnes dispositions à l'endroit des religieux. Ces paroissiens ont fait des sacrifices pour leur collège, dans le passé; et ils sont devenus moins empressés et moins généreux pour le présent et l'avenir. Ils ont vu d'un œil envieux les enfants de la paroisse céder un peu de leur place aux pensionnaires étrangers.

Si, dans l'espèce, les avancés de M. Angers sont exacts, nous affirmons pourtant et bien hautement notre haute estime pour la congrégation de S.-Croix, que nous voyons, dans notre voisinage immédiat, opérer les plus grandes œuvres religieuses et presque nationales; que nous avons vu répandre à profusion les bienfaits de l'éducation de la jeunesse de notre paroisse, et à qui nous sommes personnellement redevable des prémices de notre condition religieuse, civile, classique et morale.

Il y a autres causes que l'incompétence ou la négligence immédiate des derniers temps. Il faut remonter plus haut que les années des directeurs de l'époque et de la détérioration des bâtisses.

Cette institution, qui fut léguée à la paroisse, ne reçut pas de cette même paroisse, tout l'encouragement auquel elle avait droit. L'apathie de quelques-uns et la fatalité des temps y sont pour quelque chose.

Ses débuts furent marqués d'une grande estime des citoyens alors nombreux, tout reconnaissants envers les bienfaiteurs, et gâtés par la modicité des taxes.

En 1851, quand la paroisse de S.-Aimé englobait encore les quatre fiefs de la seigneurie Massue, elle comptait 3459 habitants (Canada Directory, Robert Stuart Mc Kay). La fondation des paroisses de S.-Robert et de S.-Marcel diminua sensiblement ce chiffre.

En 1860, année précédente celle de la fondation du collège, S.-Aimé renfermait environ encore 3100 habitants, quand en 1871, le Canada Directory donnait une population de 900 dans le village seulement.

En 1874, le démembrement de S.-Louis-de-Bonsecours faisait une troisième trouée.

De plus, nos paroissiens participèrent, pour leur très grande part, dans le fléau national du jour, la désertion des campagnes et l'exode aux États-Unis.

Il fut désastreux pour la paroisse. Tout en niant les frasques de certain politicien, échafaudant une récente élection, réfuté et mis au point quelques jours plus tard (La Presse, 29 octobre et 12 novembre 1925), il en reste du vrai.

Si ceux qui se sont plaints que les enfants de la paroisse furent refoulés, pour faire place aux étrangers parce que plus payants, eurent quelque peu raison, les directeurs n'ont-ils pas eu aussi quelque raison d'aller chercher aux États-Unis, les enfants de S.-Aimé qui y avaient émigré?

L'abandon du sol natal fut si intense que, en 1924, une école du haut de la rivière, côté ouest, dut, faute d'enfants, rester fermée pendant une année.

Ceux qui restèrent au devoir, se virent obligés, tout en faisant face à l'augmentation du coût de la vie, de payer pour les déserteurs. De là, malaise et perte d'estime pour le collège; et à tel point qu'un certain nombre, tout voisin de l'arrondissement de l'école fermée, se débanda encore pour s'annexer à S.-Louis.

Enfin et pour comble, un groupe important de riches cultivateurs peu soucieux de payer de plus lourdes taxes, ou dédaigneux d'une instruction supérieure, se détacha encore, pour former dans la paroisse, la municipalité scolaire de S.-Narcisse.

Nous avons relaté suffisamment de faits et gestes des individus, signalé amplement des circonstances économiques et sociales, pour expliquer et presque justifier la fermeture du collège.

II

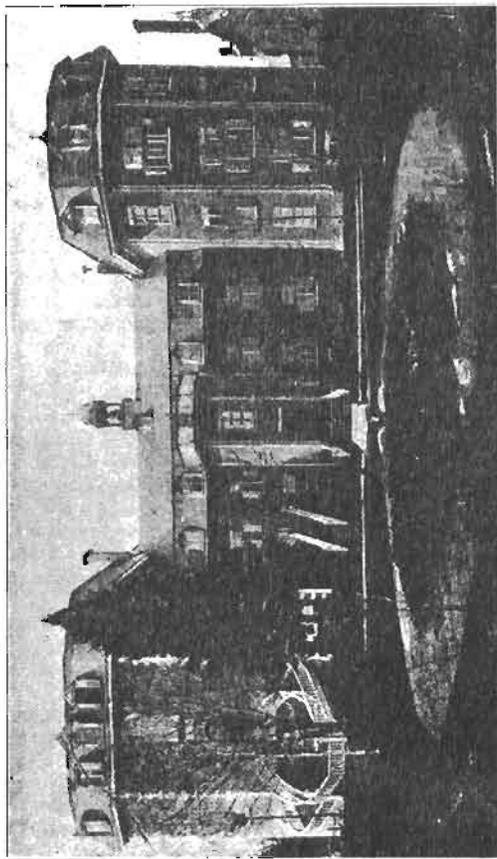
Il nous est plus agréable de terminer ce chapitre au sujet de nos maisons d'éducation.

Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner tout le mérite à M. l'abbé St-Pierre, qui fut l'aumônier dévoué et éclairé du couvent pendant le trop court espace de son passage à S.-Aimé.

Maintes fois antérieurement, il a été question du couvent, bâti par M. Lecours sur un terrain cédé par le seigneur Gaspard-Aimé Massue, puis agrandi, restauré et rebâti avec les années. Il ne nous faut pas omettre que Joseph Massue doit être mis au rang des bienfaiteurs de cette institution; et voici pour quel motif:

Devant Valmore Lamarche, le 30 mars 1892, Jean-Zéphirin Resther architecte, exécuteur nommé du testament fait par Joseph-Aimé Massue devant mtre

J.-E.-O. Labadie le 17 décembre 1890, déclare qu'à la mort de Joseph-Aimé Massue, la fabrique de S.-Aimé lui devait la somme de \$1950, en vertu des quatre actes d'obligation pardevant ntre Gélinas; que par son testament, J.-A. Massue a légué \$150 pour l'embellissement de la place publique devant l'église paroissiale; travaux à être faits dans les six mois suivant son décès; et si non employées les \$1950 devront être payées aux sœurs de la Présentation, pour leur établissement à S.-Aimé: que les anciens et nouveaux marguilliers, réunis le 21



COUVENT DE SAINT-AIMÉ EN 1893

juin 1891, ont résolu, sur proposition de M. le Curé, de laisser passer les \$1950 aux sœurs; que le délai de six mois est expiré depuis le 10 octobre; en conséquence ledit sieur Resther, au nom de la succession, délivre à la communauté des sœurs de la Présentation les \$1950 dues par la fabrique, qui eut à payer ladite somme aux sœurs.

Et voilà comment Joseph-Aimé Massue est devenu bienfaiteur du couvent de sa paroisse.

Dieu seul sait tout le bien opéré par cette maison d'éducation. Honneur et reconnaissance aux personnes qui ont contribué à la construction, puis à la conservation de cette maison! Je me sens peu porté à féliciter celles qui l'ont agrandi outre mesure. De nos jours, on a multiplié les pensionnats: d'où l'entretien des vieilles maisons est devenu un problème plus angoissant peut-être que le soutien des couvents bâtis récemment. Les directrices doivent se multiplier pour recruter des élèves et remplir leurs maisons, afin de s'assurer les ressources nécessitées par les réparations, par le chauffage, etc, etc.

Parmi celles qui présidèrent à la direction de cette maison, l'on a cité les noms de Sœurs S.-Charles, S.-Eugène, S.-Alphonse, Sœur Marie de l'Incarnation, Sr du S.-Nom-de-Jésus, qui fut à la charge durant près de trente ans, Sr S.-Zéphirin, S.-Clarisse, S.-Eustelle et S.-Antoine directrice actuelle (1923).

Quand l'église de S.-Aimé fut réduite en cendres, au mois de février 1907, les villageois furent moins désolés de la perte de leur église, qu'ils l'auraient été par l'incendie de leur couvent. Sauvons notre couvent, disaient-ils, pendant que le feu faisait rage; notre église se rebâtera. Vu qu'on ne pouvait avoir de pompiers, l'on demanda à grands cris l'assistance de sainte Anne, patronne du Canada-français, et cette bonne mère ne fut pas sourde à leurs ferventes supplications. Et c'est un sentiment de reconnaissance, qui fit entreprendre la construction d'une chapelle dédiée à la grande thaumaturge (3).

Le couvent de S.-Aimé est situé dans un endroit idéal, on ne peut plus hygiénique, moralement et physiquement parlant. Les enfants sont soustraites aux séductions des villes, aux exigences du milieu, relativement aux habits dispendieux. Là n'arrivent point les mauvais bruits, les exemples dégoûtants. Les fillettes n'ont qu'un pas à faire pour se rendre à l'église paroissiale. Le coup d'œil y est splendide.

Jamais l'eau ne séjourne sur la crête de cette colline où s'élève le couvent. De beaux arbres donnent de l'ombrage tant qu'il en faut. Une passerelle, jetée au-dessus d'un ravin très profond, permet aux enfants de se rendre à un lieu unique pour leurs récréations, une petite éclaircie au milieu d'une sucrerie, où il y a érables, merisiers, hêtres, tilleuls, sapins, odoriférants. Le site est des plus enchanteurs: les enfants ont du soleil ou de l'ombre à leur gré; puis, quel bon air elles respirent. Je ne connais point un couvent bâti dans un endroit plus enchanteur et plus salubre. Que ceci soit dit aux parents soucieux de la santé de leurs enfants.

Inutile de recommander, d'exalter l'instruction qu'on y donne; la renommée des sœurs de la Présentation de Marie est maintenant établie.

Combien d'élèves sont passées par cette maison? Je n'ai pu m'en rendre compte.

Nombreuses sont les jeunes filles qui s'y sont préparées à la vie religieuse. Je regrette de ne pouvoir citer quelques noms seulement, laissant à d'autres de compléter la liste.

(3) La construction d'une chapelle dédiée à sainte Anne ne fut pas seulement motivée par la reconnaissance, mais aussi par une pieuse tradition. De temps immémorial, les religieuses du couvent de S.-Aimé rendaient un culte spécial à sainte Anne, dans l'ancienne chapelle dont la construction remonte aux premières années du couvent.



M. J.-B. HOULE, 12^{ème} CURÉ



M. J.-B. HOULE

Après la mort de M. Balthazard, l'autorité diocésaine confia l'importante cure de S.-Aimé à monsieur l'abbé Jean-Baptiste Houle, qui arriva pour le premier octobre 1916.

Le nouveau pasteur arrivait en pays connu. Fils de Guillaume Houle dit Pétrin et d'Elisabeth Pepin, du rang de S.-Thomas, monsieur J.-B. Houle avait été baptisé à S.-Robert le 22 novembre 1863, une année après qu'une partie du rang de S.-Thomas fut détachée de la paroisse de S.-Aimé, et annexée à celle de S.-Robert, le 3 avril 1862.

M. Houle avait fait ses études classiques et théologiques à Sorel et à Nicolet, au grand séminaire de Montréal et au petit séminaire de S.-Marie-de-Monnoir; il fut ordonné prêtre à S.-Robert par Mgr Moreau le 10 août 1887, douze ans professeur à S.-Marie-de-Monnoir, cinq ans au Sacré-Cœur de Central-Falls, sept ans curé à S.-Magdeleine, et cinq ans curé à S.-Marie-de-Monnoir.

Le 17 d'octobre 1916, Mgr Bernard, en visite pastorale, allouait les comptes de 1912, 1913, 1914 et 1915.

" M. Houle garda l'abbé Proulx comme vicaire jusqu'à la première semaine de novembre 1917. A cette date, M. Proulx fut dirigé à S.-Victoire, et l'abbé M.-A. Lavallée vint le remplacer à S.-Aimé pour assister son compatriote, tant que celui-ci devait être à la tête de la paroisse de S.-Aimé. Ajoutons que l'abbé Proulx promettait de vivre, mais la grippe en fit sa victime.

Le 12 novembre, le nouveau curé se fit autoriser par les marguilliers à payer à J.-A.-R. Seguin, de S.-Hyacinthe, le coût de deux fournaises et leur installation dans l'église, en remplacement de deux anciennes, jugées et reconnues insuffisantes, puis dangereuses; et à faire exécuter les travaux de réparations qu'il jugera nécessaires ou avantageux, avec permission d'employer l'argent de la fabrique comme il croira le plus favorable à cette dernière.

Le 24 décembre, M. Félix Pelletier était élu marguillier.

Tous comptes payés au 31 décembre 1916, la fabrique avait un actif de \$1682.17.

" Le premier avril 1917, retira, de l'eau où il était tombé, au temps de messire Angers, le projet d'un nouveau cimetière. Dans une assemblée de marguilliers, il est proposé par Antoine Méthot, secondé par Théophile Forcier:

Attendu que le cimetière paroissial, toléré par le conseil d'hygiène qu'à la condition qu'on fasse des travaux considérables, qui, au lieu de régler définitivement la question, ne feront que la renvoyer à plus tard; attendu surtout que Mgr notre évêque, lors de sa visite pastorale, a exprimé le désir que le changement se fit au plus tôt, qu'il soit résolu: 1o que le terrain, acheté dans ce but par

la fabrique et approuvé par Sa Grandeur, ainsi que par le conseil d'hygiène, soit converti le plus tôt possible en cimetière paroissial; 2o que le curé et le marguillier en charge soient autorisés à y faire construire un charnier, puis à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour transformer ledit terrain en cimetière paroissial. L'antique opposition avait été vaincue, puisque ces résolutions furent adoptées à l'unanimité.

Dans une assemblée de marguilliers; tenue le 2 septembre, il fut proposé par Alfred Blain, secondé par Maxime Villiard:

Attendu qu'une certaine lisière de terrain, contigue au côté sud du cimetière, a été acquise de M. Alfred Riendeau par M. Edouard Giguère qui l'a revendue à messire J.-B. Houle pour les fins du bon égout du terrain;

Attendu que ce terrain n'est qu'un accessoire du terrain du cimetière, qu'il complète, et que son acquisition est nécessaire et indispensable pour les fins d'égout (Est-ce là qu'on a fait la maladresse de placer le charnier dont la solidité fait défaut?);

Qu'il soit résolu que le révérend J.-B. Houle soit autorisé à consentir, signer et confirmer et corroborer ledit acte d'acquisition.

Cette résolution arrivait en retard, puisque M. Giguère avait acheté ce terrain pour \$185 le 27 juillet, et l'avait revendu pour le même prix à la fabrique le 13 août précédent, par actes passés devant mtre Hector-Lucien Cardin." (Abbé P.-A. St-Pierre)

L'église venait d'être remise à neuf de fond en comble, moins les longs pans, lesquels se détachaient déjà de la façade. L'inquiétude sur le peu de solidité de l'édifice récemment construit, força les fabriciens à en connaître la nature, et à en faire l'examen.

Le 24 septembre 1917, Théodore Halley, de S.-Hyacinthe, venait faire un examen de la maçonnerie et du terrain en dessous des fondations de l'église. Pour cela, il fit creuser deux excavations de neuf et dix pieds de profondeur, et il n'y trouva pas une seule goutte d'eau; d'où il conclut que la maçonnerie n'est pas dérangée par le terrain. Toute la maçonnerie du portique, de la partie neuve et du perron est parfaitement bonne. La maçonnerie des longs pans est défectueuse selon lui. Il conseille d'y couler du ciment clair. (Extrait d'une vraie copie du rapport adressé à M. le curé le 28 septembre par l'abbé F.-A. Laroche).

M. Houle eut l'opportunité de se montrer homme de goût, de jugement et de sagacité en opérant ces différents travaux de l'église, et en réparant certains actes d'impéritie de son prédécesseur.

Aussi, de même qu'il avait fait disparaître une clôture, faite à prix d'argent du temps de messire Angers, de même il remplaça l'appareil d'éclairage posé par le même curé. Le 16 décembre, dans une assemblée de marguilliers, il fit proposer par Edouard Giguère, secondé par Alfred Blain:

Attendu que le système d'éclairage par le gaz acétylène est de soi dangereux, qu'il est très dispendieux, et que bientôt il faudra remplacer notre machine à gaz par une nouvelle;

Vu aussi l'autorisation accordée par Sa Grandeur Mgr Bernard;

Qu'il soit résolu que le système d'éclairage électrique soit installé à l'église, au presbytère, ainsi qu'aux dépendances, et que le révérend J.-B. Houle soit autorisé à faire faire cette installation le plus tôt possible, aux conditions et en la manière qu'il jugera les plus avantageuses à la fabrique." (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le 23 décembre 1917, Joseph Léveillé succéda à Edouard Giguère, sortant de charge.

Les comptes de ce dernier sont rendus le 17 mars 1918:	
Recettes	\$6745.89
Dépenses	6037.54
dont pour trottoirs	\$728.55
" " cimetière	948 11
R. Ségum pour fournaise	369 00
dont pour carbure	51.00
Fabius Ruel pour plan du cimetière	112 35
Jules Théberge pour charnier	720.00
Passif	\$7835.49
Actif	2481.63
dont \$165 64 dues par répartition.	

Le 3 mai 1918, l'évêque Bernard émettait un long décret, établissant un nouveau cimetière, et défendant de faire aucune inhumation dans l'ancien et son agrandissement.

Le 12 mai suivant, après la messe, le nouveau cimetière était béni solennellement par M. le curé Houle. L'abbé Philippe Auger donna le sermon de l'inauguration.

Le déplacement d'un cimetière a toujours causé du trouble, des soucis et des froissements aux autorités et aux paroissiens. C'est toujours avec une certaine indignation qu'on déménage les restes des ancêtres.

Pourtant ces restes des ancêtres qui reposent dans le vieux cimetière sont abandonnés. Les défunts les plus rapprochés de nous ont encore une croix qui tient debout, mais les vieilles croix des anciens sont tombées, et bien peu ont été relevées. Nos cimetières sont trop peu fréquentés et de là, très négligés. Il est pénible de voir, tout à côté de l'église, dans la plupart de nos paroisses, le champ des morts dans un état tout à fait abandonné, et d'y apercevoir, ravagées par le temps, quelques croix qui émergent au milieu d'une végétation plus abondante que luxuriante.

Mais ne faisons pas trop de reproches. Nos pères avaient le culte des morts. La tombe du défunt était abandonnée, mais son âme immortelle n'était pas oubliée. Le corps n'est plus qu'une poussière, et qui va retourner en poussière, mais on prie longtemps et on fait prier Dieu d'abrèger les peines du purgatoire. Le cimetière est peu fréquenté, mais on s'abstient de divertissements même honnêtes, parce qu'on est en deuil. Le corps n'est plus rien, mais le souvenir du défunt est tout surnaturel et se rapporte à Dieu.

De nos jours, le culte des morts semble s'être rapetissé et matérialisé; il est devenu plutôt le culte du cadavre; il s'est limité au temps écoulé entre le décès et la mise en terre.

L'abondance des fleurs a fait place aux tributs de messe. Une nombreuse suite qui fait cortège, se débande à l'entrée de l'église. On semble ambitionner d'amoindrir, par la musique et les décorations la sublimité de la messe. Et après que le cercueil, jamais trop dispendieux, est enfoui dans sa fosse avec une grande gravité extérieure, et après que le lendemain, le journal a donné deux colonnes des noms de ceux qui ont fait partie du cortège et donné des fleurs, tout est fini. Une messe anniversaire n'est célébrée qu'en autant que le défunt l'ait prévu dans son testament.

Cette étiquette des funérailles, surtout observée dans les villes, tend à se généraliser dans nos campagnes.

Depuis longtemps les villes, pour des raisons commerciales, ont déplacé les cimetières pour y substituer des parcs publics. En cela, les campagnes veulent

aussi limiter les villes; et presque partout, nos cimetières ont quitté le voisinage des églises.

"C'était pourtant si consolant, après avoir prié dans le temple, de s'agenouiller sur les tombes des vieux parents. Sous un prétexte hygiénique, il a fallu déranger les cendres chéries, elles gênaient les vivants" (Beaubien, Ecrin d'amour familial).

C'est devenu la mode de déplacer les cimetières. La raison d'hygiène est prétextée, avec plus ou moins de valeur, quand la terre, notre mère commune, où qu'elle se trouve, est encore le meilleur désinfectant, trouvé jusqu'à présent.

Nous pouvons pourtant affirmer, sans crainte de contradiction, que des employés de cimetière, soit buralistes ou fossoyeurs, y coulent une vie longue et vigoureuse.

La paroisse de S.-Aimé a suivi le courant des autres paroisses, et, en se conformant aux autorités ecclésiastique et civile, a déplacé son cimetière. Si elle ne l'eût fait en 1918, la force majeure serait intervenue, quand au printemps de 1925, par le gonflement du ruisseau dit "des sœurs", une partie de l'ancien cimetière s'effondra dans un éboulis, emportant cercueils et épitaphes.

Le 26 mai 1918, il fut décidé de faire peindre les portes, les fenêtres, etc, de l'église et du presbytère; et fut sanctionné un règlement de vingt-cinq articles, concernant le cimetière paroissial.

Le 8 septembre, les marguilliers décidèrent de faire exhumer, aux frais de chaque intéressé, les corps inhumés dans le vieux cimetière, pour les transporter dans celui ouvert récemment. Mgr de S.-Hyacinthe en avait donné l'ordre et la permission, dans un décret d'érection du nouveau cimetière. Mais il fallait au préalable s'adresser aussi à l'autorité civile à ce sujet.

Tel que renseigné par l'abbé Desranleau, M. Houle présentait dès le 16, une requête à l'honorable A.-A. Bruneau, juge de la Cour Supérieure pour le district de Richelieu, par l'intermédiaire des sieurs Cousineau et Dauphinais protonotaires. Le permis demandé fut accordé le 26 suivant.

Le 22 décembre 1918, M. Norbert Bérard remplace M. Alfred Blain sortant de charge, et le 25, M. Paul Poitevin est élu à la place de Félix Pelletier décédé.

Le 9 janvier 1919, le sieur Alfred Blain, rendant ses comptes, exhibe une recette de \$9715.49, et une dépense de \$7579.28. Au 31 décembre précédent, le passif s'élevait à \$1063.64, avec un actif de \$3281.49, dont \$119.37 dues par répartition.

Le 3 juin, l'évêque allouait les comptes de 1916, 1917 et 1918.

Le 21 décembre, M. François Raiche succède à M. Maxime Villiard qui rendra ses comptes le premier février 1920:

Recettes \$7507.65 dont \$60 pour répartition.

Dépenses \$5315.91, dont \$1268.15 à Myrand et Riverin reste sur les frais d'installation de la "Delcor Light."

Passif \$10246.64, avec un actif de \$2676.61.

Le 19 décembre 1920, M. Josaphat Lamoureux devient marguillier en charge, en remplacement de M. Paul Poitevin, qui rendit ses comptes le 27 février suivant. A la dépense, notons \$110 payées à Théodore Halley, et \$1235.54 pour charbon.

Au 25 septembre 1921, M. Houle laissait à son successeur l'abbé St-Pierre un passif de \$9211.61, avec un actif de \$1262.44. (Abbé P.-A. St-Pierre)

En 1921, M. Houle quittait la cure de S.-Aimé pour la paroisse de S.-Marie-de-Monnoir, qu'il avait déjà desservie avant son arrivée à S.-Aimé.

M. Houle emporta avec lui les regrets et l'estime des paroissiens, dont il fut le zélé pasteur.

M. P.-A. ST-PIERRE, 13^{ème} CURÉ



M. P.-A. ST-PIERRE

Monsieur Pierre-Athanase Legros-St-Pierre naquit à S.-Pie de Bagot le 13 avril 1859, du mariage de Pierre-Hubert St-Pierre et de Hélène Arpin; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1872-1880), et fut ordonné prêtre par Mgr Moreau le 24 août 1883.

M. St-Pierre fut:

professeur à S.-Hyacinthe (1883-1884);
vicaire à S.-Robert (1884);
vicaire à S.-Simon de Bagot (1884);
vicaire à S.-Alexandre d'Iberville (1884-1885);
vicaire à S.-Charles sur Richelieu (1885-1887);
vicaire à Belœil (1887-1888);
desservant à Roxton-Falls (1888-1889);
vicaire à S.-Judes (1889);
vicaire à S.-Robert (1889-1890);
desservant à S.-Angèle de Monnoir (1890-1891);
curé à Frelighsburg (1891-1897);
curé à S.-Alphonse de Granby (1897-1898);
curé à S.-Pudentienne (1898-1901);

curé à S.-Brigide d'Iberville (1901-1915);
curé à S.-Jean-Baptiste de Rouville (1915-1921);
curé à S.-Aimé (1921-1922).

Cédons ici la parole à Monsieur St-Pierre qui raconte en quelques pages les principaux événements de sa cure.

"Le treizième curé de S.-Aimé était déjà dans la soixante-troisième année, quand il arriva en cette paroisse; mais il était si vigoureux, si actif, si accoutumé au travail, si allégre et si alerte, que l'évêque et d'autres ne le croyaient pas trop vieux pour déménager. Lui-même escomptait encore quinze à vingt ans de labeur, tant il avait de confiance en ses forces et en sa santé. Il se croyait capable de tout affronter.

Le premier dimanche après son arrivée à S.-Aimé, M. Maurice Péloquin, qui lui disait du collège de notre village que c'était son alma mater, le nouveau pasteur répondit: Dans ce cas, M. Péloquin, vous devez avoir une plaie au cœur, en voyant cette maison dans un si pénible état. Quelques instants après, répondant à l'adresse, lue par un enfant, sous l'inspiration du bon frère Michel, le curé exprima son chagrin de voir fermer ce pensionnat, florissant autrefois.

A Farnham, à Marieville, les églises ont été consumées; mais, par l'incendie de leurs collèges, ces deux localités ont subi des pertes plus lourdes et plus dommageables. Allez voir comme ces gens sont attristés d'avoir perdu leurs maisons d'éducation, si commodes pour eux, si profitables au point de vue pécuniaire comme au point de vue intellectuel, et faites l'impossible pour éviter pareil malheur. Ici, l'église a été réduite en cendres, puis réédifiée sans délai. Le pensionnat a été malheureusement fermé; il nous incombe de le rouvrir. Pour

cela, cette maison doit être reconstruite, ou du moins restaurée de façon à pouvoir être habitée encore plusieurs années. Nos gouvernants sont bien disposés en faveur de l'éducation. Notre député, M. Pélouin ici présent, doit être capable de nous obtenir quelque chose de la législature provinciale. Il devra faire sa part. Notre fabrique a une dette qui n'est pas trop onéreuse, elle pourrait également contribuer à la réouverture de cette maison pour le bien de la paroisse. De notre côté, unissons nos efforts et soyons généreux.

C'était soulever l'enthousiasme des personnes présentes.

Visitons la bâtisse de la cave au grenier, au dedans puis au dehors, tirons des plans, écrivons un devis des travaux à exécuter pour rendre cette maison salubre, solide et habitable. Allons voir les supérieurs des religieux de S.-Croix, pour savoir s'ils consentiront à ouvrir de nouveau un pensionnat ou un juvénat à S.-Aimé.

La communauté n'a pas de sujets pour répondre à toutes les demandes qui leur sont faites dans les villes, où ils sont mieux rémunérés. Les premiers frères furent moins exigeants et plus dévoués.

Nous irons faire des offres aux frères du Sacré-Cœur à S.-Hyacinthe, qui cherchent une propriété pour y bâtir un noviciat.

Puis, M. le curé s'adressa par lettres aux supérieurs des Clercs de S.-Viateur, des frères de l'Instruction chrétienne, des Ecoles chrétiennes, des frères de la Charité, des frères de S.-Gabriel, des frères de Notre-Dame-des-Champs, etc. Tous, par malheur, manquent de sujets. S'ils ne peuvent ouvrir un pensionnat, il nous ferait plaisir d'avoir un juvénat, un orphélinat, une école industrielle, une école d'agriculture, pour tirer avantage de la terre que nous mettrions à la disposition des frères, qui feraient la classe à nos garçons.

Nous fûmes plus heureux auprès du ministre provincial, qui nous accorda une allocation de \$8000, payables en quatre ans.

Tout en s'occupant du collège, M. le curé ne négligeait en rien son ministère; et pour faire ici ce qu'il avait fait pour S.-Brigide, pour Farnham et pour S.-Jean-Baptiste, il s'était plongé dans l'étude de l'histoire de sa nouvelle paroisse, travaillant constamment, du matin jusqu'au soir, ne soupçonnant pas que ses forces pouvaient le trahir. Six mois après son arrivée, cet homme, qui se croyait fort comme Samson, tomba inopinément épuisé, malade et si rapidement et si gravement que moins d'une heure après, on avait dû lui administrer l'extrême onction. De ce jour, tout travail lui fut interdit. Quatre rechutes en moins de six mois le mirent chaque fois en face de la mort, et le déterminèrent à se démettre de ses fonctions de curé, puis à reprendre sa retraite à S.-Hyacinthe. Il y continua de vivre en ermite, tant qu'il plaira à Dieu.

Sous son administration, fut achetée une belle statue du Sacré-Cœur, au prix de \$850, et fut fait le trottoir entre le presbytère et l'église."

L'abbé Charles-Philippe Beaubien employa ses loisirs à compiler des notes paroissiales et familiales; et félicitant tel prêtre auteur de monographies religieuses et patriotiques, il dit: Saluons les premiers efforts de cette jeune plume en reconnaissance de l'immense mérite de ses recherches. Quel beau modèle à suivre pour tant d'autres prêtres qui pourraient si facilement charmer leurs loisirs en compulsant les archives des vieilles paroisses qu'ils dirigent. Ce serait autant de faisceaux de gloires nationales et d'épisodes de tous genres, qui seraient mis au jour et augmenteraient nos documents historiques.

L'église a toujours béni et encouragé les efforts des annalistes et des historiens judicieux....

Dans notre pays, nos premiers religieux, en dépit de leurs rudes travaux apostoliques, ont décrit les faits les plus marquants du berceau de la Nouvelle-France, au point de vue religieux, civil et scientifique. (Ecrin d'amour filial, page 18).

M. St-Pierre avait déjà devancé les conseils de l'abbé Beaubien.

Dans les paroisses qu'il a desservies comme curé, il a utilisé et charmé ses loisirs à compiler et à annoter les faits historiques de ces mêmes paroisses.

C'est de tels travailleurs, dont il est fait mention dans la "Semaine d'histoire du Canada, 1926."

"Quoi de plus intéressant pour un curé que de faire l'histoire de la paroisse qu'il dirige depuis dix, vingt, trente ans. Certes, nous devons nous en réjouir; beaucoup de prêtres se sont mis avec ardeur à compiler les anciens registres, à fouiller les vieux papiers, et à recueillir les antiques traditions, pour faire une notice historique sur l'humble coin de terre qui les a vus naître, où le bercaïl dont ils ont la charge comme pasteur des âmes.

Voilà de la bonne besogne accomplie dans les moments libres, après toutes les autres occupations d'une vie sacerdotale bien réglée." (I. Caron)

L'histoire d'une paroisse canadienne procure un agréable passe-temps à celui qui l'écrit, et un profit salutaire à ceux qui la lisent.

Monsieur St-Pierre, dans le trop court espace de temps qu'il passa parmi nous, a recueilli non seulement tous les faits et gestes de ses devanciers dans la cure, mais encore il a parcouru le terrain du domaine civil, ancien et contemporain.

Ces notes sur S.-Aimé nous ont été des plus précieuses, et nous y avons puisé abondamment.

Après moins de deux années seulement de ministère, la santé ébranlée de monsieur St-Pierre le força de demander son rappel.

Monsieur St-Pierre s'est mis au repos et retiré à S.-Joseph d'Yamaska, depuis 1923 (1).

(1) Une note, recueillie dans les livres du trésorier de Massueville, mentionne que le village, d'après recensement fait le premier juin 1821, comptait 645 âmes, réparties dans 174 familles.



M. P.-C.-R. DESNOYERS, 14^{ème} CURÉ



M. R. DESNOYERS

Le quatorzième curé de S.-Aimé est l'abbé Pierre-Clément-Rodrigue Desnoyers, né à S.-Jean-Baptiste de Rouville le 22 novembre 1873, fils d'Ephrem Desnoyers cultivateur et d'Anastasia Laflamme. Il fit ses études à S.-Hyacinthe, et fut ordonné dans l'église de sa paroisse natale par Monseigneur Decelles, le 4 juillet 1897.

Fut successivement vicaire à S.-Ours (1897-1899); vicaire à S.-Judes (1899-1900); vicaire à Farnham (1900-1901); aumônier au Mont-St-Bernard à Sorel (1901-1905); aumônier des Frères Maristes à Iberville (1905-1906); desservant à S.-Théodore d'Acton (1906); vicaire à Sorel (1906-1912); curé à Roxton-Pond (1912-1918); curé à S.-Paul d'Abbotsford (1918-1922); et curé à S.-Aimé en 1922.

M. Desnoyers arrivait à une époque où la paroisse venait de subir plusieurs années de crise.

Quinze années auparavant, l'incendie de l'église, en pleine construction, avait nécessité double dépense d'argent et de soucis.

Depuis l'espace de treize années cinq curés avaient vainement entrepris la sérieuse et importante direction de la paroisse. La mort en enleva deux d'entre eux et la santé fut refusée à d'autres.

Le déplacement d'un cimetière ne s'opère jamais sans déboires, et même sans victime.

Le collège, par sa fermeture comme pensionnat, a causé plus de désarroi et de regrets dans le domaine moral et social, que la détérioration de ses bâtisses.

Si, à ces misères, on ajoute un détachement d'une partie du territoire de la paroisse pour s'annexer à la voisine, et l'abandon de plusieurs fermes pour la miroitante misère de l'au-delà de la frontière, on conçoit que le nouveau curé entreprenait une rude tâche.

Les ruines matérielles étant à peu près réparées, M. Desnoyers s'est appliqué à les mettre en état de parachèvement et de conservation, et surtout à donner un nouvel élan aux œuvres paroissiales.

L'ameublement de l'église et de la sacristie était déjà renouvelé du plus nécessaire. Mais le public n'apprécie pas et ignore la multiplicité et la variété de tout ce qui est nécessaire au culte, dans une paroisse organisée.

Au nouveau curé a incombé la charge de presque tout renouveler, ou du moins compléter.

La bibliothèque paroissiale, formée de ses premiers volumes sous M. Marchessault, et non renouvelée dans la suite, avait vu ses rayons s'enrichir de la magnifique bibliothèque de Jos.-A. Massue, mais l'incendie avait tout anéanti.

M. Desnoyers, dans le but de promouvoir la bonne lecture et la propagande en faveur de la bonne presse, a créé une nouvelle bibliothèque et mieux adaptée à l'époque contemporaine, a propagé l'œuvre du " Bulletin paroissial " et la lecture de l'" Action Catholique " qui compte plus de cinquante abonnements.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, devenue aujourd'hui une dévotion presque nationale, a trouvé sa place bien marquée chez les paroissiens.

Grâce au zèle du nouveau curé et aussi grâce à l'actif dévouement de M. le vicaire Henri-V. Lajoie, d'abondantes souscriptions volontaires permirent d'élever un magnifique monument à la gloire du Sacré-Cœur et de couvrir les frais de l'entreprise.

Le 14 août 1923, les journaux faisaient rapport des fêtes splendides qui se déroulèrent dans la paroisse, à l'occasion du dévoilement de la statue:

" Ces jours derniers, avait lieu à S.-Aimé, une manifestation religieuse imposante, à l'occasion de la bénédiction solennelle d'un monument au Sacré-Cœur, sur le carré, en face de l'église.

Ce fut double fête, ce jour-là: car on fêtait en même temps, le patron de la paroisse.

La grand'messe fut chantée par le chanoine J.-B. Houle, curé de Marieville, et ancien curé de S.-Aimé, assisté des abbés Herman Hébert et Arthur Proulx, deux enfants de la paroisse, comme diacre et sous-diacre.

Une puissante chorale, sous l'habile direction du Dr A.-A. Pepin, exécuta avec succès la messe solennelle de Roswig.

Dans l'après-midi, l'office commença à trois heures.

Après le salut du Saint Sacrement, chanté par les élèves des Frères de S.-Croix, les diverses sociétés de la paroisse se rendirent processionnellement bannières en tête, sur le carré, et se placèrent par groupe, autour du monument du Sacré-Cœur. La chorale se fit entendre dans un chant de circonstance. M. l'abbé Hector Nadeau, enfant de la paroisse, donna le sermon. L'orateur s'attacha à démontrer la royauté du Sacré-Cœur.

M. le chanoine Houle procéda ensuite à la bénédiction de la statue.

Puis, M. le curé Desnoyers lut l'acte de consécration de la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus, et adressa à ses paroissiens et aux nombreux visiteurs présents, une courte allocution.

La foule fut ensuite invitée à répondre aux prières à haute voix, rappelant les promesses du Sacré-Cœur, en faveur des propagateurs de son culte dans le monde.

Le monument que viennent d'ériger les paroissiens de S.-Aimé est en granit poli. Il est surmonté d'une statue en or-bronze de sept pieds en hauteur: le tout mesure vingt pieds en hauteur, et est sorti des ateliers de J.-P. Laurin, d'Ottawa.

La veille de la fête, avait lieu dans la salle du collège, une soirée dramatique donnée par des amateurs locaux qui interprétèrent de façon très habile un drame chrétien intitulé: " La goutte de sang ", et deux désopilantes comédies, qu'ils rendirent avec non moins de succès.

Au cours de la semaine qui précéda la bénédiction du monument, l'on distribua à chacune des familles de la paroisse, un joli médaillon à l'effigie du Sacré-Cœur portant en exergue, ces mots: Honneur, amour, expiation.

Assistaient à cette fête MM. les chanoines J.-M.-K. Laflamme, J.-B. Houle, P.-S. Desranleau et une trentaine de prêtres.

M. Desnoyers, dans son zèle à promouvoir et conserver l'esprit chrétien dans les familles de sa paroisse, vient de donner un nouvel élan d'activité au Tiers-Ordre franciscain. Depuis 1905, une fraternité fonctionnait déjà dans la paroisse, et M. Desnoyers a pris à cœur de former une centaine de nouveaux membres de cette fraternité, et de soutenir la ferveur d'une centaine d'anciens.

Le Tiers-Ordre, divisé en deux fraternités, compte aujourd'hui 245 membres.

La congrégation des Dames de S.-Anne et celle des Enfants de Marie, qui pourtant n'avaient pas cessé leurs réunions, ont refait leurs cadres au point de recevoir la quasi totalité des dames et jeunes filles de la paroisse.

Dès l'automne 1922, l'Association Catholique de la Jeunesse, fondée par M. Balthazard et demeurée à l'état latent depuis la prompt disparition de ce curé, prit un regain de vie.

Ce nouvel essor, infusé chez les membres de cette association, a porté ses fruits. Tout récemment encore, a eu lieu l'installation et la bénédiction du crucifix dans la salle des délibérations des conseils municipaux de S.-Aimé et de Massueville. En même temps, on inaugura la pratique de commencer chaque séance par la prière.

Dans le domaine civique, la paroisse a fait de grands progrès matériels, et surtout dans les choses d'utilité publique.

Depuis quelques années, les fils téléphoniques parcourent tout le village et la campagne et permettent de communiquer avec tous les villages et villes des alentours et de la province.

En 1925, la municipalité de Massueville faisait l'acquisition de l'aqueduc, lequel depuis sa construction, était la propriété de M. Philias Rivard-Dufresne, et avait été opéré par le propriétaire seul.

Enfin, tout récemment, à ces diverses améliorations, communication téléphonique, approvisionnement d'eau, trottoirs en ciment, le village vient de faire un dernier pas dans la voie du progrès. Un contrat vient d'être passé avec la compagnie "South Shore" dans le but d'éclairer à l'électricité les résidences et les rues du village.

L'année 1924 a vu disparaître un de ses plus respectables citoyens, dans la personne de M. Armand Desrosiers.

Monsieur Amand, c'est ainsi qu'il fut toujours nommé, fut le témoin vivant et fidèle de l'histoire écrite de la paroisse. Baptisé par M. Dupuis, premier curé, le 12 novembre 1836, il était fils de Joseph Déguire-Desrosiers et de Rosalie Mondor, ayant eu pour parrain et marraine les époux Michel Drolet et Dorothee Badayac-Laplante. Le 12 janvier 1924, il décédait, âgé de 87 ans et 2 mois, et était inhumé par M. Desnoyers, le dernier curé qui ferme notre histoire.

Le 31 août 1863, dans l'église de S.-Aimé, et en présence du R. P. Lefebvre, c. s. c., Amand Desrosiers avait épousé Julie Deguire-Desrosiers, fille d'Olivier et d'Angèle Benoit, avec dispense du troisième degré de consanguinité.

M. Desrosiers a passé sa longue vie sur sa terre du bas de la rivière. A l'âge où l'intelligence commence à s'épanouir et devient avide d'instruction, la première école de la paroisse, ouverte dans le voisinage, lui prodigua l'instruction. Sa carrière s'accomplit en acceptant avec générosité la sentence éternelle, adressée au genre humain: Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

Mais la Providence divine sait faire pleuvoir l'aisance si non l'abondance, sur ceux qui s'acquittent noblement de leur tâche.

Le champ d'action de Monsieur Amand s'est limité aux bornes de sa terre, sur laquelle il a concentré toutes ses activités, son labeur et ses ambitions. Le repos dominical fut son seul repos, et ses courses extérieures se sont à peu près limitées au parcours du chemin de la messe.

Ardemment attaché à sa terre, Monsieur Amand y coula paisiblement une verte vieillesse. A l'encontre d'un grand nombre de nos cultivateurs, quelque peu âgés et quelque peu à l'aise, qui viennent demeurer au village, y consommer ennuyusement une modeste rente, Monsieur Amand, lié au sol natal, n'a pas voulu l'abandonner. Les sillons, qu'il y a tracés dans la vigueur de l'âge, sont demeurés les heureux témoins du repos bien mérité du vieil âge.

Avec monsieur Amand, et nous en avons connu bien d'autres aussi, disparaît "un des anciens, à qui nos mœurs laissent peu de successeurs, un des humbles qui nourrissent la Patrie, sans songer qu'ils sont grands patriotes; un des forts qui accomplissent tout leur long devoir héroïque, et qui riraient de s'entendre appeler des héros. Ils ne savent pas que sur eux s'appuie la vie nationale, et c'est tant mieux! ils s'indigneraient peut-être trop contre la légèreté ingrate qui les dédaigne, en vivant de leur cœur et de leurs bras."

* * *



GUSTAVE-DROLET MASSUE

Le 9 décembre 1925, décédait subitement en la Cité d'Outremont, près Montréal, Pie-Charles-Aimé-Gustave Drolet-Massue, quatrième seigneur du nom, âgé de 56 ans.

Par le testament de son oncle, Joseph-Aimé Massue, Gustave Drolet-Massue, fils du chevalier Gustave-Adolphe Drolet et d'Elisa Massue, était de-

venu usufruitier, sa vie durant, de la seigneurie; et à son décès, la seigneurie devenait le partage de ses enfants.

Ce legs avait été fait à la condition expresse que l'héritier, à qui le nom Massue avait été donné comme prénom à son baptême, le 13 octobre 1869, fût substitué et ajouté au nom de famille.

Pour se conformer aux dispositions du testateur, la législature de Québec, en vertu d'un acte en date du 15 janvier 1896, avait autorisé Gustave-Massue Drolet à porter le nom de Gustave Drolet-Massue. (Chap. 109, 61 Vict.)

Gustave Drolet-Massue avait épousé, le 14 janvier 1896, demoiselle Marie-Louise-Elodie Plante.

De ce mariage sont nés quatre enfants: Gustave Drolet-Massue, Paul Drolet-Massue, Marguerite Drolet-Massue, épouse de Honoré David, chirurgien-dentiste et Aimée Drolet-Massue, épouse du major Conrad Dorval; lesquels, par le décès de leur père, sont devenus les propriétaires conjoints des fiefs et seigneuries de Bonsecours, Saint-Charles, Bourgmarié-Ouest et Bourchemin-Ouest.

* * *

L'année 1927 fut témoin du départ définitif des religieux de Sainte-Croix, qui ont remis la maison dite "du collège" entre les mains de la commission scolaire de S.-Aimé. Depuis quelques années, ce malheureux événement était appréhendé et redouté.

En 1913, pour des raisons majeures, on avait cessé de tenir un pensionnat. Dans la suite, toutes les démarches des curés et de citoyens marquants, en vue d'une reconstruction, étaient demeurées infructueuses. Les religieux furent peu soucieux de demeurer dans une maison déclarée non hygiénique. Plusieurs contribuables, et d'importants, s'étaient désintéressés de soutenir à grands frais une œuvre dont les avantages étaient moindres qu'autrefois; même manifestèrent une indifférence prononcée au maintien des religieux.

Entre temps, les supérieurs de la communauté laissaient entendre, que, tout étant forcés de retirer leurs religieux, il leur faisait peine d'abandonner la plus ancienne de leurs missions en Canada, et féconde en recrutement, et qu'ils pouvaient continuer même amplifier l'établissement de S.-Aimé, en y construisant un Juvénat.

L'attente fut longue et ennuyeuse. Le curé et quelques têtes dirigeantes usèrent de toute leur diplomatie et influence auprès des commissaires, pour faire attendre cette décision, dans l'espérance qu'elle fût favorable.

Enfin, après trois années d'attente, la communauté, se déclarant non favorable au maintien de la maison, les religieux ont quitté le collège de S.-Aimé, qu'ils occupaient depuis soixante-six années.

S'il reste encore un lopin de terre et une maison délabrée, appartenant à la commission des écoles, on peut dire que l'œuvre de Gaspard Massue et du curé Lecours, à l'effet de procurer à la jeunesse de S.-Aimé une éducation supérieure, par des religieux, logés dans un immeuble convenable, avec la jouissance d'une grande terre, propriété de la paroisse, a été à peu près anéantie.

Mais, tout n'est pas perdu.

Grâce à sa sollicitude, M. le curé Desnoyers a trouvé le moyen de sortir de l'impasse et a confié l'école du village aux soins des Dames de la Présentation, déjà solidement établies dans la paroisse, depuis près de trois quarts de siècle.

Et à la grande satisfaction de tous, les religieuses continuent avec zèle et dévouement l'œuvre éducationnelle de la jeunesse de S.-Aimé.



LA MILICE

Sous le gouvernement de la France, les rois comptèrent presque toujours et exclusivement sur la milice du Canada, pour garder celui-ci. A l'exception du beau régiment de Carignan-Salières, qui ne fut que de passage de 1665 à 1669, et des troupes régulières qui vinrent faire la campagne de 1759 et 1760, les milices canadiennes firent tous les frais des guerres; et encore à ces deux dates, elles ne restèrent point inactives.

M. de Bourlamaque, un des principaux lieutenants du marquis de Montcalm, dans la guerre de 1755 à 1760, écrivait de Paris le 1er août 1762 au ministre de la marine:

" Les Milices du Canada sont très bonnes. Il y a dans ce pays-là beaucoup plus d'hommes naturellement courageux que dans les autres. Lorsqu'on les accoutumera à l'obéissance, on en tirera un grand parti à la guerre.

Le Canadien est ennemi de la gêne et inconstant, mais très docile lorsqu'il trouve fermeté et justice dans ses chefs. Il aime la petite guerre de préférence, et y est très-propre. Cependant il ne sera pas difficile de le faire combattre en ordre, sous l'appui des troupes réglées, lorsqu'on le prendra par l'amour de la gloire qui est naturel aux habitants du Canada " (1).

Le gouvernement anglais accepta les milices canadiennes telles qu'elles existaient sous le régime français, et reconnut même la grande utilité des capitaines de milice dans chaque paroisse. Le général Murray, rédigeant un plan des paroisses de la vallée du S.-Laurent, sut faire en même temps le dénombrement des hommes, qualifiés à porter les armes. Dans la " parish of Yamasqua ", il avait compté 104 familles et 137 hommes en état de porter les armes (2); et dans un tableau subséquent, il mentionne 110 familles et 149 hommes. Sur ce nombre, dix-sept familles occupaient déjà des terres de la paroisse actuelle de S.-Aimé (3).

" Renfermé dans son manoir, le seigneur servait, dans les premiers temps de la colonie, de point de ralliement, au moment du danger. Le seigneur était le premier homme dans la colonie sur lequel le roi comptait, lorsqu'il s'agissait de faire face à l'ennemi. Qui disait seigneur disait batailleur, soldat du roi, toujours prêt à combattre " (4).

Jusqu'à l'année 1832, tous les hommes valides de la rivière Yamaska, depuis son embouchure jusqu'à la rivière Salvail, ont été commandés par le capitaine d'Yamaska. A cette date, le comté Richelieu fut divisé en trois bataillons; un comprenant la seigneurie de S.-Ours, un comprenant les seigneuries de S.-Denis et de S.-Charles sur Richelieu, et le troisième comprenant les seigneuries de Sorel et de Barrow (Bonsecours, Bourgmarie, Bourchemin ouest et S.-Charles sur Yamaska). Les trois bataillons du comté Richelieu faisaient partie du

(1) Bull. rech. hist. 3.-1920.

(2) Arch. can. 1912, 607.

(3) Le nombre total des miliciens du pays en 1793 s'élevait à 28264 dont 9906 garçons et 18358 mariés.

(4) Bull. rech. hist. 1901-144.

district militaire no 5 du Bas-Canada, dont le colonel T.-E. Campbell, de S.-Hilaire, était le haut-commandant.

Les exercices de la milice canadienne n'étaient pas aussi onéreux que ceux d'une milice régulière. Au lieu d'être sous les armes plusieurs heures par jour et tous les jours de l'année, le tout consistait en une simple revue ou parade une fois l'année, le 29 juin, fête de la S.-Pierre, après avoir été annoncée d'avance à la porte de l'église. A S.-Aimé, le lieu de ralliement était le carré en face de l'église, endroit très propice à un déploiement militaire. Sous les ordres du commandant, les officiers et sous-officiers rassemblaient tous les hommes de leur compagnie, les mettaient en rang, en faisaient le dénombrement, ordonnaient quelques marches et contre-marches. Puis c'était tout ; au revoir à l'an prochain.

Les noms des officiers subalternes étaient ordinairement suggérés par le commandant de la paroisse au colonel du bataillon de comté, lequel approuvait ou désapprouvait, tenant compte toujours de l'ancienneté ; puis la liste en était publiée dans la gazette officielle. Le commandant recevait aussi les noms de ceux qui désiraient entrer dans la milice régulière.

M. Massue, d'après plusieurs lettres conservées et consultées aux archives seigneuriales, semble s'être occupé activement de la milice vers 1840. A une date non mentionnée, mais qui paraît remonter à cette dernière année, il écrivait au colonel Campbell : " J'ai reçu votre lettre du 28 novembre dernier, et ai convoqué les officiers de mon bataillon. Je leur ai transmis les ordres du Député-Adjudant Général de la milice, et je les fait publier à la porte de l'église. La revue des compagnies aura lieu le 29 juin prochain. "

Il écrivait cette autre au même colonel vers la même date : " Jusqu'à présent aucun milicien ne s'est encore présenté pour prendre du service volontairement. Cependant, je n'ai aucun doute que, si une guerre venoit à se déclarer, l'élan seroit général ; je crois que tous les Canadiens de mon Bataillon voleroient à la défense du pays. Veuillez me faire connoître le prix que l'on donne aux miliciens qui s'engagent volontairement. "

M. Massue, prenant en mains le commandement de la milice à S.-Aimé, trouva d'anciens officiers enrôlés précédemment, soit dans une autre paroisse, soit dans l'ancienne seigneurie Barrow.

Le notaire Gédéon Durocher arrivait de S.-Antoine sur Richelieu le 13 avril 1836 pour s'établir à S.-Aimé, avec le grade de capitaine. Le docteur Sylvestre Cartier arrivait aussi de la même paroisse en 1837, avec le grade de capitaine aide-major pour le comté de Surrey, auquel il avait été promu le 25 août 1828. Les capitaines Louis Valois, Benjamin Fagnan, Joseph Lambert, Louis Durocher, les lieutenants Jean-Baptiste Hébert et Pierre Brouillard, les enseignes Jean Méthot, Léandre Dufresne, Zéphirin Dufresne, Augustin Dufresne, Thomas Pelletier et Gabriel Brousseau, l'adjudant François Dubois, les sergents Georges Angers, Norbert Dostaler et Basile Terrien étaient d'anciens officiers du 5e bataillon du comté de Richelieu.

Le 28 avril 1847, la " Gazette officielle " publiait les nominations suivantes pour ce dernier bataillon :

G.-A. Massue	nommé lieutenant-colonel	le 25 nov. 1846
Sylvestre Cartier	" major	" 28 avril 1847
Louis Valois	" capitaine	" " " "
Gédéon Durocher	" "	" " " "
Jacques Delisle	" "	" " " "
Louis Salvas	" "	" " " "
Antoine Laebambre	" "	" " " "

Jean Parent	“	lieutenant	“	“	“	“
Augustin Dufresne	“	“	“	“	“	“
Michel Laplante	“	“	“	“	“	“
Benjamin Béland	“	“	“	“	“	“
Louis Girard	“	“	“	“	“	“
François Dubois	“	“	“	“	“	“
Antoine Levasseur	“	“	“	“	“	“
Félix Hébert	“	enseigne	“	“	“	“
Louis Boisvert	“	“	“	“	“	“
Eusèbe Lussier	“	“	“	“	“	“
Pierre Vigeant	“	“	“	“	“	“
Norbert Fagnan	“	“	“	“	“	“
Georges Angers	“	“	“	“	“	“
Michel Lavallée	“	quartier-maître	“	“	“	“
Henri Paradis	“	chirurgien	“	“	“	“

Il est à remarquer que, parmi tous les noms ci-haut mentionnés et autres mentionnés plus loin, la milice de S.-Aimé comptait des beaux hommes. La génération actuelle qui s'en va se rappelle encore de la belle et haute stature des Louis Valois, Jacques Delisle, Benjamin Béland, Godefroi Ouellette, Michel Lavallée, Louis Girard, Pierre Gélinas, Pierre Vigeant, Norbert Fagnan, etc. Le lieutenant-colonel Massue pouvait être fier de ses officiers, et on eût pu former, avec de tels hommes dans une armée régulière, un superbe état-major.

En 1855, le démembrement de la paroisse de S.-Robert, qui ne fut érigée civilement que le 13 avril 1862, occasionna quelques troubles et ennuis à M. Massue, en voyant plus d'un de ses officiers, versés dans le bataillon de Sorel, commandé par le lieutenant-colonel Alfred Nelson (5). Mais il garda encore sous son commandement tous les miliciens de S.-Marcel. La reproduction de quelques-unes de ses lettres, donnera une idée de toute sa sollicitude pour la milice.

Le 13 août 1855, il écrivait au colonel de Battenburg, Adjudant-général :

“ En réponse à votre circulaire du 25 juillet dernier, je crois devoir vous informer que le cinquième Bataillon du Comté de Richelieu avait pour limites la circonscription de la paroisse de S.-Aimé ; que depuis l'année 1847, deux démembrements ont eu lieu dans la Paroisse, dont une partie a été annexée à une nouvelle Paroisse, qui a pour nom S.-Robert. Il seroit à désirer que les miliciens de cette partie de la Paroisse de S.-Aimé, qui se trouve maintenant enclavée dans la Paroisse de S.-Robert, fissent partie de 4^{me} bataillon du Comté, dont le Lieutenant-Colonel est Alfred Nelson Ecr. Je vais écrire de suite à ce Monsieur à ce sujet. De sorte que le 5^{me} bataillon se composerait de la paroisse de S.-Aimé, telle qu'elle existe actuellement, ainsi que de la nouvelle Paroisse de S.-Marcel, autre démembrement de S.-Aimé ; ces deux paroisses réunies ensemble contiennent une population suffisante (environ 600 à 700 miliciens) pour former le Bataillon dont je suis le Commandant. Plusieurs nominations d'officiers, devant avoir lieu en remplacement de ceux qui sont décédés ou ont changé de domicile, j'aurai le soin de soumettre prochainement à votre approbation une liste des noms des personnes convenables pour remplacer les places vacantes. Je suis avec considération, monsieur, votre obéiss. serviteur, G. A. Massue, Lieut.-Col. Comm. 5^{me} Bat. Richelieu.

Quelques semaines plus tard, le commandant Massue envoyait sa liste de promotions, pour combler les vides du bataillon, causés par le démembrement

(5) Alfred Nelson, né le 15 juin 1789, était le frère de Robert et Wolfred Nelson qui firent le coup de feu en 1837 et 1838 : cultivateur, résidait habituellement à S.-Victoire ; décédé à Sorel en 1876.

de S.-Robert. L'ordre de la priorité et le droit d'aînesse devaient toujours être respectés dans les grades de la milice.

Il faut croire que le système de promotions, soumis à l'Adjudant Battenburg par M. Massue, ne plut pas à celui-là, puisque le 24 janvier 1856, M. Massue reçut une lettre du lieutenant-colonel A. de Salaberry, écrite sur un ton militaire, demandant la raison des préférences : " Pourquoi mettre Augustin Dufresne à la place de Jean Parent qui est son aîné dans le bataillon ? pourquoi Frs Dubois passe-t-il avant Michel Laplante et Louis Girard ? Pierre Vigeant avant J.-B. Houle et J.-B. Naud ? pourquoi remplacer Benjamin Béland par Joseph Lapalisse ? des explications sont requises sur ces préférences."

M. Massue dut se soumettre à cet ordre si formel, et de fait s'y soumit. Nous croyons devoir reproduire ici sa lettre :

S.-Aimé, 4 février 1856.

Au Lieut.-Col. A. de Salaberry.
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24 janvier dernier que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous informer que les recommandations suggérées dans ma lettre du mois d'octobre dernier, me paraissent, à l'exception de deux, être convenables pour organiser le Bataillon d'une manière régulière. Afin d'éviter tout mal-entendu dans l'enrôlement des miliciens, nous sommes demeurés d'accord, le Lieut.-Colonel Nelson et moi, que les conscriptions de mon Bataillon ne dépasseroit pas les limites Nord de la Paroisse de S.-Aimé (une partie de la Paroisse de S.-Aimé a été démembrée et annexée à la nouvelle paroisse de S.-Robert. Cette division reste maintenant soumise à votre approbation, si vous croyez qu'elle convienne. Je vous observerai que la compagnie du Capt. Louis Salvas se trouveroit en dehors des limites de mon Bataillon dont le Lieut. est Jean Parent). Le Lieutenant-Colonel Nelson vous soumettra le nom du Lieut. Parent pour obtenir sa promotion. En parcourant la liste des nominations de 1847, après le nom du Lieut. Parent, se présente celui d'Augustin Dufresne, dont je vous demande la promotion au grade de Capitaine. Le lieutenant Michel Laplante est mort ; le lieutenant Benjamin Béland a laissé les limites. Après ces derniers, vient le nom de Louis Girard, qui se trouve en effet, nommé précédemment à François Dubois, mais je vous ferai observer que le lieutenant Dubois doit être préféré par la position qu'il occupe ; je suis persuadé que Girard ne sera nullement mécontent lui qui, quoiqu'un brave homme, ne sait pas écrire (6).

La même raison milite en faveur de l'Enseigne Pierre Vigeant, qui doit être nommé Capt. préférablement aux Lieutenants Girard et Levasseur et à l'Enseigne F. Hébert, malgré qu'ils soient aînés de Vigeant.

Les Enseignes Louis Boisvert et Eusèbe Lussier ont laissé les limites du Bataillon.

Ici se présente un changement qu'il serait à propos de faire. Au lieu de Thomas Peltier que je vous ai suggéré pour être lieutenant, voulez-vous insérer celui de Georges Angers ? Il ne se trouve un nombre suffisant de Lieutenants pour les Capitaines appointés, veuillez bien placer celui de Pierre Gélinas et celui de Jean-Bte Naud qui conviendront. Tant qu'à J.-Bte Houle dit Pétrin, la place d'Enseigne est tout aussi convenable que celle de Lieutenant. J'ai commis une erreur en vous mentionnant de remplacer le Lieut. Béland par un Enseigne Joseph Lapalisse : néanmoins vous placerez ce dernier sur la liste des Enseignes qui lui convient.

(6) G. Massue faisait quelque peu erreur. Louis Girard écrivait lisiblement. Mais si chez ce dernier la calligraphie n'était pas parfaite, par contre, la hauteur des vertus morales pouvait dédaigner l'inexactitude du blâme.

Je dois vous dire que les nominations ci-dessus ont été faites sans aucune vue de partialité ; mais dans l'intention de faire appointer des personnes convenables aux charges qu'elles auront à remplir. Je ne puis faire mieux. Je suis avec considération G. A. Massue, Lieut. Col. com. 5me Bat. du Comté Rich.

P.-S. — Le capt. Jacques Delisle était décédé l'année précédente, et les enseignes Boisvert et Eusèbe Lussier avaient quitté les limites du bataillon.

Au mois d'avril de cette même année 1856, le lieut.-col. Massue recommandait au grade de capitaine le notaire Pierre Gélinas ; non qu'il fût le plus ancien des lieutenants, mais à cause de sa position sociale. Quelques jours plus tard, il réitéra la même recommandation, ajoutant que le nombre des miliciens du bataillon de S.-Aimé est assez considérable pour former une autre compagnie. Et de Salaberry, député adjutant-général, acquiesça à la nomination du notaire Gélinas au grade de capitaine.

En 1859, eurent lieu encore d'autres changements et nominations. Le capitaine Antoine Lachambre, le lieutenant J.-B. Naud et le chirurgien Henri Paradis avaient laissé les limites du bataillon de S.-Aimé, et le capitaine Augustin Dufresne était décédé. M. Massue fit alors les recommandations suivantes : pour le grade de capitaine, Antoine Levasseur et Norbert Fagnan ; pour le grade de lieutenant, Godefroi Ouellette et Nicolas Gaulin ; pour le grade d'enseigne, Timothée Fagnan et Paul Bélanger ; pour le grade de chirurgien, le Dr F.-X. Côté.

Nous ne saurions terminer notre article sur la milice, sans relater l'incident Vigeant.

Pierre Vigeant était ferme et tenace dans ses opinions. Plus d'un adversaire le trouva irréductible sur ce point, et fut, après épuisement, obligé de lâcher prise. Ajoutant une stature de six pieds et plusieurs pouces de hauteur, notre homme s'annonçait tant au physique qu'au moral.

C'était le 29 juin, fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, de l'année 1861. La revue annuelle avait été annoncée aux portes des églises de S.-Aimé et S.-Marcel ; et les miliciens de ces deux paroisses avaient répondu à l'appel. Les capitaines avaient déjà rassemblé les miliciens de leur compagnie, et les avaient rangés à l'endroit désigné par le lieutenant-colonel Massue ; c'était cette partie du carré situé entre les rues Varennes et Gaspard.

Le capitaine Vigeant, peut-être plus habile et plus expéditif que les autres officiers, avait déjà rassemblé ses miliciens devant la maison du notaire Gélinas, aujourd'hui propriété de M. Normand. M. Massue soit par caprice personnel, soit par urgence de manœuvre militaire, enjoignit à Vigeant d'avancer quelque peu sur le milieu du carré. Celui-ci fit remarquer qu'il pouvait rester où il était rangé avec sa compagnie. Un second ordre de Massue, donné à Vigeant par l'entremise d'un autre officier, demeura encore sans résultat. Vigeant ne bougea point. Et la revue eut lieu comme d'habitude.

Les choses eussent pu en rester là. Le lieut.-colonel Massue, blessé dans sa fierté personnelle et son honneur militaire, eût attaché peu d'importance à la chose. Le capitaine Vigeant se fût contenté de la gloire d'avoir gagné son point. Mais les racontars et les commentaires par la suite publièrent, discutèrent, allongèrent et envenimèrent tellement le léger malentendu entre les deux hommes, que M. Massue prit le parti d'y mettre un terme.

Celui-ci écrivit au lieutenant-colonel de Salaberry, demandant quelle ligne de conduite il devait tenir vis-à-vis le capitaine Vigeant, lequel avait refusé d'obéir à ses ordres. La lettre n'est pas datée, mais l'ordre de la correspondance de M. Massue l'insère le premier novembre, quatre mois après la revue. Le six du même mois, semblant s'adoucir, il écrivait de nouveau au même de Salaberry, et lui demandait tout bonnement d'enjoindre au capitaine Vigeant de ne plus mettre d'obstacle à la revue annuelle.

Mais de Salaberry n'était pas militaire un jour par année, comme nos miliciens, et ne badinait point sur la discipline. Considérant le cas encore plus sérieux que ne le jugeaient même nos deux miliciens de S.-Aimé, il écrivit le 14 novembre suivant au lieutenant-colonel Massue :

“ Ci-inclus une lettre adressée au capitaine Pierre Vigeant, qui devra donner des explications sur sa conduite le 29 juin dernier. Sa réponse, avant de me parvenir, devra passer par vos mains. ”

Voici le texte de la lettre que le lieutenant-colonel de Salaberry adressa au capitaine Vigeant, du 5^{me} Bataillon de Richelieu, S.-Aimé, Bas-Canada :

Bureau de l'Adjudant-Général

Québec, 14 nov. 1861.

Monsieur,

Votre officier commandant, le Lieutenant Colonel G. A. Massue, du 5^{me} Bataillon Richelieu, vous ayant rapporté, dans une lettre du 6 courant, comme n'ayant pas voulu vous conformer à ses ordres, en ce qui regarde la Revue annuelle ;

J'ai l'honneur de vous demander une explication de votre conduite à cet égard, afin que je puisse prendre le bon plaisir de son Excellence le Gouverneur Général.

Votre réponse à ce sujet me devra être transmise par le canal de votre officier Commandant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

A. de Salaberry, Lt. Colonel, D. A. C. G. M.

Voilà notre capitaine Vigeant en bien mauvaise posture. S'il eut appartenu à une armée régulière et en temps de guerre, son cas eut été jugé par le conseil de guerre et probablement il eut été condamné à être fusillé. Mais de Salaberry se contenta de le faire juger, moyennant sa lettre d'explication, par le Gouverneur-Général, Lord Monk.

Pierre Vigeant fit bonne contenance. Ce n'est pas le lieutenant-colonel de Salaberry, député-adjutant général de la milice du Bas-Canada, qui peut faire trembler le patriote de 1837. Nonobstant l'ordre formel de faire passer sa lettre d'explication et sa plaidoirie justificative par les mains de son commandant, M. Massue, Vigeant s'adresse directement à de Salaberry, et lui expédie la lettre suivante :

Au Lieut. Col. de Salaberry.

Monsieur,

En réponse à votre missive reçue le 22 courant, j'ai l'honneur de vous déposer que le Lieutenant-Colonel G.-A. Massue, n'ayant pas spécialisé les ordres auxquels il se plaint que je n'ai pas voulu me conformer, je me trouve dans l'impossibilité de vous donner pour explication qu'une dénégation générale de tels refus, en autant qu'à ma connaissance, j'ai exécuté tous les ordres légaux que ce monsieur peut m'avoir donnés ; et que, si par erreur, j'ai omis de m'y conformer en quelque chose, telle omission doit être bien légère, puisqu'elle était tellement imperceptible à mon accusateur lors de son rapport, pour qu'il omit d'en faire mention en celui ; et que ce n'a été qu'après quatre mois après la revue, qu'il a trouvé lieu de se plaindre de ma conduite ; et encore sans définir les ordres auxquels il se plaint que j'ai refusé de lui obéir.

Nonobstant votre injonction de vous faire parvenir une réponse par mon officier commandant (comme je ne puis penser autre chose de vous, que l'intention de faire rendre justice à qui de droit), j'ai cru atteindre mieux votre but, en m'adressant personnellement à vous, qu'en confiant ma réponse à mon accusateur contre moi par défaut.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-obéissant serviteur,

Pierre Vigeant

S.-Aimé le 28 novembre 1861.

(Arch. seign.)

De Salaberry devint embarrassé d'une telle attitude du capitaine Vigeant, et se crut quelque peu victime illusoire d'une affaire montée. Répondant de suite à Massue, et, lui retournant en même temps la lettre de Vigeant, laquelle préalablement aurait dû passer par ses mains, de Salaberry fit presque entendre, en demandant explication, qu'il devait s'arranger avec son capitaine.

M. Massue réitéra ses accusations contre Vigeant, précisa cette fois tous les détails de l'affaire, et, avec une lunette grossissante, écrivit en ces termes au

Lieut.-Col. A. de Salaberry

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 2 courant accompagnée de celle du capt. P. Vigeant qui donne une réfutation complète à mes avancés. Je réitère de nouveau la plainte apportée contre lui, parce que je suis persuadé qu'il a agi avec l'intention formelle de ne vouloir se conformer à mes ordres. S'il n'y eut de sa part qu'une simple omission causée par inadvertance, soyez convaincu que je n'en aurais fait aucun cas, car il est bien désagréable pour moi de me voir obligé de porter plainte contre un de mes officiers ; et je considère que, dans le cas actuel, je ne puis m'abstenir de le faire. Pour vous mettre au courant de cette affaire, je vous donne copie d'une lettre que j'ai adressée aux capitaines le 10 mai dernier.

Je fis donner le 29 juin dernier notice publique immédiatement après l'issue de la messe, aux miliciens de se transporter au lieu désigné ; rendus sur les lieux plusieurs capitaines me demandèrent où ils devaient faire placer leurs miliciens. J'assignai de suite un endroit propice, où ils firent rendre leurs miliciens et procédaient à en faire l'appel. Un instant après, n'apercevant pas que le capt. Vigeant n'avait pas encore de place désignée pour faire placer sa compagnie, je m'informai où il était ; car je ne le voyais pas. On me dit : il est là, près du chemin, avec ses miliciens ; au même moment, quatre ou cinq de mes miliciens se dirigèrent auprès de moi, et me dirent : veuillez donc désigner une place au capt. Vigeant ; je leur dis, allez donc, s'il vous plaît, dire au capt. Vigeant, qu'il vienne ici, je vais de suite lui indiquer un endroit. Je vis ces mêmes personnes se rendre à l'endroit où l'on m'avait dit que se trouvait le capt. Vigeant et je ne doute pas qu'ils se soient bien acquittés de ma commission, car ces miliciens semblaient impatients et désiraient voir se terminer la Revue aussitôt que possible, afin de s'en retourner chez eux. Presqu'aussitôt plusieurs miliciens de sa compagnie revinrent auprès de moi me dire que le capt. Vigeant ne voulait pas venir, et qu'il ne voulait pas bouger de là où il était. Je trouvai cela assez singulier pour en faire la remarque à plusieurs personnes. Dans le moment survint un de ses sergents, Joseph Beaudreau, qui me dit : venez donc donner une place au capt. Vigeant ; je lui dis : allez donc dire au capt. Vigeant de venir ici. Je vais de suite lui indiquer sa place. Le Sergent exécuta l'ordre que je lui avais donné et revint me dire : le capt. Vigeant ne veut pas venir, il préfère demeurer là où il est toute la journée plutôt que de le faire. Son

lieutenant Auguste Lacroix lui exprime sa surprise de le voir si obstiné ; il lui fit la même réponse.

Après m'être convaincu qu'il y avait chez lui une résolution bien déterminée de ne pas vouloir se rendre auprès de moi pour recevoir mes ordres, je vis qu'il était inutile d'insister plus longtemps ; et je préférerai, pour ne pas éprouver plus de désagrément, me plier moi-même à son caprice ; je me rendis au lieu où il était. C'était ce qu'il voulait. Je lui donnai mes ordres, tout en lui remarquant que je serais obligé de me plaindre de sa désobéissance ; il me répondit d'un ton. Etc. : J'ai votre lettre dans ma poche, j'ai exécuté vos ordres. Vous pouvez juger par vous-même, s'il y a eu obstination et dessein bien arrêté de se roidir contre mon commandement. Mon devoir n'est-il pas d'en appeler à une autorité supérieure, afin d'éviter que les officiers subordonnés ne prennent pas le pas sur leur officier commandant, et que la revue puisse se faire sans éprouver désagréments semblables ?

J'espère que vous penserez que j'ai assez de franchise pour ne pas croire que j'agis par vindication, et que vous apprécierez le contenu de sa lettre à sa juste valeur ; les moyens de justification aggravent encore la faute qu'il a commise : dénégation entière des faits ; ne semble-t-il pas qu'il voudrait faire supposer chez moi un degré de malice qui me porte à l'accuser injustement, ainsi qu'une mauvaise foi insigne, en vous donnant à entendre que s'il vous eût transmis sa réponse par mon entremise (et ce, en se conformant à vos ordres), il aurait été exposé à ce que son accusateur la retint, la détruisit, ou n'en profitât pour procéder contre lui par défaut ?

J'en appelle à votre savoir-vivre ; pensez-vous que j'aurais pu en agir ainsi sans m'exposer moi-même sans encourir la responsabilité et le désagrément qui auraient pu s'ensuivre ?

J'ai la conviction que vous ne souffrirez pas qu'un officier se permette par entêtement de ne pas vouloir exécuter les ordres de son officier commandant.

En attendant votre décision, je me soustris, Monsieur, avec considération,

Votre ob. ser.

G. A. Massue, Lieut. Col. 5e Bat. Rich.

S.-Aimé, 8 décembre 1861.

L'affaire en resta là. De Salaberry, pesant le mérite de l'accusation et de la défense, ne crut pas devoir poursuivre davantage. L'indignation de Massue s'apaisa, Vigeant modifia son opiniâtreté, et ils devinrent amis comme auparavant.

A la revue de 1862, Massue témoigna même de sa bienveillance en recommandant au grade de lieutenant le fils de Pierre Vigeant, lequel à ce temps, avait justement atteint l'âge de majorité. M. Joseph Vigeant était le plus jeune de tous les officiers du bataillon de milice de S.-Aimé.

Nous avons connu Joseph Vigeant, filant encore une verte vieillesse et nous relatant fidèlement ses souvenirs de la milice d'autrefois, lesquels souvenirs, donnés de mémoire, s'accordaient exactement avec les documents produits.

Joseph Vigeant naquit le 12 mars 1842 ; épousa en premières noces, à S.-Aimé le 26 janvier 1864, Marie Brouillard, fille de Narcisse Brouillard et de Geneviève Salvas, laquelle lui donna quinze enfants ; épousa en secondes noces, à S.-Marcel le 11 février 1889, Marie Giguère, fille de François Giguère et de Clarisse Cottenoire, laquelle lui donna deux enfants.

Joseph Vigeant nous exhibait avec orgueil le document original marqué au sceau de la Province du Bas-Canada, par lequel Charles Stanley, vicomte Monk, Baron Monk de Balleytrammon, Gouverneur du Canada, le nommait le 9 décembre 1862, lieutenant dans le 5e bataillon de la milice de Richelieu. Le document était contresigné par le même A. de Salaberry.

Joseph Vigeant est décédé à Montréal, chez son fils Emile, le 21 janvier 1926, et a voulu être inhumé à S.-Aimé.

Les miliciens de S.-Aimé se rassemblèrent régulièrement, le jour de la S.-Pierre, jusqu'à l'époque de la Confédération en 1867, quand sir G.-E. Cartier réorganisa la milice du Canada (7).

(7) En 1864, le conseil de la municipalité avait accordé \$8 à Régis Parenteau pour la confection du rôle de la milice.



INDUSTRIES -- LES MOULINS

Sous l'ancien régime, le seigneur concessionnaire d'un fief était obligé de construire les chemins, les ponts et un moulin à farine pour l'utilité de ses censitaires. On voit encore de nos jours, en maintes vieilles paroisses, échelonnées sur les bords du fleuve S.-Laurent et la rivière Richelieu, des ruines d'anciens moulins seigneuriaux, qu'on appelait le moulin banal.

Dès 1731, l'évêque Dosquet, devenu propriétaire du fief Bourchemin, songeait déjà à établir un moulin à Salvail, vu que "les habitans du voisinage étaient obligés d'aller à trente lieues pour faire mouëre leur bled."

Le moulin, que mentionnait madame de Thiersant, en 1725, et dont elle avait donné la surveillance au curé Dugast, de S.-François-du-Lac, n'était qu'un moulin à scie.

En 1760, le général Murray écrivait que les habitants de l'Yamaska n'avaient pas encore de moulin à farine, et que la seigneurie de M. de Thiersant ne comptait encore aucun habitant. Il avait raison dans un sens et se trompait dans l'autre. Dans les limites de la paroisse actuelle de S.-Aimé, on comptait déjà à cette époque dix-sept colons : Maxime Petit occupant la deuxième terre en deça de la pointe à l'Ours ; Joseph Tessier la quatrième ; Maxime Dumas, l'onzième ; Pierre Leverrier la quinzième ; J.-B. Ignace, la treizième ; François Cottenoire, la quinzième ; Joseph Dans, la dix-septième ; Antoine Desrosiers, la dix-neuvième ; Pierre Tessier, la vingtième ; Pierre Champagne, la vingt-unième ; Narcisse Laplante, la vingt-troisième ; Jean-Baptiste Boissel, la vingt-sixième ; Abraham Méthot, la vingt-huitième ; Louis Brouillard, la vingt-neuvième ; et Jacques Brouillard, la trentième. Cette dernière terre est la cinquième terre de trois arpents en bas du village de Massueville. Du côté opposé de la rivière, deux terres seulement étaient occupées ; l'une par Joseph Letendre (la deuxième terre de la ligne de la paroisse de S.-David) ; et la cinquième occupée par Pierre Lambert.

Moulin Barrow

Thomas Barrow père semble être le premier qui construisit un moulin dans la seigneurie. Le centre de celle-ci fut choisi pour en être le site ; sur le fief S.-Charles, à droite de la rivière, en face du manoir seigneurial. John Burke, confectionnant le livre terrier du seigneur Barrow vers 1772, a mentionné au no 37, du fief S.-Charles, "il est construit un moulin à Farine, tournant par Eau." La propriété de cet endroit est aujourd'hui occupée par M. Arsène Lambert. A l'eau basse, ce qui arriva surtout en 1919, on aperçoit encore les vestiges d'une chaussée reliant la terre ferme et l'île du domaine, située en haut de la traverse du village. La majeure partie des tronçons d'arbre, formant la base de la chaussée, existe encore. Enterrés dans le sable et les cailloux, ils sont disposés de six en six pieds, dans le sens du cours de l'eau. Cette chaussée, si l'on en juge par la faible rapidité du courant à cet endroit, ne devait apporter qu'une faible différence de niveau des eaux. Mais il est plus que probable, que celles du grand ruisseau voisin, égouttant une bonne partie des terres de S.-Mar-

cel, durent être utilisées à alimenter aussi la chaussée. Nous n'avons pu trouver l'origine, ni aucun acte et document sur la construction de ce moulin, ni la durée de son fonctionnement.

Moulin du domaine

Dans les premières années de la paroisse, il existait un moulin à scie marchant par eau, dans le fief S.-Charles, près des terres en bois debout appartenant au seigneur, lesquelles terres étaient ordinairement appelées " le domaine ". Le moulin était alimenté par l'eau du ruisseau Varietur, aujourd'hui situé sur la propriété de M. Delphis Giguère fils, de S.-Marcel. Cette terre, englobant ledit ruisseau, avait été concédée en 1785 (1) à Pierre Varietur par Thomas Barrow.

Pierre Varietur a dû, quelques années plus tard, abandonner sa terre, laquelle serait devenue la propriété du seigneur. En 1822, cette terre no 27, dans le premier rang de S.-Charles, était concédée de nouveau à Henry Penton ; et il est dit que le concessionnaire aura le droit d'y bâtir une chaussée et un moulin.

Nous ignorons l'origine de ce moulin. Mais nous avons une idée de sa nature et de ses dimensions par un document des archives seigneuriales.

Le 25 mai 1839, M. Aimé Massue, seigneur de Varennes, et y demeurant, faisait un contrat, devant le notaire G. Durocher, avec Joseph Maheu, constructeur de moulins demeurant à S.-Simon, pour réparer ledit moulin.

L'entreprise consistait à refaire l'échappe des eaux et le coffre du canal pour une longueur de soixante pieds. En redressant le corps de la charpente, celle-ci devra être appuyée sur huit lambourdes de 40 pieds de longueur par 12 pouces carrés, sur lesquelles seront encore appuyées quatorze lambourdes de 28 pieds de longueur par 10 x 12 pouces carrés. Le toit sera couvert en bardeaux de cèdre, et le mécanisme complet de deux scies devra être refait et ajusté à neuf.

Joseph Maheu, devant faire tous ces ouvrages pour la somme de soixante louis, aura le privilège de prendre sur le domaine voisin tout le bois nécessaire au parachèvement de l'entreprise.

Il existe encore, paraît-il, des vestiges de la chaussée du moulin sur le ruisseau Varietur.

Moulin de Thiersant

En 1843, M. G.-A. Massue, vu que probablement le moulin de Barrow ne fonctionnait plus, en fit construire un, pour moudre les grains, actionné par le vent, sur la deuxième concession du fief Bonsecours, au coin de la route du village et du rang de Thiersant.

Comme tout moulin à vent, il était construit en forme de tour, laquelle avait trente pieds de hauteur et soixante de circonférence, avec une calotte en forme de clocher. L'intérieur de la charpente, en bois, était aménagé à trois étages, et comprenait un appenti réservé au logement du meunier. Les vergles de la tour mesuraient cinquante pieds d'envergure. François Giard avait construit le tout, y compris un bluteau pour moudre la farine, pour la somme de vingt-cinq louis. Il fut stipulé dans le contrat (Not. Durocher, 4 nov. 1843) que MM. Massue et Giard seront en société pour l'exploitation du moulin.

Moulin de Salvail

En 1847, M. G.-A. Massue songea à construire un autre moulin à farine actionné par l'eau, en utilisant les rapides de la rivière Yamaska, en haut de la

(1) Not. Robin, arch. de Sorel.

rivière Salvail, près du fief Ramesay. Le premier octobre de la même année, il demandait à un nommé Delagrave, de Montréal, de lui procurer deux paires de moulanges, de manufacture française, dont le prix revint à quarante louis la paire.

Le 29 février 1848, Joseph Boucher, ingénieur, s'engagea de construire la chaussée, qui fut complétée dans le cours de l'été suivant.

Joseph St-Pierre en fit la charpente, et la menuiserie qu'il termina en automne 1849. Le bois requis à cet effet avait été acheté de M. David Shaw Ramsay, seigneur à S.-Hugues.

M. Massue s'adressait à William Bury, ajusteur de Montréal, dès le mois de novembre 1848, pour installer le mécanisme. Après plusieurs mois de pourparlers entre les deux intéressés, M. Massue s'engageant à fournir le bois, d'après liste détaillée, Bury entreprit de fournir et ajuster tout le mécanisme, à savoir : roue motrice et arbre de couche en acier, moulanges et un bluteau de seize pieds de longueur, pour la somme de £240,0. Le tout fut terminé au commencement de l'année 1850, et avait coûté au propriétaire en tout £322,0.

Il faut croire que le moulin fonctionnait à merveille et rapportait bénéfices, puisque D. Ramsay, le seigneur voisin, qui n'avait pas l'incommodité de l'éloignement, offrit à Massue la somme de £200,0,0 par an, pendant cinq ans, pour le loyer de son moulin, dès la troisième année de son fonctionnement (2).

C'est le même moulin, dont quelques années plus tard la débâcle et la crue des eaux emportèrent la chaussée et endommagèrent la bâtisse, qui fut remise à neuf par Xavier Gagné, qui l'exploita encore avec succès pendant plusieurs années. Puis quelques années encore plus tard, une nouvelle crue des eaux anéantit tout projet de sa reconstruction.

Moulin du village

Vers 1860, les habitants de S.-Aimé n'avaient plus de moulin. L'ancienne tenure seigneuriale, abolie en 1856, dispensait maintenant le seigneur de construire et d'entretenir le moulin banal. Mais la dispense n'emportait pas avec elle l'utilité de celui-ci, ni même sa nécessité. Les moulins de Thiersant et du ruisseau Varieur ne fonctionnant plus, on est obligé d'aller à S.-David ou à Salvail pour y faire moudre les grains. L'industrie a fait un grand progrès en mettant de côté la scie à échasse et en inventant la scie circulaire, qui débite en un instant le plus gros billot en planches et en madriers ; et la construction oblige d'aller jusqu'à S.-Guillaume y chercher le bois de sciage. Nos grand-mères, industrieuses et habiles dans la fabrique de l'étoffe du pays, ne sont pas non plus ennemies du progrès. Légitimement ambitieuses, elles veulent maintenant une laine cardée, plus régulière et en moindre temps, que celle cardée autrefois toute à la main ; et le plus prochain moulin à carde n'existait qu'à S.-Hyacinthe, où les pouvoirs d'eau étaient utilisés depuis l'an 1792.

(2) Le révérend David Shaw Ramsay, malgré la similitude de nom, n'était pas le continuateur de Claude de Hamezay, concessionnaire du fief du même nom en 1710, et de famille française ; mais bien d'origine écossaise. Né à Edimbourg en Ecosse le 22 avril 1825, fils de David Ramsay et de ——— Kennedy, élevé dans la religion protestante, il devint ministre anglican. S'étant lié d'amitié avec Monsieur Misael Archambault, ancien curé de S.-Hugues, ce dernier, tout en coopérant à la conversion du révérend, lui conseilla d'acheter le fief de Ramezay, des héritiers de Martigny ; ce qu'il effectua. Il habita quelques années le manoir de S.-Hugues avec sa mère et son frère Thomas Kennedy Ramsay, mort juge à Montréal en 1886. David Shaw Ramsay se convertit au catholicisme en 1859, et fut ordonné prêtre en 1867 ; exerça le ministère en Angleterre et à S.-Patrice de Montréal pendant quelques années ; créé prêtre apostolique le 6 avril 1899 ; décédé à Montréal le 23 février 1906 et inhumé dans la crypte de la cathédrale.

M. Massue doué des moyens pécuniaires, du goût et des aptitudes de moulins, résolut en 1866 d'aplanir toutes les difficultés, en réunissant dans une même construction, au centre de la paroisse, les facilités de la mouture, du sciage et de la carderie.

Ovide Paradis, de S.-Michel d'Yamaska (3), abandonnait l'exploitation de plusieurs moulins qu'il avait construits et dont le peu d'usage laissait en bon état de conservation. M. Massue fit l'acquisition des machines, consistant en deux moulages, deux bluteaux, deux machines à carder, un foulon avec presse pour l'étoffe, et plusieurs différents accessoires de scie.

C'était en l'année 1867. Le site du moulin fut choisi sur le bord de la rivière, à proximité du manoir seigneurial, à deux cents pieds en haut de la traverse. On y arrivait par deux côtés; un chemin longeant la rivière, débouchait sur la côte publique; un autre chemin, pratiqué par l'affaissement de la côte, débouchait sur la rue Gaspard, entre les emplacements de M. F. Godbout et de M. Aimé Léveillé.

Comme la bâtisse devait recevoir plusieurs machineries, le constructeur lui donna de suite les dimensions voulues, lesquelles mesuraient quatre-vingt-dix pieds en longueur et quarante en largeur, à deux étages; avec en plus deux grands appentis, additionnels à chaque extrémité du corps principal, faisant angle droit avec lui; dont l'un était réservé à la forge, et l'autre abritait la machine à vapeur et les bouilloires.

La construction de la bâtisse, l'achat et l'installation des machineries coûtèrent la somme de £2402. (Arch. seign.)

Cyprien Picard, de S.-Marcel, se chargea d'élever la charpente. François Godbout, et ses deux fils François et Ludger, terminèrent la construction et installèrent les divers mécanismes.

M. Massue, qui avait remarqué l'esprit d'initiative de Frs Godbout, et qui désirait ardemment avoir un homme compétent à l'exploitation de son moulin, avait sollicité ce dernier de fermer sa petite boutique de S.-Marcel, et d'en ouvrir une autre plus vaste à S.-Aimé, avec ses fils.

Ces trois derniers exploitèrent le moulin en fabriquant des machines à battre, pendant dix années, à raison d'un loyer de \$600 par année les sept premières années, et \$300 les trois autres, ayant entre autres à leur service J.-B. Roy comme contremaître de la manufacture, André Lamoureux puis Pierre Pelletier maîtres-forgerons, et Edouard Pigeon, chauffeur-mécanicien. Xavier Gagné avait charge de la mouture des grains et farine, dont les droits se prélevaient à un dixième. Antoine Gervais faisait la carderie des laines, à raison de quatre sous la livre, le foulage de l'étoffe à deux sous l'aune, et la pressait pour un sou.

En 1877, François Godbout et fils quittèrent le moulin seigneurial pour un autre de leur propriété. J.-B. Roy continua son exploitation pendant trois années, surtout comme moulin à scie. Puis, un peu plus tard, Lévis Bourgeois le fit fonctionner pendant environ deux années. Enfin il fut démoli en 1887.

M. Massue était constructeur même amateur de moulins. L'arrondissement de ses fiefs était trop restreint pour satisfaire ses ambitions en ce genre d'exploitation, et sa bourse lui permettait de satisfaire ses ambitions.

En 1850, il avait acheté à S.-Norbert d'Arthabaska un moulin à scier et à moudre, qu'avait exploité déjà avec succès son oncle Louis Massue, de Québec. Les bénéfices considérables, retirés de ce moulin, le tentèrent d'en acheter plusieurs autres. En cette même année, il offrit jusqu'à £2 600 louis au comptant pour trois autres moulins dans les environs d'Arthabaska. A cette époque les cantons de l'est étaient en pleine activité de colonisation, plusieurs capitalistes

(3) Cet Ovide Paradis, machiniste émérite, avait déjà donné des preuves de son habileté dans la meunerie, la carderie, la construction d'orgues, moulins et bateaux.

anglais offrirent à M. Massue plusieurs milliers d'acres de terre, situés dans les "Bois-francs". Nous avons compté près de 50,000 acres de terre, qui lui furent offerts à deux, six ou dix chelins l'acre. On faisait entendre que ces lots prendraient beaucoup de valeur, vu qu'on projetait de construire un chemin de fer, de Melbourne à Québec, lequel fut plus tard une partie du Grand-Tronc. M. Massue les trouva trop chers, et abandonna le projet.

Dans ses correspondances des années de 1848 à 1855, Gaspard Massue fait souvent allusion à son moulin "des Ilets". Ce moulin semble avoir rapporté de bons profits à son propriétaire.

On appelait autrefois "les Ilets" une certaine étendue de territoire situé entre les paroisses de S.-Guillaume et S.-David, et baigné par la rivière David.

M. Massue mûrit un jour une idée gigantesque. C'était avant la construction du moulin du village, qui exigeait la vapeur comme force motrice. Mais M. Massue désirait utiliser encore la nature, en y joignant l'industrie ; et projeta de construire un moulin à larges proportions, activé par l'eau.

L'immense quantité d'eau, s'écoulant dans la grande décharge du rang de Thiersant, était plus que suffisante à activer un moulin ; elle tentait d'être mise à profit par le seigneur. Mais il fallait en détourner le cours et emmagasiner les eaux dans un réservoir. Le site de ce dernier fut choisi à cet endroit du ruisseau qui passe devant le manoir, serpente dans le terrain appartenant au couvent, et va prendre sa source à quelques arpents plus loin vers le sud. Le site de la chaussée et du moulin était presqu'en face du manoir, quelques cents pieds en bas du chemin qui traverse l'érablière (4).

La grande difficulté était le détournement des eaux du rang de Thiersant. La crête de terre qu'on appelle "l'île au sable", parallèle au chemin de fer, est la hauteur qui sépare totalement l'égouttement des eaux, d'un côté vers le village, de l'autre vers le rang de Thiersant. Le percement de l'île au sable et le creusage d'un canal, reliant la décharge de Thiersant au ruisseau, sont le moyen d'atteindre le but. M. Massue entreprit ce travail. Pendant l'été des années 1860 et les deux suivantes, des centaines d'ouvriers travaillèrent avec ardeur à creuser cet immense aqueduc, dont la source devait engloutir toute l'eau de Thiersant, et la déverser dans le ruisseau, à environ deux cents pieds de la gare du chemin de fer. Partant de Thiersant au niveau de la décharge, il s'avancait, parallèle à la route du village, de plus en plus profond atteignant, à la traverse du chemin de fer, près de quarante pieds de profondeur et autant de largeur. La tranchée mesurait environ trente-cinq arpents de longueur.

Mais ces travaux, accomplis à si grands frais, restèrent complètement inutiles et sans résultat. On détourne très difficilement le cours naturel des eaux ; et Celui qui a dit à la mer : "Tu viendras jusqu'ici et n'iras pas plus loin.", sait bien se jouer d'un fossé. La décharge de Thiersant continua comme avant de rouler ses eaux vers la petite rivière S.-Louis, et S.-Michel Yamaska, et passa outre la grande tranchée.

M. Massue, découragé de l'infructuosité de ses immenses travaux et de la dépense inutile de fortes sommes d'argent, abandonna alors son projet d'un moulin à l'eau, et songea à construire le moulin du village.

Le moulin Blanchet

Sous le régime seigneurial, un censitaire n'avait le droit de construire aucun moulin ; même il était tenu de faire moudre tous ses grains au moulin du seigneur, lequel seul avait le privilège exclusif de construire et d'exploiter un moulin.

(4) On distinguait encore vers 1870, à cet endroit, les restes d'un grand coffre de bois construit dans le lit du ruisseau ; c'était le site du moulin projeté.

Mais en 1856, les droits seigneuriaux ayant été abolis, tout individu put jouir de cette liberté dans les limites d'une seigneurie. Adolphe Leclerc entreprit de construire un moulin à farine, sur un ruisseau qui se déversait dans l'Yamaska, en bas de la paroisse. La quantité d'eau, provenant d'une bonne partie du rang de Thiersant, fournissait un magnifique pouvoir hydraulique. C'est ce pouvoir qui est le plus favorable et le plus recherché pour la mouture des grains. Leclerc bâtit son moulin, d'une dimension d'environ 30 par 45 pieds, sur la terre occupée autrefois par Jean-Baptiste Hébert et occupée aujourd'hui par M. Paul Salvas, entre l'embouchure du ruisseau et le chemin public.

La légèreté du sol exigeait un entretien et des réparations continuelles à la chaussée, et, après que cette dernière eut été emportée une première fois, Leclerc vendit son moulin à un nommé Blanchet.

Blanchet construisit de nouveau la chaussée et continua l'exploitation du moulin, dont le bon fonctionnement attirait une clientèle encourageante. Mais la chaussée, en dépit du soin continu qu'elle exigeait, fut emportée une seconde fois. Le meunier, en outre des difficultés matérielles que lui causaient la chaussée, avait encore à subir d'autres ennuis.

Quelques cultivateurs, dont les terres égouttaient dans le ruisseau, se plaignirent à maintes reprises, du refoulement des eaux du ruisseau sur leurs terres, occasionné par la chaussée. A maintes reprises, le meunier fut traduit devant la cour des commissaires de la paroisse, et une fois au moins devant la cour civile du district, et accusé d'empêcher l'égouttement des terres par la digue de son moulin.

Ces ennuis, joints aux difficultés matérielles, forcèrent le propriétaire à abandonner l'exploitation de son moulin, et à en enlever le matériel. Vers 1880, de nouveaux éboulis en ensevelissaient les derniers vestiges.

Moulin Ledoux

En 1885, Jean-Baptiste (le plus ordinairement appelé Johnny) Roy construisit un moulin à scie sur la propriété du docteur Sylvestre Cartier, dont il était devenu héritier, en qualité de beau-fils.

Tous les précédents furent activés par l'eau ou le vent. Ces deux bienfaits de la nature furent jugés insuffisants et on y utilisa la vapeur comme force motrice.

C'est le seul moulin qui fonctionne encore aujourd'hui (1927).



NAVIGATION, AVOINE, CARROSSERIE, LA RACE CHEVALINE, CONSTRUCTION D'ÉGLISES, MACHINES AGRICOLES

· NAVIGATION

Le 28 janvier 1769, le conseil de la province décidait d'autoriser l'arpenteur John Collins, adjoint de Samuel Holland, arpenteur-général, de faire le relevé des rivières Yamaska, S.-François, Nicolet et S.-Maurice, en prévision d'une carte générale de la province. (*Bull. rech. hist.* XXX.—444).

Il n'y est pas fait mention de canalisation.

La première mention que nous avons pu trouver, où il est question de canaliser la rivière Yamaska, date de l'année 1792. A cette époque, de hardis colons en avaient déjà remonté le cours, et pris des terres sur ses bords pour fonder, trente ou quarante ans plus tard, les paroisses de S.-Aimé, S.-Judes et S.-Hugues. Mais le principal but à atteindre par la canalisation de la rivière était S.-Hyacinthe, déjà gros village, fondé en 1777. En 1792 et 1793, le gouvernement de Guy Lord Dorchester chargea l'arpenteur Théodore Depensière de faire l'arpentage d'une partie de l'Yamaska, depuis son embouchure jusqu'en haut de la seigneurie de S.-Hyacinthe (1). Nous croyons bien qu'après le sondage de la rivière, il ne fut plus question, pour cette fois, de son creusement.

En 1832, le gouvernement fut saisi de nouveau de la canalisation de l'Yamaska. Le rapport donnait que la rivière est navigable neuf milles seulement, en tout temps, et seize milles à l'eau haute, en haut de son embouchure. Cette distance de seize milles indique à peu près les rapides Ramezay. Plus haut, la navigation est interrompue par le "Rapide Plat" et les "Cascades" de S.-Hyacinthe. Deux ans plus tard en 1834, l'ingénieur civil Alexander Stevenson (2), aux frais du gouvernement, relevait de nouveau les sondages de Depensière. Cette fois encore, le projet n'eut pas de suite, et tomba à l'eau.

En 1856, le ministère des travaux publics reprit derechef le même projet. Le no 293 du catalogue des cartes (*amb. canad.*) donne un croquis démontrant les sondages, pris le 5 et 6 septembre 1856, dans la rivière Yamaska, depuis S.-Aimé jusqu'au S.-Laurent et le lac S.-Pierre; échelle 4 pouces au mille.

Et les riverains de l'Yamaska attendirent en vain le creusement de leur rivière.

L'année suivante, M. Massuc remit le projet sur le tapis; et il écrivait, sur ce sujet et en ces termes, à l'honorable Louis-Victor Sicotte, orateur de la Chambre, résidant à S.-Hyacinthe :

(1) L'original de la carte est conservé aux archives canadiennes à Ottawa et porte le no 289.

(2) Le même ingénieur fut chargé, vers le même temps, d'accomplir des travaux du même genre, dans le fleuve S.-Laurent et autres rivières.

S.-Aimé, 12 novembre, 1857.

Mon cher Monsieur. Depuis quelque temps, il est question dans nos endroits de pétitionner la Législature à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un octroi d'argent pour l'amélioration de notre Rivière. Vous savez, sans doute, que l'Ingénieur Stevenson fit l'exploration de cette Rivière par ordre de la Législature en 1834, depuis son embouchure jusqu'à S.-Hyacinthe. Ses plans et son rapport furent approuvés par un Comité de la Chambre en sa session de 1835, constatant qu'elle peut être rendue navigable sans nécessiter une dépense bien considérable. Quoique cette opération ait été faite avant l'union des Provinces, pensez-vous qu'elle doit servir de base pour dresser notre requête ? Devons-nous demander l'amélioration de la Rivière jusqu'à S.-Hyacinthe, ou la restreindre que pour notre localité seulement ? Enfin, pouvons-nous espérer que vous userez de votre influence auprès des Membres de la Législature pour favoriser notre projet ? Une réponse s'il vous plaît.

Votre ob. serv. G. A. Massue

La pétition de M. Massue produisit quelque effet. Et au lieu de creuser l'Yamaska au delà de S.-Hyacinthe, on s'arrêta à S.-Aimé. En 1859, la Compagnie du Hâvre de Montréal fit faire, par Robert Forsyth, son ingénieur, un "plan d'une partie de la rivière Yamaska, de l'Isle S.-Jean jusqu'à S.-Aimé, montrant les sondages pris les 2, 3 et 5 juillet 1859". (Arch. can. carte 1457).

Le projet était-il sérieux, ou n'était-il qu'une machination de politiciens qui préparent une future élection ?

L'affaire intéressait les citoyens de la paroisse, qui avaient demandé à cette fin, un octroi au gouvernement, par la voix de J.-B. Guévremont, alors député de Richelieu. Le conseil municipal de S.-Aimé, présidé par le maire Joseph Beaudreau, à sa séance du lundi, le 2 avril 1860, fut saisi des suivantes :

Sur la motion du notaire Gédéon Durocher, soutenu par Louis Valois, il fut résolu unanimement :

1° Ce conseil est étonné d'apprendre que sa pétition d'obtenir un octroi d'argent pour creuser la rivière Yamaska a été présentée le 22 mars dernier au conseil législatif, par M. David Armstrong, sans réquisition, ni consentement exprès ni tacite du conseil ;

2° La mise de la pétition entre les mains de M. Armstrong a été faite par fraude par une personne inconnue, pour discréditer M. Guévremont, notre député ;

3° Les habitants de S.-Aimé possèdent confiance en leur député, persécuté par des ennemis politiques ;

4° M. D. Armstrong est prié de cesser de présenter sa pétition, et ce conseil prie M. Guévremont de s'en occuper.

Armstrong, paralysé dans ses démarches à faire canaliser la rivière, eut-il réussi mieux que Guévremont, qui n'obtint rien ? Nous en doutons. Car cette fois encore, on se contenta de sonder.

Les statuts de la province de Québec, pour l'année 1869, donnent la passation d'un acte ayant trait encore au creusage de l'Yamaska.

Louis-Adélaïde Sénécal, Henri Vassal, Louis Tourville, Félix Geoffrion, John Pratt, Jean-Bte Lanière et Adolphe Roy, forment une "Compagnie pour l'amélioration des rivières S.-François et Yamaska", dans le but de creuser et améliorer la navigation de ces deux rivières. Le capital était de \$100,000 divisé en actions de \$100 chacune. Les travaux consistaient à construire des chaussées, enlever les battures et creuser un chenal de six pieds de profondeur et soixante de largeur.

La compagnie devait commencer ces divers travaux deux ans au plus après la passation de l'acte, et les compléter dans les cinq ans après, sous peine de perdre tous ses pouvoirs ; la loi fut sanctionnée le 5 avril de la même année.

Les pouvoirs de la compagnie devinrent caducs vu qu'elle ne commença jamais les travaux.

Cette compagnie, qui semble n'être autre que la Compagnie de bois de sciage de Pierreville, s'occupa pourtant du cabotage sur le lac S.-Pierre, mais presque dans le seul but du service de ses moulins.

Elle avait construit trois ou quatre bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau, lesquels bien rarement remontèrent l'Yamaska jusqu'à S.-Aimé. Une fois, peut-être deux, tout au plus, nous nous rappelons que "L'Abénaquis" vint accoster à notre quai. Ce bateau avait cette particularité qu'il était mû par une seule roue à aubes.

La compagnie avait retenu les services de Jean-Olivier Arcand, arpenteur de S.-Michel Yamaska, lequel dressa la carte suivante, en date du 28 mai 1869 : "Carte des paroisses baignées par l'Yamaska et de toutes les autres paroisses baignées par les petites rivières qui se déversent dans l'Yamaska, notamment les rivières Scibouet, Salvaye et S.-Louis ; re-amélioration de la rivière Yamaska." (Arch. seign.)

Les gouvernement et les autres compagnies ne devaient jamais rien faire de pratique pour améliorer la navigation de l'Yamaska. L'écluse, construite en 1882, en bas du village de S.-Michel, ne rendit presque aucun service. Elle fit défaut bientôt après sa construction et aujourd'hui, fût-elle remise à neuf, elle ne serait témoin que de la rareté des eaux de la rivière, dans la saison de la navigation.

L'écluse d'Yamaska avait été construite à la suite d'une pétition au gouvernement. A cet effet, une requête, signée par un grand nombre d'habitants de S.-Aimé, était présentée au gouvernement, sous le ministère Ross, le 17 juin 1881 (Vol. XV, 109).

La requête eut son effet, puisque la liste des subsides pour travaux publics mentionne qu'il fut accordé quinze mille dollars en 1881, et la même somme encore en 1882 pour la rivière Yamaska (44 Victoria, chap. 2).

Dès 1850, la compagnie de navigation "Richelieu et Ontario" avait déjà organisé un service de bateau à vapeur, entre Sorel et S.-Aimé. Deux fois la semaine, le vapeur "Mouche à Feu" ou le "Sorel" venait accoster à S.-Aimé, et approvisionner nos marchands du village, quand aussi ceux de S.-Marcel profitaient de l'aubaine (3).

M. Massue louait à la compagnie de navigation, pour la somme de \$50 ou \$75 par an cette partie du bord de la rivière, vis-à-vis la propriété de M. Irénée Vigeant, pour y construire un quai et un hangar, et pour l'usage d'un chemin reliant celui de la traverse.

Jusqu'à vers 1890, le service avait été assez régulier. Puis le dessèchement de la rivière ne permit plus la navigation qu'au temps de l'eau haute, en printemps et en automne.

Enfin en 1909, la navigation des bateaux à vapeur sur l'Yamaska cessait d'exister.

Mais l'activité de la navigation à S.-Aimé n'était pas seulement le fait de la Compagnie "Richelieu et Ontario" : elle y était aussi pour beaucoup et même presque inclusivement dans l'activité individuelle. Il fut un temps où la moitié des habitants riverains de l'Yamaska, depuis la pointe à l'Ours jusqu'à Salvail, s'occupaient autant de navigation que de culture. Il y a cinquante et soixante ans, tous ces mêmes étaient propriétaires de chalands, ou au moins navigateurs

(3) Le prix du passage était de 5 chellus, avec retour ; en 1871, il était réduit à 30 sous pour aller, ou 55 sous pour aller et retour.

ou charpentiers de navires. Dès le lendemain de la débâcle des glaces, une foule de chalands de toute dimension remontaient la rivière à pleine voile, et la sillonnaient jusqu'à la veille de l'hiver.

Le petit quai de S.-Aimé était témoin de plus grandes exportations et d'importations. Nos bateaux arrivaient ordinairement vides, pour retourner pleins jusqu'au bord de bois ou de grains.

La navigation nécessitait avec elle la construction navale. Tout le long de la rivière, à chaque endroit où ses bords offraient un plateau propice, voyait annuellement et en toute saison, la construction d'un ou de plusieurs chalands. L'endroit préféré au village était tout près de l'ancien quai, juste celui occupé aujourd'hui par le moulin de M Jos Ledoux. Le lancement d'un bateau était toujours l'occasion d'une fête pour la paroisse, et le jour du dimanche étant toujours choisi pour la circonstance. En bons chrétiens qu'ils étaient, nos navigateurs observaient toujours la coutume de faire bénir leurs bateaux avant tout contact avec l'eau. Puis, le curé, après avoir annoncé la cérémonie au prône de la grand'messe, se rendait après les vêpres sur les lieux, et bénissait le bateau selon les règles du rituel romain.

Puis la cérémonie terminée, la foule haletante attend avec anxiété le dénouement. Les gros étançons, qui ont soutenu la coque pendant la construction, sont diminués en nombre, renversés un à un, tous enlevés; puis la majeure partie des dernières *chandelles* étant abattue, l'énorme masse s'ébranle, se penche, glisse vers la rivière, et son baptême est salué par un hurra général.

Aujourd'hui, tout cela est chose du passé. La canalisation de la rivière n'a existé qu'à l'état de projet. Le déboisement et l'égouttage des terres, arrosées par l'Yamaska et ses nombreux tributaires et ramifications qui s'étendent jusque dans les comtés de Brome et Shefford, n'apportent de l'eau qu'à la fonte des neiges, et la rarifient pendant les autres saisons. C'est à peine, il y a quelque vingt ans, si d'aucun bateau, dont l'importance égalait le faible tirant d'eau, fit encore les services d'un trafic autrefois prospère.

BOIS

A l'industrie de la navigation convergea l'industrie du bois. Les premiers et hardis colons qui fondèrent S.-Aimé s'attaquèrent d'abord à la forêt qui couvrait leurs terres, avant de mettre celles-ci en culture.

Joseph Bouchette, donnant la topographie des fiefs Bonsecours et S.-Charles, écrivait en 1815: "La meilleure et seule partie cultivée, est sur le bord de la rivière, et s'étend à une courte distance. La culture n'a pas encore fait de progrès favorables; la plus grande partie des terres concédées est encore couverte de bois, parmi lesquels on en trouve d'excellents; mais on en trouve beaucoup de qualité inférieure."

Le bois du fief Bourchemin a toujours été réputé de qualité supérieure. Vers le commencement du dix-neuvième siècle, nous rencontrons plusieurs capitalistes anglais, concessionnaires de grandes étendues de terrain, vers l'embouchure de la rivière Salvail; William Mathews possédait 150 arpents, Moses Hart, 270 arpents; Jonathan Philipps, 300 arpents, John Jones, 360 arpents. Ces individus nous paraissent avoir fait peu de colonisation, mais plutôt l'exploitation des bois. Moses Hart entre autres, juif résidant aux Trois-Rivières et grand manufacturier de potasse, a dû utiliser le beau bois de Salvail à la potasserie.

Mais ces exploiters ne ruinèrent pas entièrement la riche végétation de ces terres à bois. Plus tard, au temps de la navigation, on y trouva les plus belles mâtures, pour la construction des chalands de S.-Aimé, et de beaucoup d'autres chantiers maritimes. Et encore aujourd'hui Salvail fournit une grande partie du bois de chauffage à tous les environs.

Les terres des rangs de S.-Yves et de S.-Thomas ont été presque toutes concédées vers 1822. M. Zéphirin Dufresne, un des premiers colons de S.-Yves, nous racontait que, les chemins d'été faisant encore défaut, il charroyait tout l'hiver à Sorel, le bois coupé de sa terre, pour lequel il recevait cinq ou six francs la corde.

En 1835, la fabrique de la paroisse payait 15 francs pour douze cordes de bois; ce qui fait 25 sous la corde. On peut supposer qu'en cette année de la construction de la première chapelle, on abattit le bois d'alentour, et que la main-d'œuvre seule fut rémunérée.

En 1862, la corde d'épinette valait 9 francs et celle de bois franc, 12 francs.

En 1871, Hilaire Drolet, propriétaire d'un grand domaine de bois à S.-Marcel, fournissait tout le combustible de l'église, soit trente-deux cordes de bois franc, à \$3.50 la corde; et cinq années plus tard, ce bois était payé \$4.50. Depuis cette date, les prix ont augmenté graduellement d'année en année, jusqu'à se quadrupler.

C'est dans le quart de siècle qui s'est écoulé entre l'an 1855 à 1880 que la paroisse S.-Aimé fut témoin et bénéficiaire de son plus grand commerce de bois. Surtout dans le fief S.-Charles, qui devait être la paroisse de S.-Marcel, le défrichement battait son plein.

Tout le long de la rivière, pendant la saison d'hiver, depuis le village jusqu'au rapide Ramezay, on y apportait le bois de corde, dont on couvrait le bord de l'eau. Tous les travailleurs, villageois et campagnards étaient de la partie, et toutes les voitures mobilisées à cette fin. Le métier de bûcheron et de cordeur était à l'ordre du jour. Au village, on avait adopté comme lieu d'entrepôt de bois, la devanture de la terre de Adolphe Quénet, aujourd'hui occupée par M. Doria Brouillard, sur la rive opposée au village, en bas de la côte de la traversée. C'était l'endroit idéal, favorable au chargement des bateaux. Les charroyeurs y arrivaient de S.-Marcel, S.-David et de S.-Guillaume. Très souvent, les chemins du roi étant insuffisants ou trop longs, on en traçait d'autres plus raccourcis, que la fréquentation continuelle tenait en bon état. Et toute la côte, depuis le chemin public, jusqu'au point de l'eau haute au départ de la glace, était littéralement couvert de bois. C'est là que les bateaux à voiles venaient prendre leur chargement pour approvisionner Montréal et autres villes de combustible, et tout l'été on en voyait d'accostés à cet endroit.

Plusieurs d'entre nous se rappellent encore le système de chargement du bois sur le chalard. La côte à cet endroit, est d'une pente raide et escarpée, et surplombe le bateau accosté au pied. Elle est trop raide pour qu'on y utilise la voiture à roue. Un cheval attelé à un traîneau sans lisses, appelé communément *suisse*, descendait sans effort un lourd voyage de bois, jusque sur une plate-forme aménagée en déclivité et où le cheval, en retournant, renversait le traîneau avec le contenu sur le pont du bateau. Bien souvent, un cheval docile et bien dompté s'acquittait seul de sa mission; descendait, contournait et remontait sans le secours d'un conducteur.

Aujourd'hui, il n'y a plus de bois, presque toutes les terres sont ruinées de leur végétation forestière. On dirait que nos habitants se sont ennuyés de leur profession de colons, et ont eu hâte de devenir des simples cultivateurs. Ils ont enlevé à leur domaine et son agrément et son utilité, en le rasant avec un acharnement presque systématique. Si aujourd'hui le charbon anthracite n'a pas supplanté partout le bois, on court chercher ce dernier à de grandes distances. Et pourtant, quelle différence entre les deux combustibles, quant au confort et à la salubrité! Qu'on se rappelle le gros poêle S.-Maurice, rougissant sous un feu pétillant d'épinette, ou ronronnant toute la nuit avec sa bûche d'érable. Qu'on se rappelle l'ancêtre, allumant sa pipe avec une éclisse de cèdre, un morceau de tondre, ou un tison d'érable. Nos anciennes maisons, souvent étroites, abritaient

une nombreuse famille, quand le système de ventilation faisait défaut. Pourtant les règles de l'hygiène y furent toujours respectées, grâce à la vivification constante de l'atmosphère, par la combustion des bois résineux et le tirage de la cheminée; quand le balaï de branches de cèdre, ennemi des insectes et des microbes, après avoir scruté tous les recoins, complétait la salubrité de l'unique pièce et laissait son parfum des bois.

Il en est bien autrement aujourd'hui, avec le charbon aux gaz empoisonneurs.

Quelques-uns de nos cultivateurs furent assez sages de se garder une pointe de bois, au bout de leur terre. Ils sont à féliciter de leur prévoyance, au double point de vue individuel et national; et cette sagesse devrait être secondée par nos gouvernants. Malheureusement, si on excepte pourtant le régime actuel, ceux qui ont veillé à notre patrimoine national, se sont plus acharnés à la destruction de nos forêts, qu'ils se sont intéressés à leur préservation. Presque toutes les entreprises qu'on nous avait fait entendre comme devant favoriser la colonisation, n'avaient été que des faveurs accordées au marchand de bois et au manufacturier de pulpe. On vend, on abat et on détruit tout arbre, quels que soient l'âge et la qualité pour en faire du papier à gazette. En plus, nos voisins des Etats-Unis viennent avec toute facilité s'approvisionner chez nous, et nous prêter main-forte dans cette œuvre de destruction. En retour, ils nous paient bien chèrement avec leur charbon anthracite, qu'ils nous envoient quand ils veulent, de la qualité qui leur plaît, et à un prix qui sent le monopole.

Heureusement, nos gouvernants de l'heure actuelle ont compris qu'il faut sauvegarder notre richesse forestière. En outre de sages mesures adaptées contre les éléments destructeurs, on poursuit, et déjà avec succès, l'œuvre de la restauration et du reboisement de nos forêts et de nos campagnes.

AVOINE

Le 7 octobre 1807, Louis René Chaussegros de Léry, grand-voyer pour le district de Montréal, à la requête de François Vadenais, Jean Maclure, Jacques Léveillé, Antoine Desrosiers, Pierre Rousseau, Basile Pélissier, Joseph Variieur, Michel St-Germain et André Laferté, propriétaires dans la seigneurie de madame Barrow, tenait une assemblée dans la salle publique du presbytère de S.-Michel, Yamaska, dans le but de tracer et d'ouvrir les rangs de Thiersant et de S.-Thomas.

C'était le premier projet d'ouvrir à la colonisation cette importante étendue de terrain mesurant environ deux lieues de longueur par une de largeur. La dépression du sol en avait fait un vaste marécage, couvert d'eau la plus grande partie de l'année, et dépourvu de toute végétation. Le sol léger, spongieux et de couleur noire est un détritus de forêts que le feu a ravagé autrefois. Aussi on l'appelait vulgairement le "pays brûlé" (4).

Mais le procès-verbal de l'assemblée de 1807 ne fut pas mis tout de suite en exécution; on se contenta d'ébaucher un tracé des chemins de front de S.-Thomas et de Thiersant, et dans la partie qui touchait à Yamaska.

(4) Pendant longtemps on appela encore "Brûlé" le rang de Thiersant.

(5) A titre de renseignement utile et intéressant, puisé dans le recensement de 1851, les statistiques suivantes démontrent à cette époque la prospérité de l'agriculture à S.-Aimé. La paroisse compte 471 habitants, occupant 21073 acres de terre, dont 8353 en culture, 4800 en pâturage, 3500 en jardinage. Les récoltes donnent: 7014 minots de blé, 160 d'orge, 65 de seigle, 3700 de pois, 5300 de sarazin, 1132 de maïs, 5100 de patates, 1650 de navets et 3100 tonnes de foin. Les érablières donnent 5945 livres de sucre. Nos grandes mères industrielles tissent 4057 aunes d'étoffe foulée, avec la laine de 3490 montons; 7400 aunes de toile; fabriquent 22700 livres de beurre et 68 livres de fromage, avec le lait de 1368 vaches; on compte 1061 chevaux.

Olivier Arcand, arpenta et divisa les terres en 1820. Ces dernières furent presque toutes concédées en 1822, et le notaire Chevreuil passa tous les actes de concession. Le chemin de front du haut de S.-Thomas fut ouvert en 1828; et les trois routes, de la rivière au rang de S.-Yves, furent tracées et ouvertes en 1835.

Le "pays brûlé" est le pays de l'avoine. La culture en est des plus faciles, grâce à la légèreté du sol et au peu de travail que nécessite son égouttement. En 1834, les deux cents futurs paroissiens de S.-Aimé affirmaient qu'ils pouvaient payer en dîme au curé environ cinq cents minots d'avoine.

En 1851, la récolte seule d'avoine se chiffre au nombre de 40000 minots, et c'est le rang de S.-Thomas qui en fournit la majeure partie (5).

Vingt ans plus tard, en 1871, le produit de la plupart des grains, cultivés à S.-Aimé, a très peu varié en quantité. Mais l'avoine a presque doublé, et sa récolte est estimée à 75000 minots. Le commerce en est actif. François Dubois, marchand général, devient spécialement commerçant de grains sur une grande échelle. Ses entrepôts renversent d'abondance (6), et lui seul fournit annuellement la cargaison de plusieurs chalands. Pierre Pelletier, Jean Godin, Olivier Forcier, Marcel Cournoyer et Joseph Bibeau, réputés parmi les plus importants cultivateurs d'avoine, se sont construits au village un hangar, qui leur sert d'entrepôt. Et le remplissant pendant la saison d'hiver, le chargement devient moins coûteux à l'ouverture de la navigation.

Et la production de l'avoine augmente constamment. En 1885, la dîme se payait encore en grains au curé de la paroisse. On doit présumer que tous nos braves cultivateurs se sont toujours scrupuleusement acquittés de ce commandement de l'Eglise:

Droits et dîmes tu paieras
A l'Eglise fidèlement.

Or, en cette même année, M. le curé Marchessault reçut et vendit la quantité de 8000 minots d'avoine. Et comme la dîme n'était plus comme autrefois la dixième partie, mais la vingt-sixième, la récolte de ce seul grain doit être évaluée au moins et nécessairement à plus de deux cent mille minots.

Ce fut le plus beau temps de l'avoine. Sa culture et son commerce diminuèrent graduellement par la suite. Plusieurs causes contribuèrent à sa diminution, entre autres: une moindre exportation en pays étrangers, son remplacement par le foin, le manque de navigation de l'Yamaska, la dépression de la terre noire qui s'épuise, le remplacement du cheval par la vapeur et la gazoline, et l'importation de l'avoine des provinces de l'ouest.

Mais, si nos cultivateurs ont diminué la culture de l'avoine, ils ont continué, même augmenté celle du foin.

Le journal, "La Revue des marchés", que publie périodiquement le ministère fédéral de l'agriculture, donne le prix et le rendement des grains et légumes des provinces du Canada. Au chapitre du foin de la province de Québec, la revue mentionne la paroisse de S.-Aimé parmi les vingt localités, qui en fournissent le plus et de la meilleure qualité; elle attribue aussi au foin de S.-Aimé une valeur et un prix, qui font belle figure, et dans le Québec et dans le Dominion.

(6) François Dubois outre ses hangars du village, avait aussi construit, de l'autre côté de la rivière, au haut de la côte, un vaste hangar à l'utilité des habitants de S.-Marcel, et à proximité du chargement sur les bateaux.

CARROSSERIE

Nous ne parlerons pas de la grande charrette. Elle n'est pas disparue depuis si longtemps, et est encore suffisamment en usage, qu'elle ne soit pas connue de tous (7). C'était la voiture de la ferme.

Quant à la calèche, elle ne semble pas avoir été bien en usage à S.-Aimé.

Mentionnons plutôt la voiture de nos grands-pères, dont ils se servaient comme voiture de route, de charge et de promenade, et pour aller à la messe. C'était la "charrette à poche". Sa charpente était la même que celle de la charrette à foin, mesurant environ sept pieds de longueur, sans échelle et ouverte à l'avant et à l'arrière. Chaque côté, comme sécurité contre les roues, était muni de ridelles de deux pieds de hauteur, formées d'une planche d'un pied de largeur, et de poteaux, quelque peu distancés, pour l'autre pied. Les ridelles égalaient à peu près la hauteur des roues. La voiture, sans ressorts, reposait par son milieu directement sur l'essieu. Le confort faisait parfois défaut, mais la solidité se moquait d'une lourde charge et du chemin mal nivelé. Le conducteur s'asseyait sur le devant de la charrette, les pieds pendants, tout près du cheval (c'est la mode la plus ancienne), ou sur une simple planche, ajustée sur le milieu des ridelles.

Disons que le colon fabriquait lui-même ses charrettes, y compris les roues. Le carrossier moderne fait de nos jours des roues bien plates et à moyeu court; les anciennes, à moyeu d'un pied et demi de longueur, étaient *rouées* en dehors, et avaient quelque peu la forme d'une grande assiette à soupe.

Le tandem, ou charrette traînée par deux chevaux, attelés en flèche, a été peu usité dans S.-Aimé, au souvenir des ancêtres.

La longueur d'une course, l'état des chemins, ou la lourdeur de la charge, nécessitaient parfois d'addition d'un deuxième cheval en avant de celui du brancard. Mais, à part cela, peu de citoyens voyageaient habituellement en tandem.

La voiture était la même que la charrette dont nous avons parlé; mais quelquefois suspendue sur des ressorts de frêne pliant.

Le harnais du cheval d'arrière (nous en avons vu des débris autrefois), différait peu de celui qui est encore en usage de nos jours pour la grande charrette: collier à atteloirs (fetons), sellette dure, haute, à angle aigu, dont l'ossature était nommée carcasse par les selliers, sanglé sous-ventrière, avaloire et croupière fortes et résistantes. Le harnais du cheval en flèche, dépourvu d'avaloire, portait une légère sellette, qui soutenait les traits. Ces derniers, sans palonnier (bacul) et d'une longueur de dix à onze pieds, se fixaient aux limons, à mi-distance entre l'avant de la voiture et les atteloirs.

Le cheval du brancard devait être assez robuste pour supporter le cahotage de la charrette, et le tirage irrégulier du cheval d'avant, quand ce dernier devait être assez violent pour se passer du fouet.

C'est avec cet équipage, qu'Aignan A. Massue, de Varennes, venait à S.-Aimé, plus d'une fois par année, rendre visite au jeune seigneur. Durant son séjour dans nos parages, Aignan Massue, monté dans sa charrette à deux chevaux et accompagné de son fils, parcourait la seigneurie en tout sens, pour en admirer les développements et en suggérer les besoins.

Passons à la voiture d'hiver. Elle est d'invention toute canadienne; les premiers colons, venus de France, n'ont pu l'emporter avec eux.

Le premier traîneau en usage à S.-Aimé fut la "traîne à bâtons". Qu'était-ce une traîne à bâtons? Tout simplement, deux madriers disposés de champ (sur le cant), de sept à huit pieds de longueur, parallèles, unis par quatre bar-

(7) M. Adjudant Rivard, dans son livre "Chez nous", a merveilleusement décrit la grand'charrette, en en donnant les beautés, désavantages et agréments.

res ajustées en mortaise, arrondis en avant pour ne pas planter dans la neige, et surmontés chacun par quatre bâtons, unis ensemble par une barre horizontale. Mais les limons (le travail) avaient ceci de particulier, qu'on n'a vu à aucune autre voiture. Ils s'emboîtaient en dessous de la traîne, à laquelle ils étaient liés par le milieu de la barre, à environ un pied du devant, par une simple chaîne d'attache.

La traîne à bâtons était étroite, et frayait un chemin de trente à trente-deux pouces de largeur. Les limons, encore plus étroits dans leur partie emboîtée sous le devant, étaient faits en courbure et en élargissement pour permettre au cheval de s'y loger commodément.

Elle était construite avec économie. Si la forge était éloignée, pas un morceau de métal n'entrait dans sa structure; un *harier* de frêne, tout aussi bien que de fer, servait de chaîne d'attache. Elle contenait juste une demi-corde de bois endedans des bâtons, reliés deux-à-deux aussi par des *hariers* de frêne, pour empêcher l'écartement.

Mais la traîne à bâtons avait le fâcheux inconvénient de faire des cahots. Le plus léger cahot est vite accentué, approfondi et toujours suivi de plusieurs autres. La traîne, à cause de son système de limonière, devint un véritable désastre dans les chemins publics. On s'en plaignit et on demanda sa disparition.

Dès 1789, le grand-voyer de la province, Jean Renaud, adressa des représentations au gouverneur Lord Dorchester, au sujet de l'affreux état des chemins d'hiver, dans la province. La traîne à bâtons, avec sa limonière emboîtée en dessous, et tirée par un seul cheval, en était toute la cause. Et le grand-voyer suggérait que les chemins doubles, en hiver, ne devaient pas être confinés à Québec, Montréal et leurs banlieues, mais qu'on devait les établir dans toute la province (8).

Le 6 février 1827, le gouvernement, faisant droit à une foule de requêtes, plusieurs fois réitérées, défendit "d'arranger les timons ou menoirs des traînes d'hiver, fixés par une chaîne sous le devant de la traîne, pour éviter les cahots."

Le règlement de proscrire la limonière de la traîne à bâtons, avait été passé après une expertise, donnée en public; et c'est sur le Champ-de-Mars à Montréal que les intéressés en firent la démonstration.

Deux voitures, l'une traîne à bâtons avec ancienne limonière, et l'autre à limonière moderne, ouvrirent et frayèrent chacune leur chemin. Et il fut constaté à l'évidence, qu'après la sixième fois qu'elles passèrent dans leur même trace, la moderne avait frayé une piste uniforme, quand la traîne à bâtons commençait déjà à creuser des cahots.

Ce règlement a pu être mis en force à Montréal ou à Québec, mais non pas à S.-Aimé. Il y a un siècle qu'il est passé, et pourtant, il y a moins de cinquante ans, le père Gédéon Phaneuf, qui nous gratifiait d'un tour de voiture quand nous étions jeunes, avait encore sa traîne à bâtons, avec ses limons attachés par en dessous.

Les saisons se succèdent l'une à l'autre; après l'hiver, vient l'été; passons de nouveau à la voiture d'été. Vers 1850, apparut le wagon à quatre roues, qu'on nommait simplement "quatre-roues". Ce fut une révolution dans la carrosserie. La barouche, simple planche, appuyée sur les essieux et sans ressorts, arriva la première. Puis vinrent ensuite le boghei, le phaéton, la voiture de promenade et de famille, et le wagon de charge.

Pendant plusieurs années, S.-Aimé ne vit que quatre "quatre-roues" seulement, roulés par le curé Lecours, le seigneur (9) Massue, François Dubois et

(8) Arch. Québec, procès-verbaux, 7 janv. 1789.

(9) Le carrosse de M. Massue à double attelage exigeait deux forts chevaux pour le traîner.

Jos. H. Lapalice. Ce dernier l'avait fabriqué de ses mains (10). Et l'on vit s'ouvrir dans la paroisse une foule de boutiques de carrosserie et de charronnerie. Le "Canada Directory" par Mackay de l'année 1851, mentionne dix charrons à S.-Aimé: Simon Archambault, Hyacinthe Bibaud, Lévis Bourgeois, François Bourque (11), Louis Davis, Michel Davis, François Giard, Michel Martimbault, Jean Paquette et Antoine Richard. Les forgerons devaient à peine fournir à ferrer toute les voitures de ces carrosseries.

F. Bourque et les deux Davis quittaient la localité en 1853; Jean Paquette et M. Martimbault devaient s'occuper plus tard de menuiserie. Mais ils furent remplacés dans la suite par les deux frères Elzéar et Alfred Brassard, Damien Chartier, Rémi Ledoux, Médéric Vigeant et J.-B. Giguère (12), Joseph Lebrun dit Benturette, Frédéric Riendeau, André Lamoureux, Modeste Roy, Pierre Pelletier ouvrirent des forges (13) et plus pour exécuter le ferrage des voitures que de ferrer les chevaux.

On venait de toutes les paroisses environnantes acheter les voitures de S.-Aimé. Lévis Bourgeois, deux fois par année, partait avec une lourde charge ou longue filée de bogheis ou de berlots, pour les cantons de l'est, qu'on appelait "les lots", et revenait toujours avec un porte-monnaie bien garni.

Les boutiques de S.-Aimé comptèrent plus d'un apprenti qui s'en alla bénéficier ailleurs des ressources de son métier. Mentionnons entre autres, M. Eugène Létourneau, Ephrem Nadeau, Pierre Péloquin et Georges Paquette, élèves de Damien Chartier. Ephrem Nadeau alla s'établir à S.-Michel Yamaska (14); Georges Paquette, à S.-Ephrem d'Upton, et Pierre Péloquin, à S.-Robert.

Eugène Létourneau était né à S.-Guillaume, fils de Théophile-Eustache Létourneau et d'Edesse Pepin, lesquels s'étaient mariés à S.-Aimé le 11 octobre 1852. Eugène Létourneau ouvrit une carrosserie à Drummondville (15).

L'apprenti le plus notable de Damien Chartier fut Paul Poirier. Après avoir terminé les années régulières de son apprentissage, M. Poirier acheta l'atelier de son patron et se mit courageusement à l'œuvre. Pendant trente ans environ, sa boutique fut des plus achalandées; après ce laps de temps, et grâce à un travail intelligent, M. Poirier put se retirer des affaires.

Ce furent les beaux et les derniers jours de l'industrie de la carrosserie à S.-Aimé. Les manufactures de voiture commencèrent à s'ouvrir vers les années 1890 à 1900, et paralysèrent le travail de l'établi; et le carrossier n'a pu soutenir la concurrence de la fabrique à grande quantité. En quelques années, on a vu se fermer presque toutes les boutiques de voitures, soit pour le bois ou le fer. Pour ne mentionner que les plus récents. Lévi Bourgeois, Damien Chartier, André Lamoureux, Frédéric Riendeau, Isidore Bousquet sont disparus et non rem-

(10) Pendant plusieurs années, mon père conserva la chaise de son premier quatre-roues. Devenu démodé, mais encore solide, la pièce avait été reléguée au grenier de la boutique. Aujourd'hui elle pourrait figurer avec honneur dans un musée. L'auteur.

(11) François Bourque fut probablement le premier charron de S.-Aimé. En 1836, il était concessionnaire d'un emplacement sur la rue du Roi, occupé aujourd'hui par le notaire J.-A. Schmid.

(12) J.-B. Giguère avait son établissement dans le rang S.-Yves.

(13) Le premier forgeron qui paraît être venu s'établir à S.-Aimé est Charles Gagnon, concessionnaire en 1838 de l'emplacement coins rue Varennes et S.-Nicolas, opposé à M. Aimé Léveillé.

(14) Après quelques mois seulement de patronat, une mort prématurée anéantit avec Ephrem Nadeau les plus belles espérances. Le premier novembre 1887, quelques semaines après son mariage avec Julienne Godbout, il mourut à l'âge de vingt ans.

(15) Pendant quelques dix ans, Eugène Létourneau (t de la carrosserie à Drummondville. Puis, entrevoiant le périllement du métier, il s'enrôla dans le corps de police à Montréal. Il mourut à ce dernier endroit le 9 novembre 1923, avec le titre de capitaine en retraite.

placés. Les petits-fils de M. Poirier (16), qui ont succédé à leur père et grand-père tiennent plutôt une agence qu'une fabrique.

Ironie des événements! Lévis Bourgeois, il y a quelque quarante ans, allait vendre ses voitures jusque dans les cantons de l'est, Granby et environs, etc. Aujourd'hui, une grande enseigne "Granby carriages" est affichée sur la boutique du seul carrossier à S.-Aimé.

Eu égard à la valeur de l'argent, la voiture d'aujourd'hui est moins dispendieuse que celle d'autrefois, et peut-être aussi plus élégante. Mais on en a pour notre argent. La manufacture à la douzaine et à la centaine, économise sur le bois marqué XXX et le fer forgé de Norvège (Norway), qu'employaient nos anciens ouvriers; et aussi sur la peinture qui mérite un rafraîchissement presque à chaque saison.

En 1868, le gouvernement passa une loi, chap. 31, sanctionnée l'année suivante, chap. 34, 32 Victoria, concernant les voitures d'hiver, affectant d'abord tous les comtés de la partie sud-ouest de la province de Québec. Plus tard, la loi fut amendée, en la rendant obligatoire à toute la province, laissant à chaque comté la faculté de le mettre en force, quand il le jugerait à propos. La limonière du traîneau devait être fixée de manière que le cheval suive la trace du patin gauche. On nommait vulgairement le nouveau système, "le système croche". Le comté Richelieu adopta le règlement en 1893; et nos carrossiers et forgerons eurent à subir un surcroît d'ouvrage, en modifiant le système de limonière de tous les sleighs, de promenade et de charge, en usage dans la paroisse.

Aujourd'hui, l'industrie de la carrosserie à S.-Aimé est tombée, comme les précédentes, dans le domaine de l'histoire.

LA RACE CHEVALINE

Il y a cinquante ans, les paroissiens de S.-Aimé étaient réputés éleveurs de beaux chevaux. Nombreux étaient les cultivateurs, qui entretenaient, en outre des chevaux nécessaires aux travaux de la terre, de superbes sujets de la race chevaline.

A chaque exposition agricole, qui avait lieu en septembre à S.-Victoire, les candidats exposés, de toute taille, de tout âge et de tout sexe décrochaient les plus hauts prix.

Aussi, le commerce des chevaux était florissant. Les maquillons et amateurs du genre savaient toujours qu'à S.-Aimé, presque chaque ferme pouvait satisfaire leurs goûts et ambitions. Le commerce avait débordé au-delà des limites locales, et atteint même les avantages de l'exportation; et nos voisins des États-Unis visitaient et parcouraient assidûment les campagnes, dans le but de remonter et d'entretenir leurs écuries.

On se rappelle encore du temps, où nos cultivateurs pour venir à la messe, attelaient leur plus beau cheval, qu'ils attachaient sur le carré, en face de l'église. Car il fut un temps, où la partie du carré, entre la façade de l'église jusqu'à la rue Vanne, était littéralement couverte de poteaux et de palissades, affectés spécialement à y attacher les chevaux. C'est usage est heureusement disparu aujourd'hui, nos cultivateurs ayant trouvé d'autres endroits plus convenables. L'aspect du lieu y a certainement gagné, au bénéfice de l'embellissement. En plus, les hennissements réitérés pendant l'office divin ne le troublent plus.

Le commerce de chevaux fut pendant plusieurs années, une source de revenus appréciables pour nos cultivateurs; et d'autant plus rémunérateurs que

(16) L'immeuble occupé aujourd'hui par M. Poirier a presque toujours été une carrosserie, ayant été successivement par Rémi Ledoux, Damien Chartier et Paul Poirier.

l'abondance de l'avoine le favorisait. Le calcul réfléchi pouvait démontrer que la vente de l'avoine à trente ou quarante sous le boisseau, rapportait moins que la vente annuelle d'un beau cheval à vingt-cinq louis.

Mais il vint un temps, où l'industrie de la race chevaline fut moins payante et même une source de dépenses au lieu de revenus. L'avoine diminua et la production, et la vapeur et ensuite la gazoline supplantèrent le cheval. Et nos cultivateurs diminuèrent leurs écuries.

Nos gouvernants, près de deux siècles auparavant, avaient réagi déjà contre cet abus. L'intendant Antoine-Denis Randot, le 13 juin 1709, éditait une ordonnance à cet effet. " Etant informé, dit-il, que les habitans du gouvernement de Montréal nourrissent une trop grande quantité de chevaux, ce qui les empêche d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur véritable intérêt puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux qu'ils élèvent, et qu'au contraire, ils en retireront beaucoup des bêtes à cornes et à laine, qu'ils élèveroient avec les fourrages que consomment les dits chevaux ; "

" Nous ordonnons que chaque habitant de ce gouvernement ne pourra avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain, et ce, à commencer après les semailles de l'année 1710, leur donnant ledit temps pour pouvoir se défaire des chevaux qu'ils ont au delà de ce nombre, et après lequel ils seront tenus de tuer ceux qu'ils auraient au delà. "

" Entendons cependant ne point comprendre dans ladite ordonnance, ceux qui font profession de charrier pour le public. "

Ce règlement était passé pour la région de Montréal seulement. Mais trois ans plus tard, le 15 juin 1712, il fut promulgué à toute la colonie. Dans un mémoire du roi de France au gouverneur du Canada (17), il est dit que M. Bégon, intendant de la Nouvelle-France, tiendra la main à la réduction du nombre de chevaux. " Les habitans n'en ont besoin que pour travailler la terre, tirer leur bois et transporter leurs blés. Il n'est point naturel que les habitans s'en servent l'hiver pour communiquer d'un endroit à un autre au lieu d'aller en raquette, ce qu'ils devraient tous faire. "

Heureusement, nous sommes loin de ces réglemens arbitraires d'un autre âge. Nos cultivateurs d'aujourd'hui, soit par nécessité, réflexion et raisonnement, en sont venus à observer cette ordonnance passée, il y a deux cents ans, en réduisant le nombre de leurs chevaux, pour concentrer leur énergie à l'industrie laitière.

Mais quel est le propriétaire d'un cheval, qui n'est pas enthousiasmé de la vitesse de course de sa bête ? Bien d'autres peuples, avant les Canadiens, les paroissiens de S.-Aimé inclus, ont poussé le sport de la course de chevaux jusqu'à la passion et la folie. Il n'est pas étonnant alors, que S.-Aimé, possédant de beaux chevaux, ne se livrât au sport de la course.

Joseph Baudreau, propriétaire de la terre voisine en haut du domaine seigneurial et aujourd'hui occupée par M. Denis Bélisle, convertit, un jour, en hippodrome une bonne partie de sa terre. C'est là qu'avaient lieu, presque annuellement, de grandes courses, qui attiraient les jockeys du lieu et des environs, et une grande foule enthousiaste (18). La saison d'hiver fermant l'accès de l'hippodrome, les amateurs ouvraient et entretenaient une piste sur la glace de la rivière, sur laquelle piste il n'était pas permis aux autres voitures de circuler.

Mais les habitants désiraient jouir du sport de la course de chevaux à moindres frais. L'hippodrome de Joseph Baudreau, et la piste sur la glace n'é-

(17) Archives canad. 1899, p. 438.

(18) Henri Phaneuf, dans la suite acquéreur de la terre de Jos. Baudreau a fermé l'hippodrome, et l'a converti en champ de culture.

taient pas commodément accessible à tous. On voulait jouir du spectacle à son aise, et sans se déranger de la maison.

Pour cela, les rues du village étaient littéralement transformées en champ de course.

Il n'est pas récent le règlement de police qui défend de conduire les chevaux à une allure immodérée dans les rues, surtout d'une ville ou d'un village. A maintes reprises, sous l'ancien régime, les intendants et le Conseil souverain publièrent des ordonnances, à l'effet de réglementer ces abus (19).

Mais ce règlement fut pendant plusieurs années, de 1860 à 1880, lettre morte pour les villageois de S.-Aimé. Tous les jours, sur le soir, la principale rue offrait un champ libre à tout amateur de chevaux trotteurs.

Parmi tous les jockeys qui figuraient alors le fameux François (dit Tantaï) Phaneuf était accrédité comme le champion.

CONSTRUCTION D'EGLISES

La paroisse de S.-Aimé compte, dès ses premiers jours, des hommes versés dans l'art de la construction des églises. L'érection de plusieurs paroisses, qui devaient composer le diocèse de S.-Hyacinthe (1852), et l'expansion des Canadiens français dans les cantons de l'est, nécessitèrent la construction de plusieurs églises.

On construisait alors plus solidement et plus consciencieusement; et les unions ouvrières n'avaient pas encore inventé la journée de huit heures.

L'entrepreneur devait être de tout métier et parfaire tout son édifice, depuis les fondements jusqu'au coq du clocher.

"Pour être constructeur d'églises, il y a cinquante ans, il ne fallait pas seulement être maçon, charpentier, menuisier, couvreur, sculpteur, doreur et architecte, comme il arrive dans tous les pays neufs où les ouvriers ne sont pas encore spécialisés, mais surtout, il fallait savoir déployer, à chaque instant, de la souplesse, du tact et de la diplomatie.

Seule, la présence de nombreux apprentis, jeunes mais forts, capables mais peu payés, permettait de faire face à la concurrence; mais que d'embarras occasionnaient ces jeunes gens de seize à dix-huit ans, que de misères ils amenaient" (20).

Pour raisons d'économie, de morale et d'agrément, le patron réunissait ordinairement ses ouvriers dans une pension commune, s'en constituait le gardien et se récréait au milieu d'eux.

L'auteur de "En bâtissant des Eglises" mentionne bien certaines espiègleries dont s'acquittaient ces jeunes gens. Une seulement, entre mille, a été notée; il aurait pu ajouter entre autres que le cimetière, toujours voisin, était très souvent une occasion très avantageuse de tarabuster le timide qui avait peur des morts. Mais il est d'autres fredaines dont les conséquences eussent été des plus répréhensibles et désastreuses.

(19) Le 21 janvier 1708, l'intendant Jacques Raudot, et le 29 février 1716, l'intendant Michel Bégon faisaient défense aux habitants de faire galoper ou trotter leurs chevaux à la sortie de l'église, avant d'en être éloignés de dix arpens, à la peine de vingt livres d'amende (Edits et ord. II, 286; III, 421).

Les 20 janvier 1742, 6 janvier 1748, 20 décembre 1749, 31 décembre 1750, 26 décembre 1751, 23 décembre 1752, 6 janvier 1753, 15 janvier 1757 et 27 décembre 1757, Jacques Guillon de Monrepos, par ordonnances, défendait de faire galoper les chevaux dans les rues. François Bigot, intendant du Canada, édicta la même défense pour Québec, le 28 décembre 1748. (Ord. des Intendants. Massicotte, Edt...)

(20) Jos. Héroux. — En bâtissant des Eglises: p. 55.

A une certaine localité, dont l'église est construite sur le flanc de la montagne, nos jeunes étourdis se récréaient en roulant d'énormes cailloux, pour les faire choir du sommet d'une pente abrupte jusque dans la plaine.

A tel autre endroit, ils capturèrent dans un piège à ours le voleur nocturne qui visitait le saloir du patron.

A ces ennuis du constructeur d'églises, s'en ajoutaient d'autres non moins embarrassants. Tout en escomptant quelque bénéfice pécuniaire, il devait accepter l'arbitrage d'un autre architecte surveillant, éluder les empiètements d'un curé, et éviter sans froissement les caprices bizarres d'un marguillier ou d'un syndic.

Louis Girard

Louis Girard naquit en 1812 à Nicolet, dans le rang du S.-Esprit, qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de S.-Monique, du mariage de Michel Girard et de Marie Biron.

Nous ignorons où il fit son apprentissage.

Son arrivée à S.-Aimé, pour s'y établir, date de 1838. La résidence actuelle du Dr A.-P. Ppein, en face du presbytère, est l'œuvre de Louis Girard, dès son arrivée, et fut sa première résidence.

S.-Aimé lui doit la construction des bancs de l'église qui remplaça la première chapelle en 1840, lesquels coûtèrent 14,000 francs. En 1842, Louis Girard construisit l'église actuelle de S.-Victoire, qui venait d'être érigée en paroisse; en 1848, restauration de l'église de Contrecoeur (21); 1854, le couvent et la chapelle de S.-Aimé; la première chapelle de S.-Cécile de Valleyfield; les bancs de l'église de S.-Timothée de Beauharnois; 1860, l'académie commerciale de S.-Aimé; 1870, les bancs de l'église de S.-Louis-de-Bonsecours.

Louis Girard était un bourreau d'ouvrage. Dans son âge mûr, quand la machinerie n'expédiait pas encore les pièces de menuiserie à la douzaine et à la centaine, il valait à lui seul toute une machine.

Plus tard, quand il entreprit des constructions considérables, leur solidité et leur élégance dénotèrent chez lui un architecte consommé.

La justesse et la sévérité de ses calculs, dans les matériaux et les marchés financiers, étaient si précises, qu'il savait prévoir tous les imprévus. Aussi, ses visées prudentes lui permirent d'amasser des rentes suffisantes à procurer à ses enfants une haute et brillante éducation.

Louis Girard avait marié à S.-Aimé, le 25 novembre 1839, Marie-Rose Coderre, native de S.-Antoine, fille d'Antoine Coderre et de Florentine Lagüe. Il mourut le 28 mai 1880, âgé de 68 ans.

Jos. Hengard-Lapalice

Il naquit à la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 16 novembre 1817, fils de Laurent H.-Lapalice et de Marguerite Chesnay. Orphelin de père dès son bas âge (22), il entra encore adolescent dans l'atelier d'Alexis Milette, établi à Yamachiche. Ce dernier avait fréquenté "l'école de sculpture et d'architecture de Louis Quévillon, maître-sculpteur des Ecorres" (23).

(21) L'église de Contrecoeur fut incendiée en 1861.

(22) Laurent Hengard-Lapalice, grand-père de l'auteur, d'abord cultivateur à la Rivière-du-Loup (Louiseville) puis trappeur dans les pays "d'en haut", pour le compte de la Cie de la Baie d'Hudson, était parti en 1819 pour le Nord-Ouest. Au mois d'août 1822, revenant au pays, il se noya au Portage des Deux-Rivières, dans le haut de la rivière Ottawa, âgé de 32 ans.

(23) E. Vaillancourt. — Une maîtrise d'art en Canada.

Pendant la construction des églises de Louiseville, Yamachiche et S.-Geneviève de Batiscan par Milette, Lapalice se perfectionna dans la sculpture, la construction et la décoration des édifices religieux.

En 1844 et 1845, Alexis Milette construisait l'église de S.-Michel Yamaska ; et Lapalice, en qualité de contremaître, avec un salaire de neuf dollars par mois, y compris la nourriture, en surveillait la construction et la décoration. Assez fréquemment, par les beaux dimanches d'été, Lapalice remontait l'Yamaska en chaloupe jusqu'à S.-Aimé, dans le but de s'y choisir une résidence. Dès 1845, il prenait possession du lot no 441, et en 1848, il venait s'établir tout voisin de son ami d'enfance, le notaire Gélinas.

Lapalice entreprit alors à son propre compte la construction de l'église de Valleyfield (1855) en remplacement de la première chapelle construite par Louis Girard ; le couvent de la congrégation Notre-Dame à Sorrel, (1859) ; restaura la voûte et le portail de l'église de S.-Aimé, dont il éleva aussi de nouveaux clochers (1860 et 1873).

Formant une société avec Elie Giard, entrepreneur de S.-Simon, les deux sociétaires construisirent les églises de S.-Simon (1862) ; de S.-Thomas de Pierreville (1864) ; l'église de Contrecoeur (1866) ; le couvent de la congrégation Notre-Dame à S.-Denis (1867) ; l'église de S.-Paul d'Abbotsford (1874) ; et décorèrent l'église de S.-David Yamaska (1872).

Après la dissolution de la société, J. H.-Lapalice construisit les églises de S.-Germain de Grantham et de S.-Théodore d'Acton (1872 et 1882).

Il avait épousé, à S.-Antoine-sur-Richelieu, le 27 mars 1856, Justine Marcotte, fille de François Marcotte et de Catherine Rivard-Dufresne ; et mourut à S.-Aimé le 6 mai 1889.

Nous croyons pouvoir reproduire ici l'épithaphe de son humble monument :

Ton labeur, maître d'art, orna de Dieu l'autel ;
Pour sa gloire zélé, tu décoras ses temples.
Triomphe et réjouis-toi dans le temple immortel,
L'œuvre du plus bel art, le beau ciel tu contemples.

Moïse Berthiaume

Il naquit le 19 juillet 1831 à Yamachiche, à cet endroit de la paroisse qui devait l'année suivante être démembrée pour former la paroisse de S.-Barnabé, comté de S.-Maurice. Son père, Benoît Berthiaume, décédait quand le jeune Moïse était encore en bas âge, et la veuve Pélagie-Angèle Grenier convola en secondes noces avec Joachim Lacombe, le 12 septembre 1836.

Comme J. H.-Lapalice, Moïse Berthiaume entra à l'atelier d'Alexis Milette, le sculpteur en vogue du temps, de toute la région des Trois-Rivières ; et vint se fixer à S.-Aimé vers 1855.

Le 8 janvier 1856, Moïse Berthiaume épousait à S.-Aimé Emma Vigeant (24), fille du capitaine Pierre Vigeant et de Julie Thérien.

Les paroisses de S.-Robert, S.-Michel de Rougemont et de S.-Thomas d'Acton lui doivent la construction et la décoration de leur église.

Moïse Berthiaume fit en grande partie les sculptures de l'église de Contrecoeur, décora les églises de S.-Ours, de S.-Hugues (une des plus belles et riches de la province), de S.-Victoire et d'Acton-Vale. En 1876, en collaboration avec Damien Chartier, il refit tout l'intérieur de notre église de S.-Aimé, qui fut réputée par les connaisseurs une des belles églises du diocèse. S.-Ours lui doit la construction de son presbytère. En 1870, Lapalice confiait à Berthiaume les parties les plus difficiles et délicates des autels de l'église S.-David.

(24) Décédée à Montréal le 7 juillet 1921, âgée de 80 ans.

En 1884, Moïse Berthiaume dotait l'église de S.-Valérien de ses trois autels. Enfin, il terminait sa carrière de sculpteur en parachevant la chaire et la balustrade de Notre-Dame-du-Rosaire à S.-Hyacinthe, où il résidait depuis quelques années.

Moïse Berthiaume faisait de l'art pour l'amour de l'art, et non en vue de bénéfices pécuniaires.

Citoyen intègre, chrétien convaincu, désintéressé pour les siens, il a été donné à Moïse Berthiaume, et à son épouse d'avoir en ce monde, au milieu de leur famille, un avant-goût des joies que Dieu réserve à la grande famille des élus. Le 15 août 1905, à S.-Hyacinthe, le vénérable couple, encore tout rayonnant de jeunesse et alerte de santé, fêtait le cinquantenaire de son mariage. Madame Berthiaume ne comptait que soixante-cinq ans d'âge.

M. Berthiaume ne survécut pas longtemps après ses noces d'or ; une maladie de quelques jours l'emporta le 18 décembre suivant, au milieu des siens, y compris ses filles religieuses.

Ouvrier fidèle, qui espère avec confiance la récompense de son maître, il disait durant ses derniers jours de vie : " J'ai bâti tant de tabernacles à Jésus-Hostie, que je ne puis croire qu'Il ne me reçoive un jour dans ses tabernacles éternels. "

MACHINES AGRICOLES

Toutes les industries que nous venons de signaler, et qui ont contribué à la prospérité matérielle de la paroisse, sont passées. Il en reste une pourtant, qui mérite d'être notée. Que le lecteur ne nous taxe pas de partialité, si les notes sur le sujet actuel semblent paraître trop élogieuses. Il est naturel à tout individu de s'acquitter des devoirs de sa piété filiale, et de faire ressortir tout ce qu'il y a de beau dans sa famille et de taire tout ce qui fait ombre.

L'industrie des machines agricoles, implantée dans la paroisse depuis au-delà soixante années, est la seule pourtant qui ait persévéré. Elle fut, et est encore, une source de revenus, non seulement à l'industriel propriétaire, mais aussi le gagne-pain d'un grand nombre, et un sujet de fierté légitime pour tous.

L'ouvrier, que nous croyons s'être occupé le premier de construire des machines dans le but de faciliter et accélérer les travaux de la ferme, est François Giard. Ses produits de fabrique n'étaient pas considérables. Ils se réduisaient au crible, mis en mouvement par une manivelle à main, et au rateau à cheval. Le crible remplaçait très bien l'ancien van, dont s'était toujours servi nos grands-pères, dans le temps que tous les grains étaient battus au fléau.

Le rateau, que de nos jours on trouverait primitif, remplissait les fonctions de plusieurs rateleurs à la main. Les dents, toutes en bois, avaient l'inconvénient de gratter et d'amasser un peu de terre. Le déchargement s'opérait par une grande bascule actionnée par le pied du conducteur.

Les rateaux à dents d'acier et à déchargement par un bras supplantèrent le rateau de bois de François Giard.

En 1849, François Godbout, natif de la paroisse de S.-Denis, venait s'établir dans le fief S.-Charles, alors appelé " Barrow ", et qui devint plus tard la paroisse S.-Marcel. Il ouvrit une boutique de machines à battre, au coin de la route du quatrième rang. Les commencements furent modestes. L'atelier était étroit. Les machineries modernes n'y étaient pas encore en usage. On travaillait dur et ferme, en confectionnant tout à la main.

François Godbout, aidé de ses deux jeunes fils, François et Ludger, fabriquait quatre ou cinq machines par année. Quinze années durant, les affaires marchèrent à merveille, quand en 1866, la boutique fut rasée par le feu.

François Godbout, non découragé, se proposait et se disposait résolument de relever son atelier de ses cendres, quand le seigneur modifia les plans de Godbout. Massue, qui avait su apprécier les talents et les aptitudes de l'ouvrier de Barrow, suggéra à ce dernier de venir se fixer dans un poste plus central, et voulut donner plus d'importance au village de la résidence seigneuriale, par l'établissement d'une manufacture. Les visées du seigneur étaient justes, et devaient plus tard se réaliser ; ce fut l'origine du moulin du village, que nous voyons dans le chapitre des "moulins". En 1868, la manufacture est en pleine opération. François Godbout s'est associé à ses fils François et Ludger, qui ont maintenant grandi, et a étendu le champ de ses opérations. La vapeur est utilisée comme force motrice. On fait l'acquisition de machines à scier, tailler, mortaiser et planer le bois, à couper, tourner et perforer le fer. Le puissant aide de la machinerie permet d'ajouter une foule d'améliorations et de perfectionnements aux produits fabriqués (25).

De cinquante à soixante machines à battre sortent annuellement de la manufacture. Les cultivateurs, dans un rayon de plusieurs dizaines de lieues d'alentour, veulent avoir un "moulin Godbout".

La manufacture est maintenant assise sur des bases solides. Ses produits, par leur qualité, ont propagé au loin sa renommée, et ont procuré une bonne situation financière au manufacturier.

De 1867 à 1877, François Godbout, maintenant en société avec ses deux fils, avait occupé le moulin seigneurial à titre de locataire. En 1877, la société fut dissoute ; et Ludger Godbout partit pour S.-Guillaume, y exploiter le moulin appelé "moulin Bourret". François Godbout fils prit la direction des affaires, demeura en société avec son père, dont maintenant l'âge avançait, et entreprit de bâtir un nouvel immeuble pour son établissement. L'endroit choisi est celui que la manufacture occupe encore aujourd'hui.

Pendant dix années, le nouvel immeuble, tout garni et embelli de nouvelles machineries, fut le témoin de progrès des plus encourageants. Quatre-vingts machines sont manufacturées annuellement. Malgré la concurrence de plusieurs autres manufactures des comtés tout voisins, M. Godbout écoule facilement ses produits dans un rayon de soixante lieues à la ronde et même au-delà. La culture abondante des grains et leur récolte aussi abondante, forcent le cultivateur à se pourvoir d'une machine à battre et facilitent son paiement.

Mais ces succès toujours croissants devaient être paralysés et subir un terrible catastrophe. Dans la nuit du trente avril au premier mai 1887 (cette dernière date était le dimanche), le feu, mal éteint de la veille, consuma la bâtisse avec son contenu.

M. Godbout se mit courageusement à l'œuvre pour réparer le désastre. Le moulin fut rebâti, pendant que la fabrique fut installée provisoirement dans le moulin seigneurial. L'année suivante, M. Godbout revenait occuper son nouveau moulin.

Trois années plus tard, quand l'incendie avait déjà occasionné de grandes pertes matérielles, et que la dernière installation avait aussi occasionné autant de dépenses, la disette d'une récolte, presque totale dans le pays, vint assombrir le succès financier.

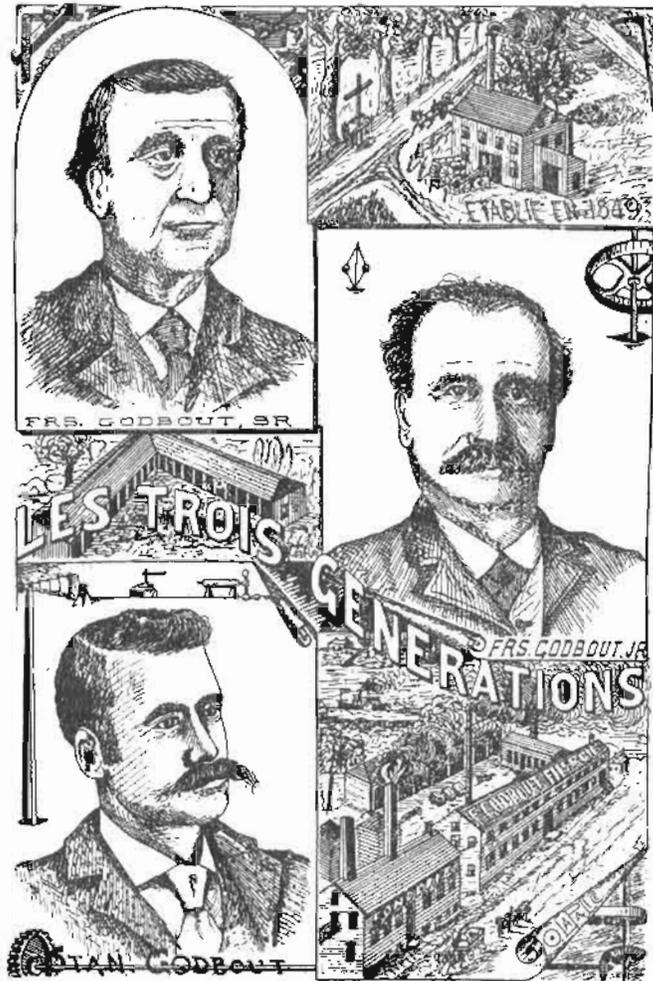
Puis, quelques ambitieux, tels des pirates convoitant le butin de la cargaison naufragée ou en péril, envièrent mais sans succès de se partager les dépouilles de l'établissement.

Une persévérance laborieuse triompha du désastre.

François Godbout fils est maintenant seul dans la direction des affaires. François Godbout père, usé par l'âge et le travail, jouit d'un repos bien mérité.

(25) Nous nous rappelons encore des rouleaux de bois qui supportaient le pont roulant du moteur à cheval.

Homme intègre, sans ostentation et sans bruit, il a vécu dans la probité. Les indigents, les petits et les orphelins ont trouvé chez lui une main secourable. L'honnêteté a toujours brillé dans ses transactions commerciales. Travailleur intelligent, inventif et persévérant, il a façonné, dans le petit atelier de "Barrow", le noyau d'une grande industrie.



François Godbout est décédé le 22 décembre 1898.

En 1890, François Godbout fils organisa une nouvelle compagnie, y mêla un sang plus jeune, et en remplacement de son père, forma une société avec son fils Stanislas, sous le titre de "F. Godbout, Fils & Cie".

Puis M. Godbout se remit encore à l'œuvre, envisagea courageusement et sans défaillance la nouvelle situation. Et, dans un temps relativement court, les finances furent remises en bon état.

Comme il le fit toujours, M. Godbout, pour atteindre son but, avait escompté avec confiance et légitimité, outre la valeur et la demande de ses produits manufacturés, les secours de la Providence, qui fait pleuvoir les belles récoltes.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans mentionner le puissant concours de son contremaître, M. Louis Archambault. Ce monsieur a grandi avec les progrès de la manufacture. Par son travail actif, intelligent et des plus intéressés, depuis son âge d'adolescence, est parvenu, après quelques années seulement, à mériter toute la confiance de ses patrons. Disons, entre autres, que M. Godbout, dans ses longs voyages d'affaires, laissant la conduite de la manufacture à son fils encore jeune, est toujours demeuré sans inquiétude, grâce à la diligence de M. Archambault.

M. Godbout a encore agrandi le champ de son activité et de ses produits : une fonderie a été établie, et permet de fabriquer à meilleur marché les nombreuses pièces de fonte, grosses et petites, qui entrent dans tous les mécanismes, et qu'on faisait venir autrefois de Sorel ou de S.-David. En outre des machines à battre, on fabrique des presses à foin, des machines à scier à scie circulaire et à godendard.

La machine à battre "Godbout" fut toujours en bonne renommée, grâce à son crible. Le système de vannage y est des mieux conditionné ; rend les grains très nets, non seulement en les séparant des grenailles et des matières inutiles, mais recueille et sépare entre eux les autres grains, graines et grenailles, qui méritent d'être mis à profit.

Par cette qualité et d'autres aussi, la machine "Godbout" lutte avantageusement avec les autres manufactures, et leur fait une terrible concurrence. D'aucuns manufacturiers voisins, s'occupant de la même industrie, sont épris de jalousie. Et il arriva que l'un d'entre eux, peu scrupuleux des moyens à user envers un concurrent, fit l'acquisition d'une machine "Godbout" et l'installa dans ses boutiques. La machine étalée remplissait double but : à tous les clients, on en grossissait les défauts imaginaires, et en même temps, les ouvriers en copiaient les plus belles pièces, au bénéfice de leurs propres machines. Cette manière déloyale n'était pas tout à fait illégale, puisque la machine "Godbout" n'avait pas la protection d'une patente. Mais la perfidie ne fut pas couronnée de succès, puisque, dans la suite, les opérations du plagiaire allèrent en périlissant jusqu'à leur déconfiture.

La manufacture Godbout ne sembla pas être affectée de cet ennui, et continua de marcher comme d'habitude.

En 1904, Stanislas Godbout, sur lequel son père espérait de continuer après lui l'établissement de la maison, était emporté par une mort prématurée. Nous croyons devoir reproduire ici l'article du journal, en date du 25 mars 1904, annonçant les funérailles :

"Massueville, 25. — Samedi dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, étaient célébrées, dans l'église de la paroisse de S.-Aimé, les funérailles de M. Stanislas Godbout, qu'une mort prématurée, précédée de quelques heures de maladie seulement, est venue enlever soudainement à l'affection des siens, dans la 34^{ième} année de son âge.

M. Godbout, par ses talents et son affabilité, s'était attiré l'estime de tous ceux qui l'entouraient, et est disparu au milieu de leurs regrets.

De riches offrandes de fleurs furent présentées par les employés de la manufacture Godbout, ainsi que plusieurs bouquets spirituels.

Les porteurs du corps étaient MM. Ls Archambault, J.-B. Hébert, Jos. Lamoureux et Henri St-Germain. Dans le cortège, on remarquait M. Frs Godbout, père du défunt ; MM. Dr Gagnier, G. Gélios, L.-A. Gendron, Montréal ; Emile Bélisle, S.-Hyacinthe ; O. Lapalico, Montréal ; Oscar Bélisle, E.E.M., et Romuald Bélisle, tous beaux-frères du défunt ; M. G. Drolet-Massue, seigneur de S.-Aimé ; M. P. Dufaut, maire de Massueville, etc.

La levée du corps fut faite par le Rév. J.-O. Leduc, curé, et le service funèbre fut célébré par le Rév. J.-B. Nadeau, vicaire.

M. Stanislas Godbout, fils de François Godbout, faisait partie, depuis 1891, de la société F. Godbout, Fils & Cie, manufacturiers de machines agricoles. Il épousa, en 1890, Mme Léontine Bélisle, qui lui survit avec quatre enfants.

M. Godbout est maintenant seul au timon des affaires.

Le genre des produits de la manufacture est quelque peu modifié. La fabrication des presses à foin a été abandonnée. Les chevaux sont supplantés par la gazoline comme force motrice ; et les moteurs à cheval sont en moindre demande. Par contre, le moteur n'étant plus limité à la force de deux chevaux, on désire y ajouter plusieurs additions, tels que souffleur, ascenseur, empoucheur, etc., etc.

M. Godbout est maintenant avancé en âge. Cinquante-cinq années de travail et de souci ont usé ses forces morales et physiques ; et il songe à prendre un repos bien mérité. En 1912, il vendit sa manufacture à une compagnie, formée de huit de ses ouvriers, lesquels furent heureux de conserver le nom de leur ancien patron, et de l'imposer à leur société.

Aujourd'hui, la "Compagnie Godbout incorporée" continue l'œuvre commencée en 1849. Elle fabrique les machines à battre et à scier, batteurs spéciaux pour engins à gazoline. Les sociétaires rivalisent de zèle, d'intérêt et de travail pour améliorer et moderniser tous les jours leurs machines, et en façonner de nouvelles. En outre de celles fabriquées autrefois par François Godbout, père et fils, ils ont donné à ces dernières plus de force, de commodités et d'augmentation de résultat.

Nous sommes convaincu de la véracité de la réclame que la compagnie Godbout affirme dans son catalogue : "Nous ne doutons pas que les activités sauront apprécier les efforts constants que nous faisons, pour leur donner une machine améliorée, forte et qui n'a pas de supérieure ; et à des conditions d'achat très faciles."



PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES HOMMES DE PROFESSION :

La paroisse de S.-Aimé a fourni un notable contingent à l'Eglise et à l'Etat. Les maisons d'éducation, qui abritèrent la jeunesse de cette paroisse, ont fait germer des fruits abondants. Et c'est surtout depuis la fondation du collège et du couvent, que l'instruction, reçue dans ces deux maisons, contribua dans une large mesure, à recruter la classe dirigeante de la société.

On distingue habituellement, chez l'enfant qui grandit, la louable ambition de s'élever plus tard au-dessus de la vie commune, et de prétendre occuper un degré plus élevé dans l'échelle sociale. Ces nobles aspirations sont, dans la plupart des cas, sinon toujours, secondées par les parents. Même, ces derniers font plus que développer un germe qui semble inné chez leurs enfants ; ils semblent l'infuser.

René Bazin a dit : " Il y a des mères qui ont des âmes de prêtre, et qui la donnent à leurs enfants. "

Nous devons l'admettre. Un sujet d'élite, dans une famille, souvent n'est pas resté isolé. Bien des fois, il a ouvert une voie, qui fut suivie par ses frères et sœurs.

Mais, si l'exemple et une saine éducation y ont contribué, une poussée intime, comme venant d'un principe inné, a engagé les autres à poursuivre une louable aspiration.

Certains foyers, qui eurent l'honneur de réunir plusieurs enfants et qui, en certains cas, furent le théâtre d'héroïques sacrifices, nous en offrent d'admirables exemples.

" Un prêtre ne s'improvise pas ; et, si les vocations germent dans tous les milieux, elles lèvent d'ordinaire plus drues dans les familles nombreuses, mieux entraînées au sacrifice. " (L. Bonecompain, S. J.)

Evidemment, les deux communautés religieuses, implantées dans notre paroisse, ont recueilli le plus de sujets.

Nous n'avons pas la prétention de faire une nomenclature complète. Il est moralement certain que plus d'un et plus d'une nous ont échappé. La paroisse de S.-Aimé était très populeuse, un demi-siècle passé. Plusieurs familles ont émigré depuis, un peu partout, et voient plusieurs de leurs membres, qui ont vécu chez nous leurs premiers jours d'enfance et de jeunesse, figurer aujourd'hui avec honneur dans les sociétés religieuse et civile.

Par contre, nous considérons, comme enfants de la paroisse, quelques-uns qui, tout en étant baptisés dans une autre paroisse, ont reçu chez nous leur éducation domestique et classique.

PRETRES SECULIERS

Rivard-Dufresne, abbé Jos.-Esdras-Aimé.

Il naquit le 13 septembre 1843, fils d'Augustin Rivard-Dufresne cultivateur et d'Archange Desmarais ; fit ses études classiques et théologiques à Sorel et à S.-Hyacinthe ; ordonné prêtre à S.-Hyacinthe par Mgr Moreau, le 24 août 1876 ; directeur du collège commercial de Farnham, et en même temps vicaire (1876-1878) ; premier curé de S.-Armand (1878-1896) ; où il a bâti deux écoles, et d'où il a desservi Franklin, dans le Vermont durant sept ans, et fondé Clarenceville ; curé de S.-Joseph de Sorel (1896-1902) ; curé de S.-Robert en 1902 ; prend sa retraite en 1925 (Abbé Allaire).

Le 19 septembre 1926, M. Rivard fêtait ses noces d'or sacerdotales, dans la paroisse de S.-Robert.

Une grand'messe solennelle fut chantée par le jubilaire, assisté de MM. les abbés Goulet, chapelain du collège du Sacré-Cœur à Sorel, et Hervé Lavallée, enfant de la paroisse, professeur au séminaire de S.-Hyacinthe. On remarquait au chœur : le R. F. Romain, de Montréal ; plusieurs Frères du collège du Sacré-Cœur à Sorel et du Mont-St-Bernard.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Goulet. Immédiatement après la messe, le docteur H. Dupré présenta, au nom de la paroisse, une adresse au jubilaire.

M. l'abbé Rivard remercia tous ses paroissiens et ceux qui avaient pris une part active à l'organisation de cette belle fête. Il ajouta que durant les vingt-deux années passées au milieu d'eux, il a laissé la plus forte partie de son cœur.

Dans l'après-midi, il y eut réception dans les salles du couvent. Y assistaient : MM. les abbés G.-A. Goyette, curé de S.-Robert ; Phaneuf, curé de S.-Armand ; Vézina et Breton, de Philipsburg ; Desnoyers et Auger, de S.-Aimé ; Lecours, curé de S.-Marcel ; H. Lavallée, de S.-Hyacinthe ; Goulet, de Sorel, et plusieurs autres.

Monsieur Rivard, usé par l'âge et les travaux apostoliques, s'était retiré depuis deux années à l'Hôtel-Dieu, de S.-Hyacinthe. C'est là qu'il y mourut le 21 janvier 1929. Il a voulu être inhumé à S.-Robert, la dernière paroisse qu'il desservit pendant un quart de siècle.

Monsieur Rivard fut un prêtre selon Dieu.

Les qualités extérieures sont bien secondaires à l'homme de Dieu, si, animé de charité, il sait annoncer, faire aimer et pratiquer cette vertu.

Monsieur Rivard avait passé quelques mois au noviciat des Oblats de Marie-Immaculée, dont le but principal, d'après l'esprit de leur fondateur, est d'évangéliser les pauvres. Il semble que c'est là, que le futur prêtre, ait mûri son ardeur de l'amour de Dieu et en faire participer les pauvres, et plutôt pauvres en religion qu'en biens de la terre.

En 1878, l'évêque nommait monsieur Rivard à la cure nouvelle de S.-Armand, à l'extrémité sud du diocèse. Tout était à faire, au temporel comme au spirituel, dans ce vaste territoire, où des centaines de canadiens-français, dénués de prêtres et d'églises, noyés au milieu de protestants, perdaient leur religion et leur nationalité.

Tout en se dépensant au ministère paroissial, aux œuvres apostoliques et nationales, le jeune prêtre ne dédaignait pas les travaux manuels dans la construction d'église et de presbytère.

Les limites de S.-Armand furent souvent trop étroites pour ce vaillant. Tous les curés et missionnaires du Vermont surent apprécier son infatigable dévouement.

Le zèle de monsieur Rivard pour l'ornementation des églises était inlassable. Sans pressurer son peuple, il trouvait toujours les moyens, par une industrie qui lui était propre, de fournir de statues, chandeliers, ornements sacerdotaux à son église de S.-Armand, toute autre église pauvre des Etats-Unis, même de la Louisiane.

Quelle somme inappréciable de bien n'a-t-il pas opéré en distribuant avec bonté, et quelquefois franche jovialité, livres de prières, crucifix, chapelets, scapulaires et médailles !

D'un abord facile et accessible à tous, il sut se faire respecter par les populations, étrangères aux croyances catholiques.

Monsieur Rivard dépensa les dernières années de sa vie active à la cure de l'importante paroisse de S.-Robert, où son zèle ne se ralentit point.

Sans déployer l'éloquence d'un Lacordaire, il se mit toujours à la portée de la population qu'il évangélisa ; et a fait comprendre que les vérités de l'Évangile, tout sublimes qu'elles soient, peuvent et doivent être enseignées bien simplement et être comprises par tous.

Brouillard, abbé Félix.

Le 7 juillet 1853, M. l'abbé C. Lenoir, p. s. s., baptisait Félix, né le même jour, de Joseph Brouillard, cultivateur, et d'Adélaïde Houle ; le nouveau-né ayant pour parrain Théophile Brouillard et pour marraine Geneviève Alexandre. Félix, ayant vu le jour sur la rive gauche de l'Yamaska en bas du village, dut fréquenter l'école de son voisinage jusqu'à l'automne de 1868, date de son entrée au collège de S.-Hyacinthe. Au mois de juin 1873, il finissait ses belles-lettres. Ayant du goût pour les aventures, il prit la direction de l'ouest américain. L'évêque William-H. Cross, ayant remarqué son bon cœur, puis, réduit à un besoin urgent de prêtres pour l'assister dans la culture de son vaste champ, — "Messis quidem multa, operarii autem pauci" —, l'envoya au grand séminaire de Montréal, pour lui faire apprendre sa théologie et le préparer "quam primum" à l'ordination. Et l'évêque la lui conféra le 12 février 1888 dans l'église de Portland, Oregon. L'abbé Brouillard se dépensa comme curé à La Grande, dans l'Orégon de 1888 à 1895 ; à Stanfold, dans le Wisconsin, de 1895 à 1902 ; à Somerset jusqu'à 1905 ; puis à Iron River jusqu'à sa mort, arrivée à l'hôpital le 28 décembre 1910 (Abbé P.-A. St-Pierre).

Lavallée, abbé Georges.

Le 20 juillet 1857, naquit et fut baptisé Joseph-Georges, fils légitime de Joseph-Michel Lavallée, marchand, et de Joséphine Dostaler. Le sieur Louis Girard fut son parrain, et Elisabeth Girouard sa marraine. M. Lecours versa l'eau baptismale sur son front.

Dès son bas âge, Georges put suivre les classes du collège local, à côté de la maison paternelle. De bonne heure, il conçut le dessein de se faire prêtre.

Au mois de septembre 1874, Georges déjà grand garçon arrivait au collège de S.-Hyacinthe, et entra en syntaxe avec ses compatriotes Antoine Lacroix et Napoléon Salvail.

La nature avait donné à notre ami un teint fort basané, avec un appendice nasal aux proportions si vastes qu'un espiègle voulut le taquiner à propos de son nez monumental, qui lui mérita d'être surnommé le "Maréchal Ney". Le sang bouillonne dans les veines de Georges : il va se mettre en colère et tirer vengeance de son insulteur. Il se ressaisit et réfléchit : il comprend que les meil-

leur parti à prendre est de rire avec ses confrères ; et voilà comment les taqui-

mable, au point qu'il fut populaire parmi la gent écolière ; amabilité qui ne se démentit point après sa sortie du collège (1).

Georges prit la soutane en 1881 ; et ce fut pour lui un chagrin cuisant d'avoir à s'éloigner de S.-Hyacinthe pour aller faire sa théologie, partie à S.-Marie-de-Monnoir, et partie au grand séminaire de Montréal.

Ordonné à S.-Hyacinthe par Mgr Moreau, le 19 avril 1885, il fut d'abord vicaire à Upton, puis à Marie-ville, où il fut en même temps chargé d'enseigner au petit séminaire du lieu.

En 1888, il passa aux Etats-Unis, pour être vicaire chez messire Charles Dauray à Woonsocket, Rhode-Island, jusqu'à 1897. Il devint alors curé de la paroisse de S.-Mathieu, à Fall-River. Vers 1900, il fit un court voyage en Europe. Il trépassa peu après la cinquantaine de son âge (Abbé P.-A. St-Pierre).

La Croix, abbé Socrate.

La Croix, l'abbé Joseph-Hermas-Socrate, né à S.-Aimé-sur-Yamaska, comté de Richelieu, le 30 mai 1855, de Joseph-Augustin La Croix, boulanger et de Marie-Reine-Caroline Therrien, fit ses études classiques à Sorel, à Joliette et à l'école normale Jacques-Cartier de Montréal, sa théologie au grand séminaire de Montréal ; il fut ordonné au monastère des Bénédictins de Mont-Angel dans l'Oregon par Mgr Cross, le 5 mai 1898. Curé de Marshfield dans l'Oregon (1898-1899), où il construisit un presbytère dès 1898 ; curé de Jacksonville-de-l'Oregon (1899-1901) ; aumônier du Bon-Pasteur à Oregon-City (1901-1902) ; curé de Saint-Louis-de-Gervais (1902-1907), où il a bâti le presbytère, le couvent en 1905, agrandi et refait le cimetière ; aumônier du Mont-St-Jacques de Portland-de-l'Oregon (1907-1912) ; retiré (1912-1914) ; aumônier de l'hôpital d'Eugène, depuis 1914 ; nommé par le gouvernement des Etats-Unis chapelain de l'association de la Croix-Rouge catholique, le 12 juillet 1917. Sa famille porte en France le nom de De La Croix (Abbé Allaire).

Bourgeois, abbé Jos.-Raphaël.

Il naquit à Saint-Antoine-sur-Richelieu le 15 avril 1863, fils de Raphaël Bourgeois, forgeron, et de Philomène Lanctot. Il était âgé de huit ans, quand sa famille vint s'établir à Saint-Aimé et habiter l'ancienne résidence du notaire Durocher.

Devenue veuve après quelques années, madame Bourgeois vint résider à Saint-Marcel. Mais le jeune Raphaël resta d'esprit et de corps attaché à Saint-Aimé. Sous la direction du dévoué frère Donatien, il en reçut son éducation commerciale et les leçons de deux années du cours classique.

“ Manifestant de belles dispositions pour l'étude, il attira sur lui l'attention du curé de la paroisse, le vénérable M. Marchessault. Celui-ci le prit sous sa protection et, à défaut des parents trop pauvres pour le faire, le plaça au séminaire de Saint-Hyacinthe. Le jeune Bourgeois fut un des premiers bénéficiaires de la bourse de \$200.00 que se partagent chaque année à la Procure les élèves de Saint-Aimé, grâce à la générosité du seigneur Gaspard Massue, habilement sollicitée par monsieur le curé Marchessault.

(1) M. Marchesseau, dont Philarité ne se démentit jamais, était curé à S.-Aimé depuis quelque temps, et avait remarqué chez le jeune Georges, sa digne conduite au chœur et son zèle à servir la messe.

L'apostrophant, un jour, au sortir de la sacristie, il lui demanda :

Comment t'appelles-tu ? Georges Lavallée, monsieur le curé.

Quel âge as-tu ? Seize ans, monsieur le curé.

Ton nez en a bien dix-sept, fut la remarque du bon curé.

Après sa cléricature, faite partie à Saint-Hyacinthe, partie au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné par monseigneur Moreau le 8 décembre 1887. Professeur au Séminaire, il enseigna les mathématiques et la musique. Vicaire à Notre-Dame de Central Falls de 1888 à 1893, directeur du gymnase à Saint-Anne de Woonsocket de 1893 à 1898, curé de Saint-Jean-Baptiste d'Arctic Centre de 1898 jusqu'au jour de sa mort, le 7 mars 1928, le Père Bourgeois fut toujours dans ses différents postes un prêtre distingué, un véritable ecclésiastique.

Reconnu compétent et sage par ses concitoyens, il a été membre du Bureau d'éducation et aumônier de l'Ordre des Forestiers franco-américains. Homme d'œuvres, il restaura l'église de Saint-Jean-Baptiste en 1899, bâtit le presbytère en 1900 et appela dans sa paroisse les religieuses de la Présentation.

Ses funérailles et son inhumation ont eu lieu au Séminaire de Saint-Hyacinthe, endroit que le vénéré défunt avait choisi pour dormir son dernier sommeil, près de ses anciens maîtres, dans la crypte de notre chapelle, où il fut déposé le 13 mars 1928. (Annuaire du Séminaire de S.-Hyacinthe).

Gauthier, abbé Alexis.

Baptisé le 18 mars 1862, fils de Gilbert Gauthier cultivateur et de Catherine Gauthier; passa sa première enfance à S.-Marcel; revint à S.-Aimé en 1873, faire ses études commerciales sous la direction du Frère Donatien; entra dans la congrégation de S.-Croix en 1877; dirigea pendant plusieurs années le collège de S.-Césaire. Aspirant au sacerdoce, il passa dans le diocèse de Fargo, Dakota-nord; compléta ses études théologiques au grand séminaire de S.-Paul de Minneapolis; fut ordonné prêtre à Leroy par Mgr Shanley le 6 août 1901; nommé à la cure de S.-Jean, Dakota, avec desserte de cinq ou six missions environnantes, où se rencontraient une foule de nationalités, presque aussi variées par les croyances religieuses que par le langage. En 1911, il passait au diocèse de S.-Albert, et était curé de Besumont pendant un an. En 1912, il devenait curé de Morinville, et y décédait en octobre 1921.

Nadeau, abbé J.-B.

Nadeau, Jean-Baptiste-Hilaire, né le 22 février 1877, fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bétele. fit ses études à S.-Hyacinthe; fut ordonné par Mgr Deceles le 17 août 1902. Professeur au séminaire de S.-Hyacinthe (1902-1903); vicaire à S.-Aimé (1903-1905); desservant à S.-Théodore d'Acton (1905); vicaire à Sorel (1905-1915). Chapelain des Sœurs Grises et chapelain des Sœurs de la Présentation à S.-Hyacinthe.

"Le 17 août 1927, monsieur l'abbé J.-B. Nadeau, chapelain de notre Présentation, célébrait son 25^e anniversaire de prêtrise. Dans la chapelle de la Maison-Mère, à ce même autel où, jadis, le jeune lévite s'était prosterné pour recevoir l'onction sacerdotale, notre digne chapelain offrit le solennel sacrifice de l'action de grâces, assisté de ses deux respectables frères, messieurs les abbés H. Nadeau, p. s. s., et A. Nadeau, curé de Rougemont. Le sermon de circonstance fut prononcé par monsieur le chanoine Desmarais, curé de la Cathédrale.

Nos élèves étant en vacances à cette époque, la fête, pour le Pensionnat, fut remise au 21 novembre.

Mais toutes, élèves anciennes et actuelles, le 17 août, se sont unies de cœur à la Communauté, pour adresser au Ciel leurs vœux et leurs prières aux intentions du vénéré et très digne jubilaire." (La Revue Présentine, nov. 1927).

Nadeau, abbé Arsène-Louis-Philippe.

Fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle, naquit le 15 août 1884. Entra en syntaxe au séminaire de S.-Hyacinthe en automne 1900 ; au grand séminaire de Montréal en 1907 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe de 1910 à 1917 ; ordonné prêtre par Mgr Bernard, le 25 juillet 1911 ; chapelain du couvent de la Présentation de Marie de 1917 à 1921 ; vicaire à la cathédrale de S.-Hyacinthe de 1921 à 1924 ; depuis août 1924, curé de S.-Michel de Rougemont.

Auger, abbé Philippe Lemaître

Né le 5 février 1889, du mariage de Joseph Lemaître-Auger cultivateur et de Sophie Mathieu ; parrain et marraine, Calixte Bibeau et Marie Lemaître-Auger, oncle et tante ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre par Mgr Bernard le 26 juillet 1915 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe ; en 1922, voyage d'étude à Rome et à Paris.

Hébert, abbé Jos.-Herman-Léon.

Né le 12 novembre 1891, du mariage d'Edouard Hébert cultivateur et de Léontine Lebrun ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe, et trois années d'études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre par Mgr Bernard le 26 juillet 1916 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe ; séjour à Rome dans le but d'augmenter ses connaissances en philosophie et droit canonique ; depuis 1922, professeur au séminaire de S.-Hyacinthe.

Gagner, abbé René.

Né le 15 août 1894, fils de Paul Gagner médecin et de Cornélie Bélisle ; parrain et marraine Stanislas Godbout et Léontine Bélisle, oncle et tante ; fit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe, et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre à S.-Aimé le 27 juillet 1919 par Mgr Forbes, évêque de Joliette ; vicaire à S.-Joseph de Sorel (1919-1921) ; vicaire à S.-Pierre de Sorel (1921-1928) ; parti pour Rome y perfectionner ses études théologiques.

Pepin, abbé Eugène.

Baptisé à S.-Marcel le 11 décembre 1894, vint, dès sa plus tendre enfance, résider à S.-Aimé. Il fréquenta le collège des Frères de S.-Croix ; poursuivit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1907-1914) et au séminaire de Nicolet (1914-1915) ; ses études théologiques au grand séminaire de Montréal (1915-1916) ; en repos au séminaire de S.-Hyacinthe (1916-1918) ; évêché de Haileybury (1918-1919) ; Université d'Ottawa (1919) ; séminaire de Sherbrooke (1920) ; ordonné prêtre à Sherbrooke le 20 mars 1920 par Mgr Paul Laroque ; vicaire à Richmond (1920-1921) ; vicaire à S.-Jean-Baptiste de Sherbrooke-est (1921-1924) ; vicaire à la paroisse des Anges-Gardiens de Berlin, New Hampshire, E.-U., diocèse de Manchester (1924-1927) ; curé de Notre-Dame-de-Ham, comté de Wolfe, diocèse de Sherbrooke, depuis novembre 1927.

Proulx, abbé Jos.-Auguste-Elzéar.

Né le 4 octobre 1894, et fils de Damien Proulx et d'Adéline Beauregard ; fit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe, et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné le 25 juillet 1921 à S.-Hyacinthe par Mgr Brunault, évêque de Nicolet ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe.

Proulx, abbé Jos.-Israël-Arthur.

Né le 5 octobre 1901, du mariage de Michel Proulx et d'Elmire Laplante ; études classiques à S.-Hyacinthe, et y ordonné prêtre par Mgr F.-Z. Decelles le 25 juillet 1925 ; célébra sa première messe le jour suivant dans sa paroisse natale.

Laplante, abbé Hector.

Né le 21 octobre 1894, du mariage de Louis Badayac-Laplante et d'Emma Riendeau ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe ; passé au diocèse de Prince-Albert, Saskatchewan ; ordonné prêtre à Prince-Albert le 6 janvier 1924 par Mgr J.-H. Prud'homme ; curé de Batoche, Saskatchewan.

Poirier, abbé François.

Baptisé le 26 février 1906, fils de Joseph Poirier et de Marie Salvat ; fit ses études préliminaires à l'Académie du village, études classiques au Séminaire de S.-Hyacinthe (1916-1924), études théologiques au Mont-Laurier (1925-1929) ; ordonné diacre le 29 juin 1928 ; ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 30 juin 1929 par Mgr J.-E. Limoges, Evêque de Mont-Laurier.

Cette cérémonie fut une grande fête pour la paroisse, et réunit un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. L'évêque consécrateur eut pour assistants, MM. R. Desnoyers, curé de S.-Aimé et Ed. Beaulac, curé de S.-Cécile de Montréal, pendant que l'abbé Ed. Joyal agissait comme maître de cérémonie, et assistaient au chœur MM. A. Pelletier et A. Bouvier, du Mont-Laurier, Phil. Auger, A. Proulx, L.-P. Nadeau, et plusieurs autres ecclésiastiques de Nicolet.

Le sermon fut donné par Monsieur Hector Nadeau, p. s. s.

Le banquet fut servi au couvent chez les Dames de la Présentation.

A trois heures, les cloches annoncèrent le départ de Mgr l'Evêque, lequel fut suivi d'un long cortège jusqu'à Yamaska.

Le soir, les vêpres furent chantées par le nouveau lévite, et le lendemain, à l'ouverture des Quarante-Heures de la paroisse, M. François Poirier célébra sa première grande messe.

Un groupe de juvénistes des Frères de la Charité, de Nicolet, sous la direction du R. F. Blaise, oncle du nouveau prêtre, était venu rehausser l'éclat de la fête, par le concours d'une brillante fanfare.

M. l'abbé Poirier, qui appartient au diocèse du Mont-Laurier, sera professeur au Séminaire Saint-Joseph, du même lieu.

Congrégation de Sainte-Croix.

Girard, Marie-Joseph-Edouard, baptisé le 8 octobre 1852, fils de Louis Girard architecte et de Marie-Rose Coderre ; parrain le notaire Gédéon Durocher et marraine Adélaïde Archambault, oncle et tante ; entra au séminaire de

S.-Hyacinthe ; préfet de la congrégation de la S.-Vierge ; obtint le prix de sagesse en 1872 ; professeur au séminaire pendant un an.

En 1874, il fut dirigé vers le grand séminaire de Montréal. Le 20 septembre 1875, il entra au noviciat de la Congrégation de S.-Croix, où il prononça ses vœux le 24 septembre 1876, et fut ordonné par Mgr Fabre le 15 octobre de la même année.

Vingt-deux années durant, le Père Girard fut professeur de philosophie et de théologie dans les maisons de sa communauté ; de 1898 à 1900 supérieur à Farnham ; en 1900, supérieur du scolasticat à Québec ; en 1895, aumônier du collège de S.-Césaire ; résida plusieurs années à la Côte-des-Neiges ; en 1925, aumônier du collège de S.-Césaire ; en 1927, aumônier à Hochelaga ; décédé le 12 décembre 1928, à la Côte-des-Neiges.

En 1894, l'Université Laval décernait au Père Girard le titre de docteur en théologie.

En octobre 1926, le Père Girard a fêté ses noces d'or sacerdotales.

Le Père Girard fut un saint prêtre et un religieux exemplaire.

Son humilité et sa piété, doublées d'un jugement qui excluait toute déloyauté, l'engagèrent, dans l'étude des sciences sacrées, à compter plus sur les lumières d'en haut que sur l'effort personnel. Aussi, doué de talents plutôt solides que brillants, il a inculqué aux auditeurs de sa chaire de professorat, et toujours avec méthode et succès, les doctrines de la pensée et de l'Évangile.

Dans la direction spirituelle de communautés, dont il eut souvent la charge, on le tenait, à cause de sa piété, de son expérience et de son ascétisme éclairés, comme inspiré de Dieu.

La prédication fut la forme favorite de son zèle sacerdotal. Et, quoique la nature lui refusât toujours une robuste santé, il prodigua abondamment, sans compter et en toute circonstance, les bienfaits de sa parole, soit dans une homélie, un panégyrique, une retraite ou un sermon.

L'âge obligea le Père Girard de prendre un repos mérité. Deux années avant son décès, retiré à l'infirmerie provinciale de la Côte-des-Neiges, il en fut nommé le supérieur spirituel. C'est là qu'il dépensa les dernières activités de sa vie au service de ses confrères, qui, comme lui-même, usés par l'âge, les labeurs ou les infirmités, se préparent à recevoir la récompense de leurs travaux, et à entrer dans la béatitude éternelle.

Chauvin, Père Joseph, né le 18 novembre 1862, fils d'Edouard Chauvin et de Marie Larocque ; entré le 8 juillet 1893 ; profès le 11 juin 1896 ; ordonné le 12 août 1900 ; économiste au collège de S.-Laurent.

Péloquin, Joseph-Wilfrid-Laurier, né le 17 août 1907, fils de Maurice-Louis Péloquin, ex-M. P. P., et de Céline Parent ; fit ses études commerciales à l'Académie de S.-Aimé, ses études classiques au collège de S.-Laurent ; prise d'habit le 27 juillet 1927 ; dirigé vers Rome le 18 octobre 1928, dans le but d'y parfaire ses études théologiques et suivre les cours de l'Université Grégorienne.

Frère Laurent, né Edouard Salvail à Sorel le 28 octobre 1832 ; entré le 4 août 1866, profès le 20 septembre 1868, mort en odeur de sainteté à S.-Césaire le 31 octobre 1895.

Frère Datien, né Edouard Lavallée, le 23 mai 1860, fils de Jos.-Michel Lavallée et de Joséphine Dostaler, entré le 29 août 1878, profès le 3 janvier 1888.

Frère Félix, né Joseph-Arthur Chartier, le 6 avril 1866, fils de Damien Chartier et de Zoé St-Jacques, entré le 6 juillet 1882, profès le 10 juillet 1911.

Frère Jules, né Joseph Riendeau, le 20 mai 1880, fils de Célestin Riendeau et de Marie Bonnet, entré le 8 septembre 1900, profès le 7 octobre 1906.

Frère Emilien, né Ephrem Laplante, le 16 mai 1889, fils de Delphis Laplante et d'Eugénie Meloche, entré le 15 août 1905, profès le 6 juillet 1914.

Frère Antonin, né Adélar Lebrun, le 18 mai 1890, fils de Zotique Lebrun et de Joséphine Danis, entré le 15 août 1905, profès le 12 juillet 1915.

Frère Maurice, né Maurice Joyal, le 22 mars 1890, fils d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 19 mai 1905, profès le 12 juillet 1915 ; décédé à Montréal le 24 mai 1926.

Frère Charles-Edouard, né Joseph Comtois le 28 octobre 1892, fils d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier, profès le 27 décembre 1917.

Frère Florentin, né Oménil Joyal, le 27 octobre 1892, fils de Benjamin Joyal et d'Iza Léveillé, entré le 4 septembre 1908.

Frère Adolphe, né Ulric Comtois, le 10 août 1888, fils de Pierre Comtois et de Rosilda Méthot, entré le 19 mai 1904, profès en juillet 1914.

Frère Alcide, né Héliodore Comtois, le 4 juillet 1904, fils d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier, entré le 26 juin 1919, profès en 1925.

Frère Théodule, né Hugo Gagnier, le 23 septembre 1897, fils de Paul Gagnier et de Cornélie Bélisle, entré le 15 juin 1917, profès en 1925.

Frère Marius, né Bernard Joyal, le 2 septembre 1906, fils d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 4 septembre 1921.

Frère Hubert, né Antonio Joyal, le 17 avril 1893, de Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 4 septembre 1908, profès le 8 juillet 1918.

Frère Justin, né Joseph-Louis-Albert Riendeau, le 21 mai 1898, fils de Louis Riendeau et de Graziella Larivière, entré le 15 août 1913, profès en 1924.

Frère Conrad, né Omer Ferron, le 17 septembre 1887, fils d'Augustin Ferron et d'Eloïse Brisset, entré le 15 août 1904, profession religieuse le 29 septembre 1912.

Frère Faustin, né (à Woonsocket) Ovilia Laplante, le 4 février 1905, fils de Jean-Baptiste Laplante et de Doria Dagesse ; entré 15 août 1920 ; profession religieuse 4 juillet 1926 .

Frère Sylvio, né (à Yamaska) Joseph-Stanislas Saint-Sauveur, le 9 février 1908, fils de Louis Saint-Sauveur et d'Antonia Dalbec ; prise d'habit 15 août 1923 ; profession religieuse 10 février 1929.

Société de Jésus.

R. P. F.-X. Girard, s. j.

Le 3 mars 1856, M. Lecours baptisait François-Xavier, né ce même jour, de Louis Girard et de Marie-Anne Coderre, et présenté au baptême par Joseph Hengard-Lapalice et Justine Marcotte. De bonne heure, cet enfant fut confié aux frères de Sainte-Croix, chargés d'éduquer et d'instruire les garçons du village de S.-Aimé. A douze ans et demi, en septembre 1868, le jeune François suivit son frère Joseph au collège de S.-Hyacinthe, où il fut connu sous le nom de François-Xavier, puis sous le sobriquet de Fiston, pour avoir traduit ainsi *filius tuus*, fils ton.

Je ne me rappelle aucun fait notable, accompli au cours des quatre années, pendant lesquelles il me fut donné de le connaître. Ses études classiques terminées, Frs.-Xavier Girard entra chez les Jésuites en 1876. Ce fut une surprise, car celui-ci n'avait ni la gravité ni la piété apparente de son frère Joseph. Il semblait même être un peu léger, sans malice toutefois. Il fit son noviciat et il se préparait au sacerdoce quand il tomba malade sérieusement. Il fut ordonné, puis il mourut le 27 février 1882 ; fut inhumé au Sault-au-Récollet. On répéta dans le temps qu'il était mort en odeur de sainteté, et on ajoutait même, qu'a-

près être passé de vie à trépas, il aurait apparu à un confrère à qui il aurait déclaré son admission au ciel. Sa vie ne fut pas longue ; mais s'il a gagné le ciel, il n'a rien à regretter.

Que sert à l'homme de gagner l'univers ? (Abbé P.-A. St-Pierre).

R. P. Auguste Girard, s. j.

Le 1 août 1861, naissait un enfant à Louis Girard menuisier et à Marie-Anne Coderre, lequel reçut au baptême conféré par messire T. Lagorce les noms de Louis-Augustin. Jean-Baptiste et Christine, ses frère et soeur, furent ses parrain et marraine. Ce fut le Benjamin de la famille. Il reçut sa première éducation des frères de Sainte-Croix, et plus particulièrement du bon frère Donatien, instituteur de grands mérites, qui le prépara si bien qu'en 1873, il put entrer en syntaxe, au collège de S.-Hyacinthe. Nos relations furent on ne peut plus amicales, intimes ; et si je ne puis relater de grandes actions, opérées par lui durant son cours d'étude, il me faudrait être détracteur, calomniateur pour lui attribuer de graves méfaits. Commettrais-je une légère médisance en racontant une espièglerie, une imprudence dont nous fûmes coupables tous deux, mais qui, fort heureusement, ne parut pas à l'extérieur, et ne fut connue que de nous deux ? Qui n'a pas eu d'étourderie à se reprocher dans son jeune âge ?

Auguste (c'est sous ce nom qu'il fut connu à S.-Hyacinthe) fit des études classiques solides sinon brillantes. Quelques semaines avant le jour fixé pour la sortie, il nous quittait pour se préparer à entrer chez les Jésuites.

Après son noviciat, il fut envoyé en Irlande où il enseigna la philosophie.

Il fut ordonné au Grand-Côteau, Louisiane, par Mgr Durieu le 5 juin 1894, après quatorze années de préparation. Il fut professeur à la Nouvelle-Orléans dans la Louisiane, à Worcester dans le Massachusett, à Denver dans le Colorado ; et depuis 1900, il fut employé au saint ministère jusqu'à sa mort arrivée en 1915.

C'est à Québec qu'il termina sa carrière terrestre laissant un nom intact, puis emportant le mérite de ses vertus, rehaussé par une maladie, qui le mina durant de nombreuses années. Il s'est sanctifié en souffrant avec résignation (Abbé P.-A. St-Pierre).

R. P. Jos.-Edouard-J.-B. Roy, s. j.

Le 20 octobre 1880. M. l'abbé Théodule Boivin, qui venait de quitter le séminaire de S.-Hyacinthe, et avait reçu la mission de porter secours au vénérable monsieur Marchessault, curé de S.-Aimé, baptisait Joseph-Edouard-Jean-Baptiste, né ce même jour, de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin. Comme son frère Joseph, plus vieux de quatre ans, Edouard reçut les leçons des bons frères de S.-Croix, puis en 1894, il suivit son frère à S.-Hyacinthe, où il réussit bien au témoignage des palmarès. Il terminait sa versification en même temps que Joseph terminait son cours au mois de juin 1893. Et lui-même achevait son cours en 1902. Il se présenta alors chez les Jésuites, où il fit son noviciat, prononça ses vœux et se prépara de longue main à la prêtrise qu'il reçut le 30 janvier 1916. Restant quelque temps à l'Immaculée-Conception à Montréal, il alla temporairement aux États-Unis, fut rappelé au pays, et fut envoyé ensuite à Sudbury, dans la province Ontario (Abbé P.-A. St-Pierre).

Compagnie de Saint-Sulpice.

Nadeau, Monsieur Hector, p. s. s.

Né le 23 novembre 1889, du mariage d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre le 25 juillet 1914.

L'ordination de monsieur Hector Nadeau fut l'occasion d'une grande fête dans la paroisse. Il était le troisième prêtre de la famille Antoine Nadeau.

Le lendemain de l'ordination, qui tombait le dimanche, était célébrée la fête de S.-Anne. L'abbé Hector Nadeau chanta la messe paroissiale ; et fut assisté par son frère M. Arsène Nadeau comme diacre, par son autre frère M. J.-B. Nadeau comme sous-diacre, et le R. P. Joseph Girard, c. s. c., aussi enfant de la paroisse, comme grand-prêtre.

Tous les confrères de classe, au nombre d'une trentaine, tant civils que religieux, avaient tenu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette fête.

Monsieur Hector Nadeau entra dans la Compagnie de S.-Sulpice à Montréal ; partit en automne 1920 pour Issy, France ; et y passa une année de solitude.

Monsieur Nadeau est professeur au collège de Montréal.

Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Frère Blaise, né Aimé Poirier, baptisé le 20 juillet 1884, fils de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette ; prise d'habit le 19 mars 1900 ; profession religieuse le 20 août 1901 ; directeur de l'école Curatteau, avec résidence à la Retraite-Saint-Benoît, Montréal.

Le 24 août 1926, le Rvd Frère Blaise fêta ses noces d'argent de vie religieuse, et était nommé supérieur du collège Mont-Saint-Bernard, à Sorel.

Frère Fridollin, né Léonidas Pepin, baptisé à S.-Marcel le 22 décembre 1888, fils d'Adolphe-Adrien Pepin et de Marie Bergeron ; prise d'habit le 19 mars 1907 ; profession religieuse le 19 mars 1908 ; réside à l'orphelinat de l'Ange-Gardien, Boston.

Ordre des Frères Mineurs (Franciscains).

Auger, Chs-Omer-Albert.

Né le 17 septembre 1890, du mariage de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe ; entra dans l'Ordre des Frères Mineurs, sous le nom de Marie-Emile ; ordonné prêtre le 6 juillet 1916 ; professeur au collège séraphique aux Trois-Rivières ; puis au couvent de la Résurrection à Montréal.

Bonin, Jos.-Hubert-Aimé.

Né le 29 août 1878, fils de François-Xavier Bonin et de Joséphine Laplante ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1892-1900) ; entra chez les Frères Mineurs sous le nom de Frère Othon.

Cisterciens Réformés (Trappe d'Oka).

Frère Siméon, né Ernest Lavallée, baptisé le 27 juin 1881, fils de Joseph Lavallée et de Philomène Dupuis ; entré le 7 octobre 1905, profession religieuse le 8 février 1914 ; décédé le 8 mars 1919.

Frère Ephrem, né Eugène Chartier, baptisé le 30 janvier 1872, fils de Damien Chartier et de Zoé St-Jacques ; entré le 8 nov. 1890 ; prise d'habit le 21 nov. 1890 ; profession religieuse le 19 mars 1896.

Frère Raymond, né Antonio Lapalice, baptisé le 12 juin 1901, fils d'Adrien Lapalice et d'Antonia Garceau, entré le 4 octobre 1924 ; prise d'habit le 16 nov. 1924 ; profession solennelle le 21 nov. 1929.

Ordonné prêtre à Montréal par Mgr Gauthier le 14 juin 1930, Frère Raymond a célébré sa première messe dans sa paroisse natale, le lendemain, fête de la S.-Trinité.

Oblats de Marie-Immaculée.

Hébert, Jos.-Louis-Albert.

Né le 16 mars 1902, du mariage de Joseph Hébert et de Céline Léveillé ; fit son cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe ; entra au noviciat de Lachine le 29 juillet 1924 ; s'est dirigé au scolasticat S.-Joseph, à Ottawa, y poursuivre ses études théologiques ; ordonné prêtre à Ottawa par Mgr Guillaume Forbes le 25 mai 1929.

Frères des Ecoles Chrétiennes.

Frère Eustache, né Jos.-Ernest Nadeau, baptisé le 18 juin 1880, fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; prise d'habit le 14 octobre 1900 ; profession religieuse le 10 juillet 1903.

Présentation de Marie.

Sœur Marie-Angèle, née Rosalie Boissel, le 4 janvier 1830, fille de Claude Boissel et de Rose Maclure ; prof. rel. le 19 janvier 1862, décédée le 26 juin 1910.

Sœur Marie-Gertrude, née Mathilde Boissel, le 6 juillet 1836, fille de Claude Boissel et de Rose Maclure ; prof. rel. le 19 janvier 1862, décédée le 9 avril 1915.

Sœur Marie-St-Jean-l'Évangéliste, née Maximilienne Durocher, le 18 décembre 1846, fille de Gédéon Durocher et d'Adélaïde Archambault ; prof. rel. le 19 mars 1868, décédée le 8 avril 1907.

Sœur Marie-Zéphirine, née Christine Proulx, le 29 juin 1850, fille de Basile Proulx et de Zoé Mathieu ; prof. rel. le 19 décembre 1871 ; décédée en 1925.

Sœur Marie-St-Eugène, née Alphonsine D'Orvilliers, le 17 janvier 1852, fille de Pierre D'Orvilliers et de Julie-Agnès Lebrun ; prof. rel. le 19 mars 1873, décédée le 13 août 1881.

Sœur Marie-Saint-Aimé, née Marie-Céline Méthot, le 20 mars 1853, fille de Hubert Méthot et de Marie Labbé ; prof. rel. le 19 octobre 1873.

Sœur Marie-Louisa, née Zéphirine d'Orvilliers, le 13 octobre 1855, fille de Pierre d'Orvilliers et de Julie-Agnès Lebrun, prof. rel. le 23 mai 1876, décédée le 11 décembre 1878.

Sœur Marie-Saint-François-de-Sales, née Rosilda Angers, le 25 mars 1850, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard ; prof. rel. le 19 décembre 1876, décédée le 4 décembre 1894.

Sœur Aimée-de-Marie, née Octavie Angers, née le 19 mars 1852, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard, prof. rel. le 19 mars 1879.

Sœur Marie-Saint-Félix, née Rose-de-Lima Péloquin, le 19 juillet 1852, fille de Barthélemy Péloquin et de Catherine Gauthier, prof. rel. le 15 août 1878.

Sœur Marie-Saint-Mauricii, née Marie-Rose Robidoux, le 25 janvier 1859, fille de Narcisse Robidoux et de Geneviève Harel ; prof. rel. le 16 juin 1882, décédée le 28 octobre 1921.

Sœur Marie-Saint-Bruno, née Anna Salvail, le 9 novembre 1861, fille de Paul Salvail et de Philomène Lavallée, prof. rel. le 16 juin 1882, décédée le 5 juin 1897.

Sœur Marie-Anastasic, née Adèle Gauthier, le 6 janvier 1843, fille de Gilbert Gauthier et de Catherine Gauthier, prof. rel. le 7 mars 1883.

Sœur Marie-Saint-Jean-de-la-Croix, née Marie Baudreau, le 26 juillet 1860, fille de Joseph Baudreau et de Louise Dufaut ; prof. rel. le 7 mars 1883, décédée le 28 février 1886.

Sœur Marie-Saint-Ambroise, née Délia Laplante, le 25 mars 1863, fille d'Antoine Laplante et de Marie-Louise Grenon ; prof. rel. le 16 octobre 1883.

Sœur Saint-Germain, née Flore Laplante, le 11 mai 1877, fille d'Antoine Laplante et d'Aurélié St-Germain ; décédée novice le 19 mai 1884.

Sœur Marie-Ursule, née Céline St-Germain, le 11 avril 1842, fille de Benoîni St-Germain et de Marie-Anne Hébert ; prof. rel. le 10 octobre 1884, décédée le 13 septembre 1909.

Sœur Marie-St-Eugène, née Arsilia Angers, le 25 mars 1856, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard ; prof. rel. le 21 novembre 1885.

Sœur Marie-Virginie, née Julie Lamontagne, le 12 mai 1860, fille de Théophile Lamontagne et de Julie Larivière ; profession relig. le 17 juin 1886.

Sœur Sainte-Eugénie, née Valérie d'Orvilliers, le 11 novembre 1865, fille de Pierre d'Orvilliers et de Zoé Gélinas ; profession religieuse le 17 juin 1886 ; directrice à Roxton-Falls ; directrice à Lorette, S.-Hyacinthe.

Sœur Marie-Catherine, née Marie Gauthier, le 10 novembre 1847, fille de Gilbert Gauthier et de Catherine Gauthier ; prof. rel. le 13 mars 1887.

Sœur Marie-Saint-Adolphe, née Anna Bérard, le 23 novembre 1863, fille de Norbert Bérard et de Marie-Anna Vadenais ; prof. rel. le 3 mars 1887, décédée le 26 octobre 1904.

Sœur Marie-Saint-Odilon, née Amanda Berthiaume, le 1 juin 1867, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant ; prof. rel. le 19 mars 1890.

Sœur Marie-Moïse, née Mélodie Berthiaume, le 8 août 1865, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant ; prof. rel. le 3 février 1891, décédée le 23 mai 1920.

Sœur Marie-Saint-Jean-de-la-Croix, née Amanda Bibeau, le 19 mars 1871, fille de Hercule Bibeau et de Rose-de-Lima Giard, prof. rel. le 15 mars 1893.

Sœur Marie-de-Lima, née Delphine Proulx, le 23 mars 1870, fille de Maxime Proulx et de Héliéde Villiard ; prof. rel. le 20 avril 1897.

Sœur Marie-Sainte-Aurélié, née Elmière Laplante, le 23 janvier 1876, fille d'Antoine Laplante et d'Aurélié St-Germain ; prof. rel. le 16 août 1899, décédée le 7 septembre 1909.

Sœur Marie-Sainte-Anne, née Antoinette Lavallée le 13 décembre 1878, fille d'Ovide Lavallée et d'Alphonsine Lacroix ; prof. rel. le 15 février 1900.

Sœur Marie-Saint-Bruno, née Angéline Giguère, le 22 août 1877, fille de Sigefroy Giguère et d'Angèle Paul-Hus ; prof. rel. le 15 février 1900.

Sœur Marie-Saint-Godard, née Amélie Boisclair, le 28 mai 1877, fille de Pierre Boisclair et de Jessie Parenteau, prof. rel. le 12 février 1901.

Sœur Sainte-Olympe, née Clotilde Nadeau, le 20 mai 1875, fille d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle, prof. rel. le 24 février 1901, décédée le 28 février 1901.

Sœur Marie-Sainte-Thais, née Hilora Roy, le 3 octobre 1877, fille de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin ; prof. rel. le 16 août 1901, directrice à Compton.

Sœur Marie-Sainte-Pélagie, née Marie-Louise Benoît, le 19 juillet 1885, fille de Didace Benoît et de Pélagie Benoît ; prof. rel. le 16 août 1901.

Sœur Marie-Saint-Gédéon, née Edouardina Lebrun, le 31 octobre 1880, fille de Gédéon Lebrun et de Léontine Toussaint ; prof. rel. le 5 février 1902.

Sœur Marie-Saint-Ubald, née Albertine Nadeau, le 2 janvier 1879, fille d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; prof. rel. le 22 juillet 1902, directrice à l'Académie de Lorette.

Sœur Marie-Anne, née Marie-Rose Dufaut, le 11 septembre 1880, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 22 juillet 1902, directrice à S.-David.

Sœur Marie-Sainte-Elise, née Maria Poirier, le 24 décembre 1881, fille de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette, prof. rel. le 3 février 1903, directrice à S.-Charles-sur-Richelieu, directrice à S.-David.

Sœur Marie-Hormisdas, née Emilia Desrochers, le 20 juillet 1880, fille de Joseph Desrochers et de Marguerite Salvas ; prof. rel. le 13 août 1903.

Sœur Marie-Saint-Gaëtan, née Anna Dufaut, le 18 juillet 1882, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 26 juillet 1904.

Sœur Marie-Anne-Thérèse, née Ernestine Guilbert, le 19 août 1880, fille de Narcisse Guilbert et de Virginie Roy dit Audit ; prof. rel. le 25 janvier 1905, décédée le 20 juin 1911.

Sœur Marie-Saint-Gérard-Magella, née Clara Nadeau, le 19 mars 1884, fille de Joseph Nadeau et de Delvina Cantara, prof. rel. le 25 janvier 1905.

Sœur Marie-Sainte-Rosalie, née Elmire Proulx, le 4 octobre 1882, fille de Michel Proulx et d'Elmire Dufaut, prof. rel. le 6 mars 1906.

Sœur Marie-Antoinette, née Valérie Vigeant, le 29 novembre 1878, fille de Médéric Vigeant et de Luce Labatte ; prof. rel. le 6 mars 1906.

Sœur Marie-Saint-Charles, née Zénaïde Dufaut, le 2 septembre 1878, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 12 février 1907.

Sœur Marie-Narcisse, née Hermine Trahan, le 26 mai 1886, fille de Narcisse Trahan et de Hermine Desrosiers ; prof. rel. le 23 juillet 1907.

Sœur Marie-Cécilia, née Délia Lanoie, le 14 juillet 1884 (à S.-Marcel), fille de Prosper Lanoie et d'Adéline Desrosiers ; prof. rel. le 23 juillet 1907, décédée le 31 janvier 1912.

Sœur Marie-Calixta, née Rose-Alba St-Germain, le 28 octobre 1884, fille de Joseph St-Germain et d'Emélie Frappier ; décédée novice le 27 août 1907.

Sœur Marie-Laurentia, née Florida Lemois, le 4 mai 1883, fille de Delphis Lemois et de Marie Niquette, prof. rel. le 29 janvier 1908.

Sœur Marie-Sainte-Olympe, née Marie Lemaître-Auger, le 6 janvier 1887, fille de Joseph Lemaître-Auger et de Sophie Mathieu, prof. rel. le 29 janvier 1908, directrice à Coaticook.

Sœur Marie-Aimée, née Délia Comtois, le 27 mars 1889, fille d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier ; prof. rel. le 21 nov. 1910.

Sœur Marie-Léopold, née Anna Villiard, le 20 mai 1890, fille de Jean Villiard et de Marie Raiche ; prof. rel. le 6 août 1911.

Sœur Marie-Sainte-Eléonore, née Edouardina Letendre, le 20 juillet 1888, fille d'Emilien Letendre et de Hermine Lebrun ; prof. rel. le 2 février 1912.

Sœur Marie-de-l'Espérance, née Marie-Laura Tardif, le 23 septembre 1888, fille de François Tardif et d'Emilie Parent ; prof. rel. le 2 février 1912.

Sœur Marie-Thérèse-du-Sacré-Cœur, née Marie Desrochers, le 21 novembre 1891, fille de Louis Desrochers et de Hermine Durocher ; prof. rel. le 15 août 1912.

Sœur Marie-Ambrosine, née Julia Rivard-Dufresne, le 10 janvier 1889, fille de d'Esias Rivard-Dufresne et de Marie-Anne Cottenoire-Meloche ; prof. rel. le 3 février 1913, décédée le 20 mars 1923.

Sœur Marie-Saint-Raymond, née Marie St-Amand, le 11 janvier 1883, fille de Paul St-Amand et de Caroline Allard ; prof. rel. le 12 février 1895, décédée le 3 mai 1913.

Sœur Marie-Emilien, née Florina Letendre, le 29 mars 1890, fille d'Emilien Letendre et de Hermine Lebrun ; prof. rel. le 15 août 1913.

Sœur Marie-Antonin, née Marie-Anne Méthot, le 10 février 1892, fille de Joseph Méthot et de Rosilda Danis ; prof. rel. le 2 février 1914.

Sœur Marie-Rose-Anna, née Hélène Bélanger, le 4 avril 1892, fille de Pierre Bélanger et d'Elmire Lauzon ; prof. rel. le 15 août 1914.

Sœur Marie-du-Saint-Nom-de-Jésus, née Berthe Archambault, le 10 septembre 1892, fille de Louis Archambault et d'Exilia Laplante ; prof. rel. le 2 fév. 1915.

Sœur Marie-Berchmans, née Anna Guilbault, le 13 juillet 1894, fille de Joseph Guilbault et d'Augustine Danis ; prof. rel. le 2 février 1915.

Sœur Marie-Eugène, née Antoinette Lamoureux, le 7 décembre 1896, fille d'Eugène Lamoureux et d'Emilie Bonin, prof. rel. le 15 août 1915.

Sœur Marie-Elise, née Rose-de-Lima Nadeau, le 1 janvier 1883, fille de Joseph Nadeau et de Delvina Cantara ; prof. rel. le 6 mars 1906, décédée le 20 février 1916.

Sœur Marie-Omer, née Delvina Joyal, le 25 septembre 1895, fille d'Omer Joyal et de Rose-Anna Ferron ; prof. rel. le 2 février 1917.

Sœur Marie-de-la-Paix, née Cécile Lapalice, le 15 mai 1896, fille d'Adrien Lapalice et d'Antonia Garceau ; prof. rel. le 2 février 1917, décédée le 21 août 1919.

Sœur Marie-Sainte-Sophie, née Régina Lemaitre-Auger, le 30 mars 1892, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; prof. rel. le 2 février 1918 ; décédée 25 avril 1928.

Sœur Marie-du-Sauveur, née Félixina Parent le 9 juin 1895, fille d'Alexandre Parent et de Christine Daigle ; prof. rel. le 2 fév. 1918.

Sœur Clarisse-de-Marie, née Cécile Archambault le 4 novembre 1894, fille de Louis Archambault et d'Exilia Laplante ; prof. rel. le 2 février 1918.

Sœur Marie-Saint-Pierre-No'asque, née Alphonsine Pelletier le 3 août 1894, fille de Pierre Pelletier et d'Alphonsine St-Germain, prof. rel. le 25 février 1919.

Sœur Marie-Sainte-Célinie, née Alberta Péloquin le 22 janvier 1899, fille de Maurice Péloquin et de Céline Parent ; prof. rel. le 3 février 1920.

Sœur Marie-de-la-Paix, née Rose-Anna Lemaitre-Auger, le 18 novembre 1895, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; prof. rel. le 2 février 1921.

Sœur Marie-St-Maurice, née Germaine Lalancette le 11 septembre 1897, fille de Jean Lalancette et de Marie-Louise Riendeau ; prof. rel. le 16 août 1922.

Sœur Marie-Victoire, née Exilia Laplume le 24 janvier 1901, fille de Félix Laplume et de Rose-Anna Maher ; prof. rel. le 16 août 1922.

Sœur Emma-de-Marie, née M.-Aimée-Rose-Germaine Laplante, fille de Louis Laplante et d'Emma Riendeau, baptisée le 24 février 1900 ; prof. rel. le 4 février 1926.

Sœur Joseph-Maurice, née Marie-Hélène Joyal le 24 août 1902, fille d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin ; prof. rel. le 3 février 1927.

Sœur Marie-St-Gabriel-Archange, née Louise Chartier, née le 15 mars 1904, fille d'Aldège Chartier et d'Edouardine Austin-Marineau ; prof. rel. le 3 février 1927.

Sœur Marie-Denis, née Irène Belisle, le 16 août 1903, fille de Denis Belisle et de Marie Nadeau; prof. religieuse le premier février 1928.

Sœur Marie-Paul-André, née Claire Bernier le 12 juin 1904, fille de Cyrille Bernier et d'Elzire Méthot, prof. rel. le 2 février 1929.

Sœur Louis-Arsène, née Annette Thérout le 21 juin 1908, fille de F.-X. Thérout et de Férida Laferté, profession religieuse le 16 août 1930.

Couvent de la Miséricorde, Montréal.

Sœur Sainte-Rose-de-Lima, née Edesse Rivard-Dufresne, le 14 avril 1837, fille de Zéphirin Rivard-Dufresne et de Julie Benoit; prof. rel. le 28 mars 1860, décédée le 30 mars 1877.

Monastère du Précieux-Sang

Sœur St-François-d'Assise, née Christine Girard, le 6 mai 1846, fille de Louis Girard et de Marie-Anne Coderre; entrée le 30 juin 1881; prof. rel. le 8 mai 1883, décédée le 4 janv. 1929.

Sœur Sainte-Marie-de-la-Visitation, née Maria Trahan, le 30 septembre 1865, fille de Félix Trahan et de Marcelline Dumaine; entrée le 8 juillet 1884; prof. rel. le 4 juillet 1886.

Sœur Sainte-Cécile, née Albertine Berthiaume le 26 avril 1873, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant, entrée le 21 nov. 1891; prof. rel. le 14 décembre 1893.

Sœur Sainte-Claire, née Amanda Jolicoeur, le 8 avril 1874, fille de Joseph Jolicoeur et de Louisa Trahan, entrée le 15 août 1893; prof. rel. le 24 nov. 1895.

Sœur Sainte-Marie-de-l'Ange-Gardien, née Adélaïde Trudeau le 14 octobre 1849, fille de Basile Trudeau et de Marguerite Thérout; entrée le 21 juillet 1877; prof. rel. le 30 avril 1879.

Sœur Saint-Aimé-de-Jésus, née Marie-Léolia-Diana Mathieu le 22 octobre 1898, fille de Gilbert Mathieu et de Valentine Lebrun; entrée le 8 septembre 1922, prof. rel. le 28 août 1923.

Sœurs (Grises) de l'Hôpital St-Joseph de Montréal

Sœur Paquette, née Zéphirine, le 27 janvier 1852, fille de Jean Paquette et de Julie Leclerc, entrée le 16 juillet 1879, prise d'habit le 22 novembre 1879; prof. rel. le 24 novembre 1881; a fêté son jubilé de vie religieuse le 4 mai 1927.

Sœur Archambault, née Marie-Alphonsine, le 17 décembre 1852, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron; entrée le 25 octobre 1881; prise d'habit le 13 avril 1882; prof. rel. le 17 avril 1884; décédée le 2 septembre 1921.

Sœur St-Luc, née Marie-Véronique Archambault le 4 décembre 1850, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron, entrée le 18 mars 1883; prof. rel. le 27 juillet 1885.

Sœur Aldégonde, converse, née Marguerite Métivier (à St-Michel Yamas-ka) le 13 août 1838, fille de Charles Métivier et de Marguerite Laurent; entrée le 17 octobre 1889; prise d'habit le 3 février 1890; prof. rel. le 16 mai 1896.

Sœurs (Grises) de la Charité de l'Hôtel-Dieu, St-Hyacinthe

Sœur Augustine Roy, née le 28 août 1879, fille de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin; entrée le 5 septembre 1899; profession religieuse le 4 mars 1902.

Sœur Marie-Rose Bourgeois, née le 24 décembre 1862, fille de Lévi Bourgeois et de Clémence Badayac-Laplante; entrée le 16 juillet 1881; prof. rel. le 20 janv. 1884; décédée le 30 janvier 1884.

Sœur Anne-Marie Desrosiers, née le 27 juillet 1884, fille d'Edouard Desrosiers et d'Augustine Roy; entrée le 3 janvier 1907; prof. rel. le 16 juillet 1909.

Sœur Augustine Laffeur, née le 12 novembre 1897, fille d'Amé Laffeur et d'Angélique Pepin; entrée le 10 mai 1897; prof. rel. le 6 février 1920.

Sœur Marguerite Lemaitre-Auger, née le 6 avril 1903, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu, prof. rel. le 22 mars 1929.

Sœurs de la Charité de la Providence

Sœur Marie-Auguste (Caroline Lacroix) née le 9 septembre 1843; fille de Auguste Lacroix et de Caroline Therrien; entrée le 18 juillet 1871; a fait sa profession le 14 août 1873; décédée le 19 février 1879 à la maison-mère, Montréal.

Sœur Marie-Colombe (Marie-Victorine Lachambre) fille de Antoine Lachambre et de Philomène Dalpé dit Pariseau, née le 12 février 1855; entrée le 21 septembre 1875; a fait sa profession le 16 août 1877; décédée à la maison-mère, Montréal, le 22 juin 1889.

Sœur Jean Damascène (Marie-Eléonore Trahan), fille de Michel Trahan et de Marie Gélinas, née le 24 avril 1846; entrée le 30 mai 1876; a fait profession le 21 juillet 1878; décédée à la maison provinciale de Vancouver, Washington, le 19 juin 1892.

Sœur Vincent Ferrier (Marie-Rose Proulx), fille de Basile Proulx et de Zoé Mathieu, née le 17 juillet 1853; entrée le 27 septembre 1873; a fait profession le 15 août 1875. Elle est actuellement supérieure à l'Hôpital de la Providence, Seattle, Washington (1926).

Sœur Zacharie (Marie-Rose-de-Lima Robidoux) fille de Joseph-Eusèbe Robidoux et de Julie Caron, née le 28 décembre 1859; entrée le 31 août 1881; a fait profession le 31 juillet 1883. Elle est en mission à l'Institution des Sourdes-Muettes, Montréal.

Sœur June Robidoux (coadjutrice) fille de Joseph-Eusèbe Robidoux et de Julie Caron, née le 9 mars 1868; entrée le 18 juillet 1888; a fait profession le 10 février 1894; décédée à l'Hôpital de la Providence, Seattle, Washington, le 22 août 1921.

Sœur Germaine-Cécile (Mathilda Léveillé) fille de Philippe Léveillé et de Léona Valois, née le 3 septembre 1899; entrée le 7 juin 1918; a fait profession le 28 février 1920.

Sœur Léonard de Jésus (Marie-Julie-Clarinda Joyal) fille de Hubert Joyal et de Sophronie Brouillard, née le 25 mars 1900; entrée le 1er avril 1921; a fait profession le 19 novembre 1922. En mission à l'Hôpital St-Eusèbe, Joliette.

Congrégation de Notre-Dame, Montréal

Sœur Saint-Anicet, née Maria-Emerentienne-Joséphine Chartier, née le 23, baptisée le 24 avril 1894, fille de Joseph-Elodio Chartier et de Marie Mathieu. Entrée le 24 août 1911, profession religieuse le 16 décembre 1913.

Sœur Sainte-Gertrude-de-Nivelles, née Marie-Augustine Chartier, née le 7 octobre 1895, fille de Joseph-Elodio Chartier et de Marie Mathieu. Entrée le 14 avril 1916, profession religieuse le 23 août 1918.

Monastère du Bon-Pasteur, Montréal

Sœur Marie-de-St-Aimé, née Clara Bibeau, baptisée le 2 novembre 1872, fille de Hercule Bibeau et de Rose-de-Lima Giard, entrée le 31 mai 1899, profession religieuse le 5 septembre 1901.

Sœur Marie-de-Sainte-Antoinette, née Marie-Anne-Flore-Laura Bélisle, baptisée le 19 mai 1883, fille de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beauparlant, entrée le 26 février 1906; profession religieuse le 3 juin 1908.

Sœur Marie-de-St-Thomas-de-Cantorbéry, née Rose-Anna Lanoie, baptisée (à St-Marcel) le 5 septembre 1880, fille de Prosper Lanoie et d'Adéline Desrosiers, prise d'habit le 29 janvier 1900, profession religieuse le 29 janvier 1902; partie le 9 août 1911 pour Bogota, Amérique du Sud.

Institut Sainte-Marthe, St-Hyacinthe

Sœur St-Joseph, née Joséphine Lavallée, le 8 décembre 1850, fille de Basile Lavallée, menuisier, et de Marguerite Lebrun; entrée le premier septembre 1883; vêtue le 8 décembre 1883, profession religieuse le 17 décembre 1889; décédée à S-Hyacinthe le 16 juin 1929.

Sœur St-Michel, née Céline Hébert, baptisée le 6 septembre 1848, fille de Narcisse Hébert, cultivateur, et de Pélagie Maclure; entrée le 4 novembre 1884; vêtue le 26 mars 1885; profession religieuse le 19 mars 1891; décédée le 26 août 1907.

Sœur Saint-Alphonse, née Marie-Louise Lavallée, baptisée le 22 mai 1860, fille de Basile Lavallée menuisier et de Louise Roy; entrée le 28 mars 1884; vêtue le 6 juillet 1884; profession religieuse le 7 août 1890.

Couvent Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

Sœur Saint-Etienne, née Marie-Louise Hébert, baptisée le 5 novembre 1870, fille de Basile Hébert et de Geneviève Forcier, vêtue le 5 mai 1895; prof. religieuse le 26 juillet 1897.

Sœur Saint-Fabien, née Marie-Aurore Blain, baptisée le 19 avril 1898, fille d'Alfred Blain et d'Alphonsine Bérard; vêtue le 11 février 1918; profession religieuse le 26 juillet 1920.

Sœur Marie-Alphonsine, née Marie-Exilia Blain, baptisée le 25 décembre 1904, fille d'Alfred Blain et d'Alphonsine Bérard; vêtue le 25 mars 1924, profession religieuse le 26 juillet 1926.

Sœurs de Sainte-Croix, Saint-Laurent

Sœur Marie-de-Sainte-Marguerite-du-Sacré-Cœur, née Clémentine Laplante, baptisée le 2 mai 1894, fille de Delphis Laplante et de Marguerite Cottenoire; entrée le trois septembre 1914.

Sœur Marie-de-Sainte-Laura, née Appoline Létourneau (à Drummondville) le 13 juillet 1883, fille d'Eugène Létourneau et d'Octavie Grenier, entrée le 4 septembre 1902.

Hospitalières de Saint-Joseph, Hôtel-Dieu de Montréal

Sœur Elizabeth, née Marie-Louise Ferron, le 14 février 1879, fille d'Augustin Ferron et d'Eloïse Brisset; prise d'habit le 30 avril 1911; profession religieuse le 9 juin 1913.

Société de Marie-Réparatrice

Mère Marie-des-Chérubins, née Marie-Louise-Thérèse Péloquin, le 2 août 1902, fille de Maurice Péloquin et de Céline Parent; entrée le 4 novembre 1919; profession religieuse le 31 juillet 1923.

Religieuses Dominicaines, Fall-River, Mass.

Sœur Marie-Alphonse, née Marie-Rose Riendeau le 13 juin 1875, fille de Célestin Riendeau et d'Azilda Lambert; entré le 29 août 1901; prise d'habit le 7 mars 1902; profession religieuse le 8 mars 1903; réside à Plattsburg, N.-Y.

Sœur Marie-de-Ricci, née Angéline Bonin, le 13 janvier 1888, fille de Joseph Bonin et de Marguerite Benoit; entrée le 12 décembre 1911, prise d'habit le 30 août 1912, prof. religieuse le 8 décembre 1914; réside à la maison-mère à Fall-River, Mass.

Religieuses de Saint-Joseph, Du Puy, Haute-Loire, France

Sœur Marie-Stanislas, née Antoinette-Eugénie Pepin, le 10 juin 1904, fille de Joseph Pepin menuisier et de Marie-Louise Duval, réside à la Mission de Fall-River, Mass. Etats-Unis.

HOMMES DE PROFESSION

Notaires

Rivard-Dufresne, Fortunat

Le premier homme de profession, qui ait germé dans le sol de S.-Aimé, est Charles-Fortunat Rivard-Dufresne, baptisé par messire J.-B. Dupuy, premier curé de cette paroisse, le 6 janvier 1837. Il était fils d'Augustin Rivard-Dufresne cultivateur et d'Archange Desmarais. Son parrain fut Michel Coursolles et sa marraine Sophie Dupuy. Il fit ses études classiques au collège de Joliette.

Après une préparation jugée suffisante dans le temps, Fortunat étudia le notariat sous M. P. Gélinas à S.-Aimé, et sous maître Olivier Dupré à S.-Robert.

Admis à la pratique, le notaire Chs-Fortunat Rivard eut le temps de faire solidement quelques actes, dont l'abbé son frère conserve les minutes, avant d'être victime de la plus pénible maladie, qui le mit dans l'incapacité de ne plus jamais exercer sa profession. Nous l'avons connu au presbytère de S.-Armand, où son frère eut la charité de l'héberger jusqu'à sa mort. De M. Gélinas, Chs-Fortunat avait appris à tirer du grand, sa maladie ne l'empêcha point de conserver des airs de grandeur. Il affectait de parler de choses légales, il posait en docteur. Jamais, il ne s'abaissait à dire des paroles messéantes. Toujours il se respecta et manifesta aux prêtres une profonde vénération, faisant avec foi sa confession à son frère, de sept ans plus jeune que lui.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans en 1894. Son corps fut inhumé dans le cimetière de S.-Armand. Si les hommes en ont eu pitié, je ne doute nullement que Dieu lui ait fait miséricorde. (Abbé P.-A. Saint-Pierre).

Raiche, Joseph

Les parents et connaissances, qui connurent Joseph Raiche, affirment qu'il est né et a été baptisé à S.-Aimé en septembre 1855. Pourquoi fut-il baptisé en dehors de la paroisse?

En 1868, il entra au séminaire de S.-Hyacinthe, et y terminait ses études classiques en 1876.

Il fit sa cléricature dans le bureau du notaire L.-P.-P. Cardin, et plus tard dans celui du notaire P. Pérodeau; reçut sa commission le 8 octobre 1880; pratiqua à S.-Aimé l'espace de cinq années; à Acton-Vale, autant d'années; et trente-deux années à Roxton Falls.

Il décéda à ce dernier endroit le 5 juillet 1925, à l'âge de 69 ans.
Il avait épousé Marie-Ernestine Déry en 1882.

Gélinas, Hugues

Né le 19 mai 1865, fils du notaire Pierre Gélinas, et d'Aurélié Désilets; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe, et ses études cléricales à Montréal, et à S.-Hugues dans le bureau du notaire Lafontaine; commissionné le 25 mai 1893.

Il se fixa à S.-Hugues, où il épousa le 5 août 1895, Marie-Louise Brodeur, fille de Timothé Brodeur et de M.-Louise Sénécal.

En 1925, le notaire Gélinas se fixait à S.-Hyacinthe.

Brassard, Téléphore

Né à S.-David d'Yamaska le 9 février 1876, du mariage d'Elzéar Brassard carrossier et de Victoire Archambault. Quoique baptisé en dehors de la paroisse de S.-Aimé, il n'en est pas moins un enfant de celle-ci.

Etabli déjà dans notre village depuis quelques années, Elzéar Brassard avait transporté en 1875 son atelier à S.-David, où il perdait sa jeune épouse quelques années après. Le jeune orphelin fut alors adopté par son grand-père Louis Archambault, chez lequel s'écoulèrent les années d'enfance et de jeunesse. Après avoir suivi les cours préliminaires à l'académie du village, le jeune Téléphore fut dirigé vers le séminaire de S.-Hyacinthe. Après avoir suivi les cours de l'Université de Montréal, il fut admis le 23 septembre 1901 à la pratique du notariat; s'établit à S.-Jean d'Iberville, où il pratiqua jusqu'en 1922; et depuis, régistrateur pour le district judiciaire de Montréal; et réside en cette dernière ville.

M. Brassard est un membre des plus distingués et dévoués de la société puissante, bienfaisante et patriotique des "Artisans Canadiens-Français."

"En plus de l'esprit pratique et de la facilité oratoire qu'on se plaît à lui reconnaître, M. Brassard possède encore une activité et une compétence qui assurent au président général un auxiliaire sûr et dévoué." (L'Artisan)

M. Brassard a épousé le 22 juin, à S.-Joseph de Worcester Mass. Rose-Béatrice Lajoie, fille de Joseph Lajoie et d'Elmire Viens.

Lalancette, Adélar

Né le 2 octobre 1882, fils de Maxime Lalancette et d'Exilda Péloquin. Fit son cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe (1897-1905); suivit les cours universitaires à l'Université de Montréal.

Commissionné le 29 juillet 1909; et exerce sa profession à Montréal.

M. Lalancette a épousé le 5 mai 1913, à S.-Pierre-aux-Liens de Montréal, Eva Larue, fille d'Arsène Larue, et de Herméline Lemoyne.

Poirier, Eugène

Né le 3 mai 1891, du mariage de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette; suivit le cours commercial des Frères de S.-Croix du village; le cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe (1902-1910); études légales à l'Université de Montréal (1910-1913); bachelier-es-arts 1911; gradué de l'Université, avec grande distinction, 1913; admis à la pratique du notariat le 25 juillet 1913; fit partie de la société légale Biron, Savignac, Coderre et Poirier (1913-1916); depuis 1916, fait partie de l'étude Biron & Poirier, à Montréal.

Le notaire Poirier a épousé à S.-Louis-de-France, Montréal, le 18 juin 1914, Annette Garneau, fille d'Eugène Garneau et de Victoria Baccarini.

Bourgeois, Jos.-Victor-Avila

Né le 11 juin 1881, fils de Lévi Bourgeois carrossier et de Victorine Girouard.

Admis à la pratique le 16 juillet 1907; a exercé sa profession à Sorel; secrétaire du conseil du comté de Richelieu; décédé à Sorel en mai 1920. Son greffe est déposé à Sorel.

Médecins.

Dubois, Tancrede

Né le 22 août 1852, du mariage de François Dubois et de Sophie Chevreuil; fréquenta l'école du village, et l'académie des Frères; fit ses études classiques au collège Bourget à Rigaud de 1867 à 1874, et au sortir du collège, obtint son brevet pour l'étude de la médecine. Après quelques semaines d'étude à l'Université Victoria, le mauvais état de sa santé l'obligea de prendre un repos de quelques années. Le docteur Dubois put reprendre ses cours à la même université qu'il suivit de 1881 à 1884, et reçut ses grades; s'établit d'abord à Châteauguay, où il exerça sa profession de 1884 à 1892.

Le 2 mai 1888, le docteur Dubois épousa à Norwood, état de New-York, Charlotte Morgan, fille de Daniel Morgan et de Catherine Sherlock.

Pendant un an, de 1894 à 1895, le docteur Dubois suivit les cliniques des hôpitaux de Paris.

Le docteur Dubois a pratiqué à Oswego, N. Y., depuis 1892; est décédé à Buffalo le 30 mai 1927.

Salvail, Napoléon

Né le 3 septembre 1859, fils de Paul Salvail cultivateur et de Philomène Lavallée; fréquenta l'académie des Frères, où le Frère Donatien lui donna les premières notions de latin, lesquelles permirent au jeune élève d'entrer en syntaxe; au séminaire de S.-Hyacinthe, en l'année 1874. En 1879, avant la fin de son cours, Napoléon Salvail obtenait son brevet pour l'étude de la médecine, et obtenait ses grades en 1883.

Il s'est établi à Helena, dans le Montana, E.-U.

Berthiaume, Odilon

Le 21 septembre 1862, le révérend père Camille Lefebvre de la Congrégation de S.-Croix baptisait Joseph-Isidore-Odilon, né la veille de Moïse Berthiaume architecte et de Marie-Emma Vigeant. Le parrain du nouveau-né fut Isidore Bousquet et sa marraine Rose Laflamme. Tout jeune, Odilon n'eut qu'à monter la côte pour fréquenter les classes du collège de son village natal, sous la direction des religieux de S.-Croix. De là, il vint au collège de S.-Hyacinthe pour y faire son cours classique, moins les deux années de philosophie. Après sa rhétorique, savoir en 1880, il se rendit à Montréal, pour y suivre les cours de médecine et de chirurgie à l'Université Victoria, affiliée à l'Université de Coburg, Ontario.

Il fut admis à la pratique de la médecine au printemps de 1884; et sans retard, il se dirigea vers S.-Simon de Bagot avec l'intention de s'y arrêter, d'y ten-

ter fortune et peut-être même de s'y fixer. Il y aurait sans doute fait sa vie, mais peut-être maigrement. Il crut mieux faire en transportant ses pénates à S.-Liboire, paroisse plus populaire, sinon plus riche.

Il épousa le 17 septembre 1889 Reine-Blanche Brodeur, fille du docteur Alphonse Brodeur, de Roxton Falls, laquelle ne lui donna qu'un enfant. C'est l'abbé Magloire Lafamme, en ce temps-là curé de S.-Ephrem d'Upton, qui bénit l'union de son petit cousin avec demoiselle Brodeur.

Trop tôt, le cher docteur fut pris d'une maladie qui ne pardonne pas, que la médecine est encore impuissante à guérir, la consommation pulmonaire, qui le mena à une mort tragique.

C'était le 13 juillet 1899, Mgr l'évêque diocésain arrivait en visite pastorale à S.-Liboire. Le docteur Berthiaume n'était pas assez fort pour se rendre à l'église; mais il ne se sentait pas encore arrivé à sa dernière heure. Bien volontiers, il permit à sa femme d'assister à la pieuse cérémonie, avec son jeune enfant. Pendant l'absence de madame survint une rupture, une hémorragie; le docteur sent qu'il se meurt, saisit son crayon et sur le poignet de chemise, il écrit: "Adieu, Reine, adieu, Gaston, je meurs. Priez pour..." Il n'eut pas la force de continuer. Son crayon lui tombe des mains, et son âme s'envole vers le souverain Juge.

Chartier, Horace

Né le 26 mars 1864, du mariage de Damien Chartier carrossier et de Zoé S.-Jacques, fit son cours commercial et deux années de latin sous le frère Donatien à l'académie du village; poursuivit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1878-1884); ses études médicales à Montréal; admis à la pratique de la médecine en 1888. Le docteur Chartier se fixa d'abord à S.-Angèle de Monnoir; et depuis 1890 a pratiqué à Montréal, où il décéda le 7 décembre 1927.

Le docteur Chartier dort son dernier sommeil dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Son tombeau, qui dénote l'aisance, en même temps que la sobriété et le bon goût, sera, grâce à un acte de fondation, maintenu en bon état à perpétuité.

Salvail, Pierre-Delphis

Né le 6 août 1866, du mariage de Paul Salvail cultivateur et de Philomène Lavallée; suivit les cours de médecine à l'Université de Montréal; admis à la pratique en 1894; s'est fixé à Toledo, Ohio, et y est décédé le 15 mai 1928.

Levasseur, Hugues

Baptisé à S.-Aimé le 22 décembre 1867, fils de Hugues Levasseur et de Angèle Giguère-Saint-Castin, fit ses études classiques au Séminaire de S.-Hyacinthe.

Le 9 mai 1888, le docteur Levasseur obtenait son brevet de capacité à étudier la médecine, était gradué-licencié en 1890, et était reçu médecin avec grande distinction par la Faculté de Laval en 1892.

Le docteur Levasseur a pratiqué successivement à S.-Aimé, à Worcester, à Boston, à Northbridge, à Woonsocket, à S.-Guillaume et à Montréal, où il est décédé le 27 mars 1924.

Il avait épousé dans l'église de S.-Jean-Baptiste de Montréal, le 21 septembre 1891, Anna Chartrand, fille de Narcisse Chartrand et de Céline Vallières.

Laforce, Pierre-Domptail

Il naquit le 30 juillet 1864, du mariage de François-Xavier Laforce et d'Arthémise Létourneau.

Il s'est toujours chuchoté à S.-Aimé, que Domptail Laforce a étudié la médecine, a été admis à la pratique et a pratiqué, sans n'avoir jamais passé de brevet.

Il s'adonna d'abord avec succès à l'art de la sculpture pendant que son frère Edouard, muni d'un brevet, étudiait la médecine. Edouard décédait le 21 mars 1881, à l'âge de 18 ans.

Après la mort de son frère, Domptail Laforce, peut-être par curiosité au début et plus tard sérieusement, consacra ses loisirs à feuilleter les livres de feu son frère; puis, laissant là la sculpture, il se livra résolument et ardemment à l'étude de la médecine.

L'annuaire de l'école de médecine et de chirurgie de l'Université Victoria (de Coburg, Ontario), année 1890, mentionne que Edouard Laforce, de S.-Aimé, a été reçu médecin, quoique décédé neuf ans auparavant.

Domptail alla s'établir aux Etats-Unis, où il pratiqua avec succès, en différents centres franco-américains.

Il mourut à New-York en juin 1925.

Lanoie, Jos.-Eusèbe

Né à S.-Marcel le 15 octobre 1873, fils de Louis Lanoie et de Marie-Claire Lanoie; encore adolescent, arriva dans notre village, où il débuta dans le commerce chez Edmond Cartier, puis chez son frère Prosper Lanoie. Tout en s'occupant du comptoir, le jeune Eusèbe, aspirant à des destinées plus qu'ordinaires, suivit les cours classiques du frère Donatien; en 1888, les cours de médecine de l'Université Bishop (de Lennoxville), où il fut gradué 1893; pratiqua à Fall-River (1893-1900); clinique des hôpitaux de Paris (1900-1902); au collège de médecine et de chirurgie (Royal College) Edimburg, Ecosse, et y gradua en 1902; retour à Fall-River (1902-1908); à Montréal (1908) où il fonda l'Hôpital S.-Luc; accompagna, en qualité de chirurgien-major, les troupes canadiennes lors de la grande guerre (1914-1917); administrateur de l'Hôpital Français, Montréal, et y est encore attaché.

Le docteur J.-E. Lanoie a épousé, dans l'église de S.-Louis-de-France, Montréal, le 30 septembre 1895, demoiselle Gabrielle Maillet, fille de Ludger Maillet et de Sara Larose.

Mercier, J.-Euclide

Il naquit à Gracefield, comté d'Ottawa, le 12 septembre 1875, du mariage d'Anastase Mercier et d'Arthémise Laforce. Vers son âge de sept ans, devenant orphelin de père et mère, il arrivait à S.-Aimé, et était placé sous la tutelle de sa grand-mère Laforce. Il fréquenta l'école des Frères S.-Croix de 1882 à 1889, et poursuivit les cours classiques de S.-Hyacinthe de 1889 à 1893.

Naguère il nous écrivait: "Je suis fier de me dire de S.-Aimé. J'y ai vécu mes plus belles années, et j'en ai toujours gardé un très-bon souvenir. Je vous remercie d'avoir pensé à moi."

En 1895, le docteur Mercier partait pour Burlington, et suivait les cours de médecine de l'Université du Vermont jusqu'en 1898. L'année suivante il décrochait ses diplômes à l'Université de Baltimore. En 1903, il épousait à Woonsocket Marie-Françoise Fontaine, fille de Charles Fontaine et de Marguerite Daigle.

Fixé à Fall-River depuis 1899, le docteur Mercier, depuis qu'il est praticien, a toujours prodigué ses soins au nombreux et important groupe de canadiens de cette localité.

Bélisle, Jos.-Dieudonné-Oscar.

Né le 13 juin 1879, du mariage de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beau-parlant ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1892-1900) ; ses études médicales à l'Université de Montréal ; admis à la pratique de la médecine en 1905.

Le docteur Bélisle a épousé Herméline Parent le 5 mai 1908 ; s'est fixé aux Trois-Rivières.

Hébert, Jos.-Roch-Moïse-Samuel.

Né le 16 septembre 1890, du mariage d'Edouard Hébert cultivateur et de Léontine Lebrun ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1904-1912) ; ses études médicales à l'Université de Montréal ; a pratiqué son art à Sherbrooke, puis s'est fixé aux Trois-Rivières.

Bélisle, Jos.-Léopold-Romuald.

Né le 16 novembre 1885, fils de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beau-parlant ; fit ses études préliminaires à l'académie des Frères S.-Croix ; ses études classiques à S.-Hyacinthe (1900-1907) ; ses études cléricales à l'Université de Montréal (1907-1911) ; admis à la pratique en 1911 ; a pratiqué son art à l'Ange-Gardien de Rouville de 1911 à 1912 ; à S.-Bonaventure d'Upton de 1912 à 1919 ; et est fixé à Montréal depuis cette dernière date.

Pépin, Roméo.

Né à S.-Michel Yamaska le 6 septembre 1890, du mariage du docteur Adrien Pépin et de Marie-Louise Bergeron.

En 1896, le docteur Adrien Pépin venait se fixer à S.-Aimé, où le jeune Roméo suivit les cours préliminaires à l'académie du village ; ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1904-1912), ses études médicales à l'Université de Montréal (1912-1917) ; médecin interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal (1916-1919) ; moniteur diplômé des hôpitaux "La Pitié" de Paris (1919-1921) ; professeur-assistant à l'Université de Montréal (1924) ; assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

Auger, Emile.

Narcisse-Pierre-Aimé-Emile Lemaître-Auger naquit le 18 janvier 1894, du mariage de Joseph Lemaître-Auger cultivateur et de Sophie Mathieu ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1908-1916) ; son cours médical à Montréal, et s'y est fixé.

Sylvestre, Jos.-Ernest.

Né et baptisé le 10 avril 1895, fils de Delphis Sylvestre tanneur et de Honora Lessard ; poursuivit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1907-1915) ; ses études médicales à Montréal (1915-1920) ; s'est fixé d'abord à Howick et aujourd'hui pratique son art à Roxton Pond.

Le docteur Sylvestre a épousé à S.-Aimé, le 21 mai 1921, Marie-Aimée Poirier, fille de Joseph Poirier et de Marie Salvas.

Gagner, J.-Paul-Ernest-Roland.

Né le 23 mai 1896, du mariage du docteur Paul Gagner et de Cornélie Bélisle ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1909-1918) ; ses études médicales à l'Université de Montréal (1918-1923) ; a pratiqué à Montréal (1923-1928) ; à S.-Hilaire depuis 1928.

Chirurgien-dentiste.

Boisclair, Donat.

Il naquit à S.-Guillaume d'Upton le premier février 1895, du mariage de Joseph Boisclair et de Rose-de-Lima Deguire-Desrosiers. Bientôt orphelin de père, il vint habiter notre paroisse ; fit ses études préliminaires au collège commercial du village (1901-1908) ; ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1908-1917) ; ses études cléricales à l'Université de Montréal, Faculté de chirurgie dentaire (1917-1921) ; admis à la pratique de l'art dentaire le 7 mai 1921 ; pratiqua son art aux Trois-Rivières du premier juillet au 31 décembre 1921 ; à S.-Casimir de 1922 à 1927 ; et à Montréal depuis le premier mai 1927.

Le docteur Boisclair a épousé à Saint-Louis-de-Bonsecours, le 3 octobre 1921, demoiselle Laurette Desplaines, fille de Napoléon Desplaines et de Delphine Verville.

Avocats.

Villiard, Joseph-Antoine.

Né le 2 juillet 1858, du mariage d'Olivier Villiard cultivateur et d'Angèle Parent.

Premier avocat que fournit le sol de S.-Aimé, et qui vit le jour dans le rang de S.-Yves, Antoine Villiard, fit ses études classiques partie à Sorel et partie à S.-Hyacinthe, étudia le droit à l'Université de Montréal et fut admis à la pratique en 1885, puis se fixa à Sorel.

En 1892, lui fut offerte la charge de secrétaire du comté de Richelieu.

En 1902, il acceptait la charge de maître de poste à Sorel.

Il mourut subitement le 14 juin 1922 ; avait épousé Rose-de-Lima Dragon, native de S.-Denis.

Beauparlant, Aimé.

Le 4 janvier 1864, Louise Beaudreau faisait des étrennes à Olivier Beauparlant son mari, en lui donnant un bébé, qui fut porté au baptême le 6 suivant par Joseph Beauparlant et par Marie Gingras. M. le curé Julien Leblanc baptisa le nouveau-né sous les noms d'Aimé-Majorique.

L'enfant avait du talent ; et, à l'école du rang de S.-Thomas et au collège du village, il étudia si constamment et ardemment, qu'en 1879, il put entrer en méthode au séminaire de S.-Hyacinthe. Il lutta avantageusement avec ses disciples, et si bien, qu'au bout de l'an, il remporta les premiers prix de thème latin, de grammaire latine et d'histoire romaine, puis le deuxième prix d'histoire du Canada, plus deux accessits.

Son cours classique terminé en 1885, Aimé Beauparlant se donna à l'étude du droit au bureau de l'honorable Honoré Mercier, à S.-Hyacinthe. Il était certes en bonne position pour arriver. Admis à la pratique de sa profession, il forma une société légale avec l'avocat Odilon Desmarais, qui devait plus tard devenir juge de la Cour Supérieure aux Trois-Rivières.

L'avocat Beauparlant se rendit populaire à S.-Hyacinthe, au point qu'il fut prié de se porter candidat du comté à la chambre des Communes à Ottawa. Il fut élu une première fois en 1904, puis réélu en 1908, avec une majorité de 557 voix.

Au mois d'août 1911, il va rendre compte de sa conduite parlementaire aux électeurs de S.-Charles. A parler en public il s'échauffe, et trop tôt il s'embarque pour revenir à S.-Hyacinthe. La machine roule vite, il prend du froid, survient une fluxion de poitrine, qui le mène promptement à la mort le 19 août, dans sa quarante-huitième année.

Il était célibataire. Nous ne savons qui a hérité de son immense sacoche de documents, qu'il ne manquait pas d'apporter, quand il allait discourir en public. (Abbé St-Pierre).

Roy, Joseph.

Né le 28 juin 1876, fils de Jean-Baptiste Roy mécanicien et d'Emma Pépin ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1890-1898) ; ses études légales à l'Université de Montréal (1) ; fit partie de la société légale Lussier, Gendron et Roy ; actuellement exerce sa profession à Sherbrooke.

Bousquet, Jos.-Jean-Baptiste-Eugène.

Né le 23 mars 1878, du mariage d'Isidore Bousquet forgeron et de Rose Quémeueur-Lafamme ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1890-1898) ; admis au barreau le 5 juillet 1906 ; pratiqua à S.-Hyacinthe, où il collabora à la rédaction du "Courrier de Saint-Hyacinthe". Le 1 juin 1907, M. Bousquet allait se fixer au Lac Nominique, et ouvrait le premier bureau d'avocat dans cette localité ; le premier octobre 1920, venait se fixer de nouveau à S.-Hyacinthe.

En janvier 1909, M. Bousquet a épousé, dans l'église de Notre-Dame de S.-Hyacinthe, Maria Larivière, fille de François Larivière et de Azilda Berthiaume.

ZOUAVES PONTIFICAUX

La paroisse de S.-Aimé a fourni son contingent au bataillon des cinq cents jeunes gens du Canada, qui volèrent à la défense du pape Pie IX, assiégé dans ses états.

Ces vaillants croisés du dix-neuvième siècle furent :

Girard, Jean-Baptiste, né le 23 octobre 1849, fils de Louis Girard, entrepreneur-constructeur et de Marie-Anne Coderre ; épousa en 1875 Emma Archambault, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron ; décédé à S.-Aimé le 2 juillet 1922 ; assistait à la prise de Rome par les piémontais le 20 septembre 1870.

Durocher, Jean-Baptiste, né le 8 mai 1850, du mariage de Gédéon Durocher notaire et d'Adélaïde Archambault ; marié en premières noces, à La Pa-

(1) Au temps où Joseph Roy suivit les cours de droit, il avait été choisi entre mille par les messieurs de S.-Sulpice à remplir la charge de lecteur au séminaire. Nous avons vu que cette fonction avait été fondée par l'évêque Dosquet, en l'an 1735.

trie, à Clara Gendreau ; marié en deuxième nocces à Acton-Vale en 1891 à Joséphine Dubois ; réside à Coaticook (1926) ; chevalier de l'Ordre de S.-Grégoire-le-Grand.

De même que J.-B. Girard, J.-B. Durocher, étudiant au collège de S.-Hyacinthe, avait quitté ses études pour endosser l'uniforme de zouave. Il mourut à Coaticook le 3 septembre 1927.

Lavallée, J.-B.-Aristide, né le 26 juin 1849, du mariage de Michel Lavallée marchand et de Joséphine Dostaler ; décédé à Blackstone, Etats-Unis, d'un accident de voiture le 18 novembre 1872, et inhumé à S.-Aimé le 25 suivant.

Gélinas, Benjamin, né le 25 octobre 1850, fils de Pierre Gélinas notaire et d'Aurélié Desilets ; assista à la prise de Rome ; épouse, à Yamachiche le 3 décembre 1877, Emma Gélinas, fille de Jean Gélinas et de Luce Milet ; décédé à Montréal le 26 décembre 1900.

Alfred Dostaler, fonctionnaire civil, qui mourut à Ottawa le 10 septembre 1912, ancien zouave pontifical, est aussi né à S.-Aimé le 3 juillet 1848, du mariage de Norbert Dostaler et de Geneviève Piette. Le 4 novembre 1841, Norbert Dostaler, père d'Alfred, était concessionnaire du lot no 400, plan du village, et y ouvrit un magasin. En 1849, à la suite d'un revers financier, il quitta S.-Aimé, pour s'établir à Berthier.

DIVERS

Parmi les enfants de S.-Aimé, qui n'appartiennent ni au clergé ni aux professions libérales, ci-haut mentionnées, quelques-uns méritent une mention pour s'être spécialisés dans la société civile. Dans la sphère de leurs activités, ils occupent un rang honorable. Comme il est délicat et surtout difficile de parler avec justesse et exactitude d'une personne vivante, nous nous contenterons de donner seulement quelques faits des plus saillants.

M. Maurice Péloquin

En 1699, le 20 juillet, François Péloquin, natif de la paroisse de S.-André de Niort, au Poitou, France, et soldat de la compagnie du capitaine de S.-Ours, épousait aux Trois-Rivières Marie Niquet, fille de Pierre-René Niquet et de Françoise Lemoyne.

Les fils de François Péloquin vinrent bientôt après s'établir à Sorel, et leurs nombreux descendants se répandirent dans les paroisses environnantes. L'un d'eux Maurice Péloquin, fils de Barthélemy et de Catherine Gauthier, épousait à S.-Aimé, le 13 août 1872, Rose-de-Lima Lalancette, fille de Louis et de Mathilde Forcier. De ce dernier mariage, naquit, le 14 juillet 1873, M. Maurice Péloquin, ancien député de Richelieu.

Laissé orphelin de bonne heure, il suivit, dans sa paroisse natale, les cours commerciaux, qu'il compléta au collège du Sacré-Cœur à Sorel. Il s'adonna d'abord au commerce à S.-Aimé, dans l'immeuble qu'il construisit sur la rue Durocher, en face de la place publique.

Après la mort du notaire L.-P.-P. Cardin, représentant du comté de Richelieu à l'Assemblée Législative, Maurice Péloquin se porta candidat dans le comté, et fut élu député en 1912, en 1916 et en 1919.

Il ne fut pas député inactif. Par son influence et son habileté, il obtint des faveurs signalées pour sa paroisse, qui malheureusement, n'en profita point.

Si la municipalité n'a pas encore de chemins empierrés, M. Péloquin n'en mérite aucun reproche, puisque le gouvernement s'est chargé d'en solder la moitié du coût.

M. Péloquin a aussi autrefois projeté de jeter un pont qui devait relier les deux rives de l'Yamaska, au village de Massueville. Estimé par les ingénieurs, à l'époque du projet, à la somme de \$52000, cette somme était aussi soldée par le gouvernement pour une moitié.

Enfin, le gouvernement offrit \$8000 pour la reconstruction du collège de S.-Aimé, et l'obtention de cette somme fut due en grande partie au désintéressement du député de Richelieu.

M. Péloquin est un "self-made man". Il s'est fait lui-même par son talent, par son activité et son habileté dans les affaires. La politique fut toujours étrangère à ses succès financiers, qui lui ont procuré une honorable fortune.

Sa probité et une conduite toujours digne lui ont toujours mérité l'estime de tous ses concitoyens.

M. Péloquin est aujourd'hui inspecteur des prisons de la province.

Beuparlant, Hercule

Né le 31 août 1864, fils de François-Xavier Beuparlant menuisier et de Scolastique Benoit. Il fréquenta d'abord le collège commercial du village, où le frère Donatien lui enseigna les éléments de la langue latine, et compléta ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1881-1888).

Pendant trois années, en même temps qu'il étudia la théologie, il fut professeur de latin au collège de S.-Marie-de-Monnoir, et au collège de S.-Boniface, Manitoba.

Changeant d'état, Hercule Beuparlant passa aux Etats-Unis.

La nature qui fut généreuse envers lui en le gratifiant d'un beau physique, l'a doté d'un verbe sonore et mélodieux.

Mettant à profit les bienfaits naturels, soutenus par la culture intellectuelle et doublés de sens patriotique, Hercule Beuparlant donne des leçons de langue française, de musique instrumentale et vocale, et se mêle à tout mouvement qui fait survivre le nom canadien dans la république voisine.

Le 11 octobre 1905, à Oswego, Hercule Beuparlant a épousé Florence Delisle, native de Portneuf et fille d'Elie Delisle et de Joséphine Lalonde; et réside à Los-Angeles, Californie.

Lapalice, Ovide

Traitant de cet individu, l'auteur emploie la troisième personne.

Ovide-Michel Hengard-Lapalice est né le 29 septembre 1864, du mariage de Joseph-H. Lapalice, constructeur d'église et de Justice Marcoite; suivit le cours commercial de l'académie du village; fit une année de latin avec le frère Donatien, et ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1877-1884).

Après avoir mis en pratique certains attraits vers l'état religieux et ecclésiastique, sans pourtant les poursuivre jusqu'à la fin, la librairie fit éclore chez Ovide Lapalice un goût prononcé pour la bibliographie et l'histoire.

En 1895, il était commis dans le bureau de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, aux registres de l'état civil et aux archives de cette institution.

Il consacre tous ses loisirs à écrire l'histoire de sa paroisse natale, et à fréquenter les sociétés qui s'occupent de l'histoire du Canada.

Il a épousé, le 2 juin 1896, Julienne Godbout, veuve d'Ephrem Nadeau, et fille de François Godbout et de Julienne Plante; réside à Montréal.



MARGUILLIERS

MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE S.-AIME, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

L'année qui suit leurs noms est celle qu'ils furent en charge.

Joseph Lambert, du 1 nov. au 31 déc.	1836
Antoine Pelletier	1837
Antoine Fourquin-Léveillé.....	1838
Bonaventure Lebrun.....	1839
Louis Salvas	1840
Michel Brouillard.....	1841
Prisque Péloquin.....	1842
Joseph Houle.....	1843
Félix Brouillard	1844
Léandre Rivard-Dufresne.....	1845
Gaspard Massuc.....	1846
Jean-Baptiste Parent.....	1847
Antoine Lachambre.....	1848
Louis Valois.....	1849
Joseph Deguire-Desrosiers.....	1850
François Giguère (1).....	1851
Norbert Fagnan.....	1852
Antoine Beaudreau.....	1853
Michel Badayac-Laplante (2).....	1854
Augustin Rivard-Dufresne.....	1854
Jean-Baptiste Hébert.....	1855
Rémy Saint-Amant.....	1856
Isidore Boîteau.....	1857
Jean-Baptiste Houle-Pétrin.....	1858
Félix Brouillard.....	1859
Pierre Valois.....	1860
Amable Grenier.....	1861
Zéphirin Rivard-Dufresne.....	1862
Jean-Baptiste Giguère.....	1863
Michel Héroux-Boisclair.....	1864
Félix Hébert.....	1865
Charles Baudreau.....	1866
Joseph Fourquin-Léveillé.....	1867
François Saint-Amant.....	1868

(1) Décédé avant la fin de sa gestion.

(2) Décédé le 3 mars de l'année de sa gestion.

Jean-Baptiste Méthot	1869
Jean-Baptiste Lebrun	1870
Pierre Rivard-Dufresne	1871
Pierre Pelletier	1872
Joseph Forcier	1872
Joseph Hengard-Lapalice	1874
Joseph Grenon	1875
Olivier Forcier	1876
Gilbert Mathieu	1877
Benjamin Lebrun	1878
Louis La'ancette	1879
Charles Lemaitre-Auger	1880
Célestin Riendeau	1881
Joseph Deguire-Desrosiers	1882
Eusèbe Robidoux	1883
Marcel Cournoyer	1884
Joseph Jolicoeur	1885
Damien Chartier	1886
François Tardif	1887
Paul Salvail	1888
Joseph Deguire-Desrosiers	1889
François Giguère	1890
Joseph Cottenoire	1891
Moderne Raiche	1892
Joseph Théroux	1893
Prosper Bonin	1894
Antoine Labrèche	1895
Norbert Bérard	1896
Joseph Joyal	1897
Pierre Chores d'Orvilliers	1898
Denis Couin	1899
Jean-Baptiste Bélsle	1900
Célestin Riendeau	1901
Herminigilde Bernier	1902
Norbert Laplante	1903
Joseph Cournoyer	1904
François Godbout	1905
Joseph Nadeau	1906
Bénoni Bourget	1907
Narcisse Léveillé	1908
Onésime Méthot	1909
Benjamin Joyal	1910
Joseph Proulx	1911
Zéphirin Martimbault	1912
Antoine Méthot	1913
Gilbert Mathieu	1914
Joseph Pétrin	1915
Théophile Forcier	1916
Edouard Giguère	1917
Alfred Blain	1918
Maxime Villiard	1919
Paul Poitevin	1920
Joseph Léveillé	1921
Norbert Bérard	1922

François Raiche 1923
Josaphat Lamoureux.. . . . 1924
Joseph Brouillard 1925
Ont été élus pour être marguilliers en charge à leur tour :

Edouard Bonin, le 27 mai... 1923
Pierre Labrèche, le 23 décembre.. . . . 1923
Aimé Bibeau, le 21 décembre... 1924
Michel Blain, le 20 décembre... 1925
Maxime Forcier, le 20 décembre 1926
Alfred Riendeau, le 20 décembre 1927
Michel Proulx, le 20 décembre... 1928
Joseph Boisselle, le 20 décembre 1929

Avaient été élus et remplacés pour cause de départ ou de décès :

Paul Bibeau... 1897
Joseph Thérien 1898
Joseph Bonin 1901
Jean Parenteau 1904
Joseph Comtois. 1910
Félix Pelletier 1916
Joseph Cartier 1921
Edouard Bonin... 1925



MAIRES DE ST-AIMÉ ET DE MASSUEVILLE

MAIRES DE LA PAROISSE DE S.-AIME

Jean-Baptiste Houle-Pétrin...	1856
Joseph Baudreau	1858
Pierre Gélinas	1862
Gédéon Durocher	1864
François Dubois	1866
Pierre Chorel d'Orvilliers	1868
Joseph Hengard-Lapalce	1871
Hugues Bélisle-Levasseur	1875
Jean-Baptiste Bélisle	1879
Odilon Rivard-Dufresne	1882
Pierre Bergeron	1883
Antoine Méthot	1891
Jean-Baptiste Bélisle	1895
Hugues Bélisle-Levasseur	1898
Pierre Bélanger	1901
Zotique Brouillard	1904
Antoine Méthot	1905
Exurie Nadeau	1914
Denis Bélisle	1917
Jos.-Exurie Nadeau	1919
Nazarice Théroux	1920

MAIRES DE MASSUEVILLE

Prosper Lanoie	1903
Joseph Archambault	1906
Joseph Ledoux	1907
Delphis Sylvestre	1908
Louis Archambault	1909
Joseph Beauregard	1910
Michel S.-Germain	1913
Georges Plessis-Laferté	1914
Louis Archambault	1917
Geo.-Edouard Hébert	1918
Delphis Sylvestre, depuis	1919
Paul Boisvert	1927



APPENDICE

ACTE DE MARIAGE DE MONSIEUR DUBOURCHEMIN ET D'ELISABETH DIZY

Le treizième jour du mois de novembre de l'année 1687, après les fiançailles faites à un ban de mariage, d'entre Jacques François Chevalier, écuyer, sieur de Bourchemin, enseigne dans la compagnie de monsieur le chevalier de S.-Jean, à Elisabeth Dizy, fille du sieur Pierre Dizy, habitant de Champlain, et de Madeleine Drouillet, ses père et mère, après les avoir dispensés de deux bans, suivant la permission et les privilèges que j'ai de l'illustrissime et révérendissime évêque (mot illisible) François de Laval, ne s'étant descouvert aucun empeschement légitime, je, Thomas Morel, prestre, missionnaire, chanoine de l'église cathédrale de Québec, et faisant les fonctions curiales dans cette paroisse, je les ai publiés et pris leur mutuel consentement par paroles de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale, selon la forme de notre Mère, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, en présence du chevalier de S.-Jean, Duclos, lieutenant, de monsieur de la Touche, seigneur du dit lieu, du père de la dite épouse et de monsieur Bécancourt, lesquels ont tous signé avec moi.

Le chevalier du Bourchemin, Elisabeth Dizy, De la cheze, La Touche Champlain, Dupersy Duclaux, C. Vezzier, J. Babie, Th. Morel, prêtre, missionnaire et chanoine de l'église cathédrale de Québec.

Le Bulletin des Recherches Historiques (XXXVI, 317), sous la plume de M. Aegidius Fauteux, a affirmé, d'après les "Notices généalogiques" du baron de Woelmont (II, 551), que le nom patronymique de Bourchemin n'est pas Chevalier mais Hamelin.

Le 2 mai 1675, dans l'hôtel du marquis de Sourches, Magdeleine Hamelin, demoiselle de Bourchemin, passait contrat de mariage avec Laurent du Lau, chevalier, seigneur du Breuil, du Maine-Gautier et de Bourchemin. Et cette Magdeleine Hamelin était bien la fille d François Hamlin, seigneur de Bourchemin, au pays du Maine, et de Magdeleine de Guiton, et sœur de Jean-François de Bourchemin.

(Extrait des registres de Champlain, Vol. 1er, fol. 80)

ACTE DE MARIAGE DE JEAN BIZEUX ET MAGDELAINE BERSERAT, LE 27 JUIN 1696.

Le vingt sept juin mil six cents quatre vingt seize, Jean Bizeux, de St. Etienne, diocèse de Bordeaux, fils de Bertrand Bizeux et de Jeanne du Bois, âgé de vingt cinq ans, soldat de la compagnie de Mons. Le Vasseur capitaine, & Marie Magdelaine Berserat, veuve de Vincent Poupaux, ayant à leur paroisse de Vercheres, dans le temps que le pere Bertin recolet celebrait la messe paroissiale, déclaré tout haut au scandale du public & contre l'usage et la défense de l'Eglise, déclaré qu'ils se prenaient pour époux et pour épouses, pour lesquelles choses

ledit soldat aurait souffert plusieurs chatiments comme prison, cachots, et depuis ledit temps les deux delinquants ayant beaucoup témoigné de repentir de leur faute, et monseigneur le comte de Frontenac nous ayant envoyé dire aujourd'huy premier jour de juillet (sic) mil six cents quatre vingt seize par le R. P. Bertin suivant les ordres du R. P. commissaire son supérieur, qu'il ne s'opposait plus audit mariage après de telles pénitences; ce considéré, vu les bontés de notre mere la ste. eglise pour les repentans et le départ dudit soldat pour la guerre dès le jour de demain, afin de reparer autant qu'il se peut l'honneur de la susdite Marie Magdelaine, et faire que l'enfant qu'elle a eu dudit soldat soit legitime, cas arrivant de la mort dudit soldat, nous françois Dollier leur avons donné en qualité de grand vicaire dispense de la publication des bans de leur mariage et les avons mariés en cette paroisse de Ville marie, ou ils resident a present. Le tout en presence de françois Chapelot dit Latulippe, de Pierre Rivière, Lucas Rindelet tous soldats et pierre Chantereau, tous lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

fran. Dollier
(Régistre de N.-D.-de-Montréal).

ACTE DE MARIAGE ENTRE RENE FEZERET ET MARIE CARLIE,
LE 11 NOVEMBRE 1670.

Le Onsiesme Nou. re Mil six Cent soixante et Dix A Esté fait & solemnisé Le Mariage de Mrs. René fezeret fils de feu Mr. Claude Fezeret Mrs. Cerurier et de Susanne Guillebaud ses pere et Mere Avec Marie Carlié fille de Mr Georges Carlié Mr Menuisier a Parjs et de Françoise fleury ses père et Mère de La Paroisse de st. Sulpice au faulbourg St. Germain desprez les Parjs. Les deus parties de cette paroisse, Les trois bans publiés auparavant sans opposition. Le dit Mariage fait en présence de Lad. susanne Guillebaud Mère dud. René fezeret, de Messire Sidrac du Gué Capitaine Commandant Les armes du Roy en ce Lieu, de Messire Charles D'Ailleboust Escuyer sr. de Longueil, de Mr. Jacques LeBer, de Mr. Jacques Le Moyne Garde-magasin du Roy, de Mr. Jean Baptiste Migeon sr. de Branssat, de Mr. Pierre Picotte sr. de Belestre, de Mr. Claude Robutel sr. de st. André, de Mr. Pierre Gadois, Mr. Armurier, de Mr. Nicolas hubert, Mr. Tailleur, de Mr. Isaac Naufrechoux, de Mr. françois Sabattier, de Mr. Estienne hadouin, de Mr. françois Bailly et de Plusieurs autres tous amys communs desd. parties. Lad. Susanne Guillebaud a déclaré ne sçavoir signer de ce faire requis selon l'ordonnance.

René fezeret, Marie Carlié, Dugué, D. D'Ailleboust, Magdelaine Therese Sallé, C. Lemoyne, J. Lemoyne, Nicolas hubert, Catherine Le Loup, De Belestre, Migeon De Branssat, LeBer, C. Robutel, Charles LeMoyne, P. Gadois, I. naufrechoux, Sabatier, f. Bailly, Catherine Gauchet, françoise De Belestre, Elisabeth Claude souart, Barbe Dailleboust, Chaterine primot, helene De Belestre.

G. Souart ptre G. Perot curé

(Régistres N.-D. de Montréal).

VENTE DU FIEF BONSECOURS PAR FRANÇOIS CHARON A RENE
FEZERET, LE 21 AOUT 1702.

Le vingt unième aoust mil sept cens deux, fut present frère françois Charon Supérieur des frères hospitaliers établis à Montréal, lequel a volontairement Reconnu avoir vendu Ceddé quitté Transporté & delaissé par ces presentes des maintenant & à tousjours Sans autre Garentie que de ses faits & promesses seu-

lement, à René fezeret Sr. de St. Charles et marie Carlié sa femme, qu'il autorise pour Le fect quy Ensuit, demeurant audit ville marie, a ce present & acceptant acquerereurs pour Eux leurs hoirs & ayants cause a lad Venir, une concession d'Une Lieue & demy de terre de front sur pareille profondeur le Long de La Riviere ouamasca lcelle comprise vis-à-vis Celle accordée audit Sr. fezeret Tenant d'un Costé a la seigneurie du Sr. Petit, & de l'autre un Espace de terre non Concedée quy se trouve Entre la presente Concession vendue & celle du feu Sr. de Bourgehemin, avec les Isles, Islets & battures adjacens, & ainsy que le tout se poursuit & comporte & comme il a esté donné & Concedé audit Sr. frère Charon par le contrat de Concession a Luy fait par Monseigr. Le Cheualier de Callière Chevalier de L'ordre militaire de St. Louis, Gouverneur & Lieut. Genneral pour le Roy en tout le país de la nouuel'e france, & Monseigr. de Champigny seigneur de Verneuil, Noroy & autres lieux Intendant de Justice police & finances En ce dit país En datte du huitiesme de ce mois, a la charge de la foy & hommage au roy notre seigneur quy sera Rendu au Chasteau St. Louis le Quebec duquel Elle releve aux droicts & redevances accoustumez suiivant La Coutume de paris suivis En ce país, pour Ladite Concession Et fief, Circonstances & dependances d'Icelle jour, faire & disposer par Lesdits Sr. fezeret & sa dite femme leurs hoirs et ayans cause, ainsy que bon leur semblera au moyen des presentes & commander ladite jouissance de ce jour à Lad Venir. Cette vente Cession transport & del'aissement ainsy fait aux charges susdites & aultre, moyennant la somme de trois cens liures que ledit frère Charon a déclaré auoir Reçu ce jour d'huy desdits acquerereurs auant la passation des presentes dont Il les acquitte & quitte & auxdites charges clauses Conditions & Circonstances susdites. Ledit vendeur a transporté tous droicts de propriété fonds tres fonds & dessaisissant & voulant & proceur. le porteur & en plus ledit frère Charon a remis en mains dudit acquerereur lesdits contrat de concession Et fief dud. jour 8e. desd. mois & an en son original, & promet de leur remettre la ratification. de ladite concession de la Cour lorsqu'elle Luy sera venue de france. Car ainsy.... fait & passé audit ville marie Estude dudit notaire l'an mil sept Cens deux Le vingt uniesme jour d'aoust auant midy en presence des Srs. Charles de Couagne fils & Charles Emanuel fourre dit Donancourt Tesmoins demeurans audit ville marie sous-signez avec lesd. parties et notaire apres lecture faite suiivant Lordonnance.

feZeret
Marie Car Lié
C. De Couagne
fourre
ADhemar
not.

(Archives de Montréal).

ACTE DE SOCIETE ENTRE RENE FEZERET, DESRUISSEAUX & &, LE
25 AVRIL 1703 (RE MINE D'ARGENT).

Aujourd'hui 25 avril 1703, devant le notaire royal en la nouvelle France, résidant à Ville Marie, Isle de Montréal, est comparu René Fezeret premier ar- quebusier en ce país et bourgeois de Vi le Marie y demeurant, lequel estant sur son départ pour aller continuer la decouverte qu'il a cy deuant entrepris de faire d'une mine d'argent qu'il a appris estre dans la Rivière du lievre par des voyes qui luy ont toujours paru certaines et le tout sous le bon plaisir du Roy et des permissions de Mgr. Chevalier de Callières gouverneur et licutenant general pour Sa Majesté en toute estendue du país; et specialement de celle a luy accordée par mond. seigneur pour cet effet le 12 avril dernier, dans laquelle est

laissée en blanc les noms des François qui doivent l'accompagner dans ladite entreprise et contribuer à la réussite d'ycelle et ayant connaissance led. Fezeret de la capacité et suffisance des srs. Joseph (Trottier) Desruisseaux (de Montreal), (Antoine) Barrois (de Laprairie), Jean Cuillerier (marchand de Lachine, beau-père de Desruisseaux), François Lebert (de Laprairie) et Louis des Caris (marchand de Montreal), desnommez dans l'une des précédentes commissions de mond. seigneur; les a ledit Fezeret choisis pour ladite entreprise de la continuation et découverte de ladite mine, les yceux associez avec lui en toutes 'es prerogatives, fruits, profits et revenus generalement quelconques que pourra produire ladite decouverte sans aucune chose en excepter soit pour les gratifications qu'il plaira au gouverneur sous le bon plaisir du roy accorder, s'il plait à Dieu que la réussite soit heureuse que pour toutes autres choses quelconques de quelque nature qu'elles puissent estre; a la charge de fournir en communauté a tous les frais qu'il conviendra faire pour l'equipement de ladite entreprise, soit canots, vivres, armes, munition, autres ustensiles, et generalement tout ce qui sera necessaire par egale portion, voulant par ce present a été ledit Sieur Fezeret te moigné qu'il ne fait ladite entreprise que pour le service du Roy, l'utilité du public, et profit desdits Desruisseaux, Barrois, Cuillerier, LeBer et Louis Decaris et qu'yeeluy a été leur.....comme sy fait avoir été et passé eux presents promettant au surplus avoir pour eux les egards, honnestetés et deferences que leur mérite le demande et de la s'appliquer de tout son pouvoir à ce que la bonne intelligence et union soit gardée pendant le voyage de ladite decouverte. Car telle est sa veritable intention et sentiment, ainsi qu'il l'a juré et affirmé, obligeant a cet effet & renonceant,... fait et passé le present a Ville Marie etude dudit notaire, A. M. 25 avril 1703, en présence de Chs. Descouagne marchand et Pierre Gadois arquebusier de Ville Marie.

Descouagne
P. Gadois
Lepallieur notaire

(Archives de Montréal).

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE FRANÇOIS-GABRIEL DE THIERSAN ET MARIE-JOSEPH FEZERET, 16 OCTOBRE 1715.

Pardevant les notaires royaux de l'Isle de Montreal, residents à Ville-Marie en la Nouvelle-France soussignés, furent presents François Gabriel de Thiersan, de Janhs, escuyer, fils de deffunct messire Jean de Thiersan escuyer, seigneur de Buir, conseiller du Roy et president au parlement de Metz et de dame Petronille Claussin de Genlis, ses père et mère, natif de la dite ville de Metz, pour lui et son nom d'une part. et Damoiselle Marie Joseph Fezeret fille du sieur René Fezeret, seigneur de St. Charles, ancien bourgeois de cette ville et de dame Marie Carlier son épouse ses père et mère pour elle et en son nom d'autre part, lesquels partis de leur bon gré et volonté de l'avis agrément et consentement de leurs parens et amis pour ce assemblez de part & d'autre, sçavoir de la part dudit sieur de Thiersan, de monsieur François Hertel escuyer sieur de la Fresnière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine et dame Charlotte de Godefroy de Linetot son épouse, de sieur François Poisset marchand bourgeois de cette ville, damoiselle Elizabeth Quenet son épouse, et de la part de ladite damoiselle Marie Joseph Fezeret de St. Charles, dudit sieur Fezeret son père et de ladite dame Carlier sa mère, de messire François De Gannes chevalier seigneur de Falaise, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de dame Marguerite Nafrechoux son épouse, de messire Jean Baptiste Celoron escuyer sieur de Blainville, capitaine d'une compagnie desdites troupes, ont fait ensemble les accords, promesses et conventions de

mariage qui ensuivent: C'est à sçavoir que ledit sieur François Gabriel de Thiersan de Jenlis et ladite demoiselle Marie Joseph Fezeret de St. Charles ont promis et promettent réciproquement se prendre pour mary et femme par loy et nom de mariage, pour iceluy faire & solemniser en face de nostre mère Ste. Eglise le plutôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux leurs parens et amis, si Dieu et nostre dite mère Ste. Eglise y consentent & accordent; pour estre lesdits futurs espoux uns & communs en tous leurs meubles & conquests et immeubles du jour de leur mariage et bénédiction nuptiale suivant la coutume de Paris suivie et régie en ce país, et à laquelle ils se soumettent encore bien qu'ils fussent demeurés ou fissent des acquisitions en país ou la coutume fut contraire, et auxquelles coutumes ils ont dérogé et renoncé expressément. Ne seront tenus aux dettes l'un de l'autre faites et créés avant leur futur mariage, mais si aucunes y a, elles seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien.

Ledit sieur futur espoux a doüé et doue par ces presentes sa dite future épouse du doüaire coutumier ou de la somme de vingt mille livres de doüaire préfixe et sans Retour, au choix de ladite future épouse a prendre quand doüaire aura lieu sur ses plus clairs et apparens biens dudit futur espoux qu'il en a dès à present chargés, obligés, affectés & hypothéqués, et sans que ladite dame future épouse soit obligée de le demander en justice.

Le préciput sera égal et réciproque entre eux de la somme de six mille livres à prendre par le survivant sur les biens meubles de ladite future communauté après inventaire fait d'iceux sur le pied de l'estimation qui en sera faite avant partage et sans criée, où ladite somme en deniers comptants au choix dudit survivant. Au surplus lesdits sieur & demoiselle futurs espoux se prennent avec tous leurs droicts qu'ils ont de present ou qui leur pourront avenir et escheoir tant par succession, donation qu'autrement; et pour la bonne et réciproque amitié que lesdits futurs espoux se portent l'un à l'autre, ils se sont faits & font par ces présentes don mutuel et réciproque entrevifs en la meilleure forme & manière que donation puisse avoir lieu sans jamais la pouvoir ny vouloir révoquer de tous leurs chacuns biens meubles & immeubles tant propres acquets que conquests de quelque nature qu'ils puissent estre et en quelque lieu qu'ils soient scitués et assis, renonçant et dérogeant expressément à toutes lois et coutumes à ce contraires pour en jouir par le survivant en toute propriété à perpétuité comme de chose à lui appartenante et de loyal acquets, etant supposé qu'il ny ait enfans procréés dudit mariage.

A esté convenu que s'il est vendu où aliéné pendant le constant ledit futur mariage aucuns des propres de ladite damoiselle future épouse, elle aura son indemnité sur les biens dudit sieur futur espoux au cas de renonciation à ladite communauté, et arrivant dissolution dudit futur mariage par le deceds dudit futur espoux, sera loisible à ladite damoiselle future épouse d'accepter ou de renoncer à ladite communauté, et en y renonçant, remportera franchement et quittement tout ce qu'elle y aura apporté comme ses dots, doüaire & préciput tel que dessus, ses habits, linges, hardes, bagues et joyaux à son usage et sa chambre garnie de la valeur de trois mille livres, et généralement tout ce qui luy sera venu et eschu pendant et constant ledit futur mariage, tant par succession donation qu'autrement, sans qu'elle soit tenue des dettes de ladite communauté, encore bien qu'elle y eut parlé s'y fut obligée & condamnée, et pour faire insinuer ces présentes pour tout ou besoin sera dans le temps de le faire, lesdites parties ont fait et constitué leur procureur le porteur auquel ils donnent pouvoir de le faire et d'en acquérir acte.

Car ainsy le tout a été convenu, stipulé et accordé entre lesdites parties sans quoy ledit mariage n'eut été fait ni accompli, promettant chacun en devers soy.. & obligeant & renonçant.. & fait et passé audit Villemarie en la maison

desdites sieur et dame Fezeret, après-midi ce seize octobre 1715, en présence des susnommez qui ont avec lesdits sieurs futurs époux et notaires signé après lecture faite suivant l'ordonnance.

François Gabriel De Thiersant de genlis	
marie Joseph fezeret de St. Charles	
feZeret	Marie Carlié
Celoron de Blainville	F. Poisset
degannes	nafrechoux
degannes	Charlotte de lincot
De Lafresnière	Lafresnière
Elizabette quenet	Poisset
Adhemar not.	Lepallieur not.

(Archives de Montréal)

ACTE DE MARIAGE ENTRE FRANCOIS-GABRIEL DE THIERSANT ET
MARIE-JOSEPH FEZERET, LE 17 OCTOBRE 1715.

"Le dix septième iour d'octobre de Lan mil sept cent quinze veue la dispense des trois bans accordée par Monseigneur Leveque de Quebec et la permission de Messieurs de Ramezay commandant general de ce pais et de Mr. Begon Intendant, le soussigné Prêtre Vicair de la paroisse de Villemarie ayant pris le mutuel consentement de François Gabriel de Thiersan Ecuyer Sieur de Janlis agé de uint cinq ans, fils de feu Messire Jean Thiersan Ecuyer Seigneur de Buys Conseiller du Roy et presidant au parlement de Metz, et de Dame petronille clausin de Janlis son épouse de la paroisse de St. martin de la Ville de metz en Lorraine d'une part, et de Damoiselle marie Joseph fezeret de St. charles agée de uin trois ans fille de sieur René Fezeret Seigneur de Ouamaska et de Damoiselle Marie Carlié son epouze dautre part. Les ay mariés en presonce dudit Sieur René fezeret pere de ladite epouze, de Jean Batiste Celoron Ecuyer Sieur de Bleinville Capitaine dune compagnie du détachement de la marine, de Lienard de beauieu Ecuyer Capitaine dans le dit detachement, de François de gannes Ecuyer aussi Capitaine dans ledit détachement et de plusieurs autres.

François gabriel Thiersan de genlis, marie Joseph fesezet, fezeret, De Blainuille, degannes, beaujeu, mg. nafrechoux de gannes, Priat vicair.

(Reg. N.-D. de Montréal, 1715)

**Aveu et dénombrement des fiefs de Saint-Charles, de Bonsecours
et de Bourgmarie.**

Du vingt trois dud. mois d'avril Qbij e. vingt trois (1723).

En procédant à la confection dud. Terrier, est comparüe en Notre Hotel Dame MARIE JOSEPH fezeret Epouse et Procuratrice de Gabriel de Tiersan Ecuyer sr de Genlis Lieutenant de compagnie en ce pais, ladite procuracy passée devant Raimbault notaire a Montreal le huit du present mois, la dite dame Comparante propriétaire comme seulle heritiere de feux S. René fezeret et dame Marie Carlier ses pere et mere des fiefs vulgairement nommés de St. Charles et de Bonsecours et du fief de Bourgmarie a Elle concedé, laquelle audit nom a avoué et déclaré tenir de Sa Majesté lesdits fiefs scitués le Long de la Rivière Yamaska laquelle tombe dans le fleuve St. Laurent du Costé du Sud, lesdits trois fiefs contigus et contenant scavoir celui de St. Charles une Lieüe et

demie en superficie dans la Rivière Yamaska ycelle comprise a prendre du Costé du Sud tirant au Sud est, tenant d'un bout a la concession du feu sr. Bourchemin et de l'autre aux terres non concédées avec les Isles, Islets, prairies et batures adjacentes

CELUY DE BONSECOURS aussy une Lieüe et demie en superficie a prendre le long de la dite Rivière Yamaska vis a vis ledit fief de St. Charles tenant du Costé du Nord est au fief d'Yamaska appartenant au sr. Petit et du Costé du Sud ouest a un Espace de terre alors non concédées qui se trouve entre le dit fief de bonsecours et le fief du feu sr. Bourchemin avec les Isles, Islets et batures adjacentes.

ET CELUY DE BOURGMARIE cinquante arpens de front sur deux Lieües de profondeur le long de la dite Rivière Yamaska du costé du Sud, tenant du costé Nord'est audit fief de Bonsecours, du costé du sud'ouest audit fief de Bourchemin, pardevant a la dite Rivière et par derriere aux profondeurs du fief de Saurel, et un autre reste de terre de soixante arpens de front sur une Lieüe et demie de profondeur aussy le long de la dite Rivière du Costé du Nord joignant au Nord'est ledit fief du sr. Petit d'Yamaska, au sud ouest ledit fief de St. Charles, pardevant la dite Rivière et par derriere les terres non concédées, en sorte que lesdits trois fiefs ont sur ladite Rivière scavoir deux Lieües et huit arpens de front du Costé du Nord et deux Lieües et dix huit arpens du Costé du Sud.

Lesquels trois fiefs ont droit de haute, moyenne et basse justice, chasse, pesche et traite avec les Sauvages, a la charge de la foy et hommage a rendre et porter au Chateau St. Louis de Quebec aux droits et redevances accoutumés suivant la Coutume de Paris et autres charges et conditions portées par les titres Enoncés en lacte de foy et hommage que la dite Dame comparante a rendu a Sa Majesté entre Nos mains a cause des dits trois fiefs le jourd'hier.

Que sur le dit fief de Bonsecours il y a un domaine de douze arpens de front sur cinquante de profondeur qui avoit été établey par le dit feu sr. fezeret pere de la dite dame Comparante sur lequel il y avoit maison, grange, etable, douze arpens de terre Labourable et dix arpens de prairie, lesquels batiments ont été ruinés pendant les guerres avec les sauvages et les anglois.

QUE SUR LE D FIEF DE ST. CHARLES il y a aussy un domaine de pareille Etendue sur lequel l'Epoux de la dite Dame comparante fait actuellement construire une maison de pieces sur pieces de trente pieds de Long, une grange de vingt cinq pieds et un moulin à scie et fait aussy travailler a defricher les terres.

QUE DANS LA CENSIVE dudit fief de Bourgmairie joignant le fief d'Yamaska du costé Nord'est est Charles brisebois qui possede trois arpens de front sur vingt de profondeur chargés de vingt sols monnoye de france et un demy minot de bled de rente et un sols monnoye de france de Cens par chaque arpent de front, lequel n'y est point encore basty et a environ neuf arpens de prairie.

Qu'audessus est Louïs Trudeau qui possede six arpens de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y est point aussy basty et a quinze arpens de prairie.

Que dans la Censive dudit fief de Bonsecours du Costé de Nord'est, au Nord de la Riviere Yamaska, joignant ledit fief Yamaska est Antoine Girouard qui possede trois arpens de front sur ladite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, qui ne fait que commencer sa terre.

QUE LE DIT GIROUARD possède audevant de sa terre une Isle de trois arpens de long ou Environ sur un et demy de large, chargé de six Livres monnoye de france de rente, et de faire et entretenir sur la longueur de la dite Isle une allée de bois blanc de quinze pieds de Large.

Que Laurent et Joseph Trudeau, Noël Lapointe et les nommés Thomier, hoesse, Toupin, L'éguille, et Boutin ont demandé des terres, qui ne leur ont point encore été données et qui leur seront concédées dès qu'ils seront de retour de la dite seigneurie ou yls sont allés pour examiner ou ils se placeront.

Lequel aveu et denombrement la dite dame comparante a dit contenir verité et a signé,

BEGON
FEZERET DE THIERSANT

ACTE DE MARIAGE DE FRANCOIS-HENRI DE THIERSANT ET
DOROTHY JOHNSON.

Archives communales de Villiers en Bière (Seine-et-Marne)
Cahiers paroissiaux. E. 3. fo. 15

L'an mil sept cent cinquante quatre, et le cinq du mois de février, après avoir publié pendant trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale les bans de mariage entre sieur François-Henri Thiersant de Bourgmarie, fils de François-Gabriel de Bourgmarie et Marie-Josèphe l'escrot, ses père et mère, natif de Quebec en Canada, et de la paroisse de St-Eustache de Paris, d'une part, et demoiselle Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches, fille de messire Philippe Néricault-Destouches, écuyer, seigneur de Fortoiseau, Vosves, et autres lieux, gouverneur pour le Roi des ville et château de Melun, et l'un des quarante de l'Académie française et dame Dorothée Jonston, de la province de Lancastr, en Angleterre, ses père et mère, nous curé soussigné, après avoir reçu des deux parties leur mutuel consentement, avons célébré leur mariage en face de l'Eglise, et dans la chapelle de Fortoiseau, en vertu d'une permission obtenue par l'ordinaire, sans qu'il se soit présenté aucun empêchement, aucune opposition, en présence de messire Philippe Néricault-Destouches père du marié (sic) et de François-Philippe de Vosves, mousquetaire du Roi de la seconde compagnie, du reverend père Colomban, vicaire des Capucins, de Claude Ayoul Bureau, médecin ordinaire du Roi, de Louis Edme Fauchon, chirurgien juré et plusieurs autres qui ont signé avec nous, et messire Thomas-Auguste de Grandmaison, chevalier seigneur de Broles et autres, et lieutenant-colonel de cavalerie au corps des volontaires de Flandre.

François Henry de Thiersant de Bourgmarie, Marie-Thérèse Gabrielle Néricault-Destouches, Philippe Néricault-Destouches, Dorothée Jonston Destouches, François-Philippe Néricault-Destouches, Grandmaison, Bureau, Fauchon, Bec, curé.

**The petition of John Burke as Agent for and on behalf of Captain Barrow
Seign of Tiersan Yamasva.**

(Archives publiques du Canada, — Collection Haldimand, B. 217, p. 256).

To His Excellency Frederick Haldimand Esquire, Captain General & Governor in Chief of His Majesty's Province of Quebec, and the territories depending thereon in America; Vice Admiral of the same. General and Com-

mander in Chief of His Majesty's Forces in the said Province and the territories thereof, &, &, &.

The Petition of John Burke of the City of Montreal late Attorney to Thomas Barrow Esquire Deputy Paymaster General lately deceased ; now acting as Attorney or Agent for Captain Barrow his son.

Humbly Sheweth.

That the said Thomas Barrow had in August 1772 purchased the Seigniorie commonly called Thiersant at Yamaska, consisting of the Fiefs of Bourgnarie, Bon Secours et St. Charles, containing about two leagues and a quarter in length or depth along the River Yamaska, by a league and a half on each side of the River in Breadth, sold by virtue of an execution, as also that part of the Fief, or Seigniorie of Bourchemain, which then, or before, belonged to the late Maddle. Louise de Ramsay deceased, by private sale, containing about a league and a half along the said River as is more fully explained in the deed of sale of the said Fief from the said Louise de Ramsay to the said Thomas Barrow, dated the 25th August 1774 may appear, upon which his purchases His Majesty's Fine or Droit de Quint was duly paid to His Majesty's Receiver General at Quebec.

That the said Thomas Barrow was soon after called on Duty to New-York, but before his departure gave your Petitioner a power of Attorney in writing to transact and Direct the Business of said Seigniorie ; and the said Thomas Barrow having about Nov. 1779 died at New York, your Petitioner's Attorney became void by this death, and Thomas Barrow junior his son Captain in the 60th Regiment is now become his heir at law.

That the said Captain Barrow having been at the time of the said Father's decease, and ever since in some part of the West India Islands, with the said Regiment on Duty in his Majesty's Service so remote that he did not hear of his father's death, for some considerable time after, and could not immediately neither know the necessity of sending a power of Attorney to your Petitioner, nor in all probability had he a favourable opportunity of sending such in these troublesome times, by all which the said Captain Barrow as absentee, had it not in his power nor any person for him, to pay fealty and homage to His Majesty for the said Seigniorie at Yamaska aforesaid, agreeable to your Excellency's Late Proclamation in the Quebec Gazette.

That inasmuch as the said Captain Barrow is now absent on Duty in His Majesty's Service at a great distance to the Southward and not foreseeing or knowing the necessity of sending a Power of Attorney for paying such a fealty & Hommage, being in the same situation with Brigadier General Christie Lieut. Col. in his Majesty's said 60th regiment.

May it please your Excellency to indulge him the said Captain Barrow, and grant him such term and time either for sending a proper power of Attorney to some person or appearing personally for the said purpose ; as Your Excellency may think proper, or granting him the same terms & conditions as Your Excellency was pleased to grant unto said Brigdr. Genl. Christie.

And your Petitioner for and on behalf of the said Captain Barrow.

Will ever pray,

JOHN BURKE

CONSTRUCTION DU MANOIR SEIGNEURIAL

Le 19 mars 1836, devis et marché entre Aimé Massue, Ecuier, d'une part, et Augustin Leblanc, d'autre part.

DEVIS d'une maison en bois sur solage de cinquante de long, mesure française, sur quarante pieds de large, même mesure (de dehors en dehors) de vingt-deux pieds de quarré (y compris le solage) qui sera de sept pieds de hauteur dans le plus bas des terres. Le solage devra avoir quatre pieds en terre sur deux pieds et demi d'épaisseur et les trois autres pieds hors de terre de deux pieds d'épais, avec un mur de séparation sur le long de la maison, deux pieds d'épaisseur sur même hauteur. Tout le solage sera fait avec mortier de chaux et toutes les pierres posés à plat. Il y aura une porte ferrée dans le mur de séparation, de quatre pieds de large sur cinq pieds de haut, avec cadre double et une porte à deux battans, ainsi qu'une autre porte piquée, de même dimension, pour servir d'entrée à la cave, avec des ailes en muraille, qui seront recouvertes de cadres doubles de cèdre ou d'épinette rouge, et une porte à deux battans, le tout avec bonnes pentures et bonne ferrure, quatorze soupiraux avec cadres doublés en bois et contre-vents ferrés tels que mentionnés dans le plan. Une cave de la grandeur de la maison, creusée au niveau des fondations, avec un canal en bois d'un pied quarré et de trois pieds de chute, grille à chaque bout, ainsi qu'un colombage où il sera demandé pour diviser la cave. Le vide pour raser les solles sera rempli en pierres et en mortier de chaux. Les masses des cheminées seront pleines et faites en pierre et en mortier de chaux, les cheminées seront faites d'après le plan en brique ou en pierre, dont une sera faite double pour servir dans les chambres du haut. La cheminée de la cuisine aura trois pieds de profondeur, six pieds de gueule et quatre pieds de haut avec une masse en pierre pour recevoir au côté un four qui sera fait en brique de proportion demandée, avec colombage et couverture pour le renfermer. Les lambages des cheminées seront faits en brique avec une barre de fer, à l'exception de celui de la cuisine qui sera de pierre de taille polie. Les dites cheminées devront avoir trois pieds plus haut que la faite de la maison avec chacune un chapeau d'un seul morceau en pierres de taille et une ceinture en fer. Les foyers seront d'un seul morceau de pierre de taille polie au sable.

Tous les poteaux des coins seront d'épinette rouge de dix pouces quarrés et les autres de dix pouces de large sur l'épaisseur de la charpente. Les solles d'épinette rouge, de huit pouces sur dix pouces, seront mises à plat. Les pièces d'entourage en pin ou en pruche de six pouces d'épaisseur. Les lambourdes d'épinette rouge, de dix pouces au petit bout rond posées de trois pieds en trois pieds, prises en queue d'aronde dans les solles. Les sablières d'épinette blanche de huit pouces sur neuf. Les soliveaux, de quatre pouces d'épais sur douze de haut, posés de trois pieds d'un milieu à l'autre, avec une traverse pour les recevoir au-dessus des ouvertures et des esses en fer à chaque poteau. Quatre équerres aussi en fer aux solles ainsi que quatre autres pour les sablières. Le comble d'épinette blanche avec six fermes et des jambes de force, tel que mentionné au plan. Il faudra que la charpente de la maison joigne endehors et qu'il y ait un vide d'un demi-pouce en dedans pour callêter en étoupe avec joints tirés en mortier.

Le lambris fait avec madriers de pin, sains, secs et sans noeud d'un pouce et demi d'épaisseur, tels que mentionnés au plan, le dit lambris peint et sablé de trois couches, tel qu'il sera indiqué.

La couverture en planche saine et emboufêtée, d'un pouce d'épaisseur, recouverte en beaux bardeaux de pin sans noeud et sans aubelle, de deux pouces

d'épaisseur, de quatorze pouces de long, de quatre à huit pouces de large et quatre pouces d'échantillon, peinte de trois couches, couleur d'ardoise. Les pignons en planches debout, emboufetés, lambrissés et peints et sablés, tels que le quarré. Il devra y avoir par derrière une galerie couverte sur toute la longueur de la maison, de six pieds de large, avec cinq pilliers en pierres de quatre pieds en terre pour recevoir la galerie, avec un escalier au milieu tel que désigné au plan. Le plancher du bas de la galerie sera de madriers de deux pouces, et le haut plafonné en planches, avec tringles de quatre pouces ou faite par claires. Une autre galerie avec bras et barreaux dans le pignon sud de la dite maison, de quatre pieds de large, avec un tambour de dix pieds quarrés à la porte de la cuisine, couvert en planches et en bardeaux, avec deux portes et un vitreau de six verres, ainsi qu'un escalier pour descendre dans la cour, le tout avec bonne ferrure et targettes.

La grandeur et le nombre des ouvertures seront faits d'après le plan, les châssis avec cadres semblables à ceux des portes, doubles châssis, jalousies et contre-vents à six panneaux, dont les montants seront faits en madriers de deux pouces, bien finis et faits au dernier goût.

Le plancher de bas, en madriers de pin, de deux pouces d'épais, emboufeté et redoublé d'un autre plancher emboufeté, de madriers de pas plus de six pouces de large sans nœud ni aubelle, faits à coupe perdue et chaque coupe emboufetée. Le plancher des chambres du haut sera fait simple, mais semblable à celui du bas, et la partie du grenier en madriers de largeur à coupe perdue, et un troisième plancher sur les entrants en madriers de deux pouces emboufetés avec un escalier en dedans du grenier pour aller au-dessus des chambres. Toute la division de la maison sera faite conformément au plan, en colombages de trois pouces par quatre pouces d'épaisseur, sans y comprendre des lattes, le mortier ni les pièces qui seront désignées pour être en portes volantes, et les tringles pour recevoir les lattes sous les soliveaux de deux pouces et demi par un pouce et demi, posées d'un pied d'un milieu à l'autre de distance en distance avec un clou de quatre pouces dans chaque soliveau.

Les plafonds du haut et du bas faits, ainsi que toute la division de la dite maison, en enduits polis, faits à la règle et prêts à recevoir la peinture.

La grandeur des appartements sera d'après le plan, et les portes avec leurs cadres seront à six panneaux, au goût de Sr Massue.

Il y aura dans la cuisine un levier, de pierre piquée, et creux de quatre pouces avec un trou grillé et un canal ou conduit pour les eaux qui iront tomber dans le canal de la cave. Les corniches seront faites en bois de goût et de la dimension demandés, à l'exception des corniches des principaux appartements indiqués à l'entrepreneur qui seront en plâtre d'un pied de large par trois pouces de haut, et celles du passage de huit pouces de large par trois pouces de haut. Les plaintes et les appuis de chaise faits au dernier goût.

L'escalier du passage d'entrée sera fait d'après le plan avec bras et barreaux en cerisier. L'escalier de la cuisine entouré d'un colombage avec porte et ferrure.

Une porte sous cet escalier pour aller à la cave, ainsi qu'une autre porte pour aller à la cave où il sera indiqué, chacune avec leur escalier. Quatre armoires de six pieds de large avec tablettes et portes à panneaux en différents appartements, où il sera indiqué.

Les dalles de pin d'un seul morceau posées avec des chevilles taraudées et un écroc en dedans tel que le plan, peintes en blanc de trois couches. Les dalots qui descendront jusqu'au solage faits de gros ferblanc de quatre pouces de diamètre avec une tête et un conduit en plomb pour tomber dans le dalot.

Le haut des lucarnes et les noues recouverts en ferblanc.

Des trous de tuyaux nécessaires en fonte tant dans le colombage que dans les cheminées. Des baguettes nécessaires à tous les angles. Des places de poêle aux endroits indiqués.

Les ouvertures du haut et du bas faites suivant le plan, avec chacune leur cadre et ferrure.

Toutes les cannelures, mortaises et tenons seront faits au ciseau.

Toutes les ouvertures en dehors et en dedans seront peintes de trois couches des couleurs qui seront indiquées à l'entrepreneur.

A la porte d'entrée de devant il y aura un perron aval et un portique, le tout suivant le plan. Toute la ferrure, qu'il conviendra généralement d'employer à la dite maison, tant pour le dedans que pour le dehors, sera fournie par l'entrepreneur et devra être de la meilleure qualité et du goût indiqué au dit entrepreneur. A un des bouts de la galerie au sud de la dite maison, il y aura un prolongement de dix pieds de long sur quatre pieds de large, au bout duquel il y aura des latrines, dont la charpente sera de dix pieds carrés et sept pieds de haut au-dessus de la galerie, sans y comprendre le comble qui sera fait en proportion ; elles seront couvertes en planches et en bardeaux, lambrissées en dehors jusqu'au niveau de la terre, boisées en dedans en planches embouffétées, avec planchers haut bas, sièges de commodité, ouvertures, ventilateur, le tout fait et posé avec ferrure convenable.

Il y aura au-dessous un trou de six pieds de profondeur sur six pieds carrés avec un canal de deux pieds carrés sur huit pieds de long, au bout duquel il y aura un autre trou de huit pieds de profondeur, sur six pieds carrés lesquels trou et canal seront boisés et couverts en pièces d'épinette.

En sus des ouvrages mentionnés au devis ci-dessus devant être peints aux dépens de l'entrepreneur, ce dernier sera pareillement tenu de peindre de trois couches et des couleurs à lui indiquées tous les autres ouvrages en bois mentionnés au dit devis.

Tous les matériaux généralement quelconques, manœuvres et échaffauds seront fournis aux dépens du dit entrepreneur, à l'exception du bois de charpente, que le dit entrepreneur aura le droit de prendre sur les terres non concédées de la seigneurie du dit Sr Massue, si toutefois, il s'en trouve de convenable.

Il est entendu que tout le bois de sciage qui sera employé pour la dite bâtisse devra être sec et de bonne qualité.

L'ouvrage commencera le printemps prochain, de manière à ce que tout le dehors de la dite bâtisse soit fini et achevé le premier d'octobre prochain, et tout l'ouvrage de la dite bâtisse devra être fini et parachevé, tel que mentionné au présent devis et plan, livrable à dire d'experts et gens à ce connaissant au premier de septembre mil huit cent trente-sept, à peine, etc.

Fait et dressé le dix-neuf mars mil huit cent trente-six.

(Signé) Augustin Leblanc
" Aimé Massue
" Chs Bazin, N. P.
" G. Durocher, N. P.

(Ces trois derniers avec paraphe).

Ainsi porté à la minute des présentes demeurée ès-mains du notaire soussigné.

(Signé) G. Durocher, N. P.

Pardevant les notaires publics de la province du Bas-Canada, résidans en le district de Montréal, soussignés, furent présens, AIME MASSUE, Ecuier, Seigneur, résidant en la paroisse de Varennes, d'une part,

Et sieur AUGUSTIN LEBLANC, entrepreneur, résidant en la paroisse de S.-Grégoire, d'autre part.

LESQUELLES PARTIES sont convenues ensemble de ce qui suit, c'est-à-savoir: que le dit Augustin Leblanc promet et s'oblige envers le dit Aimé Massue, Ecuier, à ce présent et acceptant, de faire tous les ouvrages tant en charpente, maçonnerie et menuiserie qu'autrement, mentionnés au devis annexé à la minute des présentes, après avoir été signé et paraphé par les parties et les notaires, *ne varietur*, pour y avoir recours en cas de besoin, le tout aux termes, charges, clauses et conditions mentionnées audit devis demeuré annexé à la minute des présentes, et en conformité et d'après le plan de la dite bâtisse mentionné au dit devis, lequel plan signé et paraphé par les dites parties et les dits notaires est entre les mains du dit Aimé Massue, Ecuier, qui sera tenu de le représenter au dit entrepreneur toutes les fois qu'il le demandera, à peine, etc.

Et de sa part le dit Aimé Massue, Ecuier, promet de payer au dit Leblanc pour prix de tous les ouvrages mentionnés au dit devis la somme de CINQ CENT CINQUANTE LIVRES, cours actuel de la province, payables aux termes et de la manière suivants, savoir:

DEUX CENT VINGT CINQ LIVRES, dit cours, payables en huit payements égaux de VINGT HUIT LIVRES DEUX SCHELINS ET DEMI, chacun, dont le premier sera échu au premier avril prochain, et continuer de mois en mois jusqu'au huitième payement.

CENT LIVRES dans le cours de février mil huit cent trente-sept, CENT LIVRES dans le cours de juillet, et CENT VINGT CINQ LIVRES un mois après la livraison de la dite bâtisse, lorsque tous les ouvrages mentionnés au dit devis seront finis, parachevés et reçus à dire d'experts et gens à ce connaisseans.

Laquelle livraison de la dite bâtisse et de tous les dits ouvrages devra avoir lieu au premier de septembre l'année prochaine, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Car ainsi, etc.

Et pour sûreté, garantie et accomplissement du présent marché et des clauses et conditions mentionnées au devis y annexé, le dit entrepreneur a affecté, obligé et hypothéqué tous ses biens, meubles et immeubles, présents et futurs. Car ainsi, etc.

Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu leurs domiciles en leurs demeures susdites, auxquels lieux, *nonobstant*, etc., promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

Fait et passé au village de la paroisse de S.-Ours, maison de Charles Saint-Félix, l'an mil huit cent trente-six, le dix-neuf mars après-midi.

Et les dites parties ont signé avec nous, notaires, après lecture.

(Signé) Augustin Leblanc
" Aimé Massue
" Chs Bazin, N. P.
" G. Durocher, N. P.
(Ces trois derniers avec paraphe).

Ainsi porté à la minute des présentes demeurées ès-mains du notaire soussigné.

(Archives seigneuriales)

(Signé) G. Durocher, N. P.



CONCLUSION

Notre tâche est finie.

Nous avons accompli un devoir, auquel tout homme est astreint de remplir envers ses concitoyens, dans la mesure de ses attributions.

La satisfaction du devoir accompli fait oublier les peines que la tâche a imposées.

Nous avons vu nos ancêtres naître, s'agiter et disparaître. Plusieurs générations successives ont passé, et leurs agissements, quand tout était à faire, ont contribué à édifier l'œuvre paroissiale.

Il nous reste maintenant à remplir un devoir, lequel ne doit pas se borner à un simple tribut de reconnaissance. Il nous incombe surtout de continuer et de poursuivre l'œuvre commencée et bien assise aujourd'hui.

Les actes de nos devanciers sont pour nous de salutaires leçons. Leurs vertus nous engagent à les imiter et à ne pas s'écarter de leurs enseignements, quand les défauts de quelques rares exceptions sont des écueils qu'il faut éviter.

Ils n'ont pas connu comme nous le confort de la vie; et, sans le moindre égoïsme, ils ont concentré toutes leurs énergies à amasser pour leurs descendants un patrimoine, dont la valeur religieuse et morale l'emporte de beaucoup sur le patrimoine matériel.

Ce fut leur récompense.

Si, aujourd'hui les conditions économiques ne sont plus les mêmes, nos ambitions doivent tendre plus haut que les jouissances de la civilisation moderne, et ne jamais oublier que notre part de travail, accompli sans peines, reste toujours à faire.

Heureux celui qui naît, vit et meurt sur le coin de terre ancestrale. Il jouit, dans la simplicité de la vie, d'une paix qu'on n'a jamais trouvée ailleurs que "chez nous."

Malheureusement, un grand nombre, ennuyé de la monotonie, ou ambitieux de faire fortune dans le déplacement, a quitté la paroisse natale. A beaucoup d'entre eux, quand la génération présente a remplacé les anciennes figures, modernisé les lieux et oublié les belles et vieilles coutumes d'autrefois, la paroisse actuelle porte un moindre intérêt.

Mais nous dirons à ces déracinés: en dépit de la disparition des parents et amis, de la transformation de la maison paternelle, d'un nouvel aspect de l'école primaire, et du remplacement de l'église de la première communion, il fait bon de se souvenir des anciens et premiers jours, de vivre quelque peu du temps passé; et dans le cours de la lutte pour la vie, se retremper parfois dans l'ancienne vie paroissiale.

C'est le but proposé dans la publication de l'histoire bien humble et incomplète de notre paroisse natale.

A L'HONNEUR

Ceux qui ont contribué à la publication du présent volume

Auger, famille Joseph	Saint-Aimé
Bélisle, L.-R., médecin	Montréal
Brassard, Téléphore, registraieur	Montréal
David, Madame Honoré (née Marguerite Drolet-Massue).....	Montréal
Desnoyers, abbé Rodrigue, curé	Saint-Aimé
Dorval, Madame Conrad (née Aimée Drolet-Massue).....	Montréal
Godbout, Ronald, fonctionnaire civil	Ottawa
Hébert, abbé Hermann	Granby
Lanoie, famille Prosper	Saint-Aimé
Lanoie, J.-Eusèbe, médecin	Montréal
Lanoie, Louis, marchand	Woonsocket
Lanoie, Arthur, marchand	Saint-Aimé
Lanoie, Ernest, marchand	Saint-Aimé
Lanoie, Antonio, marchand	Saint-Aimé
Municipalité de Massueville.....	Saint-Aimé
Nadeau, abbé J.-Bte, chapelain	Saint-Hyacinthe
Nadeau, Monsieur Hector, P.S.S.....	Montréal
Nadeau, abbé Arsène, curé.....	Rougemont
Péloquin, Maurice-L., ancien député	Saint-Aimé
Poirier, Madame Paul	Saint-Aimé
Poirier, Eugène, notaire.....	Montréal
Proulx, abbé Auguste, ptre.....	Saint-Hyacinthe
Proulx, abbé Arthur, ptre	Saint-Hyacinthe
Saint-Pierre, Chanoine, P.A.....	Saint-Hyacinthe
Schmid, J.-A., notaire	Saint-Aimé

TABLE DES MATIÈRES

Premiers habitants	7
Fief Bourchemin	9
Le sieur de Bourchemin	15
Premières concessions de Bourchemin	19
Mgr l'évêque Dosquet	23
Donation de Bourchemin	27
Louise de Ramezay	30
Fief Bonsecours. Frère Charron	37
Fief St-Charles. René Fézeret	40
René Fézeret (Suite)	44
Marie-Joseph Fézeret. Fiefs Bourgmarle-Est et Bourgmarle-Ouest	50
Gabriel de Thiersant	54
Conventions familiales	59
Dame Gabriel de Thiersant	64
Le grand procès	69
Les deux fils de Thiersant	77
Premières concessions des Thiersant	88
George Jackson	93
Thomas Barrow	99
Thomas-James Barrow	105
Projets d'érection de paroisse	110
Famille Barrow (Suite)	114
La rivière Yamaska et l'invasion américaine	120
Progrès. Une élection. Vente de la seigneurie Barrow	124
Généalogie Massue	131
Erection de la paroisse	139
Formation du village. Ouverture des routes. Donation du terrain de l'église. Construction de la chapelle	148
M. J.-B. Dupuis, 1er curé	157
M.M. Pierre Lafrance, 2ème curé. Esdras Lamothe, 3ème curé	166
M. Lafrance (2ème tenue)	173
M. Edouard Lecours, 4ème curé. Démembrements	179
Désagrément entre curé et seigneur	186
Abolition des droits seigneuriaux	192
Ecoles	196
M. Lecours. Sa mort. Premier conseil municipal	207
M. Julien Leblanc, 5ème curé	213
M. Z. Dumontier, 6ème curé	221
Mon village il y a cinquante ans	227
M. G. Marchesseau 7ème curé	267
Gaspard-Aimé Massue	275
M. Michel Godard, 8ème curé	284
Joseph-Aimé Massue	296
Procès du chemin	299
M. Olivier Leduc, 9ème curé	303
Erection de Massueville	315
M. C.-L.-N. Augers, 10ème curé	317

M. Arthur Balthazard, 11ème curé	321
Le collège. Le couvent	325
M. J.-B. Houle 13ème curé	337
M. P.-A. St-Pierre, 13ème curé	341
M. P.-C.-R. Desnoyers, 14ème curé	342
La milice	349
Industries. Les moulins	358
Navigation, Avoine, Carrosserie, La race chevaline, Construction d'églises, Machines agricoles	364
Prêtres, religieux et religieuses; Hommes de profession : Notaires, Médecins, Avocats, Dentistes, Zouaves Pontificaux, Divers	384
Marguilliers	412
Maires de St-Aimé et de Massueville	415
Appendice	416
Conclusion	429
